



CONFÉRENCE INTERAFRICAINNE
DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE
C.I.PRE.S

**RAPPORT ANNUEL
DE LA C.I.PRE.S
EXERCICE 2021**

CONTRÔLE - ASSISTANCE - FORMATION - HARMONISATION

Bien gérer pour mieux assurer

**RAPPORT ANNUEL DE LA CIPRES
EXERCICE 2021**

SOMMAIRE

PAGES

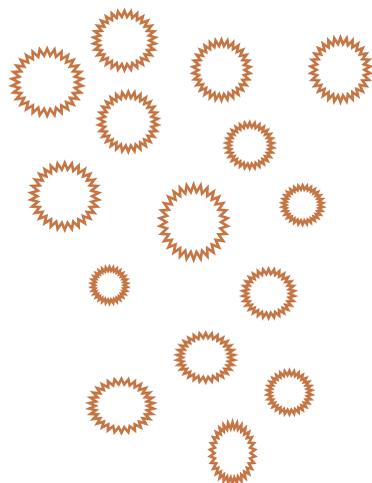
Introduction	7
Première partie : Rapport d'activités 2021	9 - 59
1.1. Le niveau d'exécution des actions programmées en 2021	9 - 52
1.1.1. La promotion et le développement de la sécurité sociale	9 - 13
1.1.2. Le renforcement des règles communes et des outils de gestion	13 - 15
1.1.3. La veille à l'équilibre financier et à la pérennité des régimes	15 - 17
1.1.4. L'accompagnement à la transformation numérique des OPS	17 - 18
1.1.5. Le renforcement des capacités des personnels des OPS et du Secrétariat Exécutif	18 - 21
1.1.6. Les actions de communication et de sensibilisation auprès de certains Etats	21 - 23
1.1.7. Les activités des organes	24 - 52
1.1.7.1. Le Conseil des Ministres	24 - 47
1.1.7.2. La Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale	48 - 51
1.1.7.3. Le Secrétariat Exécutif	52 - 52
1.2. La situation financière	53 - 59
1.2.1. L'exécution du budget	53 - 55
1.2.1.1. Les ressources	53 - 54
1.2.1.2. Les dépenses	55 - 55
1.2.2. Les comptes de la Conférence clos au 31-12-2021	56 - 59
1.2.2.1. L'analyse du bilan	56 - 58
1.2.2.2. Analyse du résultat de l'exercice	58 - 59

Deuxième partie : La situation des organismes et l'évolution de la Prévoyance Sociale	61 - 109
2.1. La situation des organismes	62 - 66
2.1.1. Evolution du nombre des organismes	62 - 63
2.1.2. Evolution de l'environnement juridique des organismes	63 - 66
2.2. Les principales données de la zone CIPRES	67 - 109
2.2.1. Evolution des populations assujetties	67 - 83
2.2.2. Evolution des données administratives et financières	84 - 109
Conclusion	110
Annexes : Etats membres et monographies des organismes	111 - 457
- BENIN	115 - 132
- BURKINA FASO	133 - 162
- CAMEROUN	163 - 179
- CENTRAFRIQUE	181 - 197
- COMORES	199 - 223
- CONGO	209 - 199
- CÔTE D'IVOIRE	225 - 252
- GABON	253 - 277
- GUINEE BISSAU	279 - 286
- GUINEE EQUATORIALE	289 - 294
- MADAGASCAR	295 - 311
- MALI	313 - 348
- NIGER	349 - 364
- RDC	365 - 380
- SENEGAL	381 - 406
- TCHAD	407 - 422
- TOGO	423 - 457

TABLEAUX ET FIGURES

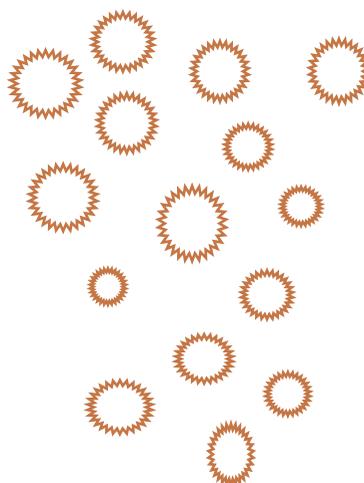
LISTE DES TABLEAUX

N° de Tableaux	Libellés	Pages
Tableau n° 1	Composition du Conseil des Ministres	24
Tableau n° 2	Point d'exécution des décisions de la 30 ^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres	32
Tableau n° 3	Point d'exécution des décisions de la 31 ^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres	42
Tableau n° 4	Composition de la Commission de Surveillance	48
Tableau n° 5	Composition du Secrétariat Exécutif	52
Tableau n° 6	Situation des ressources au titre de l'exercice 2021	53
Tableau n° 7	Situation de l'exécution budgétaire au 31 décembre 2021	55
Tableau n° 8	Bilan synthétique au 31/12/2021	56
Tableau n° 9	Compte de résultat synthétique au 31 décembre 2021	58
Tableau n° 10	Liste des organismes sous contrôle de la CIPRES au 31/12/2021	62
Tableau n° 11	Statut juridique des OPS	64
Tableau n° 12	Composition des Conseils d'Administration	65
Tableau n° 13	Mode de désignation des Directeurs Généraux des OPS	66
Tableau n° 14	Populations actives	67
Tableau n° 15	Populations bénéficiaires d'une couverture sociale	68
Tableau n° 16	Taux d'activité et taux de couverture	69
Tableau n° 17	Nombre d'employeurs toutes catégories	71
Tableau n° 18	Nombre d'employeurs « entreprises »	72
Tableau n° 19	Nombre de salariés toutes catégories	73
Tableau n° 20	Nombre de salariés en entreprises	74
Tableau n° 21	Bénéficiaires des Prestations Familiales	75
Tableau n° 22	Bénéficiaires de Rentes	77
Tableau n° 23	Bénéficiaires de pensions	79
Tableau n° 24	Bénéficiaires de l'Assurance Maladie	81
Tableau n° 25	Effectifs des bénéficiaires des prestations de l'action sanitaire et sociale	82
Tableau n° 26	Personnel des Organismes	84
Tableau n° 27	Situation de la production des comptes annuels et des données statistiques	86
Tableau n° 28	Evolution du total des bilans des OPS	87
Tableau n° 29	Situation de trésorerie des OPS	88
Tableau n° 30	Situation des résultats et des réserves	89
Tableau n° 31	Ratio des charges administratives sur les produits techniques	90
Tableau n° 32	Produits techniques - toutes branches confondues	92
Tableau n° 33	Produits techniques - branche des prestations familiales	93
Tableau n° 34	Produits techniques - branche des risques professionnels	94
Tableau n° 35	Produits techniques - branche des pensions de vieillesse, invalidité et décès	95
Tableau n° 36	Produits techniques - branche assurance maladie	95
Tableau n° 37	Autres produits : loyers, revenus des placements et dividendes	96
Tableau n° 38	Situation des prestations sociales - toutes branches	97
Tableau n° 39	Prestations sociales - branche des prestations familiales	98
Tableau n° 40	Prestations sociales - branche des risques professionnels	99
Tableau n° 41	Prestations sociales - branche des pensions de vieillesse, invalidité et décès	100
Tableau n° 42	Prestations sociales - branche assurance maladie	100
Tableau n° 43	Taux de redistribution - toutes branches confondues	101
Tableau n° 44	Taux de redistribution - branche des prestations familiales	103
Tableau n° 45	Taux de redistribution - branche des risques professionnels	105
Tableau n° 46	Taux de redistribution - branche des pensions de vieillesse, invalidité et décès	107
Tableau n° 47	Taux de redistribution - branche de l'assurance maladie	109



Ce rapport répond aux dispositions de l'article 33 du Traité instituant la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale qui fait obligation au Secrétaire Exécutif d'élaborer et de présenter au Conseil des Ministres, le résultat des activités de la Conférence, ainsi qu'un aperçu de la situation des Organismes de Prévoyance Sociale (OPS) et l'évolution de la prévoyance sociale dans les États membres.

Le présent rapport retrace des activités réalisées par les différents organes de la Conférence au titre de l'exercice 2021 au regard du plan d'actions correspondant.



PREMIÈRE PARTIE

RAPPORT D'ACTIVITES DU SECRETAIRE
EXECUTIF DE LA CIPRES EXERCICE 2021

Le présent rapport retrace le niveau d'exécution des activités de la Conférence au regard du plan d'actions de l'exercice 2021 adopté par Décision N° 575/CM/CIPRES du 16 mars 2021 par le Conseil des Ministres. Il présente également la situation financière de la Conférence à la clôture des comptes au 31 décembre 2021.

1.1. LE NIVEAU D'EXECUTION DES ACTIONS PROGRAMMEES EN 2021

Le plan d'actions 2021 s'inscrivait dans la continuité de la mise en œuvre des activités prévues dans le plan stratégique 2019-2023, adopté par le Conseil des Ministres, lors de sa 27^{ème} session ordinaire tenue, le 08 mars 2019 à Lomé au Togo.

Ce plan stratégique était essentiellement basé sur les principaux axes ci-après :

- la promotion et le développement de la sécurité sociale ;
- le renforcement des règles communes et des outils de gestion ;
- la veille à l'équilibre financier et à la pérennité des régimes ;
- l'accompagnement à la transformation numérique des OPS ;
- le renforcement des capacités des personnels des OPS et du Secrétariat Exécutif ;
- le renforcement des actions de communication et de sensibilisation auprès de certains Etats.

Le plan d'actions de l'exercice 2021, adopté en mars 2021, a été exécuté dans un contexte de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID 19, ce qui a influencé la réalisation des actions nécessitant des déplacements.

1.1.1. La promotion et le développement de la sécurité sociale

1.1.1.1. La recherche de solutions aux problématiques de prévoyance sociale

Dans le cadre de la recherche de solutions aux problématiques de la prévoyance sociale dans la

zone CIPRES, une mission de **benchmark auprès de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance (CIMA)** sur les règles de la comptabilité par capitalisation a été effectuée du 02 au 06 août 2021. Elle avait été conduite par le Secrétaire Exécutif accompagné du Chef de l'Inspection Régionale et de deux (02) Inspecteurs et avait pour objectifs de permettre aux membres de la délégation de :

- maîtriser les dispositions juridiques et techniques des contrats de retraite par capitalisation ;
- connaître les règles de solvabilité applicables aux entreprises d'assurance vie ;
- connaître les exigences en matière d'informations financières et comptables (états comptables et statistiques) des entreprises d'assurance vie et de retraite par capitalisation.

Ainsi, au cours des quatre (04) jours, les thématiques suivantes ont été abordées et ont fait l'objet de riches échanges :

- gouvernance, contrôle interne et dossier annuel ;
- dispositif juridique et technique des contrats d'assurance vie et retraite ;
- états statistiques et financiers ;
- analyse de la solvabilité des entreprises d'assurance vie.

A l'issue de la visite de benchmarking, l'équipe de mission a recommandé :

- de se pencher non seulement sur les aspects comptables liés aux régimes de retraite par capitalisation dont les travaux sont en cours mais aussi et surtout sur l'élaboration d'une réglementation technique et prudentielle spécifique à ces régimes, étant donné que la Directive portant Socle Juridique applicable aux OPS n'a pas régi ce domaine ;
- de cantonner les fonds des régimes de retraite par capitalisation. A cet effet, il faudra exiger la création d'un organisme dédié à la gestion des régimes de retraite par capitalisation afin de séparer lesdits régimes des régimes par répartition ou par prime échelonnée. A défaut, il serait souhaitable que la CIPRES impose, la gestion cloisonnée de ces régimes c'est-à-dire, la création d'une direction avec toute l'autonomie financière et administrative nécessaire.

De même, le **colloque sur la couverture sociale des indépendants et des acteurs du secteur informel** a été organisé par webinar les 21 et 22 septembre 2021. Il a enregistré la participation de 144 délégués venus de 14 Etats membres de la CIPRES, du BIT, de la Banque Mondiale, de l'Union Africaine, de la FAO, du réseau des femmes dans l'emploi informel et a retenu l'attention de plusieurs consultants internationaux en protection sociale.

Ce colloque était organisé autour de deux (02) panels à savoir :

- « **Les cadres de référence mondiaux ou continentaux en matière d'extension de la couverture sociale à l'économie informelle : politiques, stratégies et recommandations** » ;

- « **Les résultats des initiatives en matière d'extension de la protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle : approches, défis, modèles, fonctionnement du programme et enseignements tirés** ».

A la fin des travaux, neuf (09) points clés ont été identifiés pour l'adaptation des projets d'extension de couverture aux spécificités des travailleurs de l'économie informelle :

-  la réalisation d'études préalables basées sur des statistiques et une bonne base de données ;
-  l'incitation de chaque groupe de travailleur ou secteur à s'organiser ;
-  la mise en place d'un dialogue tripartite intégrant les populations cibles ;
-  l'engagement étatique à travers la consignation de la prise en charge dans un cadre législatif et réglementaire ;
-  l'utilisation de la technologie numérique et mobile dans toutes les solutions ;
-  l'attribution d'une identification unique associée à la constitution d'un registre social ;
-  l'intégration de mesures incitatives adaptées à chaque cible en plus des prestations conventionnelles ;
-  le financement croisé par des contributions des membres et d'autres ressources tirés de la fiscalité ;
-  l'instauration de campagnes de communication et d'éducation.

Trois (03) axes de partenariat ont également été identifiés. Il s'agit de :

- la production de données sur les caractéristiques socioéconomiques des populations cibles et leurs capacités de contributions à un régime de sécurité sociale ;
- la réalisation d'études régionales sur la couverture sociale dans les secteurs agricoles ;
- l'appui à la mise en œuvre des recommandations liées à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD).

En outre, les **Directives sur l'Assurance Maladie** applicables aux Etats membres de la CIPRES prévues en 2021 ont été élaborées et seront soumises à la Commission de Surveillance pour validation puis au Conseil des Ministres pour adoption.

Relativement à l'identification des écoles et/ou universités de la zone CIPRES en vue de **promouvoir la sécurité sociale**, le Secrétariat Exécutif a pris contact avec trois (03) établissements pour le développement d'un programme de chaire en sécurité sociale à travers la conclusion de conventions de partenariat. Il s'agit notamment pour :

- l'Afrique de l'ouest : de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature du (ENAM) du Bénin ;
- l'Afrique centrale : de l'Université Yaoundé II du Cameroun ;
- l'Océan Indien : de l'Université Catholique de Madagascar.

L'objectif de cette chaire en sécurité sociale est d'encourager et d'appuyer les activités de recherche, d'étude et de formation sur la protection sociale, de faire émerger de nouvelles connais-

sances, tendances ou solutions face aux problématiques de protection sociale dans la zone CIPRES et de favoriser les échanges entre les milieux académique et professionnel dans le domaine de la protection sociale.

A cet effet, deux (02) conventions de partenariat sont en cours de finalisation.

Enfin, le **concours de meilleur travail de recherche** (mémoire et/ou thèse) en vue de promouvoir la sécurité sociale dans la zone CIPRES a été lancé en octobre 2021. L'annonce de son organisation a été diffusée auprès des tutelles de la prévoyance sociale, des OPS et des universités des Etats membres.

1.1.1.2. Le développement des partenariats de coopération

Dans la poursuite des missions de représentation de la Conférence au sein des instances internationales, le Secrétariat Exécutif a participé par visioconférence à :

- la réunion de lancement du projet de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) « *Bâtir des systèmes de protection sociale pour couvrir les travailleurs de l'économie informelle, faciliter leur accès aux soins de santé et leur permettre de faire face aux défis de demain* » tenue le 16 mars 2021 ;
- l'événement d'échange de connaissances de base sur la protection sociale et l'emploi organisé par la Banque Mondiale, du 03 au 28 mai 2021 ;
- la réunion des Institutions de Sécurité Sociale sur la coopération continentale et le mécanisme de coordination en matière de sécurité sociale organisée par l'Union Africaine, du 31 mai au 1^{er} juin 2021.

Par ailleurs, dans le cadre du développement des partenariats de coopération, une séance de travail s'est tenue par visioconférence le 19 octobre 2021 entre le Secrétaire Exécutif et un expert en protection sociale désignée par le Directeur Régional du BIT.

Elle a porté essentiellement sur l'activation de l'Accord de Coopération qui lie la Conférence Interafricaine de Prévoyance Sociale (CIPRES) et l'Organisation Internationale du Travail (OIT), signé à Dakar (Sénégal) en février 2006.

A l'issue de la séance, il a été décidé d'élaborer un document de travail pluriannuel conjoint, autour des axes d'opérationnalisation définis dans ledit Accord, qui intégrera :

- l'organisation conjointe d'évènements ;
- le renforcement des capacités des personnels de la CIPRES et des Organismes de Prévoyance Sociale (OPS) ;
- les appuis conjoints directs ;
- la communauté des pratiques sur l'extension de la protection sociale ;
- le partage des données.

Quant aux réunions des Comités de Stabilité Financière (CSF) prévues au cours de l'exercice 2021, le Secrétariat Exécutif a participé aux visioconférences organisées le 31 mai et le 29 juin 2021, respectivement pour le CSF-AC et le CSF-UMOA.

S'agissant des diligences à accomplir en vue de l'acquisition du statut d'organe consultatif auprès de l'UA, de la CEMAC et de l'UEMOA, le Secrétariat Exécutif a adressé des correspondances pour

lesquelles aucune suite n'a été encore donnée par lesdites Institutions.

1.1.2. Le renforcement des règles communes et des outils de gestion

1.1.2.1. L'harmonisation des méthodes, règles et outils de gestion

Il s'agissait pour le Secrétariat Exécutif de mettre en place des méthodes et outils de travail harmonisés en rapport avec les opérationnels des Organismes de Prévoyance Sociale.

1.1.2.1.1. La rencontre de validation et le déploiement du guide méthodologique sur la cartographie des risques

La rencontre de validation du guide méthodologique sur la cartographie des risques a été organisée du 09 au 12 mars 2021, sous format webinaire, en collaboration avec la Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires (CARFO) du Burkina Faso. Elle a connu la participation de cent trente-trois (133) délégués issus de dix-huit (18) organismes.

A l'issue des échanges, les participants ont validé le projet de guide méthodologique d'élaboration et ou d'actualisation de la cartographie des risques des Organismes de Prévoyance Sociale dans la zone CIPRES, sous réserve de la prise en compte des observations ci-après :

- enrichir le point sur les enjeux de la cartographie des risques et les conditions de réussite de son élaboration ;
- apporter des éclaircissements sur l'entité ou la personne qui doit piloter le projet de mise en place d'une cartographie des risques ;

- définir un profil-type du risk-manager ;
- enrichir le chapitre sur la révision de la cartographie en ajoutant une méthodologie ;
- apporter plus d'éclaircissement au niveau des éléments de mesures dans les échelles de fréquence et d'impacts ;
- ajouter une note qui signale la spécificité de l'échelle de mesure de l'efficacité des contrôles ;
- compléter l'inventaire des risques majeurs.

Ils ont également recommandé de :

- solliciter auprès du Conseil des Ministres, une Décision fixant une règle commune pour l'adoption d'une cartographie des risques dans tous les OPS de la zone CIPRES et proposant un délai de deux (02) ans pour sa mise en œuvre ;
- mettre en place un cadre de suivi de la mise œuvre des actes prises par le Conseil, associé à un échange d'expérience ;
- solliciter auprès du Secrétariat Exécutif de la CIPRES un accompagnement des OPS qui en font la demande, en vue de l'implémentation de leur cartographie des risques.

1.1.2.1.2. La révision du plan comptable CIPRES

Pour mieux répondre aux attentes des OPS dans un environnement économique, réglementaire et comptable en perpétuel mouvement avec le développement de nouvelles activités, le Secrétariat Exécutif a opté en 2021 pour une refonte complète du plan comptable CIPRES.

L'objectif principal est d'assurer sa convergence vers les normes comptables internationales et d'intégrer les règles de comptabilisation des opérations des régimes de retraite gérés par

capitalisation, en cours de mise en œuvre dans certains OPS des Etats membres.

Dans cette optique, un courrier a été adressé aux OPS pour les informer du projet de révision du plan comptable afin de recueillir leurs observations. Seuls quatre (04) OPS ont transmis leurs observations.

Les travaux sont actuellement amorcés par le Secrétariat Exécutif. Les termes de référence ont été élaborés pour définir les objectifs et les modalités pratiques de la réalisation dudit projet. Aussi, le Secrétariat Exécutif a-t-il mis en place un comité technique composé de certains cadres des OPS et des Inspecteurs de la CIPRES auxquels il sera adjoint des experts comptables.

1.1.2.1.3. L'élaboration d'indicateurs et principes directeurs actuariels

Le projet de mise en place d'indicateurs et tableaux de bord actuariels a été lancé en 2020 avec l'appui technique de l'Institut National d'Assurance Maladie Invalidité (INAMI) de Belgique avec qui, il a été conclu une convention de partenariat. Il visait la conception du dispositif devant contribuer au développement et à la promotion des activités actuarielles dans les OPS.

Un webinar sur la finalisation du projet s'est tenu du 11 au 14 octobre 2021. Il a connu la participation d'une cinquantaine de cadres membres du groupe de réflexion du projet venant de quinze (15) OPS. Il s'est articulé autour de deux (02) points :

- la présentation des résultats de la phase d'expérimentation ;
- le choix et la validation des indicateurs socles.

Après le retour d'expérience des six (06) OPS ayant participé à la phase d'expérimentation ainsi qu'aux travaux en ateliers, les participants ont retenu :

- 04 indicateurs socles pour la branche famille et maternité ;
- 04 indicateurs socles pour la branche risques professionnels ;
- 03 indicateurs socles pour la branche maladie ;
- 03 indicateurs socles pour la branche vieillesse, invalidité et décès ;
- 04 indicateurs socles pour le domaine du recouvrement.

1.1.2.1.4. L'élaboration et la diffusion de cahiers des bonnes pratiques

Le Secrétariat Exécutif a procédé à l'élaboration et à la diffusion des cahiers de bonnes pratiques portant sur les thématiques suivantes :

- « la gestion budgétaire dans les Organismes de Prévoyance Sociale » ;
 - « les indicateurs et tableaux de bord de gestion du risque » ;
 - « les risques de fraude en gestion technique ».
- Ils ont été publiés en format détachable dans le magazine « Le Courrier de la CIPRES » et en format numérique sur le site internet de la Conférence.

1.1.2.1.5. L'élaboration des critères et processus de classement des OPS

Un projet de guide du dispositif de classement des OPS a été rédigé par le Secrétariat Exécutif et sera soumis à la Commission de Surveillance pour validation.

Il devra permettre d'élaborer les processus et d'identifier les critères de classement des OPS afin de les encourager à respecter les indicateurs de gestion fixés par le Conseil des Ministres, à diligenter la mise en œuvre des recommandations formulées par la Commission de Surveillance, à fournir des prestations de qualité aux usagers sociaux et à tenir correctement la comptabilité conformément au référentiel CIPRES.

1.1.2.1.6. La rencontre sur la validation du document de mise en œuvre de la comptabilité analytique

La rencontre prévue en 2021 en vue de valider le document de mise en œuvre de la comptabilité analytique n'a pas pu se tenir.

Suite aux observations formulées par les OPS, le document devait être actualisé en 2021. De même, un nouveau cadre de référence sera élaboré et soumis à la validation des opérationnels des OPS en 2022.

1.1.3. La veille à l'équilibre financier et à la pérennité des régimes

1.1.3.1. Le renforcement des contrôles et de la surveillance

1.1.3.1.1. Les missions d'audit général

La mission d'audit général prévue à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNaPS) de Madagascar qui a intégré la CIPRES en 2016 a été réalisée du 11 au 03 décembre 2021.

1.1.3.1.2. Les missions de contrôles spécifiques

Au titre de l'exercice 2021, les quatre (04) missions spécifiques prévues ont été réalisées à :

- la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) du Niger, sur la gestion des fonds des réserves, du 12 au 30 juillet 2021 ;
- l'Institution de Prévoyance Sociale, Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat (IPS-CGRAE) de la Côte d'Ivoire, sur la gestion financière et comptable, du 20 septembre au 08 octobre 2021 ;
- l'Institut National d'Assurance Maladie (INAM) du Togo, sur le contrôle des dépenses, du 12 au 20 août et du 04 au 13 octobre 2021 ;
- la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) du Congo sur le contrôle des opérations financières, du 02 au 19 novembre 2021.

1.1.3.1.3. Le suivi des Organismes de Prévoyance Sociale

Les missions de suivi prévues au regard des difficultés de mise en œuvre des recommandations datées de plusieurs années et ayant un fort impact sur la gouvernance des OPS ainsi que des risques relevés sur la base des rapports sur pièces de certains OPS n'ont pas pu être réalisées.

Les correspondances adressées à cet effet aux tutelles et aux Directeurs Généraux des organismes concernés sont, à ce jour, restées sans suite.

1.1.3.1.4. Le contrôle sur pièces de la gestion des Organismes de Prévoyance Sociale

Prévus par les dispositions de l'article 3 du Règlement du Contrôle des Organismes de Prévoyance Sociale, les contrôles sur pièces de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) du Niger, de l'Institution de Prévoyance Sociale, Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat (IPS-CGRAE) de Côte d'Ivoire, de l'Institut National d'Assurance Maladie (INAM) du Togo, de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) du Congo et de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNaPS) de Madagascar ont été élaborés par les équipes de mission d'inspection.

Par ailleurs, le contrôle sur pièces des autres OPS (CNSS et CARFO du Burkina, CNPS du Cameroun, CNSS de Centrafrique, CNSPS des Comores, CNSS et CNAMGS du Gabon, INPS, CMSS et CANAM du Mali, CSS et IPRES du Sénégal) a été réalisé par les gestionnaires de portefeuille.

Ces contrôles, réalisés à travers les documents financiers et comptables, les rapports d'activités, les budgets et les données statistiques transmis par lesdits organismes au Secrétariat Exécutif ont fait l'objet de rapports.

Ces rapports issus desdits contrôles sont finalisés et seront soumis à la Commission de Surveillance au cours de ses sessions.

1.1.3.1.5. Les missions d'évaluation des indicateurs de gestion fixés par le Conseil des Ministres et des recommandations de la Commission de Surveillance

Dans le cadre de la surveillance de la gestion des organismes, l'Inspection Régionale de la Prévoyance Sociale (IRPS) a également procédé à l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations de la Commission de Surveillance et du respect des indicateurs de gestion adoptés par le Conseil des Ministres.

Cette évaluation a été effectuée dans les organismes ci-après ayant fait l'objet de contrôle spécifique :

- la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) du Congo ;
- l'Institution de Prévoyance Sociale-Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat (IPS-CGRAE) de Côte d'Ivoire ;
- la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) du Niger ;
- l'Institut National d'Assurance Maladie (INAM) du Togo.

1.1.3.2. L'amélioration des systèmes de gestion des Organismes de Prévoyance Sociale

Dans le cadre de l'amélioration des systèmes de gestion des OPS, le Secrétariat Exécutif a prévu en 2021 d'élaborer et de diffuser des fiches d'aptitudes aux différents postes de management au sein des OPS. A cet effet, un groupe de travail a été mis en place et a amorcé les travaux. Lesdits travaux se poursuivront au cours de l'exercice 2022.

1.1.3.3. La mise en place du Fonds d'Investissement Africain (FIA)

Après la nomination du Directeur de projet (futur DG) et du Directeur de projet adjoint (futur DGA), lors de la 29^{ème} session ordinaire tenue à Antananarivo (Madagascar) et la création des structures juridiques et sociales du FIA à l'Ile Maurice matérialisée par la licence et le certificat de constitution, les démarches menées ont abouti à la création de la société FIA Gestion à Abidjan et son immatriculation officielle au Registre du Commerce et Crédit Immobilier (RCCM) d'Abidjan en juillet 2021.

Les négociations en vue de l'obtention de l'accord de siège avec l'Etat de Côte d'Ivoire ont été entamées.

1.1.3.4. La rencontre de concertation et d'échanges avec les membres des Conseils d'Administration

La rencontre prévue en 2021 avec les membres des Conseils d'Administration des OPS pour évaluer les recommandations issues de la rencontre d'échanges organisée en 2019 n'a pas pu se tenir en raison de la pandémie de la Covid-19. Elle a été reconduite en 2022.

1.1.4. L'accompagnement à la transformation numérique des OPS

1.1.4.1. La mutualisation des moyens informatiques

Face aux enjeux de diversité technique, technologique et de maturité des systèmes informatiques des OPS de la zone, une réflexion sur la « *mutualisation des moyens informatiques des OPS de la zone CIPRES* » a été initiée depuis 2020.

A ce titre, il a été mis en place une équipe projet constituée des Directeurs de Système d'Information (DSI) et des cadres opérationnels dans les OPS membres de la CIPRES. Cette équipe a conçu un avant-projet de Schéma Directeur Informatique Type (SDI-T) sur la base des orientations retenues à partir d'une analyse des besoins des OPS.

Ledit avant-projet de SDI-T a été diffusé auprès de l'ensemble des OPS de la zone afin de recueillir leurs observations aussi bien sur son contenu que sur la démarche proposée.

Après prise en compte des observations, le Secrétariat Exécutif a organisé du 22 au 24 mars 2021, en collaboration avec la Caisse Malienne de Sécurité Sociale (CMSS), un webinaire à l'intention de l'équipe projet afin d'examiner et de valider le projet de Schéma Directeur Informatique des OPS

de la Zone CIPRES. Il a connu la participation de quatre-vingt-trois (83) cadres opérationnels et/ou Directeurs de système d'information (DSI) issus de dix-neufs (19) OPS.

Le webinaire devait amener de façon spécifique l'équipe projet à s'accorder sur les grands axes de l'avant-projet de Schéma Directeur Informatique-Type que sont :

- les grands principes d'orientation du système informatique cible ;
- les domaines opérationnels socles à couvrir par le système informatique cible ;
- les composantes techniques types du système informatique cible ;
- les outils communs de gestion des projets informatiques.

A l'issue des travaux, les membres de l'équipe projet ont validé le projet de Schéma Directeur Informatique-Type des Organismes de Prévoyance Sociale de la zone CIPRES, sous réserve de la prise en compte des observations relatives à l'ajout d'un lexique des termes et d'une annexe des noms commerciaux d'outils logiciels et d'équipements.

Ils ont par ailleurs recommandé de :

- solliciter le Conseil des Ministres pour la prise d'une décision visant à inciter tous les OPS de la zone CIPRES à adopter le Schéma Directeur Informatique-Type comme référence en matière de gestion et de développement de leur système informatique ;
- mettre en place un cadre de suivi de la mise en œuvre de la décision.

1.1.5. Le renforcement des capacités des personnels des OPS et du Secrétariat Exécutif

1.1.5.1. Le renforcement du dispositif de formation de la CIPRES

1.1.5.1.1. Le suivi et l'extension des formations labellisées

Le Secrétariat Exécutif a procédé en mai 2021, d'une part, au contrôle des activités menées par les centres de formation IM2S et CRADAT sur la base de leurs bilans et rapports, d'autre part, à l'évaluation du niveau de mise en œuvre des anciennes recommandations.

Il ressort des travaux effectués que les programmes de formation dispensés par chaque centre sont en conformité à la politique de formation de la CIPRES.

Cependant, le Secrétariat Exécutif a recommandé la mise en œuvre d'actions en faveur de la promotion des programmes pour augmenter le nombre de participation, du démarrage effectif de certains programmes prévus et du processus de concertation sur tout projet touchant les programmes.

1.1.5.1.2. La mise en place de formations continues CIPRES

La CIPRES a animé à la demande de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) du Bénin, une formation par webinaire sur les « Normes CIPRES » et les « Missions d'un Conseil d'administration » à l'attention des administrateurs à Grand Popo (Bénin), du 22 au 23 avril 2021.

Cette formation visait à sensibiliser les nouveaux administrateurs de la CNSS sur les normes CIPRES en matière de gouvernance des Organismes de Prévoyance Sociale (OPS), avec comme référence le Socle juridique CIPRES.

Elle a porté sur les thématiques suivantes :

- rappel des fondamentaux de la gouvernance d'une organisation ;
- présentation succincte du Socle juridique CIPRES ;
- organisation du Conseil d'Administration selon le Socle juridique CIPRES ;
- attributions et fonctionnement du Conseil d'Administration selon le Socle juridique CIPRES ;
- statut de l'administrateur selon le Socle juridique CIPRES ;
- documents clés pour bien assurer la fonction d'administrateur dans un OPS.

Par ailleurs, la CIPRES a réalisé une session de formation sur « **la méthodologie de constitution des réserves selon le plan comptable CIPRES** », du 13 au 14 octobre 2021, à la demande de la Caisse de Retraites du Togo (CRT) à l'intention de ses comptables.

Cette formation s'inscrivait dans le cadre du renforcement des capacités des participants afin de leur permettre de maîtriser la méthodologie de constitution des réserves selon le Plan Comptable CIPRES et les normes requises.

1.1.5.2. Le développement des offres de formation

1.1.5.2.1. La poursuite du partenariat avec CCMSA à travers l'organisation d'un séminaire de formation à l'intention des personnels des OPS sur la relation client

En exécution de la convention de partenariat entre la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES) et la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA), une session de formation

sur « **l'accueil et la relation client dans un organisme de sécurité sociale** », a eu lieu, du 29 novembre au 03 décembre 2021, par visioconférence, avec une quarantaine de participants venant de dix-huit (18) Etats membres.

Cette formation devait permettre aux participants :

- d'assimiler la méthode de construction d'une politique de relation client ;
- d'être capables de construire un dispositif d'accueil et de relation client efficace, notamment en ce qui concerne les outils de communication ;
- de maîtriser les fondamentaux de l'accueil sous toutes ses formes ;
- d'être capables de concevoir la gestion des réclamations.

A l'issue de la formation, les participants ont identifié des points à mettre en pratique dans le court terme, à savoir :

- la sensibilisation des agents sous leur responsabilité sur l'importance de la prise en compte des attentes des usagers ;
- le développement de parcours assurés ou pour les femmes enceintes ;
- la prise en compte des remarques et observations des usagers afin d'améliorer leur accueil.

1.1.5.2.2. La formation sur la gestion budgétaire dans les Organismes de Prévoyance Sociale

En vue de mettre en place des lignes directrices en matière d'élaboration, d'exécution, de contrôle et de suivi budgétaires au niveau de la zone CIPRES, le Secrétariat Exécutif a organisé en collaboration avec la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CANAM) du Mali, du 30 mars au 02 avril 2021, un séminaire sur la gestion budgétaire, sous forme de webinaire. Ce séminaire qui a regroupé les cadres des OPS, a connu la participation de 128 délégués venant de dix-huit (18) OPS.

Il avait pour objet de permettre aux participants, d'une part, de renforcer leurs compétences en matière de gestion budgétaire et, d'autre part, d'identifier les bonnes pratiques en la matière susceptibles de contribuer à une harmonisation des procédures budgétaires au sein de la zone CIPRES.

De façon spécifique, le webinaire devait amener les participants à :

- définir les composantes d'un cadre juridique adéquat aux OPS en matière de gestion budgétaire ;
- proposer des procédures en matière d'élaboration, d'exécution, de contrôle et de suivi budgétaires ;
- proposer des outils d'aide à l'élaboration, à l'exécution, au contrôle et au suivi budgétaires.

A la fin du séminaire, les participants ont recommandé :

- de faire reposer la gestion des OPS sur la base d'une convention d'objectifs entre la Tutelle et le Conseil d'Administration et d'un contrat de performance entre ce dernier et le Directeur Général en vue d'optimiser le processus de planification des régimes ;

- d'intégrer dans le référentiel informatique commun de la zone CIPRES (Schéma Directeur Informatique-Type CIPRES) le domaine « gestion du budget » afin d'encourager son automatisation dans les OPS ;
- de compiler les restitutions du webinaire afin d'en constituer un référentiel commun à diffuser auprès des OPS de la zone.

1.1.5.2.3. Le développement de l'offre de formation en digital Learning

Le processus du développement des modules de formation pour les OPS prévu en 2021 a été amorcé. Quant à l'opérationnalisation de la plateforme informatique de Digital Learning pour les OPS, elle n'est pas encore effective.

1.1.5.2.4. La formation des membres de la Commission de Surveillance

Le séminaire de formation prévu en 2021 à l'intention des membres de la Commission de Surveillance sur les normes BIT n'a pas été réalisée en raison de la pandémie de la Covid-19 a été reconduit en 2022.

1.1.5.2.5. La formation des cadres dirigeants du Secrétariat Exécutif et des Inspecteurs de la CIPRES

En raison de la persistance de la pandémie, les formations prévues au plan d'actions à l'intention des cadres dirigeants du Secrétariat Exécutif et des Inspecteurs et qui nécessitent des déplacements n'ont pas été réalisées. Il s'agit de :

- la formation sur le top management au profit du Secrétaire Exécutif ;
- la poursuite de la formation relative à la certification des Inspecteurs en audit (Certified Internal Auditor) en partenariat avec l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne (IFACI) dont la première partie a démarré en 2019 à Lomé au Togo ;

- la formation sur la mise en place des règles de gestion des régimes de retraite complémentaire par capitalisation au profit des Inspecteurs qui permettra d'accompagner les OPS qui ont amorcé la mise en place desdits régimes ;
- le stage d'imprégnation des Inspecteurs des 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} promotions prévu pour se dérouler à la Mission Nationale de Contrôle (MNC) en France.

Toutefois, en ce qui concerne la formation relative à la certification des Inspecteurs en audit (Certified Internal Auditor) en partenariat avec l'IFACI, le renouvellement de leur inscription comme membres de l'IFACI a été effectuée et une remise à niveau en anglais a été prévue, après la réalisation d'un test de maîtrise de langue.

1.1.5.2.6. La formation du personnel d'appui technique

Dans le cadre du renforcement des capacités du Personnel d'Appui Technique, les formations ci-après ont été réalisées au profit de :

- l'assistante du Secrétaire Exécutif et de la secrétaire de direction sur le thème : « agilité managériale de la fonction de Secrétaire et d'Assistante de Direction », du 08 au 15 novembre 2021 à Dakar (Sénégal) ;
- l'agent administratif sur : « élaboration, exécution et suivi du budget-programme », du 08 au 15 novembre 2021 à Dakar (Sénégal) ;
- l'agent du pool secrétariat sur : « les meilleures pratiques en gestion des stocks et des approvisionnements », du 15 au 26 novembre 2021 à Abidjan.

Par ailleurs, en vue de la mise en œuvre du Schéma Directeur Informatique, le responsable informatique

a suivi les formations sur les thèmes ci-après :

- équipements réseaux CISCO (switch, routeur, pare-feu ASA, etc...) et les outils de gestion et de supervision de la bande passante à SESAM à Dakar (Sénégal), du 08 au 26 novembre 2021 ;
- pilotage d'un plan de communication de tous les médias, réseaux sociaux, médias et hors médias au Centre CIMEF à Abidjan (Côte d'Ivoire), du 29 novembre au 10 décembre 2021.

Par ailleurs, une formation sur les outils de développement et d'administration de la gestion électronique des documents (GED) a été effectuée au Siège de la Conférence, du 11 octobre au 05 novembre 2021.

1.1.6. Les actions de communication et de sensibilisation auprès de certains Etats

1.1.6.1. La poursuite de la sensibilisation des Etats membres et non-membres pour l'élargissement de la Conférence et à l'apurement des arriérés de contributions au budget de la Conférence

Les démarches prévues auprès de la Guinée Équatoriale et de la Guinée-Bissau en vue de les amener à régulariser leurs situations contributives au budget de CIPRES se sont poursuivies en 2021.

Par ailleurs, des actions ont été menées auprès des Autorités de la Guinée-Bissau pour rendre effective l'affiliation de l'Institut National de Sécurité Sociale (INSS) au portefeuille des organismes de la CIPRES. A cet effet, le Président de la Commission de Surveillance et le Secrétaire Exécutif ont organisé une réunion avec une délégation de la Guinée-Bissau, le 31 août 2021, au Siège de la Conférence.

Les échanges ont porté essentiellement sur les questions liées à la gestion des OPS et les domaines

dans lesquels la CIPRES pourrait accompagner l'INSS mais aussi, sur la situation des arriérés de contributions et les modalités de sa régularisation.

1.1.6.2. La poursuite des actions de communication au niveau institutionnel

Au cours de l'exercice 2021, les numéros 42 et 43 du bulletin d'informations « le courrier de la CIPRES » ont été produits et publiés.

En outre, la refonte du système d'information de la CIPRES s'est poursuivie au cours de l'exercice 2021 avec l'appui d'un consultant par la mise en œuvre des solutions déclinées dans le Schéma Directeur Informatique. Dans ce cadre, la refonte du site web, de l'intranet et de la messagerie de la CIPRES, ainsi que de la mise en œuvre de la Gestion Electronique des documents ont été réalisées.

1.1.6.3. La poursuite de la sensibilisation des Etats membres à ratifier le Traité révisé de la Conférence

Sur les dix-sept (17) Etats membres de la Conférence, deux (02) n'ont pas, à ce jour, elles se doivent de ratifier le Traité. Il s'agit de la République Démocratique du Congo et de la République de Guinée Equatoriale.

Quant à la République de Madagascar et à la République de Guinée-Bissau, il s'agit d'une ratification du Traité, car elles n'étaient pas encore membres de la Conférence lors de la signature du Traité révisé.

Par ailleurs, il est à préciser que les Comores ont ratifié le traité révisé, portant ainsi à onze (11), le nombre d'Etats l'ayant ratifié. Il s'agit :

- de la République du Bénin ;
- du Burkina Faso ;

- de la République du Cameroun ;
- de la République Centrafricaine ;
- de la République des Comores ;
- de la République de Côte d'Ivoire ;
- de la République Gabonaise ;
- de la République du Mali ;
- de la République du Niger ;
- de la République du Tchad ;
- de la République Togolaise.

Aussi, le Secrétariat Exécutif a-t-il adressé au cours du mois de mars 2021, des correspondances aux Etats membres en vue de les sensibiliser à accélérer le processus de ratification du Traité révisé de la CIPRES.

1.1.6.4. La poursuite de la sensibilisation des Etats membres à ratifier et à appliquer la Convention Multilatérale de Sécurité Sociale

Il était prévu au cours de l'exercice 2021, la poursuite des actions de sensibilisation afin d'aboutir à l'application effective de la Convention Multilatérale de Sécurité Sociale entre les Etats l'ayant ratifiée et de susciter de la part des autres Etats, l'accomplissement des diligences nécessaires à sa ratification.

A cette fin, le Secrétariat Exécutif a adressé des correspondances aux Etats au cours du mois de mars 2021.

Il y a lieu de noter la ratification de la Convention Multilatérale, au cours de la période, par les Comores, portant ainsi le nombre d'Etats membres l'ayant ratifiée à neuf (9) sur les dix-sept (17). Ces Etats sont : Bénin, Burkina Faso, Centrafrique, Comores, Congo, Mali, Niger, Sénégal et Togo.

En outre, l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations relatives à la portabilité et à la totalisation des droits des migrants, issues du deuxième forum sur la retraite, organisé en Côte d'Ivoire en 2018, a été faite au cours du séminaire sur l'application de la Convention, tenu en mai 2021 par visioconférence.

Par ailleurs, pour trouver une solution aux difficultés qui subsistent à ce jour dans l'application effective de ladite convention, le Secrétaire Exécutif a, en collaboration avec la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) de Centrafrique, organisé du 04 au 06 mai 2021 sous forme de webinaire une rencontre, qui a enregistré la participation de 189 délégués issus de vingt-et-un (21) OPS.

La rencontre devait de façon spécifique permettre :

- d'identifier les dispositions de la Convention qui posent des difficultés d'application et proposer des solutions pratiques ;
- de partager les bonnes pratiques dans l'exploitation et la liquidation des dossiers de prestations des travailleurs migrants ;
- d'élaborer un mode opératoire harmonisé de traitement des dossiers de prestations de tous types ;
- d'adopter une démarche devant faciliter la mise en application effective de la Convention Multilatérale.

A l'issue des travaux, les participants ont recommandé :

- de prendre les dispositions nécessaires pour renforcer la sensibilisation des Etats membres à appliquer la Convention Multilatérale pour ceux qui l'ont déjà ratifiée ;

- de mettre en place un plaidoyer porté par les Organes de la Conférence notamment le Président du Conseil des Ministres, le Président de la Commission de Surveillance et le Secrétaire Exécutif de la CIPRES, auprès des Hautes autorités des Etats membres aux fins de la ratification de la Convention par tous les Etats membres ;
- de mettre en place une équipe projet en vue de procéder à la relecture des formulaires de Convention CIPRES (FCC) afin de faciliter leur utilisation ;
- d'élaborer un guide (manuel de l'utilisateur) d'application de la Convention multilatérale et assurer son déploiement dans les Organismes de Prévoyance Sociale des Etats membres ;
- d'organiser des sessions de formation permanentes et régulières à l'intention des techniciens dans le domaine de la liquidation des prestations sociales des migrants avec l'appui de la CIPRES ;
- de créer un Centre de liaison et de coordination pour réguler et faciliter les échanges entre les OPS de la zone et hors zone CIPRES ;
- de réfléchir sur la mise en place d'une plateforme numérique d'échanges d'information relative au traitement des demandes de prestations des travailleurs migrants.

1.1.7. Les activités des organes

Il s'agit des activités liées au fonctionnement des trois (03) organes de la Conférence à savoir, le Conseil des Ministres, la Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale et le Secrétariat Exécutif.

1.1.7.1. Le Conseil des Ministres

1.1.7.1.1. La Composition du Conseil des Ministres

Tableau 1 : Composition du Conseil des Ministres

PAYS	PRENOMS ET NOM	QUALITE
BENIN	Mme Adidjatou A. MATHYS	Ministre du Travail et de la Fonction Publique
BURKINA FASO	M. Séni Mahamadou OUEDRAOGO	Ministre de la Fonction Publique , du Travail et de la Protection Sociale
CAMEROUN	M. Grégoire OWONA	Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale
CENTRAFRIQUE	Mme Annie Michelle MOUANGA	Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Protection Sociale et de la Formation Professionnelle
COMORES	Dr TAKIDDINE YOUSOUF	Ministre de la Jeunesse, de l'Emploi, du Travail, des Sports, des Arts et de la Culture
CONGO	M. Firmin AYESEA	Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale
COTE D'IVOIRE	Me. Adama KAMARA	Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale
GABON	Mme Prisca KOHO Epouse NLEND	Ministre des Affaires Sociales et des Droits de la Femme
GUINEE BISSAU	M. Tomane BALDE	Ministre de l'Administration Publique, du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale
GUINEE EQUATORIALE	M. BAKALE OBIANG Celestino-Bonifacio	Ministre du Travail, de la Promotion de l'Emploi et de la Sécurité Sociale
MADAGASCAR	Mme Gisèle RANAMPY	Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Fonction Publique et des Lois Sociales
MALI	Mme Diéminatou Sangaré	Ministre de la Santé et du Développement Social
NIGER	Dr Boukary IBRAH	Ministre de l'Emploi, du Travail et de la Protection Sociale
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO	Mme Claudine M'Kembe Ndusi	Ministre de l'Emploi, du Travail et de la Prévoyance Sociale
SENEGAL	M. Samba SY	Ministre du Travail, du Dialogue Social et des Relations avec les Institutions
TCHAD	M. BRAH MAHAMAT	Ministre de la Fonction Publique, de l'Emploi et de la Concertation sociale
TOGO	M. Gilbert B. BAWARA	Ministre de la Fonction Publique, du Travail et du Dialogue Social

Décembre 2021

1.1.7.1.2. Les sessions du Conseil des Ministres

Au cours de l'année 2021, le Conseil des Ministres a tenu deux (02) sessions. Il s'agit des 30^{ème} et 31^{ème} sessions ordinaires.



La 30^{ème} session ordinaire

La 30^{ème} Session ordinaire du Conseil des Ministres de Tutelle de la Prévoyance Sociale des Etats membres de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES) s'est tenue à Cotonou (Bénin), le 29 juillet 2021 par visioconférence.

Elle a été officiellement ouverte par Son Excellence **Abdoulaye BIO TCHANÉ**, Ministre d'Etat chargé du Développement et de la Coordination de l'Action Gouvernementale de la République du Bénin et présidée, conformément aux dispositions statutaires, par Madame **Adidjatou A. MATHYS**, Ministre du Travail et de la Fonction Publique de la République du Bénin, Présidente en exercice du Conseil des Ministres de la Conférence au titre de l'année 2021.

Au cours de cette session, le Conseil a examiné les points suivants :

- 1- Election du Président du Conseil des Ministres ;
- 2- Prestation de serment du Secrétaire Exécutif ;
- 3- Examen et adoption du compte rendu de la 29^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres de tutelle de la Prévoyance Sociale tenue le 12 décembre 2019 à Antananarivo (Madagascar) ;
- 4- Examen et adoption du rapport du Commissaire aux comptes et des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2019 ;
- 5- Examen et adoption des projets de plan d'actions et de budget de l'exercice 2021 ;
- 6- Examen et adoption du rapport annuel 2019 ;
- 7- Point sur l'exécution des actes pris par le Conseil des Ministres lors de sa 29^{ème} session ordinaire tenue à Antananarivo (Madagascar) en décembre 2019 ;
- 8- Renouvellement du mandat des membres de la Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale ;
- 9- Renouvellement du mandat du Président de la Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale ;
- 10- Renouvellement du mandat du Chef de l'Inspection Régionale de la Prévoyance Sociale ;
- 11- Renouvellement du mandat des Inspecteurs nommés en 2017 ;
- 12- Nomination d'un Inspecteur Régional de la Prévoyance Sociale à l'issue du 9^{ème} concours ;
- 13- Fin de mandat du Commissaire aux comptes et recrutement d'un nouveau Commissaire aux comptes ;
- 14- Compte rendu des diligences accomplies auprès de la République des Comores, de la République gabonaise, de la République de Guinée-Bissau et de la République de la Guinée Equatoriale relativement aux arriérés de contributions ;
- 15- Point sur la situation des contributions des Etats membres au budget de la Conférence ;
- 16- Point sur la ratification du Traité révisé de la CIPRES ;
- 17- Point sur la ratification de la Convention Multilatérale de Sécurité Sociale de la CIPRES ;
- 18- Examen et adoption du projet de cartographie des risques du secteur de la prévoyance sociale ;
- 19- Examen et adoption du projet de mise en place de Plan de Continuité d'Activité dans les Organismes de Prévoyance Sociale ;

- 20- Examen et adoption des propositions de normes en matière de placements des fonds de réserve des Organismes de Prévoyance Sociale ;
- 21- Compte rendu sur l'organisation du 3^{ème} Forum international sur la retraite dans la zone CIPRES en 2020 ;
- 22- Point des diligences accomplies dans le cadre de la mise en place effective du Fonds d'Investissement Africain (FIA) des Organismes de Prévoyance Sociale ;
- 23- Choix du pays devant abriter la 31^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres ;
- 24- Divers :
 - Révision du Plan Comptable CIPRES ;
 - Inauguration du siège de la CIPRES.

Au terme de l'examen, le Conseil a adopté des conclusions portant sur chacun des points inscrits à l'ordre du jour.

Ainsi, en application des dispositions de l'article 8 alinéa 1 du Traité instituant la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES) et de l'article 6 du Règlement Intérieur du Conseil des Ministres, le Conseil a élu à l'unanimité et par acclamations, Madame **Adidjatou A. MATHYS**, Ministre du Travail et de la Fonction Publique de la République du Bénin, **Présidente en exercice du Conseil des Ministres de la Conférence** au titre de l'année 2021.

Le Conseil a félicité le Présidente sortante, Madame Gisèle RANAMPY, Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Fonction Publique et des Lois Sociales de la République de Madagascar, pour avoir exercé avec éclat son mandat.

Le Conseil a ensuite félicité la Présidente entrante et l'a rassurée du soutien de ses Pairs pour l'accomplissement de ses missions durant son mandat.

Conformément à l'article 10 des Statuts du Secrétariat Exécutif, Madame Cécile Gernique DJUKAM FONKWA épouse BOUBA, Secrétaire Exécutif de la CIPRES, nommée par Décision n° 535/CM/CIPRES du 14 juin 2019, a juré solennellement devant le Conseil des Ministres, de remplir ses devoirs et d'exercer ses attributions de Secrétaire Exécutif au sein de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale, en tout honneur et dévouement, en pleine et parfaite impartialité et en toute conscience.

Le Conseil a pris acte de ce serment et lui a souhaité plein succès dans l'exercice de ses fonctions.

Le Conseil a ensuite adopté le **compte rendu de sa 29^{ème} session ordinaire** tenue le 12 décembre 2019 à Antananarivo (Madagascar).

En ce qui concerne **l'examen et l'adoption du rapport du Commissaire aux comptes et des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2019**, le Conseil a pris acte dudit rapport et a approuvé les états financiers de l'exercice 2019 de la CIPRES. En conséquence, il a donné quitus au Secrétaire Exécutif et au Responsable Financier et Comptable pour la gestion 2019, conformément aux dispositions des articles 49 et 50 du Règlement Financier et Comptable des Organes de la Conférence.

Le Conseil a, par ailleurs, félicité le Secrétaire Exécutif pour la clarté des états financiers et pour les résultats obtenus ainsi que le Commissaire aux

comptes pour la qualité de ses rapports, puis a fixé à fin décembre 2022, le délai de mise en œuvre des recommandations formulées par le Commissaire aux comptes.

S'agissant du **Plan d'actions et du Budget de l'exercice 2021 de la Conférence**, suite au report de la 30^{ème} session ordinaire et dans le souci d'une meilleure exécution dudit plan, le Conseil des Ministres les a adoptés, par procédure d'exception, respectivement par Décision N° 575/CM/CIPRES et Règlement N° 34/CM/CIPRES du 16 mars 2021.

Ce budget est arrêté en recettes et en dépenses à la somme de deux milliards quatre-vingt-neuf millions cinq cent soixante-dix mille (2 089 570 000) FCFA. Les dépenses se répartissent comme suit :

- dépenses de fonctionnement : un milliard huit cent cinquante un millions deux cent soixante-dix mille (1 851 270 000) FCFA ;
- dépenses d'investissement : deux cent trente-huit millions trois cent mille (238 300 000) FCFA.

Pour ce qui est du **rapport annuel 2019 de la Conférence**, le Conseil, prenant en compte l'avis du Comité d'Experts, l'a adopté et a autorisé le Secrétaire Exécutif à procéder à sa publication. Il a toutefois relevé la persistance de la non-transmission des données nécessaires à la production dudit rapport par certains Organismes de Prévoyance Sociale, en dépit de la Décision n° 562/CM/CIPRES du 12 décembre 2019 portant communication et sanctions applicables pour retard ou non-communication des données financières, comptables et statistiques par les Organismes de Prévoyance Sociale (OPS) des Etats membres au Secrétariat Exécutif de la CIPRES.

Le Conseil a, par conséquent, donné instruction au Secrétariat Exécutif et aux Organismes de Prévoyance Sociale d'accélérer la mise en œuvre du schéma directeur informatique type qui favorisera la production des données à bonne date.

Le Conseil a enfin félicité les Organismes de Prévoyance Sociale à jour dans la production de leurs données statistiques, financières et comptables et demandé au Secrétariat Exécutif de diligenter des missions auprès des Organismes de Prévoyance Sociale n'ayant pas produit leurs données pour recenser les difficultés auxquelles ils sont confrontés.

En ce qui concerne le **niveau d'exécution des actes (règlements, décisions et recommandations)** pris lors de sa 29^{ème} session ordinaire tenue à Antananarivo (Madagascar) en décembre 2019, le Conseil a noté le niveau satisfaisant d'exécution desdits actes. Il a, par conséquent, félicité le Secrétaire Exécutif pour les diligences accomplies.

Relativement au **renouvellement du mandat des membres de la Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale**, le Conseil a rappelé que le renouvellement dudit mandat n'est pas systématique et qu'à l'avenir, il faudra susciter des candidatures auprès des Etats membres à la fin de chaque mandature.

Il a, en conséquence, donné instruction au Secrétariat Exécutif d'adresser des correspondances aux Etats membres en vue de recueillir leur candidature pour la nouvelle mandature de la Commission. Aussi, le Conseil a-t-il donné instructions à la Commission de Surveillance et au Secrétariat Exécutif de formaliser la procédure de désignation des membres de la Commission et de proposer un contrat d'objectifs à assigner à la Commission, afin de pouvoir procéder à son évaluation à la fin de chaque mandat.

Au titre des personnalités qualifiées dans le domaine financier représentant les Banques Centrales (BEAC et BCEAO) au sein de la Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale (CSPS), le Conseil a pris acte de la désignation de Madame Yaye Aminata SECK MBOW, Directeur de la Stabilité Financière et de Monsieur Serge Cayodé GANGBO, Adjoint au Directeur de la Stabilité Financière, respectivement en qualité de membre titulaire et de membre suppléant.

Il a décidé de procéder à leur nomination lors de sa prochaine session afin de faire coïncider leur mandat avec celui des autres membres de la Commission qui seront désignés par les Etats membres.

Notant l'arrivée à terme le 12 juillet 2021 du premier mandat de Monsieur Cheikh Tidiane TOUNKARA, Président de la Commission de Surveillance, le Conseil a décidé à l'unanimité de renouveler son mandat, pour une dernière période de cinq (05) ans, conformément aux dispositions de l'article 12 du Traité et 6 des Statuts de la Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale.

De même, le premier mandat de Monsieur **OUMAROU DJIBO Issa**, Chef de l'Inspection Régionale de la Prévoyance Sociale étant arrivé à son terme le 10 juin 2021, le Conseil a, par procédure d'exception, renouvelé ledit mandat, par Décision n° 576/CM/CIPRES du 02 juillet 2021, pour une dernière période de cinq (05) ans.

Par ailleurs, le Conseil des Ministres a été informé de la vacance du poste du Chef de la Cellule Appui-conseil et Assistance aux Organismes de Prévoyance Sociale (OPS) de la CIPRES, suite à la démission de Monsieur ZOZAN Kanéoulou Parfait.

En conséquence, il a décidé de l'organisation d'un concours en vue du recrutement d'un Inspecteur Régional ressortissant des Etats membres de l'Afrique Centrale, qui sera par la suite nommé Chef de la Cellule.

A cet effet, il a donné instruction au Président de la Commission de Surveillance et au Secrétariat Exécutif d'organiser ledit concours afin de pourvoir au poste vacant.

Etant arrivé à leur terme le 31 janvier 2021, les mandats des Inspecteurs NZAHOU Dieu-donné et ANDRIAMANALINA Fanomezantsoa Marco ont été renouvelés par Décision n° 573/CM/CIPRES du 10 février 2021, suivant la procédure d'exception, pour une deuxième période de trois (3) ans.

Pour ce qui est de la nomination d'un Inspecteur Régional de la Prévoyance Sociale à l'issue du 9^{ème} concours, le Conseil a pris connaissance des résultats dudit concours et a nommé, par Décision N° 587/CM/CIPRES du 29 juillet 2021, Monsieur NGANSOP NGOUPAYOU Séraphin du Cameroun, Inspecteur Régional de la Prévoyance Sociale, pour un premier mandat de trois (03) ans, renouvelable au plus deux (02) fois.

Sur la question relative à la fin de mandat du Commissaire aux comptes et du recrutement d'un nouveau Commissaire aux comptes, le Conseil des Ministres a, suivant la procédure d'exception et par Décision n° 574/CM/CIPRES du 10 février 2021 :

- mis fin au mandat du Cabinet International Consulting Service (ICS) ;
- autorisé le Secrétaire Exécutif à engager la procédure d'appel d'offres en vue de la désignation d'un nouveau Commissaire aux comptes ;

- autorisé le Président en exercice à approuver les résultats du dépouillement des offres et à procéder à la nomination du Commissaire aux comptes de la CIPRES.

A ce sujet, prenant en compte les propositions de la Commission de Surveillance suite à un appel d'offre lancé pour recruter un Commissaire aux comptes, le Conseil a nommé le Bureau d'Audit et de Gestion des Entreprises (BAGE) de la République togolaise, en qualité de Commissaire aux comptes de la CIPRES pour un mandat de trois (03) ans renouvelable une fois, à compter de l'examen des comptes de l'exercice 2020.

Le Conseil a, par ailleurs, félicité le Commissaire aux comptes sortant, le Cabinet International Consulting Service (CCS) installé en République du Bénin, pour avoir effectué convenablement sa mission pendant ses deux (02) mandats.

S'agissant des **diligences accomplies auprès de la République des Comores, de la République gabonaise, de la République de Guinée-Bissau et de la République de la Guinée Equatoriale relativement aux arriérés de contributions**, le Conseil a noté, en ce qui concerne la République des Comores :

- les difficultés réelles de l'Organisme de Prévoyance Sociale de ce pays ;
- sa demande de réduction de contribution forfaitaire annuelle fixée à trente-cinq millions (35 000 000) de FCFA par Décision n° 402/CM/CIPRES du 06 juin 2014, à la somme de six (06) millions de FCFA ;
- sa proposition d'échéancier de paiement de l'ordre de deux cent mille (200 000) FCFA par mois, jusqu'à l'apurement total de ses arriérés de cotisation.

Après échanges, le Conseil a maintenu le montant de ladite contribution forfaitaire annuelle et accepté l'échéancier de paiement proposé par ce pays.

Quant à la République Gabonaise, le Conseil s'est réjoui de l'apurement par ce pays des arriérés de contributions de la Caisse des Pensions et des Prestations Familiales des Agents de l'Etat (CPPF) et l'a félicité pour les efforts consentis.

En ce qui concerne la République de Guinée-Bissau et la République de Guinée Equatoriale, le Conseil a donné mandat à la Présidente en exercice du Conseil des Ministres de poursuivre les diligences auprès des autorités de ces pays en vue d'obtenir des échéanciers d'apurement de leurs arriérés de contribution.

Par rapport à **la situation des contributions des Etats membres au budget de la Conférence**, après avoir pris connaissance de cette situation, le Conseil s'est réjoui des efforts accomplis par les Etats en vue de s'acquitter de leurs contributions. Il a par ailleurs invité les Etats membres ne s'étant pas encore acquittés de leurs contributions à prendre les dispositions nécessaires en vue de leur règlement.

Sur la question de **la ratification du Traité révisé**, le Conseil des Ministres a été informé avec satisfaction que le Bénin, le Cameroun, les Comores et la Côte d'Ivoire ont ratifié le Traité révisé, portant ainsi le nombre d'Etats à onze (11) sur dix-sept (17). Il s'agit :

- de la République du Bénin ;
- du Burkina Faso ;
- de la République du Cameroun ;
- de la République Centrafricaine ;
- de la République des Comores ;

- de la République de Côte d'Ivoire ;
- de la République Gabonaise ;
- de la République du Mali ;
- de la République du Niger ;
- de la République du Tchad ;
- de la République Togolaise.

Le Conseil a également pris acte de ce que la République Démocratique du Congo a démarré le processus par la saisine des hautes autorités compétentes, en vue de l'obtention des pleins pouvoirs pour la signature du Traité révisé.

En ce qui concerne le **point sur la ratification de la Convention Multilatérale de Sécurité Sociale de la CIPRES**, le Conseil des Ministres a été informé avec satisfaction de la ratification de ladite Convention par les Comores, portant ainsi le nombre d'Etats membres l'ayant ratifiée à neuf (9) sur les dix-sept (17). Ces Etats sont :

- la République du Bénin ;
- le Burkina Faso ;
- la République Centrafricaine ;
- la République des Comores ;
- la République du Congo ;
- la République du Mali ;
- la République du Niger ;
- la République du Sénégal ;
- la République Togolaise.

Constatant que les Etats membres l'ayant ratifiée n'ont pas amorcé sa mise en application, le Conseil les a invités à mener des actions en vue de son application effective. Il a également donné instruction au Secrétariat Exécutif d'organiser des séminaires en vue de sa mise en application.

Enfin, le Conseil des Ministres a exhorté les Etats membres ne l'ayant pas ratifiée, d'accomplir les diligences nécessaires à cet effet.

Au cours de la même session, le Conseil a été informé de l'élaboration d'un document de cadrage méthodologique de la cartographie des risques et d'un avant-projet de cartographie des risques du secteur de la prévoyance sociale de la zone CIPRES.

Cet avant-projet de cartographie des risques sera revu par un groupe de travail puis soumis à la Commission de Surveillance pour validation avant d'être soumis au Conseil des Ministres pour adoption.

Prenant en compte l'avis du Comité d'Experts, le Conseil a donné instruction au Secrétariat Exécutif de mettre en place le groupe de travail en vue de la validation dudit avant-projet. Les conclusions des travaux devront lui être présentées lors de sa prochaine session.

Relativement à la question de **mise en place de Plan de Continuité d'Activité dans les Organismes de Prévoyance Sociale**, le Conseil a, après avoir pris connaissance du dossier, décidé sur proposition du Comité des Experts, la mise en place du Plan de Continuité d'Activité (PCA) dans les Organismes de Prévoyance Sociale des Etats membres avant le 31 décembre 2022. Copie dudit Plan devra être adressée au Secrétariat Exécutif de la CIPRES.

Le Conseil a, par ailleurs, donné instruction au Secrétariat Exécutif pour mettre en place, au cours de la même période, son Plan de Continuité d'Activité (PCA) et d'accompagner les OPS dans la mise en œuvre de leurs Plans de Continuité d'activité (PCA), notamment par l'élaboration d'un guide méthodologique avant fin juillet 2022 ainsi que par des actions de formation et d'appui technique.

Concernant les **propositions de normes en matière de placements des fonds de réserve des Organismes de Prévoyance Sociale**, prenant en compte l'avis du Comité d'Experts, le Conseil a adopté le principe de la mise en place desdites normes, afin de favoriser la diversification et la dispersion du portefeuille des placements des OPS en vue de renforcer leur sécurité, leur rendement et leur liquidité.

Il a, par conséquent, décidé de mettre en place un Groupe de travail de haut niveau constitué des responsables des OPS en vue d'examiner et de valider lesdites propositions et de lui soumettre ses conclusions pour adoption, lors de sa prochaine session.

Au cours de la session, le Conseil a pris connaissance des conclusions et recommandations du **troisième Forum International sur la Retraite**, organisé par visioconférence en collaboration avec la République gabonaise, les 21 et 22 octobre 2020.

Il en ressort les quatre (04) recommandations majeures ci-après:

- veiller à la mise en œuvre de toutes les recommandations issues des 1^{er} et 2^{ème} Forums Internationaux sur la Retraite dans la zone CIPRES ;
- définir et mettre en place des mécanismes innovants pour l'extension de la couverture sociale au profit des travailleurs non couverts ;
- encourager l'appropriation des mécanismes des marchés financiers par les Organismes de Prévoyance Sociale, en vue de la diversification de leurs investissements ;
- mettre en place un dispositif commun réglemant l'allocation d'actifs dans les Organismes de Prévoyance Sociale de la zone CIPRES.

Sur la question du **FIA**, le Conseil a noté la prise de fonction du Directeur de Projet et du Directeur adjoint de Projet ainsi que la création effective des structures juridiques et sociales du FIA à l'île Maurice matérialisée par la licence et le certificat de constitution, notamment, l'obtention de la " Global Business Licence" de la Financial Services Commission (FSC), Mauritius, en date du 22 juillet 2020 et du « Certificate of Incorporation » de la Registrar of Companies, Mauritius, en date du 23 juillet 2020.

Aussi, l'immatriculation officielle de la société FIA Gestion au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) d'Abidjan a-t-elle été faite en juin 2021.

Cependant, plusieurs diligences restent à accomplir pour la mise en œuvre opérationnelle du FIA.

Prenant en compte l'avis du Comité d'Experts, le Conseil a exhorté les Organismes de Prévoyance Sociale à s'impliquer davantage dans le projet, notamment par le paiement des contributions attendues pour la mise en place du FIA et la prise de participation au capital, conformément aux décisions antérieures y relatives.

Relativement au **choix du pays devant abriter la 31^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres**, après examen de ce point et à la suite de l'acceptation de la République du Bénin de poursuivre son mandat jusqu'à la fin de l'exercice 2022, le Conseil des Ministres a donné son accord pour sa tenue au cours de la première quinzaine du mois de décembre 2021 en République du Bénin.

Au titre des divers, le Conseil a échangé sur la révision du Plan Comptable CIPRES et l'inauguration du Siège de la CIPRES.

Sur la question relative à la **révision du plan comptable**, le Conseil a accepté le principe de sa révision et a donné instruction au Secrétariat Exécutif de lui faire un point sur l'état d'avancement de ce dossier au cours de la session de décembre 2021 prévue à Cotonou au Bénin.

Quant à la question de l'**inauguration du siège**, le Conseil des Ministres a décidé de ladite inauguration en marge de sa 31^{ème} session ordinaire prévue en République du Bénin au cours de la première quinzaine du mois de décembre 2021.

Au terme de ses travaux, le Conseil a adressé ses félicitations au Secrétariat Exécutif de la CIPRES pour la bonne tenue de la session et a remercié Son Excellence, Patrice Guillaume Athanase TALON, Président de la République du Bénin, pour avoir accepté que son pays organise par visioconférence, la 30^{ème} session ordinaire.

L'état d'exécution des actes pris au cours de cette session est retracé dans le tableau ci-après.

Tableau 2 : Point d'exécution des décisions prises par le Conseil lors de sa 30^{ème} session ordinaire tenue le 29 juillet 2021

NATURE	NUMERO	OBJET	ACTIONS A MENER	NIVEAU D'EXECUTION	OBSERVATIONS
Décision	n° 573/CM/CIPRES, 001/2021/PCM/CIPRES et 002/2021/PCM/CIPRES du 10 février 2021	Portant renouvellement des mandats des Inspecteurs Régionaux nommés en 2017	Aucune	Exécutée	Les mandats des Inspecteurs ANDRIAMANALINA F. Marco et NZAHOU Dieu-Donné ont été renouvelés et les décisions prises leur ont été notifiées.
Décision	n° 574/CM/CIPRES du 10 février 2021	Portant autorisation de lancement d'appel d'offres pour le recrutement d'un Commissaire aux Comptes	Lancer l'appel d'offres	Exécutée	L'appel d'offres a été lancé et a abouti au recrutement du Bureau d'Audit et de Gestion des Entreprises (BAGE) de la République togolaise.
Décision	n° 575/CM/CIPRES du 16 mars 2021	Portant adoption du plan d'actions 2021 de la CIPRES	Réaliser les actions prévues dans le plan d'actions adopté	Exécutée	Les activités prévues ont été réalisées en s'adaptant avec le contexte actuel (marqué par la pandémie de COVID-19).
Règlement	n° 34/CM/CIPRES du 16 mars 2021	Portant adoption du budget général de la Conférence au titre de l'année 2021	Exécuter les dépenses et réaliser les recettes prévues	Exécuté	Le budget a été exécuté jusqu'au 31 décembre 2021.
Décision	n° 003/2021/PCM/CIPRES du 30 mars 2021	Constant la démission de M. ZOZAN K. Parfait, Chef de la CACA OPS	Aucune	Exécutée	La décision prise a été notifiée à l'intéressé qui a cessé ses fonctions à la CIPRES.
Décision	n° 576/CM/CIPRES et 004/2021/PCM/CIPRES du 02 juillet 2021	Portant renouvellement du mandat de M. Issa OUMAROU DJIBO, Chef de l'IRPS nommé en 2016	Aucune	Exécutée	La décision portant renouvellement de mandat prise a été notifiée à l'intéressé.

NATURE	NUMERO	OBJET	ACTIONS A MENER	NIVEAU D'EXECUTION	OBSERVATIONS
Décision	n° 577/CM/CIPRES	Portant élection du Président en exercice du Conseil des Ministres	Aucune	Exécutée	Madame Adidjatou A. MATHYS, Ministre du Travail et de la Fonction Publique de la République du Bénin, a été élue Président en exercice du Conseil des Ministres de la Conférence au titre de l'exercice 2021.
Décision	n° 578/CM/CIPRES	Portant adoption du compte rendu de la vingt-neuvième session ordinaire du Conseil des Ministres, Antananarivo (Madagascar), le 12 décembre 2019	Aucune	Exécutée	Le compte rendu de la 29ème session ordinaire du Conseil des Ministres, tenue à Antananarivo (Madagascar), le 12 décembre 2019 a été adopté.
Décision	n° 579/CM/CIPRES	Portant approbation des comptes annuels de la CIPRES au titre de l'exercice 2019 et du rapport du Commissaire aux comptes	Aucune	Exécutée	Les comptes annuels de la CIPRES au titre de l'exercice 2019 et le rapport du Commissaire aux comptes ont été approuvés et quitus a été donné au Secrétaire Exécutif et au Responsable Financier et comptable pour leur gestion au titre dudit exercice.
Décision	n° 580/CM/CIPRES	Portant adoption du rapport annuel 2019 de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale	Aucune	Exécutée	Le Rapport annuel 2019 de la CIPRES a été adopté.
Décision	n° 581/CM/CIPRES	Portant maintien des membres de la Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale actuelle en fonction jusqu'à la prochaine session ordinaire du Conseil des Ministres	Aucune	Exécutée	Les membres de la Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale actuelle ont été maintenus en fonction jusqu'à la session ordinaire tenue le 16 décembre 2021.
Décision	n° 582/CM/CIPRES	Portant formalisation de la procédure de désignation des membres de la Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale	Proposer une procédure formelle de désignation des membres de la Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale au Conseil	Exécutée	Un projet de procédure formelle de désignation des membres de la Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale a été élaboré par le Secrétariat Exécutif et soumis au Conseil lors de sa 31ème session.
Décision	n° 583/CM/CIPRES	Portant mise en place d'un contrat d'objectifs à la Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale	Proposer un contrat d'objectifs à la Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale	Exécuté	Un projet de contrat d'objectifs à assigner à la Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale a été élaboré par le Secrétariat Exécutif et a été soumis au Conseil lors de sa 31ème session.

NATURE	NUMERO	OBJET	ACTIONS A MENER	NIVEAU D'EXECUTION	OBSERVATIONS
Décision	n° 584/CM/CIPRES	Portant recueil de candidatures pour la nouvelle mandature de la Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale	Recueillir des candidatures en vue de la nouvelle mandature de la Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale	Exécutée	Des lettres en vue du recueil des candidatures pour la nouvelle mandature de la Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale ont été soumises à la signature de Madame la Présidente en exercice du Conseil des Ministres et transmises aux Etats membres. Le point des candidatures reçues a été fait au Conseil lors de sa 31 ^{ème} session.
Décision	n° 585/CM/CIPRES et n° 005/2021/PCM/CIPRES	Portant renouvellement du mandat de M. TOUNKARA Cheikh Tidiane, Président de la Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale	Aucune	Exécutée	Les actes de renouvellement ont été notifiés à l'intéressé
Décision	n° 586/CM/CIPRES	Portant organisation du 10 ^e concours de recrutement des Inspecteurs	Organiser le 10 ^e concours de recrutement des Inspecteurs	En cours	L'appel à candidature de recrutement d'un Inspecteur de la Cellule Appui-Conseil et Assistance aux OPS a été élaboré et est en cours de validation.
Décision	n° 587/CM/CIPRES et n° 006/2021/PCM/CIPRES	Portant nomination d'un Inspecteur Régional de la Prévoyance Social issu du 9 ^e concours	Aucune	Exécutée	M. NGANSOP NGOUPAYOU Séverin a été nommé Inspecteur Régional de la Prévoyance Sociale.
Décision	n° 588/CM/CIPRES	Portant nomination du Commissaire aux Comptes de la CIPRES	Aucune	Exécutée	Le Bureau d'Audit et de Gestion des Entreprises (BAGE) de la République togolaise a été nommé Commissaire aux comptes de la CIPRES pour un mandat de trois (03) ans renouvelable une (01) fois, à compter de l'examen des comptes 2020.
Décision	n° 589/CM/CIPRES	Portant maintien de la contribution forfaitaire annuelle fixé à la République des Comores et acceptation de son échéancier de paiement des arriérés de contribution	Notifier le maintien de la contribution forfaitaire annuelle fixée à la République des Comores ainsi que l'acceptation de son échéancier de paiement des arriérés de contribution	Exécutée	La Décision n° 589/CM/CIPRES portant maintien de la contribution forfaitaire annuelle fixée à la République des Comores ainsi que l'acceptation de son échéancier de paiement des arriérés de contribution a été transmise à la République des Comores.
Décision	n° 590/CM/CIPRES	Donnant mandat à la Présidente en exercice du Conseil des Ministres de poursuivre les diligences auprès de certains Etats membres en vue d'obtenir des échéanciers d'apurement de leurs arriérés de contribution	Poursuite des diligences auprès de certains Etats membres en vue d'obtenir des échéanciers d'apurement de leurs arriérés de contribution	En cours	Lors de la 31 ^{ème} session, la question a été réexaminée et une nouvelle décision a été prise à cet effet.

NATURE	NUMERO	OBJET	ACTIONS A MENER	NIVEAU D'EXECUTION	OBSERVATIONS
Recommandation	n° 78/CM/CIPRES	Portant apurement des arriérés des contributions des Etats membres au budget de la Conférence	Notifier la recommandation aux Etats membres	Exécutée	La recommandation a été notifiée aux Etats membres.
Décision	n° 591/CM/CIPRES	Donnant instruction au Secrétariat Exécutif d'organiser des séminaires sur la mise en application de la Convention Multilatérale de Sécurité Sociale de la CIPRES	Organiser des séminaires sur la mise en application de la Convention Multilatérale de Sécurité Sociale de la CIPRES	En cours	Un premier séminaire sur la mise en application de la Convention Multilatérale de Sécurité Sociale de la CIPRES a été organisé en mai 2021. Suite à la Décision n° 591/CM/CIPRES du 29 juillet 2021, dans l'optique de la préparation d'un autre séminaire de formation, des correspondances ont été adressées aux OPS pour recenser de nouveau les problèmes rencontrés à leur niveau en vue de leur traitement.
Recommandation	n° 79/CM/CIPRES	Portant sur la ratification et l'application de la Convention Multilatérale de Sécurité Sociale de la CIPRES	Notifier la Recommandation aux Etats membres	Exécutée	La Recommandation a été notifiée aux Etats membres.
Décision	n° 592/CM/CIPRES	Portant mise en place d'un groupe de travail en vue de la validation du projet de cartographie des risques du secteur de la prévoyance sociale	Mettre en place de un groupe travail en vue de la validation du projet de cartographie des risques du secteur de la prévoyance sociale	Exécutée	Le groupe de travail a été mis en place.
Décision	n° 593/CM/CIPRES	Portant mise en place de Plan de Continuité d'Activité (PCA) dans les Organismes de Prévoyance Sociale	Aucune	Exécutée	La Décision n° 593/CM/CIPRES instruisant les Organismes de Prévoyance Sociale de mettre en place des Plans de Continuité d'Activité (PCA) à leur sein a été notifiée aux Etats membres.
Décision	n° 594/CM/CIPRES	Portant mise en place de Plan de Continuité d'Activité (PCA) pour le Secrétariat Exécutif de la CIPRES	Mettre en place un Plan de Continuité d'Activité (PCA) pour le Secrétariat Exécutif de la CIPRES.	En cours	Des termes de référence en vue de la mise en place d'un Plan de Continuité d'Activité (PCA) pour le Secrétariat Exécutif de la CIPRES ont été élaborés et un appel d'offres en vue du recrutement d'un consultant a été lancé.
Décision	n° 595/CM/CIPRES	Portant accompagnement des Organismes de Prévoyance Sociale dans la mise en œuvre de leurs Plans de Continuité d'Activité (PCA)	Accompagner les Organismes de Prévoyance Sociale dans la mise en œuvre de leur Plan de Continuité d'Activité (PCA)	En cours	Des termes de référence pour l'élaboration d'un guide en vue de l'accompagnement des Organismes de Prévoyance Sociale dans la mise en œuvre de leur Plan de Continuité d'Activité ont été élaborés et un appel d'offres en vue du recrutement d'un consultant a été lancé.

NATURE	NUMERO	OBJET	ACTIONS A MENER	NIVEAU D'EXECUTION	OBSERVATIONS
Décision	n° 596/CM/CIPRES	Portant mise en place d'un groupe de travail de haut niveau en vue de la validation des propositions de normes en matière de placement des fonds de réserve des Organismes de Prévoyance Sociale	Mettre en place d'un groupe de travail de haut niveau en vue de la validation des propositions de normes en matière	Exécutée	Un groupe de travail de haut niveau placé sous la présidence du Président de la Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale a été mis en place.
Recommandation	n° 80/CM/CIPRES	Exhortant les Organismes de Prévoyance Sociale à s'impliquer davantage dans la mise en place du FIA	Notifier la Recommandation n° 80/CM/CIPRES Exhortant les Organismes de Prévoyance Sociale à s'impliquer davantage dans la mise en place du FIA aux Etats	Exécutée	La Recommandation a été notifiée aux Etats membres.
Décision	n° 597/CM/CIPRES	Portant désignation du pays devant abriter la 31 ^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres	Soumettre la question au Conseil lors de la 31 ^{ème} session ordinaire	Exécutée	Une note a été élaborée conformément aux textes de la Conférence et a été soumise au Conseil des Ministres lors de sa 31 ^{ème} session. La Décision N° 615/CM/CIPRES du 16 décembre 2021 a été prise à cet effet.
Décision	n° 598/CM/CIPRES	Portant révision du Plan Comptable	Réviser le Plan Comptable CIPRES	En cours	Des termes de référence ont été élaborés et un appel d'offres en vue du recrutement d'un consultant en charge sera lancé.
Décision	n° 599/CM/CIPRES	Portant inauguration du siège de la Conférence en marge de la 31 ^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres	Inaugurer le nouveau siège de la Conférence en marge de la 31 ^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres	En cours	Lors de la 31 ^{ème} session, la question a été réexaminée et une nouvelle décision a été prise à cet effet.

Décembre 2021

La 31^{ème} session ordinaire

La 31^{ème} Session ordinaire du Conseil des Ministres de Tutelle de la Prévoyance Sociale des Etats membres de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES) s'est tenue à Cotonou (Bénin), le 16 décembre 2021.

Elle a été officiellement ouverte par Son Excellence Abdoulaye BIO TCHANÉ, Ministre d'Etat chargé du Développement et de la Coordination de l'Action Gouvernementale de la République du Bénin et présidée, conformément aux dispositions statutaires, par Madame Adidjatou A. MATHYS, Ministre du Travail et de la Fonction Publique de la République du Bénin, Présidente en exercice du Conseil des Ministres de la Conférence au titre de l'année 2022.

Etaient présents à cette session, les Ministres des Etats membres suivants : Bénin, Cameroun, Centrafrique, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée-Bissau, Madagascar, Niger, Sénégal et Togo.

Etaient représentés à cette session, les Ministres des Etats membres suivants : Burkina Faso, Mali, République Démocratique du Congo et Tchad.

Etaient absents les Ministres des Etats membres suivants : Comores et Guinée Equatoriale.

Au cours de cette session, le Conseil a examiné les points suivants :

- 1- Election du Président du Conseil des Ministres ;
- 2- Examen et adoption du compte rendu de la 30^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres de tutelle de la Prévoyance Sociale tenue par visioconférence le 29 juillet 2021 à Cotonou (Bénin) ;

- 3- Examen et adoption du rapport du Commissaire aux comptes et des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2020 ;
- 4- Examen et adoption des projets du plan d'actions et du budget de l'exercice 2022 ;
- 5- Examen et adoption du rapport annuel 2020 ;
- 6- Nomination des membres de la Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale ;
- 7- Point sur la situation des contributions des Etats membres au budget de la Conférence ;
- 8- Examen et adoption du projet de procédure de désignation des membres de la Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale ;
- 9- Examen et adoption du projet de contrat d'objectifs à assigner à la Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale ;
- 10- Point des diligences dans le cadre de la mise en place effective du Fonds d'Investissement Africain (FIA) des Organismes de Prévoyance Sociale ;
- 11- Point sur l'état d'avancement de la révision du plan comptable de la Conférence ;
- 12- Compte rendu du colloque sur la couverture sociale des indépendants et des acteurs du secteur informel tenu en septembre 2021 ;
- 13- Choix du pays devant abriter la 33^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres ;
- 14- Inauguration du siège de la Conférence conformément à la Décision N° 599/CM/CIPRES du 29 juillet 2021 ;
- 15- Divers.

Au terme de l'examen, le Conseil a adopté des conclusions portant sur chacun des points inscrits à l'ordre du jour.

Ainsi, conformément à l'article 6 du Règlement Intérieur du Conseil des Ministres, le Conseil a réélu à l'unanimité, et par acclamations, Madame Adidjatou A. MATHYS, Ministre du Travail et de la Fonction Publique de la République du Bénin, **Présidente en exercice du Conseil des Ministres de la Conférence** au titre de l'année 2022.

Le Conseil a, par ailleurs, félicité la Présidente et l'a rassurée du soutien de ses Pairs pour l'accomplissement de ses missions durant son mandat.

Le Conseil a, ensuite, adopté le compte rendu de sa 30^{ème} session ordinaire tenue par visioconférence le 29 juillet 2021 à Cotonou (Bénin).

En ce qui concerne **l'examen et l'adoption du rapport du Commissaire aux Comptes et des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2020**, le Conseil a pris acte dudit rapport et a approuvé les états financiers de l'exercice 2020 de la CIPRES. En conséquence, il a donné quitus au Secrétaire Exécutif et au Responsable Financier et Comptable pour la gestion 2020, conformément aux dispositions des articles 49 et 50 du Règlement Financier et Comptable des Organes de la Conférence.

Le Conseil a, par ailleurs, félicité le Secrétaire Exécutif pour la clarté des états financiers et pour les résultats obtenus ainsi que le Commissaire aux Comptes pour la qualité de ses rapports.

S'agissant du Plan d'actions et du Budget de l'exercice 2022, prenant en compte l'avis du Comité d'Experts, le Conseil les a adoptés.

Le budget est arrêté en recettes et en dépenses à la somme de : deux milliards trois cent soixante-six millions cent mille (2 366 100 000) FCFA.

Les crédits budgétaires alloués se décomposent comme suit :

- dépenses de fonctionnement : deux milliards deux cent vingt-neuf millions (2 229 000 000) FCFA ;
- dépenses d'investissement : cent trente-sept millions cent mille (137 100 000) FCFA.

Pour ce qui est du rapport annuel 2020, prenant en compte l'avis du Comité d'Experts, le Conseil des Ministres l'a adopté et autorisé le Secrétariat Exécutif à procéder à sa publication, sous réserve de la prise en compte des données qui seront transmises par les Organismes au terme du délai supplémentaire accordé expirant en fin juillet 2022.

Cependant, le Conseil a donné instruction au Secrétariat Exécutif d'appliquer rigoureusement les sanctions prévues par la Décision n° 562/CM/CIPRES du 12 décembre 2019 portant communication et sanctions applicables pour retard ou non-communication des données financières, comptables et statistiques par les Organismes de Prévoyance Sociale (OPS) des Etats membres au Secrétariat Exécutif de la CIPRES.

Le Conseil a, par ailleurs, donné instruction au Secrétariat Exécutif de faire un point sur la communication des données par les OPS sur une période de cinq (05) ans à lui soumettre lors de sa prochaine session.

Il a également invité les Ministres de Tutelle à s'approprier la question de la non-production des

données statistiques, financières et comptables par les OPS dans les délais prévus, qui constitue une entrave au respect des textes communautaires.

Le Conseil a enfin donné instruction à la Commission de Surveillance de lui proposer des sanctions visant personnellement les gestionnaires des OPS responsables de la non-communication des données exigées.

Relativement à la question de **nomination des membres de la Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale**, le Conseil a prononcé les nominations suivantes :

 **Au titre des personnalités représentant l'ensemble des administrations nationales de tutelle de la Prévoyance Sociale**

- Mme **DAMALA née OUENZOU Augustine**, Inspectrice Centrale en matière de Protection Sociale, précédemment membre suppléant, membre titulaire (Centrafrique) ;
- M. **IRO Souley**, Directeur Général de la Protection Sociale, membre titulaire (Niger) ;
- M. **BELEMNABA Pakidumsamba David**, Inspecteur du travail et chargé de mission, membre suppléant (Burkina Faso) ;
- Mme **NDEDI A. EBOUBEK Sara Epse NKWONDA**, Sous-Directeur des Normes et de la Coopération Technique de Sécurité Sociale, membre suppléant (Cameroun) ;
- Mme **IVOUTOUHI née YIRAMA PEMBA Clarisse**, Directrice Générale de la Sécurité Sociale, membre suppléant (Congo).

 **Au titre des personnalités ayant exercé des responsabilités dans le secteur de la Prévoyance Sociale**

- M. **TOUNKARA Cheikh Tidiane**, Consultant International, Spécialiste en Protection Sociale, membre titulaire (Sénégal) ;
- Mme **TSABOTO Joslina FRIDOLINE**, Inspecteur de Prévoyance Sociale, membre titulaire (Madagascar) ;
- M. **HOUSSOU Kossi René**, Administrateur de sécurité sociale, membre suppléant (mandat renouvelé) (Bénin).

 **Au titre des personnalités qualifiées dans le domaine financier, désignées d'un commun accord par les Gouverneurs des Banques Centrales des Etats membres**

- Mme **Yaye Aminata SECK MBOW**, Directeur de la Stabilité Financière à la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), membre titulaire ;
- M. **Serge Cayodé GANGBO**, Directeur Adjoint de la Stabilité Financière à la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), membre suppléant.

 **Au titre des personnalités ayant une compétence et une expérience avérées en matière de contrôle de la gestion en général et des Organismes de Prévoyance Sociale en particulier, désignées dans le cadre de la coopération technique régionale ou internationale**

- M. **Thierry DIEULEVEUX**, Inspecteur Général des affaires sociales à l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS), membre titulaire (France).

Sur la question des **contributions des Etats membres au budget de la Conférence**, le Conseil s'est réjoui des efforts accomplis par les États pour le paiement de leurs contributions. Il a félicité l'ensemble des Etats et les a exhortés à poursuivre dans cette voie.

Le Conseil a, toutefois, donné mandat au Président en exercice de se rapprocher des Autorités de la République des Comores, de la République de Guinée-Bissau et de la République de la Guinée Equatoriale en vue d'assurer la régularité de leurs contributions au financement du budget de la Conférence et leur participation effective à ses activités.

S'agissant du **projet de procédure de désignation des membres de la Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale**, prenant en compte l'avis du Comité d'Experts et la nécessité pour la CIPRES de disposer d'un tel texte afin de rendre plus transparente la nomination des membres de la Commission, le Conseil a adopté ladite procédure, sous réserve de l'ajout d'une disposition portant sur l'exclusion de toute candidature d'un ressortissant d'un Etat membre non à jour du paiement de ses contributions au budget de la Conférence et dont les Organismes de Prévoyance Sociale sous tutelle ne sont pas à jour dans la communication au Secrétariat Exécutif des données financières, comptables et statistiques.

En ce qui concerne le **projet de contrat d'objectifs à assigner à la Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale**, prenant en compte l'avis du Comité d'Experts et après échanges, le Conseil a reporté l'adoption dudit document à sa prochaine session pour permettre d'approfondir la réflexion en vue de son amélioration.

En conséquence, il a donné instruction à la Commission de Surveillance et au Secrétariat Exécutif en lieu et place d'un contrat d'objectifs, d'élaborer une lettre de mission tenant compte des missions statutaires de la Commission afin d'éviter des chevauchements et conflits d'attributions entre Organes.

Sur la question du **FIA**, constatant un déficit de communication sur le projet du fait du non-respect de la Décision N° 523/CM/CIPRES du 01 juin 2018 portant création du Comité de pilotage du FIA, le Conseil a donné instruction au Président dudit Comité d'adresser un rapport sous quinzaine sur l'état d'avancement du projet au Président du Conseil des Ministres et de faire dorénavant un point trimestriel au Président de la Commission de Surveillance.

Relativement à la **révision du plan comptable de la CIPRES**, prenant en compte l'avis du Comité d'Experts, le Conseil a adopté la démarche de révision et a donné instruction au Secrétariat Exécutif de mettre en œuvre toutes les diligences nécessaires, sous le contrôle de la Commission de Surveillance et de lui soumettre les projets de documents pour adoption lors de sa session de décembre 2022.

Le Conseil a, par ailleurs, noté l'imminence de la mise en œuvre des régimes de retraite complémentaire par capitalisation par des Organismes de Prévoyance Sociale de la République de Côte d'Ivoire et a donné une dérogation spéciale à l'application du Plan Comptable CIPRES actuel jusqu'à l'entrée en vigueur du plan comptable CIPRES révisé.

Quant au dossier d'**extension de la couverture sociale aux indépendants et aux acteurs du secteur informel**, le Conseil a pris connaissance des conclusions du colloque sur « l'extension de la couverture sociale aux travailleurs de l'économie informelle » organisé par le Secrétariat Exécutif par visioconférence les 21 et 22 septembre 2021.

Il a félicité le Secrétariat Exécutif pour l'initiative prise et la bonne organisation de ce colloque et l'a instruit de centraliser toutes les initiatives nationales en matière d'extension afin d'élaborer des lignes directrices sur la couverture sociale des travailleurs de l'économie informelle dans les Etats membres.

Relativement au **choix du pays devant abriter la 33^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres**, après examen de ce point et à la suite de l'acceptation du Burkina Faso, le Conseil a décidé de confier à ce pays, l'organisation de sa 33^{ème} session ordinaire.

Concernant l'**inauguration du siège de la Conférence**, la République Togolaise a marqué son acceptation pour l'organisation de la 32^{ème} session ordinaire au mois de juin 2022 au cas où elle ne se tiendrait pas à Genève (Suisse).

Au cas où cette session serait organisée à Genève, la République togolaise abritera la 33^{ème} session en décembre 2022 et le Burkina Faso la 35^{ème} session en décembre 2023. L'inauguration du Siège aura lieu en marge de la session qui se tiendra au Togo.

Au titre des divers, à la suite de la communication sur l'extension de la protection sociale dans son pays et particulièrement sur la retraite complémentaire par le Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale de la République de Côte d'Ivoire, le Conseil a échangé sur l'organisation du 4^{ème} forum international sur la retraite et a décidé de poursuivre les réflexions en vue du choix du pays devant l'accueillir.

Au terme de ses travaux, le Conseil a adressé ses remerciements au Gouvernement de la République du Bénin et au Peuple Béninois pour la chaleur de l'accueil qui a été réservé à toutes les délégations, ainsi que pour toutes les attentions dont elles ont bénéficié durant leur séjour en terre Béninoise.

A l'issue de cette session, le Conseil a pris plusieurs actes dont l'état d'exécution est retracé dans le tableau ci-après.

Tableau 3 : Point d'exécution des actes pris par le Conseil lors de sa 31^{ème} session ordinaire, tenue le 16 décembre 2021

NATURE	NUMERO	OBJET	ACTIONS A MENER	NIVEAU D'EXECUTION	OBSERVATIONS
Règlement	35/CM/CIPRES	Portant adoption du budget général de la Conférence au titre de l'exercice 2022	Exécuter les dépenses et réaliser les recettes prévues	En cours	L'exécution du budget va démarrer en début d'exercice.
Règlement	36/CM/CIPRES	Portant procédure de désignation des membres de la Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale	Désigner désormais les membres de la Commission de Surveillance de la Prévoyance conformément au règlement N° 36/CM/CIPRES	Exécuté	La désignation des membres de la Commission de Surveillance de la Prévoyance se fera désormais conformément au règlement N° 36/CM/CIPRES
Décision	600/CM/CIPRES	Portant élection du Président en Exercice du Conseil des Ministres	Aucune	Exécutée	Madame Adijatou A. MATHYS, Ministre du Travail et de la Fonction Publique de la République du Bénin, a été réélue Président en exercice du Conseil des Ministres de la Conférence au titre de l'exercice 2022.
Décision	601/CM/CIPRES	Portant adoption du compte rendu de la 30 ^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres - Cotonou (Bénin), le 29/07/2021	Aucune	Exécutée	Le compte rendu de la 30 ^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres, tenue à Cotonou (Bénin), le 29 juillet 2021 a été adopté.
Décision	602/CM/CIPRES	Portant approbation des comptes annuels de la CIPRES au titre de l'exercice 2020 et du rapport du Commissaire aux Comptes	Aucune	Exécutée	Les comptes annuels de la CIPRES au titre de l'exercice 2020 et du rapport du Commissaire aux comptes ont été approuvés et quitus a été donné au Secrétaire Exécutif et au Responsable Financier et comptable pour leur gestion au titre dudit exercice.
Décision	603/CM/CIPRES	Portant adoption du plan d'actions de l'exercice 2022 de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale	Réaliser les actions prévues dans le plan d'actions adopté	En cours	L'exécution du plan d'action débutera en début d'exercice.
Décision	604/CM/CIPRES	Portant adoption du Rapport annuel 2020 de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale	Aucune	Exécutée	Le Rapport annuel 2020 de la CIPRES a été adopté.

NATURE	NUMERO	OBJET	ACTIONS A MENER	NIVEAU D'EXECUTION	OBSERVATIONS
Décision	605/CM/CIPRES	Donnant instruction au Secrétariat Exécutif de faire un point sur la situation de communication des données par les Organismes de Prévoyance Sociale sur une période de cinq (05) ans	Faire un point sur la situation de la communication des données par les Organismes de Prévoyance Sociale sur une période de cinq (05) ans	Exécutée	Un point sur la situation de la communication des données par les Organismes de Prévoyance Sociale sur une période de cinq (05) ans sera élaboré et soumis au Conseil des Ministres lors de ses sessions de 2022.
Décision	606/CM/CIPRES	Donnant instruction à la Commission de Surveillance de proposer des sanctions visant personnellement les gestionnaires des Organismes de Prévoyance Sociale, responsables de la non-communication des données exigées au Secrétariat Exécutif	Proposer des sanctions visant personnellement les gestionnaires des Organismes de Prévoyance Sociale, responsables de la non-communication des données exigées au Secrétariat Exécutif	Exécutée	Les sanctions seront proposées et soumises au Conseil des Ministres lors de ses sessions de 2022.
Décision	607/CM/CIPRES	Portant nomination des membres de la Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale	Notifier les actes de nomination aux intéressés	Exécutée	Les actes de nomination ont été notifiés aux intéressés.
Décision	008/2021/PCM/CIPRES	Portant nomination de Madame DAMALA née OUEZOU Augustine, précédemment membre suppléant, membre titulaire de la Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale	Notifier l'acte de nomination à l'intéressée	Exécutée	L'acte de nomination a été notifié à l'intéressée.
Décision	009/2021/PCM/CIPRES	Portant renouvellement du mandat de Monsieur HOUSSOU Kossi René, membre suppléant de la Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale	Notifier l'acte de renouvellement à l'intéressé	Exécutée	L'acte de renouvellement a été notifié à l'intéressé.
Décision	010/2021/PCM/CIPRES	Portant nomination de Madame TSABOTO Joslina Fridoline, membre titulaire de la Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale	Notifier l'acte de nomination à l'intéressée	Exécutée	L'acte de nomination a été notifié à l'intéressée.

NATURE	NUMERO	OBJET	ACTIONS A MENER	NIVEAU D'EXECUTION	OBSERVATIONS
Décision	011/2021/PCM/CIPRES	Portant nomination de Monsieur IRO Souley, membre titulaire de la Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale	Notifier l'acte de nomination à l'intéressé	Exécutée	L'acte de nomination a été notifié à l'intéressé.
Décision	012/2021/PCM/CIPRES	Portant nomination de Madame SECK MBOW Yaye Aminata, membre titulaire de la Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale	Notifier l'acte de nomination à l'intéressée	Exécutée	L'acte de nomination a été notifié à l'intéressée.
Décision	013/2021/PCM/CIPRES	Portant nomination de Monsieur DIEULEVEUX Thierry, membre titulaire de la Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale	Notifier l'acte de nomination à l'intéressé	Exécutée	L'acte de nomination a été notifié à l'intéressé.
Décision	014/2021/PCM/CIPRES	Portant nomination de Monsieur BELEMNABA Pakidumsamba David, membre suppléant de la Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale	Notifier l'acte de nomination à l'intéressé	Exécutée	L'acte de nomination a été notifié à l'intéressé.
Décision	015/2021/PCM/CIPRES	Portant nomination de Madame IVOUTOUHI née YIRAMA PEMBA Clarisse, membre suppléant de la Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale	Notifier l'acte de nomination à l'intéressée	Exécutée	L'acte de nomination a été notifié à l'intéressée.
Décision	016/2021/PCM/CIPRES	Portant nomination de Madame NDEDI A. EBOUBEK Sara Epse NKWONDA, membre suppléant de la Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale	Notifier l'acte de nomination à l'intéressée	Exécutée	L'acte de nomination a été notifié à l'intéressée.
Décision	608/CM/CIPRES	Portant fin de mandat de certains membres de la Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale	Notifier les actes de fin de mandat aux intéressés et payer les indemnités de fin de mandat	Exécutée	Les actes de fin de mandat ont été notifiés aux intéressés et les indemnités de fin de mandat payées.
Décision	018/2021/PCM/CIPRES	Portant fin de mandat de Monsieur GAYA DOUGOUMMO, membre titulaire de la Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale	Notifier l'acte de fin de mandat à l'intéressé et payer l'indemnité de fin de mandat	Exécutée	L'acte de fin de mandat a été notifié à l'intéressé et l'indemnité de fin de mandat payée.

NATURE	NUMERO	OBJET	ACTIONS A MENER	NIVEAU D'EXECUTION	OBSERVATIONS
Décision	019/2021/PCM/CIPRES	Portant fin de mandat de Monsieur DINGA Dominique, membre suppléant de la Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale	Notifier l'acte de fin de mandat à l'intéressé et payer l'indemnité de fin de mandat	Exécutée	L'acte de fin de mandat a été notifié à l'intéressé et l'indemnité de fin de mandat payée.
Décision	020/2021/PCM/CIPRES	Portant fin de mandat de Madame KENGUEL Constance Irène, membre titulaire de la Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale	Notifier l'acte de fin de mandat à l'intéressée et payer l'indemnité de fin de mandat	Exécutée	L'acte de fin de mandat a été notifié à l'intéressée et l'indemnité de fin de mandat payée.
Décision	021/2021/PCM/CIPRES	Portant fin de mandat de Monsieur DIARRAH Modibo, membre titulaire de la Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale	Notifier l'acte de fin de mandat à l'intéressé et payer l'indemnité de fin de mandat	Exécutée	L'acte de fin de mandat a été notifié à l'intéressé et l'indemnité de fin de mandat payée.
Décision	022/2021/PCM/CIPRES	Portant fin de mandat de Madame AGBANDAO KOUNOU Nahou épouse ASSOUMATINE, membre suppléant de la Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale	Notifier l'acte de fin de mandat à l'intéressée et payer l'indemnité de fin de mandat	Exécutée	L'acte de fin de mandat a été notifié à l'intéressée et l'indemnité de fin de mandat payée.
Décision	023/2021/PCM/CIPRES	Portant fin de mandat de Monsieur BONCANCA TABARES Carlos-Alberto, membre titulaire de la Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale	Notifier l'acte de fin de mandat à l'intéressé et payer l'indemnité de fin de mandat	Exécutée	L'acte de fin de mandat a été notifié à l'intéressé et l'indemnité de fin de mandat payée.
Décision	024/2021/PCM/CIPRES	Portant fin de mandat de Madame IDRISOU Caroline, membre suppléant de la Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale	Notifier l'acte de fin de mandat à l'intéressée et payer l'indemnité de fin de mandat	Exécutée	L'acte de fin de mandat a été notifié à l'intéressée et l'indemnité de fin de mandat payée.
Décision	609/CM/CIPRES	Donnant mandat au Président en exercice du Conseil des Ministres de poursuivre des diligences auprès de certains Etats membres	Poursuivre les diligences auprès de certains Etats membres	En cours	Des correspondances à adresser aux Etats membres concernés seront proposées à Madame le Président en exercice du Conseil des Ministres au cours de l'année 2022.
Décision	610/CM/CIPRES	Portant élaboration d'une lettre de mission à la Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale	Elaborer une lettre de mission à la Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale	En cours	La lettre de mission de la Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale est en cours d'élaboration et sera soumise au Conseil des Ministres lors de ses sessions de l'année 2022.

NATURE	NUMERO	OBJET	ACTIONS A MENER	NIVEAU D'EXECUTION	OBSERVATIONS
Décision	611/CM/CIPRES	Donnant instruction au Président du Comité de Pilotage du FIA de faire le point sur l'état d'avancement du Projet	Faire un point sur l'état d'avancement du Projet à Madame le Président en exercice du Conseil des Ministres	Exécutée	Un point sur l'état d'avancement du Projet a été fait à Madame le Président en exercice du Conseil des Ministres par le Président du COPIL FIA.
Décision	612/CM/CIPRES	Portant adoption de la démarche générale de révision du Plan Comptable CIPRES	Aucune	Exécutée	La démarche générale de révision du Plan Comptable CIPRES proposée a été adoptée par le Conseil des Ministres. Ladite démarche sera mise en œuvre au cours de l'exercice 2022.
Décision	613/CM/CIPRES	Portant dérogation spéciale à l'application du plan comptable CIPRES accordée aux Organismes de Prévoyance Sociale de la République de Côte d'Ivoire	Notifier la dérogation spéciale à l'application du plan comptable CIPRES accordée aux Organismes de Prévoyance Sociale de la République de Côte d'Ivoire	Exécutée	La dérogation spéciale à l'application du plan comptable CIPRES accordée a été notifiée aux Organismes de Prévoyance Sociale de la République de Côte d'Ivoire.
Décision	614/CM/CIPRES	Donnant instruction au Secrétariat Exécutif d'élaborer des lignes directrices sur la couverture sociale des travailleurs de l'économie informelle	Elaborer des lignes directrices sur la couverture sociale des travailleurs de l'économie informelle	En cours	Les lignes directrices sur la couverture sociale des travailleurs de l'économie informelle sont en cours de finalisation et seront soumises à la Commission de Surveillance et au Conseil des Ministres lors de leurs sessions de l'année 2022.
Décision	615/CM/CIPRES	Portant désignation du Pays devant abriter la 33 ^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres	Aucune	Exécutée	Le Burkina Faso a accepté d'abriter la 33 ^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres.
Décision	616/CM/CIPRES	Portant organisation de la 32 ^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres et inauguration du siège de la Conférence	Organiser la 32 ^{ème} session ordinaire et inaugurer le siège de la Conférence	En cours	La République togolaise a accepté d'organiser la 32 ^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres au cours de laquelle le siège de la Conférence sera inauguré. Les diligences seront menées pour organiser les événements à la période indiquée.

NATURE	NUMERO	OBJET	ACTIONS A MENER	NIVEAU D'EXECUTION	OBSERVATIONS
Recommandation	81/CM/CIPRES	Invitant les Ministres de tutelle des Organismes de Prévoyance Sociale à s'approprier de la question de la non-communication des données statistiques, financières et comptables au Secrétariat Exécutif	Notifier la recommandation Invitant les Ministres de tutelle des Organismes de Prévoyance Sociale à s'approprier de la question de la non-communication des données statistiques, financières et comptables au Secrétariat Exécutif	Exécutée	La recommandation a été notifiée aux Etats membres.
Recommandation	82/CM/CIPRES	Portant apurement des arriérés des contributions des Etats membres au budget de la Conférence	Notifier la recommandation portant apurement des arriérés des contributions des Etats membres au budget de la Conférence aux Etats	En cours	La recommandation a été notifiée aux Etats membres.

Décembre 2021

1.1.7.1.3. Les activités du Président en exercice

Au cours de l'exercice 2021 et dans le cadre des préparatifs des sessions du Conseil des Ministres de la CIPRES ainsi que de la mise en œuvre des décisions prises lors des sessions précédentes, le Président en exercice a eu plusieurs séances de travail avec le Secrétaire Exécutif.

A cette occasion, elle a eu des séances de travail avec les autorités du pays du siège, la Commission de Surveillance et le personnel du Secrétariat Exécutif.

Par ailleurs, Mme Adidjatou A. MATHYS, Ministre du Travail et de la Fonction Publique de la République du Bénin, Présidente en exercice du Conseil des Ministres de la Conférence a effectué du 17 au 19 novembre 2021 une visite de travail au siège de la CIPRES.

1.1.7.2. La Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale

1.1.7.2.1. La Composition de la Commission de Surveillance

Tableau 4 : Composition de la Commission de Surveillance

NOMS ET PRENOMS	QUALITE ET TITRE
M. TOUNKARA Cheikh Tidiane	Membre titulaire : Président
Mme KENGUEL Constance Irène	Membre titulaire
M. MODIBO DIARRAH	Membre titulaire
M. GAYA DOUGOUDMO	Membre titulaire
M. BONCANCA TABARES CARLOS	Membre titulaire
Mme AGBANDAO KOUNOU ASSOUMATINE Nahou	Membre suppléant
M. HOUESSO Kossi René	Membre suppléant
Mme DAMALA née OUENZOU Augustine	Membre suppléant
M. DINGA Dominique	Membre suppléant
Mme IDRISOU Caroline	Membre suppléant

Décembre 2021

Actuelle Commission nommée le 16 décembre 2021

NOMS ET PRENOMS	QUALITE ET TITRE
M. TOUNKARA Cheikh Tidiane	Membre titulaire : Président
Mme DAMALA née OUENZOU Augustine	Membre titulaire
M. IRO Souley	Membre titulaire
Mme TSABOTO Joslina FRIDOLINE	Membre titulaire
Mme SECK MBOW Yaye Aminata	Membre titulaire
M. DIEULEVEUX Thierry	Membre titulaire
M. HOUESSO Kossi René	Membre suppléant
M. BELEMNABA Pakidumsamba David	Membre suppléant
Mme NDEDI A. EBOUBEK Sara Epse NKWONDA	Membre suppléant
Mme IVOUTOUHI née YIRAMA PEMBA Clarisse	Membre suppléant
M. GANGBO Serge Cayodé	Membre suppléant

Décembre 2021

1.1.7.2.2. Les sessions

La Commission de Surveillance a tenu trois (03) sessions, au siège de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES) à Lomé (Togo), au cours de l'exercice 2021, aux périodes ci-après :

- du 12 au 16 avril 2021 ;
- du 23 au 27 août 2021 ;
- du 18 au 26 novembre 2021.

La première session au titre de l'année 2021

Au cours de cette session qui s'est tenue du 12 au 16 avril 2021, la Commission a procédé à l'examen et à l'adoption du compte rendu de sa 4^{ème} session au titre de l'année 2020, tenue à Lomé, du 09 au 13 novembre 2020.

A l'ordre du jour de cette session était inscrit :

- le point des activités menées par le Secrétariat Exécutif de novembre 2020 au 12 avril 2021 ;
- la revue du chronogramme des activités du plan d'actions 2021 et de la situation de trésorerie ;
- la sélection du Commissaire aux comptes ;
- l'examen et à l'adoption de la cartographie des risques du secteur de la prévoyance sociale ;
- l'examen et à l'adoption du projet de charte éthique de l'Inspection Régionale et de la Cellule Appui-Conseil.

La Commission a également procédé à l'examen préliminaire et contradictoire du rapport d'inspection de l'Institut National de la Prévoyance Sociale (INPS) du Mali.

La délégation de l'INPS ayant pris part à cette séance était composée de :

- Monsieur **Moussa DIAWARA**, Conseiller Technique représentant la Tutelle, Chef de délégation ;
- Monsieur **Yacouba KATILE**, Président du Conseil d'Administration/INPS ;
- Monsieur **Moussa Toumany DIAKITE**, Directeur de l'Audit Interne/INPS ;
- Monsieur, **Cheikna SOUMARE**, Directeur du Recouvrement/INPS ;
- Monsieur **Modibo KEITA**, Agent Comptable/INPS.

La deuxième session au titre de l'année 2021

Tenue du 23 au 27 août 2021, cette session a permis à la Commission d'examiner et d'adopter le compte rendu de sa 1^{ère} session au titre de l'année 2021 tenue du 12 au 16 avril 2021.

Au cours de cette session, la Commission a inscrit les points suivants à l'ordre du jour :

- au compte rendu de la 30^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres de Tutelle tenue du 27 au 29 juillet 2021 à Cotonou (République du Bénin) et mesures d'opérationnalisation des décisions adoptées ;
- au point d'information des activités menées par le Secrétariat Exécutif du 19 avril 2021 au 23 août 2021 ;
- à l'évaluation de la mise en œuvre des activités du plan d'actions 2021 et de la situation de trésorerie ;
- à l'examen et à l'adoption de la cartographie des risques du secteur de la prévoyance sociale ;

- à l'examen et à l'adoption du projet de charte éthique de l'Inspection Régionale et de la Cellule Appui-Conseil.

La Commission a, par ailleurs, procédé à l'examen préliminaire et contradictoire du rapport d'inspection de l'Institution de Prévoyance Retraite (IPRES) du Sénégal.

La délégation de l'IPRES ayant pris part à cette séance était composée de :

- Madame **Marie Odile M. FAYE**, Directrice de la Protection Sociale représentant la Tutelle, Chef de délégation ;
- Monsieur **Cheikh GUEYE**, Secrétaire Général/ Directeur Général p.i./IPRES ;
- Monsieur **Codé DIOP**, Directeur Informatique/IPRES ;
- Monsieur **Souleymane LO**, Directeur Financier/IPRES.

Au titre des questions diverses, le Président de la Commission a procédé au compte rendu de la rencontre qu'il a eu avec le Ministre de Tutelle du Togo et qui portait sur la décision du Conseil des Ministres renvoyant en décembre le renouvellement du mandat des membres de la Commission et la mise en place d'une convention d'objectifs entre le Conseil des Ministres et la Commission.

La troisième session au titre de l'année 2021

Tenue du 18 au 26 novembre 2021, cette session a permis à la Commission d'examiner et d'adopter le compte rendu de sa 2^{ème} session au titre de l'année 2021 tenue de 23 au 27 août 2021.

Etaient à l'ordre du jour de cette session :

- l'exécution du Plan d'action 2021 et du Plan Stratégique 2019-2023 ;
- l'examen du Plan d'action 2022 ;
- l'examen du projet de budget 2022 ;
- la revue des notes relatives aux points inscrits au projet d'ordre du jour de la 31^{ème} session du Conseil des Ministres (CM) ;
- l'élaboration des procédures de désignation des membres de la Commission ;
- l'élaboration de la Convention d'Objectifs de la Commission.

La Commission a, par ailleurs, procédé à l'examen préliminaire et contradictoire du rapport d'inspection de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) de la République Démocratique du Congo.

La délégation de la CNSS ayant pris part à cette séance contradictoire était composée de :

- Monsieur **MABIALA MPOTO Jules**, Conseiller de la Ministre de l'Emploi, Travail et Prévoyance Sociale ;
- Madame **SHIMBI UMBA Joséphine**, Président a.i du Conseil d'Administration/CNSS ;
- Monsieur **MFUTI KIAKU Jean Simon**, Directeur Général a.i/CNSS ;
- Monsieur **TSHOVU MWAMBA Anicet**, Directeur Financier/CNSS ;
- Monsieur **MBWATA BOSENGI Fulbert**, Directeur Technique/CNSS ;

- Monsieur **KALALA MUTOMBO André**, Directeur du Secrétariat des Organes Statutaires/CNSS ;
- Monsieur **DIABUNGUDI KALUKEMBI José**, Directeur-Assistant Principal du DG a.i/CNSS ;
- Madame **MIZUMI BAY-BA**, Sous-Directeur/ Assistante du PCA a.i/CNSS ;
- Monsieur **MALUMBA KABITANTSHI Patrick**, Sous-Directeur, Assistant chargé des missions du DG a.i/CNSS ;
- Madame **BUHENDWA NTAKWIDJA Aline**, Secrétaire de cabinet/CNSS ;
- Madame **MASAMBA BOBILA Patience**, Chef de Service Adjoint/CNSS.

1.1.7.3. Le Secrétariat Exécutif

1.1.7.3.1. La Composition du Secrétariat Exécutif

Tableau 5 : Composition du Secrétariat Exécutif

NOMS ET PRENOMS	QUALITE
Mme BOUBA, née DJUKAM Cécile Gernique	Secrétaire Exécutif
M. OUMAROU DJIBO Issa	Chef de l'Inspection Régionale de la Prévoyance Sociale
M. HOUNGBEDJI Bruno	Inspecteur Régional de la Prévoyance Sociale
M. HOUNKANRIN Stéphane	Inspecteur Régional de la Prévoyance Sociale
M. NZAHOU Dieu-Donné	Inspecteur Régional de la Prévoyance Sociale
M. ADJEDOMOLE Kossivi Edemo	Inspecteur Régional de la Prévoyance Sociale
M. BESSALA ONANA Louis Kévin	Inspecteur Régional de la Prévoyance Sociale
M. BOCKE Arnaud Fredie Valery Minansou	Inspecteur Régional de la Prévoyance Sociale
M. NGANSOP NGOUPAYOU Séraphin	Inspecteur Régional de la Prévoyance Sociale
M. ANDRIAMANALINA Fanomezantsoa Marco	Inspecteur Appui-Conseil
M. EGLE Kossi Frédéric	Responsable Financier et Comptable
M. HOUESOUPKE Eric T.	Chef du Service Administratif et du Personnel
Autres agents (11)	Personnel Administratif et Technique

Décembre 2021

1.1.7.3.2. Les activités du Secrétariat Exécutif

Outre les activités techniques ci-dessus décrites (contrôle, évaluation, formation, organisation de séminaires et rencontres, etc.), le Secrétariat Exécutif a élaboré les documents de base des sessions du Conseil des Ministres et de la Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale et organisé lesdites sessions. Il a régulièrement assuré le secrétariat des sessions du Conseil, de la Commission et des réunions du Comité d'Experts.

En outre, en tant que membre des Groupes d'Experts des Comités de Stabilité Financière des zones de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) et de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), le Secrétariat Exécutif a régulièrement participé aux différents

travaux desdits Groupes au cours de l'année 2021 par visioconférence.

Le Secrétaire Exécutif a, par ailleurs, reçu lors d'une visite de travail et de courtoisie Secrétaire Général du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) le 1^{er} avril 2021 au siège de la CIPRES, à Lomé au Togo.

Le Secrétaire Exécutif a également effectué des visites de travail auprès de la Tutelle et des Directeurs Généraux des Organismes de Prévoyance Sociale (OPS) du Mali. A l'issue de ces visites de travail, le Secrétaire Exécutif a réaffirmé la disponibilité du Secrétariat Exécutif à accompagner les Organismes de Prévoyance Sociale en vue de la satisfaction des assurés sociaux.

1.2. SITUATION FINANCIERE

1.2.1. L'exécution du budget

Le budget général de l'exercice 2021 de l'Institution a été adopté par Règlement n° 34/CM/CIPRES du 16 mars 2021. Il a été arrêté en recettes et en dépenses, à la somme de **deux milliards quatre-vingt-neuf millions cinq cent soixante-dix mille (2 089 570 000) FCFA**.

Les dépenses se composent comme suit :

- crédits d'investissement : deux cent trente-huit millions trois cent mille (238 300 000) FCFA ;
- crédits de fonctionnement : un milliard huit cent cinquante un millions deux cent soixante-dix mille (1 851 270 000) FCFA, dont quatre cent cinquante-cinq millions huit cent cinquante mille (455 850 000) FCFA de report de crédits de l'exercice 2020 ;

Le budget général de l'exercice 2021 comparé à celui de l'exercice 2020 était en baisse de 4,06%.

Il a été exécuté ainsi qu'il suit :

1.2.1.1. Les ressources

Le financement du budget général de l'exercice 2021 de la Conférence a été exclusivement assuré par les contributions des Etats membres et les crédits reportés relatifs aux activités non réalisées de l'exercice 2020.

La part fixe des contributions s'est élevée à 81,686 millions de FCFA par Etat membre.

La part variable s'est élevée globalement à 408,430 millions de FCFA et a été répartie conformément au Règlement N° 18/CM/CIPRES du 06 mars 2013 du Conseil des Ministres de Tutelle de la Prévoyance Sociale entre les Organismes.

La situation des ressources attendues et encaissées au titre de l'exercice 2021 se présente comme suit :

Tableau 6 : Situation des ressources au titre de l'exercice 2021

En FCFA

Eléments	Contributions attendues	Contributions recouvrées	Reste à recouvrer	Taux de recouvrement
Arriérés en début d'exercice	2 218 377 468	454 931 295	1 763 446 173	20,51%
Contributions de l'année 2021	1 633 720 000	1 379 882 663	253 837 337	84,46%
TOTAL	3 852 097 468	1 834 813 958	2 017 283 510	47,63%

Sources : Données des services comptables/CIPRES

Les ressources attendues au titre de l'exercice 2021 s'élevaient à **trois milliards huit cent cinquante-deux millions quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent soixante-huit (3 852 097 468) FCFA** dont deux milliards deux cent dix-huit millions trois cent soixante-dix-sept mille quatre cent soixante-huit (2 218 377 468) FCFA au titre des arriérés au 31 décembre 2020.

Au 31 décembre 2021, le Secrétariat Exécutif a globalement encaissé la somme d'**un milliard huit cent trente-quatre millions huit cent treize mille neuf cent cinquante-huit (1 834 813 958) FCFA**, soit un taux de recouvrement global de 47,63% de ces ressources attendues.

Le montant recouvré est réparti comme suit :

- **Un milliard trois cent soixante-dix-neuf millions huit cent quatre-vingt-deux mille six cent soixante-trois (1 379 882 663) FCFA** au titre des contributions courantes de l'exercice 2021, soit un taux de recouvrement de 79,26 % contre 63,17% en 2020 ;
- **Quatre Cent Cinquante-quatre millions neuf cent trente un mille deux cent quatre-vingt-quinze (454 931 295) FCFA** au titre des arriérés soit un taux de recouvrement de 20,51% du montant desdits arriérés.

Si l'on fait abstraction des créances de la Guinée Equatoriale, le taux de recouvrement global de la période est de 84,13% contre 51,96% en 2020.

A la date du 31 décembre 2021, le montant total des contributions des Etats membres restant à recouvrer se chiffre à la somme de **deux milliards dix-sept millions deux cent quatre-vingt-trois mille cinq cent dix (2 017 283 510) FCFA** contre **deux milliards deux cent dix-huit millions trois cent soixante-dix-sept mille quatre cent soixante-huit (2 218 377 468) FCFA** en 2020, soit une baisse de 9,06%.

Hormis les créances sur la Guinée Équatoriale, le montant des arriérés se chiffre au 31 décembre 2021 à la somme de **sept cent quatre-vingt-sept millions cinq cent quatorze mille six cent cinquante et un (787 514 651) F CFA** contre **un milliard cent dix millions deux cent quatre-vingt-huit mille sept cent quarante-trois (1 110 288 743) F CFA** au 31 décembre 2020.

1.2.1.2. Les dépenses

Le budget général des dépenses de l'exercice 2021 a été exécuté à hauteur de 67,76 % contre 70,24% en 2020. Plus précisément, le taux de réalisation du budget de fonctionnement s'est élevé à 66,07 % et celui du budget d'investissement à 80,89%.

Le tableau ci-après présente la situation synthétique de l'exécution budgétaire au titre de l'exercice 2021

Tableau 7 : Situation de l'exécution budgétaire au 31 décembre 2021

En FCFA

COMPTE	INTITULE	2021		
		Prévisions	Réalisations	Taux
FONCTIONNEMENT				
61	Matières et fournitures consommées	42 800 000	36 518 621	85,32%
62	Transports consommés	224 800 000	135 061 175	60,08%
63	Autres services consommés	651 170 000	297 286 562	45,65%
64	Charges et pertes diverses	186 500 000	95 740 598	51,34%
65	Frais du personnel	738 000 000	650 692 331	88,17%
68	Charges exceptionnelles	8 000 000	7 904 970	98,81%
	TOTAL FONCTIONNEMENT	1 851 270 000	1 223 204 257	66,07%
INVESTISSEMENT				
20	Immobilisations incorporelles	71 500 000	40 933 000	57,25%
22	Immobilisations corporelles	166 800 000	151 818 635	91,02%
	TOTAL INVESTISSEMENT	238 300 000	192 751 635	80,89%
	TOTAL GENERAL	2 089 570 000	1 415 955 892	67,76%

1.2.2. Les comptes de la Conférence clos au 31 décembre 2021

1.2.2.1. L'analyse du bilan

Le bilan en grande masse au 31 décembre 2021 se présente comme suit :

Tableau 8 : Bilan synthétique au 31/12/2021

(En millions de FCFA)

LIBELLE	2021	2020	Taux d'évolution 2021/2020
ACTIF			
Immobilisations incorporelles	6,9	0,88	684,24%
Immobilisations corporelles	1 862,99	1 896,18	-1,75%
Immobilisations financières	76,6	129,28	-40,75%
Stocks d'Exploitation	41,17	46,65	-11,74%
Créances d'Exploitation	2 122,84	2 281,25	-6,94%
Disponibilités	2 112,57	1 784,54	18,38%
TOTAL ACTIF	6 223,08	6 138,79	1,37%
PASSIF			
Dotation de l'Etat	105,75	105,75	0,00%
Report à nouveau	2 014,16	1 592,91	26,45%
Résultat	71,13	421,25	-83,12%
Subvention d'investissement et d'équipement reçus	1 869,90	1 751,44	6,76%
Dettes financières	304,24	204,84	48,53%
Dettes d'exploitation	1 857,90	2 062,60	-9,92%
TOTAL PASSIF	6 223,08	6 138,79	1,37%

Comme il ressort du tableau ci-dessus, le bilan clos au 31 décembre 2021 a été arrêté à l'actif et au passif à la somme de 6 223,08 millions de FCFA contre 6 138,79 millions de FCFA au 31 décembre 2020, soit une progression de 1,37%.

Cet accroissement s'explique essentiellement par les évolutions enregistrées au niveau des différents postes et se résume ainsi qu'il suit :

1.2.2.1.1. A l'actif du bilan

Les immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement des logiciels acquis. Elles ont progressé de 684,24% en valeurs nettes comptables en passant de 0,88 million en 2020 à 6,901 millions en 2021.

Les immobilisations corporelles se sont chiffrées en valeurs nettes à 1 862,994 million de F CFA en 2021 contre 1 896 millions de FCFA en 2020 soit une baisse de 1,75%.

Les immobilisations financières sont constituées des dépôts et cautionnement versés ainsi que des prêts accordés au personnel. Elles sont passées de 129,28 millions de F CFA en 2020 à 76,598 millions de FCFA en fin 2021 soit une régression de 40,75% due au remboursement des prêts au personnel pour le compte de l'exercice 2021.

Les créances d'exploitation s'élèvent à 2 122,84 millions de FCFA en 2021 contre 2 281,25 millions de F CFA en 2020 soit une régression de 6,94%. Elles sont constituées essentiellement des créances de contributions au budget de la Conférence qui sont passées de 2 218,377 millions de FCFA au 31 décembre 2020 à 2 101,357 millions de FCFA au 31 décembre 2021. Parmi ces créances figurent celles de la Guinée Equatoriale qui s'élèvent à 1 229,769 millions de F CFA et représentent 58,52% du total des créances de contributions.

Les créances représentent en fin d'exercice 2021, 34,11% du total de l'actif en valeurs nettes du bilan contre 37,16% pour l'exercice précédent. Elles sont passées de 2 281,25 millions de F CFA en 2020 à 2 122,84 millions de F CFA en 2021. Malgré les efforts fournis par les Etats membres dans le paiement de leurs contributions, le niveau de ce poste demeure élevé. Cette situation traduit les difficultés auxquelles la Conférence est confrontée dans le recouvrement des contributions à bonne date.

Les valeurs disponibles se chiffrent à 2 112,57 millions de F CFA en 2021 contre 1 784,54 millions de FCFA au 31 décembre 2020 soit une hausse de 18,38%. Elles représentent 33,95% du montant total de l'actif net contre 29,07% en 2020.

1.2.2.1.2. Au passif du bilan

Le passif du bilan comprend la dotation de l'État Togolais, les reports à nouveau créditeurs, le résultat de l'exercice, les subventions d'investissement, les provisions pour charges et les dettes d'exploitation. La dotation de l'État Togolais représente la valeur du terrain mis à la disposition de la Conférence par ce pays ; elle s'élève à 105,750 millions de FCFA.

Les postes de report à nouveau et de résultats sont globalement passés de 2 014,15 millions de F CFA en 2020 à 2 085,28 millions de FCFA en 2021 soit une croissance de 3,53%. Ils représentent 33,50% du total du passif en 2021 contre 32,81% en 2020. Ils sont constitués respectivement du cumul des reports à nouveau positifs des exercices 1996 à 2020 pour un montant de 2 014,16 millions de FCFA et du résultat de l'exercice 2021 pour 71,125 millions de FCFA.

Les subventions d'investissement et d'équipement s'élèvent à 1 869,90 millions de F CFA en 2021 contre 1 751,44 millions de FCFA au 31 décembre 2020. Elles correspondent aux valeurs comptables nettes des immobilisations inscrites à l'actif du bilan et représentent 30,04% du total du passif en 2021.

Les dettes financières et assimilées sont constituées des provisions pour charges pour un montant de 304,243 millions de F CFA en 2021 contre 204,84 millions de FCFA en 2020 soit une progression de 48,53%. Elles représentent 4,89% du total du passif.

Les dettes d'exploitation sont passées de 1 857,90 millions de F CFA en 2021 contre 2 062,600 millions de FCFA en 2020 ; elles ont régressé de 9,92% et représentent 29,85% du total du passif.

Abstraction faite de la contrepartie des contributions de la Guinée Equatoriale, des Comores et de la Guinée Bissau (comptabilisée en compte de régularisation : cotisations mises en recouvrement), les dettes réelles d'exploitation se chiffrent à 373,456 millions de F CFA en 2021 contre 662,23 millions de FCFA en 2020, soit une baisse de 43,60%.

Ces dettes réelles d'exploitation sont constituées principalement des dettes fournisseurs pour 119,692 millions de FCFA, des charges à payer pour 200,848 millions de FCFA, du reliquat sur contributions de mise en œuvre du Fonds d'Investissement Africains (FIA) pour 12,073 millions.

1.2.2.2. Analyse du résultat de l'exercice

Tableau 9 : Compte de résultat synthétique au 31 décembre 2021

(En millions de FCFA)

COMPTE	LIBELLE	EXERCICES		Taux d'évolution 2021/2020
		2021	2020	
PRODUITS				
70	Produits techniques (Cotisations)	1 535,26	1 536,20	-0,06%
76	Subvention d'Exploitation	-	-	
77	Produits financiers	47,36	86,98	-45,55%
78	Produits exceptionnels	34,51	171,91	-79,93%
	Total des produits	1 617,14	1 795,09	-9,91%
CHARGES				
61	Matières et fournitures consommées	41,99	26,53	58,28%
62	Transports consommés	135,06	85,08	58,74%
63	Autres services consommés	275,13	281,45	-2,25%
64	Charges et pertes diverses	85,41	127,51	-33,02%
65	Frais du personnel	606,45	616,73	-1,67%
68	Charges exceptionnelles	7,9	8,96	-11,74%
69	Dotations aux amortissements et aux provisions	394,06	227,58	73,16%
	Total des charges	1 546,01	1 373,84	12,53%
	Résultat de l'Exercice	71,13	421,26	-83,12%
	TOTAL	1 617,14	1 795,09	-9,91%

Au cours de l'exercice 2021, les produits se sont chiffrés à 1 617,14 millions de F CFA contre 1 795,09 millions de FCFA en 2020, soit une baisse de 9,91%.

Les charges d'exploitation quant à elles, sont passées de 1 373,84 millions en 2020 à 1 546,01 millions de F CFA soit une progression de 12,53%.

Cette hausse s'explique essentiellement par :

- les « transports consommés » qui sont passés de 85,084 millions de FCFA en 2020 à 135,061 millions de FCFA en 2021 due à la limitation des déplacements pour cause de COVID 19 ;
- et les « dotations aux amortissements et provisions » qui sont passées de 227,57 millions de FCFA en 2020 à 394,060 millions de FCFA en

2021, comme suite aux provisions de fin de mandat du personnel à statut diplomatique et aux provisions de fin de carrières du personnel administratif et technique.

Il est ainsi dégagé un résultat excédentaire de 71,126 millions de FCFA en 2021 contre un résultat excédentaire de 421,25 millions de FCFA en 2020 soit une régression de 83,115%.

DEUXIEME PARTIE
LA SITUATION DES ORGANISMES
ET L'ÉVOLUTION DE LA
PRÉVOYANCE SOCIALE

L'analyse de la situation des organismes et de l'évolution de la prévoyance sociale a été effectuée essentiellement sur la base des informations figurant dans les états financiers et les données statistiques reçus de ces organismes.

Cette deuxième partie du rapport annuel est structurée en deux chapitres. Le premier chapitre est relatif à l'environnement juridique des Organismes de Prévoyance Sociale. Quant au deuxième chapitre, il retrace l'évolution des informations statistiques, financières et comptables desdits organismes.

Il est important de noter que pour obtenir une fiabilité des informations devant être publiées dans ce rapport, certaines données financières et comptables communiquées par les organismes sur la base des monographies ont été corrigées après la réception des états financiers validés.

2.1. LA SITUATION DES ORGANISMES

2.1.1. Evolution du nombre des organismes

A fin 2021, le nombre des Organismes de Prévoyance Sociale (OPS) des Etats membres affiliés à la CIPRES s'élevait à vingt-cinq (25), réparti comme suit : Bénin (1), Burkina (2), Cameroun (1), Centrafrique (1), Comores (1), Congo (1), Côte d'Ivoire (2), Gabon (2), Guinée Bissau (1), Guinée Equatoriale (1), Madagascar (1), Mali (3), Niger (1), République Démocratique du Congo (1), Sénégal (2), Tchad (1) et Togo (3).

Ces organismes sont répertoriés dans le tableau ci-après :

Tableau 10 : Liste des organismes sous contrôle de la CIPRES au 31/12/2021

PAYS	ORGANISMES	ADRESSE
BENIN	Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)	Tél : (229) 21 30 27 27 21 30 27 30 / 21 30 27 67 Fax : 21 30 26 36 - 01 B.P. 374 COTONOU
BURKINA FASO	Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)	Tél : (226) 50 31 56 87 - Fax : 50 30 77 94 Tel (Std) : 50 30 60 78/81 B.P. 562 OUAGADOUGOU
	Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires (CARFO)	Tél : (226) 50 31 08 54 / 55 50 37 69 98 - Fax : (226) 50 31 70 08 01 BP 5569 OUAGADOUGOU 01
CAMEROUN	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS)	Tél : (237) 22 23 08 31/22 23 40 11 22 22 05 38 / 22 22 46 01 - Fax : 22 22 57 55 B.P. 441 YAOUNDE
CENTRAFRIQUE	Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)	Tél/Fax (236) 21 61 56 29 Cel: 00236 72 22 30 30 Tél (Std) :21 61 26 00/21 61 26 10
COMORES	Caisse Nationale de Solidarité et de Prévoyance Sociale (CNSPS)	Tél : (269) 763 11 16 B.P. 1035 MORONI Email : cpsc@comorestelecom.km
CONGO	Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)	Tél : (242) 281 06 16 - Fax : (242) 281 41 46 B.P. 182 - BRAZZAVILLE
COTE D'IVOIRE	Institution de Prévoyance Sociale, Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (IPS-CNPS)	Tél: (225) 20 25 21 13 /20 32 11 51 20 25 20 66 - Fax : 20 32 79 94 Tel (Std) : 20 32 16 22 / 20 32 08 66 01 B.P. 317 ABIDJAN 01

PAYS	ORGANISMES	ADRESSE
COTE D'IVOIRE	Institution de Prévoyance Sociale, Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat (IPS-CGRAE)	Tel : +225 20251212 20251200 / Fax+225 20251100 Abidjan-Plateau, Rue du Commerce
GABON	Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)	Tél : (241) 72 46 91 - Fax : 74 64 25/ B.P. 134 LIBREVILLE
	Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de la Garantie Sociale (CNAMGS)	Tél. : +241 77 59 65/66/67/68 Fax : +241 77 59 64 - Zone industrielle d'Oloumi - B.P. 3999 LIBREVILLE
GUINEE BISSAU	Instituto Nacional de Segurança Social (INSS) Institut National de Sécurité Sociale	Avenida Domingos Ramos - Bissau República da Guiné-Bissau Tel. (+245) 3201494 - Fax (+245) 3201494 E-mail : inacionalpsocial@gmail.com
GUINEE EQUATORIALE	Instituto de Seguridad Social (INSESO)	Tél/Fax : (240) 093341 -MALABO Web : www.inseso.org Cel : (240) 222 27 49 00
MADAGASCAR	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNaPS)	Place HO CHI MINH - Ampefiloha - Antananarivo - 101 - Courriel : cnaps@cnaps.mg Tél: 020 22 205 20
MALI	Institut National de Prévoyance Sociale (INPS)	Tél (223) 20 21 35 00 - Fax : 20 21 47 31 Tél (Std) 20 21 25 54 - B.P. 53 BAMAKO
	Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CANAM)	Tél: (223) 20 72 91 95/20 23 01 12/ 44 90 19 87 Web: www.canam-mail.com E-mail : infos@canam-mail.com Hamadallaye ACI 2000
	Caisse Malienne de Sécurité Sociale (CMSS)	Hamdallaye ACI 2000 Près de l'ambassade américaine en face du bureau du Médiateur de la République du Mali Bamako Commune IV BP: 484 Mali Tel : +223 20 29 30 46 / +223 20 29 27 07/+223 20 29 62 98 - contact@cmssmali.org www.cmssmali.org
NIGER	Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)	Tél : (227) 20 73 28 54 - Fax : 20 73 42 44 Tél (Std) 20 73 43 47/2073 43 56 e-mail : cnss@intnet.ne B.P. 255 NIAMEY
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO	Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)	Tel : 00243 813 33 07 55 95, Boulevard du 30 juin BP. 89 33 Kin 1 KINSHASSA
SENEGAL	Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES)	Tél : (221) 33 839 91 23 - 33 839 91 23 / 00 Fax : 33 839 91 01 - 22 avenue Léopold Sédar Senghor - B.P. 161 DAKAR
	Caisse de Sécurité Sociale (CSS)	Tél : (221) 33 889 19 51/ 55 33 889 19 89 Fax : 33823 67 75 alpha@serveurcss.sn Place de l'OIT - B.P. 102 DAKAR
TCHAD	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS)	Tél (235) 252 23 65/262 41 62 - 252 60 06 / 252 58 80 - Fax : 252 41 66 / 252 23 65 cnps.tchad@intnet.td - B.P. 749 N'DJAMENA
TOGO	Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)	Tél (DG) (228) 22 25 31 44/ 22 53 56 15 / Fax : 22 50 76 52 Tél (Std) 22259696/22 25 38 60 B.P. 69 LOME
	Caisse de Retraites du Togo (CRT)	Tél (DG) (228) 22 22 22 74 - B.P. 69 LOME cretraites.togo@gmail.com
	Institut National d'Assurance Maladie (INAM)	Tel : (228) 22 21 47 99 - 01 B.P. 11 LOME Avenue de la Libération, angle rue KAME www.inam.tg - E-mail : inamtogo@inam.tg inamtogo@yahoo.fr

2.1.2. Evolution de l'environnement juridique des organismes

Ce point sera apprécié par rapport au Socle Juridique de sécurité sociale applicable aux OPS des Etats membres de la CIPRES qui préconise que le statut juridique des organismes de la CIPRES soit de droit privé chargé d'une mission de service public, tout en définissant les normes relatives à la composition du Conseil d'Administration ainsi que le mode de désignation du Directeur Général.

2.1.2.1. Statut juridique

Tableau 11 : Statut juridique des OPS

N°	Pays et organismes	Forme juridique	Référence texte
1	BENIN (CNSS)	Etablissement public à caractère social	Loi N° 98-019 du 21 Mars 2003
2	BURKINA FASO (CNSS)	Etablissement public de prévoyance sociale (EPPS)	Loi n° 016-2006/AN du 16 mai 2006
3	BURKINA FASO (CARFO)	Etablissement public de prévoyance sociale (EPPS)	Loi n° 016-2006/AN du 16 mai 2006
4	CAMEROUN (CNPS)	Établissement public	Ordonnance n° 73-17 du 22 mai 1973
5	REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (CNSS)	Personne morale de droit privé	Loi n° 06.034 du 28 décembre 2006
6	COMORES (CNPS)	Institution de prestations à caractère Social dotée de la personnalité morale de droit public	Loi N° 12-021/AU du 25 décembre 2012
7	CONGO (CNSS)	Etablissement Public à caractère social	Loi N°004/86 du 25 février 1986
8	COTE D'IVOIRE (IPS-CNPS)	Personne morale de droit privé et de type particulier	Loi N° 99-476 du 2 août 1999 Loi N° 99-477 du 2 août 1999
9	COTE D'IVOIRE (IPS-CGRAE)	Personne morale de droit privé et de type particulier, sans capital social	Loi N° 99-476 du 2 août 1999 et Décret n° 2012-367 du 18 avril 2012
10	GABON (CNSS)	Organisme de droit privé chargé de la gestion d'un service public	- Loi n° 6/75 du 25 novembre 1975 - La Loi n°028/2016 du 06 février 2017
11	GABON (CNAMGS)	Établissement Public soumis aux règles de gestion de droit privé	Ordonnance n° 0022/PR/2007 du 21 août 2007
12	GUINEE (INSS)	Etablissement de droit public	
13	GUINEE EQUATORIALE (INSESO)	Etablissement de droit public	Décret n°100/1990 du 10 mars 1990
14	MADAGASCAR (CNaPS)	Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC)	Loi N° 68-023 du 17 Décembre 1968
15	MALI (INPS)	Etablissement Public à caractère Administratif	Loi N° 96-004 du 26 janvier 1996
16	MALI (CANAM)	Etablissement Public national à caractère Administratif	Loi N° 09-016 du 26 juin 2009
17	MALI (CMSS)	Etablissement Public à caractère Administratif	Loi N° 10-029 du 12 juillet 2010
18	NIGER (CNSS)	Etablissement Public à caractère Social	Loi N° 2003-34 du 5 août 2003
19	République Démocratique du Congo (CNSS)	Etablissement Public à caractère Technique et Social	Loi n° 16-009 du 15 juillet 2016
20	SENEGAL (CSS)	Institution de Prévoyance Sociale de droit privé	Loi N° 91-33 du 26 Juin 1991
21	SENEGAL (IPRES)	Institution de Prévoyance Sociale de droit privé	Loi n° 75-50 du 03 avril 1975
22	TCHAD (CNPS)	Établissement public	Loi N° 7/66 du 4 Mars 1966
23	TOGO (CNSS)	Établissement de droit privé d'utilité publique	Loi n° 2001-016 du 29 novembre 2001
24	TOGO (CRT)	Etablissement Public à caractère Social	Loi n° 91-011 du 23 mai 1991
25	TOGO (INAM)	Etablissement Public	Décret N° 2011-034/PR du 19 mars 2011

Comme le fait ressortir le tableau ci-dessus, la forme juridique la plus répandue au sein de la zone est celle des établissements publics. En effet, sur les vingt-cinq (25) organismes du portefeuille, dix-huit (18) ont un statut de droit public.

L'IPS-CNPS de la Côte d'Ivoire, la CNSS du Gabon, la CSS et l'IPRES du Sénégal ainsi que la CNSS du Togo, la CNSS de la République Centrafricaine et l'IPS-CGRAE de la Côte d'Ivoire avaient déjà adopté le statut d'établissement de droit privé avant le Socle.

2.1.2.2. Conseil d'Administration

Tableau 12 : Composition des Conseils d'Administration

N°	Pays et organismes	Composition	Nombre d'administrateurs	Durée et renouvellement du mandat	
1	BENIN (CNSS)	Tripartite : 1-2-3	9	Trois (3) ans	Renouvelable une fois
2	BURKINA FASO (CNSS)	Tripartite : 1-2-3	15	Trois (3) ans	Renouvelable une fois
3	BURKINA FASO (CARFO)	Bipartite : 2 -3	16	Trois (3) ans	Renouvelable une fois
4	CAMEROUN (CNPS)	Tripartite : 1-2-3	16	Quatre (04) ans	Renouvelable
5	REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (CNSS)	Bipartite : 1-2	5	Trois (3) ans	Renouvelable une fois
6	COMORES (CNSPS)				
7	CONGO (CNSS)	1-2-3-4	9	Deux (02) ans	Non renouvelable
8	COTE D'IVOIRE (IPS-CNPS)	Tripartite : 1-2-3	12	Trois (3) ans	Renouvelable au maximum deux fois
9	COTE D'IVOIRE (IPS-CGRAE)	Tripartite : 2-3-4	12	Trois (3) ans	Renouvelable au maximum deux fois
10	GABON (CNSS)	Tripartite : 1-2-3	12	Deux (02) ans	Renouvelable sans limitation
11	GABON (CNAMGS)	Tripartite : 1-2-3	21	Trois (3) ans	Renouvelable une fois
12	GUINEE BISSAU (INSS)				
13	GUINEE EQUATORIALE (INSESO)				
14	MADAGASCAR (CNaPS)	Tripartite : 1-2-3	18	Trois (3) ans	
15	MALI (INPS)	1-2-3-4-5	12	Deux (02) ans	Renouvelable sans limitation
16	MALI (CANAM)	1-2-3-4-5	18	Trois (3) ans	Renouvelable
17	MALI (CMSS)	Tripartite : 1-2-3-4	12	Trois (3) ans	Renouvelable
18	NIGER (CNSS)	Tripartite : 1-2-3	13	Trois (3) ans	Renouvelable
19	REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO (CNSS)	Tripartite : 1-2-3	5	Trois (3) ans	Renouvelable
20	SENEGAL (CSS)	Bipartite : 1-2	22	Deux (02) ans	Renouvelable
21	SENEGAL (IPRES)	Bipartite : 1-2	22	Deux (02) ans	Renouvelable
22	TCHAD (CNPS)	Tripartite : 1-2-3	12	Trois (3) ans	Renouvelable sans limitation
23	TOGO (CNSS)	Tripartite : 1-2-3	12	Quatre (04) ans	Renouvelable
24	TOGO (CRT)	2-4	9		
25	TOGO (INAM)	Bipartite : 2 -3	12	Trois (3) ans	Renouvelable une fois

1 : Représentants des organisations d'employeurs ; 2 : Représentants des organisations des travailleurs ; 3 : Représentants de l'Etat
4 : Représentants des retraités ; 5 : Représentant des travailleurs de l'organisme

Comme on peut le constater dans le tableau ci-dessus, tous les organismes sont dotés de Conseils d'Administration dans lesquels les partenaires sociaux participent effectivement à la prise de décision.

Cependant, le modèle décrit par le Socle Juridique de sécurité sociale applicable aux OPS des Etats membres de la CIPRES, à savoir la composition de manière paritaire de personnes désignées en nombre égal par les organisations syndicales d'employeurs et de travailleurs les plus représentatives, reste minoritaire (5 cas contre 16 pour la composition tripartite).

2.1.2.3. Mode de désignation du Directeur Général

Tableau 13 : Mode de désignation des Directeurs Généraux des OPS

N°	Pays et organismes	Mode de désignation du Directeur Général
1	BENIN (CNSS)	Décret pris en Conseil des Ministres, sur proposition du Ministre de Tutelle après avis du Conseil d'Administration
2	BURKINA FASO (CNSS)	Décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre en charge de la Sécurité Sociale
3	BURKINA FASO (CARFO)	Décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre chargé de la Fonction Publique
4	CAMEROUN (CNPS)	Décret du Président de la République
5	COMORES (CNSPS)	Nommé par Décret du Président de la République sur proposition du Ministre Chargé du Travail et de l'Emploi
6	REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (CNSS)	Décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Conseil d'Administration
7	CONGO (CNSS)	Décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre de Tutelle
8	COTE D'IVOIRE (IPS-CNPS)	Nommé et révoqué par le Conseil d'Administration
9	COTE D'IVOIRE (IPS-CGRAE)	Nommé et révoqué par le Conseil d'Administration
10	GABON (CNSS)	Décret pris en Conseil des Ministres, sur proposition du Ministre en charge de la sécurité sociale
11	GABON (CNAMGS)	Décret du Président de la République, sur proposition du Ministre chargé de la Prévoyance Sociale, sur la base d'une liste d'aptitude établie par le Conseil d'Administration.
12	GUINEE BISSAU (INSS)	
13	GUINEE EQUATORIALE (INSESO)	
14	MADAGASCAR (CNaPS)	
15	MALI (INPS)	Décret, sur proposition du Ministre de Tutelle, après avis du Conseil d'Administration.
16	MALI (CANAM)	Décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre chargé de la protection sociale
17	MALI (CMSS)	Décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre chargé de la protection sociale
18	NIGER (CNSS)	Décret pris en Conseil des Ministres, sur proposition du Ministre de Tutelle et après avis du Conseil d'Administration
19	REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO (CNSS)	Ordonnance du Président de la République
20	SENEGAL (CSS)	Nommé par le Conseil d'Administration
21	SENEGAL (IPRES)	Nommé par le Conseil d'Administration
22	TCHAD (CNPS)	Nommé par Décret pris en Conseil des Ministres, sur proposition du Ministre de Tutelle
23	TOGO (CNSS)	Nommé et révoqué par le Conseil d'Administration
24	TOGO (CRT)	Nommé par Décret sur proposition du Ministre de Tutelle
25	TOGO (INAM)	Recruté et nommé par le Conseil d'Administration après appel public à candidatures

Sur l'ensemble des organismes, sept (07) Directeurs Généraux sont nommés ou proposés par leur Conseil d'Administration. Il s'agit de la CNSS de la République Centrafricaine, de l'IPS-CNPS et l'IPS-CGRAE de Côte d'Ivoire, de la CSS et de l'IPRES du Sénégal ainsi que de la CNSS et de l'INAM du Togo.

2.2 - LES PRINCIPALES DONNÉES DE LA ZONE

Ce chapitre retrace la situation détaillée des données de la zone CIPRES et présente les Etats membres ainsi que les monographies des organismes. Il y a lieu de préciser que l'indisponibilité des données de certains organismes n'a pas permis de renseigner tous les tableaux conçus.

2.2.1. Evolution des populations assujetties

2.2.1.1. Données macroéconomiques

2.2.1.1.1. Populations actives

Le tableau suivant fait le point des données macroéconomiques relatives à la population active des Etats membres au titre des années 2018 à 2021.

Tableau 14 : Populations actives

N°	PAYS	2018	2019	2020	2021	Taux d'évolution 2020/2021
1	BENIN	4 888 202	5 032 729	4 985 420	5 147 879	3,26%
2	BURKINA FASO	9 677 737	9 968 069	10 277 079	10 579 226	2,94%
3	CAMEROUN	11 023 222	11 351 501	11 483 970	11 954 346	4,10%
4	CENTRAFRIQUE	1 874 453	1 910 933	1 922 667	2 551 576	32,71%
5	COMORES	222 586	228 115	228 922	235 977	2,97%
6	CONGO	2 073 695	2 134 000	2 129 699	2 215 521	4,03%
7	COTE D'IVOIRE	7 822 369	8 047 578	8 148 084	8 805 622	8,07%
8	GABON	648 907	664 205	673 089	688 983	2,36%
9	GUINEE BISSAU	750 149	770 686	791 905	806 753	1,87%
10	GUINEE EQUATORIALE	511 285	529 729	539 283	503 147	-6,70%
11	MADAGASCAR	13 464 363	13 851 504	13 850 442	14 462 246	4,42%
12	MALI	6 838 801	7 379 730	8 399 681	8 476 824	0,92%
13	NIGER	8 111 179	8 423 258	8 749 634	9 248 423	5,70%
14	REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO	28 829 943	29 741 906	29 797 897	32 706 320	9,76%
15	SENEGAL	4 122 004	4 255 475	4 255 422	4 419 926	3,87%
16	TCHAD	5 165 396	5 313 353	5 461 311	5 609 269	2,71%
17	TOGO	2 683 601	2 760 567	2 817 960	2 905 587	3,11%
	Total population active	108 707 891	112 363 338	114 512 465	121 317 625	5,94%
	Taux d'évolution entre N et N-1		3,36%	1,91%	5,94%	

Sources : <https://donnees.banquemondiale.org>

La population active totale des dix-sept (17) pays de la zone CIPRES est passée de 108 707 891 habitants en 2018 à 112 363 338 habitants en 2019 puis 114 512 465 habitants en 2020 et enfin 121 317 625 habitants en 2021 révélant ainsi des taux de progression de 3,36% en 2019, 1,91% en 2020 et 5,94% en 2021 et une progression moyenne annuelle de 3,74%.

2.2.1.1.2 Populations bénéficiant d'une couverture sociale

Les données relatives à l'évolution de la population de la zone CIPRES bénéficiaire d'une couverture sociale sont consignées dans le tableau ci-après.

Tableau 15 : Populations bénéficiant d'une couverture sociale

N°	PAYS	2018	2019	2020	2021
1	BENIN	416 906	406 745	424 860	448 166
2	BURKINA FASO	613 726	649 236	690 150	732 979
3	CAMEROUN	1 205 807	1 244 623	1 364 620	1 414 420
4	CENTRAFRIQUE	65 388	72 750	64 853	79 240
5	COMORES	ND	ND	ND	ND
6	CONGO	318 673	332 919	339 931	ND
7	COTE D'IVOIRE	1 227 637	1 078 227	1 141 880	1 277 187
8	GABON	1 362 582	1 479 553	1 512 447	1 458 490
9	GUINEE BISSAU	ND	ND	ND	ND
10	GUINEE EQUATORIALE	ND	ND	ND	ND
11	MADAGASCAR	807 041	842 781	899 890	ND
12	MALI	3 091 864	3 342 989	3 406 875	3 658 174
13	NIGER	62 400	71 522	87 466	84 041
14	RD CONGO	629 165	676 179	508 408	ND
15	SENEGAL	2 116 106	2 147 802	2 221 335	ND
16	TCHAD	198 284	202 523	206 499	210 574
17	TOGO	357 133	380 463	405 419	428 589
Total population couverte		12 472 712	12 928 312	13 274 633	9 791 860
Taux d'évolution entre N et N-1			3,65%	2,68%	-26,24%

Sources : Monographies 2021 des OPS

Le tableau ci-dessus fait ressortir que, la population totale bénéficiaire d'une couverture sociale au sein des Etats membres de la CIPRES est passée de 12 472 712 (pour 14 pays) en 2018 à 13 928 312 habitants en 2019 (pour 14 pays) puis 13 274 633 habitants en 2020 (pour 14 pays) et 9 791 860 habitants en 2021 (pour 10 pays).

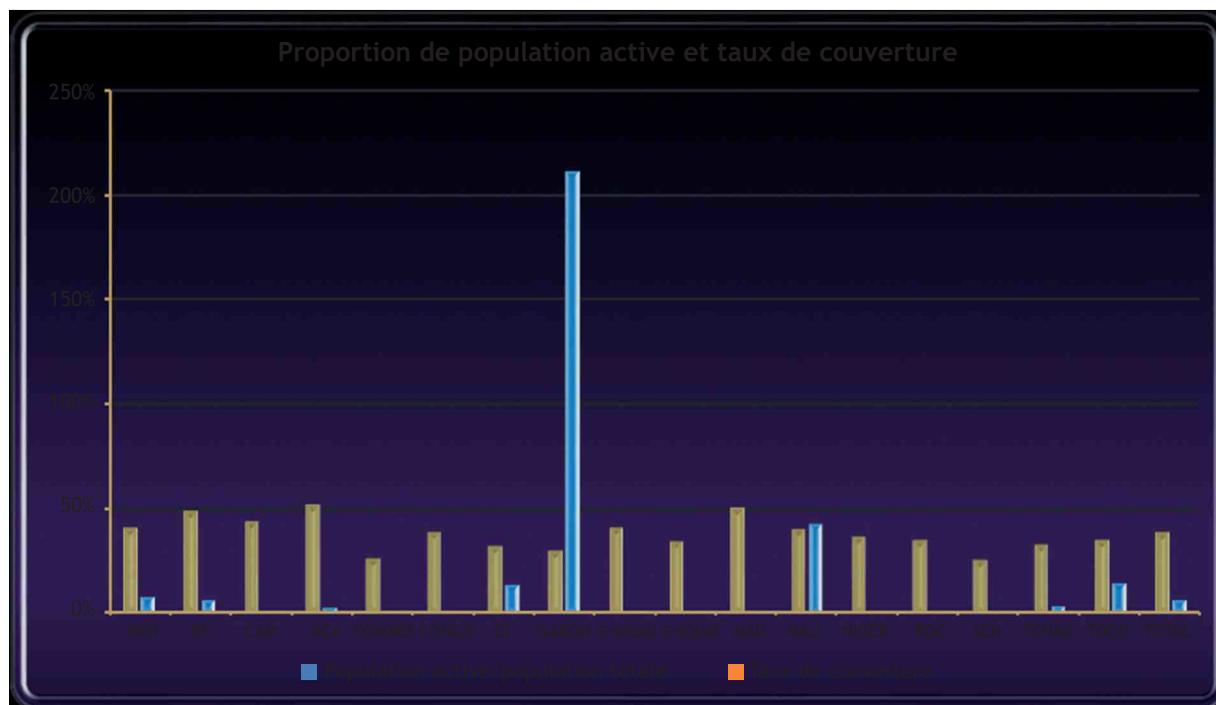
2.2.1.1.3 Taux d'activité et de couverture sociale

Les données relatives à ce point portent sur les taux de la population active et de la population couverte par rapport à la population totale des pays.

Tableau 16 : Taux d'activité et taux de couverture

N°	PAYS	Population totale 2021	Population active	Population active/population totale	Population couverte	Taux de couverture
1	BENIN	12 451 031	5 147 879	41,35%	448 166	8,71%
2	BURKINA FASO	21 497 097	10 579 226	49,21%	732 979	6,93%
3	CAMEROUN	27 224 262	11 954 346	43,91%	1 414 420	11,83%
4	CENTRAFRIQUE	4 919 987	2 551 576	51,86%	79 240	3,11%
5	COMORES	888 456	235 977	26,56%	ND	ND
6	CONGO	5 657 017	2 215 521	39,16%	ND	ND
7	COTE D'IVOIRE	27 053 629	8 805 622	32,55%	1 277 187	14,50%
8	GABON	2 278 829	688 983	30,23%	1 458 490	211,69%
9	GUINEE BISSAU	1 967 998	806 753	40,99%	ND	ND
10	GUINEE EQUATORIALE	1 449 891	503 147	34,70%	ND	ND
11	MADAGASCAR	28 427 333	14 462 246	50,87%	ND	ND
12	MALI	20 855 724	8 476 824	40,65%	3 658 174	43,16%
13	NIGER	25 130 810	9 248 423	36,80%	84 041	0,91%
14	RD Congo	92 377 986	32 706 320	35,40%	ND	ND
15	SENEGAL	17 196 308	4 419 926	25,70%	ND	ND
16	TCHAD	16 914 985	5 609 269	33,16%	210 574	3,75%
17	TOGO	8 278 737	2 905 587	35,10%	428 589	14,75%
	Total	314 570 080	121 317 625	38,57%	9 791 860	8,07%

Sources : <http://donnees.banquemondiale.org> pour population totale et active et monographie 2021 des OPS



L'analyse des données contenues dans ce tableau révèle que le taux moyen d'activité au sein des Etats membres est de 38,57%.

Quant au taux de couverture, il est en moyenne de 8,07% pour 10 pays ayant produit les informations.

2.2.1.2 Données microéconomiques

2.2.1.2.1 Employeurs affiliés aux organismes

Ce point montre l'évolution de l'effectif des employeurs affiliés aux Organismes de Prévoyance Sociale des Etats membres de la CIPRES.

Cet effectif se répartit par organisme en employeurs toutes catégories et en employeurs entreprises suivant les tableaux ci-après :

Tableau 17 : Nombre d'employeurs toutes catégories

N°	PAYS	2018	2019	2020	2021	Taux d'évolution 2020/2021
1	BENIN (CNSS)	38 520	38 139	41 363	44 771	8,24%
2	BURKINA FASO (CARFO)	556	607	597	830	39,03%
3	BURKINA FASO (CNSS)	76 678	82 890	89 046	64 951	-27,06%
4	CAMEROUN (CNPS)	38 555	38 620	34 575	36 595	5,84%
5	CENTRAFRIQUE (CNSS)	2 871	2 829	1 078	1 307	21,24%
6	COMORES (CNSPS)	ND	ND	ND	ND	-
7	CONGO (CNSS)	30 443	31 792	34 111	ND	-
8	COTE D'IVOIRE (IPS-CNPS)	36 103	37 512	38 664	44 187	14,28%
9	COTE D'IVOIRE (IPS-CGRAE)	182	189	182	188	3,30%
10	GABON (CNSS)	21 556	22 860	24 231	26 020	7,38%
11	GABON (CNAMGS)	4 630	5 069	5 362	6 768	26,22%
12	GUINEE BISSAU (INSS)	ND	ND	ND	ND	-
13	GUINEE EQUATORIALE (INSESO)	ND	ND	ND	ND	-
14	MADAGASCAR (CNaPS)	42 649	44 693	32 471	ND	-
15	MALI (INPS)	46 992	56 562	62 510	69 273	10,82%
16	MALI (CANAM)	46 982	55 463	62 510	ND	-
17	MALI (CMSS)	ND	ND	ND	ND	-
18	NIGER (CNSS)	53 833	58 387	60 580	63 038	4,06%
19	RD CONGO	56 017	61 812	53 688	ND	-
20	SENEGAL (CSS)	32 535	35 881	37 432	ND	-
21	SENEGAL (IPRES)	31 252	26 270	26 795	28 135	5,00%
22	TCHAD (CNPS)	5 519	6 426	6 606	6 767	2,44%
23	TOGO (CNSS)	14 844	17 179	19 467	21 720	11,57%
24	TOGO (CRT)	59	58	60	ND	-
25	TOGO (INAM)	17	28	39	94	141,03%
Total employeurs toutes catégories		580 793	623 266	631 367	414 644	

Sources : Monographies 2021 des OPS

Comme il ressort du tableau ci-dessus, l'effectif des employeurs affiliés aux Organismes de Prévoyance Sociale des Etats membres de la CIPRES ayant fourni les informations est passé de 580 793 en 2018 (pour 21 OPS) à 623 266 en 2019 (pour 21 OPS) puis à 631 367 en 2020 (pour 21 OPS). A la fin de l'année 2021, la situation des données disponibles de 15 organismes fait ressortir un effectif global de 414 644 employeurs.

Tableau 18 : Nombre d'employeurs « entreprises »

N°	PAYS	2018	2019	2020	2021	Taux d'évolution 2020/2021
1	BENIN (CNSS)	34 987	35 180	37 776	40 913	8,30%
2	BURKINA FASO (CARFO)	556	607	597	830	39,03%
3	BURKINA FASO (CNSS)	54 079	57 131	59 685	43 680	-26,82%
4	CAMEROUN (CNPS)	37 773	37 654	33 807	35 794	5,88%
5	CENTRAFRIQUE (CNSS)	2 871	2 829	705	1 158	64,26%
6	COMORES (CNSPS)	ND	ND	ND	ND	-
7	CONGO (CNSS)	29 102	30 308	32 427	ND	-
8	COTE D'IVOIRE (IPS-CNPS)	34 254	35 581	36 607	42 066	14,91%
9	COTE D'IVOIRE (IPS-CGRAE)	140	146	143	149	4,20%
10	GABON (CNSS)	17 786	18 930	20 185	21 816	8,08%
11	GABON (CNAMGS)	4 630	5 069	5 362	6 768	26,22%
12	GUINEE BISSAU (INSS)	ND	ND	ND	ND	-
13	GUINEE EQUATORIALE (INSESO)	ND	ND	ND	ND	-
14	MADAGASCAR (CNaPS)	42 649	44 693	32 471	ND	-
15	MALI (INPS)	33 946	35 725	36 079	37 566	4,12%
16	MALI (CANAM)	33 946	34 569	36 079	ND	-
17	MALI (CMSS)	ND	ND	ND	ND	-
18	NIGER (CNSS)	51 952	56 461	58 631	61 070	4,16%
19	RD CONGO	56 017	61 812	53 688	ND	-
20	SENEGAL (CSS)	32 535	35 881	37 432	ND	-
21	SENEGAL (IPRES)	31 252	26 270	26 795	28 135	5,00%
22	TCHAD (CNPS)	5 145	6 030	6 202	6 363	2,60%
23	TOGO (CNSS)	14 578	16 393	18 608	20 633	10,88%
24	TOGO (CRT)	59	58	60	ND	-
25	TOGO (INAM)	17	28	39	94	141,03%
Total employeurs affiliés		518 274	541 355	533 378	347 035	-34,94%

Sources : Monographies 2021 des OPS

En ce qui concerne les entreprises affiliées aux Organismes de Prévoyance Sociale (OPS) membres de la CIPRES ayant fourni les données requises, leur effectif est passé de 518 274 (pour 21 OPS) en 2018 à 541 355 (pour 21 OPS) en 2019, 533 378 (pour 21 OPS) en 2020 et enfin 347 035 (pour 14 OPS) en 2021.

2.2.1.2.2. Salariés déclarés

Cette rubrique montre l'évolution des salariés déclarés par organisme au titre des années 2018 à 2021 comme le font ressortir les tableaux ci-après.

Tableau 19 : Nombre de salariés toutes catégories

N°	PAYS	2018	2019	2020	2021	Taux d'évolution 2020/2021
1	BENIN (CNSS)	341 258	336 154	353 231	377 810	6,96%
2	BURKINA FASO (CARFO)	187 965	195 074	207 621	216 749	4,40%
3	BURKINA FASO (CNSS)	425 761	454 162	484 458	516 230	6,56%
4	CAMEROUN (CNPS)	1 205 807	1 244 623	1 364 620	1 073 463	-21,34%
5	CENTRAFRIQUE (CNSS)	38 500	45 000	33 526	25 421	-24,18%
6	COMORES (CNSPS)	ND	ND	ND	ND	-
7	CONGO (CNSS)	318 963	332 919	339 931	ND	-
8	COTE D'IVOIRE (IPS-CNPS)	801 255	818 787	863 700	933 356	8,06%
9	COTE D'IVOIRE (IPS-CGRAE)	251 173	259 440	277 670	293 816	5,81%
10	GABON (CNSS)	144 367	130 895	131 140	138 255	5,43%
11	GABON (CNAMGS)	45 582	48 158	53 097	143 885	170,99%
12	GUINEE BISSAU (INSS)	ND	ND	ND	ND	-
13	GUINEE EQUATORIALE (INSESO)	ND	ND	ND	ND	-
14	MADAGASCAR (CNaPS)	485 961	516 294	685 133	ND	-
15	MALI (INPS)	338 809	338 018	364 556	380 365	4,34%
16	MALI (CANAM)	ND	ND	ND	ND	-
17	MALI (CMSS)	136 781	140 173	160 800	167 317	4,05%
18	NIGER (CNSS)	62 400	71 522	87 466	84 041	-3,92%
19	RD CONGO	629 165	572 195	508 408	ND	-
20	SENEGAL (CSS)	294 825	304 078	491 148	ND	-
21	SENEGAL (IPRES)	352 610	352 610	359 662	377 646	5,00%
22	TCHAD (CNPS)	152 751	157 473	160 965	165 179	2,62%
23	TOGO (CNSS)	166 332	182 098	196 266	213 645	8,85%
24	TOGO (CRT)	60 130	60 205	63 219	ND	-
25	TOGO (INAM)	107 627	111 391	118 823	119 422	0,50%
Total salariés toutes catégories		6 548 022	6 671 269	7 305 440	5 226 600	-28,46%

Sources : Monographies 2021 des OPS

L'effectif des salariés déclarés par les employeurs de la zone CIPRES est passé 6 548 022 en 2018 (pour 21 OPS) à 6 671 269 en 2019 (pour 21 OPS) puis 7 305 440 (pour 21 OPS) en 2020 et enfin 5 226 600 (pour 16 OPS) en 2021.

Tableau 20 : Nombre de salariés en entreprises

N°	PAYS	2018	2019	2020	2021	Taux d'évolution 2020/2021
1	BENIN (CNSS)	341 258	336 154	353 231	377 810	6,96%
2	BURKINA FASO (CARFO)	187 965	195 074	207 621	216 749	4,40%
3	BURKINA FASO (CNSS)	425 761	454 162	484 458	516 230	6,56%
4	CAMEROUN (CNPS)	1 070 924	1 109 463	1 211 114	887 943	-26,68%
5	CENTRAFRIQUE (CNSS)	38 500	45 000	28 497	22 214	-22,05%
6	COMORES (CNSPS)	ND	ND	ND	ND	-
7	CONGO (CNSS)	318 653	332 496	339 467	ND	-
8	COTE D'IVOIRE (IPS-CNPS)	797 935	815 307	860 313	929 907	8,09%
9	COTE D'IVOIRE (IPS-CGRAE)	238 879	259 440	277 670	293 816	5,81%
10	GABON (CNSS)	143 143	129 805	129 964	137 079	5,47%
11	GABON (CNAMGS)	45 582	48 158	53 097	143 885	170,99%
12	GUINEE BISSAU (INSS)	ND	ND	ND	ND	-
13	GUINEE EQUATORIALE (INSESO)	ND	ND	ND	ND	-
14	MADAGASCAR (CNaPS)	485 961	516 294	685 133	ND	-
15	MALI (INPS)	325 773	317 191	338 125	348 658	3,12%
16	MALI (CANAM)	ND	ND	ND	ND	-
17	MALI (CMSS)	101 151	104 049	111 283	116 918	5,06%
18	NIGER (CNSS)	62 400	71 522	87 466	84 041	-3,92%
19	RD CONGO	629 165	572 195	508 408	ND	-
20	SENEGAL (CSS)	294 825	304 078	491 148	ND	-
21	SENEGAL (IPRES)	352 610	352 610	359 662	377 646	5,00%
22	TCHAD (CNPS)	143 143	147 833	150 682	154 627	2,62%
23	TOGO (CNSS)	159 180	174 702	188 358	195 400	3,74%
24	TOGO (CRT)	60 130	60 205	63 219	ND	-
25	TOGO (INAM)	105 070	109 163	118 823	119 422	0,50%
Total salariés entreprises		6 328 008	6 454 901	7 047 739	4 922 345	-30,16%

Sources : Monographies 2021 des OPS

L'effectif des salariés déclarés des entreprises de la zone CIPRES est passé de 6 328 008 en 2018 (pour 21 OPS) à 6 454 901 en 2019 (pour 21 OPS) puis 7 047 739 (pour 21 OPS) en 2020 et enfin 4 922 345 (pour 16 OPS) en 2021.

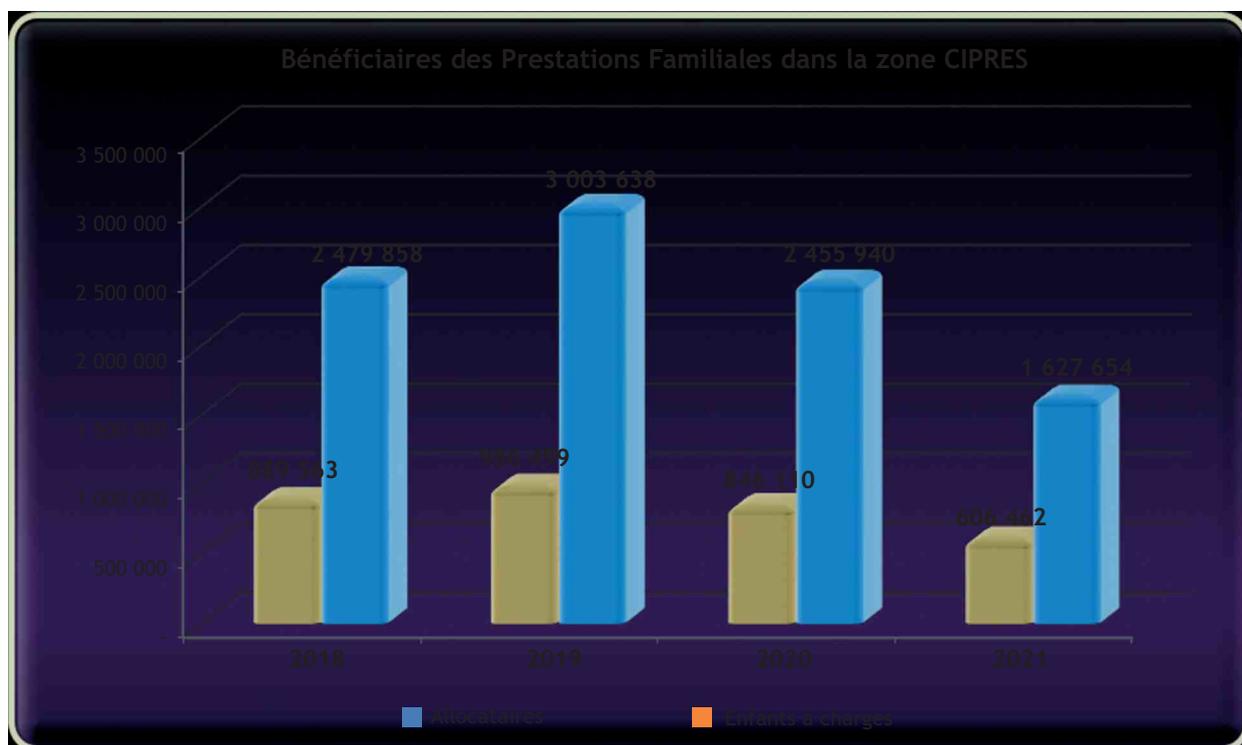
2.2.1.2.3. Bénéficiaires de Prestations Familiales

Cette partie fait le point des effectifs des allocataires et des enfants à charge.

Tableau 21 : Bénéficiaires des Prestations Familiales

Pays	Organismes	2018		2019		2020		2021	
		Allocataires	Enfants à charges						
BENIN	CNSS	77 413	270 946	28 374	120 290	30 617	112 451	32 717	113 085
BURKINA FASO	CARFO								
	CNSS	113 899	306 056	96 127	361 236	103 707	426 365	130 385	254 013
CAMEROUN	CNPS	70 471	200 000	81 823	237 783	76 006	234 287	68 695	195 567
CENTRAFRIQUE	CNSS	7 434	27 236	8 521	36 963	8 594	30 237	6 912	27 641
COMORES	CNSPS								
CONGO	CNSS	4 347	14 490	3 915	13 715	4 145	14 426	ND	ND
COTE D'IVOIRE	IPS-CNPS	24 403	77 709	36 146	84 080	38 388	88 967	34 262	99 127
	IPS-CGRAE								
GABON	CNSS	51 711	50 636	47 317	45 174	47 386	43 102	46 775	44 617
	CNAMGS								
GUINEE BISSAU	INSS	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
GUINEE EQUATORIALE	INSESO	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
MADAGASCAR	CNaPS	123 080	247 968	132 796	264 252	138 552	273 064	ND	ND
MALI	INPS	86 063	384 198	98 868	400 263	108 783	426 702	125 292	453 771
	CANAM								
	CMSS								
NIGER	CNSS	68 857	201 768	73 048	206 949	75 085	213 589	77 321	215 110
RD. CONGO	CNSS	ND	ND	175 668	664 376	ND	ND	ND	ND
SENEGAL	CSS	172 815	458 132	110 371	311 720	117 460	332 421	ND	ND
	IPRES								
TCHAD	CNPS	13 324	40 606	13 807	49 032	13 883	49 154	5 007	21 628
TOGO	CNSS	67 446	180 418	71 361	190 651	75 279	194 646	79 096	203 095
	CRT	8 300	19 695	8 357	17 154	8 225	16 529	ND	ND
	INAM								
Total bénéficiaires		889 563	2 479 858	986 499	3 003 638	846 110	2 455 940	606 462	1 627 654

Sources : Monographies 2021 des OPS



L'effectif des allocataires de la zone CIPRES est passé de 889 563 en 2018 (pour 14 OPS) à 986 499 en 2019 (pour 15 OPS) puis à 846 110 en 2020 (pour 14 OPS) et enfin à 606 462 en 2021 (pour 11 OPS).

Quant au nombre d'enfants à charge, il est passé de 2 479 858 en 2018 (pour 14 OPS) à 3 003 638 en 2019 (pour 15 OPS) puis à 2 455 940 en 2020 (pour 14 OPS) et enfin à 1 627 654 en 2021 (pour 11 OPS).

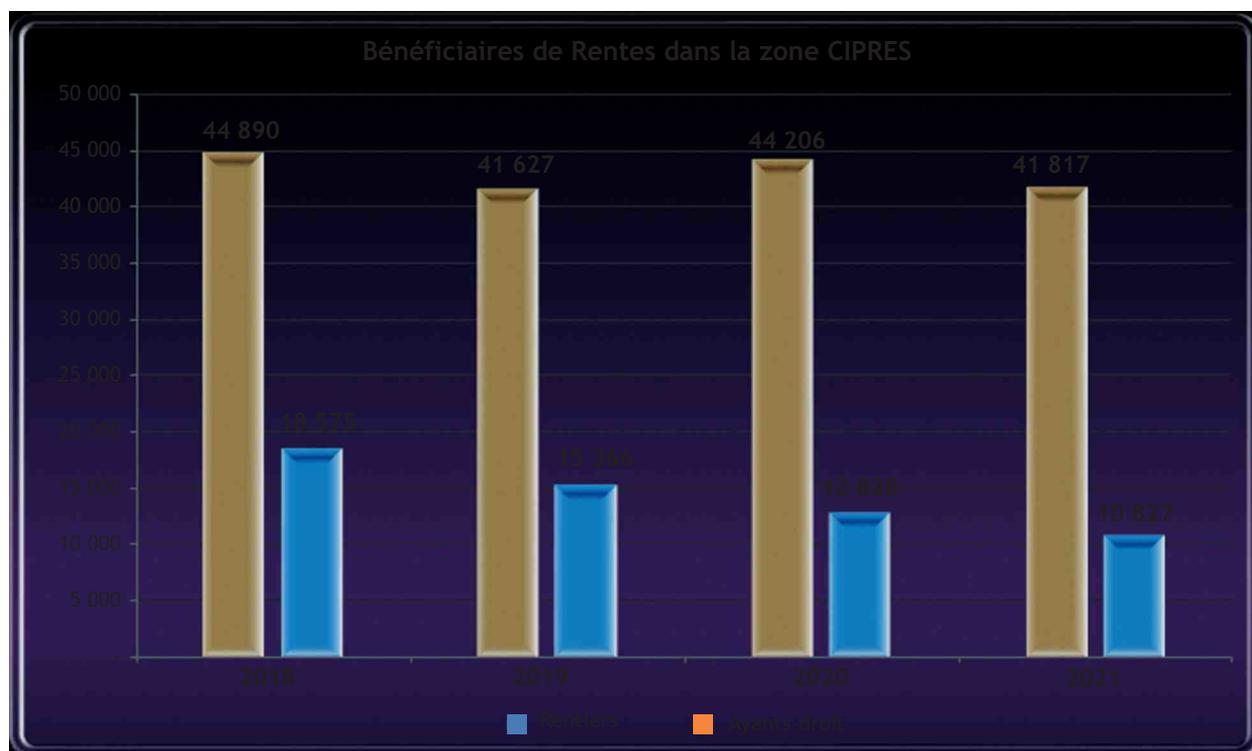
2.2.1.2.4. Bénéficiaires de rentes

Cette rubrique montre l'évolution des bénéficiaires de rentes par Organisme de Prévoyance Sociale au cours de la période 2017-2020, comme le fait ressortir le tableau ci-après.

Tableau 22 : Bénéficiaires de Rentes

Pays	Organismes	2018		2019		2020		2021	
		Rentiers	Ayants-droit	Rentiers	Ayants-droit	Rentiers	Ayants-droit	Rentiers	Ayants-droit
BENIN	CNSS	830	414	666	361	718	394	729	400
BURKINA FASO	CARFO	261	114	272	130	280	208	325	406
	CNSS	1 314	985	1 339	895	1 303	986	2 184	906
CAMEROUN	CNPS	2 267	2 112	2 478	2 224	2 358	1 874	2 398	2 027
CENTRAFRIQUE	CNSS	593	210	644	231	723	261	759	224
COMORES	CNSPS	ND							
CONGO	CNSS	1 924	306	2 034	281	1 998	315	ND	ND
COTE D'IVOIRE	IPS-CNPS	12 178	313	12 465	307	12 646	298	12 953	271
	IPS-CGRAE	12 373	4 736	9 261	3 247	13 482	4 103	14 123	3 934
GABON	CNSS	1 627	241	1 351	230	1 973	218	2 297	219
	CNAMGS								
GUINEE BISSAU	INSS	ND							
GUINEE EQUATORIALE	INSESO	ND							
MADAGACAR	CNaPS	3 154	1 391	3 183	1 384	2 828	1 566	ND	ND
MALI	INPS	2 731	805	2 087	231	2 300	258	2 504	263
	CANAM								
	CMSS								
NIGER	CNSS	CNSS	981	955	928	962	940	895	997
RD. CONGO	CNSS	CNSS	1 166	2 041	1 159	775	ND	ND	ND
SENEGAL	CSS	CSS	971	2 589	1 059	2 513	ND	ND	ND
	IPRES								
TCHAD	CNPS	1 158	252	1 208	260	1 226	262	1 231	260
TOGO	CNSS	1 219	945	1 352	1 208	1 297	1 035	1 317	1 021
	CRT	143	166	141	127	134	155	ND	ND
	INAM								
Total bénéficiaires		44 890	18 575	41 627	15 366	44 206	12 828	41 817	10 827

Sources : Monographies 2021 des OPS



Il ressort du tableau ci-dessus que l'effectif des rentiers (titulaires) de la zone CIPRES, est passé de 44 890 en 2018 (pour 17 OPS) à 41 627 en 2019 (pour 17 OPS) puis à 44 206 en 2020 (pour 15 OPS) et enfin 41 817 en 2021 (pour 12 OPS).

Quant à l'effectif des ayants-droits, il est passé de 18 575 (pour 17 OPS) en 2018 à 15 366 (pour 17 OPS) en 2019 puis à 12 828 (pour 15 OPS) en 2020 et enfin 10 827 (pour 12 OPS) en 2021.

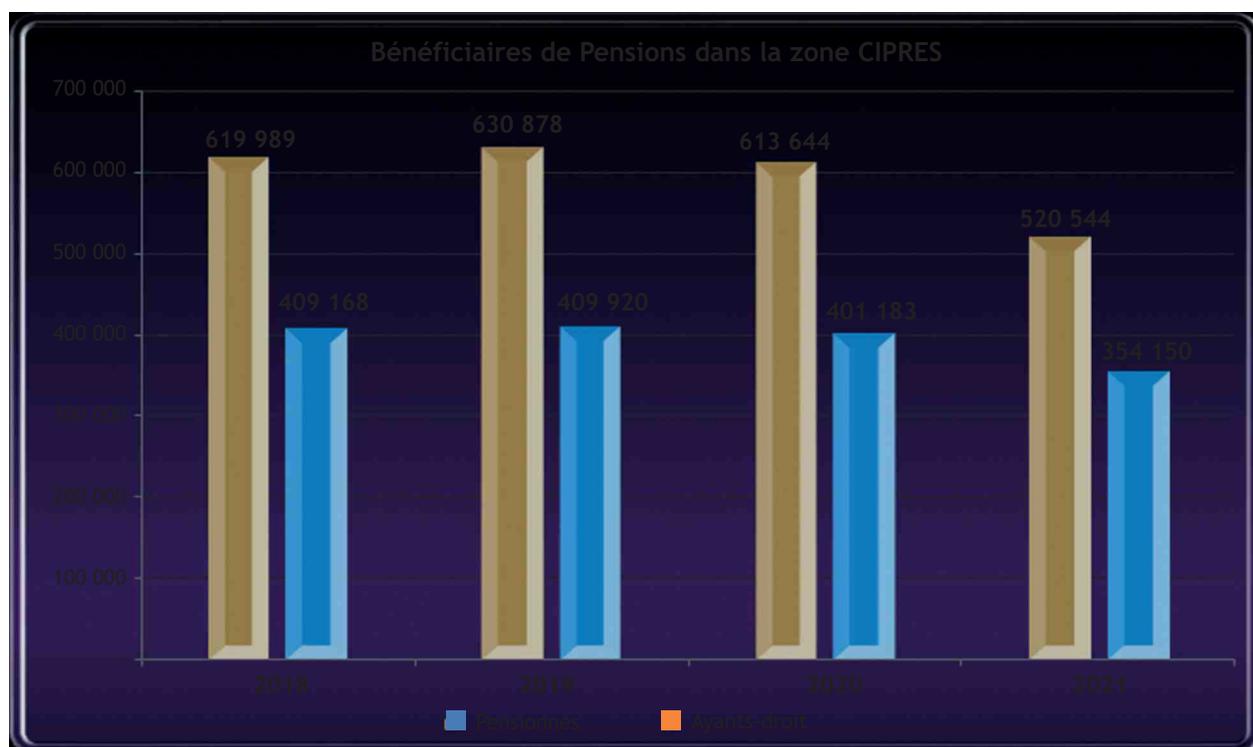
2.2.1.2.5. Bénéficiaires de pensions

Cette rubrique fait état des effectifs des bénéficiaires de pensions des Organismes de Prévoyance Sociale classés en deux catégories : Pensionnés et Ayants-droits.

Tableau 23 : Bénéficiaires de pensions

Pays	Organismes	2018		2019		2020		2021	
		Pensionnés	Ayants-droit	Pensionnés	Ayants-droit	Pensionnés	Ayants-droit	Pensionnés	Ayants-droit
BENIN	CNSS	13 965	9 895	15 087	10 753	16 608	12 353	18 283	13 016
BURKINA FASO	CARFO	23 823	19 440	24 875	19 583	25 896	19 900	27 275	20 855
	CNSS	21 823	29 123	23 057	31 571	25 166	28 747	26 415	29 232
CAMEROUN	CNPS	64 565	51 958	65 418	52 404	66 623	53 344	64 156	51 365
CENTRAFRIQUE	CNSS	5 113	2 903	5 264	3 120	5 105	3 041	5 212	3 113
COMORES	CNSPS								
CONGO	CNSS	29 721	12 651	29 118	12 196	29 277	12 472	ND	ND
COTE D'IVOIRE	IPS-CNPS	75 604	30 427	77 613	31 607	80 600	31 831	80 316	32 195
	IPS-CGRAE	52 546	30 850	57 078	31 384	61 842	31 916	64 961	33 412
GABON	CNSS	24 802	8 914	24 933	8 670	27 933	9 066	28 837	9 523
	CNAMGS								
GUINEE BISSAU	INSS	ND							
GUINEE EQUATORIALE	INSESO	ND							
MADAGASCAR	CNaPS	50 902	17 678	54 439	18 616	58 901	19 072	ND	ND
MALI	INPS	30 552	29 015	32 397	29 905	32 931	31 120	34 653	32 747
	CANAM								
	CMSS	29 619	26 893	30 661	26 190	30 302	27 765	30 304	29 434
NIGER	CNSS	13 853	17 814	14 195	17 494	8 803	23 761	15 852	18 704
RD. CONGO	CNSS	41 449	26 399	36 506	23 658	ND	ND	ND	ND
SENEGAL	CSS								
	IPRES	89 386	56 002	85 952	51 826	88 727	53 717	93 163	56 403
TCHAD	CNPS	5 309	11 240	5 626	11 734	4 701	13 212	4 337	5 543
TOGO	CNSS	24 044	16 413	25 079	16 776	26 013	17 891	26 780	18 608
	CRT	22 913	11 553	23 580	12 433	24 216	11 975	ND	ND
	INAM								
Total bénéficiaires		619 989	409 168	630 878	409 920	613 644	401 183	520 544	354 150

Sources : Monographies 2021 des OPS

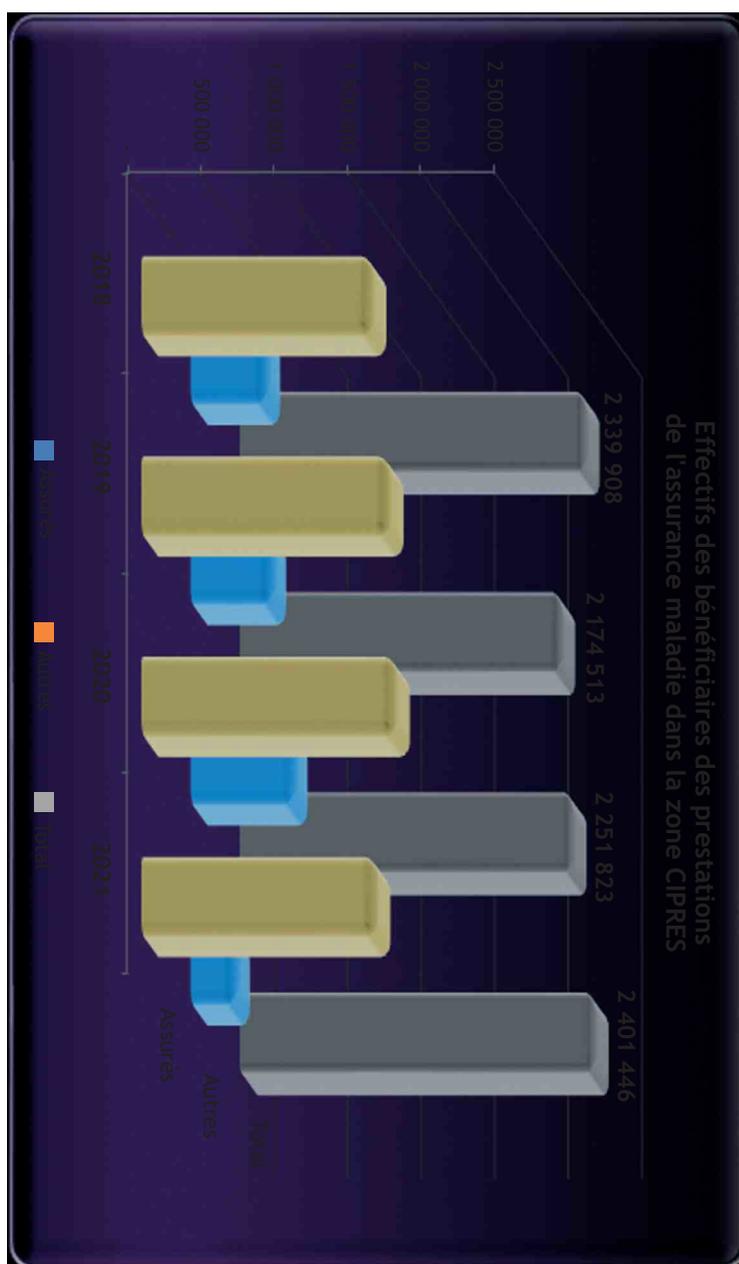


Comme le fait ressortir le tableau ci-dessus, l'effectif des bénéficiaires de pensions des Organismes de Prévoyance Sociale des Etats membres qui gèrent la branche des pensions et qui ont fourni les données statistiques est de 619 989 en 2018 (pour 18 OPS), 630 878 en 2019 (pour 18 OPS), 613 644 en 2020 (pour 17 OPS) et 520 544 en 2021 (pour 14 OPS).

Pour les ayants-droits, l'effectif est passé de 409 168 en 2018 (pour 18 OPS), à 409 920 en 2019 (pour 18 OPS) puis 401 183 en 2020 (pour 17 OPS) et 354 150 en 2021 (pour 13 OPS).

2.2.1.2.6. Bénéficiaires des prestations de l'assurance maladie

Cette rubrique fait état des effectifs des bénéficiaires de l'assurance maladie selon l'assuré et ses affiliés.



Sources : Monographies 2021 des OPS

Pays	Organismes	2018			2019			2020			2021		
		Assurés	Autres	Total									
GABON	CNAMGS	1 254 962	0	1 254 962	1 334 523	0	1 334 523	1 372 887	0	1 372 887	1 458 490	0	1 458 490
MALI	CANAM	198 176	256 622	454 798	228 783	279 995	508 778	223 611	408 215	631 826	ND	ND	0
TOGO	INAM	104 288	252 845	357 133	111 363	269 100	380 463	119 883	287 155	407 038	126 480	302 109	428 589
Total		1 557 426	509 467	2 066 893	1 674 669	549 095	2 223 764	1 716 381	695 370	2 411 751	1 584 970	302 109	1 887 079

Comme le fait ressortir le tableau ci-dessus, les bénéficiaires de l'assurance maladie gérés par la CNAMGS du Gabon, la CANAM du Mali et l'INAM du Togo sont passés de 2 066 893 en 2018 (pour 3 OPS) à 2 223 764 en 2019 (pour 3 OPS) puis 2 411 751 en 2020 (pour 3 OPS) et enfin 1 887 079 en 2021 (pour 2 OPS).

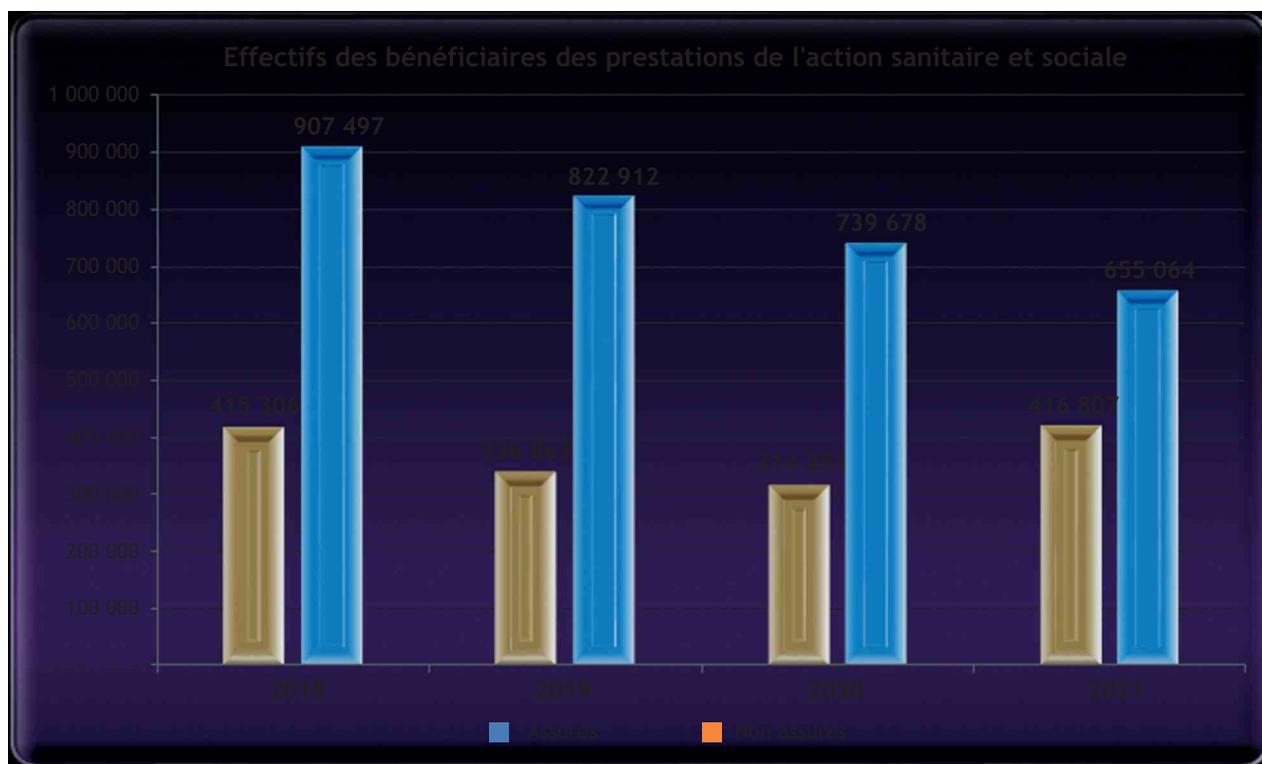
2.2.1.2.7. Bénéficiaires des prestations de l'action sanitaire et sociale

Cette rubrique fait état des effectifs des usagers des centres médico-sociaux des Organismes de Prévoyance Sociale classés en deux catégories : assurés et non assurés. Le tableau ci-après donne l'évolution des effectifs par catégories au cours des quatre (04) dernières années.

Tableau 25 : Effectifs des bénéficiaires des prestations de l'action sanitaire et sociale

Pays	Organismes	2018		2019		2020		2021	
		Assurés	Non assurés						
BENIN	CNSS	3 316	13 915	3 059	19 525	3 562	19 992	2 926	14 074
BURKINA FASO	CARFO	ND							
	CNSS	95 436	199 701	80 422	118 636	79 132	69 815	177 170	-
CAMEROUN	CNPS	ND							
CENTRAFRIQUE	CNSS	ND							
COMORES	CNSPS	ND							
CONGO	CNSS	ND							
COTE D'IVOIRE	IPS-CNPS	11 306	3 162	11 332	2 743	9 348	1 071	14 398	1 689
	IPS-CGRAE	52 546	30 850	57 078	31 384	61 842	31 916	64 961	33 412
GABON	CNSS	ND							
	CNAMGS	ND							
GUINEE BISSAU	INSS	ND							
GUINEE EQUATORIALE	INSESO	ND							
MADAGASCAR	CNaPS	ND							
MALI	INPS	93 718	42 500	36 235	80 004	10 522	38 951	ND	ND
	CANAM	0	0	0	0	0	0	0	0
	CMSS	ND							
NIGER	CNSS	9 872	34 401	8 595	37 929	7 401	36 490	7 785	37 374
RD. CONGO	CNSS	ND							
SENEGAL	CSS	3 120	42 543	ND	ND	ND	ND	ND	ND
	IPRES	145 992	540 425	140 142	532 691	142 444	541 443	149 567	568 515
TCHAD	CNPS	ND							
TOGO	CNSS	ND							
	CRT	ND							
	INAM	ND							
Total bénéficiaires		415 306	907 497	336 863	822 912	314 251	739 678	416 807	655 064

Sources : Monographies 2021 des OPS



Comme le fait ressortir le tableau ci-dessus, l'effectif des assurés bénéficiant de l'action sanitaire et sociale sont passés de 415 306 en 2018 (pour 08 OPS) à 336 863 en 2019 (pour 07 OPS) puis 314 251 en 2020 (pour 07 OPS) et enfin 416 807 en 2021 (pour 06 OPS).

Quant aux non assurés, leur effectif est passé de 907 497 en 2018 (pour 08 OPS) à 822 912 en 2019 (pour 07 OPS) puis à 739 678 en 2020 (pour 07 OPS) et enfin à 655 064 en 2020 (pour 06 OPS).

2.2.2. Evolution des données administratives et financières

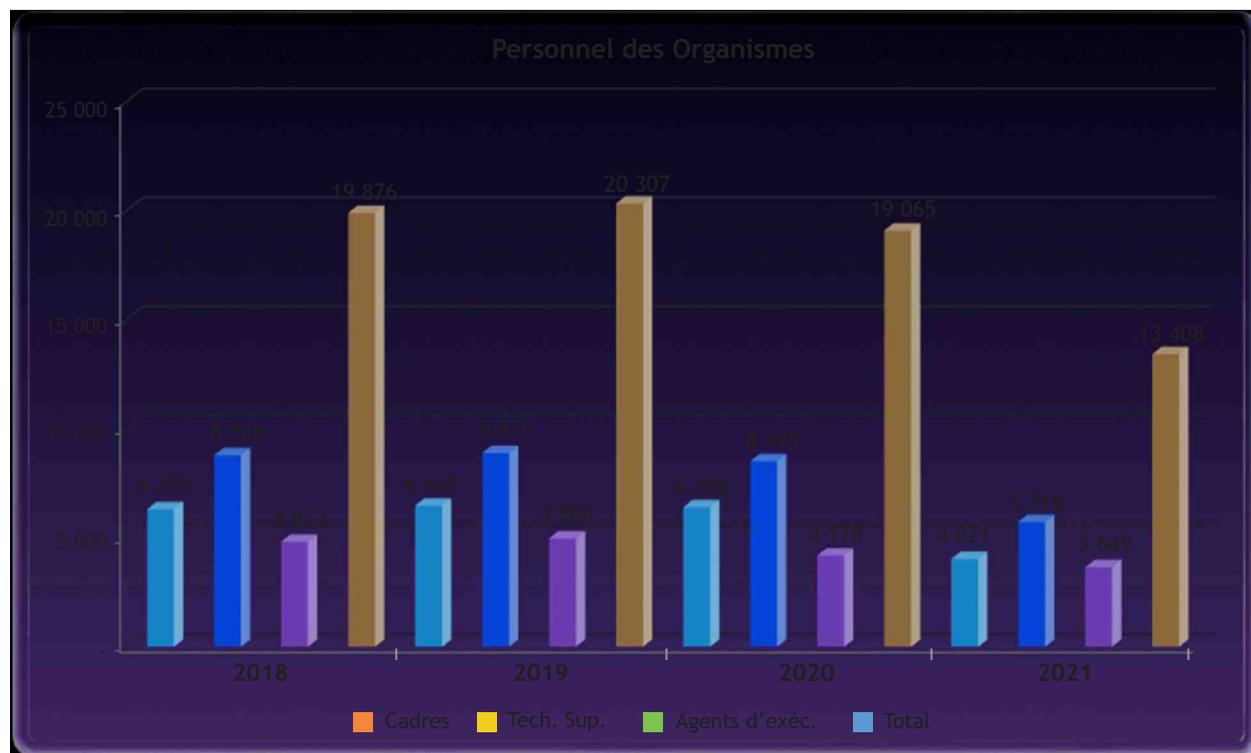
2.2.2.1. Personnel des organismes

Le tableau ci-après donne la répartition du personnel des organismes des Etats membres par groupe (Cadres, techniciens et agents d'exécution).

Tableau 26 : Personnel des Organismes

Pays	2018				2019				2020				2021			
	Cadres	Tech. Sup.	Agents d'exéc.	Total	Cadres	Tech. Sup.	Agents d'exéc.	Total	Cadres	Tech. Sup.	Agents d'exéc.	Total	Cadres	Tech. Sup.	Agents d'exéc.	Total
BENIN (CNSS)	99	148	50	297	90	143	50	283	98	141	47	286	98	150	433	681
BURKINA FASO (CARFO)	47	96	47	190	54	95	44	193	56	100	48	204	53	100	46	199
BURKINA FASO (CNSS)	341	299	237	877	376	307	233	916	376	307	233	916	356	280	224	860
CAMEROUN (CNPS)	597	1 460	599	2 656	602	1 381	543	2 526	565	1 244	491	2 300	546	1 143	435	2 124
CENTRAFRIQUE (CNSS)	48	164	126	338	46	154	128	328	59	138	112	309	64	154	114	332
COMORES (CNSPS)	ND	ND	ND	0	11	25	18	54	ND	ND	ND	0	ND	ND	ND	0
CONGO (CNSS)	72	203	298	573	72	205	308	585	77	204	287	568	ND	ND	ND	0
COTE D'IVOIRE (IPS-CNPS)	267	914	84	1 265	293	962	172	1 427	299	981	217	1 497	292	987	195	1 474
COTE D'IVOIRE (IPS-CGRAE)	187	139	27	353	220	132	31	383	232	171	38	441	247	186	39	472
GABON (CNSS)	631	773	480	1 884	688	829	481	1 998	686	816	475	1 977	696	791	472	1 959
GABON (CNAMGS)	97	302	433	832	101	425	537	1 063	76	306	369	751	70	303	353	748
GUINEE BISSAU (INSS)	ND	ND	ND	0												
GUINEE EQUAT (INSESO)	ND	ND	ND	0												
MADAGASCAR (CNaPS)	159	193	445	797	218	198	451	867	253	398	190	841	ND	ND	ND	0
MALI (INPS)	601	434	173	1 208	585	392	153	1 130	581	381	137	1 099	576	357	112	1 045
MALI (CANAM)	115	158	0	273	116	158	0	274	170	105	0	275	ND	ND	ND	0
MALI (CMSS)	389	448	231	1 068	390	437	244	1 071	397	448	246	1 091	508	472	240	1 220
NIGER (CNSS)	138	213	324	675	146	219	302	667	163	219	294	676	164	252	270	686
RD. CONGO (CNSS)	1 991	1 945	276	4 212	1 933	1 905	261	4 099	1 892	1 852	242	3 986	ND	ND	ND	0
SENEGAL (CSS)	95	177	97	369	94	166	84	344	0	0	0	0	ND	ND	ND	0
SENEGAL (IPRES)	117	352	100	569	121	380	108	609	123	350	97	570	115	350	96	561
TCHAD (CNPS)	54	183	188	425	57	202	216	475	64	192	213	469	65	191	218	474
TOGO (CNSS)	149	0	456	605	149	0	457	606	169	0	427	596	171	0	402	573
TOGO (CRT)	52	39	54	145	54	33	57	144	ND	ND	ND	0	ND	ND	ND	0
TOGO (INAM)	49	128	88	265	49	128	88	265	52	146	15	213	ND	ND	ND	0
Total	6 295	8 768	4 813	19 876	6 465	8 876	4 966	20 307	6 388	8 499	4 178	19 065	4 021	5 716	3 649	13 408

Sources : Monographies 2021 des OPS



Comme le montre le tableau ci-dessus, l'effectif global des travailleurs des Organismes de Prévoyance Sociale de la zone CIPRES est passé de 19 876 en 2018 (pour 22 OPS) à 20 307 en 2019 (pour 23 OPS) puis à 19 065 en 2020 (pour 21 OPS) et enfin 13 408 en 2021 (pour 16 OPS).

2.2.2.2. La gestion administrative, financière et comptable

2.2.2.2.1. La situation de la production des états financiers et des données statistiques

Au sujet de la production des informations, il y a lieu de noter que les difficultés à obtenir les données statistiques et financières au niveau des OPS s'amenuisent progressivement.

En effet, comme il ressort du tableau ci-dessous, sur les 24 organismes actifs du portefeuille, 11 ont fourni leurs états financiers et les données statistiques au titre de l'exercice 2021, 03 ont fourni les données statistiques sans les données financières et 04 OPS ont produit les données statistiques sans produire les états financiers 2021.

Le tableau ci-dessous, donne la situation de la production par les organismes des comptes annuels et des données statistiques à la CIPRES au titre de l'exercice 2021.

Tableau 27 : Situation de la production des comptes annuels et des données statistiques

N°	Pays	Organismes	Derniers états financiers reçus par la CIPRES	Derniers états des données statistiques reçus par la CIPRES
1	BENIN	CNSS	2 021	2 021
2	BURKINA FASO	CARFO	2 021	2 021
3		CNSS	2 021	2 021
4	CAMEROUN	CNPS	2 021	2 021
5	CENTRAFRIQUE	CNSS	2 021	2 021
6	COMORES	CNSPS	2 019	2 017
7	CONGO	CNSS	2 019	2 019
8	COTE D'IVOIRE	IPS-CNPS	2 021	2 021
9		IPS-CGRAE	2 021	2 021
10	GABON	CNSS	2 020	2 021
11		CNAMGS	2 021	2 021
12	GUINEE BISSAU	INSS		
13	GUINEE EQUATORIALE	INSESO		
14	MADAGASCAR	CNaPS	2 020	2 020
15		INPS	2 020	2 021
16	MALI	CANAM	2 021	2020
17		CMSS	2 021	2 021
18	NIGER	CNSS	2 021	2 021
19	RD. CONGO	CNSS	2 021	2 020
20	SENEGAL	CSS	2 019	2 020
21		IPRES	2 020	2 021
22	TCHAD	CNPS	2 021	2 021
23		CNSS	2 021	2 021
24	TOGO	CRT	2 019	2 020
25		INAM	2 020	2 021

2.2.2.2. Le total des bilans

Tableau 28 : Evolution du total des bilans des OPS

En millions de FCFA

Pays	Organismes	2018	2019	2020	2021	Taux d'évolution 2020/2021
BENIN	CNSS	704 282,12	776 110,12	861 088,19	938 020,68	8,93%
BURKINA FASO	CARFO	262 433,76	314 772,28	373 613,09	433 081,13	15,92%
BURKINA FASO	CNSS	524 054,19	589 537,99	679 342,29	777 161,65	14,40%
CAMEROUN	CNPS	769 445,95	844 625,89	849 546,36	923 301,70	8,68%
CENTRAFRIQUE	CNSS	56 029,62	55 906,78	54 769,80	54 897,98	0,23%
COMORES	CNSPS	170,72	148,77	ND	ND	-
CONGO	CNSS	359 099,78	326 492,21	ND	ND	-
COTE D'IVOIRE	IPS-CNPS	606 238,77	797 423,63	942 246,39	969 948,22	2,94%
COTE D'IVOIRE	IPS-CGRAE	316 821,90	365 518,67	406 984,19	406 454,22	-0,13%
GABON	CNSS	336 544,58	264 922,22	272 404,24	ND	-
GABON	CNAMGS	123 472,18	155 932,19	146 799,58	170 068,49	15,85%
GUINEE BISSAU	INSS	ND	ND	ND	ND	ND
GUINEE EQUATORIALE	INSESO	ND	ND	ND	ND	ND
MADAGASCAR	CNaPS	143 020,05	150 442,53	151 730,68	0	-100,00%
MALI	INPS	227 604,36	215 178,77	232 045,47	0	-100,00%
MALI	CANAM	80 066,69	85 032,21	88 093,98	108 463,05	23,12%
MALI	CMSS	ND	19 718,32	25 305,41	32 451,41	28,24%
NIGER	CNSS	245 349,46	263 171,94	285 651,04	308 602,09	8,03%
RD CONGO	CNSS	376 646,95	414 574,93	454 486,37	594 146,14	30,73%
SENEGAL	CSS	116 017,58	119 639,18	ND	ND	-
SENEGAL	IPRES	296 109,75	336 369,49	367 209,96	ND	-
TCHAD	CNPS	145 788,00	165 960,87	173 409,97	199 969,32	15,32%
TOGO	CNSS	357 872,49	471 913,00	523 562,09	588 523,93	12,41%
TOGO	CRT	115 256,07	115 550,66	ND	ND	-
TOGO	INAM	22 409,18	24 406,63	27 512,73	ND	-
Total		6 184 734,16	6 873 349,28	6 915 801,83	6 505 090,00	-5,94%

Sources : Etats financiers 2021 des OPS

Sur la base des données contenues dans le tableau ci-dessus, l'on relève que le total des bilans des Organismes de Prévoyance Sociale (OPS) du portefeuille de la CIPRES est passé 6 184,73 milliards de FCFA en 2018 (pour 22 OPS), à 6 873,34 milliards de FCFA en 2019 (pour 23 OPS) puis à 6 915,80 milliards de FCFA en 2020 (pour 19 OPS) et enfin à 6 505,09 milliards de FCFA en 2021 (pour 16 OPS).

2.2.2.2.3. La trésorerie, les résultats et les réserves

 La trésorerie

Tableau 29 : Situation de trésorerie des OPS

En millions de FCFA

Pays	Organismes	2018	2019	2020	2021	Taux d'évolution 2020/2021
BENIN	CNSS	42 010,05	39 666,63	45 902,46	44 838,52	-2,32%
BURKINA FASO	CARFO	219 829,19	274 932,20	331 863,69	391 513,77	17,97%
BURKINA FASO	CNSS	403 511,45	428 883,15	491 283,35	567 734,63	15,56%
CAMEROUN	CNPS	176 708,76	190 209,24	177 268,71	198 506,40	11,98%
CENTRAFRIQUE	CNSS	2 867,64	2 945,57	875,703	358,835	-59,02%
COMORES	CNSPS	20,89	2,404	ND	ND	-
CONGO	CNSS	2 426,57	2 426,57	2 426,57	2 426,57	0,00%
COTE D'IVOIRE	IPS-CNPS	110 170,65	159 909,92	215 443,51	199 081,63	-7,59%
COTE D'IVOIRE	IPS-CGRAE	89 877,32	69 753,17	110 255,56	93 437,03	-15,25%
GABON	CNSS	42 102,78	33 890,40	38 322,77	ND	-
GABON	CNAMGS	21 948,74	23 878,55	22 280,84	27 857,18	25,03%
GUINEE BISSAU	INSS	ND	ND	ND	ND	
GUINEE EQUATORIALE	INSESO	ND	ND	ND	ND	
MADAGASCAR	CNaPS	73 624,89	72 268,18	69 222,56	0	-100,00%
MALI	INPS	56 019,18	37 932,72	59 763,22	0	-100,00%
MALI	CANAM	24 671,60	25 922,54	32 516,16	49 631,73	52,64%
MALI	CMSS	ND	3 373,53	7 517,26	8 096,62	7,71%
NIGER	CNSS	76 018,84	79 243,13	87 062,32	93 523,78	7,42%
RD CONGO	CNSS	5 190,09	68 677,13	152 953,61	241 902,41	58,15%
SENEGAL	CSS	15 344,65	16 651,79	ND	ND	-
SENEGAL	IPRES	101 772,99	126 573,29	143 265,84	ND	-
TCHAD	CNPS	26 563,96	40 177,18	34 097,33	50 257,78	47,40%
TOGO	CNSS	157 486,93	179 151,85	186 395,54	176 212,13	-5,46%
TOGO	CRT	45 772,07	42 338,90	ND	ND	-
TOGO	INAM	3 283,53	437,982	1 960,66	ND	-
Total		1 697 222,76	1 919 246,02	2 210 677,63	2 145 379,02	-2,95%

Sources : Etats financiers 2021 des OPS

Il ressort du tableau ci-dessus que le secteur de la prévoyance sociale de la zone CIPRES détient un niveau de liquidité qui est passé de 1 697,22 milliards de FCFA en 2018 (pour 22 OPS) et à 1 919,246 milliards de FCFA en 2019 (pour 23 OPS) puis à 2 210,677 milliards de FCFA en 2020 (pour 20 OPS).

À fin 2021, la trésorerie de 17 organismes dont les données financières sont disponibles, s'est élevée à 2 145,379 milliards de FCFA.



Les résultats et les réserves

Tableau 30 : Situation des résultats et des réserves

En millions de FCFA

Pays	OPS	2018		2019		2020		2021	
		Résultats	Réserves	Résultats	Réserves	Résultats	Réserves	Résultats	Réserves
BENIN	CNSS	66 763	624 381	72 727	763 870	81 566	763 870	76 760	845 437
BURKINA FASO	CARFO	49 285	251 864	55 311	301 149	57 127	356 460	62 462	413 587
	CNSS	54 316	419 204	63 976	473 520	80 487	537 496	91 862	617 983
CAMEROUN	CNPS	62 309	445 915	73 796	490 940	72 393	511 710	113 459	584 104
CENTRAFRIQUE	CNSS	915	3 313	1 063	4 227	239	5 290	1 243	5 529
COMORES	CNSPS	-48	129	19	81	ND	ND	ND	ND
CONGO	CNSS	2 650	200 803	747	147 076	ND	ND	ND	ND
COTE D'IVOIRE	IPS-CNPS	85 645	177 441	112 419	263 085	100 556	375 438	125 336	475 994
	IPS-CGRAE	64 093	177 400	43 750	241 493	55 315	276 413	9 239	297 278
GABON	CNSS	-1 361	55 973	2 376	57 312	-28 450	59 688	20 988	44 386
	CNAMGS	-18 100	40 873	-4 025	22 772	-12 065	18 747	-1 440	6 682
GUINEE BISSAU	INSS								
GUINEE EQUATORIALE	INSESO								
MADAGASCAR	CNaPS	8 710	126 564	9 287	145 324	3 980	139 813	0	0
MALI	INPS	9 097	153 678	15 539	155 909	19 016	161 593	33 502	0
	CANAM	20 187	48 252	16 165	48 252	3 922	48 252	27 739	48 252
	CMSS	-53 893	-53 893	392	392	4 751	4 751	3 138	3 138
NIGER	CNSS	22 103	211 739	21 365	243 500	21 576	262 614	22 115	275 453
RD. CONGO	CNSS	2 255	52 510	13 760	56 470	12 976	53 255	82 617	107 930
SENEGAL	CSS	4 050	99 787	3 435	90 709	4 047	107 273	ND	ND
	IPRES	15 605	237 466	10 287	253 071	7 094	203 515	7 544	203 515
TCHAD	CNPS	-1 535	109 106	-2 036	117 689	1 484	103 869	1 024	103 680
TOGO	CNSS	32 667	217 855	72 257	280 791	43 540	306 265	66 162	366 319
	CRT	50	82 822	-221	83 325	ND	ND	ND	ND
	INAM	1 471	10 205	2 086	10 205	2 059	10 205	1 428	10 205
Total		427 234	3 693 385	584 472	4 251 164	531 614	4 306 517	745 180	4 409 471

Sources : Etats financiers 2021 des OPS

Comme le montre le tableau ci-dessus, les résultats réalisés par les organismes sont passés de 427,234 milliards de FCFA en 2018 (pour 23 OPS), à 584,472 milliards de FCFA en 2019 (pour 23 OPS) puis à 531,614 milliards de FCFA en 2020 (pour 20 OPS) et enfin à 745,180 milliards de FCFA en 2021 (pour 19 OPS).

Quant aux réserves cumulées des Organismes de Prévoyance Sociale de la zone CIPRES, elles se sont élevées à 3 693,385 milliards de FCFA en 2018 (pour 23 OPS), 3 251,164 milliards de FCFA en 2019 (pour 23 OPS), 4 306,517 milliards de F CFA en 2020 (pour 20 OPS) et enfin 5 409,471 milliards de F CFA en 2021 (pour 19 OPS).

2.2.2.2.4. Charges administratives

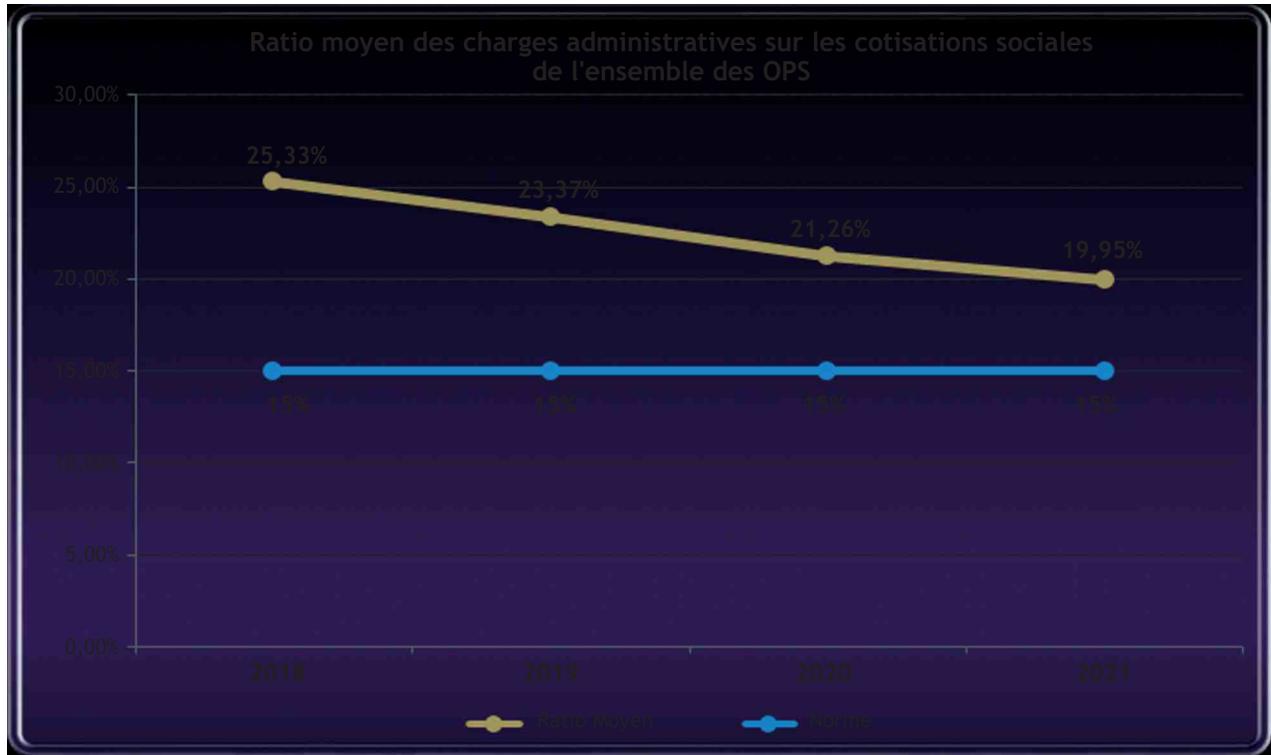
Cette rubrique fait le point du respect par les Organismes de Prévoyance Sociale des Etats membres du ratio des charges administratives par rapport aux produits techniques (Ratios déterminés sans amortissements et provisions) fixé à 15% par le Conseil des Ministres de la CIPRES.

Tableau 31 : Ratio des charges administratives sur les produits techniques

Norme CIPRES: 15%

Pays	Organismes	2018	2019	2020	2021
BENIN	CNSS	CNSS	8,72%	8,35%	14,74%
BURKINA FASO	CARFO	CARFO	3,95%	4,63%	3,98%
	CNSS	CNSS	14,34%	13,45%	12,05%
CAMEROUN	CNPS	CNPS	16,55%	15,65%	17,55%
CENTRAFRIQUE	CNSS	CNSS	35,71%	43,68%	36,86%
COMORES	CNSPS	79,50%	74,86%	ND	ND
CONGO	CNSS	24,87%	27,26%	ND	ND
COTE D'IVOIRE	IPS-CNPS	12,35%	15,72%	19,09%	11,50%
	IPS-CGRAE	19,05%	12,57%	15,99%	15,57%
GABON	CNSS	50,79%	34,74%	39,67%	38,93%
	CNAMGS	27,68%	30,78%	32,58%	17,81%
GUINEE BISSAU	INSS	ND	ND	ND	ND
GUINEE EQUATORIALE	INSESO	ND	ND	ND	ND
MADAGASCAR	CNaPS	17,18%	14,23%	19,16%	ND
MALI	INPS	31,28%	18,01%	16,76%	16,77%
	CANAM	43,00%	34,00%	29,65%	37,61%
	CMSS	23,00%	7,33%	9,93%	15,60%
NIGER	CNSS	19,74%	19,65%	18,58%	16,84%
RD. CONGO	CNSS	37,99%	32,06%	43,22%	57,58%
SENEGAL	CSS	27,79%	34,69%	28,50%	0,00%
	IPRES	9,91%	14,82%	6,16%	6,16%
TCHAD	CNPS	41,28%	37,23%	41,99%	35,62%
TOGO	CNSS	11,49%	9,48%	10,68%	8,46%
	CRT	4,76%	4,96%	4,56%	0,00%
	INAM	21,68%	29,38%	24,76%	27,98%

Sources : Etats financiers 2021 des OPS



Il ressort du tableau ci-dessus que sur les 20 organismes ayant produit leurs données en 2021, 05 OPS (la CNSS du Bénin, la CARFO du Burkina Faso, la CNPS de la Côte d'Ivoire, l'IPRES du Sénégal, la CNSS du Togo) ont respecté le ratio des charges administratives.

Par ordre d'importance, les trois (03) organismes ayant les taux les plus élevés en 2021 sont : la CNSS RDC (57,58%), la CNSS de la RCA (42,96%) et la CNSS du Gabon (38,93%).

Globalement la tendance est baissière depuis 2018. Le ratio est passé de 25,33% en 2018 à 23,37% en 2019 puis 21,26% en 2020 et enfin 20,39% en 2021.

Au regard de ce qui précède, la part des charges administratives dans le fonctionnement des Organismes de Prévoyance Sociale reste toujours élevée. En effet, le taux des ressources affectées à leur couverture est supérieur à la norme fixée par le Conseil des Ministres de la CIPRES (au plus 15%) dans la plupart des organismes.

2.2.2.2.5. Evolution des produits

 Les produits techniques

Tableau 32 : Produits techniques - toutes branches confondues

En millions de FCFA

Pays	Organismes	2018	2019	2020	2021	Taux d'évolution 2020/2021
BENIN	CNSS	75 199,12	77 240,97	89 233,83	104 152,77	16,72%
BURKINA FASO	CARFO	75 847,42	82 300,40	87 663,43	93 455,63	6,61%
BURKINA FASO	CNSS	89 583,28	96 309,95	107 726,40	120 648,19	12,00%
CAMEROUN	CNPS	178 925,90	190 224,94	188 100,35	196 677,92	4,56%
CENTRAFRIQUE	CNSS	11 996,95	12 333,36	12 435,16	11 854,73	-4,67%
COMORES	CNSPS	207,44	244,76	0	0	-
CONGO	CNSS	69 893,20	66 076,19	ND	ND	-
COTE D'IVOIRE	IPS-CNPS	291 461,46	311 206,01	328 999,73	374 527,89	13,84%
COTE D'IVOIRE	IPS-CGRAE	219 100,69	227 841,99	246 731,00	249 572,10	1,15%
GABON	CNSS	127 522,81	145 432,48	130 132,99	118 064,67	-9,27%
GABON	CNAMGS	65 683,02	78 076,23	60 821,74	89 972,30	47,93%
GUINEE BISSAU	INSS	ND	ND	ND	ND	-
GUINEE EQUATORIALE	INSESO	ND	ND	ND	ND	-
MADAGASCAR	CNaPS	35 667,52	46 310,43	43 676,91	ND	-
MALI	INPS	115 019,67	141 072,91	156 708,33	168 431,51	7,48%
MALI	CANAM	53 428,00	62 640,00	64 125,96	68 514,00	6,84%
MALI	CMSS	57 506,45	124 772,32	115 263,71	156 177,45	35,50%
NIGER	CNSS	40 420,23	42 704,33	49 506,56	50 698,25	2,41%
RD CONGO	INSS	85 729,53	234 467,41	265 985,95	266 773,15	0,30%
SENEGAL	CSS	29 450,13	31 023,86	30 126,00	ND	-
SENEGAL	IPRES	121 060,21	126 524,27	124 279,00	126 406,00	1,71%
TCHAD	CNPS	22 341,73	25 749,93	23 265,56	24 100,46	3,59%
TOGO	CNSS	55 104,19	87 079,34	71 960,63	96 021,77	33,44%
TOGO	CRT	30 770,48	33 253,35	34 765,24	ND	-
TOGO	INAM	11 122,02	12 074,77	13 392,48	13 261,97	-0,97%
Total		1 863 041,45	2 254 960,19	2 244 900,95	2 329 310,75	3,76%

Sources : Etats financiers 2021 des OPS

Au regard des informations retracées dans le tableau ci-dessus, le montant total des produits techniques des organismes du portefeuille est passé de 1 863,04 milliards de FCFA en 2018 (pour 23 OPS) à 2 254,96 milliards de FCFA en 2019 (pour 23 OPS) puis à 2 244,90 milliards de FCFA en 2020 (pour 22 OPS).

En 2021, le niveau des cotisations enregistrées par 19 OPS dont les données sont disponibles, se chiffre à 2 329,310 milliards de FCFA.

Les 03 premiers organismes, par ordre d'importance en 2021 en termes de montant de produits techniques pour les OPS ayant fourni les données, sont : l'IPS-CNPS de Côte d'Ivoire avec 374 527,89 milliards de FCFA, l'IPS-CGRAE de Côte d'Ivoire avec 249 572,10 milliards de F CFA, la CNSS de la RDC avec 266 773,15 milliards de FCFA.

L'évolution desdits produits techniques de 2018 à 2021 par branche, est retracée dans les tableaux ci-après :

Tableau 33 : Produits techniques - branche des prestations familiales

En millions de FCFA

Pays	Organismes	2018	2019	2020	2021	Taux d'évolution 2020/2021
BENIN	CNSS	31 955,45	32 815,57	37 639,57	44 259,68	17,59%
BURKINA FASO	CARFO					-
BURKINA FASO	CNSS	28 540,14	30 603,83	34 424,38	38 741,14	12,54%
CAMEROUN	CNPS	71 591,42	76 237,06	75 385,59	72 541,37	-3,77%
CENTRAFRIQUE	CNSS	6 543,72	6 096,88	6 782,81	6 466,22	-4,67%
COMORES	CNSPS	9,15	13,47	ND	ND	-
CONGO	CNSS	28 855,56	25 120,88	ND	ND	-
COTE D'IVOIRE	IPS-CNPS	30 300,85	28 072,98	29 717,96	27 111,50	-8,77%
COTE D'IVOIRE	IPS-CGRAE					-
GABON	CNSS	55 135,89	62 873,48	56 243,22	48 907,77	-13,04%
GABON	CNAMGS					-
GUINEE BISSAU	INSS	ND	ND	ND	ND	-
GUINEE EQUATORIALE	INSESO	ND	ND	ND	ND	-
MADAGASCAR	CNaPS	3 248,53	7 553,53	7 023,10	ND	-
MALI	INPS	50 609,91	56 734,19	63 157,00	68 526,19	8,50%
MALI	CANAM					-
MALI	CMSS					-
NIGER	CNSS	15 682,68	16 568,37	19 208,09	19 670,45	2,41%
RD CONGO	CNSS	1 297,90	84 668,79	89 093,75	96 038,33	7,79%
SENEGAL	CSS	21 651,82	22 275,89	22 142,00	ND	-
SENEGAL	IPRES					-
TCHAD	CNPS	7 901,28	8 676,69	8 700,92	9 037,67	3,87%
TOGO	CNSS	7 634,38	10 831,39	10 831,39	12 878,99	18,90%
TOGO	CRT					-
TOGO	INAM					-
Total		360 958,68	469 143,00	460 349,79	444 179,32	-3,51%

Sources : Etats financiers 2021 des OPS

Le total des produits techniques de la branche des prestations familiales des organismes, est passé de 360,958 milliards de FCFA en 2018 (pour 15 OPS), à 469,143 milliards de FCFA en 2019 (pour 15 OPS) puis à 459,202 en 2020 (pour 13 OPS).

En 2021, le total des produits de la branche des 11 OPS dont les données sont disponibles s'élève à 444,179 milliards de FCFA et représente 19,06% des produits techniques réalisés au cours de cet exercice.

Tableau 34 : Produits techniques - branche des risques professionnels

En millions de FCFA

Pays	Organismes	2018	2019	2020	2021	Taux d'évolution 2020/2021
BENIN	CNSS	7 572,65	7 779,74	9 437,49	10 540,33	11,69%
BURKINA FASO	CARFO	5 187,04	5 632,67	6 040,23	6 423,55	6,35%
BURKINA FASO	CNSS	14 246,94	15 298,10	17 121,79	19 359,00	13,07%
CAMEROUN	CNPS	18 983,97	21 905,74	21 661,08	35 045,21	61,79%
CENTRAFRIQUE	CNSS	1 635,95	1 825,49	1 744,75	1 731,24	-0,77%
COMORES	CNSPS	198,29	231,29	ND	ND	-
CONGO	CNSS	6 480,43	5 524,15	ND	ND	-
COTE D'IVOIRE	IPS-CNPS	16 101,52	15 214,39	16 218,74	16 283,14	0,40%
COTE D'IVOIRE	IPS-CGRAE					-
GABON	CNSS	20 678,12	23 580,08	21 137,09	21 276,66	0,66%
GABON	CNAMGS					-
GUINEE BISSAU	INSS					-
GUINEE EQUATORIALE	INSESO					-
MADAGASCAR	CNaPS	2 939,29	4 196,44	3 910,08	ND	-
MALI	INPS	17 306,71	19 547,62	21 597,64	21 725,65	0,59%
MALI	CANAM					-
MALI	CMSS	0	1 000,00	0	0	-
NIGER	CNSS	3 267,22	3 451,84	4 001,69	4 098,01	2,41%
RD CONGO	INSS	18 063,00	19 538,95	19 314,10	21 341,85	10,50%
SENEGAL	CSS	7 798,31	8 747,97	7 984,00	ND	-
SENEGAL	IPRES					-
TCHAD	CNPS	3 687,91	5 798,00	4 605,49	4 820,09	4,66%
TOGO	CNSS	5 093,80	7 171,86	6 553,78	8 721,70	33,08%
TOGO	CRT					-
TOGO	INAM					-
Total		149 241,15	166 444,34	161 327,94	171 366,42	

Sources : Etats financiers 2021 des OPS

Les produits techniques de la branche des risques professionnels quant à eux, sont passés de 149,241 milliards de FCFA en 2018 (pour 17 OPS) à 166,444 milliards de FCFA en 2019 (pour 17 OPS) puis à 161,327 milliards de FCFA en 2020 (pour 15 OPS).

En 2021, le total des produits de la branche (AT/MP) des 13 OPS dont les données sont disponibles se chiffre à 173,366 milliards de FCFA et représente 7,36% de l'ensemble des produits techniques réalisés en 2021.

Tableau 35 : Produits techniques - branche des pensions de vieillesse, invalidité et décès

En millions de FCFA

Pays	Organismes	2018	2019	2020	2021	Taux d'évolution 2020/2021
BENIN	CNSS	35 671,02	36 645,65	42 156,78	49 352,76	17,07%
BURKINA FASO	CARFO	70 660,37	76 667,73	81 623,20	87 032,09	6,63%
BURKINA FASO	CNSS	45 942,80	49 328,91	61 890,92	61 890,92	0,00%
CAMEROUN	CNPS	88 350,51	92 082,13	91 053,68	89 091,34	-2,16%
CENTRAFRIQUE	CNSS	3 817,29	4 410,99	3 907,60	3 657,27	-6,41%
COMORES	CNSPS					-
CONGO	CNSS	34 557,21	35 431,17	ND	ND	-
COTE D'IVOIRE	IPS-CNPS	245 059,09	267 918,64	283 063,02	331 133,25	16,98%
COTE D'IVOIRE	IPS-CGRAE	219 100,69	227 841,99	246 731,00	249 572,10	1,15%
GABON	CNSS	51 708,79	58 978,92	52 752,68	47 880,24	-9,24%
GABON	CNAMGS					-
GUINEE BISSAU	INSS	ND	ND	ND	ND	-
GUINEE EQUATORIALE	INSESO	ND	ND	ND	ND	-
MADAGASCAR	CNaPS	29 479,70	34 560,45	32 743,73	ND	-
MALI	INPS	56 910,95	63 789,22	71 015,07	76 883,09	8,26%
MALI	CANAM					-
MALI	CMSS	34 620,11	98 519,47	115 263,71	156 177,45	35,50%
NIGER	CNSS	21 470,33	22 684,11	26 296,79	26 929,79	2,41%
RD CONGO	CNSS	66 368,63	130 259,67	157 578,10	149 392,96	-5,19%
SENEGAL	CSS					-
SENEGAL	IPRES	121 060,21	126 524,27	124 279,00	126 406,00	1,71%
TCHAD	CNPS	10 752,53	11 275,24	9 959,15	10 242,69	2,85%
TOGO	CNSS	41 138,90	57 424,74	53 466,21	69 886,58	30,71%
TOGO	CRT	30 770,48	33 253,35	34 765,24	ND	-
TOGO	INAM					-
Total		1 207 439,62	1 427 596,65	1 488 545,87	1 535 528,53	

Sources : Etats financiers 2021 des OPS

En ce qui concerne la branche des pensions de vieillesse, invalidité et décès, le total des produits techniques des organismes est passé de 1 207,439 milliards de FCFA en 2018 (pour 18 OPS) à 1 427,596 milliards de FCFA en 2019 (pour 18 OPS) puis à 1 488,545 milliards de FCFA en 2020 (pour 17 OPS).

En 2021, ce total est évalué à 1 535,528 milliards de FCFA pour les 15 OPS dont les données sont disponibles et représente 65,92% des produits techniques réalisées par toutes les branches en 2021.

Tableau 36 : Produits techniques - branche assurance maladie

En millions de FCFA

Pays	Organismes	2018	2019	2020	2021
GABON	CNAMGS	65 683,02	78 076,23	60 821,74	89 972,30
MALI	CANAM	53 428,00	62 640,00	64 125,96	68 514,00
TOGO	INAM	11 122,02	12 074,77	13 392,48	13 261,97
Total		130 233,04	152 791,00	138 340,18	171 748,27

Sources : Etats financiers 2021 des OPS

Le total des produits techniques générés par la CNAMGS du Gabon, la CANAM du Mali ainsi que l'INAM du Togo, gérant la branche maladie, est passé de 130,233 milliards de FCFA en 2018 (pour 03 OPS), à 152,791 milliards de FCFA en 2019 (pour (03 OPS) puis à 138,340 milliards de FCFA en 2020 pour (pour 03 OPS).

En 2021, il s'élève à 171,748 milliards de FCFA pour les 03 OPS ayant fourni les informations et représente 8,05% du total des produits réalisés en 2021.

Les autres produits

Tableau 37 : Autres produits : loyers, revenus des placements et dividendes

En millions de FCFA

Pays	Organismes	2018	2019	2020	2021	Taux d'évolution 2020/2021
BENIN	CNSS	36 531,50	40 377,93	40 760,75	36 176,06	-11,25%
BURKINA FASO	CARFO	14 077,39	17 847,03	17 699,77	24 915,54	40,77%
BURKINA FASO	CNSS	26 746,89	29 054,76	34 911,92	40 312,83	15,47%
CAMEROUN	CNPS	12 749,36	16 748,31	18 475,85	23 636,11	27,93%
CENTRAFRIQUE	CNSS	147,88	153,54	147,64	217,36	47,23%
COMORES	CNSPS	0	0	0	ND	-
CONGO	CNSS	575,6	431,16	ND	ND	-
COTE D'IVOIRE	IPS-CNPS	21 718,67	21 149,91	24 821,64	28 097,26	13,20%
COTE D'IVOIRE	IPS-CGRAE	2 444,78	3 421,78	4 106,00	3 476,74	-15,33%
GABON	CNSS	1 409,37	1 441,43	1 362,48	1 345,44	-1,25%
GABON	CNAMGS	579,56	658,26	332,67	266,55	-19,87%
GUINEE BISSAU	INSS	ND	ND	ND	ND	-
GUINEE EQUATORIALE	INSESO	ND	ND	ND	ND	-
MADAGASCAR	CNaPS	2 324,59	9 821,70	10 894,63	ND	-
MALI	INPS	4 513,16	6 491,60	7 980,25	4 632,02	-41,96%
MALI	CANAM	1 706,00	1 508,00	1 567,01	1 912,88	22,07%
MALI	CMSS	0	134,47	23,45	260,46	1010,79%
NIGER	CNSS	4 844,41	5 148,88	5 214,29	6 334,17	21,48%
RD CONGO	CNSS	2 230,17	4 076,56	4 076,56	13 960,73	242,46%
SENEGAL	CSS	2 539,00	2 837,00	2 619,00	ND	-
SENEGAL	IPRES	6 785,97	7 433,20	7 290,70	0	-100,00%
TCHAD	CNPS	799,86	785,97	547,43	766,91	40,09%
TOGO	CNSS	12 502,12	13 621,03	13 772,46	13 147,23	-4,54%
TOGO	CRT	905	1 085,79	940,04	ND	-
TOGO	INAM	526,18	548,37	682,13	554,09	-18,77%
Total		156 657,45	184 776,69	198 226,65	200 012,38	

Sources : Etats financiers 2021 des OPS

1- Y compris les subventions d'exploitation reçues de l'Etat

Le montant total des loyers, revenus des placements et dividendes réalisés par les Organismes de Prévoyance Sociale de la zone CIPRES est passé de 156,657 milliards de FCFA en 2018 (pour 23 OPS) à 184,776 milliards de FCFA en 2019 (pour 23 OPS) puis à 198,226 milliards de FCFA en 2020 (pour 22 OPS).

En 2021, sur la base des données fournies par 18 OPS, ce montant s'est élevé à 200,012 milliards de FCFA.

2.2.2.2.6. Evolution des prestations sociales

L'évolution des prestations sociales des Organismes de Prévoyance Sociale de 2016 à 2019, toutes branches confondues, est retracée dans le tableau ci-après.

Tableau 38 : Situation des prestations sociales - toutes branches

En millions de FCFA

Pays	Organismes	2018	2019	2020	2021	Taux d'évolution 2020/2021
BENIN	CNSS	27 307,52	31 852,81	37 174,07	39 606,05	6,54%
BURKINA FASO	CARFO	36 993,19	40 555,36	43 796,97	49 718,94	13,52%
BURKINA FASO	CNSS	39 117,11	43 108,76	44 731,71	47 960,01	7,22%
CAMEROUN	CNPS	95 217,03	100 368,25	112 219,05	122 893,55	9,51%
CENTRAFRIQUE	CNSS	4 422,31	5 800,08	4 450,12	5 254,17	18,07%
COMORES	CNSPS	376,6	306,09	0	ND	-
CONGO	CNSS	58 026,90	60 971,45	ND	ND	-
COTE D'IVOIRE	IPS-CNPS	141 218,18	149 645,37	161 686,35	172 059,71	6,42%
COTE D'IVOIRE	IPS-CGRAE	141 260,56	160 486,82	170 684,00	181 670,97	6,44%
GABON	CNSS	80 319,54	80 768,02	90 396,13	97 254,06	7,59%
GABON	CNAMGS	52 587,02	53 624,10	61 120,20	62 638,64	2,48%
GUINEE BISSAU	INSS	ND	ND	ND	ND	ND
GUINEE EQUATORIALE	INSESO	ND	ND	ND	ND	ND
MADAGASCAR	CNaPS	33 087,90	33 181,08	37 253,41	ND	-
MALI	INPS	76 072,07	83 049,01	90 439,71	97 252,99	7,53%
MALI	CANAM	31 148,00	48 037,00	40 403,56	41 938,99	3,80%
MALI	CMSS	111 399,61	123 975,53	108 217,06	138 710,30	28,18%
NIGER	CNSS	16 713,84	19 048,98	19 912,68	21 908,51	10,02%
RD CONGO	CNSS	28 184,80	64 400,36	45 508,64	54 792,46	20,40%
SENEGAL	CSS	17 788,44	18 863,00	17 907,00	ND	-
SENEGAL	IPRES	103 553,41	106 778,68	106 298,00	108 716,00	2,27%
TCHAD	CNPS	8 094,91	10 005,23	6 232,21	5 944,68	-4,61%
TOGO	CNSS	22 304,36	23 500,65	24 214,52	27 522,11	0
TOGO	CRT	33 450,49	35 408,83	35 363,28	ND	-
TOGO	INAM	6 271,32	7 747,81	7 889,90	8 442,42	7,00%
Total		1 164 915,10	1 301 483,27	1 265 898,58	1 284 284,57	

Sources : Etats financiers 2021 des OPS

Au regard des informations retracées dans le tableau ci-dessus, le montant total des diverses prestations servies par les organismes de la zone CIPRES s'est élevé à 1 164,915 milliards de FCFA en 2018 (pour 23 OPS), à 1 301,483 milliards de FCFA en 2019 (pour 23 OPS) puis à 1 265,898 milliards de FCFA en 2020 (pour 22 OPS).

En 2021, le niveau des prestations servies par les 19 OPS dont les données sont disponibles se chiffre à 1 284,284 milliards de FCFA et représente 55,14% des produits techniques enregistrés au cours de la même période par lesdits OPS.

La répartition par branche desdites prestations est retracée dans les tableaux ci-après :

Tableau 39 : Prestations sociales - branche des prestations familiales

En millions de FCFA

Pays	Organismes	2018	2019	2020	2021	Taux d'évolution 2020/2021
BENIN	CNSS	2 605,62	3 253,53	5 751,52	4 094,97	-28,80%
BURKINA FASO	CARFO					-
BURKINA FASO	CNSS	7 391,41	8 676,35	7 410,85	8 560,41	15,51%
CAMEROUN	CNPS	11 867,16	12 779,83	11 704,27	11 688,29	-0,14%
CENTRAFRIQUE	CNSS	504,38	627,1	683,36	378,69	-44,58%
COMORES	CNSPS	47,56	32,02	ND	ND	-
CONGO	CNSS	364,48	612,9	ND	ND	-
COTE D'IVOIRE	IPS-CNPS	11 460,64	12 595,01	13 156,53	7 008,09	-46,73%
COTE D'IVOIRE	IPS-CGRAE					-
GABON	CNSS	5 732,12	5 843,72	6 753,20	5 650,26	-16,33%
GABON	CNAMGS	0	0	0		-
GUINEE BISSAU	INSS	ND	ND	ND	ND	-
GUINEE EQUATORIALE	INSESO	ND	ND	ND	ND	-
MADAGASCAR	CNaPS	2 661,08	3 576,33	3 621,77	ND	-
MALI	INPS	11 819,01	12 470,47	13 593,10	13 779,92	1,37%
MALI	CANAM					-
MALI	CMSS					-
NIGER	CNSS	2 122,87	2 485,72	2 231,24	2 547,21	14,16%
RD CONGO	CNSS	184,21	9 219,73	9 579,45	19 505,22	103,62%
SENEGAL	CSS	14 270,62	14 795,00	14 404,00	ND	-
SENEGAL	IPRES					-
TCHAD	CNPS	461,67	804,31	742,18	633,01	-14,71%
TOGO	CNSS	1 973,18	2 065,44	2 232,27	2 421,28	8,47%
TOGO	CRT	3 430,84	3 592,02	434,14	ND	-
TOGO	INAM					-
Total		76 896,85	93 429,49	92 297,87	76 267,37	-17,37%

Sources : Etats financiers 2021 des OPS

Le montant total des prestations servies par les Organismes de Prévoyance Sociale au titre de la branche des prestations familiales (PF), s'est élevé à 76,896 milliards de FCFA en 2018 (pour 15 OPS) contre 93,429 milliards de FCFA en 2019 (pour 15 OPS) et 92,297 milliards de FCFA (pour 13 OPS) en 2020.

Au cours de l'exercice 2021, les prestations servies par les 11 OPS ayant produit les données au titre des PF se chiffrent à 76,267 milliards de FCFA et représentent 17,17% des produits techniques de la branche.

Tableau 40 : Prestations sociales - branche des risques professionnels

En millions de FCFA

Pays	Organismes	2018	2019	2020	2021	Taux d'évolution 2020/2021
BENIN	CNSS	313,95	352,03	382,13	493,78	29,22%
BURKINA FASO	CARFO	272,76	324,99	426,15	882,29	107,04%
BURKINA FASO	CNSS	1 166,30	1 060,75	924,13	1 025,34	10,95%
CAMEROUN	CNPS	3 829,38	3 176,61	3 283,99	2 695,18	-17,93%
CENTRAFRIQUE	CNSS	187,52	192,38	219,14	235,26	7,36%
COMORES	CNSPS	329,04	274,07	ND	ND	-
CONGO	CNSS	2 145,97	2 312,33	ND	ND	-
COTE D'IVOIRE	IPS-CNPS	7 302,30	8 511,97	8 634,10	10 991,93	27,31%
COTE D'IVOIRE	IPS-CGRAE					-
GABON	CNSS	1 012,34	1 126,80	1 321,76	1 555,18	17,66%
GABON	CNAMGS					-
GUINEE BISSAU	INSS	ND	ND	ND	ND	-
GUINEE EQUATORIALE	INSESO	ND	ND	ND	ND	-
MADAGASCAR	CNaPS	432,17	463,49	367,45	ND	-
MALI	INPS	1 581,86	1 558,54	1 493,42	1 477,69	-1,05%
MALI	CANAM					-
MALI	CMSS	0	594,93	282,1	332,1	17,72%
NIGER	CNSS	611,02	640,22	613,73	596,6	-2,79%
RD CONGO	CNSS	551,9	502,09	1 571,60	4 334,49	175,80%
SENEGAL	CSS	3 363,82	3 916,00	3 353,00	ND	-
SENEGAL	IPRES					-
TCHAD	INPS	304,75	707,25	380,36	203,74	-46,43%
TOGO	CNSS	2 355,85	1 078,63	333,28	704,82	111,48%
TOGO	CRT	50,93	62,43	52,31	ND	-
TOGO	INAM					-
Total		25 811,86	26 855,51	23 638,64	25 528,42	

Sources : Etats financiers 2021 des OPS

Les prestations servies par les organismes au titre de la branche des risques professionnels sont passées de 25,811 milliards de FCFA en 2018 (pour 19 OPS) à 26,855 milliards de FCFA en 2019 (pour 18 OPS) puis à 23,638 milliards de FCFA en 2020 (pour 16 OPS).

Au cours de l'exercice 2021, les prestations servies par les 13 OPS ayant produit les données au titre des AT/MP s'élèvent à 25,528 milliards de F CFA. Ce montant rapporté aux produits techniques de la branche donne un taux de redistribution de 14,90%.

Tableau 41 : Prestations sociales - branche des pensions de vieillesse, invalidité et décès

En millions de FCFA

Pays	Organismes	2018	2019	2020	2021	Taux d'évolution 2020/2021
BENIN	CNSS	24 387,25	28 246,28	31 039,03	35 016,73	12,82%
BURKINA FASO	CARFO	36 720,43	40 230,38	43 370,82	48 836,65	12,60%
BURKINA FASO	CNSS	30 225,77	32 952,43	35 232,23	37 983,79	7,81%
CAMEROUN	CNPS	78 349,53	83 019,54	95 866,10	107 212,14	11,84%
CENTRAFRIQUE	CNSS	3 723,72	4 972,48	3 542,70	4 633,95	30,80%
COMORES	CNSPS					-
CONGO	CNSS	55 332,15	57 641,98	ND	ND	-
COTE D'IVOIRE	IPS-CNPS	122 337,23	128 461,99	139 877,57	146 145,51	4,48%
COTE D'IVOIRE	IPS-CGRAE	141 260,56	160 486,82	170 684,00	181 670,97	6,44%
GABON	CNSS	72 809,56	73 562,02	81 994,30	89 867,41	9,60%
GABON	CNAMGS					-
GUINEE BISSAU	INSS	ND	ND	ND	ND	-
GUINEE EQUATORIALE	INSESO	ND	ND	ND	ND	-
MADAGASCAR	CNaPS	29 417,53	28 703,92	31 793,94	ND	-
MALI	INPS	60 854,25	68 493,19	75 160,10	81 482,29	8,41%
MALI	CANAM					-
MALI	CMSS	91 927,00	99 421,30	107 934,96	138 378,20	28,21%
NIGER	CNSS	13 743,45	15 683,68	16 839,21	18 511,07	9,93%
RD CONGO	CNSS	25 144,58	52 030,87	34 112,81	30 341,45	-11,06%
SENEGAL	CSS					-
SENEGAL	IPRES	101 913,53	105 703,85	105 039,00	106 480,00	1,37%
TCHAD	CNPS	7 060,42	8 399,00	5 021,04	5 003,53	-0,35%
TOGO	CNSS	17 963,33	20 294,42	21 540,46	24 361,01	13,09%
TOGO	CRT	29 966,72	31 751,58	34 874,83	ND	-
TOGO	INAM					-
Total		943 137,00	1 040 055,70	1 033 923,11	1 055 924,71	

Sources : Etats financiers 2021 des OPS

Au regard des informations retracées dans le tableau ci-dessus, le montant total des prestations servies par les organismes au titre de la branche des pensions s'est élevé à 943,137 milliards de FCFA en 2018 (pour 19 OPS), à 1 040,055 milliards de FCFA en 2019 (pour 18 OPS) puis à 1 033,923 milliards de FCFA en 2020 (pour 17 OPS).

Concernant l'exercice 2021, les prestations servies par certains OPS (pour 15 OPS) au titre des pensions se sont chiffrées à 1 055,924 milliards de FCFA et représentent 68,77% du montant des produits techniques de la branche.

Tableau 42 : Prestations sociales - branche assurance maladie

En millions de FCFA

Pays	Organismes	2018	2019	2020	2021
GABON	CNAMGS	52 587,02	53 624,10	61 120,20	62 638,64
MALI	CANAM	31 148,00	48 037,00	40 403,56	41 938,99
TOGO	INAM	6 271,32	7 747,81	7 889,90	8 442,42
Total		90 006,34	109 408,91	109 413,67	113 020,06

Sources : Etats financiers 2021 des OPS

Le montant total des prestations servies par la CNAMGS du Gabon, la CANAM du Mali ainsi que l'INAM du Togo au titre de la branche de l'assurance maladie, s'est élevé à 90,006 milliards de FCFA en 2018 et 109,408 milliards de FCFA en 2019 et à 109,413 milliards de FCFA en 2020.

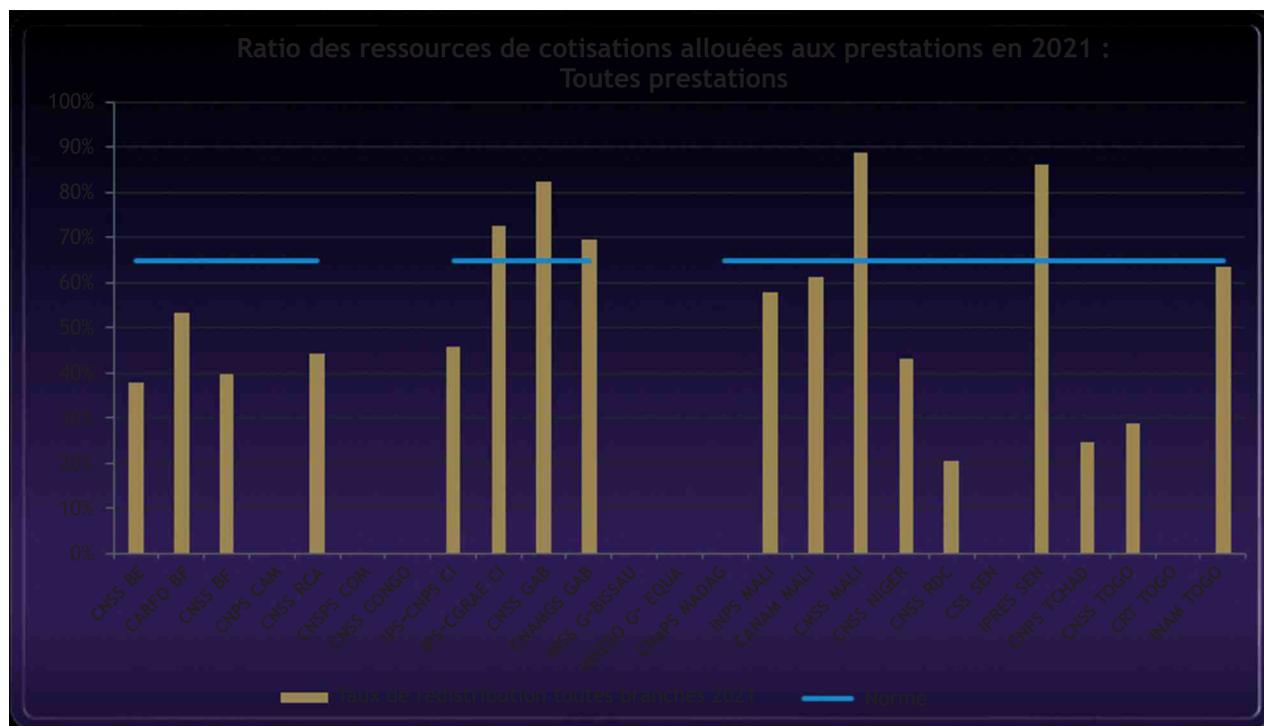
En 2021, le montant de ces prestations s'élève à 113,020 milliards de FCFA et représente 65,81% du montant total des produits techniques de cette branche.

2.2.2.2.7. Taux de redistribution

Ce point permet de mesurer sur la base des produits techniques réalisés, le niveau d'affectation des ressources des organismes à leurs missions statutaires.

Tableau 43 : Taux de redistribution - toutes branches confondues

N°	PAYS	Organismes	2018	2019	2020	2021
1	BENIN	CNSS	36,31%	41,24%	41,66%	38,03%
2	BURKINA FASO	CARFO	48,77%	49,28%	49,96%	53,20%
3	BURKINA FASO	CNSS	43,67%	44,76%	41,52%	39,75%
4	CAMEROUN	CNPS	53,22%	52,76%	59,66%	62,48%
5	CENTRAFRIQUE	CNSS	36,86%	47,03%	35,79%	44,32%
6	COMORES	CNSPS	181,55%	125,06%	ND	ND
7	CONGO	CNSS	83,02%	92,27%	ND	ND
8	COTE D'IVOIRE	IPS-CNPS	48,45%	48,09%	49,14%	45,94%
9	COTE D'IVOIRE	IPS-CGRAE	64,47%	70,44%	69,18%	72,79%
10	GABON	CNSS	62,98%	55,54%	69,46%	82,37%
11	GABON	CNAMGS	80,06%	68,68%	100,49%	69,62%
12	GUINEE BISSAU	INSS	ND	ND	ND	ND
13	GUINEE EQUATORIALE	INSESO	ND	ND	ND	ND
14	MADAGASCAR	CNaPS	92,77%	71,65%	85,29%	ND
15	MALI	INPS	66,14%	58,87%	57,71%	57,74%
16	MALI	CANAM	58,30%	76,69%	63,01%	61,21%
17	MALI	CMSS	193,72%	99,36%	93,89%	88,82%
18	NIGER	CNSS	41,35%	44,61%	40,22%	43,21%
19	RD CONGO	CNSS	32,88%	27,47%	17,11%	20,54%
20	SENEGAL	CSS	60,40%	60,80%	59,44%	ND
21	SENEGAL	IPRES	85,54%	84,39%	85,53%	86,01%
22	TCHAD	CNPS	36,23%	38,86%	26,79%	24,67%
23	TOGO	CNSS	40,48%	26,99%	33,65%	28,66%
24	TOGO	CRT	108,71%	106,48%	101,72%	ND
25	TOGO	INAM	56,39%	64,17%	58,91%	63,66%



102

A la lecture du tableau ci-dessus, on constate que sur l'ensemble des organismes dont les données ont été reçues, seules la CGRAE de Côte d'Ivoire, la CNSS et la CNAGMS du Gabon, la CMSS du Mali, l'IPRES du Sénégal ont des taux de redistribution supérieurs à la norme de 65% minimum fixée par le Conseil des Ministres de la CIPRES et inférieurs à 100%.

Le taux de redistribution également déterminé par branche est retracé dans les tableaux ci-après :

Tableau 44 : Taux de redistribution - branche des prestations familiales

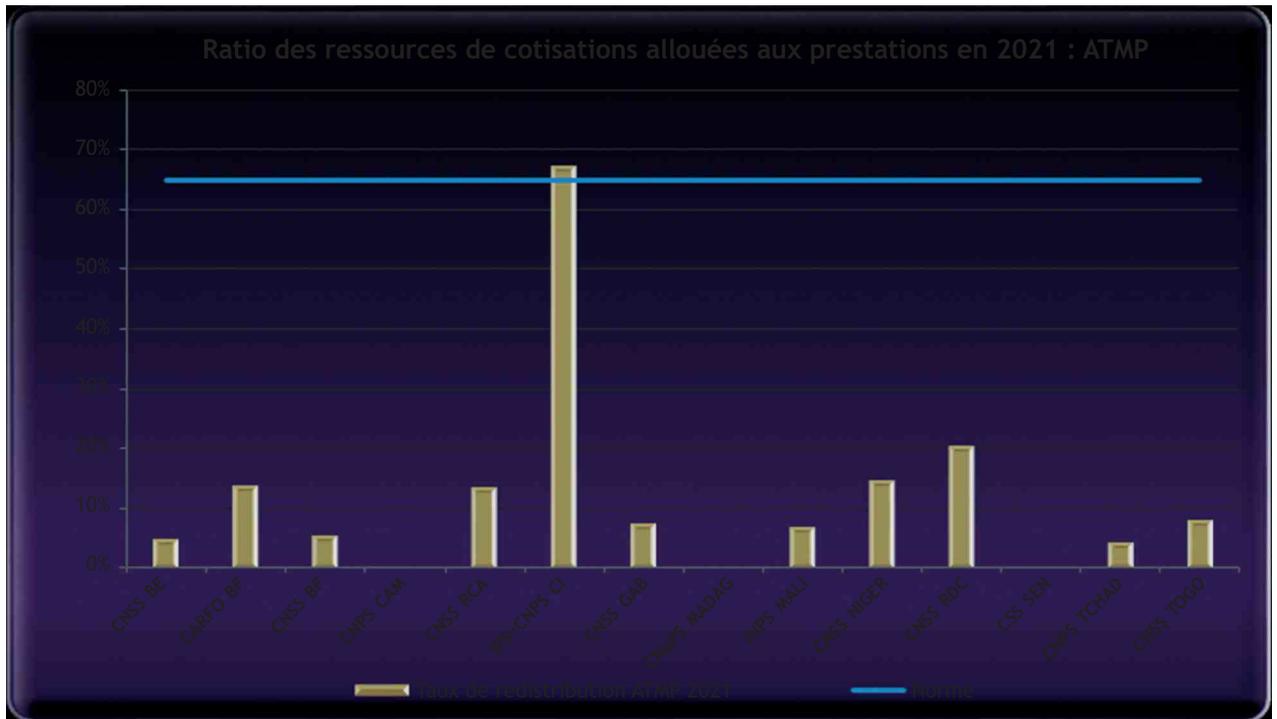
N°	PAYS	Organismes	2018	2019	2020	2021
1	BENIN	CNSS	8,15%	9,91%	15,28%	9,25%
2	BURKINA FASO	CARFO				
3	BURKINA FASO	CNSS	25,90%	28,35%	21,53%	22,10%
4	CAMEROUN	CNPS	16,58%	16,76%	15,53%	16,11%
5	CENTRAFRIQUE	CNSS	7,71%	10,29%	10,07%	5,86%
6	COMORES	CNSPS	519,91%	237,67%	ND	ND
7	CONGO	CNSS	1,26%	2,44%	ND	ND
8	COTE D'IVOIRE	IPS-CNPS	37,82%	44,87%	44,27%	25,85%
9	COTE D'IVOIRE	IPS-CGRAE				
10	GABON	CNSS	10,40%	9,29%	12,01%	11,55%
11	GABON	CNAMGS				
12	GUINEE BISSAU	INSS				
13	GUINEE EQUATORIALE	INSESO				
14	MADAGASCAR	CNaPS	81,92%	47,35%	51,57%	ND
15	MALI	INPS	23,35%	21,98%	21,52%	20,11%
16	MALI	CANAM				
17	MALI	CMSS				
18	NIGER	CNSS	13,54%	15,00%	11,62%	12,95%
19	RD CONGO	CNSS	14,19%	10,89%	10,75%	20,31%
20	SENEGAL	CSS	65,91%	66,42%	65,05%	ND
21	SENEGAL	IPRES				
22	TCHAD	CNPS	5,84%	9,27%	8,53%	7,00%
23	TOGO	CNSS	25,85%	19,07%	20,61%	18,80%
24	TOGO	CRT				
25	TOGO	INAM				



Au regard des informations retracées dans le tableau ci-dessus, on observe qu'en matière de prestations familiales, sur la base des OPS ayant fourni les informations, aucun OPS ne respecte le taux de redistribution en 2021.

Tableau 45 : Taux de redistribution - branche des risques professionnels

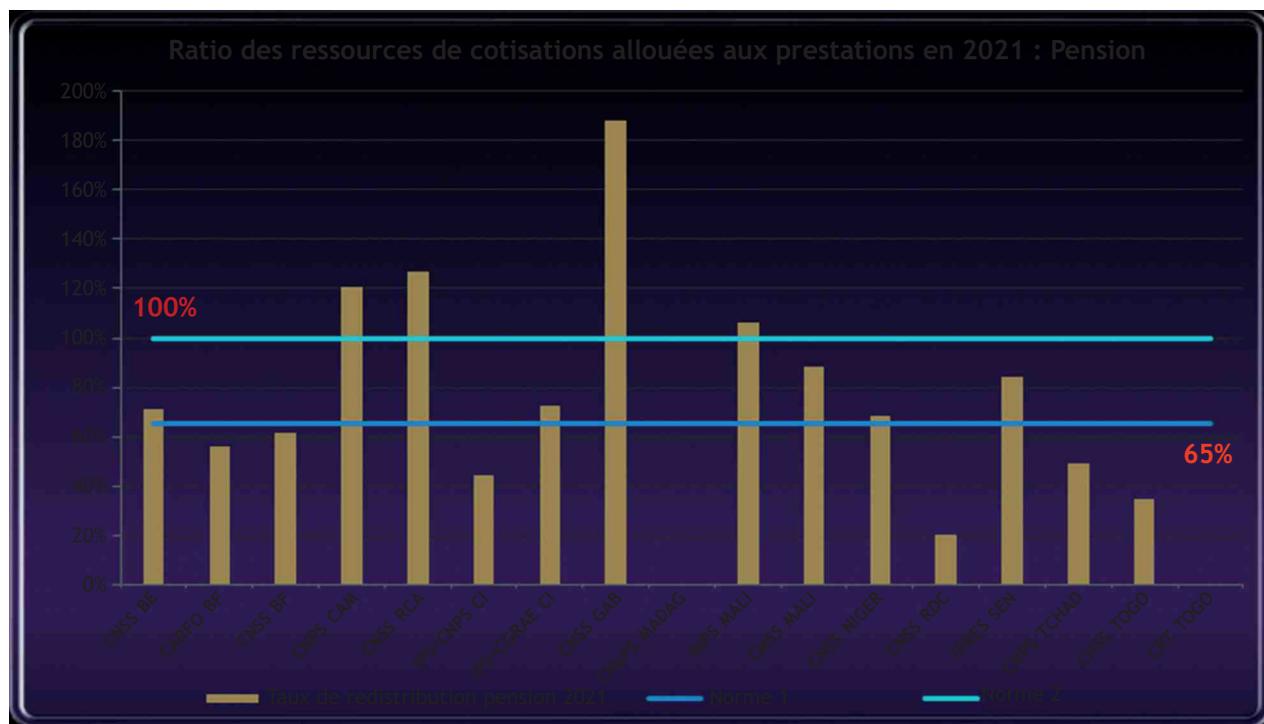
N°	PAYS	Organismes	2018	2019	2020	2021
1	BENIN	CNSS	4,15%	4,52%	4,05%	4,68%
2	BURKINA FASO	CARFO	5,26%	5,77%	7,06%	13,74%
3	BURKINA FASO	CNSS	8,19%	6,93%	5,40%	5,30%
4	CAMEROUN	CNPS	20,17%	14,50%	15,16%	7,69%
5	CENTRAFRIQUE	CNSS	11,46%	10,54%	12,56%	13,59%
6	COMORES	CNSPS	165,94%	118,50%	ND	ND
7	CONGO	CNSS	33,11%	41,86%	ND	ND
8	COTE D'IVOIRE	IPS-CNPS	45,35%	55,95%	53,24%	67,50%
9	COTE D'IVOIRE	IPS-CGRAE				
10	GABON	CNSS	4,90%	4,78%	6,25%	7,31%
11	GABON	CNAMGS				
12	GUINEE BISSAU	INSS				
13	GUINEE EQUATORIALE	INSESO				
14	MADAGASCAR	CNaPS	14,70%	11,04%	9,40%	ND
15	MALI	INPS	9,14%	7,97%	6,91%	6,80%
16	MALI	CANAM				
17	MALI	CMSS				
18	NIGER	CNSS	18,70%	18,55%	15,34%	14,56%
19	RD CONGO	CNSS	3,06%	2,57%	8,14%	20,31%
20	SENEGAL	CSS	43,14%	44,76%	42,00%	ND
21	SENEGAL	IPRES				
22	TCHAD	CNPS	8,26%	12,20%	8,26%	4,23%
23	TOGO	CNSS	46,25%	15,04%	5,09%	8,08%
24	TOGO	CRT				
25	TOGO	INAM				



Au regard des informations retracées dans le tableau ci-dessus, on observe qu'en matière de risques professionnels, seule la CNPS de Côte d'Ivoire a réalisé, en 2021, un taux conforme à la norme fixée par le Conseil des Ministres.

Tableau 46 : Taux de redistribution - branche des pensions de vieillesse, invalidité et décès

N°	PAYS	Organismes	2018	2019	2020	2021
1	BENIN	CNSS	68,37%	77,08%	73,63%	70,95%
2	BURKINA FASO	CARFO	51,97%	52,47%	53,14%	56,11%
3	BURKINA FASO	CNSS	65,79%	66,80%	56,93%	61,37%
4	CAMEROUN	CNPS	88,68%	90,16%	105,29%	120,34%
5	CENTRAFRIQUE	CNSS	97,55%	112,73%	90,66%	126,71%
6	COMORES	CNSPS				
7	CONGO	CNSS	160,12%	162,69%	ND	ND
8	COTE D'IVOIRE	IPS-CNPS	49,92%	47,95%	49,42%	44,13%
9	COTE D'IVOIRE	IPS-CGRAE	64,47%	70,44%	69,18%	72,79%
10	GABON	CNSS	140,81%	124,73%	155,43%	187,69%
11	GABON	CNAMGS				
12	GUINEE BISSAU	INSS				
13	GUINEE EQUATORIALE	INSESO				
14	MADAGASCAR	CNaPS	99,79%	83,05%	97,10%	ND
15	MALI	INPS	106,93%	107,37%	105,84%	105,98%
16	MALI	CANAM				
17	MALI	CMSS	265,53%	100,92%	93,64%	88,60%
18	NIGER	CNSS	64,01%	69,14%	64,04%	68,74%
19	RD CONGO	CNSS	37,89%	39,94%	21,65%	20,31%
20	SENEGAL	CSS				
21	SENEGAL	IPRES	84,18%	83,54%	84,52%	84,24%
22	TCHAD	CNPS	65,66%	74,49%	50,42%	48,85%
23	TOGO	CNSS	43,67%	35,34%	40,29%	34,86%
24	TOGO	CRT	97,39%	95,48%	100,32%	ND
25	TOGO	INAM				

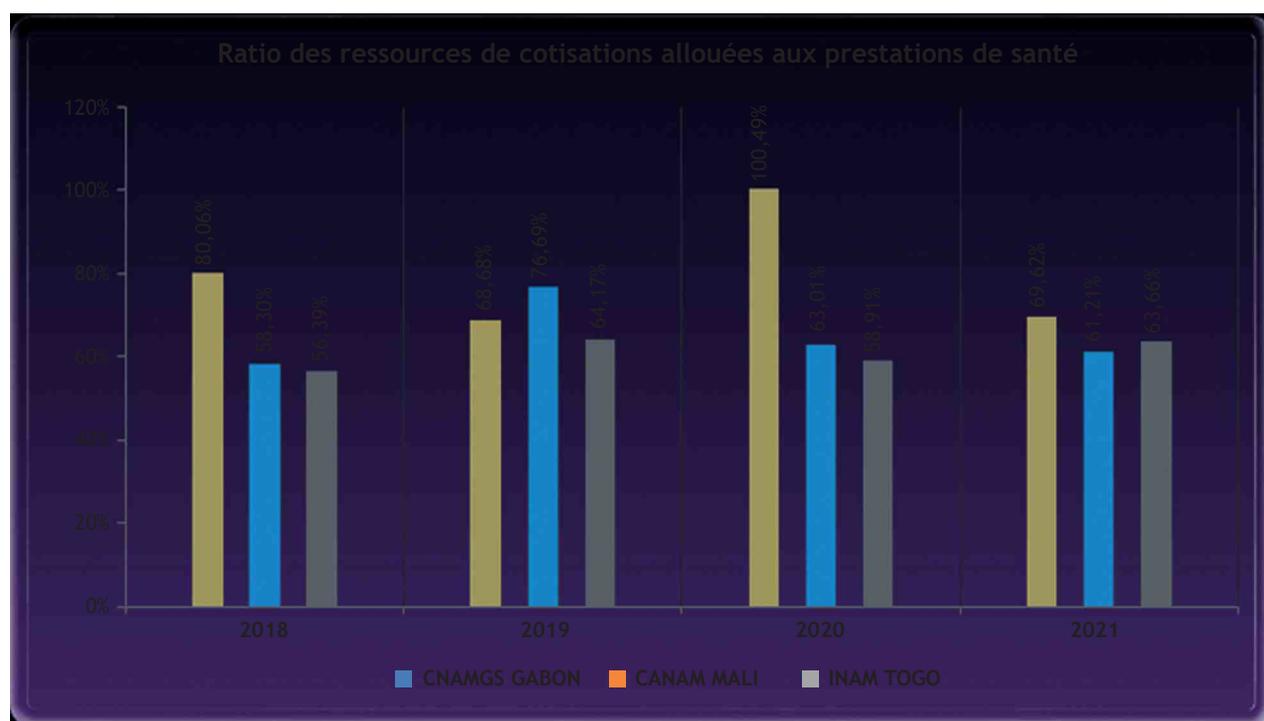


Il ressort du tableau ci-dessus qu'en ce qui concerne la branche des pensions de vieillesse, d'invalidité et de décès, sur les 15 organismes ayant produit les données en 2021 :

- 06 présentent des taux inférieurs à la norme de 65% minimum fixée par le Conseil des Ministres. Il s'agit de la CARFO et de la CNSS du Burkina Faso, de la CNPS de Côte d'Ivoire, CNSS de la RDC, CNPS du Tchad et la CNSS du Togo ;
- 04 présentent un déficit technique (taux supérieur à 100%), il s'agit de la CNPS du Cameroun (120,34%), de la CNSS de la RCA (126,71%), de la CNSS du Gabon (187,69%), INPS du Mali (105,98%).

Tableau 47 : Taux de redistribution - branche de l'assurance maladie

N°	PAYS	Organismes	2018	2019	2020	2021
1	GABON	CNAMGS	80,06%	68,68%	100,49%	69,62%
3	MALI	CANAM	58,30%	76,69%	63,01%	61,21%
4	TOGO	INAM	56,39%	64,17%	58,91%	63,66%



Seule la CNAMGS du Gabon présente en 2021 présente un taux de redistribution supérieur à 65%, la CANAM du Mali et l'INAM du Togo n'ont pas respectés en 2021 la norme fixée par le Conseil des Ministres.

CONCLUSION

A fin 2021, le nombre des Organismes de Prévoyance Sociale (OPS) des Etats membres affiliés à la CIPRES s'élevait à vingt-cinq (25), réparti comme suit : Bénin (1), Burkina (2), Cameroun (1), Centrafrique (1), Comores (1), Congo (1), Côte d'Ivoire (2), Gabon (2), Guinée Bissau (1), Guinée Equatoriale (1), Madagascar (1), Mali (3), Niger (1), République Démocratique du Congo (1), Sénégal (2), Tchad (1) et Togo (3).

La plupart de ces organismes ont un statut d'établissement public et un Conseil d'Administration composé de manière tripartite (employeurs, travailleurs et Etat).

Ainsi, la réforme ou l'amélioration du cadre juridique et institutionnel desdits organismes pour le conformer au Socle Juridique de sécurité sociale applicable aux Organismes de Prévoyance Sociale des Etats membres de la CIPRES qui préconise le changement du statut juridique, d'établissement public en organisme de droit privé chargé d'une mission de service public, n'est pas mise en œuvre.

Sur le plan financier, le total des bilans de 14 Organismes ayant produit leurs états financiers de l'exercice 2021 sur les 24 OPS actifs que compte le portefeuille de la CIPRES, est évalué à 6 505,090 milliards de FCFA.

S'agissant de la trésorerie, il faut noter que le secteur de la prévoyance sociale de la zone CIPRES détient à fin 2021 une trésorerie pour les 17 organismes dont les données financières sont disponibles, évaluée à 2 145,379 milliards de FCFA.

En termes de résultat net, la situation de la plupart des organismes est ressortie excédentaire au titre de l'exercice 2021. Le résultat net du secteur de la prévoyance sociale de la zone s'est élevé à 631,721 milliards de FCFA pour 18 organismes.

En ce qui concerne les réserves des organismes elles se chiffrent à 4 409,471 milliards de FCFA en 2021 pour 19 OPS.

Quant aux ressources de cotisations collectées, elles se chiffrent à 2 329,310 milliards de FCFA en 2021 pour 19 OPS.

En contrepartie, les prestations servies par les organismes ont été de 1 284,284 milliards de FCFA en 2021 pour 19 OPS ayant produit les données.

Le taux de redistribution (rapport entre le total des prestations techniques et le total des produits techniques enregistrés) ou ressources de cotisations allouées aux prestations s'est affiché en moyenne à 54,61% en 2021 pour une norme de 65% minimum exigée.

Le taux moyen de ressources de cotisations allouées aux prestations déterminé par branche se présente ainsi qu'il suit :

- Prestations familiales : 15,44% en 2021 (12 OPS) ;
- Accidents de travail et maladies professionnelles : 14,48% en 2020 (13 OPS) ;
- Pensions de vieillesse, invalidité et décès : 79,45% en 2021 (15 OPS) ;
- Maladie : 64,83% en 2021 (03 OPS).

En ce qui concerne le ratio « charges de gestion administrative rapportées au total des produits techniques », dont la norme est fixée à 15% par le Conseil des Ministres de la CIPRES, il est respecté par 05 organismes sur un ensemble de 20 ayant produit leurs données en 2021.

ANNEXES : INDICATEURS SOCIAUX DES ETATS MEMBRES ET MONOGRAPHIES DES ORGANISMES

Elles présentent les différents Etats membres et reprennent dans le détail, l'évolution des principales données statistiques, financières et comptables de chaque organisme au cours des exercices 2018, 2019, 2020 et 2021.

ANNEXES :
MONOGRAPHIES DES OPS



Etats membres de la C.I.PRE.S.								
Bénin	Burkina Faso	Cameroun	Centrafrique	Comores	Congo	Côte d'Ivoire	Gabon	Guinée Bissau
Guinée Equatoriale	Madagascar	Mali	Niger	RD Congo	Sénégal	Tchad	Togo	

Rapport Annuel de la CIPRES Exercice 2021





Le Bénin est un pays d'Afrique occidentale, qui couvre une superficie de 114 763 km² et s'étend sur 670 km, du fleuve Niger au nord à la côte atlantique au sud. Le Bénin a comme voisins le Togo à l'ouest, le Nigeria à l'est, le Niger et le Burkina Faso au nord.

TABLEAU DES INDICATEURS SOCIAUX

DONNEES	VALEURS
SUPERFICIE	114 763 km ²
INDEPENDANCE	1 ^{er} Août 1960
CAPITALE	Porto-Novo
LANGUE OFFICIELLE	Français
POPULATION	12 245 031 habitants (2021*)
DENSITE	107,51 habitants/km ² (2020*)
TAUX DE CROISSANCE DE LA POPULATION	2,67% (2021*)
PIB PAR HABITANT	1 428,45\$ US (2021*)
TAUX DE PAUVRETE (Monétaire)	38,5% (2019*)
ESPERANCE DE VIE DES HOMMES (A la naissance)	60,20 ans (2019*)
ESPERANCE DE VIE DES FEMMES (A la naissance)	63,32 ans (2019*)
TAUX DE NATALITE	35,45‰ habitants (2020*)
TAUX DE MORTALITE	8,57‰ habitants (2020*)
TAUX DE MORTALITE INFANTILE	56,5‰ naissances (2020*)
TAUX D'ALPHABETISATION	42,36% (2018*)
TAUX DE FECONDITE	4,7 enfants/femme (en 2020*)
INDICATIF TELEPHONIQUE	+229
ORGANISME DE PREVOYANCE SOCIALE AFFILIE A LA CIPRES	Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)

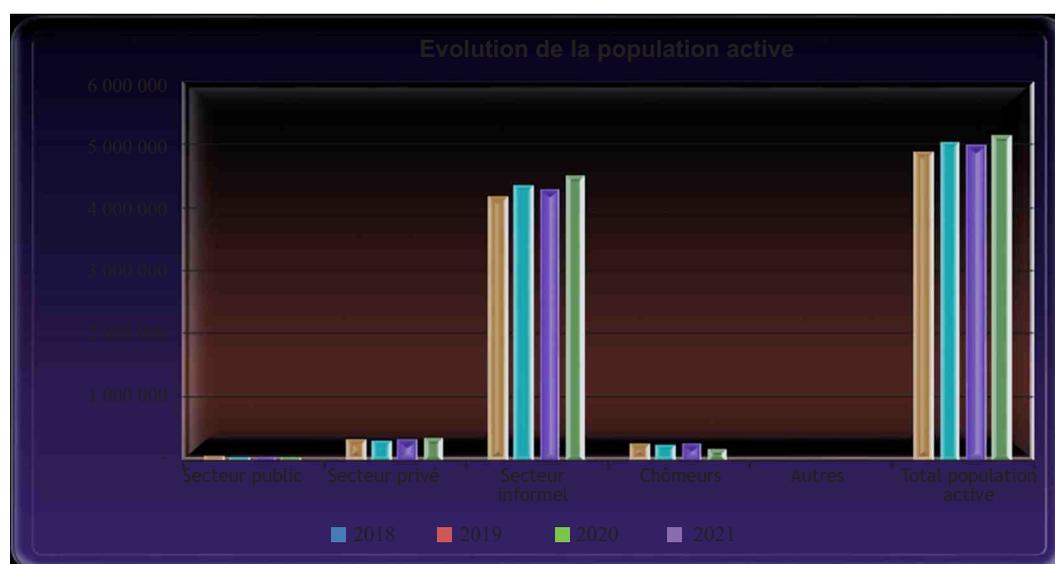
Sources : (*) [https://donnees.banquemondiale.org/indicateur\(2020\)](https://donnees.banquemondiale.org/indicateur(2020))

0. DONNÉES MACROÉCONOMIQUES

0.1- Populations actives

Secteurs d'activités	2018	2019	2020	2021
Secteur public	75 648	70 591	71 629	70 356
Secteur privé	341 258	336 154	353 231	377 810
Secteur Informel	4 189 439	4 362 582	4 281 224	4 500 497
Chômeurs	274 033	263 402	279 336	199 216
Autres	7 823	-	-	-
Total population active	4 888 202	5 032 729	4 985 420	5 147 879
Effectif de la population générale	11 485 035	11 801 151	12 123 198	12 451 031
Taux de couverture	8,53%	8,08%	8,52%	8,71%

Sources : <https://donnees.banquemondiale.org> (Mise à jour en 2021)



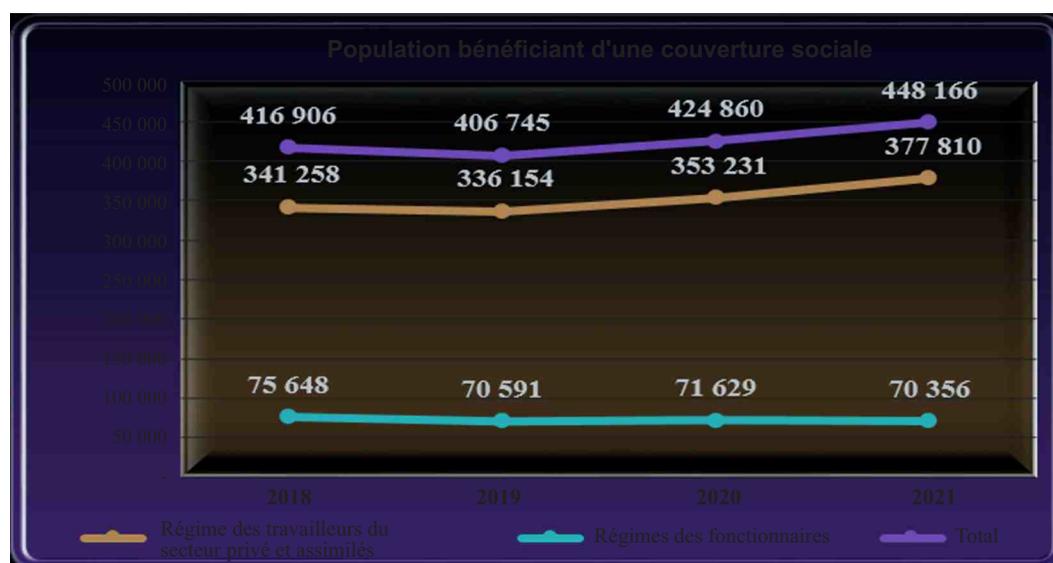
Comme on peut le constater dans le tableau ci-dessus, la population active totale du Bénin est passée de 4 888 202 en 2018 à 5 032 729 en 2019 puis à 4 985 420 en 2020 et enfin 5 147 879 en 2021 soit une progression annuelle moyenne de 1,76% sur la période.

La population active de 2021 rapportée à la population totale du pays estimée en fin 2021 à 12 451 031 habitants donne un taux d'activité de 41,34% contre 41,12% en 2020.

0.2- Populations bénéficiant d'une couverture sociale

Régimes	2018	2019	2020	2021
Régime des travailleurs du secteur privé et assimilés	341 258	336 154	353 231	377 810
Régimes des fonctionnaires	75 648	70 591	71 629	70 356
Total	416 906	406 745	424 860	448 166

Sources : Statistiques CNSS BENIN (2021)



La population bénéficiant d'une couverture sociale relevant de la CNSS et du Fonds National de Retraite du Bénin (FNRB) tel qu'il ressort du tableau ci-dessus est estimée au 31 décembre 2021 à 448 166 contre 424 860 en 2020. Le taux de progression annuel moyen de cette population sur la période est 2,50%.

Avec cette population, le taux couverture est estimé au 31 décembre 2021 à 8,71% contre 8,52% en 2020 pour une population active estimée à 5 147 879.

ORGANISME : CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE (CNSS)

1. EVOLUTION DES POPULATIONS ASSUJETTIES

1.1- Employeurs affiliés à l'organisme

Type	2018	2019	2020	2021
Entreprises du secteur privé et du secteur public	34 987	35 180	37 776	40 913
Autres (Gens de maison, Assurés volontaires)	3 533	2 959	3 587	3 858
Total	38 520	38 139	41 363	44 771

Sources: Statistiques CNSS BENIN (2021)



1.2- Salariés déclarés

Type	2018	2019	2020	2021
Salariés relevant des entreprises	341 258	336 154	353 231	377 810
Autres	ND	ND	ND	ND
Total Salariés	341 258	336 154	353 231	377 810

Sources: Statistiques CNSS BENIN (2021)



Comme il ressort des tableaux ci-dessus, la CNSS comptait 38 520 employeurs en 2018. Cet effectif des employeurs est passé en 2019 à 38 139 puis 41 363 en 2020 et enfin 44 771 en 2021. Ainsi, le nombre des employeurs affiliés à la CNSS a connu une augmentation moyenne annuelle de 5,23% sur la période de référence.

Ces employeurs ont déclaré en 2020 et 2021 respectivement 353 213 et 377 810 salariés.

1.3- Bénéficiaires de Prestations Familiales

Type	2018	2019	2020	2021
Allocataires	77 413	28 374	30 617	32 717
Enfants à charges	270 946	120 290	112 451	113 085

Sources : Statistiques CNSS BENIN (2021)



L'effectif des allocataires de la CNSS est passé de 77 413 en 2018 à 28 374 en 2019 puis 30 617 en 2020 et enfin 32 717 en 2021. La variation entre 2020 et 2021 est de 6,86%.

L'effectif des enfants à charge est quant à lui passé de 270 946 en 2018 à 120 290 en 2019 puis 112 451 en 2020 et enfin 113 085 en 2021 soit une progression de 0,56% entre 2020 et 2021.

1.4- Bénéficiaires de Rentes

Type	2018	2019	2020	2021
Rentiers	830	666	718	729
Ayant-droits	414	361	394	400
Total	1 244	1 027	1 112	1 129

Sources : Statistiques CNSS BENIN (2021)



Comme l'illustre le tableau et le graphique précédents, l'effectif des bénéficiaires de rentes de la CNSS a évolué en dents de scie au cours de la période passant de 1 244 en 2018 à 1 027 en 2019 puis 1 112 en 2020 et enfin 1 129 en 2021. Le taux de variation entre 2021 et 2020 est de 1,53%.

1.5- Bénéficiaires de Pensions

Type	2018	2019	2020	2021
Pensionnés	13 965	15 087	16 608	18 283
Ayants-droits	9 895	10 753	12 353	13 016
Total	23 860	25 840	28 961	31 299

Sources : Statistiques CNSS BENIN (2021)



121

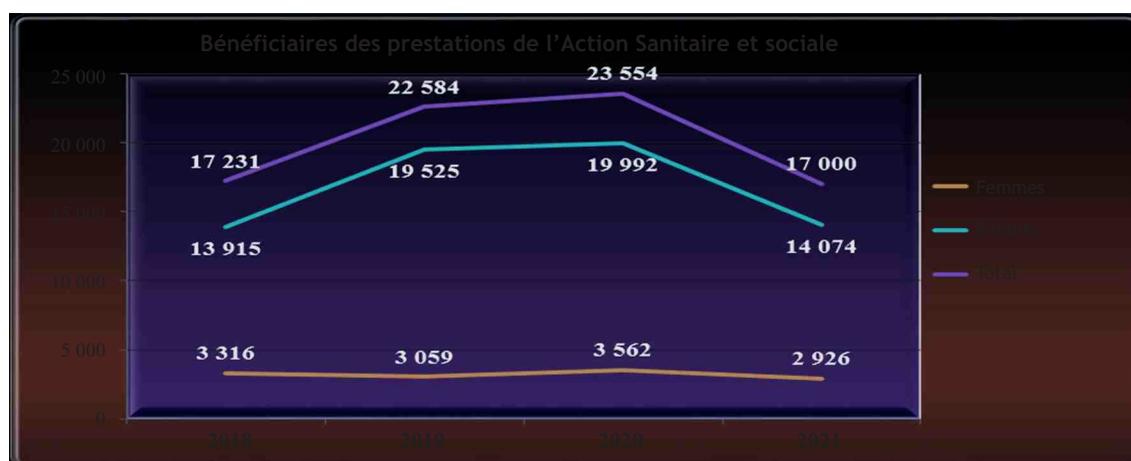
Comme l'indique le tableau ci-dessus, le nombre de bénéficiaires de pensions (titulaires et ayants-droit) de la CNSS est passé de 23 860 en 2018 à 25 840 en 2019 puis 28 961 en 2020 et enfin 31 299 en 2021. Il a ainsi augmenté de 8,30% en 2019, 12,08% en 2020 et 8,07% en 2021 soit une hausse moyenne annuelle de 9,48% sur la période de référence.

Le rapport entre le nombre des salariés déclarés et le nombre des bénéficiaires de pensions donne un ratio de dépendance démographique entre actifs et retraités de 14 pour 1 en 2018, 13 pour 1 en 2019, 12 pour 1 en 2020 et 12 pour 1 en 2021.

1.6- Bénéficiaires des Prestations de l'Action Sanitaire et Sociale

Type	2018	2019	2020	2021
Femmes	3 316	3 059	3 562	2 926
Enfants	13 915	19 525	19 992	14 074
Total	17 231	22 584	23 554	17 000

Sources : Statistiques CNSS BENIN (2021)



Comme l'indique le tableau ci-dessus, le nombre de bénéficiaires des prestations d'ASS est passé de 17 231 en 2018 à 22 584 en 2019 puis à 23 554 en 2020 puis 17 000 en 2021. Il a évolué en dents de scie sur la période de référence avec un taux moyen de progression de 2,51% sur la période.

2. EVOLUTION DES DONNEES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

2.1- Personnel de l'organisme

Personnel de l'Organisme	2018	2019	2020	2021
- Cadres	99	90	98	98
- Techniciens supérieurs	148	143	141	150
- Agents d'exécution	50	50	47	433
Total	297	283	286	681

Sources : Statistiques CNSS BENIN (2021)



123

Au regard du tableau ci-dessus, l'effectif global du personnel permanent de la CNSS a connu une hausse moyenne annuelle de 44,82% sur la période de référence en passant de 297 en 2018 à 283 en 2019 puis 286 en 2020 et enfin à 681 en 2021. L'effectif de 2021 se répartit par groupe à raison de 14,39% de cadres, 22,03% de techniciens supérieurs et 63,58% d'agents d'exécution.

Le rapport du nombre de cadres sur l'effectif total donne un taux d'encadrement de 33,33% en 2018, 31,80% en 2019, 34,27% en 2020 et 14,39% en 2021 pour une norme fixée à 10% au maximum par la CIPRES.

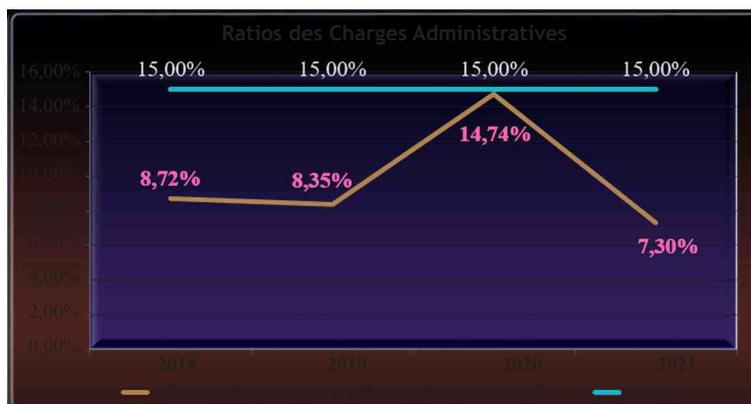
2.2- Ratios des Charges Administratives

Rubriques	2018	2019	2020	2021
Charges administratives (1)	8,72%	8,35%	14,74%	7,30%
Produits des cotisations(2)				

Sources : Statistiques CNSS BENIN (2021)

(1) Sans amortissements et provisions (comptes 61 à 68)

(2) y compris les pénalités et les majorations (comptes 70)



Au vu du tableau ci-dessus, on constate que le ratio des charges administratives sur les produits techniques est resté inférieur au maximum toléré par la CIPRES. Il est passé de 8,72% en 2018 à 8,35% en 2019 puis 14,74% en 2020 et enfin 7,30% en 2021.

La part des charges administratives dans le fonctionnement de la CNSS est conforme à la norme CIPRES de 15% au maximum sur toute la période de référence.

2.3- Evolution des Produits (en millions de FCFA)

Nature des Ressources	2018	2019	2020	2021
- Produits techniques PF	31 955,45	32 815,57	37 639,57	44 259,68
- Produits techniques ATMP	7 572,65	7 779,74	9 437,49	10 540,33
- Produits techniques Retraite	35 671,02	36 645,65	42 156,78	49 352,76
Total Produits techniques	75 199,12	77 240,97	89 233,83	104 152,77
- Autres produits (1)*	36 531,50	40 377,93	40 760,75	36 176,06
TOTAL des produits	111 730,62	117 618,90	129 994,58	140 328,83

Sources : Etats financiers

(1)* il s'agit des loyers, des revenus des placements et des dividendes (voir tableau suivant)

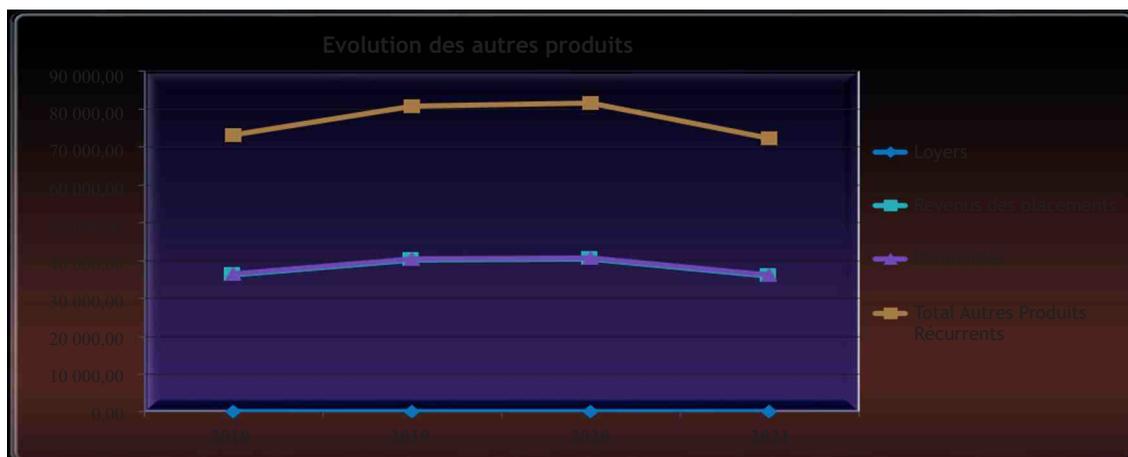


A l'observation du tableau ci-dessus, l'on constate que les produits techniques de la CNSS du Bénin se sont accrus en moyenne de 11,65% par an sur la période, passant de 75,199 milliards de FCFA en 2018 à 77,240 milliards de FCFA en 2019 puis 89,233 milliards de FCFA en 2020 et enfin 104,152 milliards de F CFA en 2021.

en millions de Fcfa

Autres Produits	2018	2019	2020	2021
- Loyers	144,33	161,81	140,16	158,33
- Revenus des placements	36 014,89	40 021,90	40 292,05	35 713,15
- Dividendes	372,28	194,22	328,54	304,57
Total Autres Produits Récurrents	36 531,50	40 377,93	40 760,75	36 176,06
Divers	9 882,70	10 351,60	33 466,02	2 772,88
Total Autres Produits	46 414,20	50 729,53	74 226,77	38 948,93

Sources : Etats financiers CNSS BENIN



Le montant total des loyers, revenus des placements et dividendes (autres produits) réalisés par la CNSS du Bénin est resté en moyenne stable sur la période en passant de 36,531 milliards de FCFA en 2018 à 40,377 milliards de FCFA en 2019 puis 40,760 milliards de F CFA en 2020 et enfin 36,176 milliards de F CFA en 2021.

125

Lesdits produits couvrent les charges de fonctionnement ou charges administratives à hauteur de 483,41% en 2018, 544,16% en 2019, 505,07 en 2020 et 396,88% en 2021.



L'ensemble des produits de l'institution a évolué de 7,91% sur la période de référence, passant 111,730 milliards en 2018 à 117,618 milliards de FCFA en 2019 puis 129,995 milliards de FCFA en 2020 et enfin 140,328 milliards de F CFA en 2021.

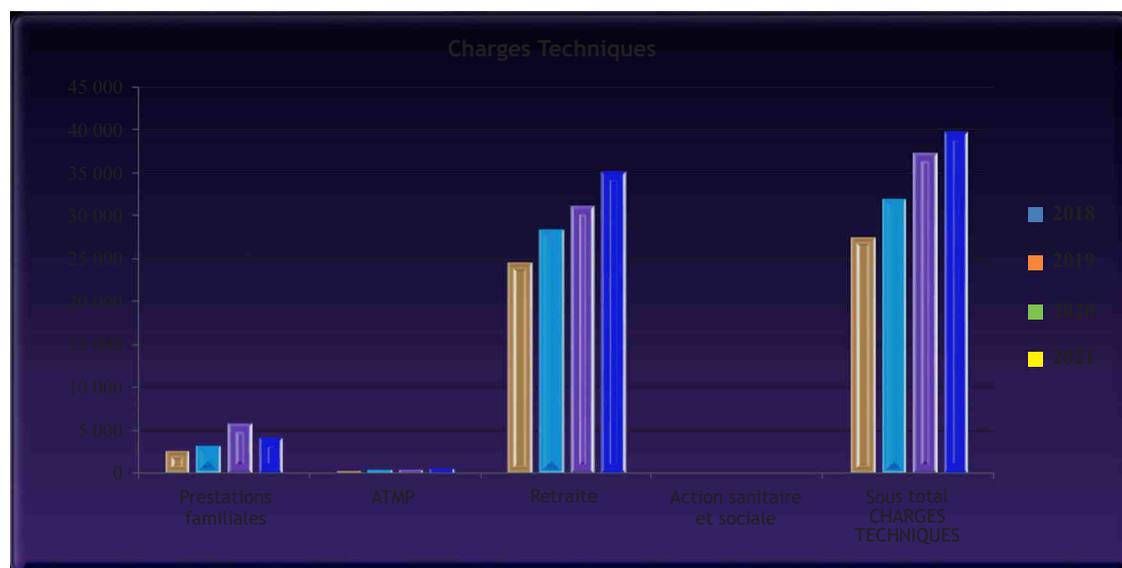
2.4- Evolution des Charges (en millions de FCFA)

Nature des charges	2018	2019	2020	2021
- Prestations familiales	2 605,62	3 253,53	5 751,52	4 094,97
- ATMP	313,95	352,03	382,13	493,78
- Retraite	24 387,25	28 246,28	31 039,03	35 016,73
- Action sanitaire et sociale	0,7	0,97	1,38	0,57
Sous total CHARGES TECHNIQUES	27 307,52	31 852,81	37 174,07	39 606,05
- Charges gestions administratives (1)	7 557,05	7 420,23	8 070,38	9 115,03
- Charges administratives gestions ASS (1)	446,46	451,82	538,07	617,77
- Charges autres gestions (1)	12 597,20		27 744,76	17 002,48
Sous total Autres Charges	20 600,71	7 872,05	36 353,22	26 735,28
Total DES CHARGES	47 908,22	39 724,86	73 527,28	66 341,33

Sources: Etats financiers

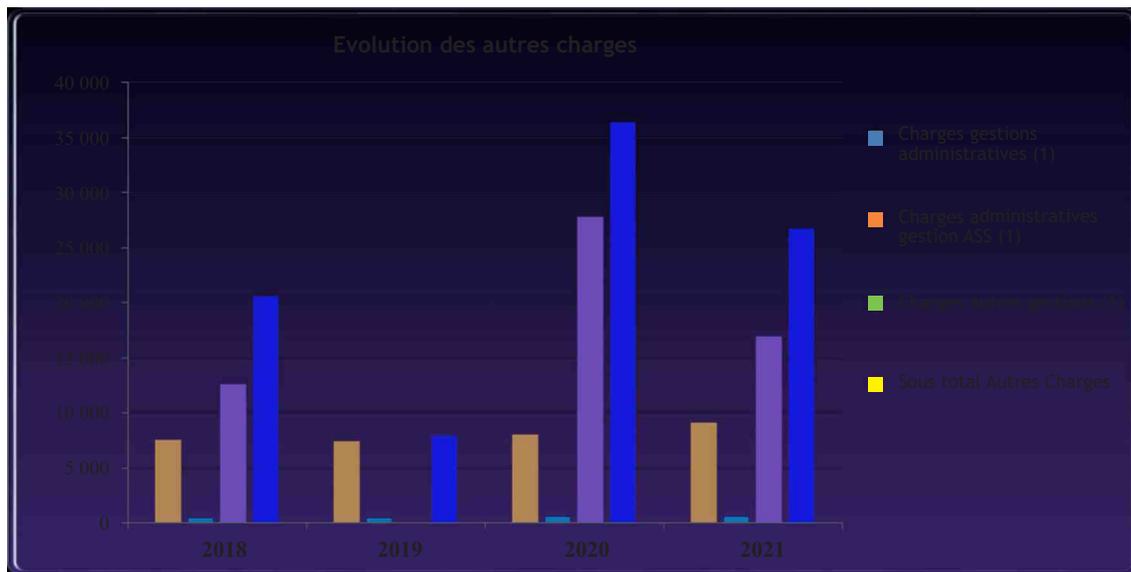
(1) Y compris les amortissements et les provisions (comptes 61 à 69)

Au regard des informations retracées dans le tableau ci-dessus, le niveau des charges techniques enregistrées par la CNSS a connu une évolution de 16,64% en 2019, 16,71% en 2020 puis 6,54% en 2021 soit un taux moyen annuel de progression de 13,30% contre 11,65% pour les produits techniques.



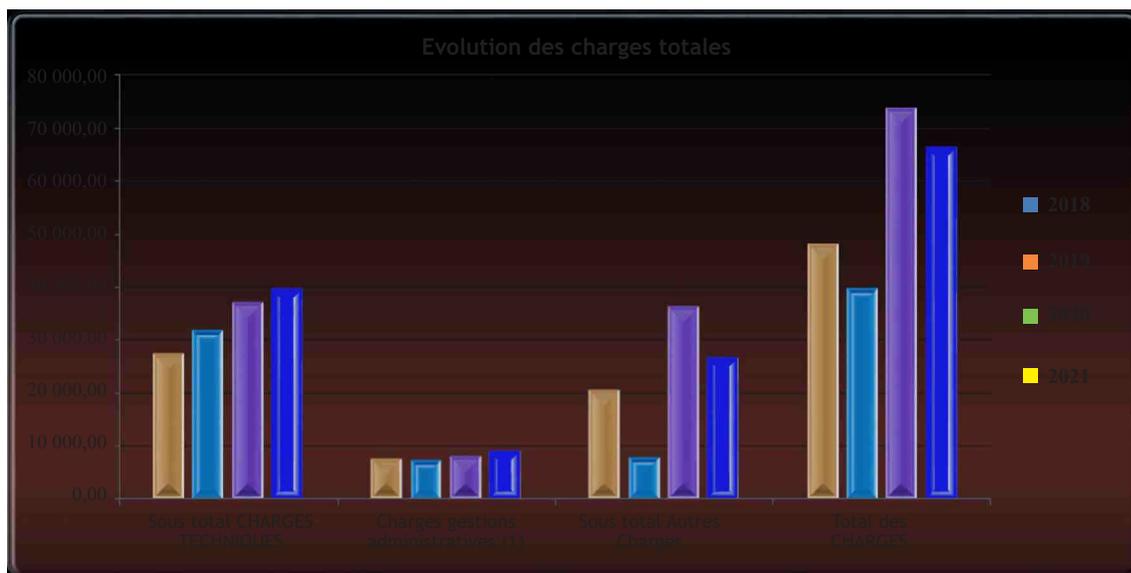
Ainsi, le montant total des charges techniques est passé de 27,308 milliards en 2018 à 31,852 milliards de FCFA en 2019 puis 37,174 milliards de F CFA en 2020 et enfin 39,606 milliards de F CFA en 2021.

Quant aux autres charges, elles évoluent en dent de scies au cours de la période de référence. En effet, elles sont passées de 20,601 milliards en 2018 à 7,872 milliards de FCFA en 2019 puis 36,353 milliards de F CFA en 2020 et enfin 26,735 milliards de F CFA en 2021.



Lesdites charges représentent en 2018, 2019, 2020 et 2021 respectivement 43,00%, 19,82%, 49,44% et 40,30% des charges totales contre 57%, 80,81%, 50,56% et 59,70% pour les charges techniques.

La proportion des autres charges sur les produits techniques constatés au cours de l'exercice 2021 est de 25,67% contre 38,03% pour les charges techniques.



2.5- Analyse des résultats des Branches Techniques

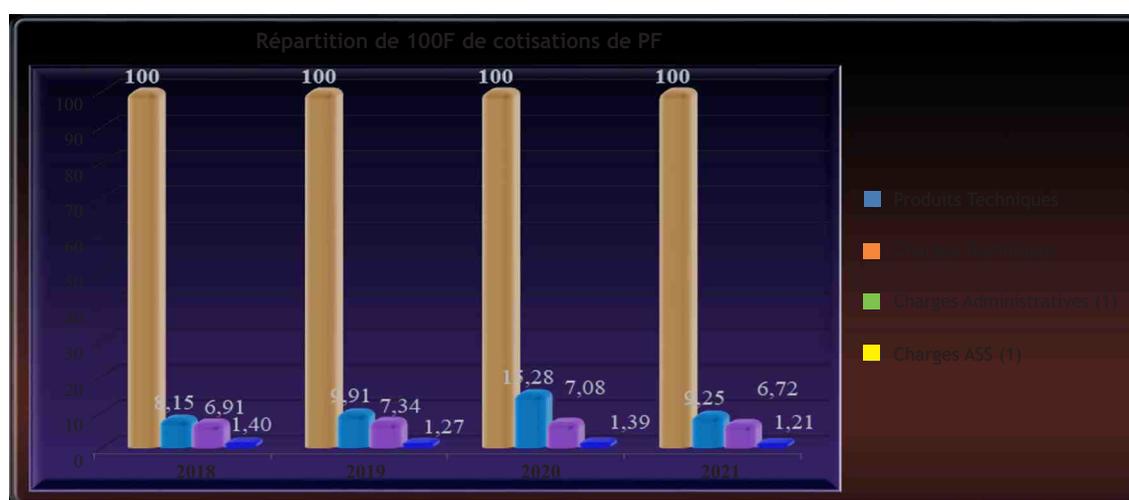
2.5.1- Prestations Familiales (en millions de FCFA)

INTITULES	2018		2019		2020		2021	
	Montant	Taux %						
Produits Techniques	31 955,45	100	32 815,57	100	37 639,57	100	44 259,68	100
Charges Techniques	2 605,62	8,15	3 253,53	9,91	5 751,52	15,28	4 094,97	9,25
Résultat N° 1	29 349,83	91,85	29 562,04	90,09	31 888,04	84,72	40 164,71	90,75
Charges Administratives (1)	2 208,85	6,91	2 409,47	7,34	2 666,53	7,08	2 975,89	6,72
Résultat N° 2	27 140,98	84,93	27 152,57	82,74	29 221,51	77,64	37 188,82	84,02
Charges ASS (1)	445,84	1,4	415,13	1,27	524,13	1,39	533,49	1,21
Résultat N° 3	26 695,14	83,54	26 737,44	81,48	28 697,38	76,24	36 655,33	82,82

Sources : Etats financiers CNSS BENIN

1- Il s'agit des prélèvements au profit d'autres gestions

128



Il ressort du tableau ci-dessus que la branche des prestations familiales a enregistré des produits techniques de 31,955 milliards de FCFA en 2018, 32,815 milliards de FCFA en 2019 puis 37,639 milliards de FCFA en 2020 et enfin 44,259 milliards de FCFA en 2021.

Les charges techniques de la branche quant à elles, ont été de 2,606 milliards de FCFA en 2018, 3,253 milliards de FCFA en 2019, 5,752 milliards de FCFA en 2020 et 4,094 milliards de FCFA en 2021.

Le taux de redistribution (ressources de cotisations allouées aux prestations) s'est élevé à puis 8,15% en 2018, 9,91% en 2019, 15,28% en 2020 et 9,25% en 2021 contre la norme de 65% minimum fixée par la CIPRES.

Il a été prélevé dans les ressources de la branche au titre de sa participation au fonctionnement du régime 6,91% en 2018, 7,34% en 2019, 7,08% en 2020 et 6,72% en 2021 pour une norme de 15% au maximum fixée par la CIPRES.

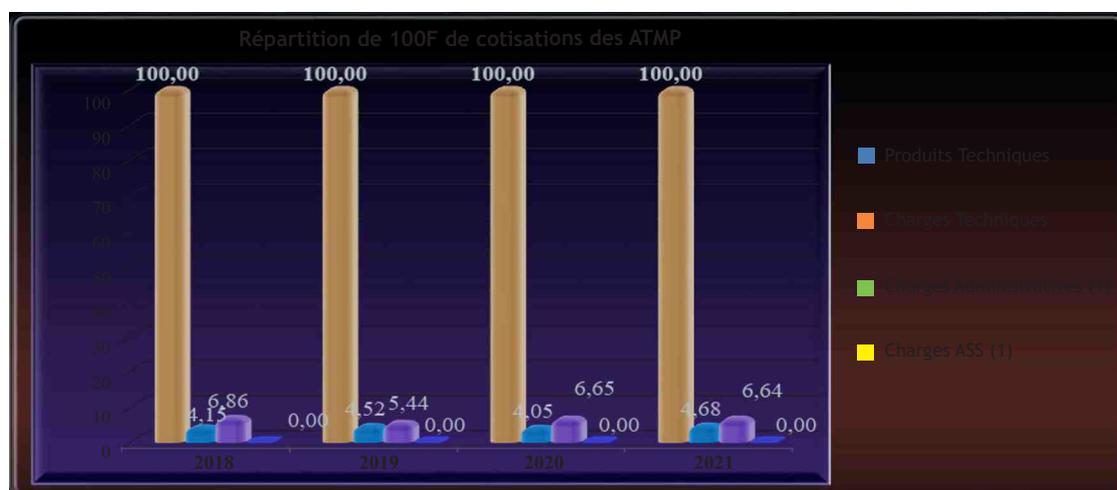
Le résultat ainsi dégagé après les prélèvements représente 83,54% en 2018, 81,48% en 2019, 76,24% en 2020 et 82,82% en 2021 des produits techniques.

2.5.2- Risques Professionnels (en millions de FCFA)

INTITULES	2018		2019		2020		2021	
	Montant	Taux %	Montant	Taux %	Montant	Taux %	Montant	Taux %
Produits Techniques	7 572,65	100	7 779,74	100	9 437,49	100	10 540,33	100
Charges Techniques	313,95	4,15	352,03	4,52	382,13	4,05	493,78	4,68
Résultat N° 1	7 258,70	95,85	7 427,71	95,48	9 055,36	95,95	10 046,55	95,32
Charges Administratives (1)	519,73	6,86	423,04	5,44	627,42	6,65	700,21	6,64
Résultat N° 2	6 738,97	88,99	7 004,67	90,04	8 427,94	89,3	9 346,34	88,67
Charges ASS (1)	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat N° 3	6 738,97	88,99	7 004,67	90,04	8 427,94	89,3	9 346,34	88,67

Sources: Etats financiers

(1) Il s'agit des prélèvements au profit d'autres gestions



Il ressort de l'examen du tableau ci-dessus que la branche des risques professionnels a enregistré des produits techniques de 7,572 milliards de FCFA en 2018, 7,779 milliards de FCFA en 2019, 9,437 milliards de F CFA en 2020 et enfin 10,540 milliards de F CFA en 2021.

Les charges techniques quant à elles, ont été de 0,314 milliards de FCFA en 2018, 0,352 milliards de F CFA en 2019 puis 0,382 milliards de F CFA en 2020 et enfin à 494 milliards de F CFA en 2021.

Le taux de redistribution (ressources de cotisations allouées aux prestations) s'est élevé à 4,15% en 2018, 4,52% en 2019, 4,05% en 2020 et 4,68% en 2021 contre la norme de 65% minimum fixée par la CIPRES.

Il a été prélevé dans les ressources de la branche au titre de sa participation au fonctionnement du régime 6,86% en 2018, 5,44% en 2019, 6,65% en 2020 et 6,64% en 2021 pour une norme de 15% au maximum fixée par la CIPRES.

Le résultat ainsi dégagé après les prélèvements représente 88,99% en 2018, 90,04% en 2019, 89,30% en 2020 et 88,67% en 2021 des produits techniques.

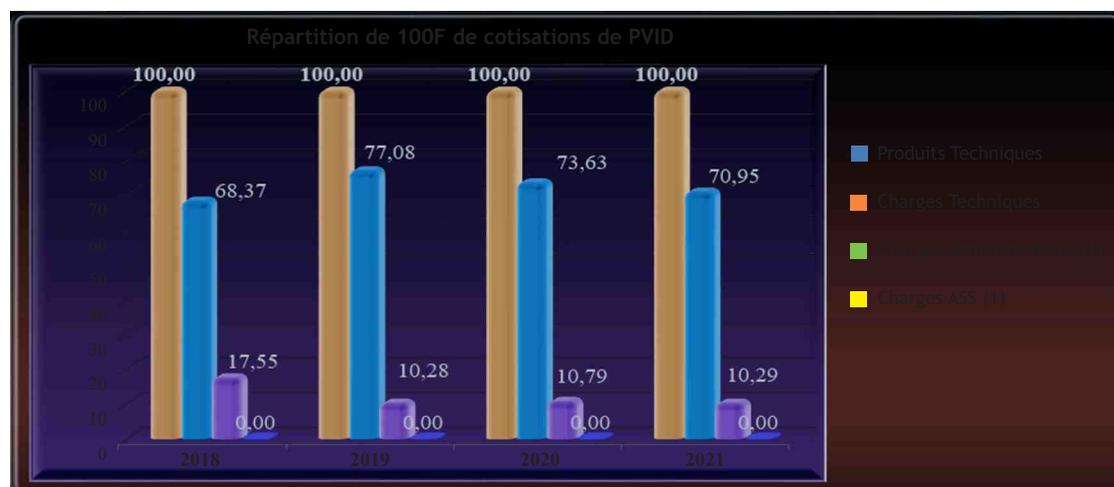
2.5.3- Pensions Vieilleses (en millions de FCFA)

INTITULES	2018		2019		2020		2021	
	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux %
Produits Techniques	35 671,02	100	36 645,65	100	42 156,78	100	49 352,76	100
Charges Techniques	24 387,25	68,37	28 246,28	77,08	31 039,03	73,63	35 016,73	70,95
Résultat N° 1	11 283,78	31,63	8 399,38	22,92	11 117,75	26,37	14 336,03	29,05
Charges Administratives (1)	6 259,13	17,55	3 768,04	10,28	4 548,79	10,79	5 076,52	10,29
Résultat N° 2	5 024,65	14,09	4 631,34	12,64	6 568,96	15,58	9 259,51	18,76
Charges ASS (1)	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat N° 3	5 024,65	14,09	4 631,34	12,64	6 568,96	15,58	9 259,51	18,76

Sources: Etats financiers

(1) Il s'agit des prélèvements au profit d'autres gestions

130



Comme on le constate dans le tableau ci-dessus, les produits de la branche des pensions sont passés de 35,671 milliards de FCFA en 2018 à 36,645 milliards de FCFA en 2019 puis 42,157 milliards de F CFA en 2020 et enfin 49,352 milliards de F CFA en 2021.

Les charges techniques quant à elles, ont été de 24,387 milliards de FCFA en 2018, 28,246 milliards de FCFA en 2019, 31,039 milliards de F CFA en 2020 et enfin 35,016 milliards de F CFA en 2021.

Le taux de redistribution ou ressources de cotisations allouées aux prestations s'est élevé à 68,37% en 2018, 77,08% en 2019, 73,63% en 2020 et enfin 70,95% en 2021 contre une norme de 65% minimum fixée par la CIPRES.

Il a été prélevé dans les ressources de la branche au titre de sa participation au fonctionnement du régime 17,55% en 2018, 10,28% en 2019, 10,79% en 2020 et enfin 10,29% en 2021 pour une norme de 15% au maximum fixée par la CIPRES.

Le résultat ainsi dégagé après les prélèvements représente 14,09% en 2018, 12,64% en 2019, 15,58% en 2020 et 18,76% en 2021 du total des produits techniques.

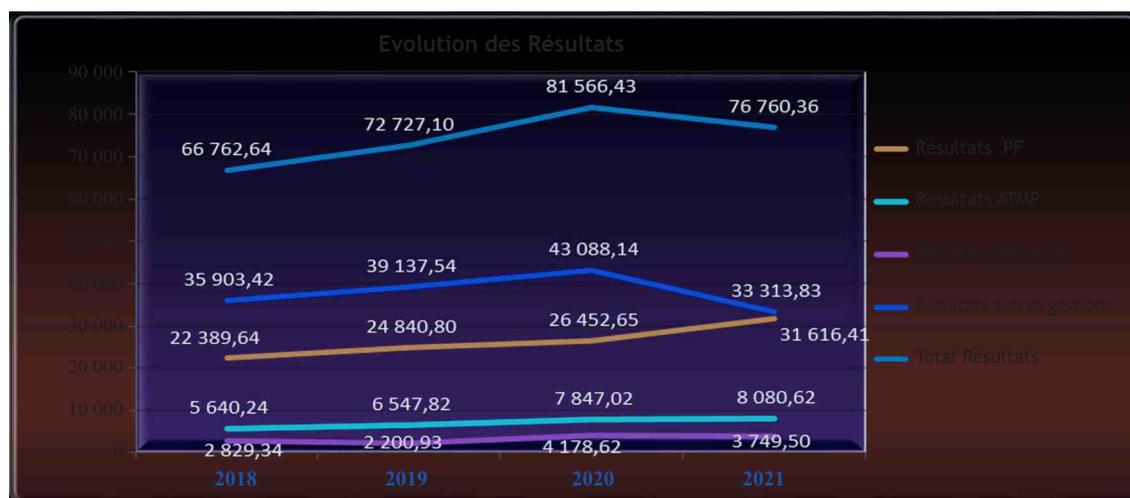
2.6- Evolution des Résultats et des Réserves (en millions de FCFA)

Nature des ressources	2018	2019	2020	2021
- Résultat PF	22 389,64	24 840,80	26 452,65	31 616,41
- Résultat ATMP	5 640,24	6 547,82	7 847,02	8 080,62
- Résultat Retraite	2 829,34	2 200,93	4 178,62	3 749,50
- Résultat autres gestions	35 903,42	39 137,54	43 088,14	33 313,83
Total Résultat	66 762,64	72 727,10	81 566,43	76 760,36
- Réserves PF (1)	105 487,35	154 903,15	154 757,05	178 185,86
- Réserves ATMP (1)	24 680,19	38 594,22	38 448,12	43 576,54
- Réserves retraite (1)	471 619,80	546 418,76	546 272,67	586 911,00
- Autres Réserves (1)	22 593,19	23 954,11	24 392,41	36 763,64
Total Réserves	624 380,52	763 870,25	763 870,25	845 437,04
TOTAL (Résultat + Réserve)	691 143,15	836 597,34	845 436,68	922 197,40

Sources : Etats financiers

(1) Il s'agit des réserves + les reports à nouveau (comptes 11+12)

131



Il ressort de l'examen du tableau ci-dessus que le résultat net de la CNSS est excédentaire de 66,763 milliards de FCFA en 2018, 72,727 milliards de FCFA en 2019, 81,566 milliards de F CFA en 2020 et 76,760 milliards de F CFA en 2021.



132

Quant au montant des réserves réelles constituées, il est passé de 624,380 milliards de FCFA en 2018 à 763,870 milliards de FCFA en 2019 puis 763,870 milliards de F CFA en 2020 et enfin 845,437 milliards de F CFA en 2021.



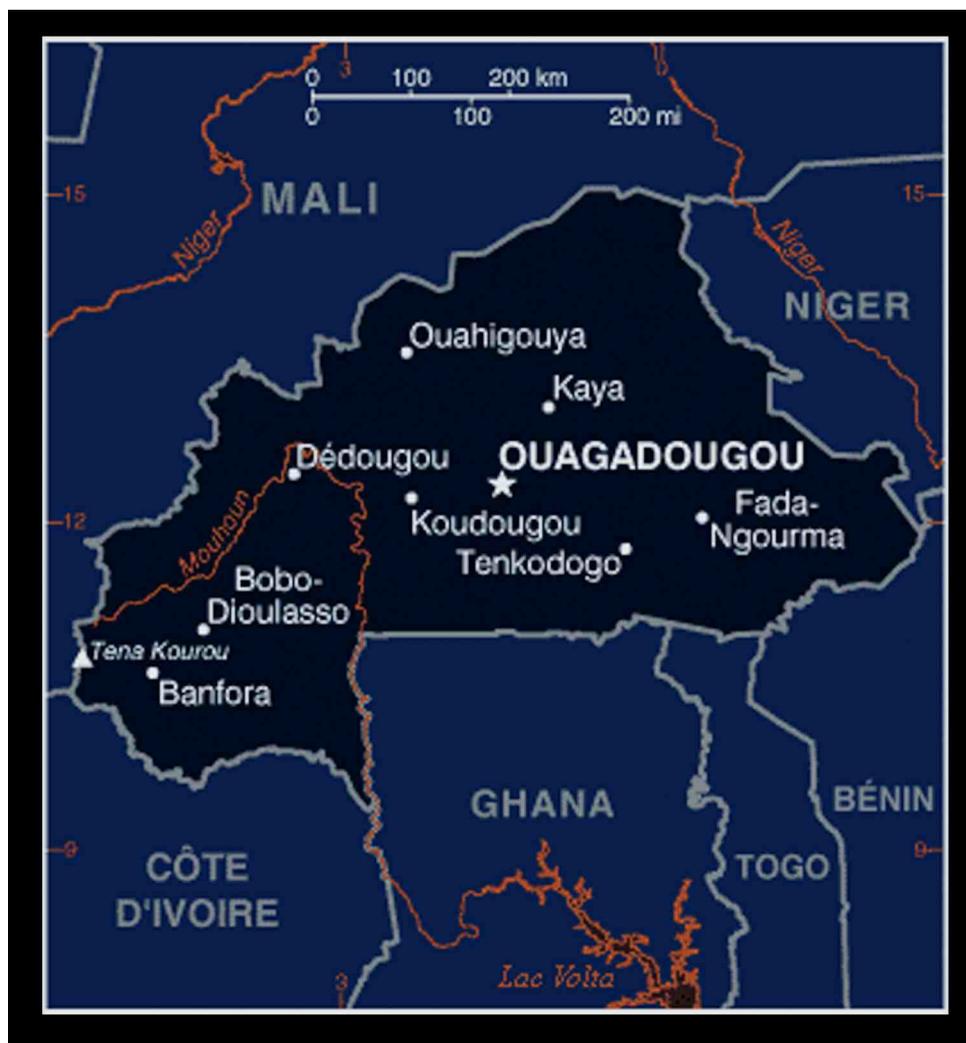
Le total du résultat et des réserves s'est élevé en conséquence en fin 2021 à 922,197 milliards de FCFA. Ces réserves correspondent à 13,90 fois le total des charges réalisées en fin 2021.

BURKINA FASO

ORGANISMES AFFILIES A LA CIPRES

CAISSE AUTONOME DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES

CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE



Etats membres de la C.I.PRE.S.								
Bénin	Burkina Faso	Cameroun	Centrafrique	Comores	Congo	Côte d'Ivoire	Gabon	Guinée Bissau
Guinée Equatoriale	Madagascar	Mali	Niger	RD Congo	Sénégal	Tchad	Togo	

Rapport Annuel de la CIPRES Exercice 2021





Le Burkina Faso, Pays des hommes intègres, également appelé Burkina, est un pays d'Afrique de l'Ouest sans accès à la mer, entouré du Mali au nord, du Niger à l'est, du Bénin au sud-est, du Togo et du Ghana au sud et de la Côte d'Ivoire au sud-ouest.

TABLEAU DES INDICATEURS SOCIAUX

DONNEES	VALEURS
SUPERFICIE	274 000 km ²
INDEPENDANCE	05 août 1960
CAPITALE	Ouagadougou
LANGUE OFFICIELLE	Français
POPULATION	21 497 097 habitants (2021)*
DENSITE	76,40 habitants/km ² (2020)*
TAUX DE CROISSANCE DE LA POPULATION	2,80% (2021)*
PIB PAR HABITANT	918,15 \$ US (2021)*
POPULATION EN DECA DU SEUIL DE PAUVRETE	41,4% (2018)
ESPERANCE DE VIE (H)	61,12ans (2020)*
ESPERANCE DE VIE (F)	62,74 ans (2020)*
TAUX DE NATALITE	36,99‰ habitants (2020)*
TAUX DE MORTALITE	7,71‰ (2020)*
TAUX DE MORTALITE INFANTILE	52,8‰ (2020)*
TAUX D'ALPHABETISATION	39,34% (2018)*
TAUX DE FECONDITE	5,09 enfants/femme (2020)*
INDICATIF TELEPHONIQUE	+226
ORGANISMES DE PREVOYANCE SOCIALE AFFILIES A LA CIPRES	Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires (CARFO) Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)

Sources : * données Banque Mondiale

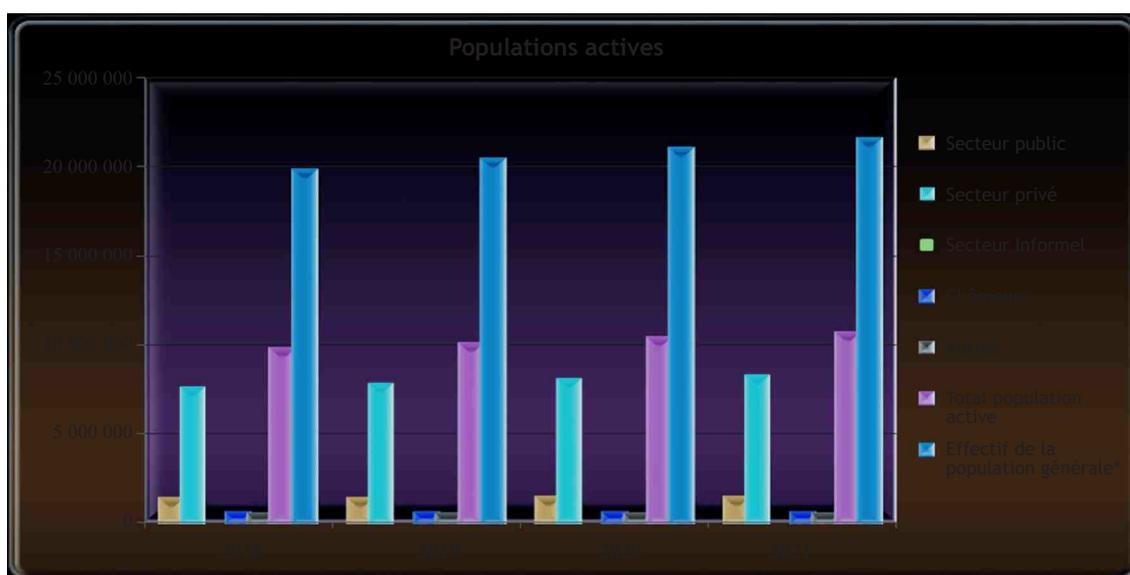
0. DONNÉES MACROÉCONOMIQUES

0.1- Populations actives

Secteurs d'activités	2018	2019	2020	2021
Secteur public	1 256 734	1 294 436	1 334 563	1 373 800
Secteur privé	7 571 252	7 798 389	8 040 140	8 276 520
Secteur Informel				
Chômeurs	457 005	470 715	485 307	499 575
Autres	392 746	404 529	417 069	429 331
Total population active	9 677 737	9 968 069	10 277 079	10 579 226
Effectif de la population générale (*)	19 751 466	20 321 383	20 903 278	21 497 097
Taux de couverture	3,11%	3,19%	3,30%	3,41%

Sources : Données INSD

(*) Données banque mondiale: <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur>



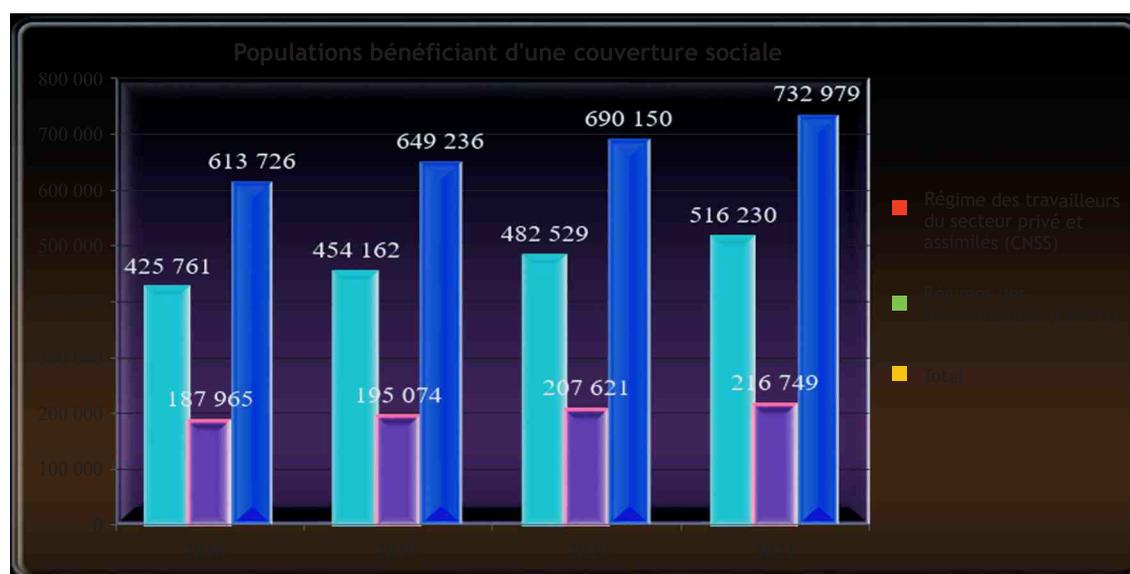
Il ressort des données ci-dessus que la population active totale du Burkina Faso est passée de 9 677 737 en 2018 à 9 968 069 en 2019 puis 10 277 079 en 2020 et enfin à 10 579 226 en 2021 soit un taux de progression moyen annuel de 3%.

La population active de 2021 rapportée à la population totale du pays estimée en fin 2021 à 21 497 097 habitants, donne un taux d'activité de 49,21%.

0.2- Populations bénéficiant d'une couverture sociale

Régimes	2018	2019	2020	2021
Régime des travailleurs du secteur privé et assimilés (CNSS)	425 761	454 162	482 529	516 230
Régimes des fonctionnaires (CARFO)	187 965	195 074	207 621	216 749
Total	613 726	649 236	690 150	732 979

Sources : Monographie CNSS et CARFO Burkina

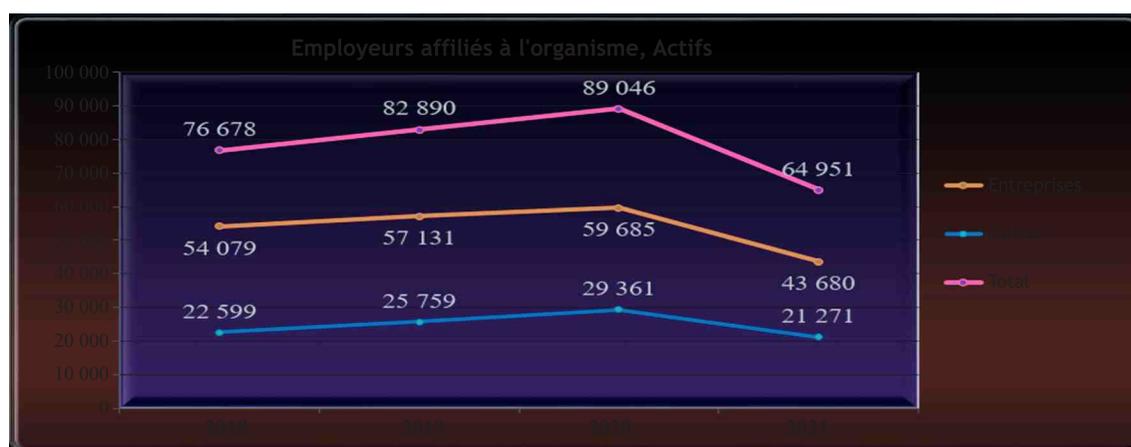


La population bénéficiant d'une couverture sociale relevant des régimes gérés par la CNSS et la CARFO tel qu'il ressort du tableau ci-dessus est estimée à 613 726 en 2018, 649 236 en 2019, 690 150 en 2020 et 732 979 en 2021. Elle a ainsi progressé en moyenne de 6,10% par an. Le taux de couverture assuré par les deux (02) s'établit à 6,93%.

ORGANISME : CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE (CNSS)**1. EVOLUTION DES POPULATIONS ASSUJETTIES****1.1- Employeurs affiliés à l'organisme**

Type	2018	2019	2020	2021
Entreprises	54 079	57 131	59 685	43 680
Autres	22 599	25 759	29 361	21 271
Total	76 678	82 890	89 046	64 951

Sources : Monographie CNSS Burkina



137

1.2- Salariés déclarés

Type	2018	2019	2020	2021
Salariés relevant des entreprises	425 761	454 162	484 458	516 230
Autres	ND	ND	ND	ND
Total	425 761	454 162	484 458	516 230

Sources : Monographie CNSS Burkina



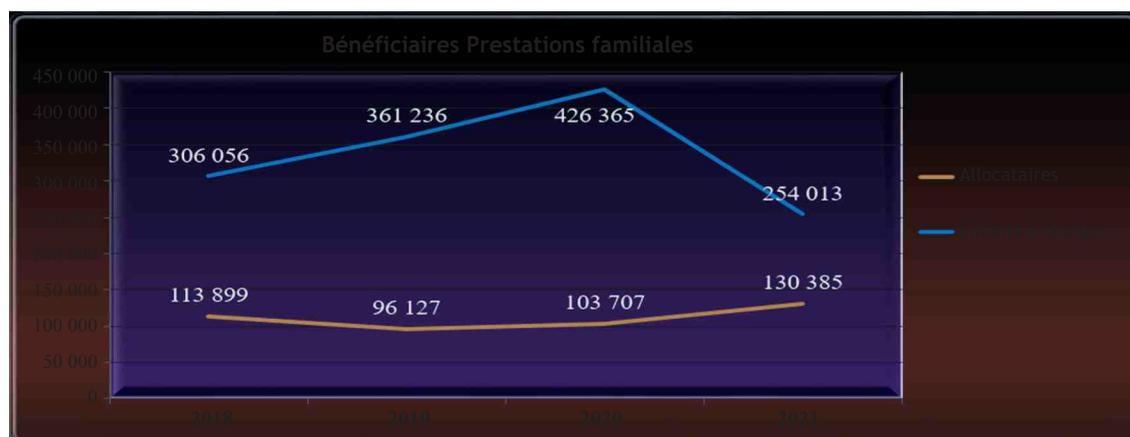
Comme il ressort des tableaux ci-dessus, la CNSS comptait 76 678 employeurs en 2018. Cet effectif des employeurs est passé à 82 890 en 2019 puis 89 046 en 2020 et enfin 64 951 employeurs en fin 2021. Ainsi, le nombre des employeurs affiliés à la CNSS a connu une régression moyenne annuelle de 3,84%.

Ces employeurs ont déclaré au titre des exercices 2018, 2019, 2020 et 2021 respectivement 425 761, 454 162, 484 458 et 516 230 salariés. Le nombre des salariés déclarés a connu ainsi des progressions de 6,67% en 2019, 6,67% en 2020 et 6,56% en 2021 soit un taux de progression moyen annuel de 6,63%.

1.3- Bénéficiaires de Prestations Familiales

Type	2018	2019	2020	2021
Allocataires	113 899	96 127	103 707	130 385
Enfants à charges	306 056	361 236	426 365	254 013

Sources : Monographie CNSS Burkina



L'effectif des allocataires de la CNSS est passé de 113 899 en fin 2020 à 96 127 en fin 2019 puis 103 707 en 2020 et enfin 130 385 en fin 2021. Quant au nombre des enfants à charge, il est passé de 306 056 en 2018 à 361 236 en fin 2019 puis à 426 365 en fin 2020 et enfin à 254 013 à fin 2021 ; ce qui correspond à une évolution moyenne annuelle de 6% pour les allocataires et -1,45% pour les enfants à charge.

1.4- Bénéficiaires de Rentes

Type	2018	2019	2020	2021
Rentiers	1 314	1 339	1 303	2 184
Ayant-droits	985	895	986	906
Total	2 299	2 234	2 289	3 090

Sources : Monographie CNSS Burkina



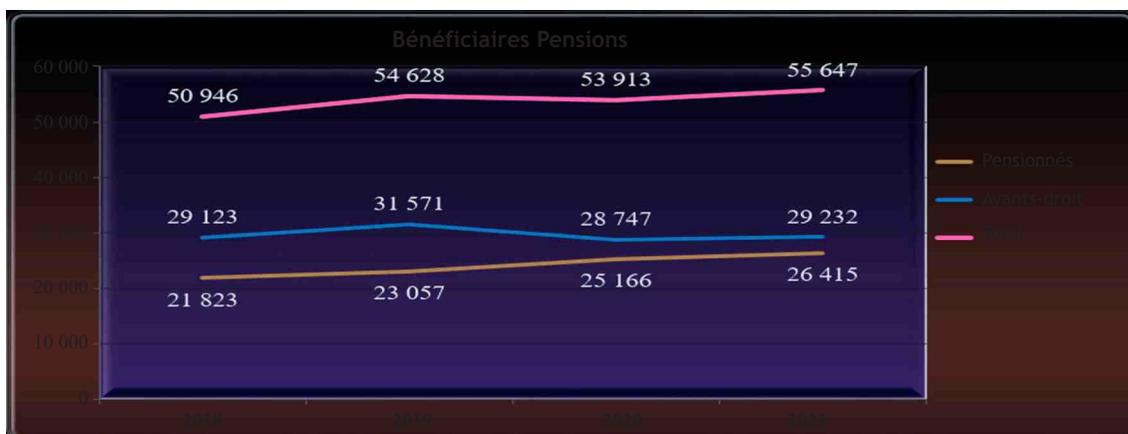
A l'observation du tableau ci-dessus, il ressort que l'effectif des bénéficiaires de rentes de la CNSS est passé de 2 299 en 2018 à 2 234 en 2019 puis à 2 289 en 2020 et enfin à 3 090 en fin 2021. Les taux de variation ont été de -2,83% en 2019, 2,46% en 2020 et 34,99% en 2021 soit une progression moyenne annuelle de 11,54%.

139

1.5- Bénéficiaires de Pensions

Type	2018	2019	2020	2021
Pensionnés	21 823	23 057	25 166	26 415
Ayant-droits	29 123	31 571	28 747	29 232
Total	50 946	54 628	53 913	55 647

Sources : Monographie CNSS Burkina



Comme indique le tableau ci-dessus, le nombre des bénéficiaires de pensions (titulaires et ayants-droit) de la CNSS est passé de 50 946 en 2018 à 54 628 en 2019 puis à 53 913 en 2020 et enfin à 55 647 en fin 2021. Il a ainsi progressé en moyenne de 3,04% par an sur la période.

Le rapport du nombre des salariés déclarés sur le nombre des bénéficiaires de pensions donne un ratio de dépendance démographique entre actifs et retraités de 8,95 pour 1 en 2020 et 9,28 pour 1 en 2021.

1.6- Bénéficiaires des Prestations de l'Action Sanitaire et Sociale

Type	2018	2019	2020	2021
Assurés	95 436	80 422	79 132	177 170
Non Assurés	199 701	118 636	69 815	-
Total	295 137	199 058	148 947	177 170

Sources : Monographie CNSS Burkina



Les données produites font état des effectifs des populations usagers des centres médico-sociaux de la CNSS classés en deux catégories : assurés et non assurés.

Le total des bénéficiaires des prestations de l'action sanitaire et sociale est passé de 295 137 en 2018 à 199 058 en 2019 puis à 148 947 en 2020 et enfin à 177 170 en 2021 en fin 2021.

2. EVOLUTION DES DONNEES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

2.1- Personnel de l'organisme

Personnel de l'Organisme	2018	2019	2020	2021
- Cadres	341	376	376	356
- Techniciens supérieurs	299	307	307	280
- Agents d'exécution	237	233	233	224
Total	877	916	916	860

Sources : Monographie CNSS Burkina



141

Au regard des données du tableau ci-dessus, l'effectif global du personnel de la CNSS est passé de 877 en 2018 à 916 en 2019 et 2020 puis 860 en 2021.

Cet effectif a varié de 4,45% en 2019 et -6,11 en 2021.

L'effectif de 2021 se répartit par groupe à raison de 41,40% de cadres, 32,56% de techniciens supérieurs et 26,05% d'agents d'exécution.

Le rapport du nombre de cadres sur l'effectif total donne un taux d'encadrement de 38,88 % en 2018 et 41,05% en 2019 et 2020 et 41,40% en 2021, pour une norme fixée à 10% au maximum par la CIPRES.

2.2- Ratios des charges administratives

Rubriques	2018	2019	2020	2021
Charges administratives (1)/Produits des cotisations(2)	14,34%	13,45%	12,05%	22,57%
Norme	15,00%	15,00%	15,00%	15,00%

Sources : Etats financiers CNSS BURKINA

(1) Sans amortissements et provisions (comptes 61 à 68 de la gestion G)

(2) y compris les pénalités et les majorations (comptes 70)



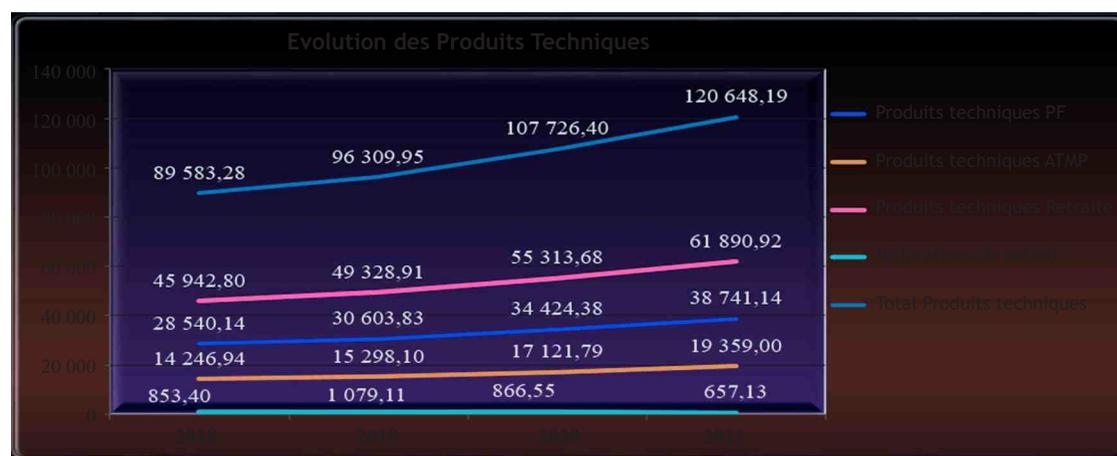
Au vu du tableau ci-dessus, on constate que le ratio des charges administratives sur les produits techniques évolue en dents de scie sur la période de référence. Il s'est passé de 14,34% en 2018, 13,45% en 2019 puis 12,05% en 2020 et enfin 22,57% en 2021. Dans tous les cas, il est inférieur au niveau maximal de 15% autorisé par le Conseil des Ministres de la CIPRES.

2.3- Evolution des Produits (en millions de FCFA)

Nature des Ressources	2018	2019	2020	2021
- Produits techniques PF	28 540,14	30 603,83	34 424,38	38 741,14
- Produits techniques ATMP	14 246,94	15 298,10	17 121,79	19 359,00
- Produits techniques Retraite	45 942,80	49 328,91	55 313,68	61 890,92
- Produits techniques ASS	853,4	1 079,11	866,55	657,13
Total Produits techniques	89 583,28	96 309,95	107 726,40	120 648,19
- Autres produits récurrents (1) *	26 746,89	29 054,76	34 911,92	40 312,83
TOTAL des produits	116 330,17	125 364,71	142 638,32	160 961,02

Sources : Etats financiers CNSS BURKINA

(1)* il s'agit des loyers, des revenus des placements et des dividendes (voir tableau suivant)



A l'observation du tableau ci-dessus, l'on constate que les produits techniques de la CNSS du Burkina Faso se sont accrus en moyenne 10,45% par an sur la période, passant de 89,583 milliards de FCFA en 2018 à 96,298 milliards de FCFA en 2019 puis 107,726 milliards de F CFA en 2020 et enfin 120,648 milliards de F CFA en 2021. La progression entre 2020 et 2021 est de 12%.

(en millions de FCFA)

Autres produits	2018	2019	2020	2021
- Loyers	382,61	474,69	583,2	598,5
- Revenus des placements	25 590,15	27 131,94	33 547,39	38 713,00
- Dividendes	774,14	1 448,13	781,33	1 001,33
Sous Total produits récurrents	26 746,89	29 054,76	34 911,92	40 312,83
Autres produits de l'ASS et œuvres	11,45	17,01	24,58	11,83
Divers*	4 393,66	283,88	1 709,63	2 560,06
Total Autres Produits	31 152,00	29 355,66	36 646,13	42 884,72

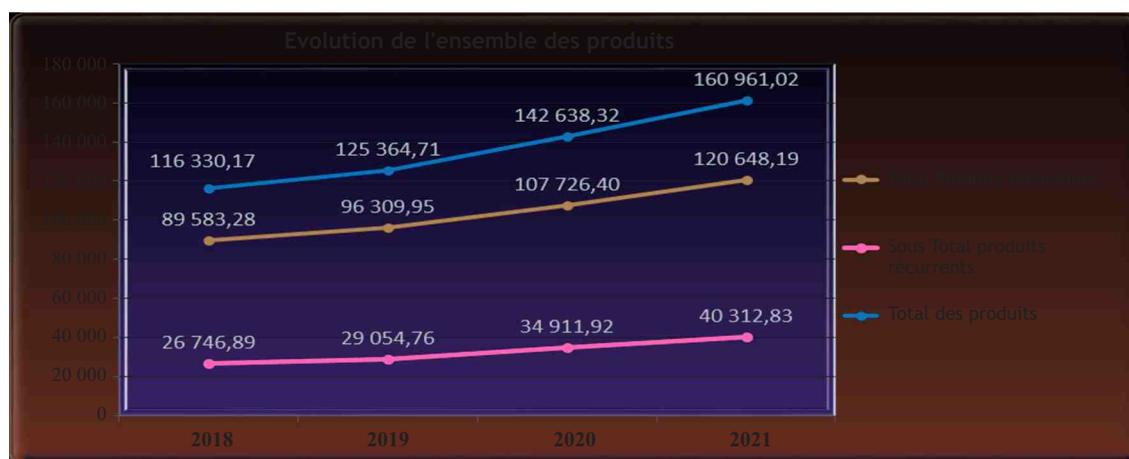
Sources : Etats financiers CNSS BURKINA

*Les divers sont les produits autres que les produits récurrents, de l'ASS et des Œuvres.



Le montant total des loyers, revenus des placements et dividendes (autres produits) réalisés par la CNSS du Burkina a connu une progression constante passant de 26,746 milliards en 2018 à 29,050 milliards de FCFA en 2019 puis 34,911 milliards de F CFA en 2020 et 40,312 milliards de F CFA en 2021.

Lesdits produits couvrent les charges de fonctionnement ou charges administratives à hauteur de 120,22% en 2018, 157,27% en 2019, 206,58% en 2020 et 183,62 milliards de F CFA en 2021.



Les produits totaux sont passés de 116,330 milliards de F CFA en 2018 à 125,364 milliards de F CFA en 2019 puis 142,638 milliards de F CFA en 2020 et 160,961 milliards de F CFA en 2021, soit une progression moyenne annuelle de 11% sur la période sous revue.

2.4- Evolution des Charges (en millions de F CFA)

Nature des charges	2018	2019	2020	2021
- Prestations familiales	7 391,41	8 676,35	7 410,85	8 560,41
- ATMP	1 166,30	1 060,75	924,13	1 025,34
- Retraite	30 225,77	32 952,43	35 232,23	37 983,79
- Action sanitaire et sociale	333,64	419,23	1 164,51	390,47
- Sous total CHARGES TECHNIQUES	39 117,11	43 108,76	44 731,71	47 960,01
- Charges gestions administratives (1)	22 247,39	18 474,63	16 900,21	21 954,89
- Charges administratives gestions ASS (1)	1 113,16	393,95	1 022,97	1 296,31
- Charges autres gestions (1)	3 942,09	18 414,43	1 251,34	23 698,72
Sous total autres CHARGES	27 302,64	37 283,01	19 174,51	46 949,92
Total charges	66 419,75	80 391,77	63 906,23	94 909,93

Sources : Etats financiers CNSS BURKINA

(1) Y compris les amortissements et les provisions (comptes 61 à 69)

144



Au regard des informations retracées dans le tableau ci-dessus, le niveau des charges techniques enregistrées par la CNSS a connu une hausse de 10,20% en 2019, 3,76% en 2020 et à 2,22% en 2021, soit un taux moyen annuel de progression de 7,06% contre 10,45% pour les produits techniques.

Ainsi, le montant total des charges techniques est passé de 39,117 milliards en 2018 à 43,108 milliards de FCFA en 2019 puis 44,731 milliards de F CFA en 2020 et 47,960 milliards de F CFA en 2021.

Quant aux autres charges, elles sont passées de 27,302 milliards de FCFA en 2018 à 37,283 milliards de FCFA en 2019 puis 19,174 milliards de F CFA en 2020 et enfin 46,949 milliards de F CFA en 2021.

Les autres charges représentent en 2018, 2019, 2020 et 2021, respectivement 41,11%, 46,38%, 30% et 49,47% des charges totales contre 58,89%, 53,62%, 70% et 50,53% pour les charges techniques.

La proportion des autres charges sur les produits techniques constatés au cours de l'exercice 2021 est de 38,91 % contre 39,75% pour les charges techniques.

2.5- Analyse des résultats des Branches Techniques

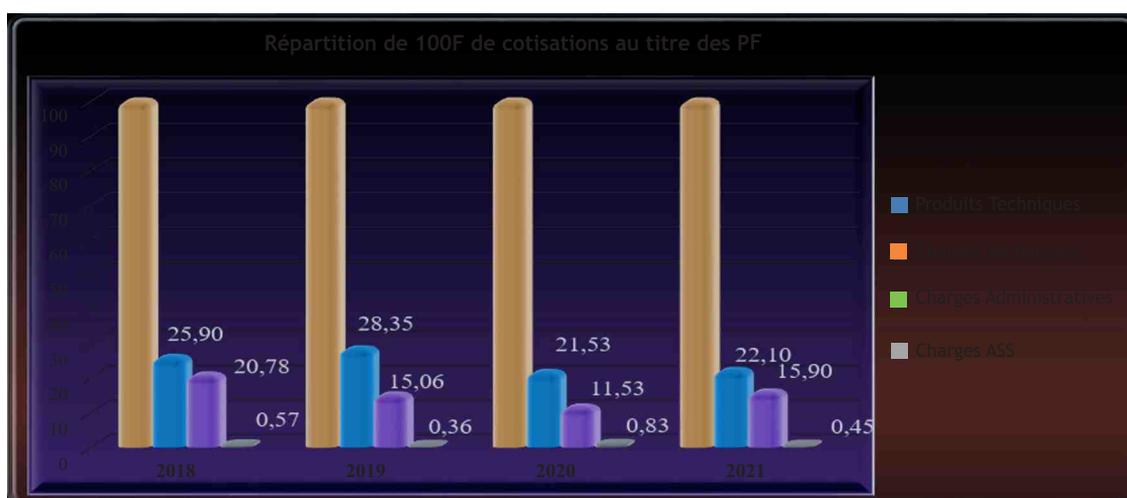
2.5.1- Prestations Familiales (en millions de FCFA)

INTITULES	2018		2019		2020		2021	
	Montant	Taux %						
Produits Techniques	28 540,14	100	30 603,83	100	34 424,38	100	38 741,14	100
Charges Techniques	7 391,41	25,9	8 676,35	28,35	7 410,85	21,53	8 560,41	22,1
Résultat N° 1	21 148,74	74,1	21 927,47	71,65	27 013,54	78,47	30 180,73	77,9
Charges Administratives (1)	5 929,62	20,78	4 609,10	15,06	3 968,59	11,53	6 160,98	15,9
Résultat N° 2	15 219,12	53,33	17 318,37	56,59	23 044,95	66,94	24 019,75	62
Charges ASS (1)	164,08	0,57	110,85	0,36	286,82	0,83	175,66	0,45
Résultat N° 3	15 055,04	52,75	17 207,52	56,23	22 758,13	66,11	23 844,09	61,55

Sources : Etats financiers CNSS BURKINA

(1) Il s'agit des prélèvements au profit d'autres gestions

145



Il ressort du tableau ci-dessus que la branche des prestations familiales a enregistré des produits techniques de 28,540 milliards de FCFA en 2018, 30,603 milliards de FCFA en 2019, 34,424 milliards de F CFA en 2020 et 38,741 milliards de F CFA en 2021.

Les charges techniques de la branche quant à elles, ont été de 7,391 milliards en 2018, 8,676 milliards de FCFA en 2019, 7,410 milliards de F CFA en 2020 et enfin 8,560 milliards de F CFA en 2021.

Le taux de redistribution (ressources de cotisations allouées aux prestations) s'est élevé à 25,90% en 2018, 28,35% en 2019, 21,53% en 2020 et 22,10% en 2021 contre une norme de 65% minimum fixée par la CIPRES.

Il a été prélevé dans les ressources de la branche au titre de sa participation au fonctionnement du régime 20,78% en 2018, 15,06% en 2019, 11,53% en 2020 et 15,90% en 2021 pour une norme de 15% au maximum fixée par la CIPRES.

Le résultat ainsi dégagé après les prélèvements représente 52,75% en 2018, 56,23% en 2019, 66,11% en 2020 et enfin 61,55% en 2021 des produits techniques.

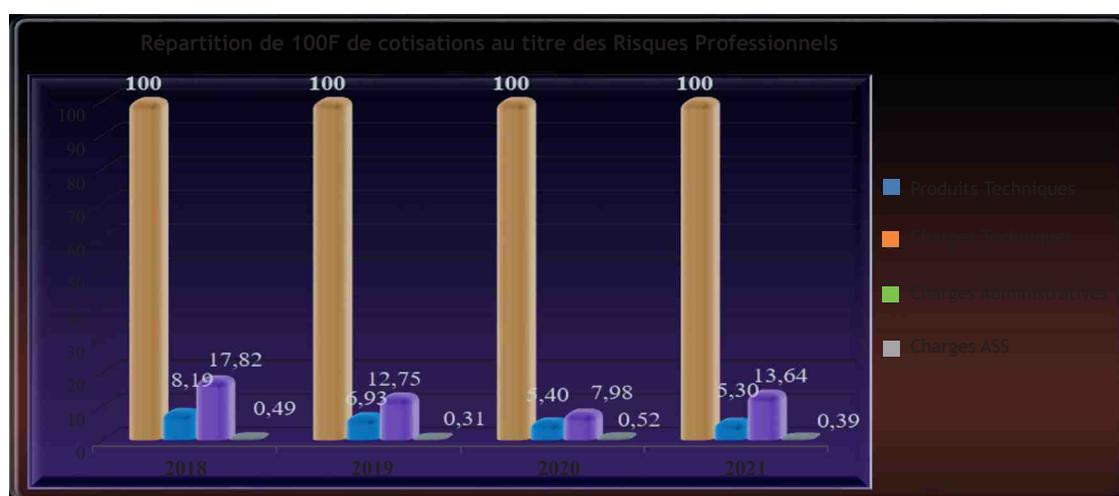
2.5.2- Risques Professionnels (en millions de FCFA)

INTITULES	2018		2019		2020		2021	
	Montant	Taux %						
Produits Techniques	14 246,94	100	15 298,10	100	17 121,79	100	19 359,00	100
Charges Techniques	1 166,30	8,19	1 060,75	6,93	924,13	5,4	1 025,34	5,3
Résultat N° 1	13 080,64	91,81	14 237,35	93,07	16 197,66	94,6	18 333,66	94,7
Charges Administratives (1)	2 539,26	17,82	1 950,82	12,75	1 366,65	7,98	2 640,42	13,64
Résultat N° 2	10 541,38	73,99	12 286,53	80,31	14 831,01	86,62	15 693,25	81,06
Charges ASS (1)	70,05	0,49	46,9	0,31	88,96	0,52	75,28	0,39
Résultat N° 3	10 471,33	73,5	12 239,63	80,01	14 742,05	86,1	15 617,96	80,68

Sources : états financiers CNSS BURKINA

(1) Il s'agit des prélèvements au profit d'autres gestions

146



Il ressort de l'examen du tableau ci-dessus que la branche des risques professionnels a enregistré des produits techniques de 14,247 milliards de FCFA en 2018, 15,286 milliards de FCFA en 2019, 17,121 milliards de F CFA en 2020 et 19,359 milliards de F CFA en 2021.

Les charges techniques quant à elles, ont été de 1,166 milliards en FCFA en 2018, 1,060 milliards de FCFA en 2019, 0,924 milliards de F CFA en 2020 et 1,025 milliards de F CFA en 2021.

Le taux de redistribution (ressources de cotisations allouées aux prestations) s'est élevé à 8,19% en 2018, 6,94% en 2019, 5,40% en 2020 et 5,30% en 2021 contre la norme de 65% minimum fixée par la CIPRES.

Il a été prélevé dans les ressources de la branche au titre de sa participation au fonctionnement du régime 17,82% en 2018, 12,76% en 2019, 7,98% en 2020 et 13,64% en 2021 pour une norme de 15% au maximum fixée par la CIPRES.

Le résultat ainsi dégagé après les prélèvements représente 73,50% en 2018 et 80,01% en 2019, 86,10 en 2020 et 80,68% en 2021 des produits techniques.

2.5.3- Pensions Vieilles (en millions de FCFA)

INTITULES	2018		2019		2020		2021	
	Montant	Taux %						
Produits Techniques	45 942,80	100	49 328,91	100	55 313,68	100	61 890,92	100
Charges Techniques	30 225,77	65,79	32 952,43	66,8	35 232,23	63,7	37 983,79	61,37
Résultat N° 1	15 717,03	34,21	16 376,48	33,2	20 081,45	36,3	23 907,13	38,63
Charges Administratives (1)	12 612,66	27,45	9 827,60	19,92	11 549,09	20,88	13 202,09	21,33
Résultat N° 2	3 104,37	6,76	6 548,88	13,28	8 532,36	15,43	10 705,04	17,3
Charges ASS (1)	347,82	0,76	236,19	0,48	915,7	1,66	376,41	0,61
Résultat N° 3	2 756,55	6	6 312,69	12,8	7 616,67	13,77	10 328,63	16,69

Sources : Etats financiers CNSS BURKINA

(1) Il s'agit des prélèvements au profit d'autres gestions



147

Les produits de la branche des pensions sont passés de 45,942 milliards de FCFA en 2018 puis 49,328 milliards de FCFA en 2019, 55,313 milliards de F CFA en 2020 et 61,890 milliards de F CFA en 2021.

Les charges techniques quant à elles ont été 30,225 milliards en 2018, 32,952 milliards de FCFA en 2019 puis 35,232 milliards de F CFA en 2020 et 37,983 milliards de F CFA en 2021.

Le taux de redistribution ou ressources de cotisations allouées aux prestations s'est élevé à 65,79% en 2018, 66,80% en 2019, 63,70% en 2020 et 61,37% en 2021 contre une norme de 65% minimum fixé par la CIPRES.

Il a été prélevé dans les ressources de la branche au titre de sa participation au fonctionnement du régime 27,45% en 2018, 19,92% en 2019, 20,88% en 2020 et 21,33%, pour une norme de 15% au maximum fixée par la CIPRES.

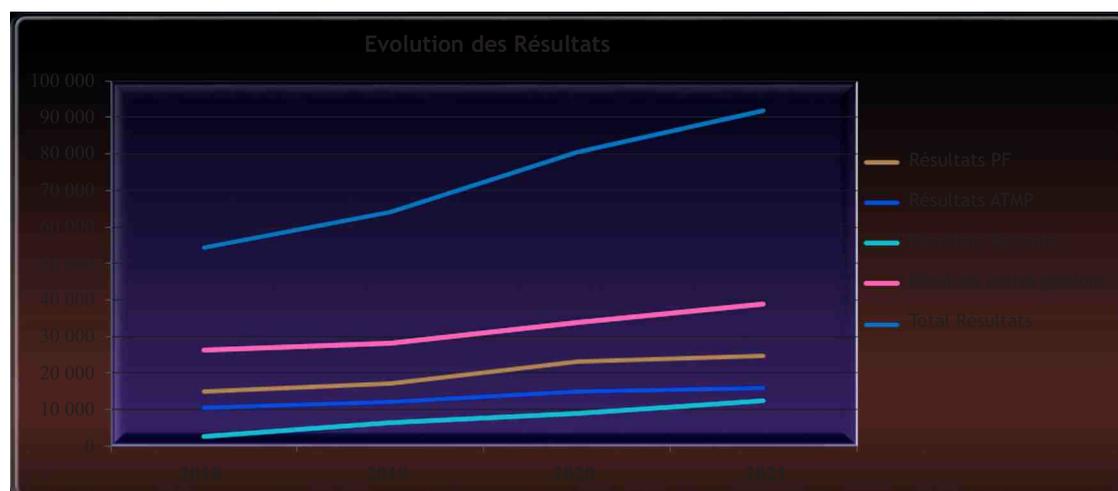
Le résultat ainsi dégagé après les prélèvements a évolué en dents de scie au cours de la période passant de 2,756 milliards de FCFA en 2018 à 6,312 milliards en 2019 puis 7,616 milliards de F CFA en 2020 et 10,328 milliards de F CFA en 2021.

2.6- Evolution des Résultats et des Réserves (en millions de FCFA)

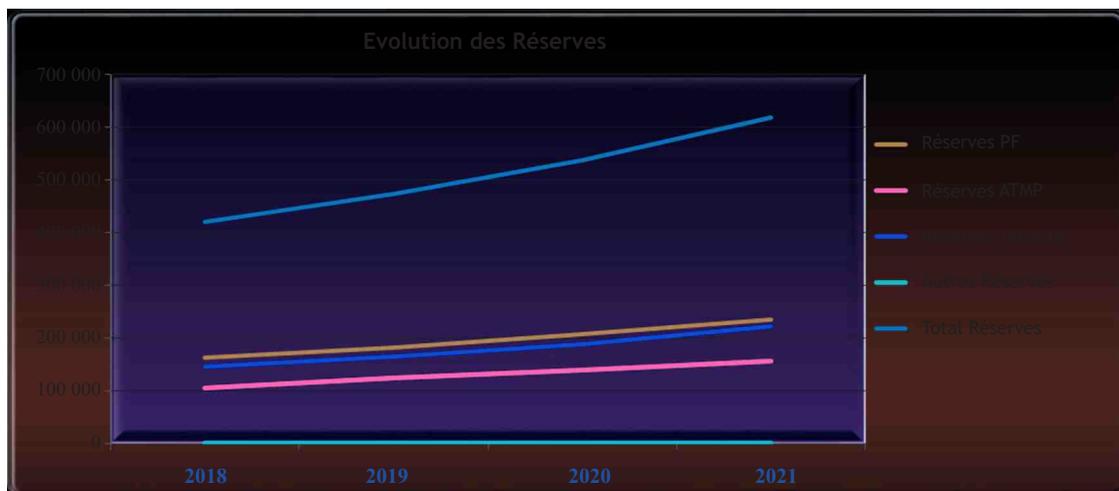
Nature des ressources	2018	2019	2020	2021
- Résultat PF	14 955,51	17 183,66	23 013,66	24 716,55
- Résultat ATMP	10 454,65	12 214,75	14 780,29	15 995,63
- Résultat Retraite	2 690,79	6 344,02	8 862,01	12 295,70
- Résultat autres gestions	26 215,21	28 233,38	33 831,09	38 854,48
Total Résultat	54 316,16	63 975,82	80 487,05	91 862,35
- Réserves PF (1)	164 034,24	181 876,01	207 018,94	236 460,51
- Réserves ATMP (1)	106 418,52	124 542,89	140 121,37	156 221,07
- Réserves retraite (1)	146 582,56	164 932,58	188 186,99	223 132,77
- Autres Réserves (1)	2 169	2 169	2 169	2 169
Total Réserves	419 203,83	473 519,99	537 495,81	617 982,86
TOTAL (Résultat + Réserve)	473 519,99	537 495,81	617 982,86	709 845,21

Sources : Etats financiers CNSS BURKINA

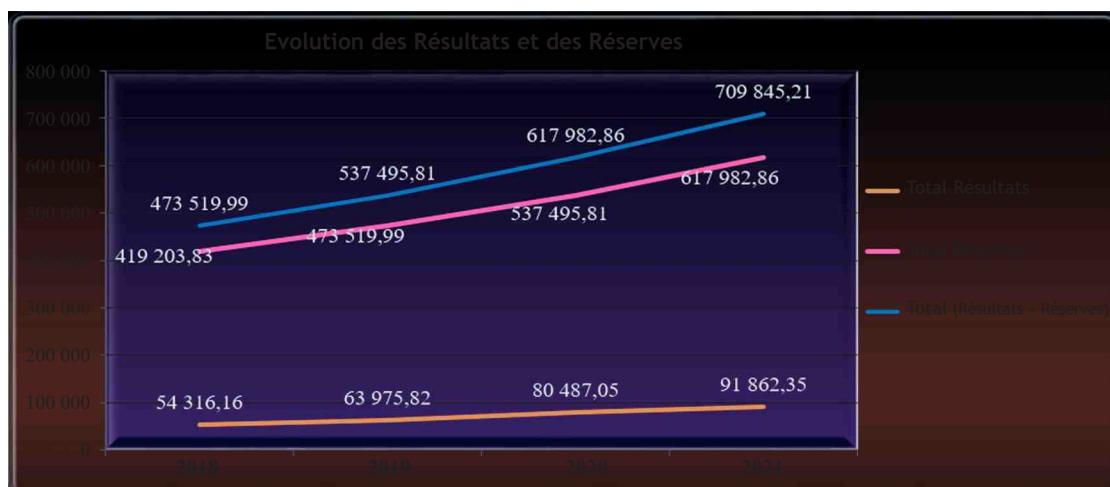
(1) Il s'agit des réserves + les reports à nouveau (comptes 11+12)



Il ressort de l'examen du tableau ci-dessus que les résultats nets de la CNSS du Burkina sont excédentaires au cours de la période sous revue. En effet, ils s'élèvent à 54,32 milliards en 2018, 63,975 milliards de FCFA en 2019, 80,487 milliards de F CFA en 2020 et enfin 91,862 milliards de F CFA en 2021. Les produits financiers ainsi que la branche des prestations familiales ont permis d'atteindre ce niveau de résultat.



Quant aux réserves constituées, elles sont croissantes sur la période de référence en passant de 419,20 milliards de FCFA en 2018 puis 473,519 milliards de FCFA en 2019 puis 537,495 milliards de F CFA en 2020 et 617,982 milliards de F CFA en 2021.



Le total du résultat et des réserves s'est élevé en conséquence en fin 2021 à 617,982 milliards de FCFA. Ces réserves correspondent à plus de 7,48 fois le total des charges de l'exercice 2021.



BURKINA FASO

**CAISSE AUTONOME DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES
(CARFO)**

ORGANISME : CAISSE AUTONOME DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES (CARFO)**1. EVOLUTION DES POPULATIONS ASSUJETTIES****1.1- Employeurs affiliés à l'Organisme**

Type	2018	2019	2020	2021
Entreprises du secteur privé et public	556	607	597	830
Total	556	607	597	830

Sources : Données statistiques

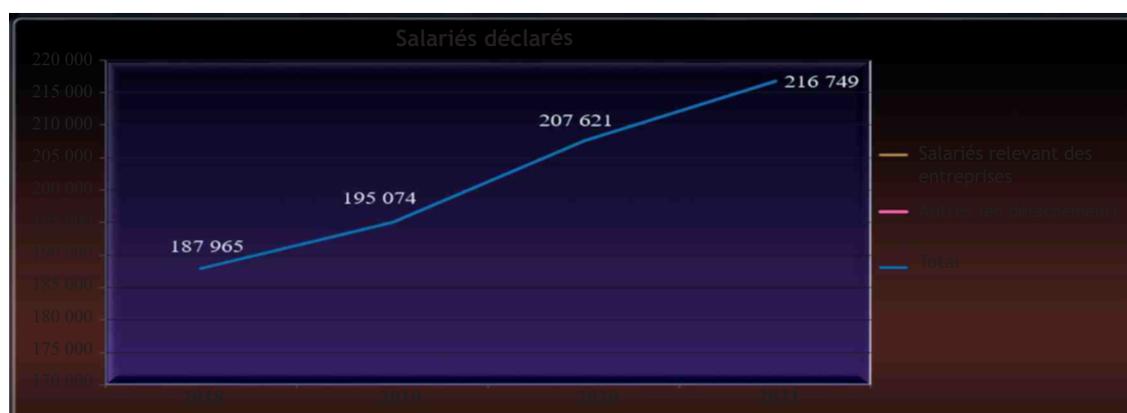


152

1.2- Salariés déclarés

Type	2018	2019	2020	2021
Salariés relevant des entreprises	187 965	195 074	207 621	216 749
Autres (en détachement)				
Total	187 965	195 074	207 621	216 749

Sources : Données statistiques

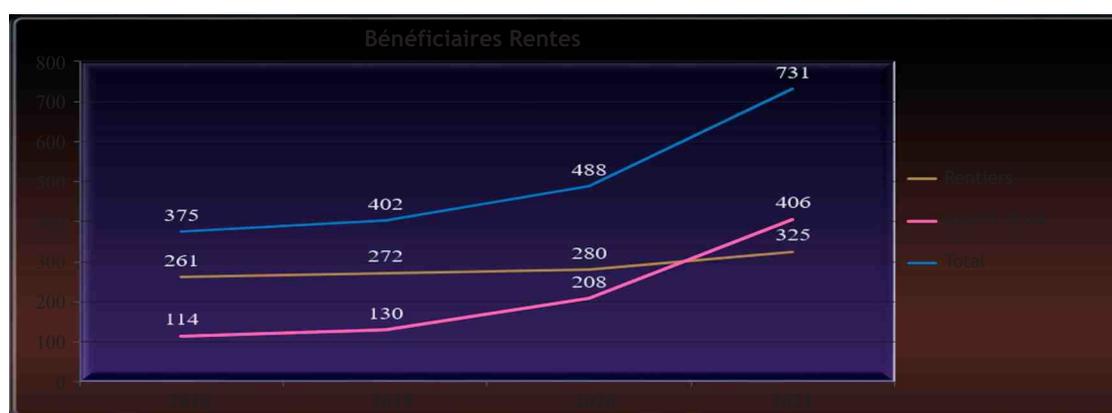


L'effectif des employeurs affiliés à la CARFO est passé de 556 en 2018 à 607 en 2019 puis 597 en 2020 et enfin à 830 en 2021. Ces employeurs ont déclaré 187 965 en 2018, 195 074 en 2019, 207 621 en 2020 et 216 749 en 2021.

1.3- Bénéficiaires de Rentés

Type	2018	2019	2020	2021
Rentiers	261	272	280	325
Ayant-droits	114	130	208	406
Total	375	402	488	731

Sources : Données statistiques



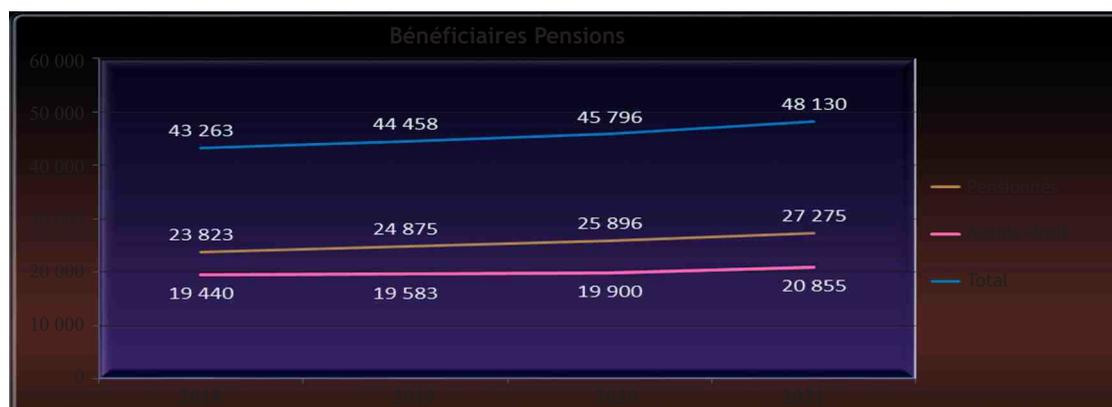
153

A l'observation du tableau ci-dessus, il ressort que l'effectif des bénéficiaires des prestations d'AT/MP de la CARFO est passé de 375 en 2018 à 402 en 2019 puis à 488 en 2020 et enfin à 731 en 2021. Les taux de variation ont été ainsi de 7,20% en 2019, 21,39% en 2020 et 49,80% en 2021, soit une progression moyenne annuelle de 26,13% sur la période sous revue.

1.4- Bénéficiaires de Pensions

Type	2018	2019	2020	2021
Pensionnés	23 823	24 875	25 896	27 275
Ayant-droits	19 440	19 583	19 900	20 855
Total	43 263	44 458	45 796	48 130

Sources: Données statistiques



Le tableau ci-dessus indique que le nombre des bénéficiaires de pensions (titulaires et ayants-droit) de la CARFO est en légère évolution sous la période sous revue. En effet, il est passé de 43 263 en 2018 à 44 458 en 2019 puis 45 796 en 2020 et 48 130 en 2021. Il a ainsi progressé de 2,76% en 2019, 3,01% en 2020 et 5,10% en 2021. Soit une progression moyenne annuelle de 3,62% sous la période de référence.

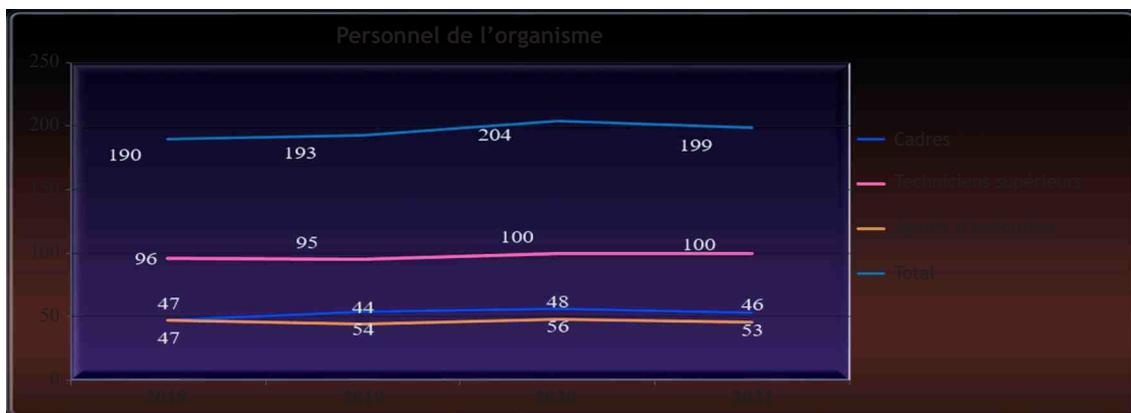
Le rapport du nombre des salariés déclarés sur le nombre des bénéficiaires de pensions donne, un ratio de dépendance démographique entre actifs et retraités de 4,53 pour 1 en 2020 et 4,50 pour 1 en 2021.

2. EVOLUTION DES DONNEES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

2.1- Personnel de l'Organisme

Personnel de l'Organisme	2018	2019	2020	2021
- Cadres	47	54	56	53
- Techniciens supérieurs	96	95	100	100
- Agents d'exécution	47	44	48	46
Total	190	193	204	199

Sources : Etats financiers



155

Au regard du tableau ci-dessus, l'effectif global du personnel de la CARFO est passé de 190 en 2018 à 193 en 2019 puis 204 en 2020 et enfin 199 en 2021.

L'effectif de 2021 se répartit par groupe à raison de 26,63% de cadres, 50,25% de techniciens supérieurs et 23,12% d'agents d'exécution.

Le rapport du nombre de cadres sur l'effectif total donne un taux d'encadrement de 24,74% en 2018, 24,18% en 2019, 27,45% en 2020 et 26,63% en 2021 pour une norme fixée à 10% au maximum par la CIPRES.

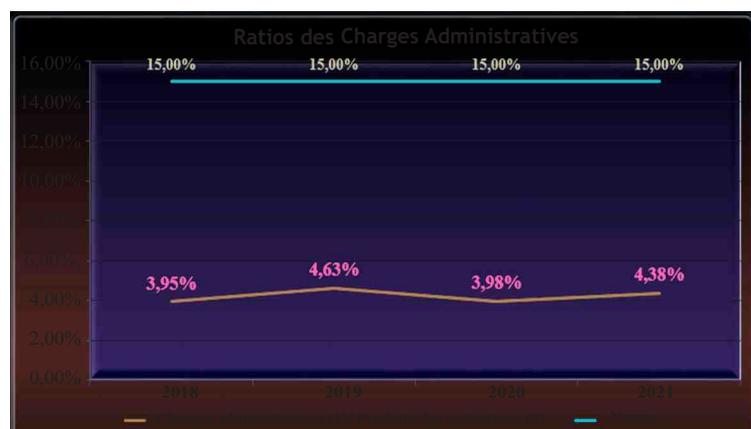
2.2- Ratios des Charges Administratives

Rubriques	2018	2019	2020	2020
Charges administratives (1)/Produits des cotisations(2)	3,95%	4,63%	3,98%	4,38%

Sources: Etats financiers

(1) Sans amortissements et provisions (comptes 61 à 68 de la gestion G)

(2) y compris les pénalités et les majorations (comptes 70)



Au vu du tableau ci-dessus, le ratio des charges administratives sur les produits techniques est passé de 3,95% en 2018 à 4,63% en 2019 puis 3,98% en 2020 et enfin à 4,38% en 2021.

La part des charges administratives dans le fonctionnement de la CARFO est conforme à la norme CIPRES.

2.3- Evolution des Produits (en millions de FCFA)

Nature des Ressources	2018	2019	2020	2021
- Produits techniques ATMP	5 187,04	5 632,67	6 040,23	6 423,55
- Produits techniques Retraite	70 660,37	76 667,73	81 623,20	87 032,09
Total Produits techniques	75 847,42	82 300,40	87 663,43	93 455,63
- Autres produits (1)*	14 077,39	17 847,03	17 699,77	24 915,54
TOTAL des produits	89 924,81	100 147,43	105 363,20	118 371,17

Sources : Etats financiers

(1)* il s'agit des loyers, des revenus des placements et des dividendes (voir tableau suivant)

156



A l'observation du tableau ci-dessus, l'on constate que les produits techniques de la CARFO du Burkina Faso se sont accrus en moyenne sur la période passant de 75,847 milliards de FCFA en 2018 à 82,300 puis 87,663 milliards de F CFA en 2020 et enfin 93,455 milliards de F CFA en 2021.

En millions de FCFA

Autres Produits	2018	2019	2020	2021
- Loyers	0			2,7
- Revenus des placements	13 973,86	17 734,00	17 591,12	24 807,60
- Dividendes	103,53	113,03	108,65	105,24
Total Autres Produits récurrents	14 077,39	17 847,03	17 699,77	24 915,54
Divers	27,46	217,89	145,22	55,52
Total Autres Produits	14 104,85	18 064,93	17 844,99	24 971,06

Sources : Etats financiers



157

Le montant total des loyers, revenus des placements et dividendes (produits récurrents) réalisés par la CARFO a connu une progression constante, passant de 14,077 milliards de FCFA en 2018 à 17,847 milliards de FCFA en 2019 puis 17,699 milliards de F CFA en 2020 et enfin 24,915 milliards de F CFA en 2021.

Lesdits produits couvrent 4,18 fois les charges de fonctionnement ou charges administratives en 2021.



2.4- Evolution des Charges (en millions de FCFA)

Nature des Charges	2 018	2 019	2 020	2 021
- ATMP	272,76	324,99	426,15	882,29
- Retraite	36 720,43	40 230,38	43 370,82	48 836,65
- Action sanitaire et sociale	0	0	0	0
Sous total CHARGES TECHNIQUES	36 993,19	40 555,36	43 796,97	49 718,94
- Charges gestions administratives (1)	3 560,55	4 365,24	4 227,23	5 961,72
- Charges administratives gestions ASS (1)	0	0	0	0
- Charges autres gestions (1)	187,09		251,37	0
Total autres charges	3 747,63	4 365,24	4 478,60	5 961,72
Total des charges	40 740,82	44 920,60	48 275,57	55 680,66

Sources : Etats financiers CARFO

(1) Y compris les amortissements et les provisions (comptes 61 à 69)

158



Au regard des informations retracées dans le tableau ci-dessus, le niveau des charges techniques enregistrées par la CARFO a connu une augmentation de 9,63% en 2019, 7,99% en 2020 et 13,52% en 2021, soit un taux moyen annuel de progression de 10,38% contre 7,21% pour les produits techniques.

Ainsi, le montant total des charges techniques est passé de 36,993 milliards en 2018 à 40,555 milliards de FCFA en 2019 puis 43,796 milliards de F CFA en 2020 et enfin 49,718 milliards de F CFA en 2021.

Quant aux autres charges, elles sont passées de 3,748 milliards en 2018 à 4,365 milliards de FCFA en 2019 puis 4,478 milliards de F CFA en 2020 et enfin 5,961 milliards de F CFA en 2021.

Les autres charges représentent en 2018, 2019, 2020 et 2021 respectivement 9,20%, 9,72%, 9,28% et 10,71% des charges totales contre 90,80%, 90,28%, 90,72% et 89,29% en 2021 pour les charges techniques.

La proportion des autres charges sur les produits techniques constatés au cours de l'exercice 2021 est de 6,38% contre 53,20% pour les charges techniques.

2.5- Analyse des résultats des Branches Techniques

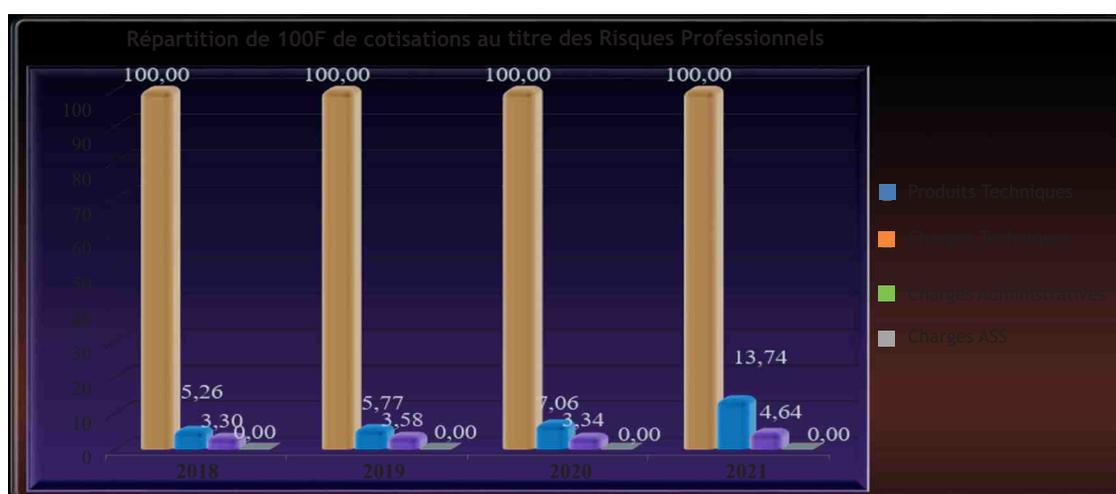
2.5.1- Risques Professionnels (en millions de FCFA)

INTITULES	2018		2019		2020		2021	
	Montant	Taux %						
Produits Techniques	5 187,04	100	5 632,67	100	6 040,23	100	6 423,55	100
Charges Techniques	272,76	5,26	324,99	5,77	426,15	7,06	882,29	13,74
Résultat N° 1	4 914,28	94,74	5 307,68	94,23	5 614,08	92,94	5 541,26	86,26
Charges Administratives (1)	170,95	3,3	201,62	3,58	201,67	3,34	298,09	4,64
Résultat N° 2	4 743,33	91,45	5 106,07	90,65	5 412,41	89,61	5 243,17	81,62
Charges ASS (1)	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat N° 3	4 743,33	91,45	5 106,07	90,65	5 412,41	89,61	5 243,17	81,62

Sources: Etats financiers

(1) Il s'agit des prélèvements au profit d'autres gestions

159



Il ressort de l'examen du tableau ci-dessus relatif à la formation des résultats que la branche des risques professionnels a enregistré des produits techniques de 5,187 milliards de FCFA en 2018, 5,632 milliards de FCFA en 2019, 6,040 milliards de FCFA en 2020 et 6,423 milliards de FCFA en 2021.

Les charges techniques quant à elles, ont été de 0,273 milliards de FCFA en 2018, 0,324 milliards de FCFA en 2019, 0,426 milliards de FCFA en 2020 et 0,882 milliards de FCFA en 2021.

Le taux de redistribution (ressources de cotisations allouées aux prestations) s'est élevé à 5,26% en 2018, 5,77% en 2019, 7,06% en 2020 et 13,74% en 2021 contre une norme de 65% minimum fixée par la CIPRES.

Il a été prélevé dans les ressources de la branche au titre de sa participation au fonctionnement du régime 3,30% en 2018, 3,58% en 2019, 3,34% en 2020 et 4,64% en 2021 pour une norme de 15% au maximum fixée par la CIPRES.

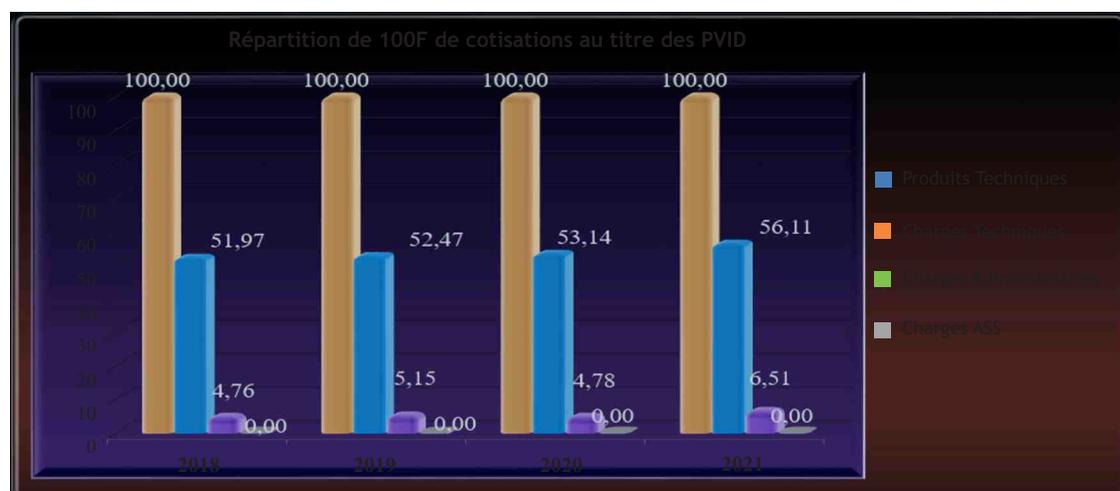
Le résultat ainsi dégagé après les prélèvements représente 91,45%, 90,65% en 2019, 89,61% en 2020 et 81,62% en 2021 des produits techniques.

2.5.2- Pensions Vieillessees (en millions de FCFA)

INTITULES	2018		2019		2020		2021	
	Montant	Taux %						
Produits Techniques	70 660,37	100	76 667,73	100	81 623,20	100	87 032,09	100
Charges Techniques	36 720,43	51,97	40 230,38	52,47	43 370,82	53,14	48 836,65	56,11
Résultat N° 1	33 939,95	48,03	36 437,35	47,53	38 252,38	46,86	38 195,43	43,89
Charges Administratives (1)	3 362,14	4,76	3 945,73	5,15	3 898,28	4,78	5 663,63	6,51
Résultat N° 2	30 577,81	43,27	32 491,62	42,38	34 354,10	42,09	32 531,80	37,38
Charges ASS (1)	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat N° 3	30 577,81	43,27	32 491,62	42,38	34 354,10	42,09	32 531,80	37,38

Sources: Etats financiers

(1) Il s'agit des prélèvements au profit d'autres gestions



Comme on le constate dans le tableau ci-dessus, les produits de la branche des pensions sont passés de 70,66 milliards de FCAF en 2018 à 76,667 milliards de FCFA en 2019 puis 81,623 milliards de F CFA en 2020 et 87,032 milliards de F CFA en 2021.

Les charges techniques quant à elles, sont de 36,720 milliards de FCFA en 2018, 40,230 milliards de FCFA en 2019, 43,370 milliards de F CFA en 2020 et 48,836 milliards de F CFA en 2021.

Le taux de redistribution ou ressources de cotisations allouées aux prestations s'est élevé à 51,97% en 2018, 52,47% en 2019, 53,14% en 2020 et 56,11% en 2021 contre une norme de 65% au minimum fixée par la CIPRES.

Il a été prélevé dans les ressources de la branche au titre de sa participation au fonctionnement du régime 4,76% en 2018, 5,15% en 2019, 4,78% en 2020 et 6,51% en 2021 pour une norme de 15% au maximum fixée par la CIPRES.

Le résultat ainsi dégagé après les prélèvements représente 43,27% en 2018, 42,38% en 2019, 42,09% en 2020 et 37,38% en 2021 des produits techniques.

2.6- Evolution des Résultats et des Réserves (en millions de FCFA)

Nature des ressources	ANNEE			
	2018	2019	2020	2021
- Résultat ATMP	4 743,33	5 104,41	5 614,08	5 238,19
- Résultat Retraite	30 601,30	32 581,26	38 164,06	32 519,35
- Résultat autres gestions	13 940,21	17 625,69	13 348,45	24 704,20
Total Résultat	49 284,84	55 311,35	57 126,58	62 461,74
- Réserves ATMP (1)	22 740,94	27 484,27	32 588,67	32 588,67
- Réserves retraite (1)	158 916,18	189 517,47	222 098,73	222 098,73
- Autres Réserves (1)	70 206,86	84 147,07	101 772,76	158 899,34
Total Réserves	251 863,97	301 148,81	356 460,17	413 586,75
TOTAL (Résultat + Réserve)	301 148,81	356 460,17	413 586,75	476 048,49

Sources: Etats financiers

(1) Il s'agit des réserves + les reports à nouveau (comptes 11+12)

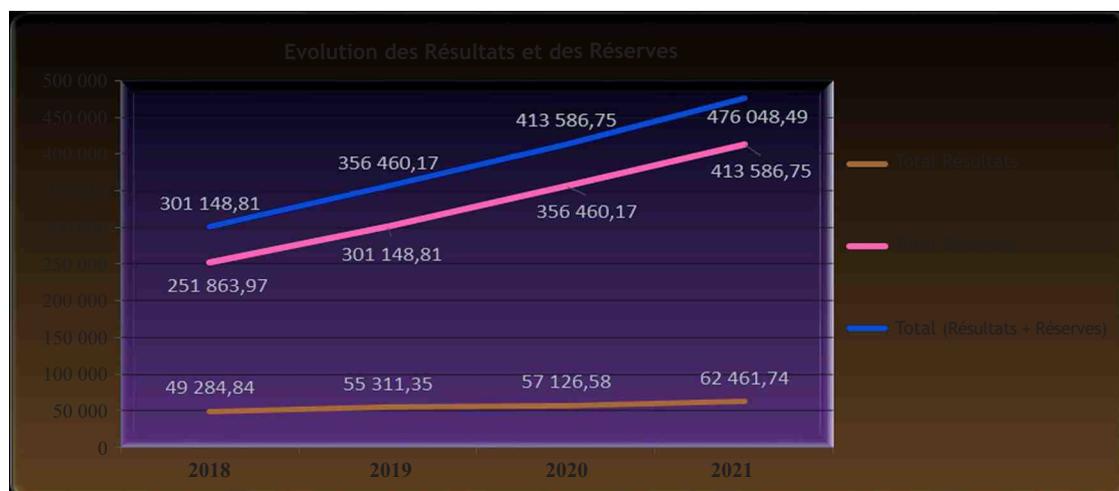


Il ressort de l'examen du tableau ci-dessus que le résultat net de la CARFO est excédentaire de 49,285 milliards de FCFA en 2018, 55,311 milliards de FCFA en 2019, 57,126 milliards de F CFA en 2020 et 62,461 milliards de F CFA en 2021.



162

Quant aux réserves constituées, elles connaissent une progression, au fil des années, passant de 251,864 milliards en 2018 puis à 301,148 milliards de FCFA en 2019, 356,460 milliards de F CFA en 2020 et 413,586 milliards de F CFA en 2021.



Le total du résultat et des réserves s'est élevé en conséquence en fin 2021 à 476,048 milliards de FCFA. Ces réserves correspondent à 8,54 fois le total des charges réalisées en 2021.



Etats membres de la C.I.PRES.								
Bénin	Burkina Faso	Cameroun	Centrafrique	Comores	Congo	Côte d'Ivoire	Gabon	Guinée Bissau
Guinée Equatoriale	Madagascar	Mali	Niger	RD Congo	Sénégal	Tchad	Togo	

Rapport Annuel de la CIPRES Exercice 2021





Le Cameroun, ou la République du Cameroun pour les usages officiels, est un pays d'Afrique centrale, situé entre le Nigeria, le Tchad, la République centrafricaine, le Gabon, la Guinée équatoriale, la République du Congo et le golfe de Guinée. Ancienne colonie allemande, le territoire a été placé sous la tutelle de la Société des Nations à la fin de la Première Guerre Mondiale et confié à l'administration de la France et du Royaume-Uni. L'ancien territoire sous administration française accéda à l'indépendance sous l'appellation de République du Cameroun le 1er janvier 1960. Il est rejoint par une partie du territoire sous administration britannique (Cameroun) en 1961 pour former la République Fédérale du Cameroun, qui, le 20 mai 1972, fut renommée République unie du Cameroun, puis République du Cameroun depuis 1984.

TABLEAU DES INDICATEURS SOCIAUX

DONNEES	VALEURS
SUPERFICIE	475 650 km ²
INDEPENDANCE	1er janvier 1960
CAPITALE	Yaoundé
LANGUE OFFICIELLE	Français-Anglais
POPULATION	27 224 262 habitants (en 2021)*
DENSITE	56,16 habitants / km ² (2020)*
TAUX DE CROISSANCE DE LA POPULATION	2,52% (2021)*
PIB PAR HABITANT	1 661,70 F CFA (2021)*
TAUX DE PAUVRETE	37,5% (2014)
ESPERANCE DE VIE DES HOMMES	58,35 ans (2020)*
ESPERANCE DE VIE DES FEMMES	60,90 ans (2020)*
TAUX DE NATALITE (pour 1000 naissances)	34,42 ‰ (2020)*
TAUX DE MORTALITE (pour 1000 personnes)	8,88 ‰ (2020)*
TAUX DE MORTALITE INFANTILE (pour 1000 naissances 2018 EDSC-V-INS)	48,3 ‰ (2020)*
TAUX D'ALPHABETISATION	77,07% (2018)*
TAUX DE FECONDITE	4,44 (2020)*
INDICATIF TELEPHONIQUE	+237
ORGANISME DE PREVOYANCE SOCIALE AFFILIE A LA CIPRES	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS)

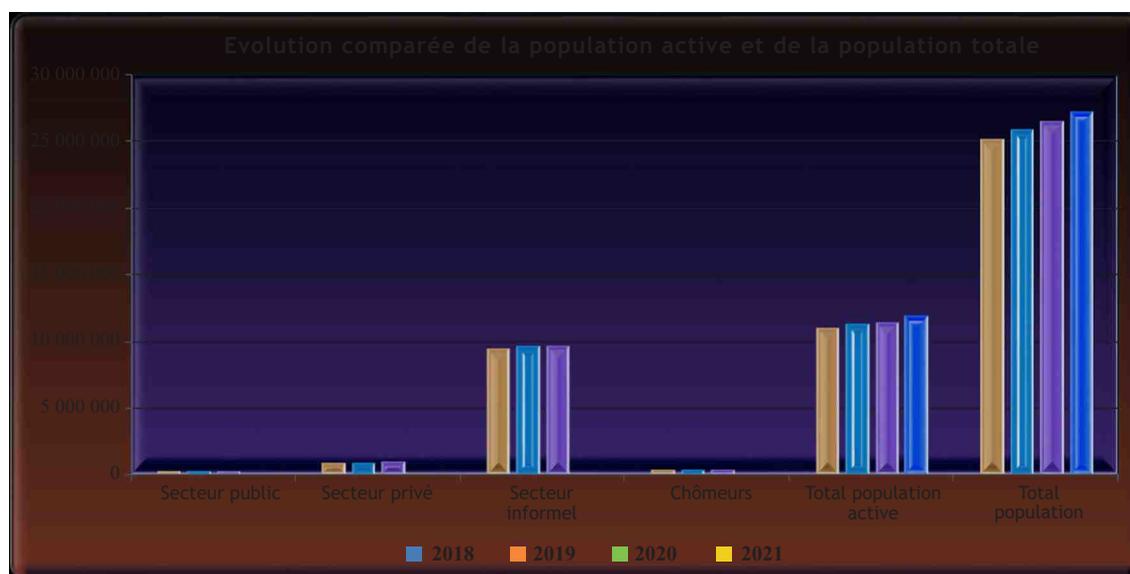
Sources : * données banque mondiale

0. DONNÉES MACROÉCONOMIQUES

0.1- Populations actives

Secteurs d'activités	2018	2019	2020	2021
Secteur public	290 179	297 477	303 772	ND
Secteur privé	915 628	947 146	1 060 848	ND
Secteur informel	9 447 035	9 730 008	9 703 630	ND
Chômeurs	370 380	376 870	415 720	ND
Total population active	11 023 222	11 351 501	11 483 970	11 954 346
Total population	25 216 261	25 876 387	26 545 864	27 224 262

Sources : <http://donnees.banquemondiale.org>



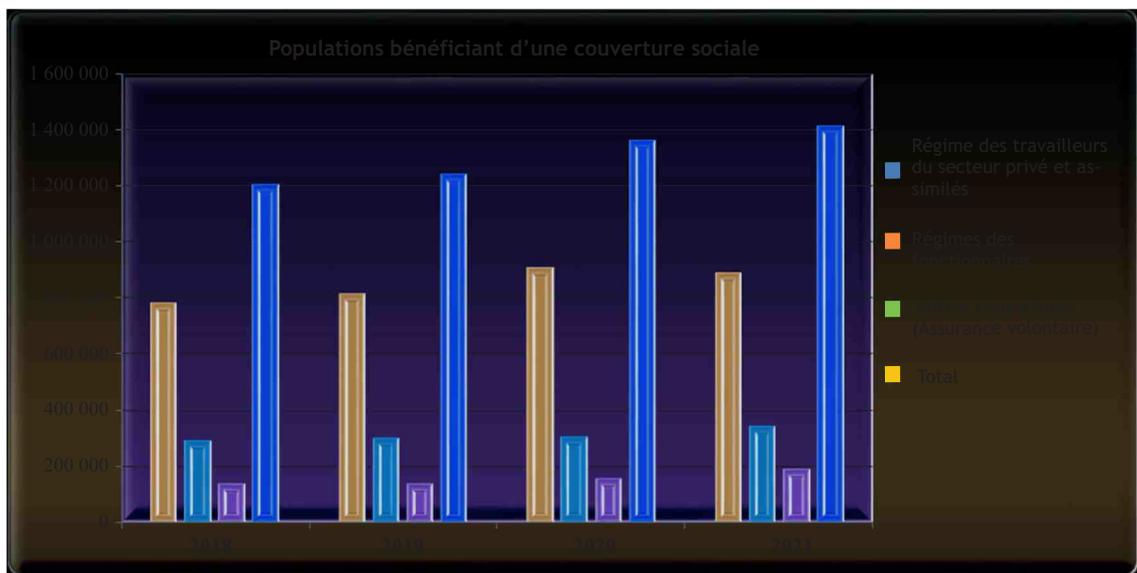
Comme il ressort du tableau ci-dessus, la population active totale du Cameroun est passée de 11 023 222 en 2018 à 11 351 501 en 2019 puis 11 483 970 en 2020 et enfin 11 954 346 en 2021, soit un taux de progression moyen annuel de 2,59%.

La population active de 2021 rapportée à la population totale du pays estimée en fin 2021 à 27 224 262 habitants, donne un taux d'activité de 43,91%.

0.2- Populations bénéficiant d'une couverture sociale

Régimes	2018	2019	2020	2021
Régime des travailleurs du secteur privé et assimilés	780 745	811 986	907 342	887 943
Régimes des fonctionnaires	290 179	297 477	303 772	340 957
Autres couvertures (Assurance Volontaire)	134 883	135 160	153 506	185 520
Total	1 205 807	1 244 623	1 364 620	1 414 420

Sources : Monographie CNPS CAMEROUN



166

La population bénéficiant d'une couverture sociale tel qu'il ressort du tableau ci-dessus est estimée à 1 205 807 en 2018 à 1 244 623 en 2019 puis 1 364 620 en 2020 et enfin 1 414 420 en 2021.

Avec cette population, le taux de couverture à fin 2021 est estimé à 11,83%.

ORGANISME : CAISSE NATIONALE DE LA PREVOYANCE SOCIALE (CNPS)**1. EVOLUTION DES POPULATIONS ASSUJETTIES****1.1- Employeurs affiliés à l'organisme**

Type	2018	2019	2020	2021
Entreprises	37 773	37 654	33 807	35 794
Autres	782	966	768	801
Total	38 555	38 620	34 575	36 595

Sources : Monographie CNPS CAMEROUN et annuaire statistique CNPS 2021



167

1.2- Salariés déclarés

Type	2018	2019	2020	2021
Salariés relevant des entreprises	1 070 924	1 109 463	1 211 114	887 943
Autres Salariés	134 883	135 160	153 506	185 520
Total Salariés	1 205 807	1 244 623	1 364 620	1 073 463

Sources : Monographie CNPS CAMEROUN et annuaire statistiques 2021



Comme il ressort des tableaux ci-dessus que la CNPS comptait 38 555 employeurs en 2018, 38 620 en 2019, 34 575 en 2020 et 36 595. Le nombre des employeurs affiliés à la CNPS a connu une baisse moyenne annuelle de -1,49% sur la période. Ces employeurs ont déclaré 1 205 807, 1 244 623, 1 364 620 et 1 073 463 salariés respectivement au titre des exercices 2018, 2019, 2020 et 2021.

1.3- Bénéficiaires de Prestations Familiales

Type	2018	2019	2020	2021
Allocataires	70 471	81 823	76 006	68 695
Enfants à charges	200 000	237 783	234 287	195 567

Sources : Monographie CNPS CAMEROUN



L'effectif des allocataires de la CNPS est passé de 70 471 en 2018 à 81 823 en 2019 puis 76 006 en 2020 et enfin 68 695 en 2021.

Quant au nombre des enfants à charge, il est passé de 200 000 en 2018 à 237 783 en 2019 puis 234 287 en 2020 et enfin 195 567 en 2021.

1.4- Bénéficiaires de Rentes

Type	2018	2019	2020	2021
Rentiers	2267	2 478	2 358	2 398,00
Ayant-droits	2112	2 224	1 874	2 027,00
Total	4 379	4 702	4 232	4 425

Sources : Monographie CNPS CAMEROUN



A l'observation du tableau ci-dessus, il ressort que l'effectif des bénéficiaires des prestations d'AT/MP de la CNPS ont une tendance sinusoïdale sur la période sous revue. En effet, il est passé de 4 379 en 2018 à 4 702 en 2019 puis 4 232 en 2020 et enfin 4 425 en 2021. Les taux de variation ont été 7,38% en 2019, -10,00% en 2020 et 4,56% en 2021.

1.5- Bénéficiaires de Pensions

Type	2018	2019	2020	2021
Pensionnés	64 565	65 418	66 623	64 156
Ayant-droits	51 958	52 404	53 344	51 365
Total	116 523	117 822	119 967	115 521

Sources : Monographie CNPS CAMEROUN



Comme l'indique le tableau ci-dessus, le nombre de bénéficiaires de pensions (titulaires et ayants-droit) de la CNPS a évolué de façon croissante sur la période de référence. En effet, il est passé de 116 523 en 2018 à 117 822 en 2019 puis 119 967 en 2020 et enfin 115 521 en 2021. Il a ainsi progressé 1,11% en 2019, 1,82% en 2020 et - 3,71% en 2021.

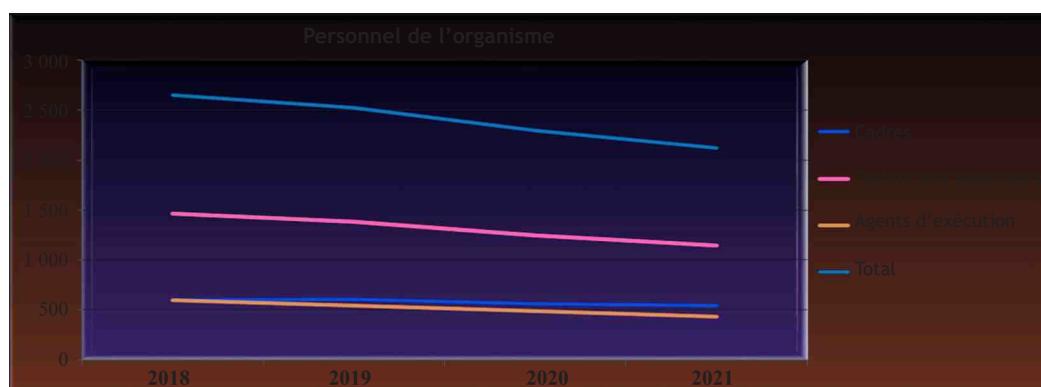
Le rapport du nombre des salariés déclarés sur le nombre des bénéficiaires de pensions donne un ratio de dépendance démographique entre actifs et retraités de 10,35 en 2018, 10,56 pour 1 en 2019, 11,37 pour 1 en 2020 et 9,29 pour 1 en 2021.

2. EVOLUTION DES DONNEES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

2.1- Personnel de l'Organisme

Personnel de l'Organisme	2018	2019	2020	2021
- Cadres	597	602	565	546
- Techniciens supérieurs	1 460	1 381	1 244	1 143
- Agents d'exécution	599	543	491	435
Total	2 656	2 526	2 300	2 124

Sources : Monographie CNPS CAMEROUN



Au regard du tableau ci-dessus, l'effectif global du personnel de la CNPS a continué à baisser allant de 2 657 en 2018 à 2 526 en 2019 puis 2 300 en 2020 et enfin 2 124 en 2021.

L'effectif de 2021 se répartit par groupe à raison de 25,71% de cadres, 53,81% de techniciens supérieurs et 20,48% d'agents d'exécution.

Le rapport du nombre de cadres sur l'effectif total donne un taux d'encadrement de 22,47% en 2018, 23,83 en 2019, 24,57% en 2020 et 25,71 en 2021, pour une norme fixée à 10% au maximum par la CIPRES.

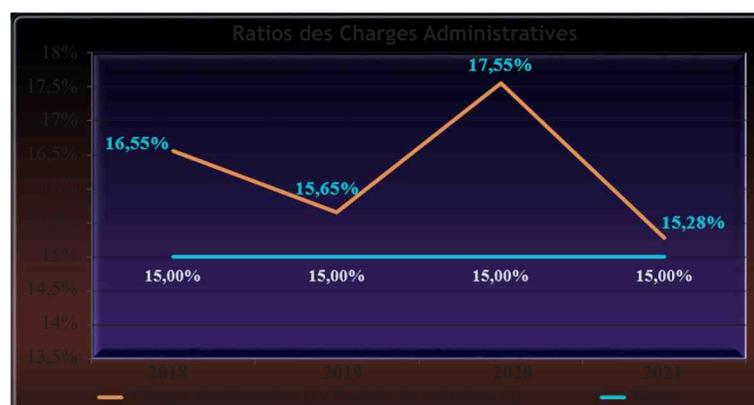
2.2- Ratios des Charges Administratives

Rubriques	2018	2019	2020	2021
Charges administratives (1)/Produits des cotisations(2)	16,55%	15,65%	17,55%	15,28%

Sources : Etats financiers 2021

(1) Sans amortissements et provisions (comptes 61 à 68)

(2) y compris les pénalités et les majorations (comptes 70)



Au vu du tableau et du graphique ci-dessus, on constate que le ratio des charges administratives sur les produits techniques a évolué en dents de scie au cours de la période passant de 16,55% en 2018 à 15,65% en 2019, 17,55% en 2020 et 15,28% en 2021.

2.3- Evolution des Produits (en millions de F CFA)

Nature des ressources	2018	2019	2020	2021
- Produits techniques PF	71 591,42	76 237,06	75 385,59	72 541,37
- Produits techniques ATMP	18 983,97	21 905,74	21 661,08	35 045,21
- Produits techniques Retraite	88 350,51	92 082,13	91 053,68	89 091,34
Total Produits techniques	178 925,90	190 224,94	188 100,35	196 677,92
- Etablissements de soins	3 715,49	4 017,61	3 325,91	3 567,47
- Autres produits (1)*	12 749,36	16 748,31	18 475,85	23 636,11
TOTAL des produits	195 390,76	210 990,85	209 902,11	223 881,49

Sources : Etats financiers CNPS CAMEROUN

((1)* il s'agit des loyers, des revenus des placements et des dividendes (voir tableau suivant).

171



A l'observation du tableau ci-dessus, l'on constate que les produits techniques de la CNPS du Cameroun se sont accrus en moyenne sur la période passant de 178,926 milliards de F CFA en 2018 à 190,224 milliards de FCFA en 2019 puis 188,100 milliards de F CFA en 2020 et enfin 196,677 milliards de F CFA en 2021.

(en millions de FCFA)

Autres Produits	2018	2019	2020	2021
- Loyers	2 981,34	2 915,77	2 830,42	3 009,12
- Revenus des placements	9 747,44	13 832,54	15 254,20	20 205,17
- Dividendes	20,59	0	391,23	421,82
Total Autres Produits	12 749,36	16 748,31	18 475,85	23 636,11

Sources : Etats financiers CNPS CAMEROUN



172

Le montant total des loyers, revenus des placements et dividendes (autres produits) réalisés par la CNPS du Cameroun a connu une croissance progressive passant de 12,750 milliards de FCFA en 2018 à 16,748 milliards de FCFA en 2019, 18,475 milliards de F CFA en 2020 et enfin 23,636 milliards de F CFA en 2021.

Lesdits produits couvrent les charges de fonctionnement ou charges administratives à hauteur 36,50% en 2018, 49,68% en 2019, 57,91% en 2020 et 81,17% en 2021.



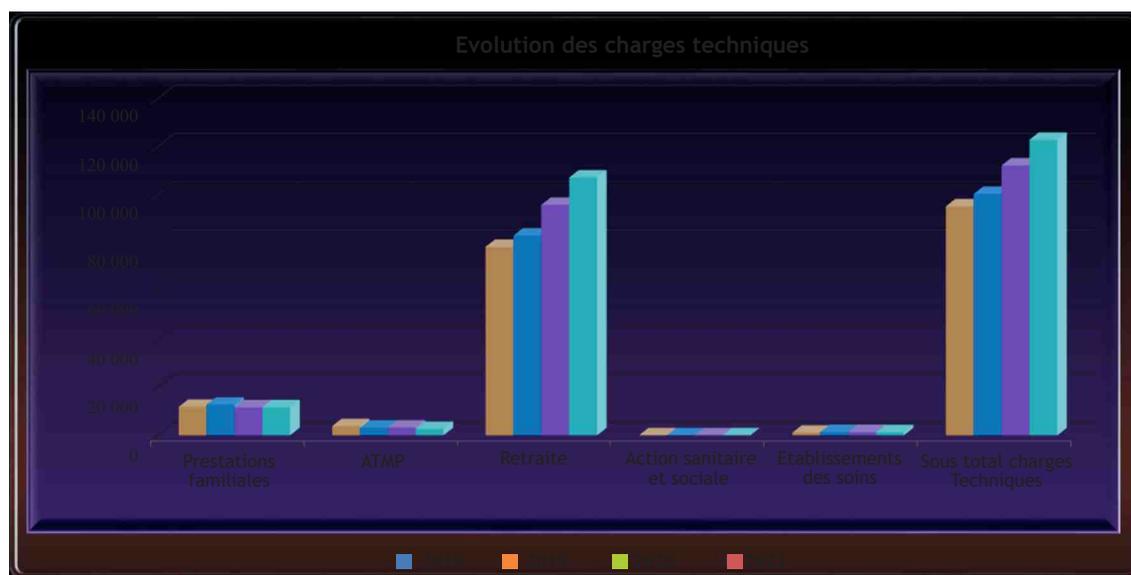
2.4- Evolution des Charges (en millions de FCFA)

Nature des charges	2018	2019	2020	2021
- Prestations familiales	11 867,16	12 779,83	11 704,27	11 688,29
- ATMP	3 829,38	3 176,61	3 283,99	2 695,18
- Retraite	78 349,53	83 019,54	95 866,10	107 212,14
- Action sanitaire et sociale	39,11	34,75	6,3	5,9
- Etablissements des soins	1 131,84	1 357,52	1 358,39	1 292,03
Sous total CHARGES TECHNIQUES	95 217,03	100 368,25	112 219,05	122 893,55
- Charges gestions administratives (1)	34 933,24	33 714,94	31 907,05	29 119,19
- Charges administratives gestions ASS (1)	138,89	142,14	38,61	47,05
- Charges adm. gestions Etablissements des soins (1)	5 126,18	3 834,01	4 658,17	4 414,36
- Charges autres gestions (1)	3 042,13	1 063,97	1 392,31	847,87
Sous total autres charges	43 240,44	38 755,05	37 996,14	34 428,48
Total des charges	138 457,46	139 123,30	150 215,19	157 322,04

Sources : Etats financiers CNPS CAMEROUN

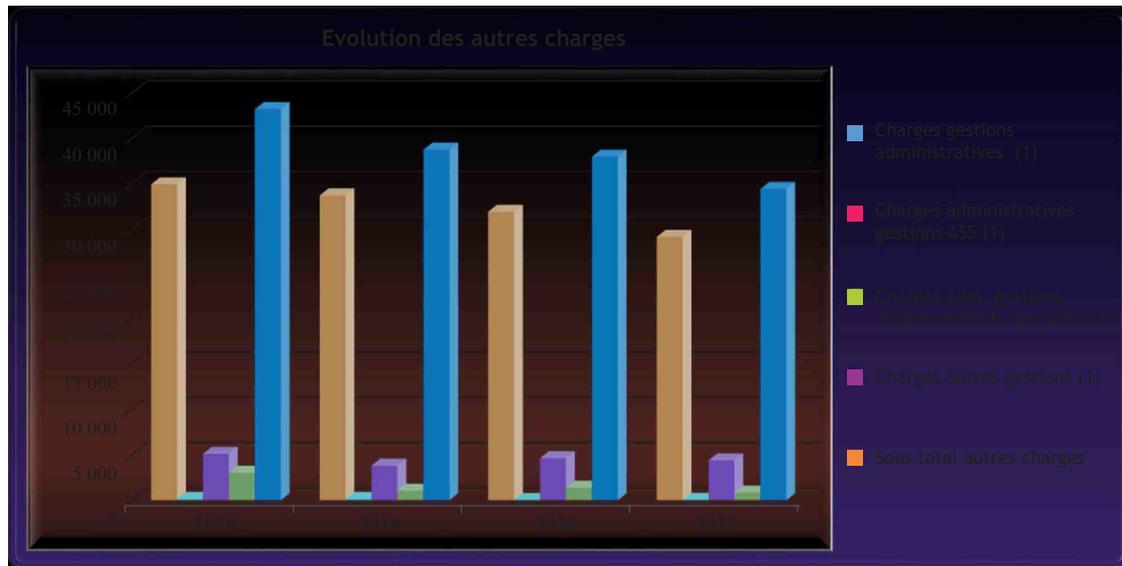
(1) Y compris les amortissements et les provisions (comptes 61 à 69)

173



Au regard des informations retracées dans le tableau ci-dessus, le niveau des charges techniques enregistrées par la CNPS a connu un accroissement de 5,41% en 2019, 11,81% en 2020 et 9,51% en 2021.

Ainsi, le montant total des charges techniques est passé de 95,217 milliards de FCFA en 2018 à 100,368 milliards de FCFA en 2019, 112,219 milliards de F CFA en 2020 et enfin 122,893 milliards de F CFA en 2021.



174

Quant aux autres charges, elles sont passées de 43,240 milliards de FCFA en 2018 à 38,755 milliards de FCFA en 2019 puis 37,996 milliards de F CFA en 2020 et enfin 34,428 milliards de F CFA en 2021.

Les autres charges représentent en 2018, 2019, 2020 et 2021 respectivement 31,23%, 27,86%, 25,29% et 21,88% des charges totales contre 68,77%, 72,14%, 74,71% et 78,12% pour les charges techniques.

La proportion des autres charges sur les produits techniques constatés au cours de l'exercice 2021 est de 17,51% contre 62,48% pour les charges techniques.

2.5- Analyse des résultats des Branches Techniques

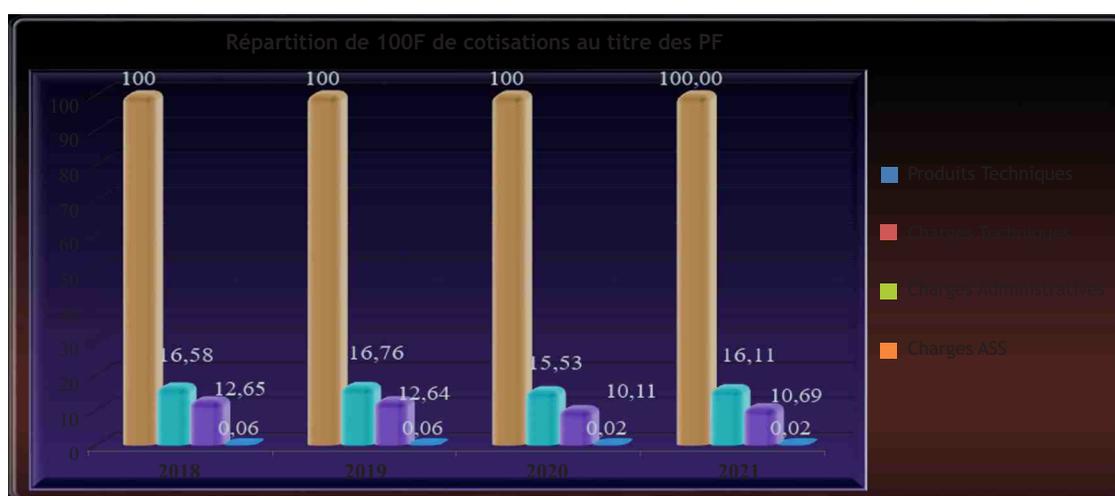
2.5.1- Prestations Familiales (en millions de FCFA)

INTITULES	2018		2019		2020		2021	
	Montant	Taux %						
Produits Techniques	71 591,42	100	76 237,06	100	75 385,59	100	72 541,37	100
Charges Techniques	11 867,16	16,58	12 779,83	16,76	11 704,27	15,53	11 688,29	16,11
Résultat N° 1	59 724,27	83,42	63 457,24	83,24	63 681,32	84,47	60 853,07	83,89
Charges Administratives (1)	9 053,79	12,65	9 633,37	12,64	7 619,45	10,11	7 758,09	10,69
Résultat N° 2	50 670,48	70,78	53 823,86	70,6	56 061,86	74,37	53 094,98	73,19
Charges ASS (1)	40,97	0,06	43,38	0,06	12,61	0,02	14	0,02
Résultat N° 3	50 629,51	70,72	53 780,48	70,54	56 049,25	74,35	53 081,46	73,17

Sources : Etats financiers CNPS CAMEROUN

(1) Il s'agit des prélèvements au profit d'autres gestions

175



Il ressort du tableau ci-dessus que la branche des prestations familiales a enregistré des produits techniques de 71,591 milliards de FCFA en 2018, 76,237 milliards de FCFA en 2019, 75,385 milliards de F CFA en 2020 et enfin 72,541 milliards de F CFA en 2021.

Les charges techniques de la branche quant à elles, ont été de 11,867 milliards de FCFA en 2018, 12,779 milliards de FCFA en 2019, 11,704 milliards de F CFA en 2020 et enfin 11,688 milliards de F CFA en 2021.

Le taux de redistribution (ressources de cotisations allouées aux prestations) s'est élevé à 16,58% en 2018, 16,76% en 2019, 15,53% en 2020 et 16,11% en 2021 contre la norme de 65% minimum fixée par la CIPRES.

Il a été prélevé dans les ressources de la branche au titre de sa participation au fonctionnement du régime 12,65% en 2018, 12,64% en 2019, 10,11% en 2020 et 10,69%, pour une norme de 15% au maximum fixée par la CIPRES.

Le résultat ainsi dégagé après les prélèvements représente 70,72% en 2018, 70,54% en 2019, 74,35% en 2020 et 73,13% en 2021 des produits techniques.

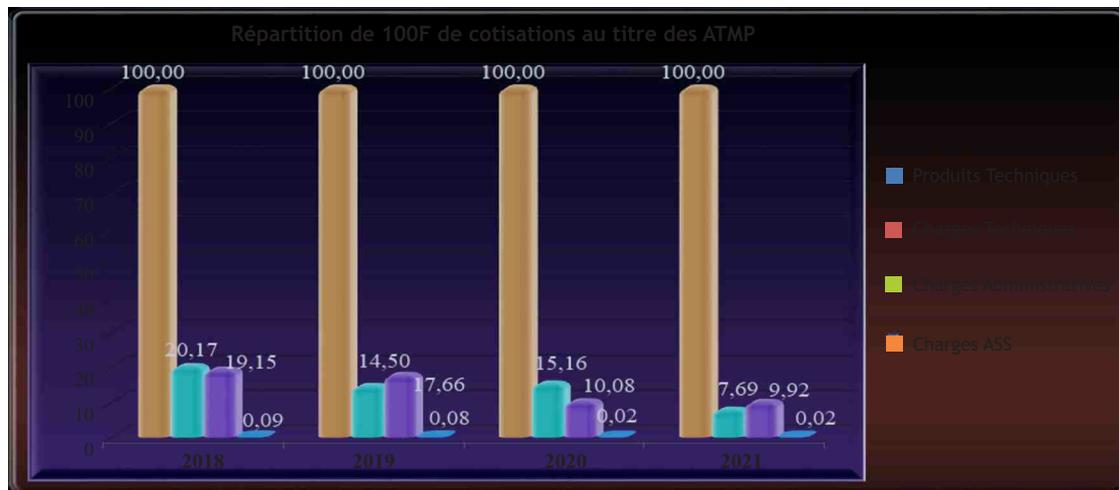
2.5.2- Risques Professionnels (en millions de FCFA)

INTITULES	2018		2019		2020		2021	
	Montant	Taux %						
Produits Techniques	18 983,97	100	21 905,74	100	21 661,08	100	35 045	100
Charges Techniques	3 829,38	20,17	3 176,61	14,5	3 283,99	15,16	2 695	7,69
Résultat N° 1	15 154,59	79,83	18 729,13	85,5	18 377,09	84,84	32 350,02	92,31
Charges Administratives (1)	3 636,12	19,15	3 868,89	17,66	2 182,43	10,08	3 476,26	9,92
Résultat N° 2	11 518,47	60,67	14 860,24	67,84	16 194,66	74,76	28 873,76	82,39
Charges ASS (1)	16,45	0,09	17,42	0,08	3,61263	0,02	6,06	0,02
Résultat N° 3	11 502,01	60,59	14 842,82	67,76	16 191,05	74,75	28 867,70	82,37

Sources : Etats financiers CNPS CAMEROUN

(1) Il s'agit des prélèvements au profit d'autres gestions

176



Il ressort de l'examen du tableau ci-dessus que la branche des risques professionnels a enregistré des produits techniques de 18,984 milliards de FCFA en 2018, 21,905 milliards de FCFA en 2019, 21,661 milliards de F CFA en 2020 et enfin 35,045 milliards de F CFA en 2021.

Les charges techniques quant à elles, ont été de 3,829 milliards de FCFA en 2018, 3,176 milliards de FCFA en 2019, 3,284 milliards de F CFA en 2020 et 2,695 milliards de F CFA en 2021.

Le taux de redistribution (ressources de cotisations allouées aux prestations) s'est élevé à 20,17% en 2018, 14,50% en 2019, 15,16% en 2020 et 7,69% en 2021, contre la norme de 65% minimum fixée par la CIPRES.

Il a été prélevé dans les ressources de la branche au titre de sa participation au fonctionnement du régime 19,15% en 2018, 17,66% en 2019, 10,08% en 2020 et 9,92% en 2021, pour une norme de 15% au maximum fixée par la CIPRES.

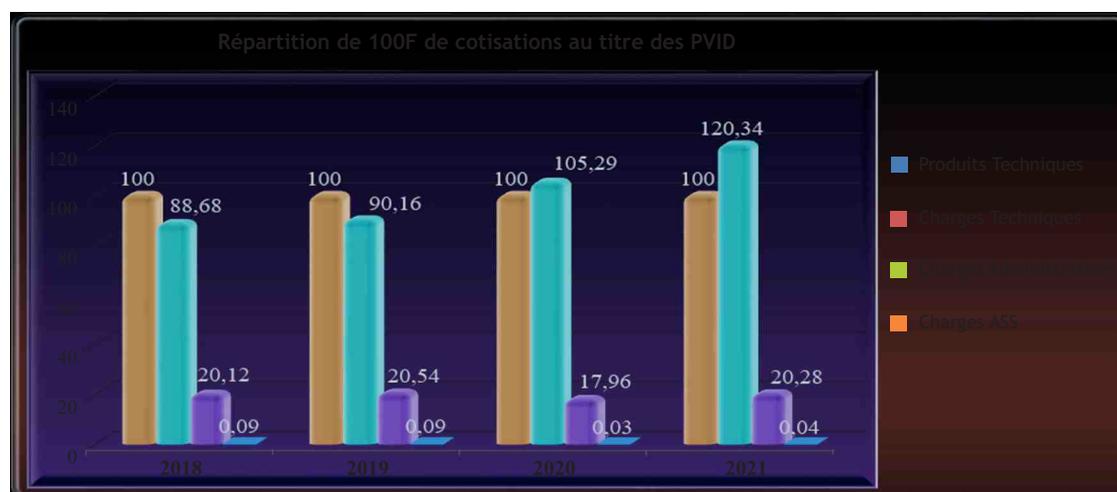
Le résultat ainsi dégagé après les prélèvements représente 60,59% en 2018, 67,76% en 2019, 74,75% en 2020 et 82,37% en 2021 des produits techniques.

2.5.3- Pensions Vieilleses (en millions de FCFA)

INTITULES	2018		2019		2020		2021	
	Montant	Taux %	Montant	Taux %	Montant	Taux %	Montant	Taux %
Produits Techniques	88 350,51	100	92 082,13	100	91 053,68	100	89 091,34	100
Charges Techniques	78 349,53	88,68	83 019,54	90,16	95 866,10	105,29	107 212,14	120,34
Résultat N° 1	10 000,97	11,32	9 062,59	9,84	-4 812,42	-5,29	-18 120,80	-20,34
Charges Administratives (1)	17 771,86	20,12	18 909,54	20,54	16 353,52	17,96	18 065	20,28
Résultat N° 2	-7 770,88	-8,8	-9 846,95	-10,69	-21 165,95	-23,25	-36 186,29	-40,62
Charges ASS (1)	80,42	0,09	85,16	0,09	27,07	0,03	31	0,04
Résultat N° 3	-7 851,30	-8,89	-9 932,10	-10,79	-21 193,02	-23,28	-36 217,78	-40,65

Sources : Etats financiers CNPS CAMEROUN

(1) Il s'agit des prélèvements au profit d'autres gestions



177

Comme on le constate dans le tableau ci-dessus, les produits techniques de la branche des pensions sont passés de 88,350 milliards de FCFA en 2018 puis 92,082 milliards de FCFA en 2019, 91,053 milliards de F CFA en 2020 et enfin 89,091 milliards de F CFA en 2021.

Les charges techniques quant à elles, ont été de 78,350 milliards de FCFA en 2018, 83,019 milliards de FCFA, 95,866 milliards de F CFA en 2020 et 107,212 milliards de F CFA en 2021.

Le taux de redistribution ou ressources de cotisations allouées aux prestations s'est élevé à 88,68% en 2018, 90,16% en 2019, 105,29% en 2020 et 120,34% en 2021 contre la norme de 65% minimum fixée par la CIPRES.

Il a été prélevé dans les ressources de la branche au titre de sa participation au fonctionnement du régime 20,12% en 2018, 20,54% en 2019, 17,96% en 2020 et 20,28% en 2021 pour une norme de 15% au maximum fixée par la CIPRES.

Le résultat ainsi dégagé après les prélèvements est déficitaire sur toute la période sous revue de 7,851 milliards de FCFA en 2018, 9,932 milliards de FCFA en 2019, 21,193 milliards de F CFA en 2020 et 36,217 milliards de F CFA.

2.6- Evolution des Résultats et des Réserves (en millions de FCFA)

Nature des ressources	2018	2019	2020	2021
- Résultat PF	53 023,74	58 288,83	63 227,73	60 185,60
- Résultat ATMP	12 442,40	16 634,67	18 101,97	31 730,02
- Résultat Retraite	-3 157,22	-1 127,85	-8 936,82	21 543,74
- Résultat autres gestions	0	0	0	0
Total Résultat	62 308,92	73 795,65	72 392,88	113 459,35
- Réserves PF (1)				
- Réserves ATMP (1)				
- Réserves retraite (1)				
- Autres Réserves (1) et RAN				
Total Réserves et report à nouv.	445 914,94	490 940,26	511 709,72	584 103,57
TOTAL (Résultat + Réserve)	508 223,86	564 735,90	584 102,59	697 562,92

Sources : Etats financiers CNPS CAMEROUN

(1) Il s'agit des réserves + les reports à nouveau (comptes 11+12)



Il ressort de l'examen du tableau ci-dessus que le résultat net de la CNPS est passé 62,309 milliards de FCFA en 2018 puis à 73,795 milliards de FCFA, 72,392 milliards de F CFA en 2020 et enfin 113,459 milliards de F CFA en 2021.



Quant aux réserves constituées, elles sont passées de 445,915 milliards de FCFA en 2018 puis à 490,940 milliards de FCFA en 2019, 511,709 de F CFA en 2020 et enfin à 584,103 milliards de F CFA en 2021.

Le total du résultat et des réserves, présente une évolution croissante, passant de 508,224 milliards de FCFA en 2018 à 564,735 milliards de FCFA en 2019 puis 584,102 milliards de F CFA en 2020 et enfin 697,562 milliards de F CFA en 2021.

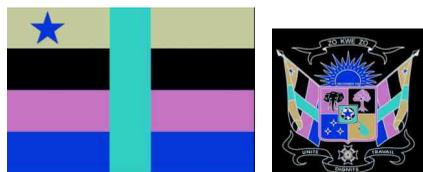
Ces réserves correspondent à 4,43 fois le total des charges réalisées en fin 2021.



Etats membres de la C.I.PRE.S.								
Bénin	Burkina Faso	Cameroun	Centrafrique	Comores	Congo	Côte d'Ivoire	Gabon	Guinée Bissau
Guinée Equatoriale	Madagascar	Mali	Niger	RD Congo	Sénégal	Tchad	Togo	

Rapport Annuel de la CIPRES Exercice 2021





La République centrafricaine ou le Centrafrique est un pays, sans accès à la mer, d'Afrique centrale, entouré par le Cameroun à l'ouest, le Tchad au nord, le Soudan à l'est, la République démocratique du Congo et le Congo au sud. L'essentiel de la frontière sud du pays est marqué par le fleuve Oubangui et le Mbomou en amont. La partie nord du pays constitue le haut bassin du fleuve Chari. Ce sont ces deux fleuves qui donnèrent son nom de colonie au pays alors sous domination française.

TABLEAU DES INDICATEURS SOCIAUX

DONNEES	VALEURS
SUPERFICIE	622 984 km ²
INDEPENDANCE	13 août 1960
CAPITALE	Bangui
LANGUE OFFICIELLE	Français, Sango
POPULATION	4 919 987 habitants (2021)*
DENSITE	7,75 habitants/km ² (2020)*
TAUX DE CROISSANCE DE LA POPULATION	1,85% (2021)*
PIB PAR HABITANT	511,48\$ /habitant(2021)*
POPULATION EN DECA DU SEUIL DE PAUVRETE	66,3 % (2016)*
ESPERANCE DE VIE DES HOMMES	51,45 ans (2020)*
ESPERANCE DE VIE DES FEMMES	55,93 ans (2020)*
TAUX DE NATALITE	34,88‰ habitants (en 2020)*
TAUX DE MORTALITE	11,72‰ habitants (en 2020)*
TAUX DE MORTALITE INFANTILE	77,5‰ habitants (2020)*
TAUX D'ALPHABETISATION	37,39% (en 2018)*
TAUX DE FECONDITE	4,57 enfants/femme (en 2020)*
INDICATIF TELEPHONIQUE	+236
ORGANISMES DE PREVOYANCE SOCIALE AFFILIES A LA CIPRES	Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)

Sources : * données banque mondiale (2020)

0. DONNÉES MACROÉCONOMIQUES

0.1- Populations actives

Secteurs d'activités	2018	2019	2020	2021
Secteur public	ND	ND	ND	ND
Secteur privé	ND	ND	ND	ND
Agriculture	ND	ND	ND	ND
Secteur structuré	ND	ND	ND	ND
Total population active	1 874 453	1 910 933	1 922 667	2 551 576
Total population	4 666 375	4 745 179	4 829 764	4 919 987

Sources : Données Banque Mondiale

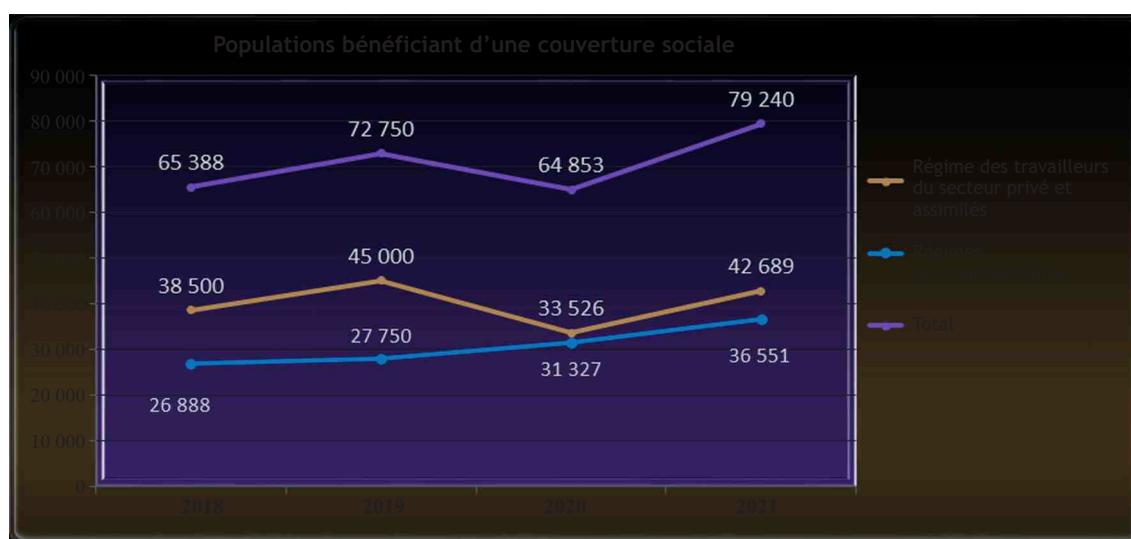


La population active totale de la République Centrafricaine (RCA) est de 1 874 453 en 2018 à 1 910 933 en 2019 puis 1 922 667 en 2020 et enfin 2 551 576 en 2021, soit un taux de progression moyen annuel de 11,76%. La population active de 2021 rapportée à la population totale du pays estimée en fin 2021 à 4 919 987 habitants, donne un taux d'activité de 51,86%.

0.2- Populations bénéficiant d'une couverture sociale

Régimes	2018	2019	2020	2021
Régime des travailleurs du secteur privé et assimilés	38 500	45 000	33 526	42 689
Régimes des fonctionnaires	26 888	27 750	31 327	36 551
Total	65 388	72 750	64 853	79 240

Sources : Monographie CNSS RCA 2021



184

L'effectif de bénéficiaires d'une couverture sociale s'élève à 65 388 en 2018, 72 750 en 2019, 64 853 en 2020 et enfin 79 240 en 2021, soit une progression annuelle moyenne de 7,53%.

ORGANISME : CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE (CNSS)**1. EVOLUTION DES POPULATIONS ASSUJETTIES****1.1- Employeurs affiliés à l'Organisme**

Type	2018	2019	2020	2021
Entreprises	2 871	2 829	705	1 158
Autres	ND	ND	373	149
Total	2 871	2 829	1 078	1 307

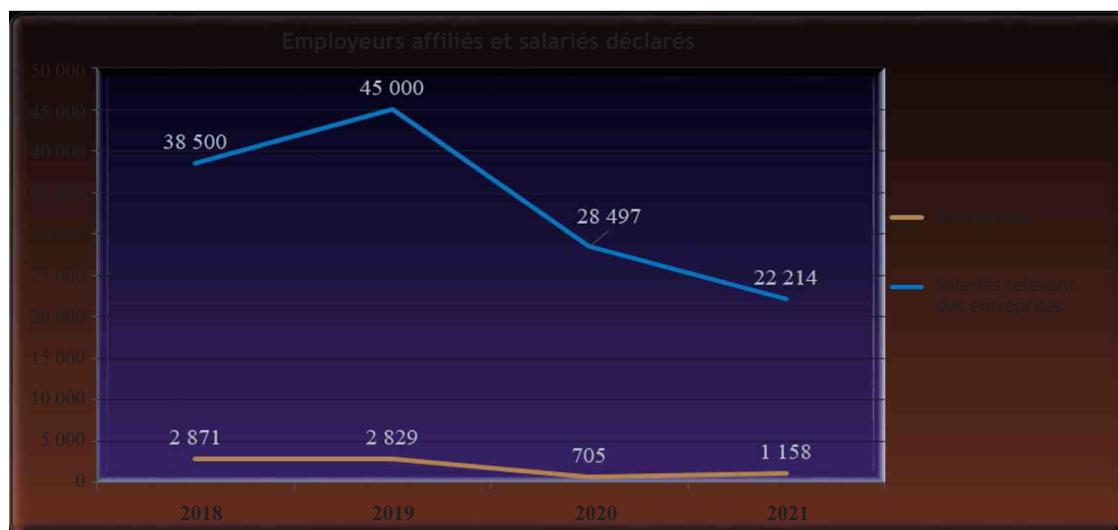
Sources : Monographie CNSS RCA

1.1- Salariés déclarés

Type	2018	2019	2020	2021
Salariés relevant des entreprises	38 500	45 000	28 497	22 214
Autres	ND	ND	5 029	3 207
Total	38 500	45 000	33 526	25 421

Sources : Monographie CNSS RCA

185

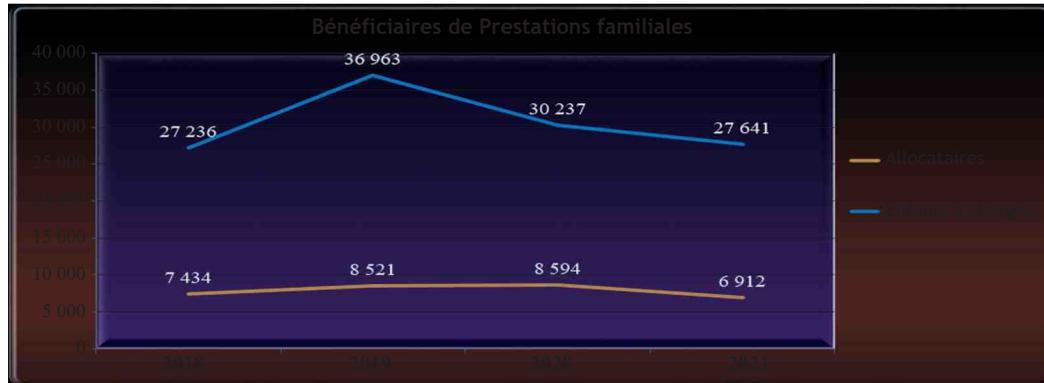


L'effectif des employeurs affiliés à la Caisse est passé de 2 871 en 2018 à 2 829 en 2019 puis 1 078 en 2020 et enfin 1 307 en 2021. Ces employeurs ont déclaré respectivement 38 500, 45 000, 33 526 et 25 421 travailleurs en 2018, 2019, 2020 et 2021.

1.2- Bénéficiaires de Prestations Familiales

Type	2018	2019	2020	2021
Allocataires	7 434	8 521	8 594	6 912
Enfants à charges	27 236	36 963	30 237	27 641
TOTAL	34 670	45 484	38 831	34 553

Sources : Monographie CNSS RCA

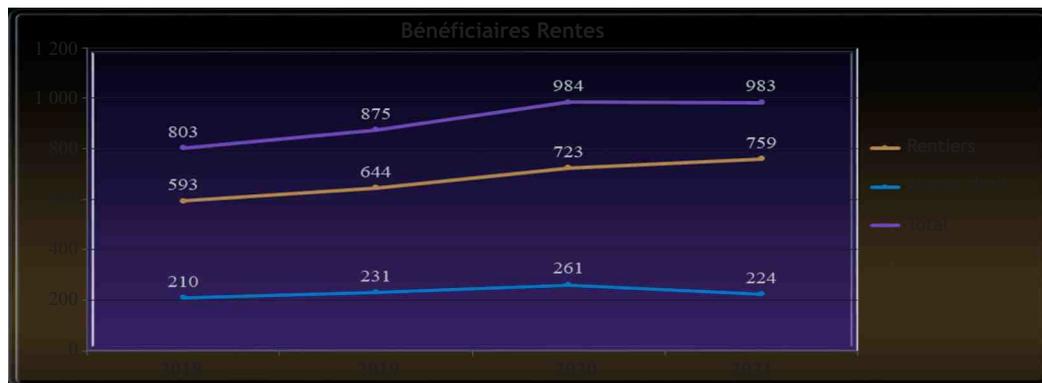


L'effectif des allocataires de la CNSS est passé de 7 434 en 2018 à 8 521 en 2019 puis 8 594 en 2020 et enfin 6 912 en 2021. Quant au nombre des enfants à charge, il est passé de 27 236 en 2018 à 36 963 en 2019 puis 30 237 en 2020 et 27 641 en 2021.

1.3- Bénéficiaires de Rentes

Type	2018	2019	2020	2021
Rentiers	593	644	723	759
Ayant-droits	210	231	261	224
Total	803	875	984	983

Sources : Monographie CNSS RCA

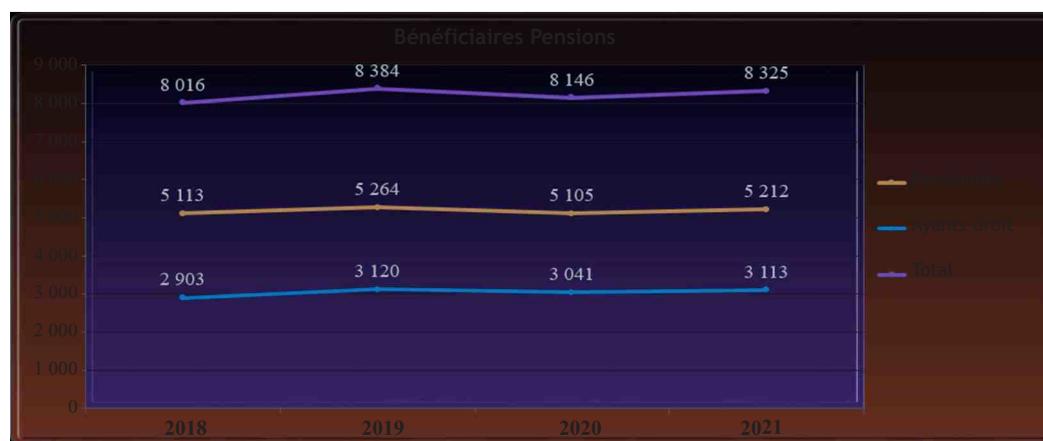


L'effectif des rentiers de la CNSS a évolué en dent de scie sur la période de référence en passant de 803 en 2018 à 875 en 2019 puis 984 en 2020 et enfin 983 en 2021, soit un taux de progression moyen annuel de 7,11%.

1.4- Bénéficiaires de Pensions

Type	2018	2019	2020	2021
Pensionnés	5 113	5 264	5 105	5 212
Ayant-droits	2 903	3 120	3 041	3 113
Total	8 016	8 384	8 146	8 325

Sources : Monographie CNSS RCA



Comme l'indique le tableau ci-dessus, le nombre de bénéficiaires de pensions (titulaires et ayants-droit) de la CNSS est passé de 8 016 en 2018 à 8 384 en 2019 puis 8 146 en 2020 et enfin 8 325 en 2021. Il a ainsi progressé de 4,59% en 2019, régressé de -2,84 en 2020 et progressé de 2,20% en 2021 ce qui correspond à une progression moyenne annuelle de 1,32%.

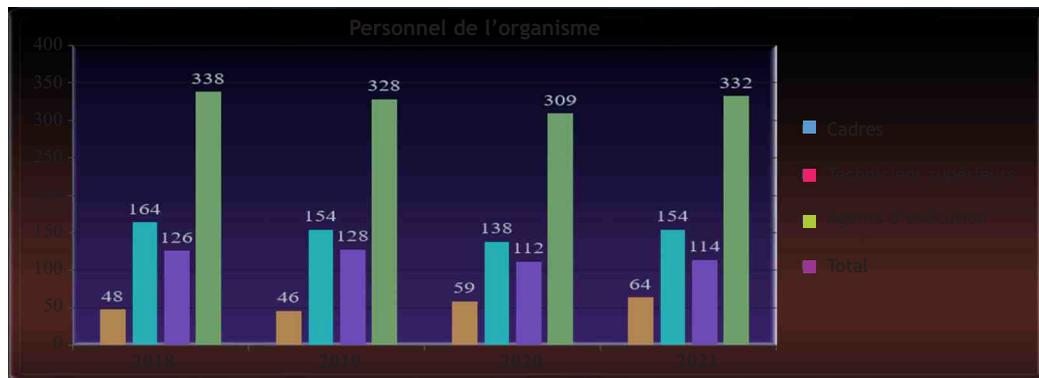
Le rapport du nombre des salariés déclarés sur le nombre des bénéficiaires de pensions donne un ratio de dépendance démographique entre actifs et retraités de 4,12 pour 1 en 2020 et 3,05 pour 1 en 2021.

2. EVOLUTION DES DONNEES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

2.1- Personnel de l'organisme

Personnel de l'Organisme	2018	2019	2020	2021
- Cadres	48	46	59	64
- Techniciens supérieurs	164	154	138	154
- Agents d'exécution	126	128	112	114
Total	338	328	309	332

Sources : Etats financiers CNSS RCA



Au regard du tableau ci-dessus, l'effectif global du personnel de la CNSS est passé de 338 en 2018 à 328 en 2019 puis à 309 en 2020 et enfin à 332 en 2021.

L'effectif de 2020 se répartit par groupe à raison de 19,28% de cadres, 46,39% de techniciens supérieurs et 34,34% d'agents d'exécution.

Le rapport du nombre de cadres sur l'effectif total donne un taux d'encadrement de 14,20% en 2018, 14,20% en 2019, 19,09% en 2020 et 19,28% en 2021 contre une norme de 10% maximum fixée par la CIPRES.

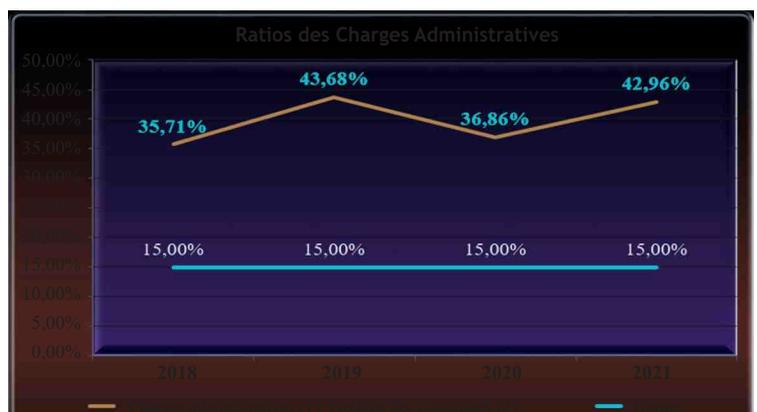
2.2- Ratios des Charges Administratives

Rubriques	2018	2019	2020	2021
Charges administratives (1)	35,71%	43,68%	36,86%	42,96%
Produits des cotisations (2)				

Sources : Etats financiers

(1) Sans amortissements et provisions (comptes 61 à 68)

(2) y compris les pénalités et les majorations (comptes 70)



Au vu du tableau ci-dessus, on constate que le ratio des charges administratives sur les produits techniques est passé de 35,71% en 2018 à 45,65% en 2019 puis 36,86% en 2020 et enfin 42,96% en 2021. Ainsi, la part des charges administratives dans le fonctionnement de la CNSS n'est pas conforme à la norme CIPRES au cours sur la période sous revue.

2.3- Evolution des Produits (en millions de FCFA)

Nature des Ressources	2018	2019	2020	2021
- Produits techniques PF	6 543,72	6 096,88	6 782,81	6 466,22
- Produits techniques ATMP	1 635,95	1 825,49	1 744,75	1 731,24
- Produits techniques Retraite	3 817,29	4 410,99	3 907,60	3 657,27
Total Produits techniques	11 996,95	12 333,36	12 435,16	11 854,73
- Autres produits (1)*	147,88	153,54	147,64	217,36
TOTAL des produits	12 144,84	12 486,90	12 582,79	12 072,09

Sources : Etats financiers CNSS RCA

(1)* il s'agit des loyers, des revenus des placements et des dividendes (voir tableau suivant)

189

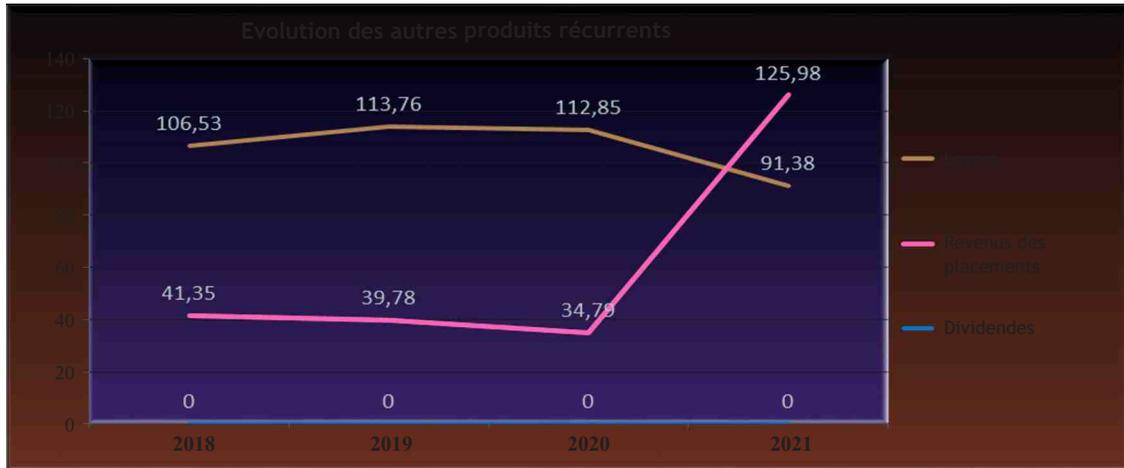


A l'observation du tableau ci-dessus, l'on constate que les produits techniques de la CNSS sont passés de 11,996 milliards en 2018 à 12,333 milliards de FCFA puis 12,435 milliards de F CFA en 2020 et enfin 11,854 milliards de F CFA en 2021 soit des hausses de 2,80% en 2019, 0,83% en 2020 et une régression de 4,67% en 2021.

en millions de Fcfa

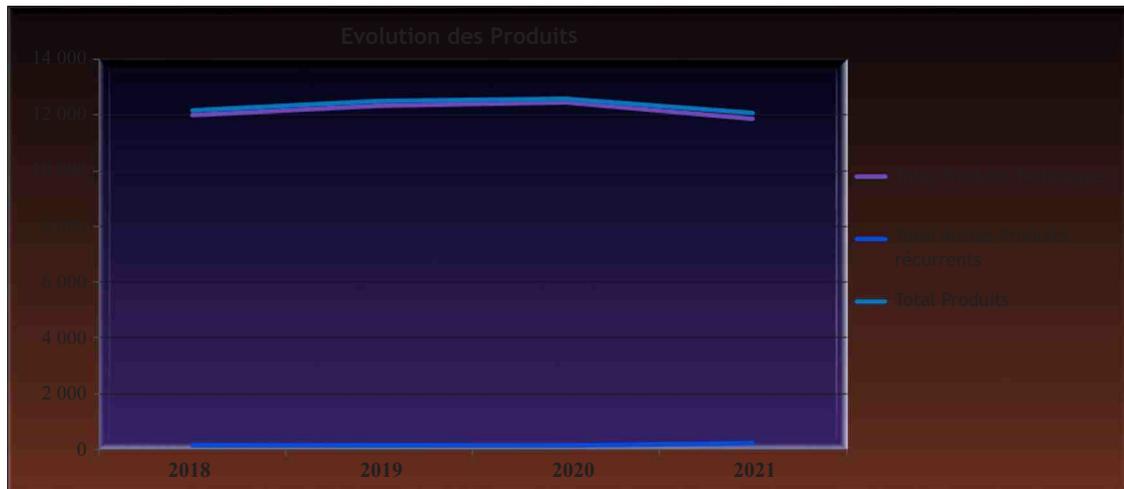
Autres Produits	2018	2019	2020	2021
- Loyers	106,53	113,76	112,85	91,38
- Revenus des placements	41,35	39,78	34,79	125,98
-Dividendes	0	0	0	0
Total Autres Produits	147,88	153,54	147,64	217,36

Sources : Etats financiers CNSS RCA



190

Le montant total des loyers, revenus des placements et dividendes réalisés par la CNSS est passé de 147,88 millions en 2018 à 153,54 millions de FCFA puis 147,64 milliards d F CFA en 2020 et enfin 217,36 millions de F CFA en 2021.



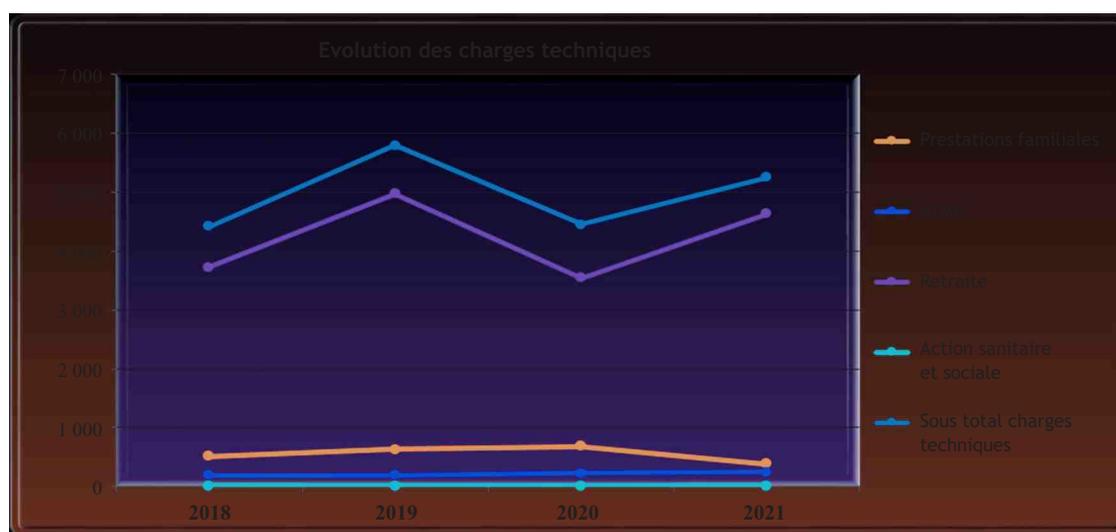
2. 4 Evolution des Charges (en millions de Fcfa)

Nature des charges	2018	2019	2020	2021
- Prestations familiales	504,38	627,1	683,36	378,69
- ATMP	187,52	192,38	219,14	235,26
- Retraite	3 723,72	4 972,48	3 542,70	4 633,95
- Action sanitaire et sociale	6,7	8,11	4,92	6,27
Sous total CHARGES TECHNIQUES	4 422,31	5 800,08	4 450,12	5 254,17
- Charges gestions administratives (1)	6 526,17	5 387,42	7 434,30	5 344,69
- Charges administratives gestions ASS (1)	278,45	234,94	219,38	218,03
- Charges autres gestions (1)	38,91	49	258,41	39,67
Sous total AUTRES CHARGES	6 843,54	5 671,36	7 912,10	5 602,39
TOTAL DES CHARGES	11 265,85	11 471,44	12 362,22	10 856,56

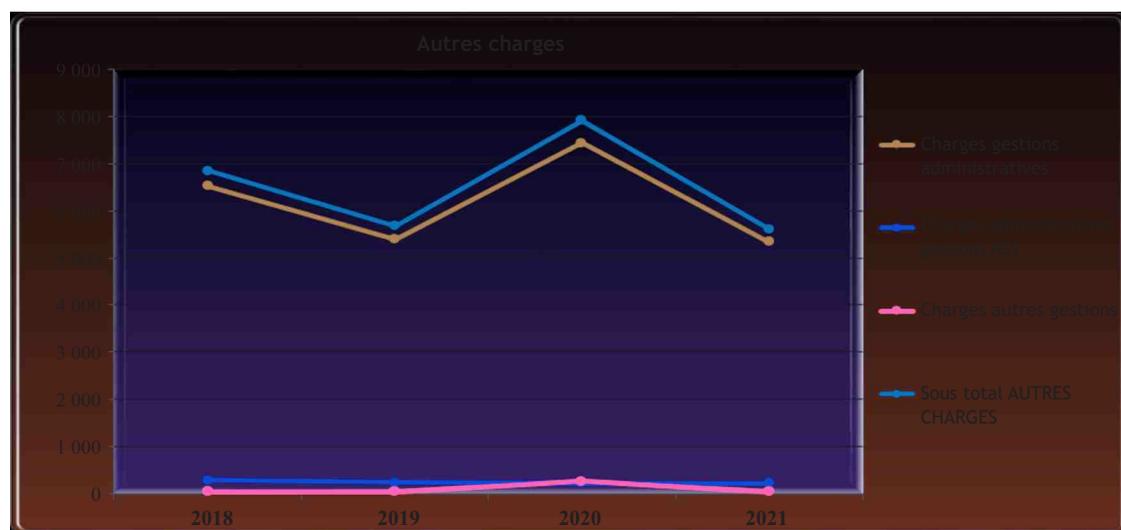
Sources : Etats financiers CNSS RCA

(1) Y compris les amortissements et les provisions (comptes 61 à 69)

191



Au regard des informations retracées dans le tableau ci-dessus, le niveau des charges techniques enregistrées par la CNSS est passé de 4,422 milliards en 2018 à 5,800 milliards de FCFA en 2019 puis 4,450 milliards de F CFA en 2020 et enfin 5,254 milliards de F CFA en 2021.



192

Quant aux autres charges, elles sont passées de 6,843 milliards en 2018 à 5,671 milliards en 2019 puis 7,912 milliards de F CFA en 2020 et enfin 5,602 milliards de F CFA en 2021.

Les autres charges représentent respectivement 60,75%, 49,44%, 64,00% et 51,60% des charges totales en 2018, 2019, 2020 et 2021 contre 39,25%, 50,56%, 36,00% et 48,40% pour les charges techniques.

La proportion des autres charges sur les produits techniques constatés est 47,26% en 2021 contre 44,32% pour les charges techniques.

2.5- Analyse des résultats des Branches Techniques

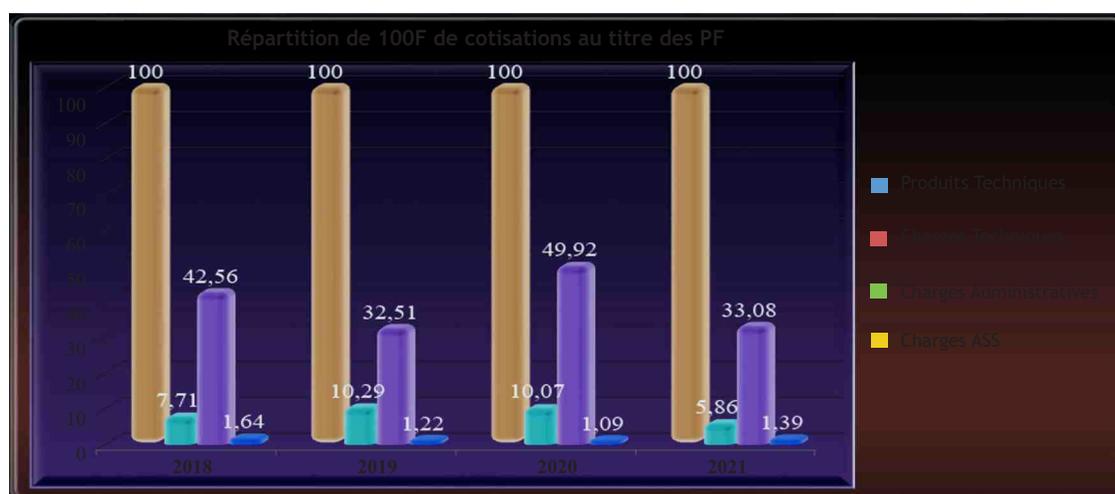
2.5.1- Prestations Familiales (en millions de FCFA)

INTITULES	2018		2019		2020		2021	
	Montant	Taux %						
Produits Techniques	6 543,72	100	6 096,88	100	6 782,81	100	6 466,22	100
Charges Techniques	504,38	7,71	627,1	10,29	683,36	10,07	378,69	5,86
Résultat N° 1	6 039,33	92,29	5 469,77	89,71	6 099,45	89,93	6 087,53	94,14
Charges Administratives (1)	2 784,79	42,56	1 982,19	32,51	3 385,70	49,92	2 139,08	33,08
Résultat N° 2	3 254,54	49,74	3 487,58	57,2	2 713,75	40,01	3 948,45	61,06
Charges ASS (1)	107,1	1,64	74,21	1,22	74,21	1,09	89,77	1,39
Résultat N° 3	3 147,44	48,1	3 413,37	55,99	2 639,53	38,92	3 858,68	59,67

Sources: Etats financiers

(1) Il s'agit des prélèvements au profit d'autres gestions

193



Il ressort du tableau ci-dessus que la branche des prestations familiales a enregistré des produits techniques de 6,544 milliards en 2018, 6,096 milliards de FCFA en 2019, 6,782 milliards de F CFA en 2020 et 6,466 milliards de F CFA en 2021.

Les charges techniques de la branche quant à elles, ont été de 504,38 millions de FCFA en 2018, 627,100 millions de FCFA en 2019, 683,36 millions de F CFA en 2020 et 378,69 millions de F CFA en 2021.

Elles représentent respectivement 7,71%, 10,29%, 10,07% et 5,86% des produits techniques des exercices concernés. Il s'en suit que les taux de redistributions (ressources de cotisations allouées aux prestations) ne sont pas conformes à la norme de 65% au minimum fixée par la CIPRES.

Il a été prélevé dans les ressources de la branche au titre de sa participation au fonctionnement du régime 42,56% en 2018, 32,51% en 2019, 49,92% et 33,08% en 2021 contre une norme de 15% au maximum fixée par la CIPRES.

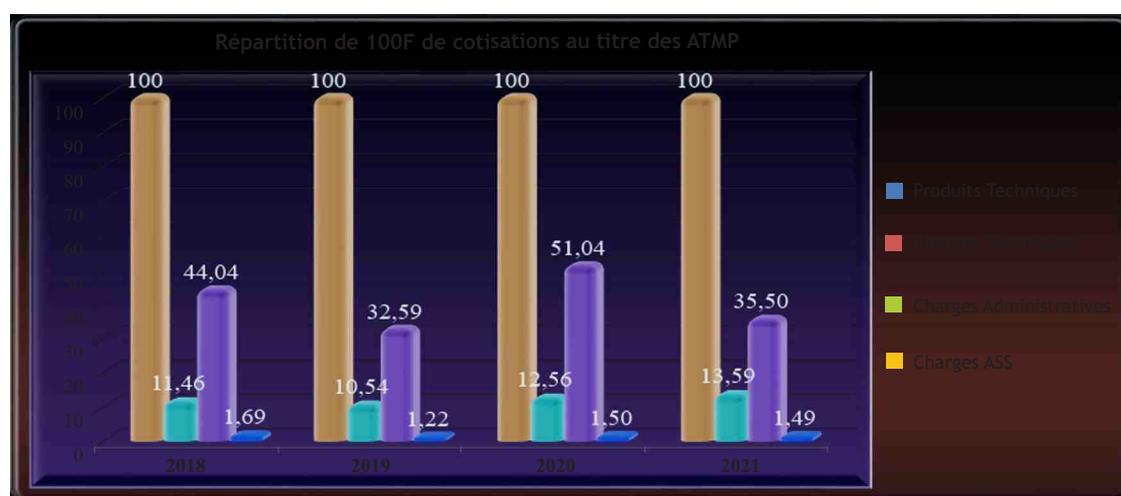
Le résultat ainsi dégagé après les prélèvements représente 48,10% en 2018, 55,99% en 2019, 38,55% en 2020 et 59,67% en 2021 des produits techniques.

2.5.2- Risques Professionnels (en millions de FCFA)

INTITULES	2018		2019		2020		2021	
	Montant	Taux %						
Produits Techniques	1 635,95	100	1 825,49	100	1 744,75	100	1 731,24	100
Charges Techniques	187,52	11,46	192,38	10,54	219,14	12,56	235,26	13,59
Résultat N° 1	1 448,43	88,54	1 633,11	89,46	1 525,61	87,44	1 495,98	86,41
Charges Administratives (1)	720,47	44,04	594,86	32,59	890,57	51,04	614,55	35,5
Résultat N° 2	727,96	44,5	1038,25	56,88	635,04	36,4	881,43	50,91
Charges ASS (1)	27,71	1,69	22,27	1,22	26,1	1,5	25,79	1,49
Résultat N° 3	700,25	42,8	1015,98	55,66	608,95	34,9	855,64	49,42

Sources : Etats financiers CNSS RCA

(1) Il s'agit des prélèvements au profit d'autres gestions



Il ressort de l'examen du tableau ci-dessus que la branche des risques professionnels a enregistré des produits techniques de 1,636 milliard de FCFA en 2018, 1,825 milliards de FCFA en 2019, 1,744 milliards de F CFA en 2020 et 1,731 milliards de F CFA en 2021.

Les charges techniques quant à elles, ont été de 187,52 millions de FCFA en 2018, 192 millions de FCFA en 2019, 219,14 milliards de F CFA en 2020 et 235,26b millions de F CFA en 2021.

Le taux de redistribution (ressources de cotisations allouées aux prestations) s'est élevé à 11,46% en 2018, 10,54% en 2019, 12,56% en 2020 et 13,59% en 2021 contre une norme de 65% minimum fixée par la CIPRES.

Il a été prélevé dans les ressources de la branche au titre de sa participation au fonctionnement du régime 44,04% en 2018, 32,59% en 2019, 51,04% en 2020 et 35,50% en 2021 contre une norme de 15% au maximum fixée par la CIPRES.

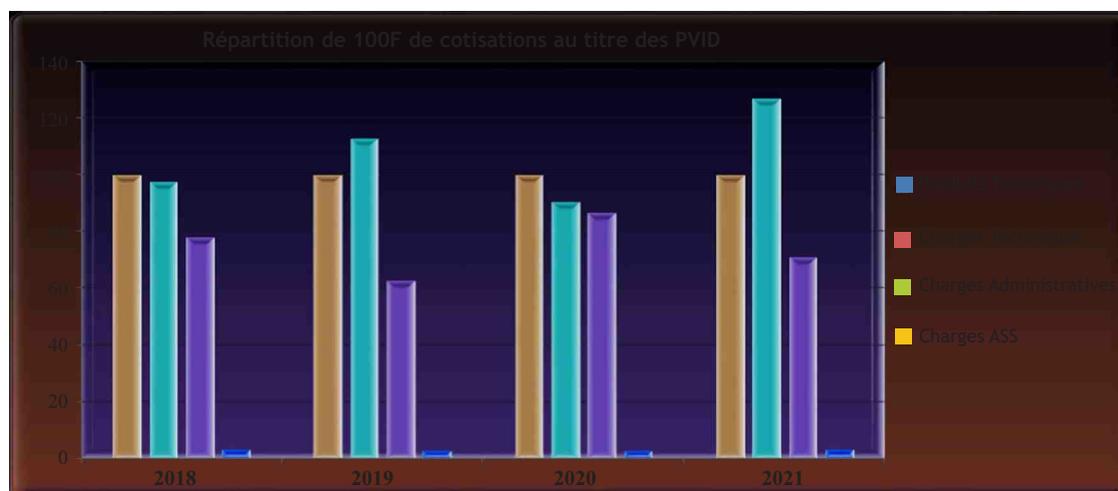
Le résultat ainsi dégagé après les prélèvements représente 42,80% en 2018, 55,66% en 2019, 34,96% en 2020 et 49,42% en 2021 des produits techniques de cette branche.

2.5.3- Pensions Vieilles (en millions de FCFA)

INTITULES	2018		2019		2020		2021	
	Montant	Taux %						
Produits Techniques	3 817,29	100	4 410,99	100	3 907,60	100	3 657,27	100
Charges Techniques	3 723,72	97,55	4 972,48	112,73	3 542,70	90,66	4 633,95	126,71
Résultat N° 1	93,58	2,45	-747,73	-16,95	364,9	9,34	-976,68	-26,71
Charges Administratives (1)	2 979,54	78,05	2766,19	62,71	3378,5	86,46	2 591,06	70,85
Résultat N° 2	-2 885,97	-75,6	-3 513,92	-79,66	-3 013,61	-77,12	-3 567,74	-97,55
Charges ASS (1)	114,59	3	103,57	2,35	99	2,53	108,74	2,97
Résultat N° 3	-3 000,56	-78,6	-3 617,49	-82,01	-3 112,61	-79,66	-3 676,48	-100,53

Sources : Etats financiers CNSS RCA

(1) Il s'agit des prélèvements au profit d'autres gestions



Comme on le constate dans le tableau ci-dessus, les produits de la branche des pensions sont passés de 3,817 milliards de FCFA en 2018 à 4,410 milliards de FCFA en 2019 puis 3,907 milliards de F CFA en 2020 et enfin 3,657 milliards de F CFA en 2021.

Les charges techniques quant à elles, ont été de 3,723 milliards de FCFA en 2018, 4,972 milliards de FCFA en 2019, 3,352 milliards de F CFA en 2020 et 4,633 milliards de F CFA en 2021.

Le taux de redistribution ou ressources de cotisations allouées aux prestations s'est élevé à 97,55% en 2018, 112,73% en 2019, 90,66% en 2020 et 126,71% en 2021 contre la norme de 65% minimum fixée par la CIPRES.

Il a été prélevé dans les ressources de la branche au titre de sa participation au fonctionnement du régime 78,05% en 2018, 62,71% en 2019, 86,46% en 2020 et 70,85% en 2021 contre une norme de 15% au maximum fixée par la CIPRES.

Les résultats ainsi dégagés après les prélèvements sont respectivement déficitaires de 3,841 milliards en 2018, 3,431 milliards de FCFA en 2019, 3,112 milliards de F CFA en 2020 et 3,676 milliards de FCFA en 2021.

2.6- Evolution des Résultats et des Réserves (en millions de FCFA)

Nature des ressources	2018	2019	2020	2021
- Résultat PF	2 403,01	2 481,34	1 871,77	3 161,60
- Résultat ATMP	539,35	886	468,69	764,51
- Résultat Retraite	-2 027,61	-2 304,74	-2 101,25	-2 683,47
- Résultat autres gestions	0	0	0	0
Total Résultat	914,75	1 062,60	239,2	1 242,64
- Réserves PF (1)	9 269,61	11 672,62	14 153,95	16 040,95
- Réserves ATMP (1)	2 273,88	2 813,23	3 699,23	4 162,80
- Réserves retraite (1)	-8 230,98	-10 258,59	-12 563,33	-14 674,69
Total Réserves	3 312,51	4 227,26	5 289,86	5 529,06
TOTAL (Résultat + Réserve)	4 227,26	5 289,86	5 529,06	6 771,70

Sources : Etats financiers CNSS RCA

(1) Il s'agit des réserves + les reports à nouveau (comptes 11+12)

196



Il ressort de l'examen du tableau ci-dessus que le résultat net de la CNSS est ressorti excédents de 914,14 millions en 2018, 1,062 milliards de FCFA en 2019, 0,239 milliards de F CFA en 2020 et 1,242 milliards de F CFA en 2021.

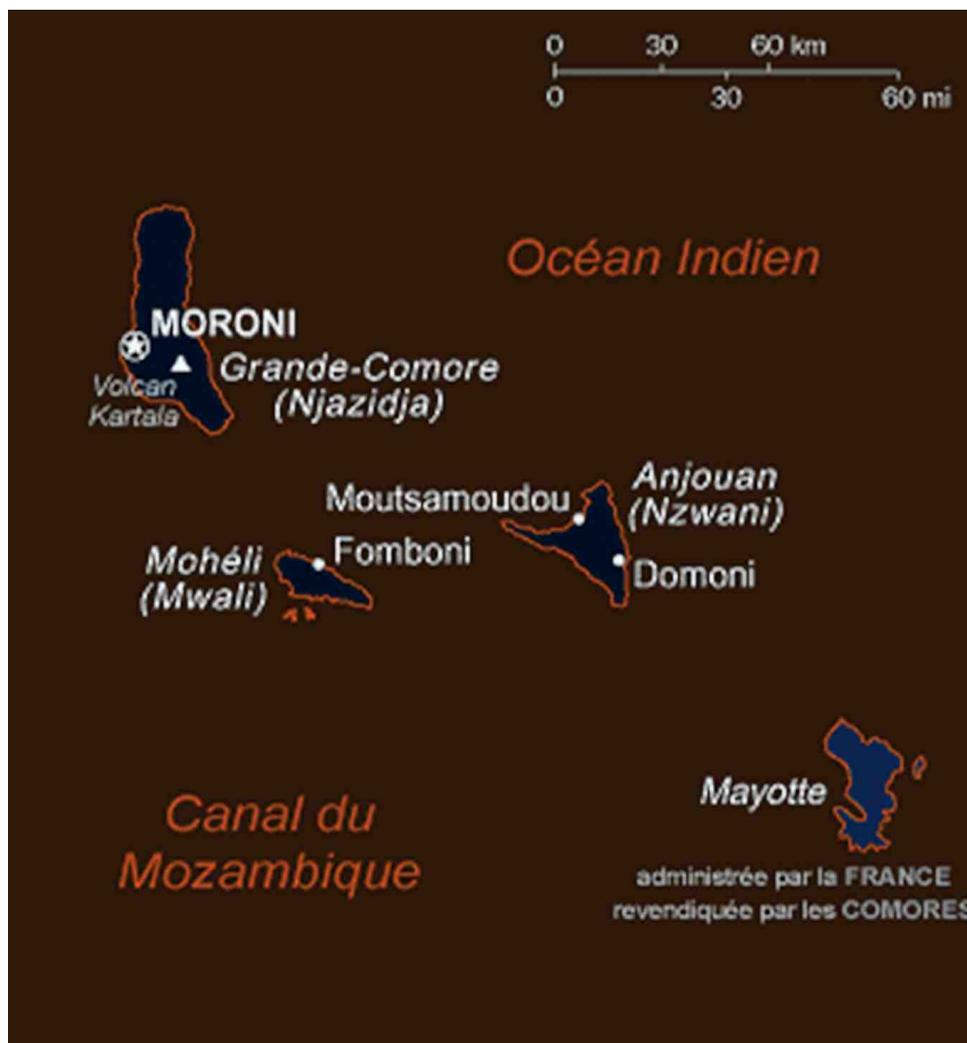


Quant aux réserves constituées, elles se chiffrent à 3,313 milliards en 2018, 4,227 milliards de FCFA en 2019, 5,289 milliards de F CFA en 2020 et 5,529 milliards de F CFA en 2021.



Le total du résultat et des réserves est également croissant et se chiffre 4,227 milliards en 2018, 5,289 milliards de FCFA en 2019, 5,529 milliards de F CFA en 2020 et 6,771 milliards de F CFA en 2021.

Ces réserves correspondent à 0,62 fois le total des charges réalisées en fin 2021.



Etats membres de la C.I.P.R.E.S.								
Bénin	Burkina Faso	Cameroun	Centrafrique	Comores	Congo	Côte d'Ivoire	Gabon	Guinée Bissau
Guinée Equatoriale	Madagascar	Mali	Niger	RD Congo	Sénégal	Tchad	Togo	

Rapport Annuel de la CIPRES Exercice 2021





Les Comores, ancienne République Fédérale Islamique des Comores (RFIC) (en comorien Komori et Udzima wa Komori, en arabe Djuzur al qamar, رجمقلا رزج et al-Ittiḥād al-Qumuriyy, داخاتاللا داجمقلا), est une république fédérale d'Afrique Australe située au nord du canal du Mozambique dans l'Océan Indien.

Les Comores sont composées constitutionnellement de quatre îles dont une administrée par la France (îles autonomes de Grande Comore, d'Anjouan, de Mohéli ainsi que Mayotte).

TABLEAU DES INDICATEURS SOCIAUX

DONNEES	VALEURS
SUPERFICIE	1862 km ² *
INDEPENDANCE	6 juillet 1975
CAPITALE	Moroni
LANGUE OFFICIELLE	Arabe, Shikomor (comorien) et Français
POPULATION	888 456 habitants (2021)*
DENSITE	467,27 habitants/km ² (2020)*
TAUX DE CROISSANCE DE LA POPULATION	2,17% (2020)*
PIB PAR HABITANT	1 494, 67 \$/habitant (2021)*
POPULATION EN DECA DU SEUIL DE PAUVRETE	42,4% (2013)*
ESPERANCE DE VIE DES HOMMES	62,77 ans (2020)*
ESPERANCE DE VIE DES FEMMES	66,34 ans (2020)*
TAUX DE NATALITE	30,95‰ habitants (2020)*
TAUX DE MORTALITE	7,061‰ habitants (2020)*
TAUX DE MORTALITE INFANTILE	47,2‰ naissances (2020)*
TAUX D'ALPHABETISATION	58,82% (2018)*
TAUX DE FECONDITE	4,073 enfants/femme (en 2020) *
INDICATIF TELEPHONIQUE	+269
ORGANISME DE PREVOYANCE SOCIALE AFFILIE A LA CIPRES	CAISSE NATIONALE DE SOLIDARITE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE (CNSPS)

Sources : Informations fournies par la CNSPS

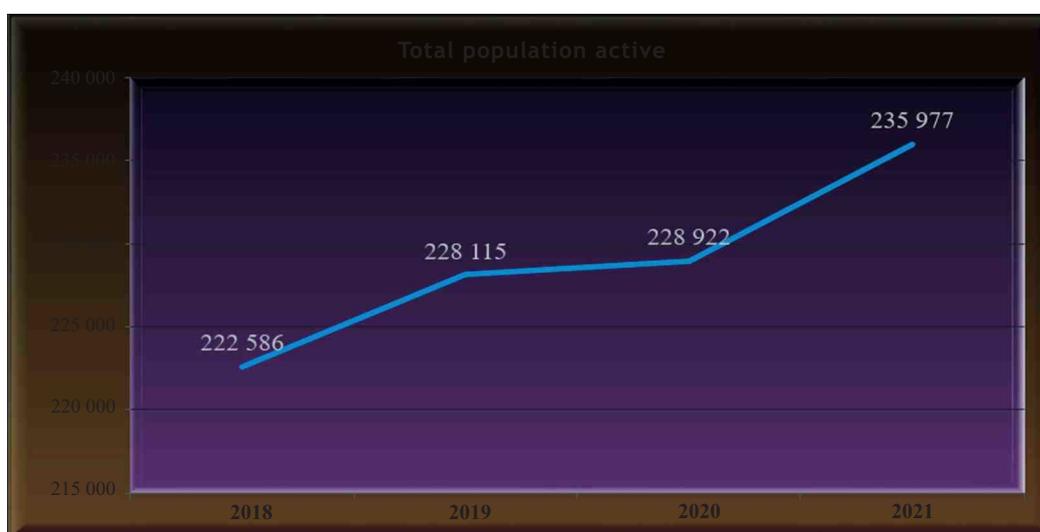
(*) Données Banque Mondiale

0. DONNÉES MACROÉCONOMIQUES

0.1- Populations actives

Secteurs d'activités	2018	2019	2020	2021
Secteur public	ND	ND	ND	ND
Secteur privé	ND	ND	ND	ND
Secteur informel	ND	ND	ND	ND
Chômeurs	ND	ND	ND	ND
Autres	ND	ND	ND	ND
Total population active	222 586	228 115	228 922	235 977

Sources : <https://donnees.banquemondiale.org>



201

La population active des Comores est passée de 222 586 en 2018 à 228 115 en 2019 puis 228 922 en 2020 et enfin 235 977 en 2021 soit une progression annuelle moyenne de 1,97%.

La population active de 2021 rapportée à la population totale du pays estimée en fin 2021 à 888 456 habitants, donne un taux d'activité de 26,56%.

0.2- Populations bénéficiant d'une couverture sociale

Régimes	2018	2019	2020	2021
Régime des travailleurs du secteur privé et assimilés	ND	ND	ND	ND
Régimes des fonctionnaires	ND	ND	ND	ND
Autres couvertures	ND	ND	ND	ND
Total	ND	ND	ND	ND

Les statistiques sur les bénéficiaires d'une couverture sociale n'ont pas été produites par l'OPS.

ORGANISME : CAISSE NATIONALE DE SOLIDARITE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE (CNSPS)

Les données statistiques des exercices 2020 et 2021 n'ont pas été communiquées par la CNSPS, par conséquent les commentaires ne porteront à ce niveau que sur l'année 2018 et 2019.

1. EVOLUTION DES POPULATIONS ASSUJETTIES**1.1- Employeurs affiliés à l'organisme**

Type	2018	2019	2020	2021
Entreprises	497	ND	ND	ND
Autres	0	ND	ND	ND
Total	497	ND	ND	ND

Sources : Données statistiques CNSPS

**1.2- Salariés déclarés**

Type	2018	2019	2020	2021
Salariés relevant des entreprises	6 985	ND	ND	ND
Autres	0	0	0	0
Total	6 985	ND	ND	ND

Sources: Données statistiques CNSPS

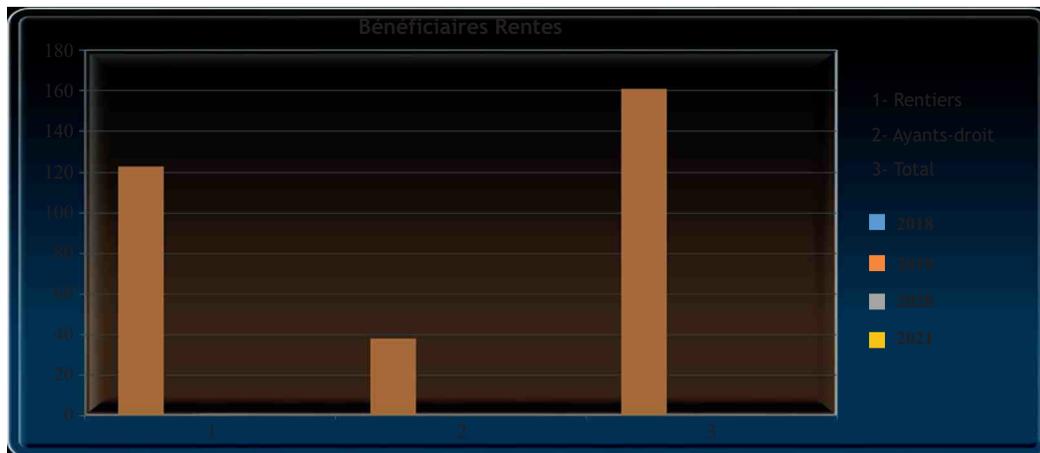


Comme il ressort des tableaux ci-dessus, l'effectif des employeurs affiliés à la CNSPS est de 497 en 2018. Ces employeurs ont déclaré au titre de la même année 6 985 en 2018.

1.3- Bénéficiaires de Rentes

Type	2018	2019	2020	2021
Rentiers	123	ND	ND	ND
Ayants-droit	38	ND	ND	ND
Total	161	ND	ND	ND

Sources: Données statistiques CNSPS



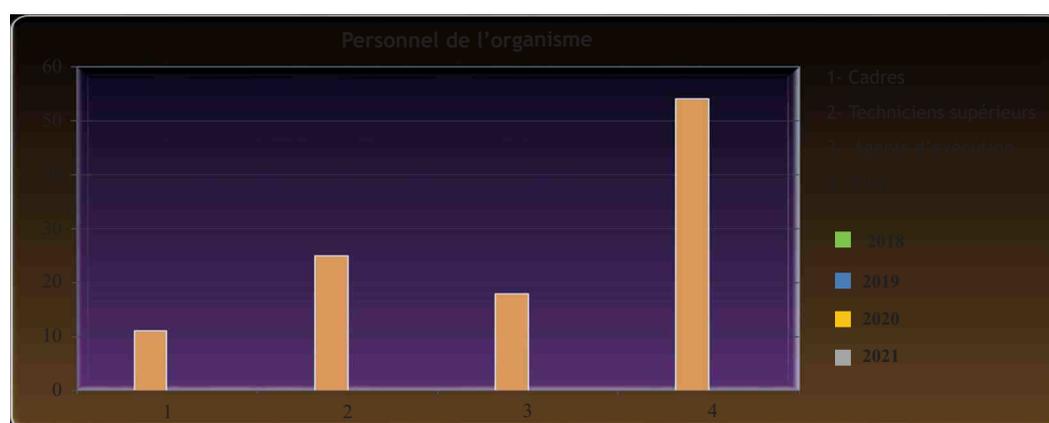
Les bénéficiaires des prestations de rente sont de 161 en 2018 à savoir 123 rentiers titulaires et 38 ayants-droits.

2. EVOLUTION DES DONNEES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

2.1- Personnel de l'organisme

Personnel de l'Organisme	2018	2019	2020	2021
- Cadres	ND	11	ND	ND
- Techniciens supérieurs	ND	25	ND	ND
- Agents d'exécution	ND	18	ND	ND
Total	ND	54	ND	ND

Sources: Données statistiques CNSPS



Au regard du tableau ci-dessus, l'effectif global du personnel de la CNSPS est de 54 en 2019

2.2- Ratios des Charges Administratives

Rubriques	2018	2019	2020	2021
Charges administratives/Produits des cotisations	79,50%	74,86%	ND	ND
Norme	15,00%	15,00%	15,00%	15,00%

Sources: Rapports financiers



Au vu du tableau et du graphique ci-dessus, on constate que le ratio des charges administratives sur les produits techniques est de 79.50% en 2018 et 74.86% en 2019.

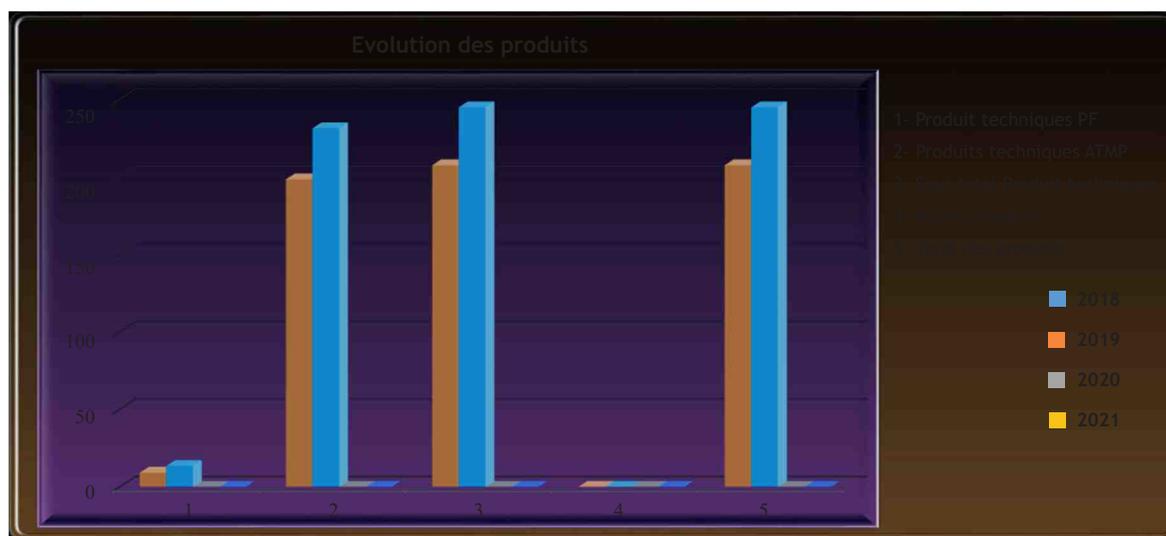
La part des charges administratives dans le fonctionnement de la CNSPS est très élevée au regard de la norme CIPRES de 15% au maximum.

2.3- Evolution des Produits (en millions de Fcfa)

Nature des Ressources	2018	2019	2020	2021
- Produits techniques PF	9	13,47	ND	ND
- Produits techniques ATMP	198,29	231,29	ND	ND
Sous total Produits techniques	207,44	244,76	0	0
- Autres produits	0	0	0	ND
TOTAL des produits	207,44	244,76	0	ND

Sources: Rapports financiers CNPS COMORES

205

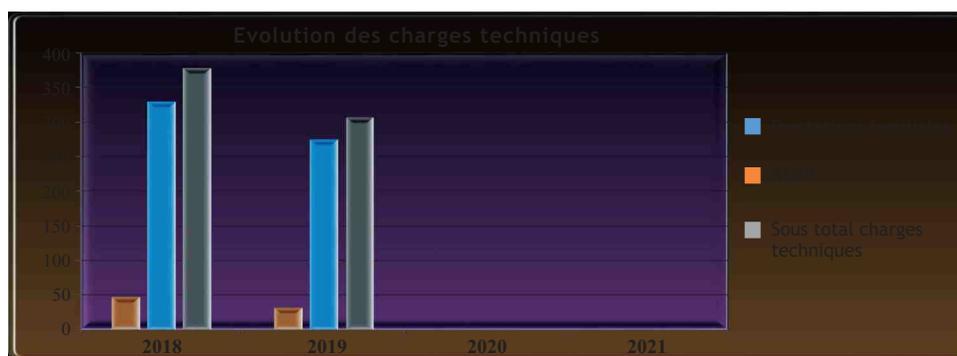


A l'observation du tableau ci-dessus, l'on constate que les produits techniques de la CNSPS des Comores sont constitués essentiellement des cotisations des Accidents de Travail et des Maladies Professionnelles. Ces produits sont passés de 207,44 millions de F CFA en 2018 à 244,76 millions de F CFA en 2019.

2.4- Evolution des Charges (en millions de FCFA)

Nature des charges	2018	2019	2020	2021
- Prestations familiales	47,56	32,02	ND	ND
- ATMP	329,04	274,07	ND	ND
- Retraite	0	0	ND	ND
- Action sanitaire et sociale	0	0	ND	ND
Sous total CHARGES TECHNIQUES	376,6	306,09	0	0
- Charges gestions administratives	245,01	249,54	ND	ND
- Charges administratives gestions ASS	0	0	ND	ND
- Charges autres gestions	0	0	ND	ND
Sous total Autres CHARGES	245,01	249,54	0	ND
TOTAL DES CHARGES	621,6	555,63	0	ND

Sources : Rapports financiers CNPS COMORES



Au regard des informations retracées dans le tableau ci-dessus, le montant total des charges techniques est passé de 376.60 millions de F CFA en 2018 à 306.06 millions de F CFA en 2019.

Quant aux autres charges, elles sont passées de 245.01 millions de F CFA en 2018 à 249.54 millions de F CFA en 2019.

Les autres charges représentent respectivement 39.42% et 44.91% en 2018 et 2019 des charges totales contre 60.58% et 55.09% pour les charges techniques.

La proportion des autres charges sur les produits techniques constatés est respectivement de 118.11% en 2018 et 101.95% en 2019 contre respectivement 181.55% et 125.06% pour les charges techniques.

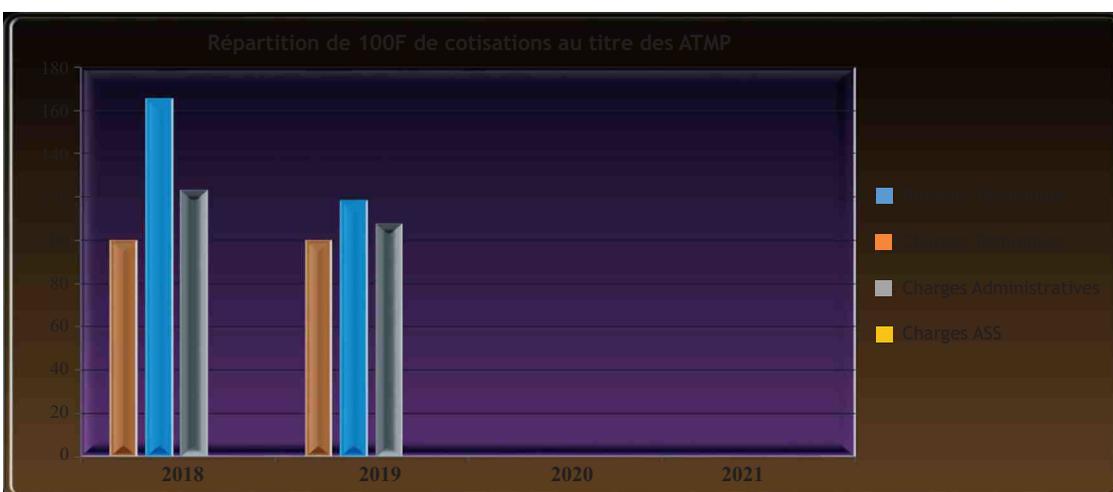


Les charges totales sont passées de 621.60 millions de F CFA en 2018 à 555.63 millions de F CFA en 2019.

2.5- Analyse des résultats de la Branches des Risques Professionnels (en millions de FCFA)

INTITULES	2018		2019		2020		2021	
	Montant	Taux %	Montant	Taux %	Montant	Taux %	Montant	Taux %
Produits Techniques	198,29	100	231,29	100	ND	ND	ND	ND
Charges Techniques	329,04	165,94	274,07	118,5	ND	ND	ND	ND
Résultat N° 1	-130,75	-65,94	-42,79	-18,5	ND	ND	ND	ND
Charges Administratives	245,01	123,56	249,54	107,89	ND	ND	ND	ND
Résultat N° 2	-375,75	-189,5	-292,32	-126,39	ND	ND	ND	ND
Charges ASS	0	0	0	0	ND	ND	ND	ND
Résultat N° 3	-375,75	-189,5	-292,32	-126,39	ND	ND	ND	ND

Sources : Rapports financiers CNPS COMORES



Il ressort de l'examen du tableau ci-dessus que la branche des risques professionnels a enregistré des produits techniques de 198.29 millions de F CFA en 2018 et 231.29 millions de F CFA en 2019.

Les charges techniques quant à elles, ont été de 329.04 millions de F CFA en 2018 et 274.07 millions de F CFA en 2019.

Le taux de redistribution (ressources de cotisations allouées aux prestations) s'est élevé à 165.94% en 2018 et 118.50% en 2019 contre la norme de 65% minimum fixée par la CIPRES.

Il a été prélevé dans les ressources de la branche au titre de sa participation au fonctionnement du régime 123,56% en 2018 et 107.89% en 2019 pour une norme de 15% au maximum fixée par la CIPRES.

Le résultat ainsi dégagé après les prélèvements est déficitaire de 375.75 millions de F CFA et 292.32 millions de F CFA respectivement en 2018 et 2019.

2.6- Evolution des Résultats et des Réserves (en millions de FCFA)

Nature des ressources	2018	2019	2020	2021
- Résultat ATMP	-47,92	18,99	ND	ND
Total Résultat	-47,92	18,99	ND	ND
- Réserves Réglementaires et Techniques	128,77	80,86	ND	ND
Total Réserves	128,77	80,86	ND	ND
TOTAL (Résultat + Réserve)	80,86	99,84	ND	ND

Sources : Rapports financiers CNPS COMORES



Il ressort de l'examen du tableau ci-dessus que le résultat net de la CNSPS est de -47.92 millions de F CFA en 2018 et 18.99 millions de F CFA en 2019.

Quant aux réserves constituées, elles sont passées de 128.77 millions de F CFA en 2018 et 80.86 millions de F CFA en 2019.

Le total du résultat et des réserves s'est élevé en conséquence en fin 2018 à 80,86 millions de F CFA puis à 99,84 millions de F CFA en 2019.

Ces réserves correspondent à 0,18 fois le total des charges réalisées en fin 2019.

Les réserves ainsi constituées ne sont pas en mesure de permettre à la CNSPS de faire face aux fluctuations aléatoires qui peuvent affecter les recettes, aux dépenses courantes en cas de difficultés conjoncturelles de trésorerie et à ses engagements futurs.

NB : les données de 2020 et 2021 n'ont pas été fournies par l'OPS.

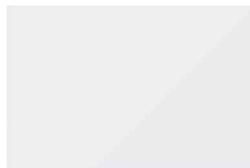


Etats membres de la C.I.PRE.S.

Bénin	Burkina Faso	Cameroun	Centrafrique	Comores	Congo	Côte d'Ivoire	Gabon	Guinée Bissau
Guinée Equatoriale	Madagascar	Mali	Niger	RD Congo	Sénégal	Tchad	Togo	

Rapport Annuel de la CIPRES Exercice 2021





Le Congo, ou République du Congo, est un pays d'Afrique Centrale. Ses voisins sont le Gabon, le Cameroun, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, cette dernière avec laquelle il est séparé, en partie, par le fleuve Congo puis l'Oubangui, et le Cabinda (Angola). Le Congo s'étend sur 1 300 km du nord au sud, de l'océan Atlantique à la frontière centrafricaine toujours le long du fleuve Congo.

Le Congo est parfois appelé Congo-Brazzaville pour éviter de le confondre avec la République Démocratique du Congo aussi appelée Congo-Kinshasa. Le Congo a aussi été connu sous le nom de République populaire du Congo (1969-1992).

TABLEAU DES INDICATEURS SOCIAUX

DONNEES	VALEURS
SUPERFICIE	342 000 km ²
INDEPENDANCE	15 août 1960
CAPITALE	Brazzaville
LANGUE OFFICIELLE	Français
POPULATION	5 657 017 habitants (en 2021)*
DENSITE	16,15 habitants/km ² (en 2020)*
TAUX DE CROISSANCE DE LA POPULATION	2,49% (en 2021)*
PIB PAR HABITANT	2 213,88 F CFA/habitant(en 2021)*
POPULATION EN DECA DU SEUIL DE PAUVRETE	37%(en 2016)*
ESPERANCE DE VIE DES HOMMES	63,29 ans(en 2020)*
ESPERANCE DE VIE DES FEMMES	66,29 ans(en 2020)*
TAUX DE NATALITE	31,99‰ habitants (en 2020)*
TAUX DE MORTALITE	6,54‰ habitants (en 2020)*
TAUX DE MORTALITE INFANTILE	33‰ naissances (en 20120)*
TAUX D'ALPHABETISATION	80,229% (en 2018)
TAUX DE FECONDITE	4,32 enfants/femme (en 2020)*
INDICATIF TELEPHONIQUE	+242
ORGANISME DE PREVOYANCE SOCIALE AFFILIE A LA CIPRES	Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)

Sources : * données banque mondiale

0. DONNÉES MACROÉCONOMIQUES

0.1- Populations actives

Secteurs d'activités	2018	2019	2020	2021
Secteur public	ND	ND	ND	ND
Secteur privé	ND	ND	ND	ND
Agriculture	ND	ND	ND	ND
Secteur informel	ND	ND	ND	ND
Total population active	2 073 695	2 134 000	2 129 699	2 215 521

Sources : Données statistiques Banque Mondiale

Comme on peut le constater dans le tableau ci-dessus, la population active totale de la République du Congo est de 2 073 695 en 2018, 2 134 000 en 2019, 2 129 699 en 2020 et enfin 2 215 521 en 2021.

La population active de 2021 rapportée à la population totale du pays estimée en fin 2021 à 5 657 017 habitants, donne un taux d'activité de 39,16%.

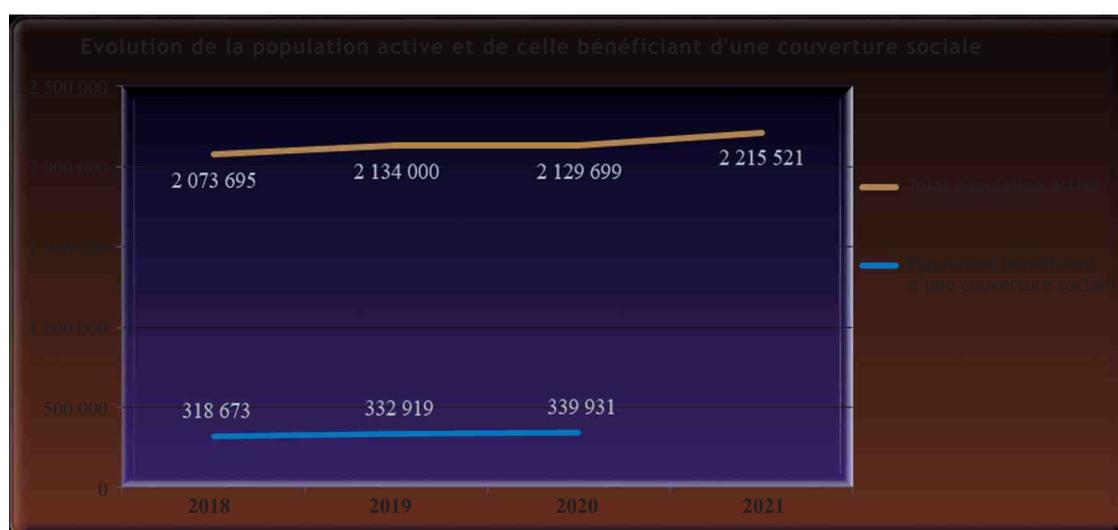
211

0.2- Populations bénéficiant d'une couverture sociale

Régimes	2018	2019	2020	2021
Régime des travailleurs du secteur privé et assimilés	ND	ND	ND	ND
Régimes des fonctionnaires	ND	ND	ND	ND
Total	318 673	332 919	339 931	ND

Sources : Données statistiques, 2020 : rapport de gestion

L'effectif des bénéficiaires d'une couverture sociale au Congo est passé de 318 963 en 2018 à 332 919 en 2019 puis 339 931 en 2020.



ORGANISME : CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE (CNSS)

1. EVOLUTION DES POPULATIONS ASSUJETTIES

1.1- Employeurs affiliés à l'organisme

Type	2018	2019	2020	2021
Entreprises	29 102	30 308	32 427	ND
Autres	1 341	1 484	1 684	ND
Total	30 443	31 792	34 111	ND

Sources : Rapport d'activité 2020



212

1.2- Salariés déclarés

Type	2 018	2 019	2 020	2 021
Salariés relevant des entreprises	318 653	332 496	339 467	ND
Autres	310	423	464	ND
Total	318 963	332 919	339 931	ND

Sources : rapport d'activité 2020



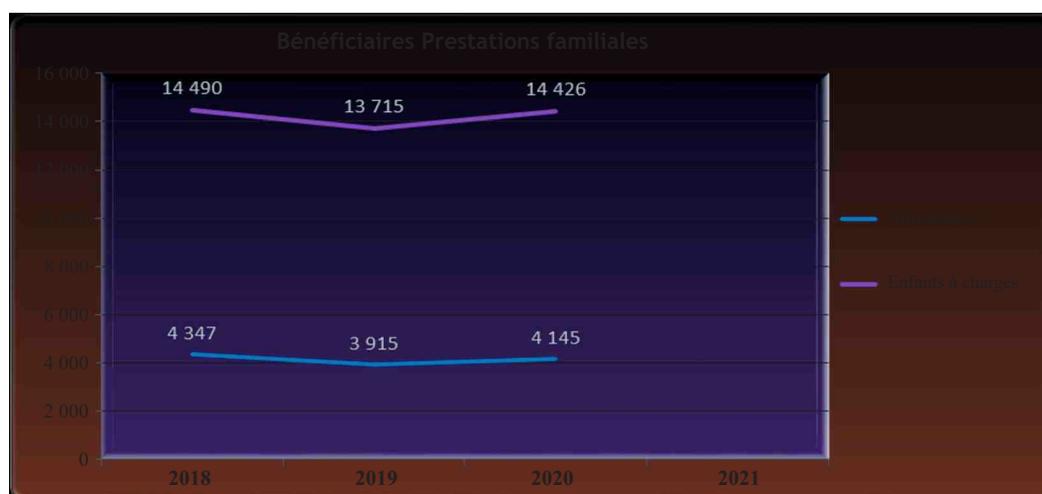
Comme il ressort des tableaux ci-dessus, la CNSS comptait 30 443 en 2018, 31 792 en 2019 et 34 111 en 2020. Le nombre des employeurs affiliés à la CNSS a connu une augmentation de 7,29% en 2020.

Ces employeurs ont déclaré 318 963, 332 919 et 339 931 salariés respectivement au titre des exercices 2018, 2019 et 2020.

1.3- Bénéficiaires de Prestations Familiales

Type	2 018	2 019	2 020	2 021
Allocataires	4 347	3 915	4 145	ND
Enfants à charges	14 490	13 715	14 426	ND

Sources: Rapport d'activités 2020



213

L'effectif des allocataires de la CNSS est passé de 4 347 en 2018 à 3 915 en 2019 puis à 4 145 en 2020. Quant au nombre des enfants à charge, il est passé de 23 908 en 2017 à 14 490 en 2018 puis à 13 715 en 2019 et enfin à 14 426 en 2020.

1.4- Bénéficiaires de Rentés

Type	2018	2019	2020	2021
Rentiers	1 924	2 034	1 998	ND
Ayant-droits	306	281	315	ND
Total	2 230	2 315	2 313	ND

Sources: Rapport d'activités 2020



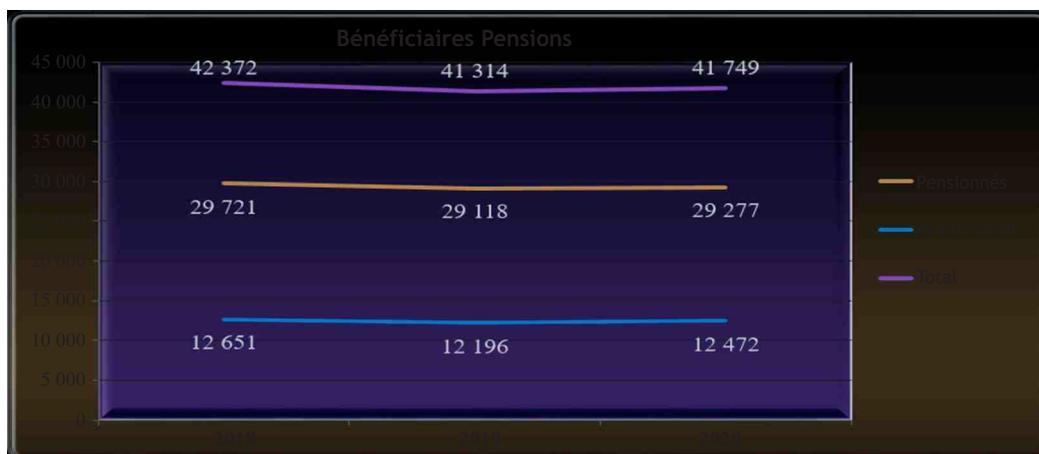
214

A l'observation du tableau ci-dessus, il ressort que l'effectif des bénéficiaires des prestations d'AT/MP de la CNSS est passé de 2 230 en 2018 à 2 315 en 2019 puis à 2 313 en 2020. Soit une progression moyenne annuelle de 2,05%.

1.5- Bénéficiaires de Pensions

Type	2018	2019	2020	2021
Pensionnés	29 721	29 118	29 277	ND
Ayant-droits	12 651	12 196	12 472	ND
Total	42 372	41 314	41 749	ND

Sources: Rapport d'activité 2020



Le tableau ci-dessus indique que le nombre des bénéficiaires de pensions (titulaires et ayants-droit) de la CNSS est passé de 42 372 en 2018 à 41 314 en 2019 puis à 41 749 en 2020.

Le rapport du nombre des salariés déclarés 2020, sur le nombre des bénéficiaires de pensions donne un ratio de dépendance démographique entre actifs et retraités de 8,14 en 2020.

2. EVOLUTION DES DONNEES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

2.1- Personnel de l'organisme

Personnel de l'Organisme	2018	2019	2020	2021
- Cadres	72	72	77	ND
- Techniciens supérieurs	203	205	204	ND
- Agents d'exécution	298	308	287	ND
Total	573	585	568	ND

Sources: Rapport d'activité 2020



Au regard du tableau ci-dessus, l'effectif global du personnel de la CNSS est passé de 573 en 2018 à 585 en 2019 puis à 568 en 2020.

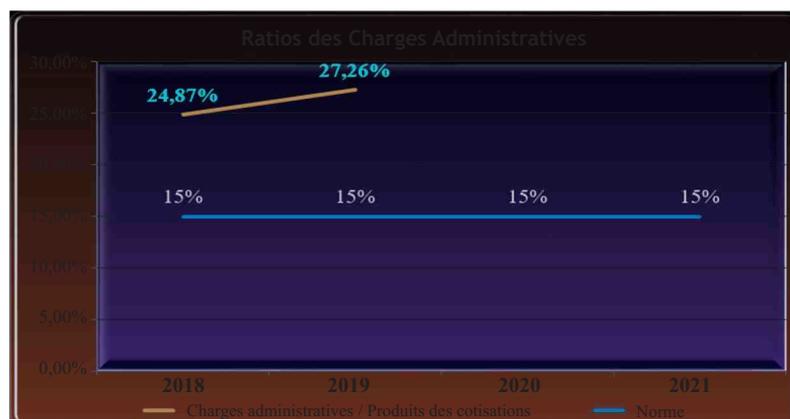
L'effectif de 2020 se répartit par groupe à raison de 13,56% de cadres, 35,92% de techniciens supérieurs et 50,53% d'agents d'exécution.

Le rapport du nombre de cadres sur l'effectif total donne un taux d'encadrement de 12,57% en 2018, 12,31% en 2019 et 13,56% en 2020 pour une norme fixée à 10% au maximum par la CIPRES.

2.2- Ratios des Charges Administratives

Rubriques	2018	2019	2020	2021
Charges administratives	24,87%	27,26%	ND	ND
Produits des cotisations				

Sources : Etats financiers CNSS



Au vu du tableau ci-dessus, on constate que le ratio des charges administratives sur les produits techniques est de 24,87% en 2018 et 27,26% en 2019.

La part des charges administratives dans le fonctionnement de la CNSS n'est pas conforme à la norme CIPRES de 15% sur toute la période de données disponibles.

2.3- Evolution des Produits (en millions de FCFA)

Nature des ressources	2018	2019	2020	2021
- Produits techniques PF	28 855,56	25 120,88	ND	ND
- Produits techniques ATMP	6 480,43	5 524,15	ND	ND
- Produits techniques Retraite	34 557,21	35 431,17	ND	ND
Sous total Produits techniques	69 893,20	66 076,19	ND	ND
- Autres produits	575,6	431,16	ND	ND
TOTAL des produits	70 468,80	66 507,35	ND	ND

Sources : Rapports d'activités 2019



A l'observation du tableau ci-dessus, l'on constate que les produits techniques de la CNSS sont passés de 69,893 milliards en 2018 à 66,076 milliards de F CFA en 2019.

en millions de Fcfa

Autres Produits	2018	2019	2020	2021
- Loyers	575,6	431,16	ND	ND
- Revenus des placements	0	ND	ND	ND
-Dividendes	0	ND	ND	ND
Total Autres Produits	575,6	431,16	ND	ND

Sources: Etats financiers CNSS



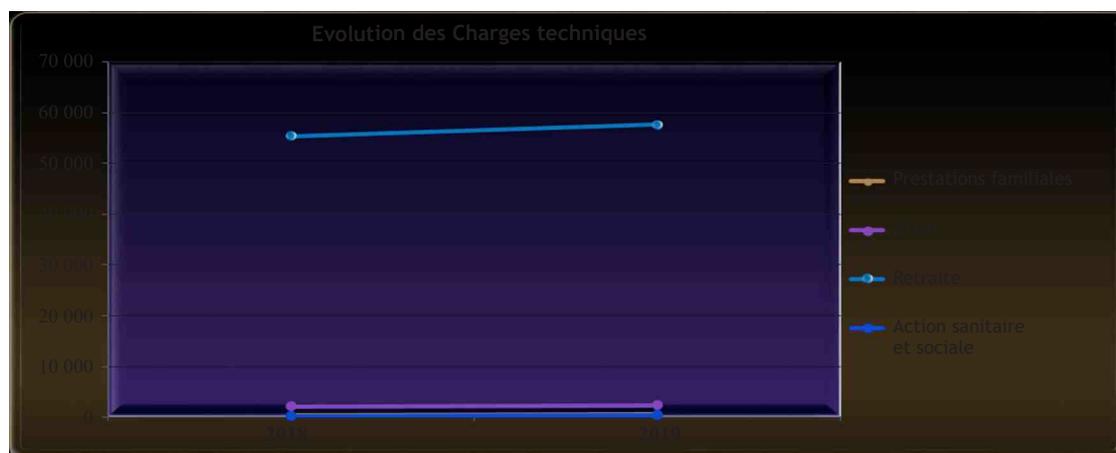
Le montant total des loyers réalisés par la CNSS du Congo est de 575,60 millions en 2018 et 431,16 milliards de F CFA en 2019.

Les produits générés par les placements financiers et les immeubles de rapport, couvrent les charges de fonctionnement ou charges administratives à hauteur de 1,32% en 2019.

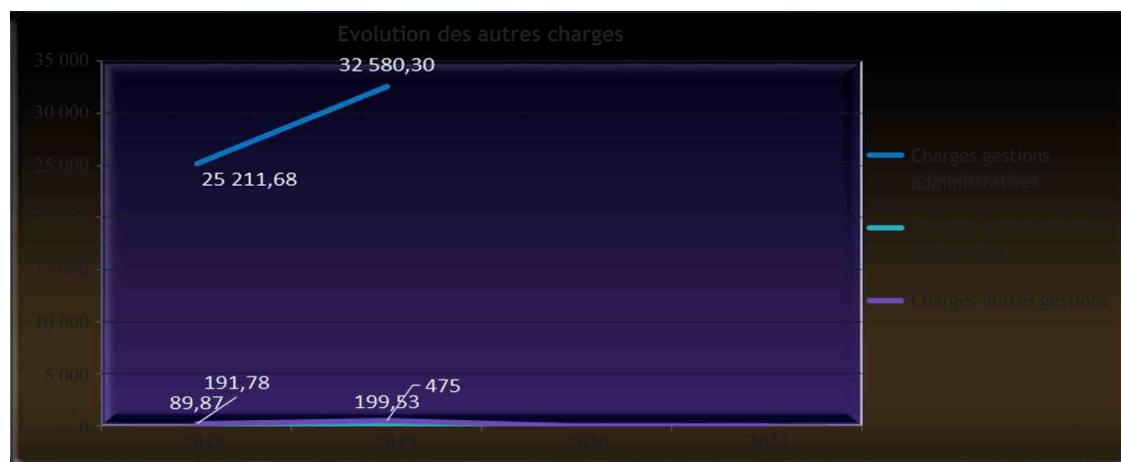
2.4- Evolution des Charges (en millions de FCFA)

Nature des charges	2018	2019	2020	2021
- Prestations familiales	364,48	612,9	ND	ND
- ATMP	2 145,97	2 312,33	ND	ND
- Retraite	55 332,15	57 641,98	ND	ND
- Action sanitaire et sociale	184,3	404,24	ND	ND
- Sous total CHARGES TECHNIQUES	58 026,90	60 971,45	ND	ND
- Charges gestions administratives	25 211,68	32 580,30	ND	ND
- Charges administratives gestions ASS	89,87	199,53	ND	ND
- Charges autres gestions	191,78	475	ND	ND
Total des autres charges	25 493,34	33 255,20	ND	ND
Total des charges	83 520,24	94 226,66	ND	ND

Sources: Etats financiers CNSS



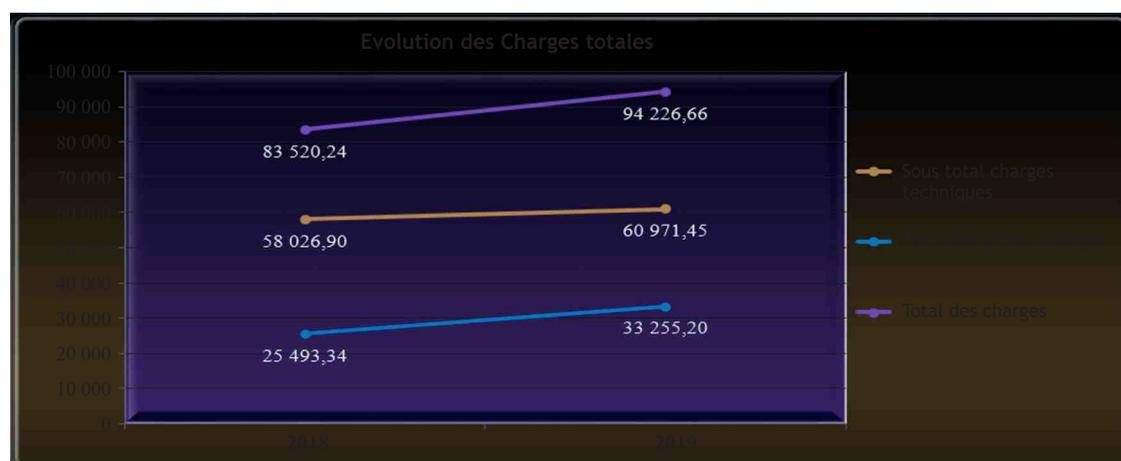
Au regard des informations retracées dans le tableau ci-dessus, les charges techniques enregistrées par la CNSS sont de 58,027 milliards en 2018 et 60,971 milliards de F CFA en 2019.



218

Quant aux autres charges, elles sont de 25,493 milliards en 2018 et 33,255 milliards de F CFA en 2019. Les autres charges représentent en 2019, 35,29% des charges totales contre 64,71% pour les charges techniques.

La proportion des autres charges sur les produits techniques constatés au cours de l'exercice 2019 est de 50,32% contre 92,27% pour les charges techniques.



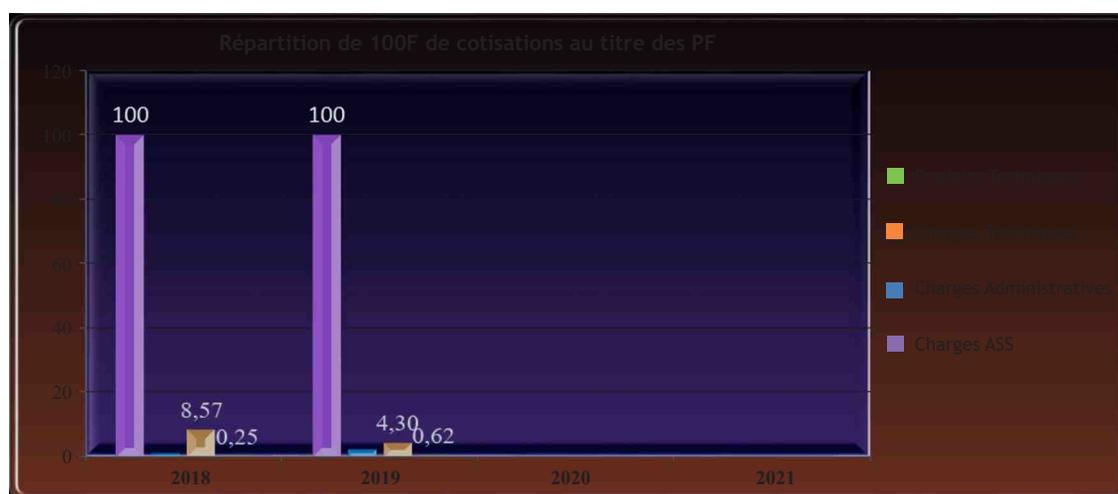
Les charges totales ont évolué de 83,520 milliards de F CFA en 2018 à 94,226 milliards de F CFA en 2019.

2.5- Analyse des résultats des Branches Techniques

2.5.1- Prestations Familiales (en millions de F CFA)

INTITULES	2018		2019		2020		2021	
	Montant	Taux %	Montant	Taux %	Montant	Taux %	Montant	Taux %
Produits Techniques	28 855,56	100	25 120,88	100	ND	ND	ND	ND
Charges Techniques	364,48	1,26	612,9	2,44	ND	ND	ND	ND
Résultat N° 1	28 491,08	98,74	24 507,98	97,56	ND	ND	ND	ND
Charges Administratives	2 472,66	8,57	1 081,26	4,3	ND	ND	ND	ND
Résultat N° 2	26 018,42	90,17	23 426,72	93,26	ND	ND	ND	ND
Charges ASS	71,28	0,25	156,98	0,62	ND	ND	ND	ND
Résultat N° 3	25 947,14	89,92	23 269,73	92,63	ND	ND	ND	ND

Sources : Etats financiers



Il ressort du tableau ci-dessus que la branche des prestations familiales a enregistré des produits techniques de 28,855 milliards en 2018 et 25,120 milliards de F CFA en 2019. Les charges techniques de la branche quant à elles, ont été de 0,364 milliard en 2018 et 0,612 milliards de F CFA en 2019.

Le taux de redistribution (ressources de cotisations allouées aux prestations) s'est élevé à 1,26% en 2018 et 2,44% en 2019 contre une norme de 65% minimum fixée par la CIPRES.

Il a été prélevé dans les ressources de la branche au titre de sa participation au fonctionnement du régime 8,57% en 2018 et 4,30% en 2019 contre une norme de 15% au maximum fixée par la CIPRES.

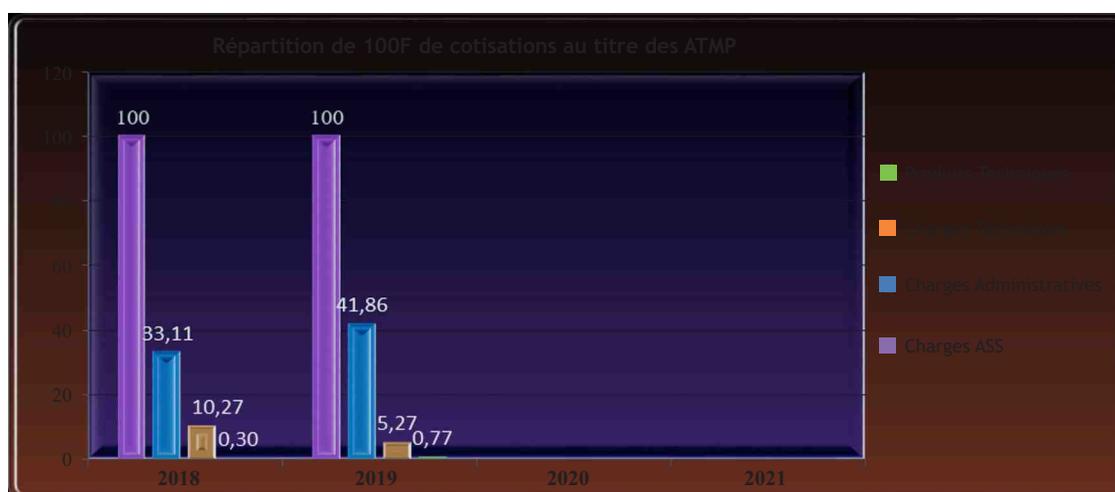
Le résultat ainsi dégagé après les prélèvements représente 89,92% en 2018 et 92,63% en 2019.

2.5.2- Risques Professionnels (en millions de FCFA)

INTITULES	2018		2019		2020		2021	
	Montant	Taux %	Montant	Taux %	Montant	Taux %	Montant	Taux %
Produits Techniques	6 480,43	100	5 524,15	100	ND	ND	ND	ND
Charges Techniques	2 145,97	33,11	2 312,33	41,86	ND	ND	ND	ND
Résultat N° 1	4 334,46	66,89	3 211,82	58,14	ND	ND	ND	ND
Charges Administratives	665,72	10,27	291,11	5,27	ND	ND	ND	ND
Résultat N° 2	3 668,75	56,61	2 920,71	52,87	ND	ND	ND	ND
Charges ASS	19,19	0,3	42,26	0,77	ND	ND	ND	ND
Résultat N° 3	3 649,55	56,32	2 878,45	52,11	ND	ND	ND	ND

Sources : Etats financiers

220



Il ressort de l'examen du tableau ci-dessus que la branche des risques professionnels a enregistré des produits techniques de 6,480 milliards en 2018 et 5,524 milliards de F CFA en 2019.

Les charges techniques quant à elles, ont été de 2,146 milliards en 2018 et 2,312 milliards de F CFA en 2019.

Le taux de redistribution (ressources de cotisations allouées aux prestations) s'est élevé à 33,11% en 2018 et 41,86% en 2019 contre 65% minimum fixés par la CIPRES.

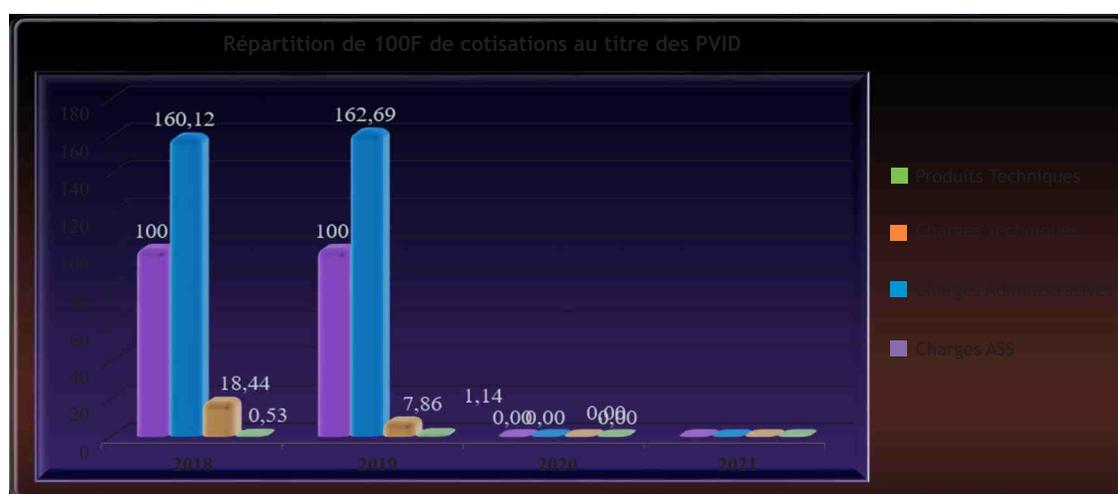
Il a été prélevé dans les ressources de la branche au titre de sa participation au fonctionnement du régime 10,27% en 2018 et 5,27% en 2019 contre une norme de 15% au maximum fixée par la CIPRES.

Le résultat ainsi dégagé après les prélèvements représente 56,32% en 2018 et enfin 52,11% en 2019.

2.5.3- Pensions Vieilles (en millions de FCFA)

INTITULES	2018		2019		2020		2021	
	Montant	Taux %	Montant	Taux %	Montant	Taux %	Montant	Taux %
Produits Techniques	34 557,21	100	35 431,17	100	ND	ND	ND	ND
Charges Techniques	55 332,15	160,12	57 641,98	162,69	ND	ND	ND	ND
Résultat N° 1	-20 774,94	-60,12	-22 210,81	-62,69	ND	ND	ND	ND
Charges Administratives	6 371,86	18,44	2 786,33	7,86	ND	ND	ND	ND
Résultat N° 2	-27 146,79	-78,56	-24 997,14	-70,55	ND	ND	ND	ND
Charges ASS	183,7	0,53	404,53	1,14	ND	ND	ND	ND
Résultat N° 3	-27 330,49	-79,09	-25 401,66	-71,69	ND	ND	ND	ND

Sources: Etats financiers



221

Comme on le constate dans le tableau ci-dessus, les produits de la branche des pensions sont de 34,557 milliards en 2018 et 35,431 milliards de F CFA en 2019.

Les charges techniques quant à elles, ont été de 55,332 milliards en 2018 et 57,641 milliards de F CFA en 2019.

Le taux de redistribution ou ressources de cotisations allouées aux prestations s'est élevé à 160,12% en 2018 et enfin 162,69% en 2019, affichant ainsi le déficit technique de la branche.

Il a été prélevé dans les ressources de la branche au titre de sa participation au fonctionnement du régime 18,44% en 2018 et 7,86% en 2019 contre une norme de 15% au maximum fixée par la CIPRES.

Le résultat ainsi dégagé après les prélèvements est déficitaire de 27,331 milliards en 2018 et enfin 25,401 milliards de F CFA en 2019.

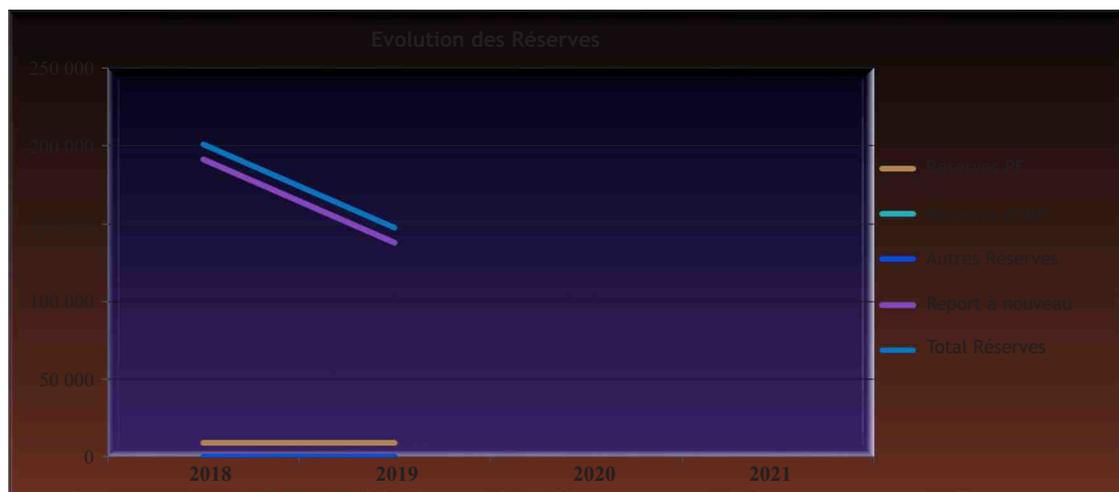
2.6- Evolution des Résultats et des Réserves (en millions de FCFA)

Nature des ressources	2018	2019	2020	2021
- Résultat PF	26 046,93	23 269,73	ND	ND
- Résultat ATMP	3 676,42	2 878,45	ND	ND
- Résultat Retraite	-27 073,33	-25 401,66	ND	ND
Total Résultat	2 650,01	746,52	ND	ND
- Réserves PF	9 197,52	9 197,52	ND	ND
- Réserves ATMP	42,85	42,85	ND	ND
- Autres Réserves	0	0	ND	ND
- Report à nouveau	191 562,43	137 835,51	ND	ND
Total Réserves	200 802,80	147 075,88	ND	ND
TOTAL (Résultat + Réserve)	203 452,81	147 822,40	ND	ND

Sources: Etats financiers



L'examen du tableau ci-dessus révèle que le résultat net de la CNSS est excédentaire de 2,650 milliards en 2018 et de 0,746 milliards en 2019.



Quant aux réserves réelles constituées, elles sont chiffrées à 200,802 milliards en 2018 et 147,075 milliards de F CFA en 2019.



Le total du résultat et des réserves s'est élevé en conséquence à 203,452 milliards en 2018 et enfin 147,822 milliards de F CFA en 2019.

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

ORGANISMES AFFILIÉS A LA CIPRES

- INSTITUTIONS DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE :
- CAISSE NATIONALE DE PRÉVOYANCE SOCIALE
 - CAISSE GÉNÉRALE DE RETRAITE DES AGENTS DE L'ÉTAT



Etats membres de la C.I.PRE.S.								
Bénin	Burkina Faso	Cameroun	Centrafrique	Comores	Congo	Côte d'Ivoire	Gabon	Guinée Bissau
Guinée Equatoriale	Madagascar	Mali	Niger	RD Congo	Sénégal	Tchad	Togo	

Rapport Annuel de la CIPRES Exercice 2021





La République de Côte d'Ivoire, est un pays d'Afrique occidentale. D'une superficie de 322 462 km², elle est limitée au nord par le Mali et le Burkina Faso, à l'ouest par le Libéria et la Guinée, à l'est par le Ghana et au sud par l'océan Atlantique. La Côte d'Ivoire a pour capitale politique et administrative Yamoussoukro (Abidjan demeurant la capitale économique).

TABLEAU DES INDICATEURS SOCIAUX

DONNEES	VALEURS
SUPERFICIE	322 462 km ²
INDEPENDANCE	07 août 1960
CAPITALE	Yamoussoukro
LANGUE OFFICIELLE	Français
POPULATION	27 053 629 habitants (2021)*
DENSITE	82,95 habitants/km ² (2020)*
TAUX DE CROISSANCE DE LA POPULATION	2,52% annuel (2021)*
PIB PAR HABITANT	2 578,76 FCFA (2021)*
ESPERANCE DE VIE DES HOMMES	56,89 ans (2020)*
ESPERANCE DE VIE DES FEMMES	59,45ans (2020)*
TAUX DE NATALITE	3,5‰ (2020)*
TAUX DE MORTALITE	9,707‰ (2020)*
TAUX DE MORTALITE INFANTILE	57,9‰ (2020)*
TAUX D'ALPHABETISATION	47,16% (2018)*
TAUX DE FECONDITE	4,53 (2020)*
TAUX DE PAUVRETE	11,09%(2018)*
INDICATIF TELEPHONIQUE	+225
ORGANISMES DE PREVOYANCE SOCIALE AFFILIES A LA CIPRES	Institution de la Prévoyance Sociale-Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (IPS-CNPS)
	Institution de la Prévoyance Sociale-Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat (IPS-CGRAE)

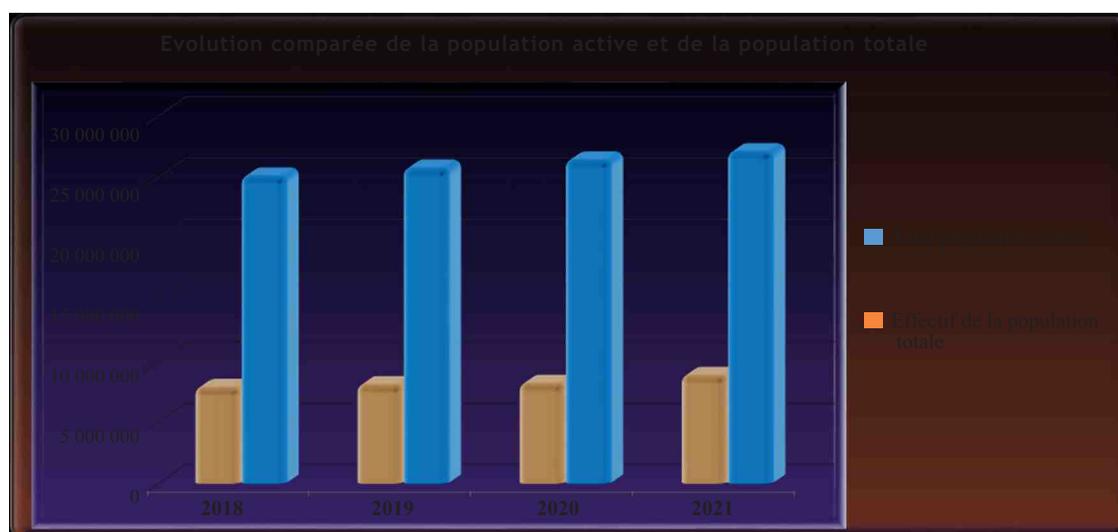
Sources : <https://donnees.banquemondiale.org>

0. DONNÉES MACROÉCONOMIQUES

0.1- Populations actives

Secteurs d'activités	2018	2019	2020	2021
Secteur public	ND	ND	ND	ND
Secteur privé	ND	ND	ND	ND
Agriculture	ND	ND	ND	ND
Secteur structuré	ND	ND	ND	ND
Total population active	7 822 369	8 047 578	8 148 084	8 805 622
Effectif de la population totale	25 069 226	25 716 554	26 378 275	27 053 629

Sources : Données Banques Mondiale



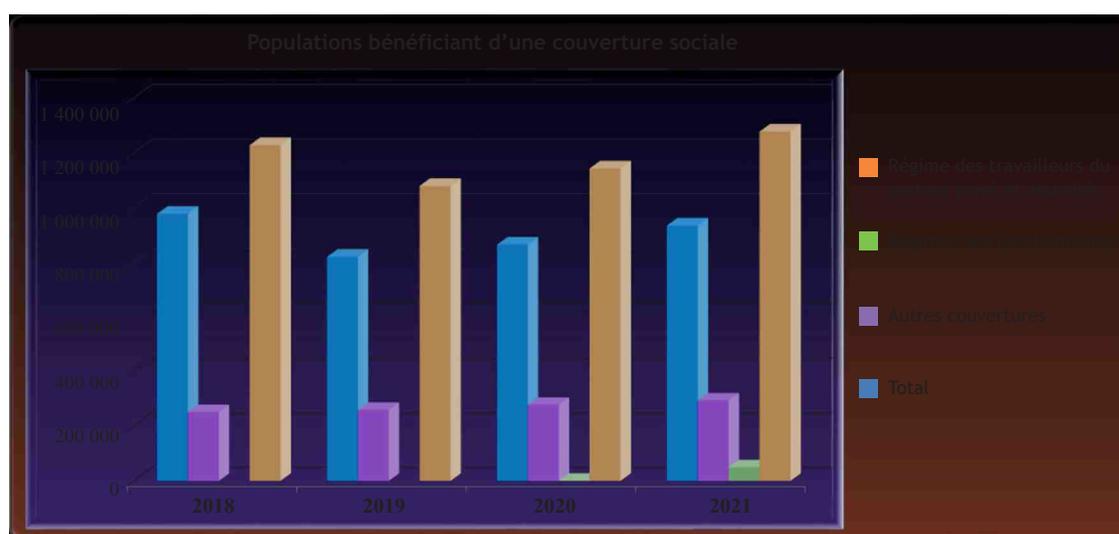
Comme on peut le constater dans le tableau ci-dessus, la population active totale de Côte d'Ivoire est passée de 7 822 369 en 2018 à 8 047 578 en 2019 puis 8 148 084 en 2020 et enfin 8 805 622 en 2021 soit un taux de progression moyen annuel de 4,07%.

La population active de 2021 rapportée à la population totale du pays estimée en fin 2021 à 27 053 629 habitants, donne un taux d'activité de 32,55%.

0.2- Populations bénéficiant d'une couverture sociale

Régimes	2018	2019	2020	2021
Régime des travailleurs du secteur privé et assimilés	976 464	818 787	863 700	933 356
Régimes des fonctionnaires	251 173	259 440	277 670	293 816
Autres couvertures (travailleurs indépendants)			510	50 015
Total	1 227 637	1 078 227	1 141 880	1 277 187

Sources : Monographies CNPS & CGRAE



La population bénéficiant d'une couverture sociale relevant de la CNPS et de la CGRAE tel qu'il ressort du tableau ci-dessus est estimée à 1 227 637 en 2018, 1 078 227 en 2019, 1 141 370 en 2020 et enfin 1 277 187 en 2021. Elle a ainsi progressé de régressé de 12,84% en 2019 et progressé de 5,86% en 2020 et 11,85% en 2021. Soit une régression moyenne annuelle de 1,86%.

**ORGANISME : INSTITUTION DE LA PREVOYANCE SOCIALE
CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE (IPS-CNPS)**

1. EVOLUTION DES POPULATIONS ASSUJETTIES

1.1- Employeurs affiliés à l'organisme

Type	2018	2019	2020	2021
Entreprises	34 254	35 581	36 607	42 066
Employeurs de Gens de maison	1 849	1 931	2 057	2 121
Total	36 103	37 512	38 664	44 187

Sources: Données statistiques



1.2- Salariés déclarés

Type	2018	2019	2020	2021
Salariés relevant des entreprises	797 935	815 307	860 313	929 907
Autres	3 320	3 480	3 387	3 449
Total	801 255	818 787	863 700	933 356

Sources: Données statistiques



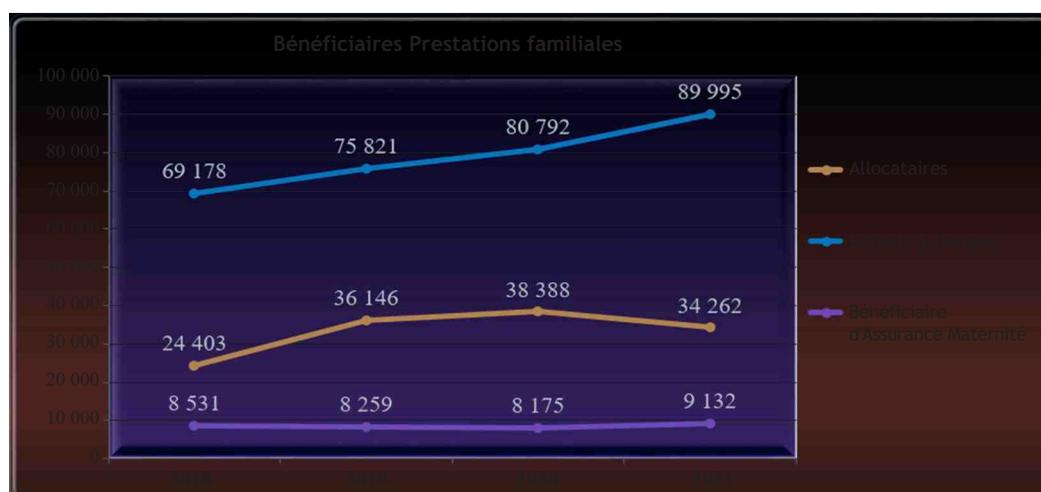
Comme il ressort des tableaux ci-dessus, la CNPS comptait 36 103 en 2018, 37 512 en 2019, 38 664 en 2020 et enfin 44 187 en 2021. Ainsi, le nombre des employeurs affiliés à la CNPS a connu une augmentation de 3,90% en 2019 et 3,07 en 2020 et 14,28% en 2021, soit un taux d'évolution moyen annuel de 7,09%.

Ces employeurs ont déclaré en 2018, 2019, 2020 et 2021, respectivement 801 255, 818 787, 863 700 et 933 356 salariés.

1.3- Bénéficiaires de Prestations Familiales

Type	2018	2019	2020	2021
Allocataires	24 403	36 146	38 388	34 262
Enfants à charges	69 178	75 821	80 792	89 995
Bénéficiaire d'Assurance Maternité	8 531	8 259	8 175	9 132

Sources : Monographie CNPS Côte d'Ivoire



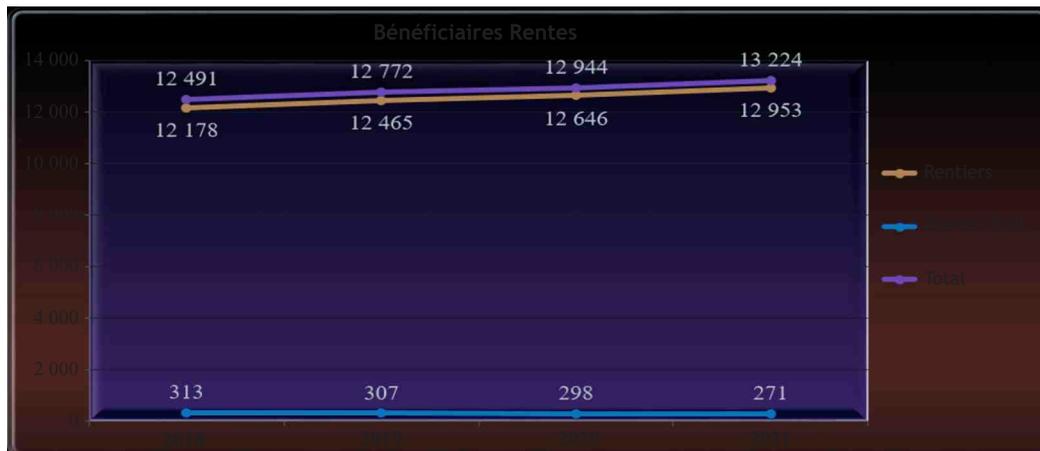
L'effectif des allocataires de la CNPS est passé de 24 403 en 2018 à 36 146 en 2019 puis 38 388 en 2020 et enfin 34 262 en 2021. Quant au nombre des enfants à charge, il est passé de 69 178 en 2018 à 75 821 en 2019 puis 80 792 en 2020 et enfin 89 995 en 2021.

Les bénéficiaires des prestations d'assurance maternité étaient de 8 531 en 2018, 8 259 en 2019, 8 175 en 2020 et 9 132 en 2021.

1.4- Bénéficiaires de Rentes

Type	2018	2019	2020	2021
Rentiers	12 178	12 465	12 646	12 953
Ayant-droits	313	307	298	271
Total	12 491	12 772	12 944	13 224

Sources : Monographie CNPS Côte d'Ivoire



A l'observation du tableau ci-dessus, il ressort que l'effectif des bénéficiaires des prestations d'AT/MP de la CNPS a évolué de façon constante sur la période de référence. En effet, il est passé de 12 491 en 2018 à 12 772 en 2019 puis 12 944 en 2020 et enfin 13 224 en 2021. Les progressions ont été de 2,25% en 2019, 1,35% en 2020 et 2,16% en 2021, soit une progression moyenne annuelle de 1,92%.

231

1.5- Bénéficiaires de Pensions

Type	2018	2019	2020	2021
Pensionnés	75 604	77 613	80 600	80 316
Ayant-droits	30 427	31 607	31 831	32 195
Total	106 031	109 220	112 431	112 511

Sources : Monographie CNPS Côte d'Ivoire



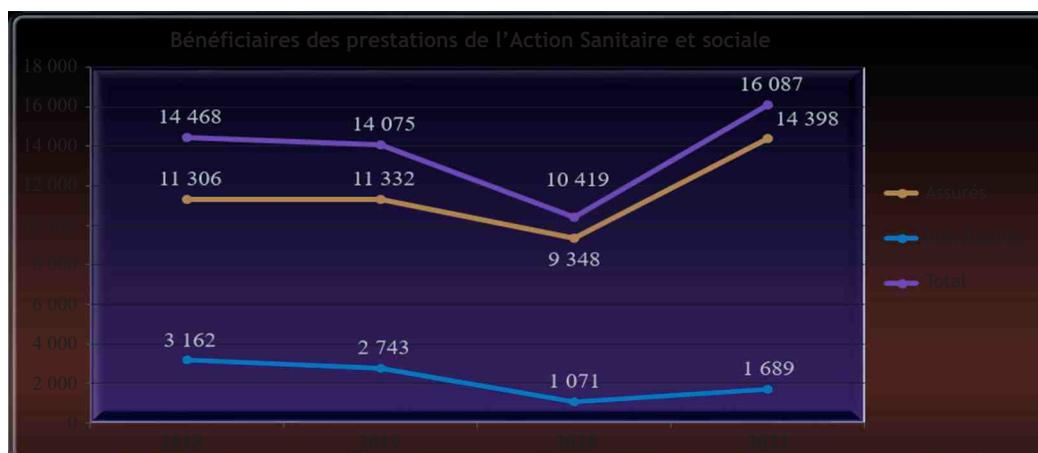
Le tableau ci-dessus indique que le nombre des bénéficiaires de pensions (titulaires et ayants-droit) de la CNPS est passé de 106 031 en 2018 à 109 220 en 2019 puis 112 431 en 2020 et enfin 112 511 en 2021. Il a ainsi varié de 3,01% en 2019, 2,94% en 2020 et 0,07% en 2021, soit une moyenne annuelle de 2,01%.

Le rapport du nombre des salariés déclarés sur le nombre des bénéficiaires de pensions donne, un ratio de dépendance démographique entre actifs et retraités de 7,68 pour 1 en 2020 et 8,30 pour 1 en 2021.

1.6- Bénéficiaires des Prestations de l'Action Sanitaire et Sociale

Type	2018	2019	2020	2021
Assurés	11 306	11 332	9 348	14 398
Non Assurés	3 162	2 743	1 071	1 689
Total	14 468	14 075	10 419	16 087

Sources : Monographie CNPS Côte d'Ivoire



Les données produites font état des effectifs des usagers des centres médico-sociaux de la CNPS classés en deux catégories : assurés et non assurés.

Au cours des quatre (04) dernières années (2018 à 2021), le total des bénéficiaires des prestations de l'action sanitaire et sociale est passé de 14 468 en 2018 à 14 075 en 2019 puis 10 419 en 2020 et enfin 16 087 en 2021.

2. EVOLUTION DES DONNEES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

2.1- Personnel de l'organisme

Personnel de l'Organisme	2018	2019	2020	2021
- Cadres	267	293	299	292
- Techniciens supérieurs	914	962	981	987
- Agents d'exécution	84	172	217	195
Total	1 265	1 427	1 497	1 474

Sources: Données statistiques



233

Au regard du tableau ci-dessus, l'effectif global du personnel de la CNPS est passé de 1 265 en 2018 à 1 427 en 2019 puis 1 497 en 2020 et enfin à 1 474 en 2021, soit un taux d'évolution moyen annuel de 5,39%.

L'effectif de 2021 se répartit par groupe à raison de 19,81% de cadres, 66,96% de techniciens supérieurs et 13,23% d'agents d'exécution.

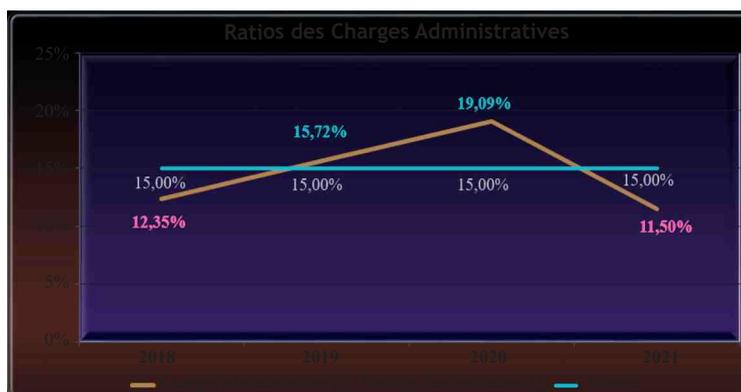
Le rapport du nombre de cadres sur l'effectif total donne un taux d'encadrement de 21,11% en 2018, 20,53% en 2019, 19,97% en 2020 et 19,81% en 2021, pour une norme fixée à 10% au maximum par la CIPRES.

2.2- Ratios des Charges Administratives

Rubriques	2018	2019	2020	2021
Charges administratives (1)	12,35%	15,72%	19,09%	11,50%
Produits des cotisations (2)				

Sources : Etats financiers CNPS Côte d'Ivoire

(1) Sans amortissements et provisions (comptes 61 à 68)
(2) y compris les pénalités et les majorations (comptes 70)



Au vu du tableau ci-dessus, on constate que le ratio des charges administratives sur les produits techniques est passé de 12,35 en 2018 à 15,72% en 2019 puis 19,09% en 2020 et enfin 11,50% en 2021.

La part des charges administratives dans le fonctionnement de la CNPS est conforme à la norme CIPRES fixée à 15% au maximum sur la période sauf en 2020.

2.3- Evolution des Produits (en millions de F CFA)

Nature des Ressources	2018	2019	2020	2021
- Produits techniques PF	30 300,85	28 072,98	29 717,96	27 111,50
- Produits techniques ATMP	16 101,52	15 214,39	16 218,74	16 283,14
- Produits techniques Retraite	245 059,09	267 918,64	283 063,02	331 133,25
Sous total Produits techniques	291 461,46	311 206,01	328 999,73	374 527,89
- Autres produits (1)*	21 718,67	21 149,91	24 821,64	28 097,26
TOTAL des produits	313 180,13	332 355,93	353 821,36	402 625,15

Sources : Etats financiers CNPS Côte d'Ivoire

(1)* il s'agit des loyers, des revenus des placements et des dividendes (voir tableau suivant)



A l'observation du tableau ci-dessus, l'on constate que les produits techniques de la CNPS de Côte d'Ivoire se sont accrus en moyenne sur la période (2018-2021) de 5,68%, passant de 291,461 milliards de FCFA en 2018 à 311,206 milliards de FCFA en 2019 puis à 328,999 milliards de F CFA en 2020 et enfin à 374, 527 milliards de F CFA en 2021.

(en millions de FCFA)

Autres Produits	2018	2019	2020	2021
- Loyers	3 059,46	2 977,30	3 502,81	2 978,16
- Revenus des placements	12 982,39	14 773,85	17 992,28	20 531,61
- Dividendes	5 676,82	3 398,77	3 326,55	4 587,49
Sous Total	21 718,67	21 149,91	24 821,64	28 097,26
Produits de l'ASS et œuvres	118,29	97,81	114,18	92,84
Divers*	4 205,14	66 044,76	16 918,30	23 982,64
Total Autres Produits	26 042,10	87 194,67	41 739,93	52 172,75

Sources : Etats financiers CNPS Côte d'Ivoire

*Les divers sont les produits exceptionnels de l'exercice (75, 78 et 79).



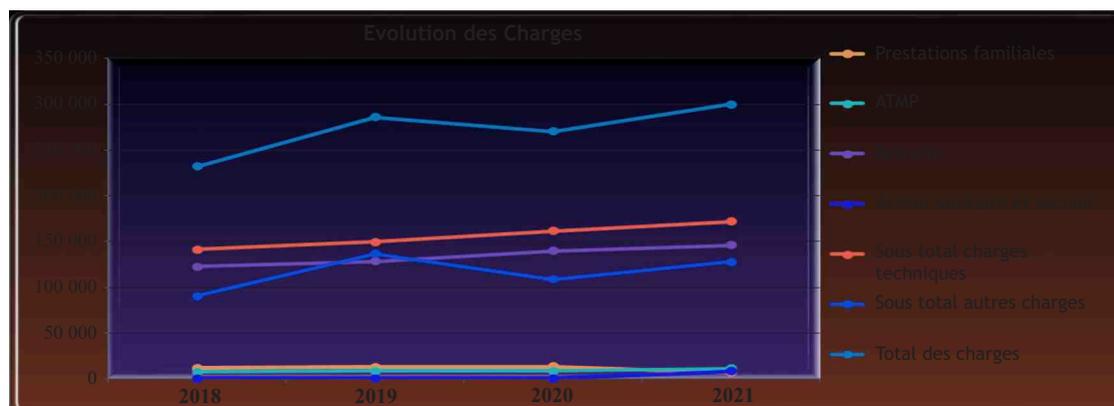
Le montant total des loyers, revenus des placements et dividendes réalisés par la CNPS de Côte d'Ivoire est passé de 21,719 milliards de FCFA en 2018 à 21,149 milliards de FCFA en 2019 puis 24,821 milliards de F CFA en 2020 et enfin 28,097 milliards de F CFA en 2021.

Les produits générés par les placements financiers et les immeubles de rapport couvrent les charges de fonctionnement ou charges administratives à hauteur 29,92% en 2018, 17,79% en 2019, 27,00% en 2020 et 24,79% en 2021.

2.4- Evolution des Charges (en millions de FCFA)

Nature des charges	2018	2019	2020	2021
- Prestations familiales	11 460,64	12 595,01	13 156,53	7 008,09
- ATMP	7 302,30	8 511,97	8 634,10	10 991,93
- Retraite	122 337,23	128 461,99	139 877,57	146 145,51
- Action sanitaire et sociale	118,02	76,4	18,15	7 914,18
- Sous total CHARGES TECHNIQUES	141 218,18	149 645,37	161 686,35	172 059,71
- Charges gestions administratives (1)	72 597,85	118 907,65	91 918,40	113 327,18
- Charges administratives gestions ASS (1)	0,00	0	0	0
- Charges autres gestions (1)	18 042,87	17 494,77	16 579,22	14 337,27
- Sous total AUTRES CHARGES	90 640,72	136 402,42	108 497,61	127 664,45
TOTAL DES CHARGES	231 858,90	286 047,78	270 183,96	299 724,16

Sources : Etats financiers CNPS Côte d'Ivoire
(1) Y compris les amortissements et les provisions (comptes 61 à 69)



Au regard des informations retracées dans le tableau ci-dessus, le niveau des charges techniques enregistrées par la CNPS a connu une augmentation de 5,97% en 2019, 8,05% en 2020 et 6,42% en 2021 soit un taux moyen annuel de progression de 6,81% contre 8,78%, pour les produits techniques.

Ainsi, le montant total des charges techniques est passé de 141,218 milliards de FCAF en 2018 à 149,645 milliards de FCFA en 2019 puis 161,686 milliards de F CFA en 2020 et enfin 172,059 milliards de F CFA en 2021.

Quant aux autres charges, elles sont passées de 90,641 milliards de FCFA en 2018 à 136,402 milliards de FCFA en 2019 puis 108,497 milliards en 2020 et enfin à 127,664 milliards de F CFA en 2021.

Les autres charges représentent en 2018, 2019, 2020 et 2021, respectivement 39,09%, 47,69%, 40,16% et 42,59% des charges totales contre 60,91, 52,31%, 59,84% et 57,41% pour les charges techniques.

La proportion des autres charges sur les produits techniques constatés au cours de l'exercice 2021 est de 34,09 contre 45,94% pour les charges techniques.

2.5 Analyse des résultats des Branches Techniques

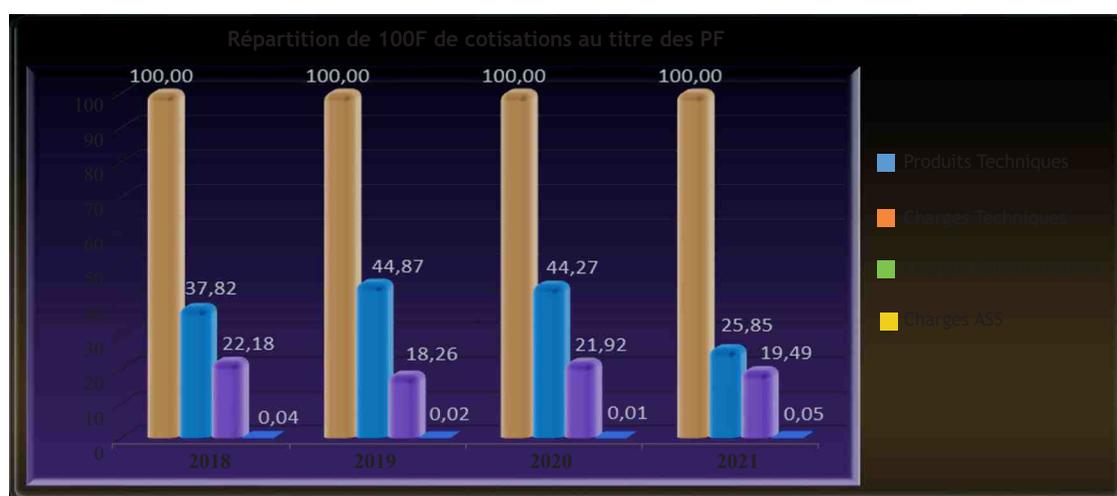
2.5.1- Prestations Familiales (en millions de FCFA)

INTITULES	2018		2019		2020		2021	
	Montant	Taux %						
Produits Techniques	30 300,85	100	28 072,98	100	29 717,96	100	27 111,50	100
Charges Techniques	11 460,64	37,82	12 595,01	44,87	13 156,53	44,27	7 008,09	25,85
Résultat N° 1	18 840,21	62,18	15 477,97	55,13	16 561,44	55,73	20 103,40	74,15
Charges Administratives (1)	6 722,04	22,18	5 125,80	18,26	6 513,49	21,92	5 284,39	19,49
Résultat N° 2	12 118,17	39,99	10 352,17	36,88	10 047,95	33,81	14 819,01	54,66
Charges ASS (1)	11,39	0,04	6,74	0,02	1,59	0,01	13,92	0,05
Résultat N° 3	12 106,78	39,96	10 345,43	36,85	10 046,36	33,81	14 805,09	54,61

Sources : Etats financiers CNPS Côte d'Ivoire

(1) Il s'agit des prélèvements au profit d'autres gestions

237



Il ressort de l'examen du tableau ci-dessous que la branche des prestations familiales a enregistré des produits techniques de 30,301 milliards de FCFA en 2018, 28,072 milliards de FCFA en 2019, 29,717 milliards de F CFA en 2020 et 27,111 milliards de F CFA en 2021.

Les charges techniques de la branche quant à elles, ont été de 11,46 milliards en 2018, 12,595 milliards de FCFA en 2019, 13,156 milliards de F CFA en 2020 et 7,008 milliards de F CFA en 2021.

Le taux de redistribution (ressources de cotisations allouées aux prestations) s'est élevé à 37,82% en 2018, 44,87% en 2019, 44,27% et 25,85% en 2021 contre la norme de 65% minimum fixée par la CIPRES.

Il a été prélevé dans les ressources de la branche au titre de sa participation au fonctionnement du régime 22,18% en 2018, 18,26% en 2019, 22,73% en 2020 et 19,49% en 2021, pour une norme de 15% au maximum fixée par la CIPRES.

Le résultat ainsi dégagé après les prélèvements représente 39,39% en 2018, 36,85% en 2019, 33,00% en 2020 et 54,61% en 2021 des produits techniques.

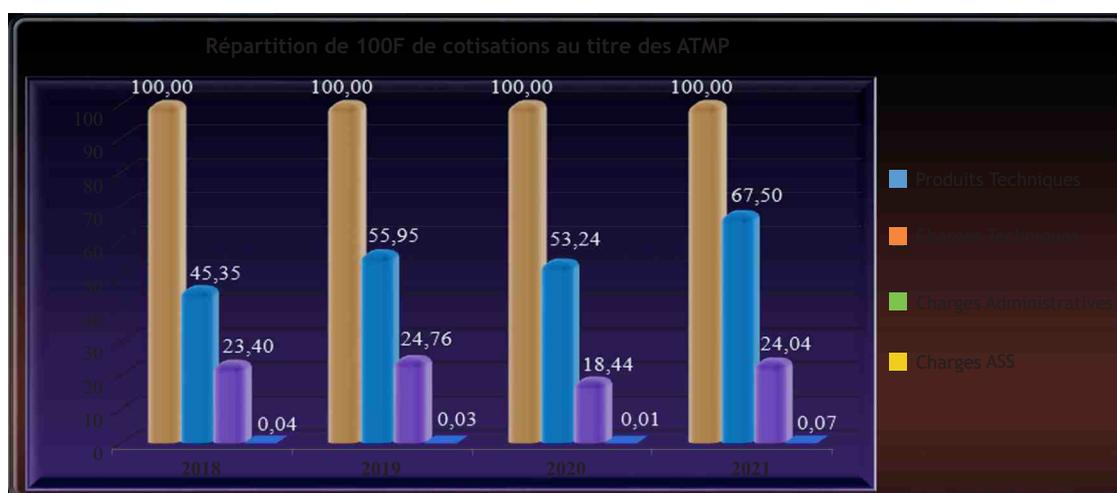
2.5.2- Risques Professionnels (en millions de FCFA)

INTITULES	2018		2019		2020		2021	
	Montant	Taux %						
Produits Techniques	16 101,52	100	15 214,39	100	16 218,74	100	16 283,14	100
Charges Techniques	7 302,30	45,35	8 511,97	55,95	8 634,10	53,24	10 991,93	67,5
Résultat N° 1	8 799,22	54,65	6 702,41	44,05	7 584,64	46,76	5 291,21	32,5
Charges Administratives (1)	3 767,14	23,4	2 990,47	24,76	3 914,94	18,44	5 811,42	24,04
Résultat N° 2	5 032,08	31,25	3 711,94	24,4	3 669,70	22,63	-520,21	-3,19
Charges ASS (1)	6,39	0,04	3,93	0,03	0,92	0,01	11,13	0,07
Résultat N° 3	5 025,70	31,21	3 708,01	24,37	3 668,78	22,62	-531,34	-3,26

Sources : Etats financiers CNPS Côte d'Ivoire

(1) Il s'agit des prélèvements au profit d'autres gestions

238



Il ressort de l'examen du tableau ci-dessus que la branche des risques professionnels a enregistré des produits techniques de 16,101 milliards de FCFA en 2018, 15,214 milliards de FCFA en 2019, 16,218 milliards de F CFA en 2020 et 16,283 milliards de F CFA en 2021.

Les charges techniques quant à elles, ont été de 7,302 milliards de FCFA en 2018, 8,511 milliards de FCFA en 2019, 8,634 milliards de F CFA en 2020 et 10,991 milliards de FCFA en 2021.

Le taux de redistribution (ressources de cotisations allouées aux prestations) s'est élevé à 45,35% en 2018, 55,95% en 2019, 53,24% en 2020 et 67,50% en 2021, contre la norme de 65% minimum fixée par la CIPRES.

Il a été prélevé dans les ressources de la branche au titre de sa participation au fonctionnement du régime 23,39% en 2018, 19,66% en 2019, 18,44% en 2020 et 24,04% en 2021 pour une norme de 15% au maximum fixée par la CIPRES.

Le résultat ainsi dégagé après les prélèvements représente 31,21% en 2018, 24,37% en 2019, 22,62% en 2020 et -3,2% en 2021, des produits techniques.

2.5.3- Pensions Vieilles (en millions de FCFA)

INTITULES	2018		2019		2020		2021	
	Montant	Taux %						
Produits Techniques	245 059,09	100	267 918,64	100	283 063,02	100	331 133,25	100
Charges Techniques	122 337,23	49,92	128 461,99	47,95	139 877,57	49,42	146 145,51	44,13
Résultat N° 1	122 721,86	50,08	139 456,65	52,05	143 185,45	50,58	184 987,74	55,87
Charges Administratives (1)	59 137,07	24,13	49 959,86	18,65	66 623,68	23,54	91 154,79	27,53
Résultat N° 2	63 584,79	25,95	89 496,80	33,4	76 561,77	27,05	93 832,96	28,34
Charges ASS (1)	100,2377647	0,04	65,72	0,02	15,64	0,01	191,95	0,06
Résultat N° 3	63 484,55	25,91	89 431,08	33,38	76 546,12	27,04	93 641,00	28,28

Sources : Etats financiers CNPS Côte d'Ivoire

(1) Il s'agit des prélèvements au profit d'autres gestions



Comme on le constate dans le tableau ci-dessus, les produits de la branche des pensions sont passés de 245,059 milliards en 2018 puis 267,918 milliards de FCFA en 2019, 283,063 milliards de F CFA en 2020 et enfin 331,133 milliards de FCFA en 2021.

Les charges techniques quant à elles, ont été de 122,337 milliards de FCFA, 128,461 milliards de FCFA en 2019, 139,877 milliards de F CFA en 2020 et 146,145 milliards de FCFA en 2021.

Le taux de redistribution ou ressources de cotisations allouées aux prestations s'est élevé à 49,92% en 2018, 47,95% en 2019, 49,42% en 2020 et 55,87% en 2021, contre la norme de 65% minimum fixée par la CIPRES.

Il a été prélevé dans les ressources de la branche au titre de sa participation au fonctionnement du régime 24,13% en 2018, 18,65% en 2019, 23,54% en 2020 et 27,53% en 2021, pour une norme de 15% au maximum fixée par la CIPRES.

Le résultat ainsi dégagé après les prélèvements est excédentaire de 63,58 milliards en 2018, 89,434 milliards de FCFA en 2019, 76,546 milliards de F CFA en 2020 et 93,641 milliards de FCFA en 2021.

2.6- Evolution des Résultats et des Réserves (en millions de FCFA)

Nature des ressources	2018	2019	2020	2021
- Résultat PF*	12 107,95	10 315,51	9 454,82	20 103,46
- Résultat ATMP*	4 992,32	3 669,52	3 614,43	5 243,38
- Résultat Retraite*	64 678,15	89 776,28	76 863,64	180 127,79
- Résultat autres gestions	3 866,23	8 657,32	10 622,81	-80 138,49
Total Résultat	85 644,66	112 418,62	100 555,70	125 336,15
-Réserves assurance vieillesse	107 825,99	107 825,99	298 513,59	393 222,63
-Réserves techniques AT/MP	16 638,41	16 638,41	17 770,66	17 770,66
-Autres réserves techniques	34 033,44	34 033,44	51 170,43	56 105,14
-Réserves de sécurité	4 149,03	4 149,03	7 983,51	8 895,45
-Autres Réserves	14 793,75	100 438,40	0	0
Total Réserves	177 440,63	263 085,28	375 438,18	475 993,88
TOTAL (Résultat + Réserve)	263 085,28	375 503,90	475 993,88	601 330,03

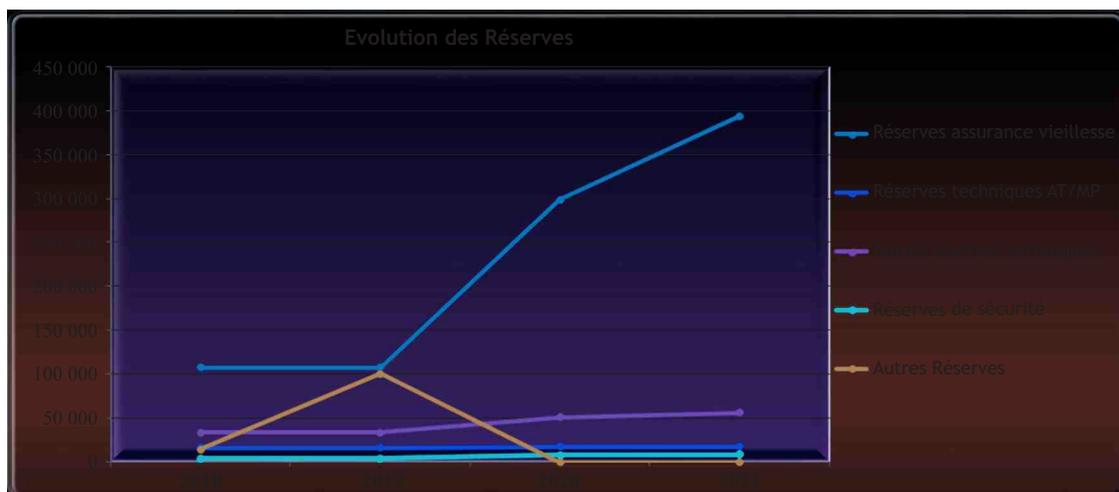
Sources : Etats financiers CNPS Côte d'Ivoire

* après répartition du résultat des gestions G et S

Il s'agit des réserves + les reports à nouveau (comptes 11+12)



Il ressort de l'examen du tableau ci-dessus que le résultat net de la CNPS est excédentaire de 85,645 milliards de FCFA en 2018, 112,418 milliards de FCFA en 2019, 100,555 milliards de F CFA en 2020 et 125,336 milliards de FCFA en 2021.



Quant aux réserves constituées, elles sont passées de 177,441 milliards de FCFA en 2018 à 263,085 milliards de FCFA en 2019 puis 375,438 milliards de F CFA en 2020 et enfin 475,993 milliards de FCFA en 2021.



Le total du résultat et des réserves en fin d'exercice 2021, s'élève à 601,330 milliards de FCFA et représente 2,06 fois le total des charges réalisées en fin 2021.



CÔTE D'IVOIRE

**INSTITUTION DE PREVOYANCE SOCIALE
CAISSE GENERALE DE RETRAITE
DES AGENTS DE L'ETAT (IPS-CGRAE)**

**ORGANISME : INSTITUTION DE LA PREVOYANCE SOCIALE
CAISSE GENERALE DE RETRAITE DES AGENTS DE L'ETAT (IPS-CGRAE)**

1. EVOLUTION DES POPULATIONS ASSUJETTIES

1.1- Employeurs affiliés à l'organisme (structures cotisantes)

Type	2018	2019	2020	2021
Entreprises (Publiques et Privées)	140	146	143	149
Ministères et Institutions)	42	43	39	39
Total	182	189	182	188

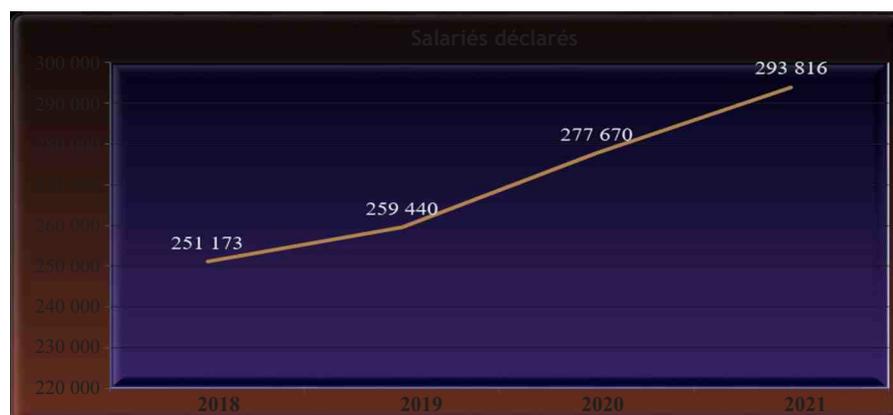
Sources : Rapport d'activités IPS CGRAE



1.2- Salariés déclarés (effectifs cotisants)

Type	2018	2019	2020	2021
Salariés relevant des entreprises publiques et organismes privés	12 294	ND	ND	ND
Salariés relevant des ministères et institutions de l'Etat	238 879	259 440	277 670	293 816
Total	251 173	259 440	277 670	293 816

Sources: Rapport d'activités IPS CGRAE



Comme il ressort des tableaux ci-dessus, le nombre d'employeurs affiliés à l'IPS-CGRAE était de 182 en 2018, 189 en 2019, 182 en 2020 et 188 en 2021. Ainsi, le nombre des employeurs a connu une augmentation moyenne de 1,15% sur la période.

Ces employeurs ont déclaré en 2018, 2019, 2020 et 2021 respectivement 251 173, 259 440, 277 670 et 293 816 salariés.

1.3- Bénéficiaires de Pensions

Type	2018	2019	2020	2021
Pensionnés	52 546	57 078	61 842	64 961
Ayant-droits	30 850	31 384	31 916	33 412
Total	83 396	88 462	93 758	98 373

Sources : Rapport d'activités IPS-CGRAE



245

Le tableau ci-dessus indique que le nombre des bénéficiaires de pensions (titulaires et ayants-droit) de l'IPS-CGRAE est passé de 83 396 en 2018 puis 88 462 en 2019 puis 93 758 en 2020 et enfin 98 372 en 2021.

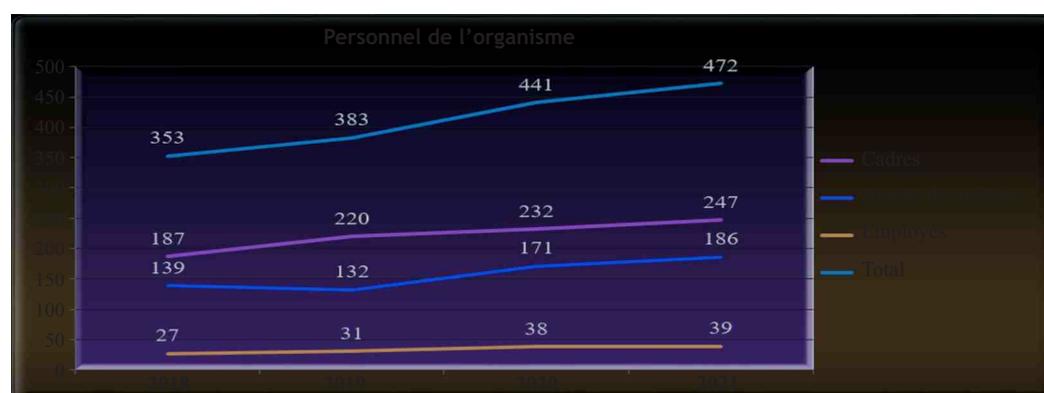
Le rapport du nombre des salariés déclarés en 2021 sur le nombre des bénéficiaires de pensions donne, un ratio de dépendance démographique entre actifs et retraités de 2,99.

2. EVOLUTION DES DONNEES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

2.1- Personnel de l'organisme

Personnel de l'Organisme	2018	2019	2020	2021
Cadres	187	220	232	247
Agents de maîtrise	139	132	171	186
Employés	27	31	38	39
Total	353	383	441	472

Sources : Monographie IPS CGRAE



Sur la base des données contenues dans le tableau ci-dessus, l'on relève que l'effectif global du personnel de l'IPS-CGRAE est passé de 353 en 2018 à 383 en 2019 puis 441 en 2020 et 472 en 2021.

L'effectif de 2021 se répartit par groupe à raison de 52,33% de cadres, 39,41% de techniciens supérieurs (agents de maîtrise) et 8,26% d'agents d'exécution.

Le rapport du nombre de cadres sur l'effectif total donne un taux d'encadrement de 52,97% en 2018, 57,44% en 2019, 52,61% en 2020 et 52,33% en 2021.

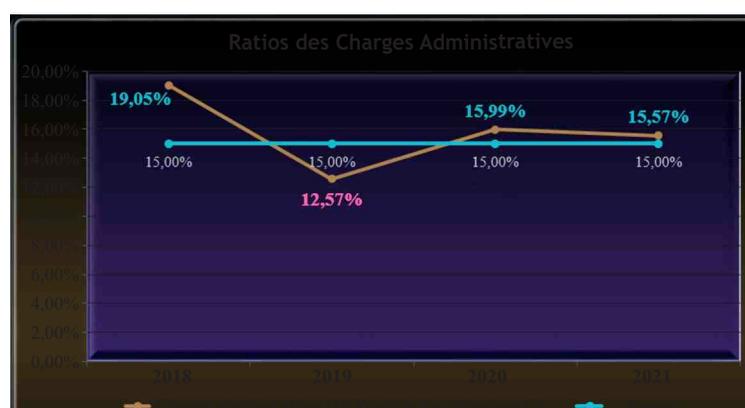
2.2- Ratios des Charges Administratives

Rubriques	2018	2019	2020	2021
Charges administratives (1)	19,05%	12,57%	15,99%	15,57%
Produits des cotisations (2)				

Sources: Etats financiers

(1) Sans amortissements et provisions
(comptes 61 à 68 de la gestion G)

(2) y compris les pénalités et les majorations
(comptes 70)



Au vu du tableau ci-dessus, on constate que le ratio des charges administratives sur les produits techniques est passé de 19,05% en 2018, 12,57% en 2019, 15,99% en 2020 et 15,57% en 2021.

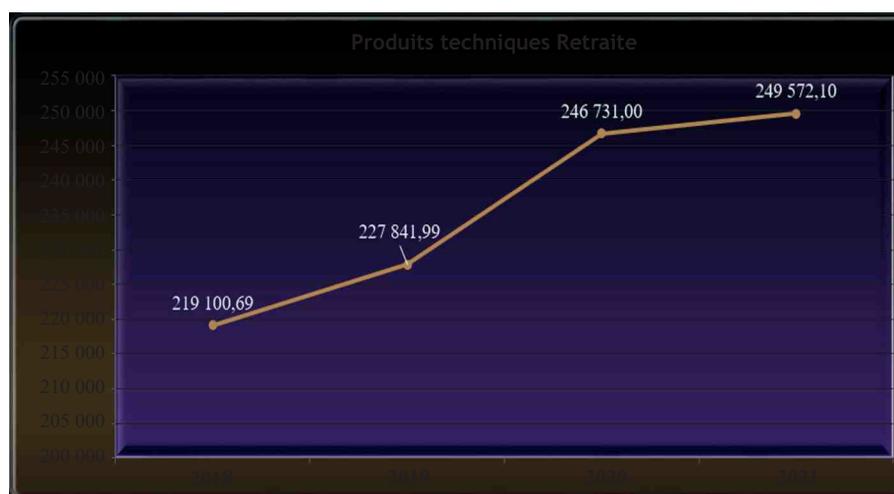
2.3- Evolution des Produits (en millions de FCFA)

Nature des Ressources	2018	2019	2020	2021
- Produits techniques ATMP	0	0	0	
- Produits techniques Retraite	219 100,69	227 841,99	246 731,00	249 572,10
Total Produits techniques	219 100,69	227 841,99	246 731,00	249 572,10
Autres produits récurrents (1)*	2 444,78	3 421,78	4 106,00	3 476,74
TOTAL des produits	221 545,47	231 263,77	250 837,00	253 048,83

Sources : Etats financiers

(1)* il s'agit des loyers, des revenus des placements et des dividendes (voir tableau suivant)

247



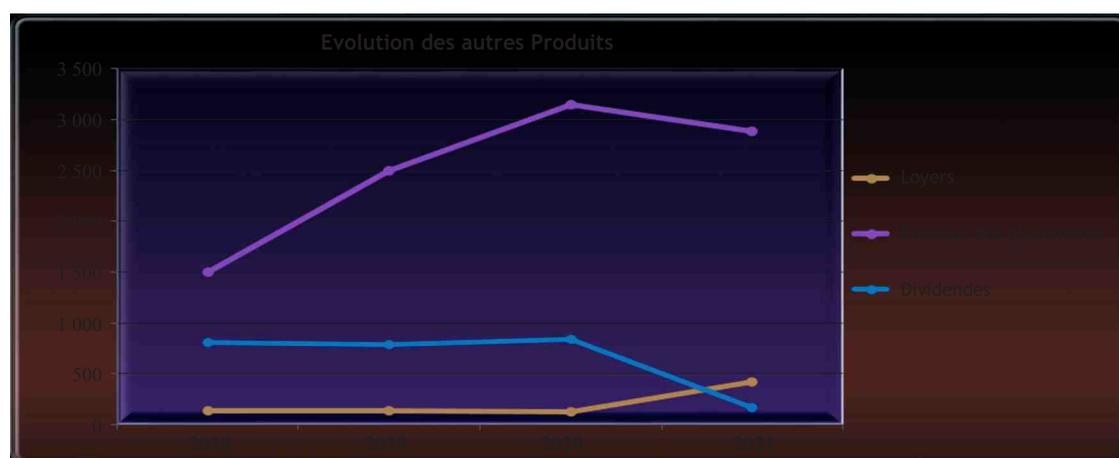
A l'observation du tableau ci-dessus, l'on constate que les produits techniques de l'IPS-CGRAE de Côte d'Ivoire sont passés de 219,101 milliards en 2018 à 227,841 milliards de FCFA en 2019 puis 246,731 milliards de F CFA en 2020 et 249,572 milliards de F CFA en 2021.

(en millions de FCFA)

Autres Produits	2018	2019	2020	2021
- Loyers	131,35	139,22	121	422,49
- Revenus des placements	1 501,27	2 500,62	3 142,00	2 887,64
- Dividendes	812,16	781,94	843	166,62
Sous Total Autres produits récurrents	2 444,78	3 421,78	4 106,00	3 476,74
Subventions reçues	0	0	0	0
Divers*	79 019,84	13 723,59	65 675,00	50 576,65
Total Autres Produits	81 464,61	17 145,36	69 781,00	54 053,38

Sources : Etats financiers

*Les divers sont les produits exceptionnels de l'exercice (75, 78 et 79).



Le montant total des loyers, dividendes et autres revenus des placements réalisés par l'IPS-CGRAE de Côte d'Ivoire est passé de 2,445 milliards de F CFA en 2018 à 3,421 milliards de FCFA en 2019 puis 4,106 milliards de F CFA en 2020 et enfin 3,476 milliards de F CFA en 2021. Ces produits se sont accrus de 14,88% sur la période.

Lesdits produits, générés par les placements financiers et les immeubles de rapport, couvrent les charges de fonctionnement ou charges administratives à hauteur de 4,70% en 2018, 9,63% en 2019, 10,41% en 2020 et 7,61% en 2021.

2.4- Evolution des Charges (en millions de FCFA)

Nature des Charges	2018	2019	2020	2021
- ATMP	0	0	0	0
- Retraite	141 260,56	160 486,82	170 684,00	181 670,97
- Action sanitaire et sociale	0	0	0	0
Sous total CHARGES TECHNIQUES	141 260,56	160 486,82	170 684,00	181 670,97
- Charges gestions administratives (1)	52 058,32	35 536,28	39 459,03	45 709,23
- Charges administratives gestions ASS (1)	0,00	0	0	0
- Charges autres gestions (1)	121 796,75	5 213,96	71 753,30	67 006,03
Sous total autres charges	173 855,08	40 750,24	111 212,33	112 715,27
Total des charges	315 115,64	201 237,06	281 896,33	294 386,23

Sources : Etats financiers IPS-CGRAE

(1) Y compris les amortissements et les provisions (comptes 61 à 69)



Au regard des informations retracées dans le tableau ci-dessus, les charges techniques enregistrées par l'IPS-CGRAE a connu une hausse de 13,61% en 2019, 6,35% en 2020 et 6,44% en 2021 soit un taux moyen annuel de croissance de 8,80% contre 4,48% pour les produits techniques.

Ainsi, le montant total des charges techniques est passé de 141,261 milliards de FCFA en 2018 à 160,486 milliards de FCFA en 2019 puis 170,684 milliards de F CFA en 2020 et 181,670 milliards de F CFA en 2021.

Quant aux autres charges, elles sont passées de 173,855 milliards de F CFA en 2018 à 40,750 milliards de FCFA en 2019 puis 111,212 milliards de F CFA en 2020 et 112,715 milliards de F CFA en 2021.

Les autres charges représentent respectivement en 2018, 2019, 2020 et 2021, 55,17%, 20,25%, 39,45% et 38,29% des charges totales contre 44,83%, 79,75%, 60,65% et 61,71% pour les charges techniques.

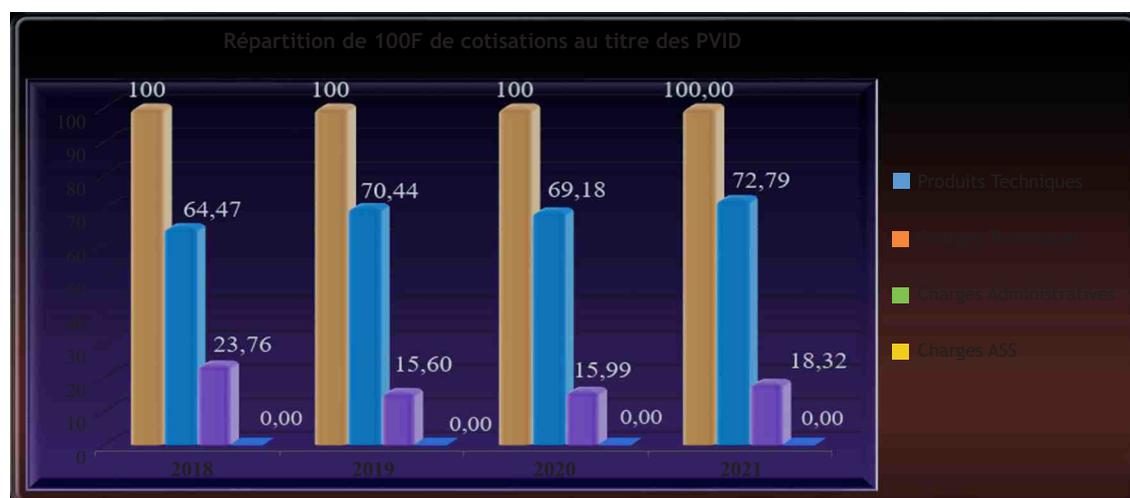
La proportion des autres charges sur les produits techniques constatés au cours de l'exercice 2021 est de 45,167% contre 72,79% pour les charges techniques.

2.5- Analyse des résultats de la Branche des Pensions Vieilleses

INTITULES	2018		2019		2020		2021	
	Montant	Taux %						
Produits Techniques	219 100,69	100	227 841,99	100	246 731,00	100	249 572,10	100
Charges Techniques	141 260,56	64,47	160 486,82	70,44	170 684,00	69,18	181 670,97	72,79
Résultat N° 1	77 840,13	35,53	67 355,17	29,56	76 047,00	30,82	67 901,13	27,21
Charges Administratives (1)	52 058,32	23,76	35 536,28	15,6	39 459,03	15,99	45 709,23	18,32
Résultat N° 2	25 781,80	11,77	31 818,90	13,97	36 587,97	14,83	22 191,90	8,89
Charges ASS (1)	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat N° 3	25 781,80	11,77	31 818,90	13,97	36 587,97	14,83	22 191,90	8,89

Sources : Etats financiers

(1) Il s'agit des prélèvements au profit d'autres gestions



Comme on le constate dans le tableau ci-dessus, les produits de la branche des pensions sont passés de 219,1 milliards de F CFA en 2018 à 227,841 milliards de FCFA en 2019 puis 246,731 milliards de F CFA en 2020 et enfin 249,572 milliards de F CFA en 2021.

Les charges techniques quant à elles, ont été de 141,26 milliards de FCFA en 2018, 160,486 milliards de FCFA en 2019, 170,684 milliards de F CFA en 2020 et 181,670 milliards de F CFA en 2021.

Le taux de redistribution ou ressources de cotisations allouées aux prestations s'est élevé à 64,47% en 2018, 70,44% en 2019, 69,18% en 2020 et 72,79% en 2021, contre la norme de 65% minimum fixée par la CIPRES.

Il a été prélevé dans les ressources de la branche au titre de sa participation au fonctionnement du régime 23,76% en 2018, 15,60% en 2019, 15,99% en 2020 et 18,32% en 2021, pour une norme de 15% au maximum fixée par la CIPRES.

Le résultat ainsi dégagé après les prélèvements est excédentaire de 25,781 milliards de F CFA en 2018, 31,818 milliards de FCFA en 2019, 36,587 milliards de F CFA en 2020 et 22,191 milliards de F CFA en 2021.

2.6- Evolution des Résultats et des Réserves (en millions de FCFA)

Nature des ressources	ANNEES			
	2018	2019	2020	2021
- Résultat ATMP	0	0		
- Résultat Retraite	107 766,95	68 646,03	77 143,38	70 585,01
- Résultat autres gestions	-43 673,59	-24 895,73	-21 827,97	-61 345,76
Total Résultat	64 093,36	43 750,30	55 315,41	9 239,25
- Réserves ATMP (1)	0,00	0	0	0
- Réserves retraite (1)	177 399,86	241 493,22	276 412,97	297 277,74
- Autres Réserves (1)	0,00	0	0	
Total Réserves	177 399,86	241 493,22	276 412,97	297 277,74
TOTAL (Résultat + Réserve)	241 493,22	285 243,51	331 728,38	306 516,99

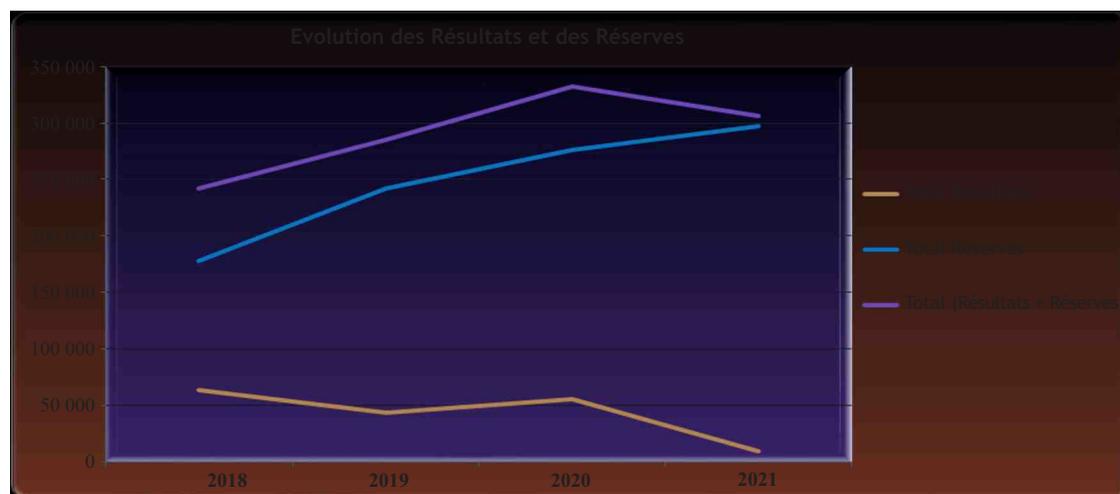
Sources: Etats financiers

(1) Il s'agit des réserves + les reports à nouveau (comptes 11+12)

251



L'examen du tableau ci-dessus révèle que le résultat net de l'IPS-CGRAE est ressorti excédentaire de 64,093 milliards de F CFA en 2018, 43,750 milliards de FCFA en 2019, 55,315 milliards de F CFA en 2020 et 9,239 milliards de F CFA en 2021.



252

Quant aux réserves constituées, elles se sont établies en fin 2021 à 297,277 milliards de FCFA.

Le total du résultat et des réserves s'est élevé en conséquence en fin 2021 à 306,516 milliards de FCFA. Ces réserves correspondent à 1,04% fois le total des charges réalisées en fin 2021.

RÉPUBLIQUE GABONAISE

ORGANISMES AFFILIÉS À LA CIPRES

CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE MALADIE
ET DE GARANTIE SOCIALE

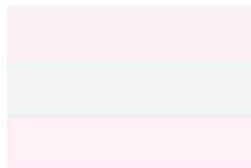
CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE



Etats membres de la C.I.P.R.E.S.								
Bénin	Burkina Faso	Cameroun	Centrafrique	Comores	Congo	Côte d'Ivoire	Gabon	Guinée Bissau
Guinée Equatoriale	Madagascar	Mali	Niger	RD Congo	Sénégal	Tchad	Togo	

Rapport Annuel de la CIPRES Exercice 2021





La République gabonaise ou le Gabon est un pays situé à l'ouest de l'Afrique centrale, sur l'équateur. Voisin du Congo-Brazzaville, de la Guinée équatoriale et du Cameroun, c'est un pays forestier où la faune et la flore sont encore bien conservées.

TABLEAU DES INDICATEURS SOCIAUX

DONNEES	VALEURS
SUPERFICIE	266 667 km ²
INDEPENDANCE	17 août 1960
CAPITALE	Libreville
LANGUE OFFICIELLE	Français
POPULATION	2 278 829 habitants (en 2021)*
DENSITE	8,63 habitants/km ² (en 2020)*
TAUX DE CROISSANCE DE LA POPULATION	2,36% (en 2021)*
PIB PAR HABITANT	8 016,99\$ /habitant (en 2021)*
POPULATION EN DECA DU SEUIL DE PAUVRETE	30% (2019)*
ESPERANCE DE VIE DES HOMMES	64,57 ans (en 2020)*
ESPERANCE DE VIE DES FEMMES	68,93 ans (en 2020)*
TAUX DE NATALITE	30,26 ‰ (en 2020)*
TAUX DE MORTALITE	6,60 ‰ (en 2020)*
TAUX DE MORTALITE INFANTILE	30,7 ‰ (en 2020)*
TAUX D'ALPHABETISATION	85% (en 2018)*
TAUX DE FECONDITE	3,87 (en 2020)*
INDICATIF TELEPHONIQUE	+241
ORGANISMES DE PREVOYANCE SOCIALE AFFILIES A LA CIPRES	Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)
	Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale (CNAMGS)

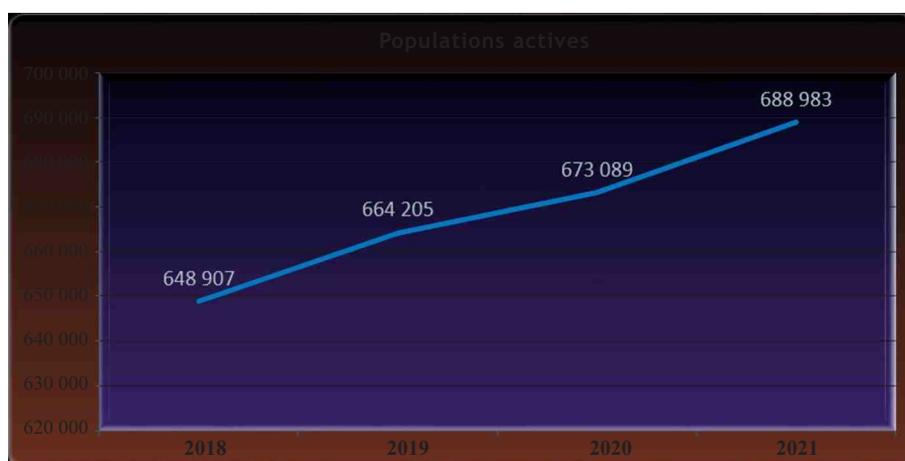
Sources : <https://donnees.banquemondiale.org>

0. DONNÉES MACROÉCONOMIQUES

0.1- Populations actives

Secteurs d'activités	2018	2019	2020	2021
Secteur public	ND	ND	ND	ND
Secteur privé	ND	ND	ND	ND
Agriculture	ND	ND	ND	ND
Secteur non structuré	ND	ND	ND	ND
Total population active	648 907	664 205	673 089	688 983

Sources : <https://donnees.banquemondiale.org>

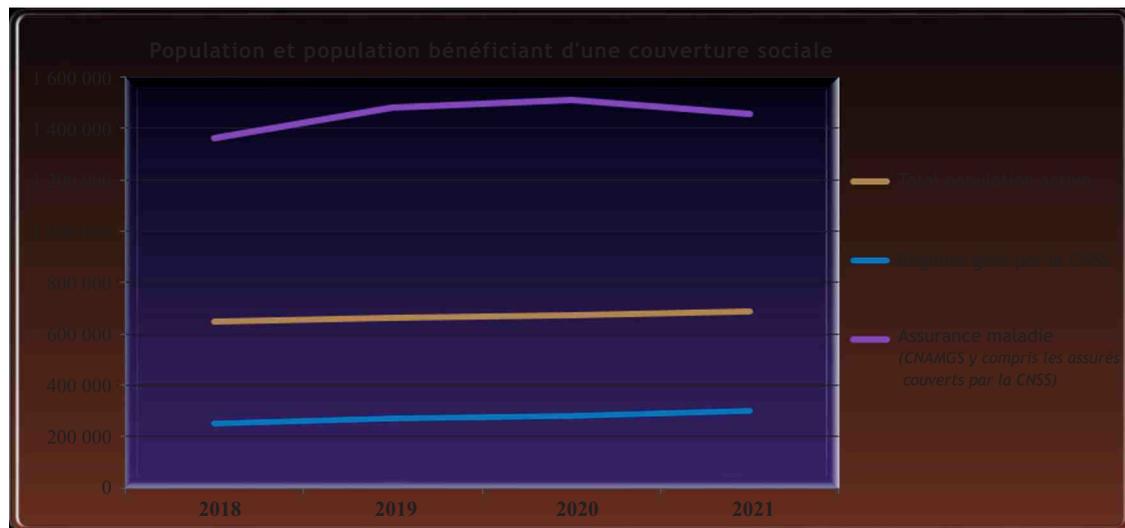


La population active totale du Gabon est passée de 648 907 en 2018 à 664 205 en 2019 pour 673 089 en 2020 puis 688 829 en 2021 soit un taux de progression moyen annuel de 2,02%. La population active de 2021 rapportée à la population totale du pays estimée en fin 2021 à 2 278 829 habitants, donne un taux d'activité de 30,23%.

0.2- Populations bénéficiant d'une couverture sociale

Régimes	2018	2019	2020	2021
Régimes géré par la CNSS	249 797	270 003	283 157	301 281
Assurance maladie (CNAMGS y compris les assurés couverts par la CNSS)	1 362 582	1 479 553	1 512 447	1 458 490
Autres couvertures	ND	ND	ND	ND
Population Bénéficiant d'une couverture sociale	1 362 582	1 479 553	1 512 447	1 458 490

Sources : Données CNSS et CNAMGS



La population bénéficiant d'une couverture sociale relevant de la CNSS tel qu'il ressort du tableau ci-dessus est estimée à 249 797 en 2018, 270 003 en 2019, 283 157 en 2020 et 301 281 en 2021. Elle a connu une progression moyenne annuelle 6,45% au cours de la période.

Quant à la population bénéficiant des prestations de l'assurance maladie, elle est passée de 1 362 582 en 2018 à 1 479 553 en 2019, puis 1 512 447 en 2020 et enfin 1 458 490 en 2021.

ORGANISME : CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE (CNSS)

1. EVOLUTION DES POPULATIONS ASSUJETTIES

1.1- Employeurs affiliés à l'organisme

Type	2018	2019	2020	2021
Entreprises du secteur privé et du secteur public	17 786	18 930	20 185	21 816
Autres	3 770	3 930	4 046	4 204
Total	21 556	22 860	24 231	26 020

Sources : Données statistiques CNSS



1.2- Salariés déclarés

Type	2018	2019	2020	2021
Salariés relevant des entreprises	143 143	129 805	129 964	137 079
Autres	1 224	1 090	1 176	1 176
Total	144 367	130 895	131 140	138 255

Sources : Données statistiques CNSS



Comme il ressort des tableaux ci-dessus, la CNSS comptait 21 556 en 2018, 22 860 en 2019, 24 231 en 2020 et enfin 26 020 en 2021. Ainsi, le nombre des employeurs affiliés à la CNSS a connu une croissance annuelle moyenne de 6,48%.

Ces employeurs ont déclaré en 2020 et 2021 respectivement 131 140 et 138 255 salariés.

1.2.3 Bénéficiaires de Prestations familiales

Type	2018	2019	2020	2021
Allocataires	51 711	47 317	47 386	46 775
Enfants à charges	50 636	45 174	43 102	44 617

Sources : Données statistiques CNSS



258

L'effectif des allocataires de la CNSS est passé de 51 711 en 2018 à 47 317 en 2019 puis 47 386 en 2020 et 46 775 en 2021. L'effectif des allocataires a progressé entre 2020 et 2021 de 0,15%.

Quant au nombre des enfants à charge, il est passé de 50 636 en 2018 à 45 174 en 2019 puis 43 102 en 2020 et enfin 44 392 en 2021.

1.4- Bénéficiaires de Rentes

Type	2018	2019	2020	2021
Rentiers	1 627	1 351	1 973	2 297
Ayant-droits	241	230	218	219
Total	1 868	1 581	2 191	2 516

Sources: Données statistiques CNSS



A l'observation du tableau ci-dessus, il ressort que l'effectif des bénéficiaires des prestations d'AT/MP de la CNSS évolue en dents de scie. En effet, il est passé de 1 868 en 2018 à 1 581 en 2019 puis 2 191 en 2020 et enfin 2 516 en 2021. Il a ainsi régressé de 12,68% en moyenne sur la période.

1.5- Bénéficiaires de Pensions

Type	2018	2019	2020	2021
Pensionnés	24 802	24 933	27 933	28 837
Ayant-droits	8 914	8 670	9 066	9 523
Total	33 716	33 603	36 999	38 360

Sources : Données statistiques CNSS



Le tableau ci-dessus indique que le nombre des bénéficiaires de pensions (titulaires et ayants-droit) de la CNSS est passé de 33 716 en 2018 à 33 603 en 2019 puis 36 999 en 2020 et enfin 38 360 en 2021.

Le rapport du nombre des salariés déclarés sur le nombre des bénéficiaires de pensions donne, un ratio de dépendance démographique entre actifs et retraités de 4,27 pour 1 en 2018, 3,90 pour 1 en 2019, 3,54 pour 1 en 2020 et 3,60 pour 1 en 2021.

2. EVOLUTION DES DONNEES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

2.1- Personnel de l'Organisme

Personnel de l'Organisme	2018	2019	2020	2021
- Cadres	631	688	686	696
- Techniciens supérieurs	773	829	816	791
- Agents d'exécution	480	481	475	472
Total	1 884	1 998	1 977	1 959

Sources: Etats Financiers



260

Au regard du tableau ci-dessus, l'effectif global du personnel de la CNSS a évolué en dents de scie sur la période passant de 1 884 en 2018 à 1 998 en 2019 puis 1 977 en 2020 et enfin 1 959 en 2021.

L'effectif de 2021 se répartit par groupe à raison de 35,53% de cadres, 40,38% de techniciens supérieurs et 24,09% d'agents d'exécution.

Le rapport du nombre de cadres sur l'effectif total donne un taux d'encadrement de 33,49 en 2018, 34,43% en 2019, 24,03% en 2020 et 35,53% en 2021 pour une norme fixée à 10% au maximum par la CIPRES.

2.2- Ratios des Charges Administratives

Rubriques	2018	2019	2020	2021
Charges administratives (1)	50,79%	34,74%	39,67%	38,93%
Produits des cotisations (2)				

Sources: Etats financiers

(1) Sans amortissements et provisions (61 à 68)
(2) y compris les pénalités et les majorations



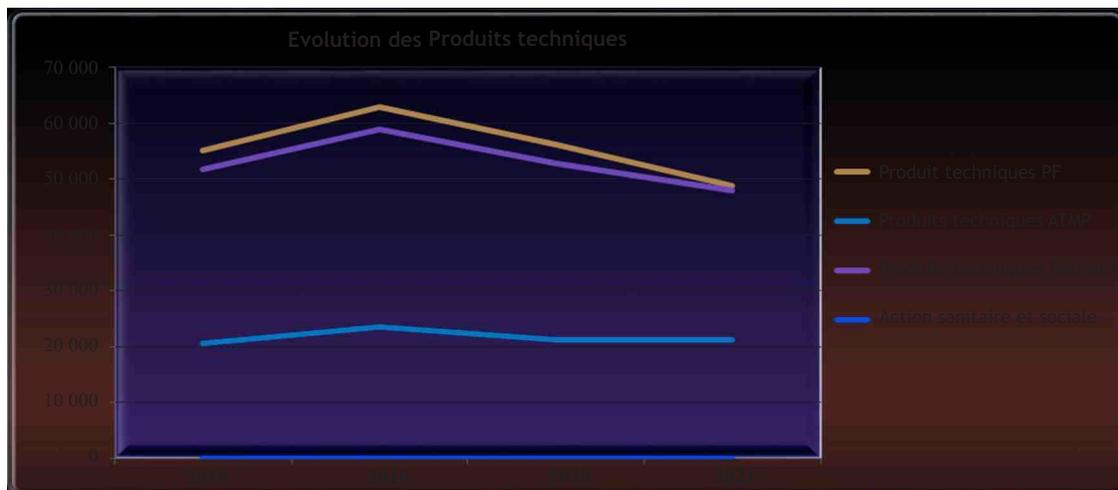
Au vu du tableau ci-dessus, on constate que le ratio des charges administratives sur les produits techniques est passé de 50,79% en 2018 à 34,74% en 2019 puis 39,67% en 2020 et enfin 38,93% en 2021.

La part des charges administratives dans le fonctionnement de la CNSS n'est pas conforme à la norme CIPRES de 15% maximum sur la période sous revue.

2.3- Evolution des Produits (en millions de FCFA)

Nature des Ressources	2018	2019	2020	2021
- Produits techniques PF	55 135,89	62 873,48	56 243	48 908
- Produits techniques ATMP	20 678,12	23 580,08	21 137	21 277
- Produits techniques Retraite	51 708,79	58 978,92	52 753	47 880
- Action sanitaire et sociale	0	0	0	0
Sous total Produits techniques	127 522,81	145 432,48	130 132,99	118 064,67
- Autres produits	1 409,37	1 441,43	1 362,48	1 345,44
TOTAL des produits	125 195,45	146 873,91	131 495,47	119 410,11

Sources : Etats financiers

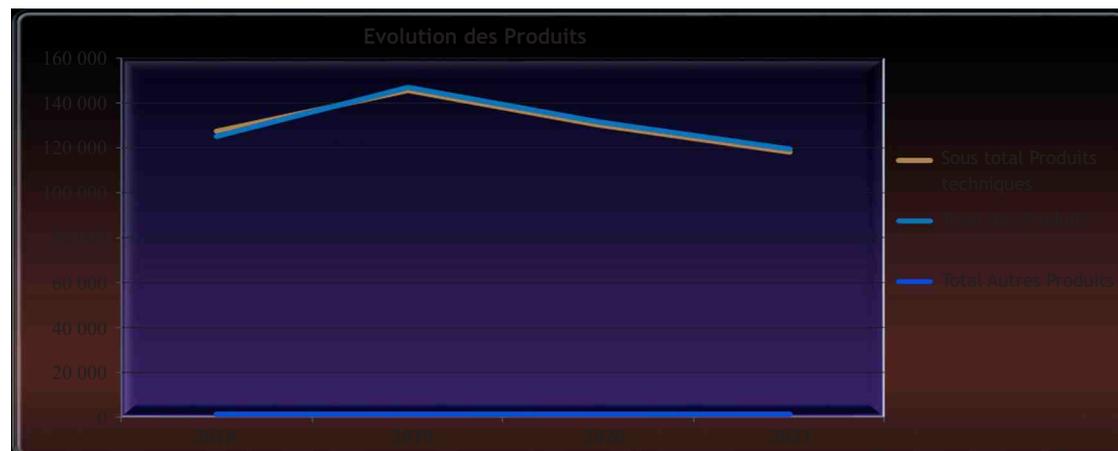
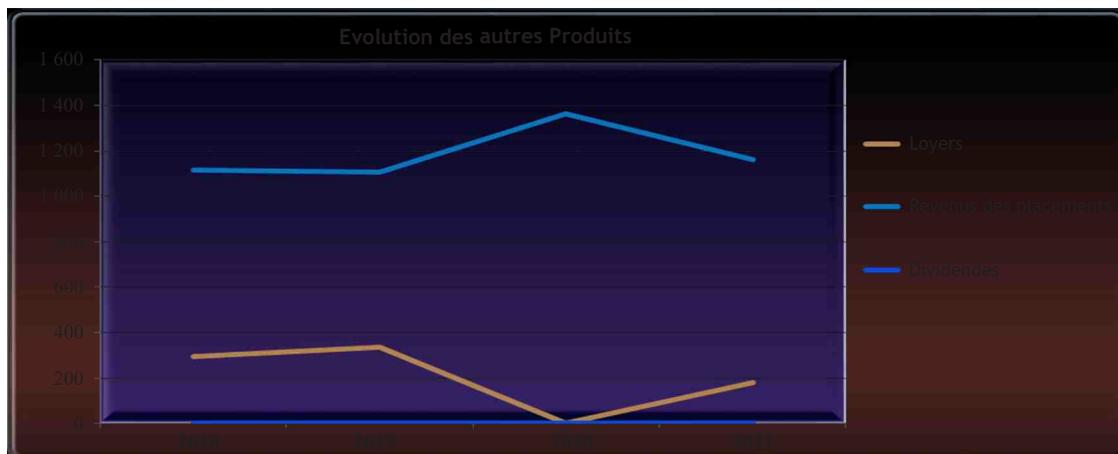


A l'observation du tableau ci-dessus, l'on constate que les produits techniques de la CNSS du Gabon ont évolué en dents de scie sur toute la période de référence passant de 127,523 milliards de FCFA en 2018 à 145,432 milliards de FCFA en 2019 puis 130,132 milliards de F CFA en 2020 et enfin 118,064 milliards de F CFA en 2021, affichant ainsi une régression moyenne annuelle de 2%.

en millions de Fcfa

Autres Produits	2018	2019	2020	2021
- Loyers	295,12	335,11	-	182,09
- Revenus des placements	1 114,24	1 106,32	1 362,48	1 163,36
- Dividendes	0	0	0	0
Total Autres Produits	1 409,37	1 441,43	1 362,48	1 345,44

Sources: Etats financiers



Le montant total des loyers, revenus des placements et dividendes (autres produits) réalisés par la CNSS du Gabon est passé de 1,409 milliards de FCFA en 2018 à 1,441 milliards de FCFA en 2019, puis 1,362 milliards de F CFA en 2020 et enfin 1,345 milliards de F CFA en 2021.

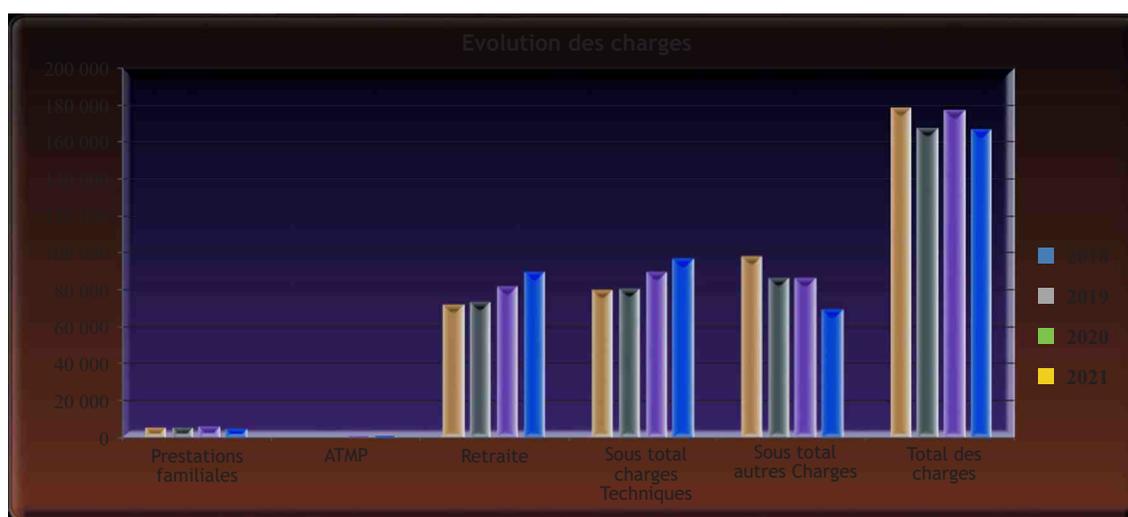
Lesdits produits couvrent les charges de fonctionnement ou charges administratives à hauteur de 1,56% en 2018, 1,89% en 2019, 1,79% en 2020 et 2,11% en 2021.

2.4- Evolution des Charges (en millions de FCFA)

Nature des charges	2018	2019	2020	2021
- Prestations familiales	5 732,12	5 843,72	6 753	5 650
- ATMP	1 012,34	1 126,80	1 322	1 555
- Retraite	72 809,56	73 562,02	81 994	89 867
Consommations Pharmaceutiques	0	0	0	
Hospitalisations	0	0	0	
- Action sanitaire et sociale	765,52	235,49	327	181
- Sous total CHARGES TECHNIQUES	80 319,54	80 768,02	90 396,13	97 254,06
Etablissement de soins	0	0	0	0
TOTAL CHARGES TECHNIQUES	80 319,54	80 768,02	90 396,13	97 254,06
- Charges gestions administratives	90 056,38	76 072,21	76 072,39	63 831,81
- Charges administratives gestions ASS	7 008,90	7 456,62	6 340,57	6 174,15
- Charges autres gestions	1 417,72	3 057,76	4 349,13	
Sous total autres Charges	98 483,00	86 586,59	86 762,10	70 005,96
Total des charges	178 802,54	167 354,61	177 158,23	167 260,02

Sources : Etats financiers

263



Au regard des informations retracées dans le tableau ci-dessus, le niveau des charges techniques enregistrées par la CNSS a connu une variation de 0,56% en 2019, 11,92% en 2020 et 7,59% en 2021 soit un taux de variation moyen annuel de 6,69% contre -2% pour les produits techniques.

Ainsi, le montant total des charges techniques est passé de 80,319 milliards en 2018 à 80,768 milliards en 2019 puis 90,396 milliards de F CFA en 2020 et enfin 97,254 milliards de F CFA en 2021.

Quant aux autres charges, elles sont passées de 98,48 milliards en 2018 à 86,586 milliards de FCFA en 2019 puis 86,762 milliards de F CFA en 2020 et 70,005 milliards de F CFA en 2021. Elles représentent en 2018, 2019, 2020 et 2021 respectivement 55,08%, 51,74%, 48,97% et 41,85% des charges totales contre 4,92%, 48,26%, 51,03% et 58,15% en 2021 pour les charges techniques.

La proportion des autres charges sur les produits techniques constatés au cours de l'exercice 2021 est 59,29% contre 82,37% pour les charges techniques.

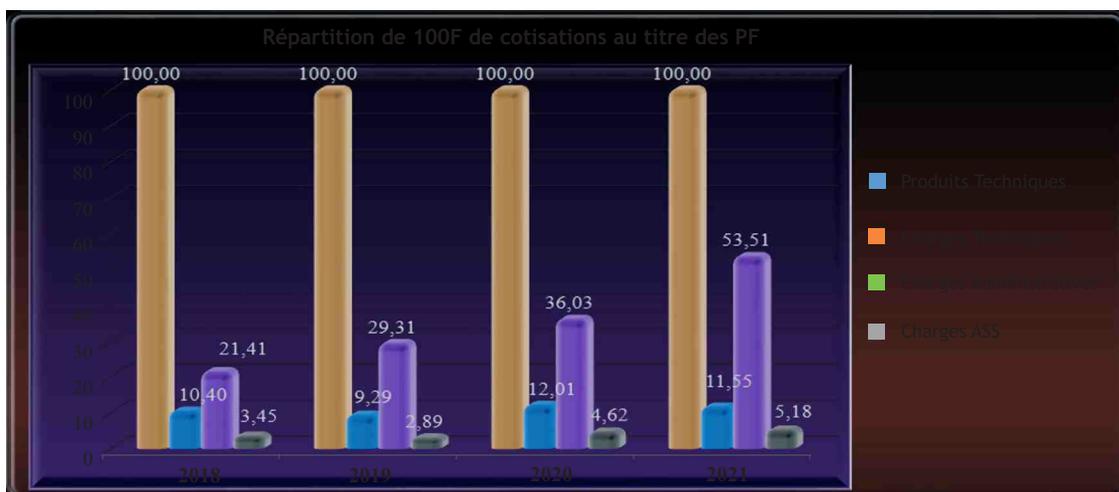
2.5- Analyse des résultats des Branches Techniques

2.5.1- Prestations Familiales (en millions de FCFA)

INTITULES	2018		2019		2020		2021	
	Montant	Taux %						
Produits Techniques	55 135,89	100	62 873,48	100	56 243,22	100	48 907,77	100
Charges Techniques	5 732,12	10,4	5 843,72	9,29	6 753,20	12,01	5 650,26	11,55
Résultat N° 1	49 403,77	89,6	57 029,76	90,71	49 490,02	87,99	43 257,51	88,45
Charges Administratives	11 805,71	21,41	18 426,22	29,31	20 264,09	36,03	26 171,04	53,51
Résultat N° 2	37 598,06	68,19	38 603,55	61,4	29 225,94	51,96	17 086,47	34,94
Charges ASS	1 901,64	3,45	1 816,64	2,89	2 599,64	4,62	2 531,00	5,18
Résultat N° 3	35 696,42	64,74	36 786,91	58,51	26 626,30	47,34	14 555,47	29,76

Sources : Etats financiers

264



Il ressort de l'examen du tableau ci-dessus que la branche des prestations familiales a enregistré des produits techniques de 55,135 milliards de FCFA en 2018, 62,873 milliards de FCFA en 2019, 56,243 milliards de F CFA en 2020 et 48,907 milliards de F CFA en 2021.

Les charges techniques de la branche quant à elles, ont été de 5,73 milliards de FCFA en 2018, 5,843 milliards de FCFA en 2019, 6,753 milliards de F CFA en 2020 et 5,650 milliards de F CFA en 2021.

Le taux de redistribution (ressources de cotisations allouées aux prestations) s'est élevé à 10,40% en 2018, 9,29% en 2019, 12,01% en 2020 et 11,55% en 2021 contre la norme de 65% minimum fixée par la CIPRES.

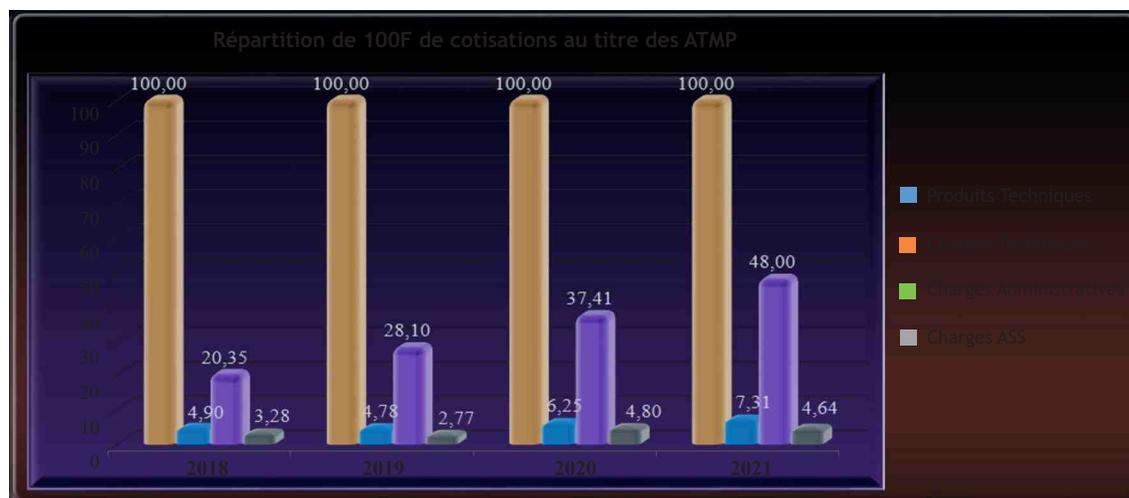
Il a été prélevé dans les ressources de la branche au titre de sa participation au fonctionnement du régime 21,41% en 2018, 29,31% en 2019, 36,03% en 2020 et 53,51% en 2021, pour une norme de 15% au maximum fixée par la CIPRES.

Le résultat ainsi dégagé après les prélèvements représente 64,74% en 2018, 58,51% en 2019, 47,34% en 2020 et 29,76% en 2021 des produits techniques.

2.5.2- Risques Professionnels (en millions de FCFA)

INTITULES	2018		2019		2020		2021	
	Montant	Taux %						
Produits Techniques	20 678,12	100	23 580,08	100	21 137,09	100	21 276,66	100
Charges Techniques	1 012,34	4,9	1 126,80	4,78	1 321,76	6,25	1 555,18	7,31
Résultat N° 1	19 665,78	95,1	22 453,29	95,22	19 815,33	93,75	19 721,47	92,69
Charges Administratives	4 206,99	20,35	6 625,04	28,1	7 907,94	37,41	10 213,09	48
Résultat N° 2	15 458,79	74,76	15 828,24	67,13	11 907,39	56,33	9 508,38	44,69
Charges ASS	677,65	3,28	653,16	2,77	1014,49	4,8	987,86	4,64
Résultat N° 3	14 781,14	71,48	15 175,08	64,36	10 892,90	51,53	8 520,52	40,05

Sources: Etats financiers



Il ressort de l'examen du tableau ci-dessus que la branche des risques professionnels a enregistré des produits techniques de 20,68 milliards en 2018, 23,580 milliards de FCFA en 2019, 21,137 milliards de F CFA en 2020 et 21,276 milliards de F CFA en 2021.

Les charges techniques quant à elles, ont été de 1,012 milliards de FCFA en 2018, 1,126 milliards de FCFA en 2019, 1,321 milliards de F CFA en 2020 et 1,555 milliards de F CFA en 2021.

Le taux de redistribution (ressources de cotisations allouées aux prestations) s'est élevé à 4,90% en 2018, 4,78% en 2019, 6,25% en 2020 et 7,31% en 2021 contre la norme de 65% minimum fixée par la CIPRES.

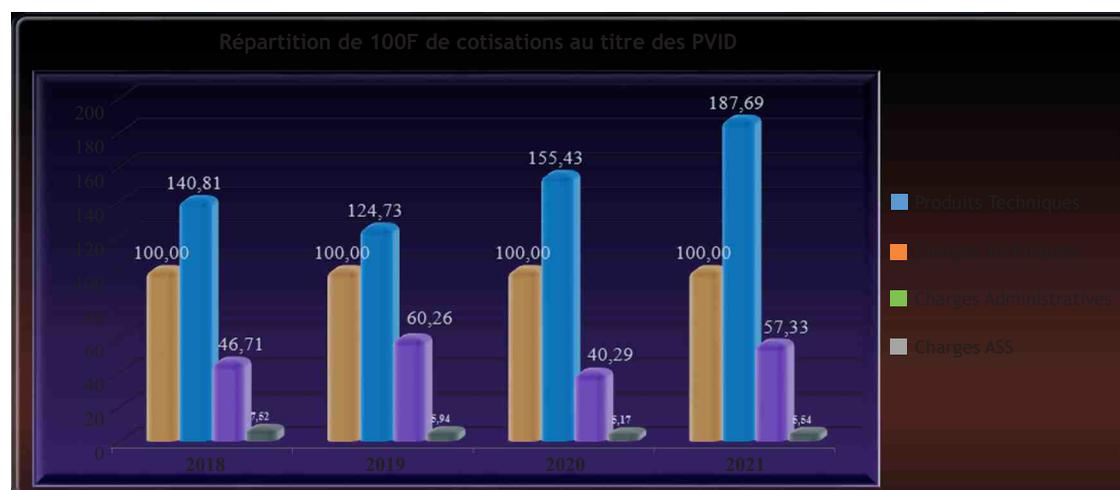
Il a été prélevé dans les ressources de la branche au titre de sa participation au fonctionnement du régime 20,35% en 2018, 28,10 milliards de FCFA en 2019, 37,41% en 2020 et 48% en 2021, pour une norme de 15% au maximum fixée par la CIPRES.

Le résultat ainsi dégagé après les prélèvements représente 71,48% en 2018, 64,36% en 2019, 51,53% en 2020 et 40,05% en 2021 des produits techniques.

2.5.3- Pensions Vieillesse (en millions de FCFA)

INTITULES	2018		2019		2020		2021	
	Montant	Taux %						
Produits Techniques	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux
Charges Techniques	51 708,79	100	58 978,92	100	52 752,68	100	47 880,24	100
Résultat N° 1	72 809,56	140,81	73 562,02	124,73	81 994,30	155,43	89 867,41	187,69
Charges Administratives	-21 100,77	-40,81	-14 583,10	-24,73	-29 241,63	-55,43	-41 987,17	-87,69
Résultat N° 2	24 151,06	46,71	35 540,27	60,26	21 252,58	40,29	27 447,68	57,33
Charges ASS	-45 251,83	-87,51	-50 123,38	-84,99	-50 494,21	-95,72	-69 434,85	-145,02
Résultat N° 3	3 890,21	7,52	3 503,91	5,94	2 726,45	5,17	2 654,88	5,54

Sources: Etats financiers



Comme on le constate dans le tableau ci-dessus, les produits de la branche des pensions sont passés de 51,71 milliards en 2018, 58,978 milliards de FCFA en 2019, 52,752 milliards de F CFA en 2020 et 47,880 milliards de F CFA en 2021.

Les charges techniques quant à elles, ont été de 72,81 milliards de FCFA en 2018, 73,562 milliards de FCFA en 2019, 81,994 milliards de F CFA en 2020 et 89,867 milliards de F CFA.

Le taux de redistribution ou ressources de cotisations allouées aux prestations s'est élevé à 140,81% en 2018, 124,73% en 2019, 155,43 % en 2020 et 187,69 milliards de F CFA en 2021, contre la norme de 65% minimum fixée par la CIPRES.

Il a été prélevé dans les ressources de la branche au titre de sa participation au fonctionnement du régime 46,71% en 2018, 60,26% en 2019, 40,29% en 2020 et 57,33% en 2021 pour une norme de 15% au maximum fixée par la CIPRES.

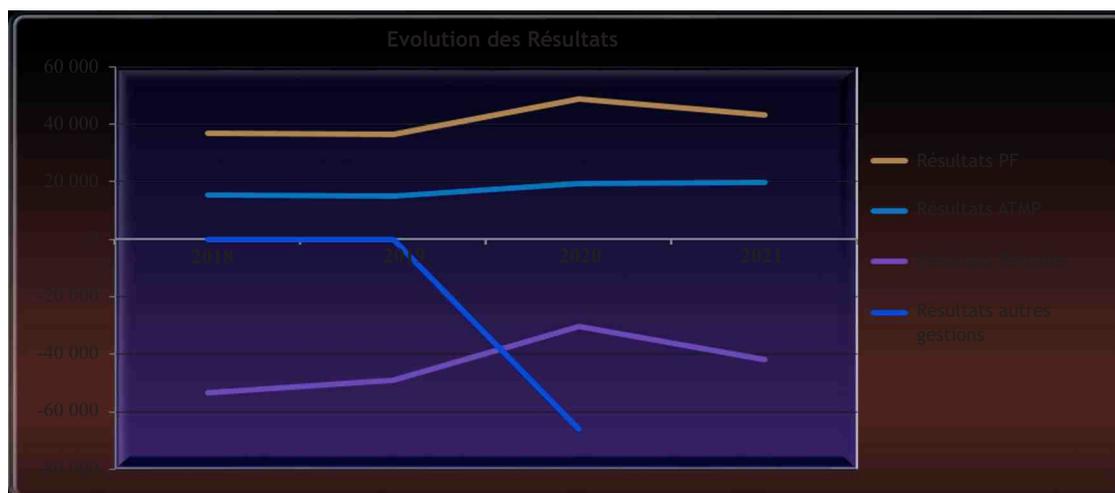
Le résultat ainsi dégagé après les prélèvements est déficitaire de 49,14 milliards en 2018, 53,627 milliards en 2019, 53,220 milliards de F CFA en 2020 et 72,089 milliards de F CFA en 2021.

2.6- Evolution des Résultats et des Réserves (en millions de FCFA)

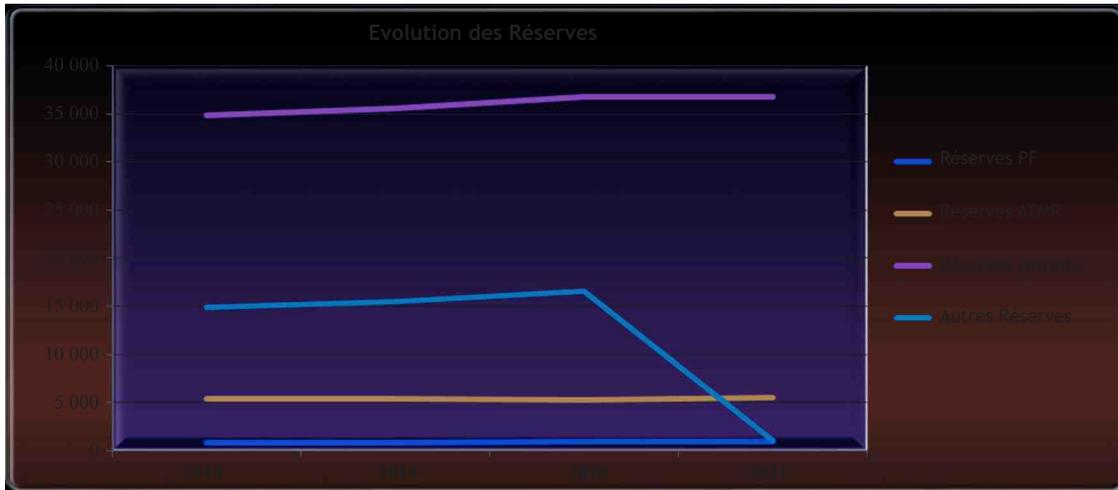
Nature des ressources	2018	2019	2020	2021
- Résultat PF	36 878,62	36 260,92	48 631,76	43 257,51
- Résultat ATMP	15 208,06	15 048,26	19 406,77	19 717,42
- Résultat Retraite	-53 450,39	-48 933,30	-30 234,60	-41 987,17
- Résultat autres gestions	3,22	0	-66 253,65	
Total Résultat	-1 360,50	2 375,89	-28 449,72	20 987,76
- Réserves PF	832,13	889,03	988,9	988,9
- Réserves ATMP	5 415,83	5 434,25	5 283,28	5 466,59
- Réserves retraite	34 817,29	35 540,11	36 808,79	36 808,79
- Autres Réserves	14 907,74	15 448,34	16 606,65	1 121,48
Total Réserves	55 972,99	57 311,73	59 687,62	44 385,75
TOTAL (Résultat + Réserve)	54 612,49	59 687,62	31 237,89	65 373,51

Sources: Etats financiers

267



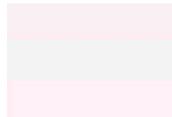
L'examen du tableau ci-dessus révèle que le résultat net de la CNSS est ressorti déficitaire de 1,34 milliards en 2018 et excédentaire de 2,375 milliards de FCFA en 2019, déficitaire de 28,449 milliards de F CFA en 2020 et excédentaire de 20,987 milliards de F CFA en 2021.



Quant aux réserves constituées, elles sont passées de 55,97 milliards en 2018 à 57,311 milliards de FCFA en 2019 puis 59,687 milliards de F CFA en 2020 et enfin 44,385 milliards de F CFA en 2021.



Le total du résultat et des réserves s'est élevé en conséquence en fin 2021 à 65,373 milliards de FCFA et correspond à 0,39 fois le total des charges réalisées en fin 2021.



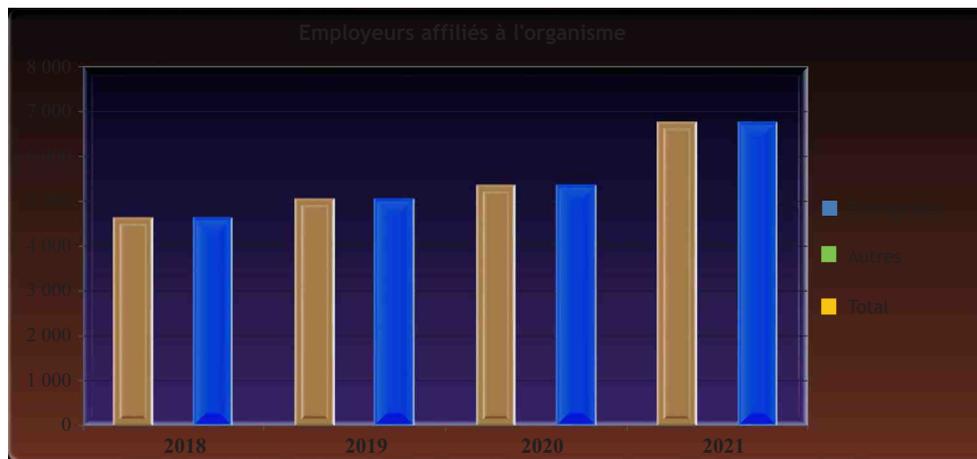
RÉPUBLIQUE DU GABON

**CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE MALADIE ET
DE GARANTIE SOCIALE (CNAMGS)**

ORGANISME : CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE MALADIE ET DE GARANTIE SOCIALE (CNAMGS)**1. EVOLUTION DES POPULATIONS ASSUJETTIES****1.1- Employeurs affiliés à l'Organisme**

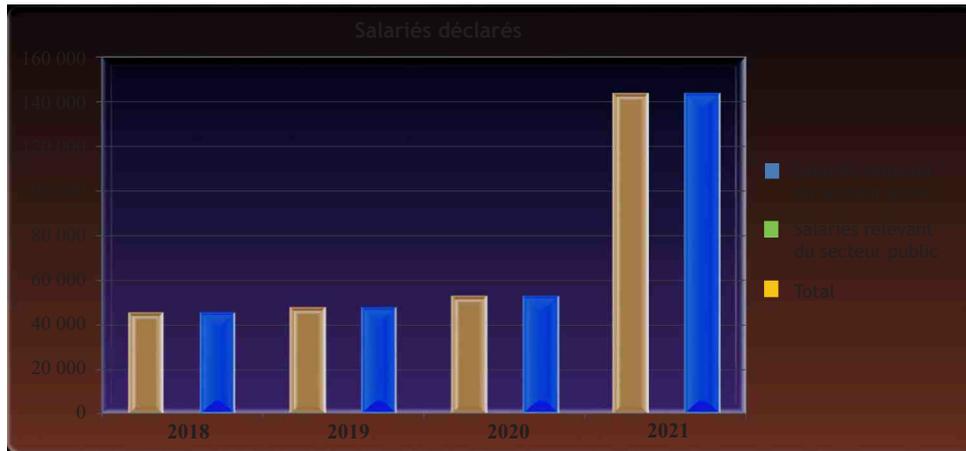
Type	2018	2019	2020	2021
Entreprises	4 630	5 069	5 362	6 768
Autres	0	ND	ND	ND
Total	4 630	5 069	5 362	6 768

Sources : données statistiques CNAMGS, 2021

**1.2- Salariés déclarés**

Type	2018	2019	2020	2021
Salariés relevant du secteur privé	45 582	48 158	53 097	143 885
Salariés relevant du secteur Public	ND	ND	ND	ND
Total	45 582	48 158	53 097	143 885

Sources : données statistiques CNAMGS, 2021

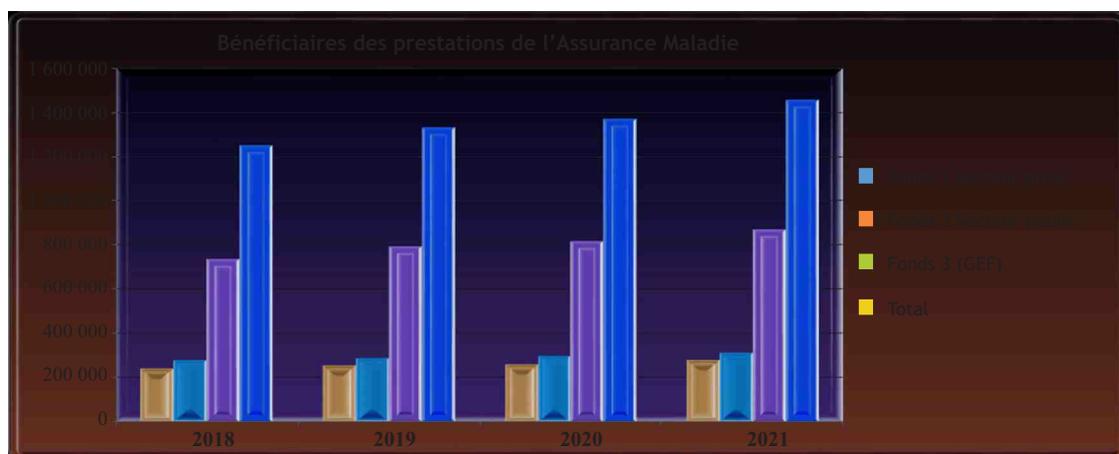


Comme il ressort des tableaux ci-dessus, la CNAMGS comptait en 2018, 2019, 2020 et 2021, respectivement 4 530, 5 069, 5 362 et 6 768 employeurs. Ces employeurs ont déclaré respectivement 45 582, 48 158, 53 097 et 143 885 salariés.

1.3- Bénéficiaires des Prestations de l'Assurance Maladie

Type	2018	2019	2020	2021
Fonds 1 Secteur privé	239 892	251 923	260 849	276 868
Fonds 2 Secteur public	276 167	287 468	295 892	310 405
Autres (Fonds 3 (GEF))	738 903	795 132	816 146	871 217
Total	1 254 962	1 334 523	1 372 887	1 458 490

Sources : Rapport de gestion CNAMGS, 2021



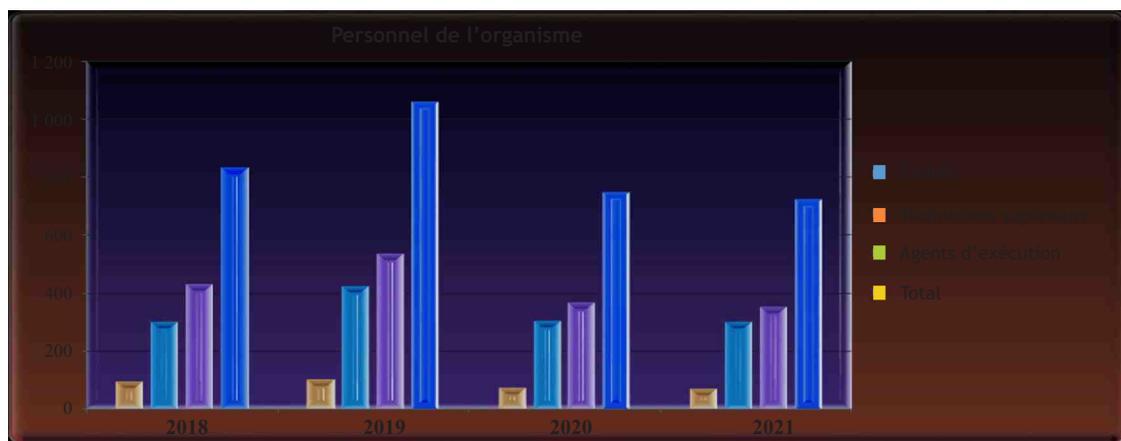
L'effectif des bénéficiaires des prestations de l'assurance maladie passe de 1 254 962 en 2018 à 1 334 52 en 2019 et 1 372 887 en 2020 et 1 458 490 en 2021. Le taux moyen de régression sur la période est de 5%.

2. EVOLUTION DES DONNEES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

2.1- Personnel de l'Organisme

Personnel de l'Organisme	2018	2019	2020	2021
- Cadres	97	101	76	70
- Techniciens supérieurs	302	425	306	303
- Agents d'exécution	433	537	369	353
Total	832	1063	751	726

Sources: Données statistiques CNAMGS, 2021



Au regard du tableau ci-dessus, l'effectif global du personnel de la CNAMGS est passé de 832 en 2018 à 1 063 en 2019 puis 751 en 2020 et enfin 726 en 2021 soit un taux d'évolution moyen annuel de -2%.

2.2- Ratios des Charges Administratives

Rubriques	2018	2019	2020	2021
Charges administratives	27,68%	30,78%	32,58%	17,81%
Produits des cotisations				

Sources : Etats financiers CNAMGS



Au vu du tableau ci-dessus, on constate que le ratio des charges administratives sur les produits techniques est passé de 27,68% en 2018 à 30,78% en 2019 puis 32,58% en 2020 puis 17,81% en 2021.

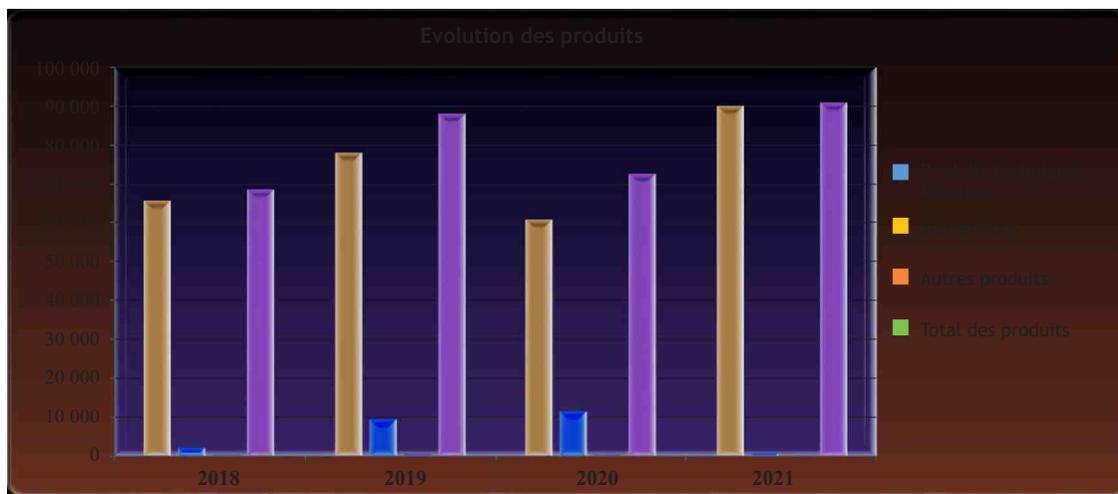
La part des charges administratives dans le fonctionnement de la CNAMGS n'est pas conforme à la norme CIPRES de 15% au maximum.

2.3- Evolution des Produits (en millions de FCFA)

Nature des Ressources	2018	2019	2020	2021
- Produits techniques Prestations Familiales	0	0	ND	
- Produits techniques Prestations sanitaires et sociales	65 683,02	78 076,23	60 821,74	89 972,30
Total Produits techniques	65 683,02	78 076,23	60 821,74	89 972,30
- Subventions	2 300,00	9 209,00	11 364,49	800
- Autres produits (1)*	579,56	658,26	332,67	266,55
TOTAL des produits	68 562,58	87 943,48	72 518,90	91 038,85

Sources : Etats financiers CNAMGS

(1)* il s'agit des loyers, des revenus des placements et des dividendes (voir tableau suivant)

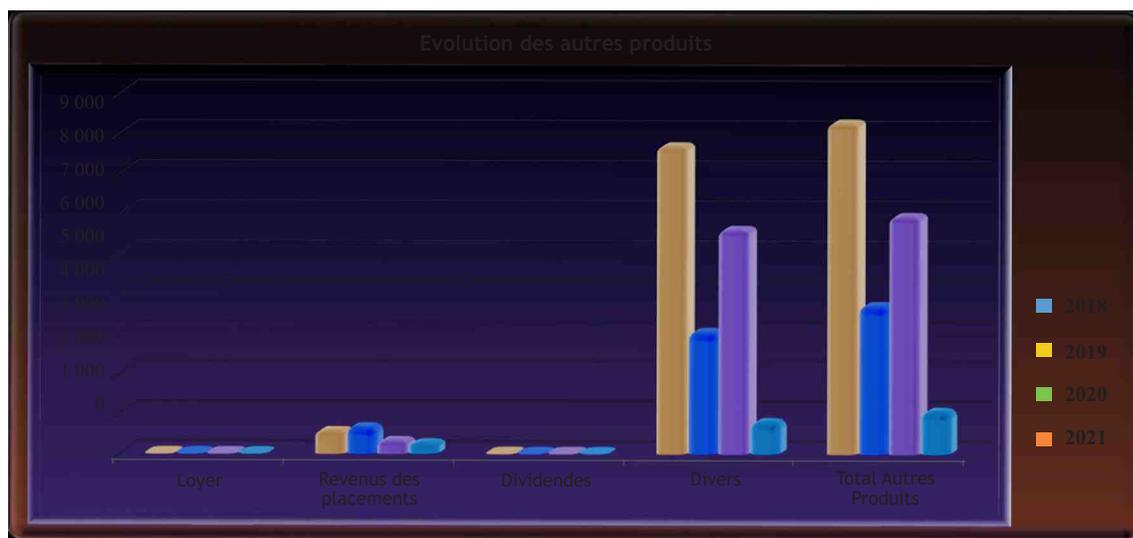


A l'observation du tableau ci-dessus, l'on constate que les produits techniques de la CNAMGS du Gabon se sont accrus en passant de 65,683 milliards de FCFA en 2018 à 78,076 milliards de FCFA en 2019 puis 60,821 milliards de F CFA en 2020 et enfin 89,972 milliards de F CFA en 2021.

(en millions de FCFA)

Autres Produits	2018	2019	2020	2021
- Loyers	0	0	0	0
- Revenus des placements	579,56	658,26	332,67	266,55
- Dividendes	0	0	0	0
Total 1	579,56	658,26	332,67	266,55
Divers	7 678	3 031	5 596	800
Total Autres Produits	8 257,75	3 689,44	5 928,24	1 066,55

Sources : Etats financiers CNAMGS



274

Le montant total des revenus des placements réalisés par la CNAMGS du Gabon a progressé de manière continue, passant de 0,579 milliard de FCFA en 2018 à 0,658 milliards de FCFA en 2019 puis 0,333 en 2020 et enfin 1,066 milliards de F CFA en 2021.

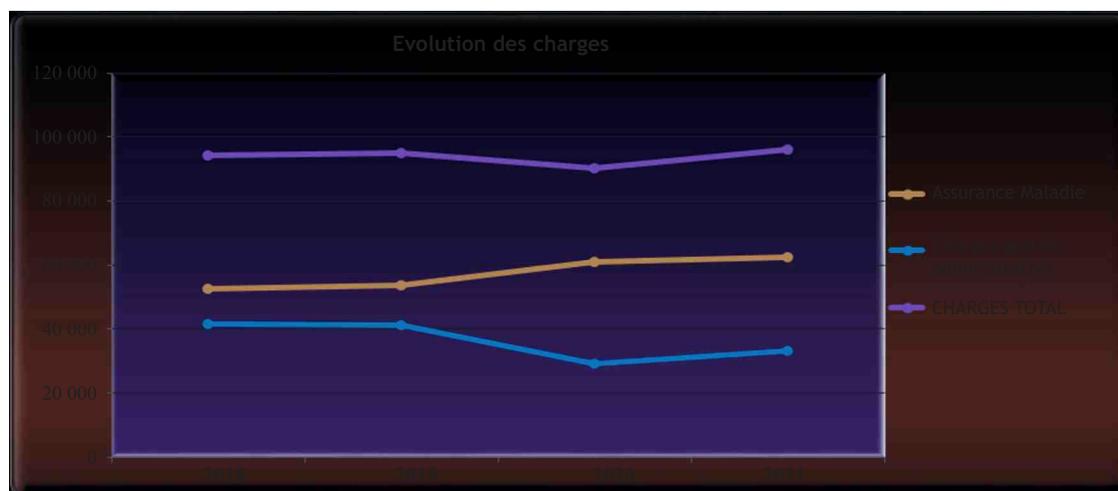
Lesdits produits générés par les placements financiers couvrent les charges de fonctionnement ou charges administratives à hauteur de 1,39% en 2018, 1,59% en 2019, 1,14% en 2020 et 0,80% en 2021.

2.4- Evolution des Charges (en millions de FCFA)

Nature des charges	2018	2019	2020	2021
- Prestations familiales	0	0	0	0
- Assurance Maladie	52 587,02	53 624,10	61 120,20	62 638,64
- Autres charges techniques	0	0	0	0
Sous total CHARGES TECHNIQUES	52 587,02	53 624,10	61 120,20	62 638,64
- Charges gestion administrative (1)	41 754,21	41 397,30	29 059,28	33 310,58
- Charges autres gestions (1)	0	0	0	
CHARGES TOTAL	94 341,24	95 021,40	90 179,49	95 949,23

Sources: Etats financiers CNAMGS

(1) Y compris les amortissements et les provisions



275

Au regard des informations retracées dans le tableau ci-dessus, le niveau des charges techniques enregistrées par la CNAMGS a connu une croissance de 1,97% en 2019, 13,98% en 2020 et 2,48% en 2021.

Elles sont passées de 52,587 milliards de FCFA en 2018 à 53,624 milliards de FCFA en 2019 puis 61,120 milliards de F CFA en 2020 et enfin 62,638 milliards de F CFA en 2021.

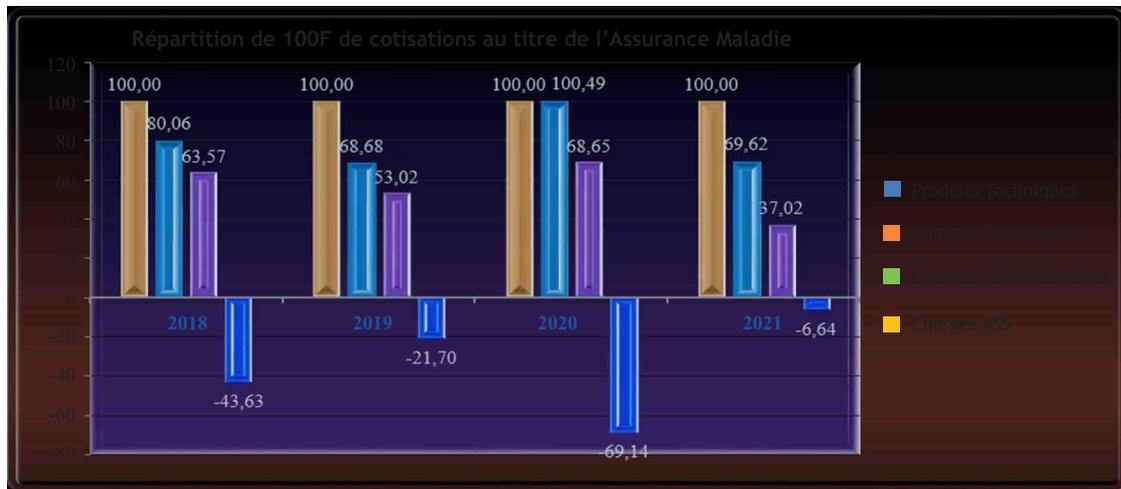
Quant aux autres charges, elles sont passées de 41,503 milliards de FCFA en 2018 à 41,397 milliards de FCFA en 2019 puis 29,059 milliards de F CFA en 2020 et enfin 33,310 milliards de F CFA en 2021.

Les autres charges représentent en 2021, 34,72% des charges totales contre 65,28% pour les charges techniques constatées en fin 2021.

2.5- Analyse des résultats de l'Assurance Maladie (en millions de FCFA)

INTITULES	2018		2019		2020		2021	
	Montant	Taux %	Montant	Taux %	Montant	Taux %	Montant	Taux %
Produits Techniques	65 683,02	100	78 076,23	100	60 821,74	100	89 972,30	100
Charges Techniques	52 587,02	80,06	53 624,10	68,68	61 120,20	100,49	62 638,64	69,62
Résultat N° 1	13 096,00	19,94	24 452,13	31,32	-298,46	-0,49	27 333,65	30,38
Charges Administratives	41 754,21	63,57	41 397,30	53,02	41 754,21	68,65	33 310,58	37,02
Résultat N° 2	-28 658,22	-43,63	-16 945,17	-21,7	-42 052,67	-69,14	-5 976,93	-6,64
Charges autres gestions	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat N° 3	-28 658,22	-43,63	-16 945,17	-21,7	-42 052,67	-69,14	-5 976,93	-6,64

Sources : Etats financiers CNAMGS



Il ressort de l'examen du tableau et des graphiques ci-dessus que la branche de l'assurance maladie a enregistré des produits, milliards de FCFA en techniques de 65,683 milliards de FCFA en 2018, 78,076 milliards de FCFA en 2019, 60,821 milliards de F CFA en 2020 et enfin 89,927 milliards de F CFA en 2021.

Les charges techniques quant à elles, ont été de 52,587 milliards de FCFA en 2018, 53,624 milliards de FCFA en 2019, 61,120 milliards de F CFA en 2020 et 62,638 milliards de F CFA en 2021.

Le taux de redistribution (ressources de cotisations allouées aux prestations) s'est élevé à 80,06% en 2018, 68,68% en 2019, 100,49% en 2020 et 69,62% en 2021 contre la norme de 65% minimum et 100% maximum fixée par la CIPRES.

Il a été prélevé dans les ressources de la branche au titre de sa participation au fonctionnement du régime 63,57% en 2018, 53,02% en 2019, 47,78% en 2020 et enfin 37,02% en 2022 pour une norme de 15% au maximum fixée par la CIPRES.

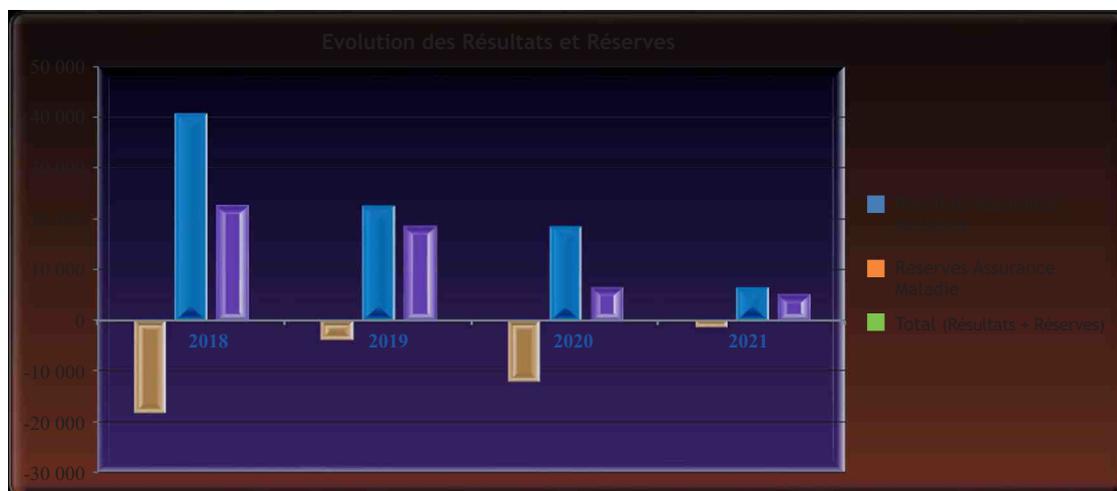
Le résultat ainsi dégagé après les prélèvements représente -60,07% en 2018, -21,70% en 2019, -48,27% en 2020 et -6,64% en 2021 des produits techniques.

2. 6. Evolution des Résultats et des Réserves (en millions de Fcfa)

Nature des ressources	2018	2019	2020	2021
- Résultat Prestations Familiales	0	0	0	0
- Résultat Assurance Maladie	-18 100,47	-4 025,29	-12 065	-1 440
- Résultat autres gestions	0	0	0	0
Total Résultat	-18 100,47	-4 025,29	-12 065,01	-1 439,75
- Réserves Prestations Familiales	0	0	0	0
- Réserves Assurance Maladie	40 872,93	22 772,46	18 747	6 682
- Autres Réserves	0	0	0	0
Total Réserves	40 872,93	22 772,46	18 747,16	6 682,15
TOTAL (Résultat + Réserve)	22 772,46	18 747,16	6 682,15	5 242,40

Sources: Etats financiers CNAMGS

277

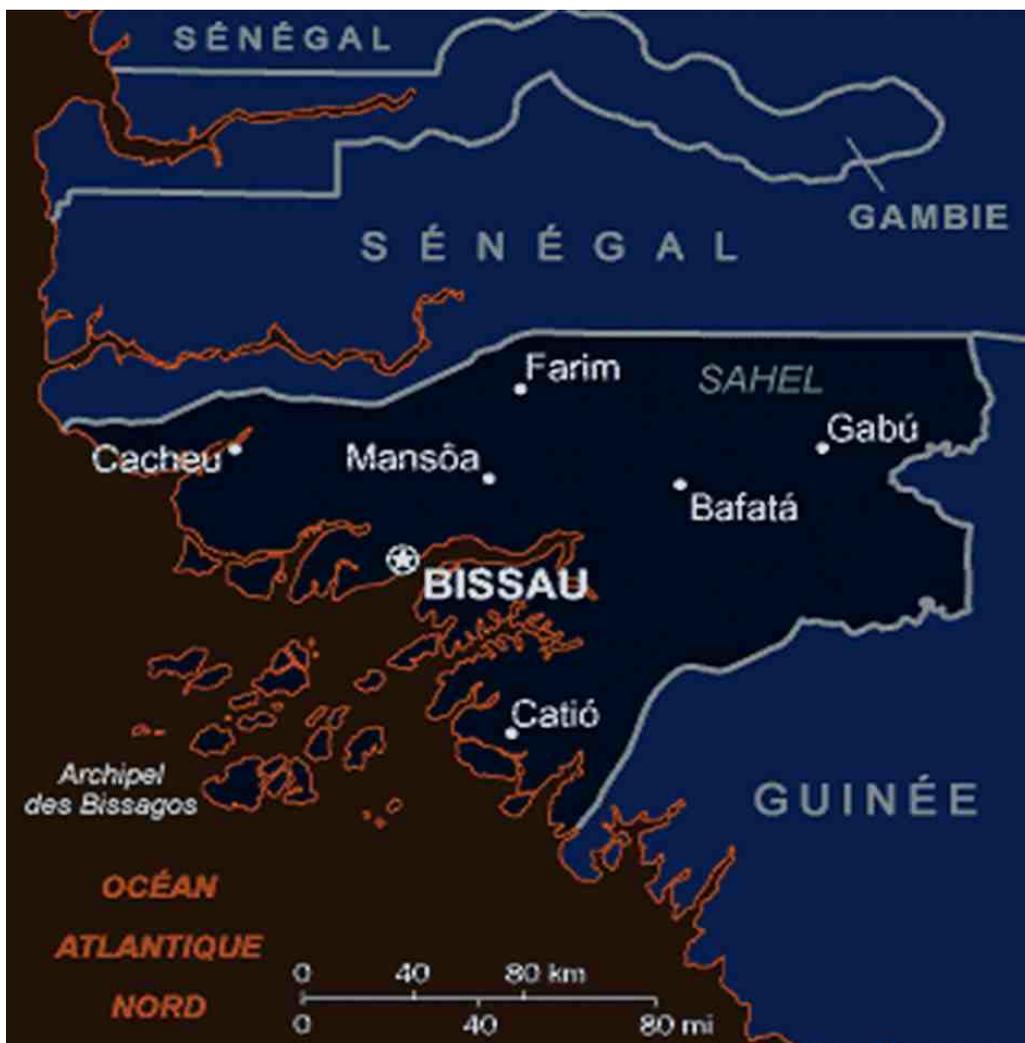


L'examen du tableau et du graphique ci-dessus révèle qu'en termes de résultat net d'exploitation, la situation de la CNAMGS est ressortie déficitaire de 18,100 milliards en 2018, 4,025 milliards en 2019, 12,065 milliards de F CFA en 2020 et 1,439 milliards des F CFA en 2021.

Quant aux réserves réelles constituées, elles se sont chiffrées à 40,872 milliards en 2018, 22,772 milliards en 2019, 18,747 milliards de F CFA en 2020 et 6,682 milliards de F CFA en 2021.

Le total du résultat et des réserves s'est élevé en conséquence en fin 2021 est de 5,242 milliards de F CFA contre 6,682 milliards de FCFA en 2020.

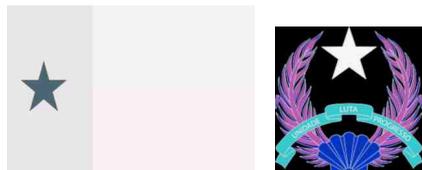
Ces réserves correspondent à 0,05 fois le total des charges réalisées en fin 2021.



Etats membres de la C.I.PRE.S.								
Bénin	Burkina Faso	Cameroun	Centrafrique	Comores	Congo	Côte d'Ivoire	Gabon	Guinée Bissau
Guinée Equatoriale	Madagascar	Mali	Niger	RD Congo	Sénégal	Tchad	Togo	

Rapport Annuel de la CIPRES Exercice 2021





La Guinée-Bissau qui doit son nom à sa capitale, Bissau, est un pays d'Afrique de l'Ouest lusophone, baigné par l'océan Atlantique, limité au nord par le Sénégal, à l'est et au sud par la République de Guinée (Conakry), États francophones.

La Guinée-Bissau s'étend sur 36 120 km², 28 000 km² de terre et 8 120 km² de mer y compris une soixantaine d'îles dans l'Atlantique, dont l'archipel des Bijagos ou « archipel des Bissagos » (Source : wikipédia).

TABLEAU DES INDICATEURS SOCIAUX

DONNEES	VALEURS
SUPERFICIE	36 120 km ² **
INDEPENDANCE	24 septembre 1973 **
CAPITALE	Bissau
LANGUE OFFICIELLE	Portugais
POPULATION	1 861 283 habitants (en 2017) *
DENSITE	48 habitants/km ² **
TAUX DE CROISSANCE DE LA POPULATION	2,479 % (en 2017)*
PIB PAR HABITANT	USD 604,624 /habitant (en 2017)*
POPULATION EN DECA DU SEUIL DE PAUVRETE	51 (2010)
ESPERANCE DE VIE DES HOMMES	55,657 ans (en 2016)*
ESPERANCE DE VIE DES FEMMES	59,134 ans (en 2016)*
TAUX DE NATALITE	35,97 ‰ habitants (en 2010)**
TAUX DE MORTALITE	10,537 ‰ habitants (en 2016)*
TAUX DE MORTALITE INFANTILE	55,6 ‰ naissances (en 2017)*
TAUX D'ALPHABETISATION	45,581% (en 2014)*
TAUX DE FECONDITE	4,58 enfants/femme (en 2010)**
INDICATIF TELEPHONIQUE	+245
ORGANISME DE PREVOYANCE SOCIALE AFFILIE A LA CIPRES	INSITUT NATIONAL DE SECURITE SOCIALE (INSS)

Sources : * données banque mondiale, ** wikipedia,

0. DONNÉES MACROÉCONOMIQUES

0.1- Populations actives

Secteurs d'activités	2018	2019	2020	2021
Secteur public	ND	ND	ND	ND
Secteur privé	ND	ND	ND	ND
Agriculture	ND	ND	ND	ND
Secteur structuré	ND	ND	ND	ND
Total population active	ND	ND	ND	ND

0.2- Populations bénéficiant d'une couverture sociale

Régimes	2018	2019	2020	2021
Régime des travailleurs du secteur privé et assimilés	ND	ND	ND	ND
Régimes des fonctionnaires	ND	ND	ND	ND
Autres couvertures	ND	ND	ND	ND
Total	ND	ND	ND	ND

ORGANISME : INSTITUT NATIONAL DE SÉCURITÉ SOCIALE (INSS)

La CIPRES n'a toujours pas reçu les données statistiques, financières et comptables des exercices 2017 à 2021.

1. EVOLUTION DES POPULATIONS ASSUJETTIES**1.1- Employeurs affiliés à l'organisme**

Type	2018	2019	2020	2021
Entreprises	ND	ND	ND	ND
Autres	ND	ND	ND	ND
Total	ND	ND	ND	ND

1.2- Salariés déclarés

Type	2018	2019	2020	2021
Salariés relevant des entreprises	ND	ND	ND	ND
Autres	ND	ND	ND	ND
Total	ND	ND	ND	ND

1.3- Bénéficiaires de Prestations Familiales

Type	2018	2019	2020	2021
Allocataires	ND	ND	ND	ND
Enfants à charges	ND	ND	ND	ND
Total	ND	ND	ND	ND

1.4- Bénéficiaires de Rentes

Type	2018	2019	2020	2021
Rentiers	ND	ND	ND	ND
Ayants-droit	ND	ND	ND	ND
Total	ND	ND	ND	ND

1.5- Bénéficiaires de Pensions

Type	2018	2019	2020	2021
Pensionnés	ND	ND	ND	ND
Ayants-droit	ND	ND	ND	ND
Total	ND	ND	ND	ND

1.6- Bénéficiaires des Prestations de l'Action Sanitaire et Sociale

Type	2018	2019	2020	2021
Assurés	ND	ND	ND	ND
Non Assurés	ND	ND	ND	ND
Total	ND	ND	ND	ND

2. EVOLUTION DES DONNEES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

2. 1- Personnel de l'organisme

Personnel de l'Organisme	2018	2019	2020	2021
- Cadres	ND	ND	ND	ND
- Techniciens supérieurs	ND	ND	ND	ND
- Agents d'exécution	ND	ND	ND	ND
Total	ND	ND	ND	ND

2. 2- Ratios des Charges Administratives

Rubriques	2018	2019	2020	2021
Charges administratives	ND	ND	ND	ND
Produits des cotisations				

2. 3- Evolution des Produits (en millions de Fcfa)

Nature des Ressources	2018	2019	2020	2021
- Produits techniques PF	ND	ND	ND	ND
- Produits techniques ATMP	ND	ND	ND	ND
- Produits techniques Retraite	ND	ND	ND	ND
Sous total Produits techniques	ND	ND	ND	ND
- Autres produits	ND	ND	ND	ND
TOTAL des produits	ND	ND	ND	ND

Autres Produits	2018	2019	2020	2021
- Loyers	ND	ND	ND	ND
- Revenus des placements	ND	ND	ND	ND
- Dividendes	ND	ND	ND	ND
Total Autres Produits	ND	ND	ND	ND

2. 4- Evolution des Charges (en millions de Fcfa)

Nature des charges	2018	2019	2020	2021
- Prestations familiales	ND	ND	ND	ND
- ATMP	ND	ND	ND	ND
- Retraite	ND	ND	ND	ND
- Action sanitaire et sociale	ND	ND	ND	ND
Sous total CHARGES TECHNIQUES	ND	ND	ND	ND
- Charges gestions administratives	ND	ND	ND	ND
- Charges administratives gestions ASS	ND	ND	ND	ND
- Charges autres gestions	ND	ND	ND	ND

2. 5- Analyse des résultats des Branches Techniques

2. 5.1- Prestations Familiales (en millions de Fcfa)

INTITULES	2018		2019		2020		2021	
	Montant	Taux %						
Produits Techniques	ND							
Charges Techniques	ND							
Résultat N° 1	ND							
Charges Administratives	ND							
Résultat N° 2	ND							
Charges ASS	ND							
Résultat N° 3	ND							

284

2. 5.2- Risques Professionnels (en millions de Fcfa)

INTITULES	2018		2019		2020		2021	
	Montant	Taux %						
Produits Techniques	ND							
Charges Techniques	ND							
Résultat N° 1	ND							
Charges Administratives	ND							
Résultat N° 2	ND							
Charges ASS	ND							
Résultat N° 3	ND							

2. 5.3- Pensions Vieilleses (en millions de Fcfa)

INTITULES	2018		2019		2020		2021	
	Montant	Taux %						
Produits Techniques	ND							
Charges Techniques	ND							
Résultat N° 1	ND							
Charges Administratives	ND							
Résultat N° 2	ND							
Charges ASS	ND							
Résultat N° 3	ND							

2. 6- Evolution des Résultats et des Réserves (en millions de Fcfa)

Nature des ressources	2018	2019	2020	2021
- Résultat PF	ND	ND	ND	ND
- Résultat ATMP	ND	ND	ND	ND
- Résultat Retraite	ND	ND	ND	ND
- Résultat autres gestions	ND	ND	ND	ND
Total Résultats	ND	ND	ND	ND
- Réserves Réglementaires et Techniques	ND	ND	ND	ND
- Réserves Immobilisées	ND	ND	ND	ND
- Réserves Disponibles	ND	ND	ND	ND
Total Réserves	ND	ND	ND	ND
TOTAL (Résultats + Réserves)	ND	ND	ND	ND



Etats membres de la C.I.PRE.S.								
Bénin	Burkina Faso	Cameroun	Centrafrique	Comores	Congo	Côte d'Ivoire	Gabon	Guinée Bissau
Guinée Equatoriale	Madagascar	Mali	Niger	RD Congo	Sénégal	Tchad	Togo	

Rapport Annuel de la CIPRES Exercice 2021





La Guinée équatoriale (ou Guinée-Équatoriale) est un pays d'Afrique centrale. Elle est constituée de deux parties. L'une continentale, bordée par le Cameroun et le Gabon, l'autre insulaire avec l'île de Bioko (où se trouve la capitale Malabo) et l'île d'Annobón.

TABLEAU DES INDICATEURS SOCIAUX

DONNEES	VALEURS
SUPERFICIE	28 051 km ²
INDEPENDANCE	12 octobre 1968
CAPITALE	Malabo
LANGUE OFFICIELLE	Espagnol, Français, Portugais
POPULATION	1 449 891 habitants (en 2021)*
DENSITE	50,01 habitants/km ² (en 2020)*
TAUX DE CROISSANCE DE LA POPULATION	3,29% (en 2021)*
PIB PAR HABITANT	USD 8 462,28 /habitant (en 2020)*
POPULATION EN DECA DU SEUIL DE PAUVRETE	ND
ESPERANCE DE VIE HOMMES	58,056 (en 2020)*
ESPERANCE DE VIE FEMMES	60,25 (en 2020)*
TAUX DE NATALITE	32,35‰ habitants (en 2020)*
TAUX DE MORTALITE	8,91‰ habitants (en 2020)*
TAUX DE MORTALITE INFANTILE	58,3‰ naissances (en 2020)*
TAUX D'ALPHABETISATION	94,5% (en 2015)
TAUX DE FECONDITE	4,34 enfants/femme (en 2020)*
INDICATIF TELEPHONIQUE	+240
ORGANISME DE PREVOYANCE SOCIALE AFFILIE A LA CIPRES	INSTITUTO DE SEGURIDAD SOCIAL (INSESO)

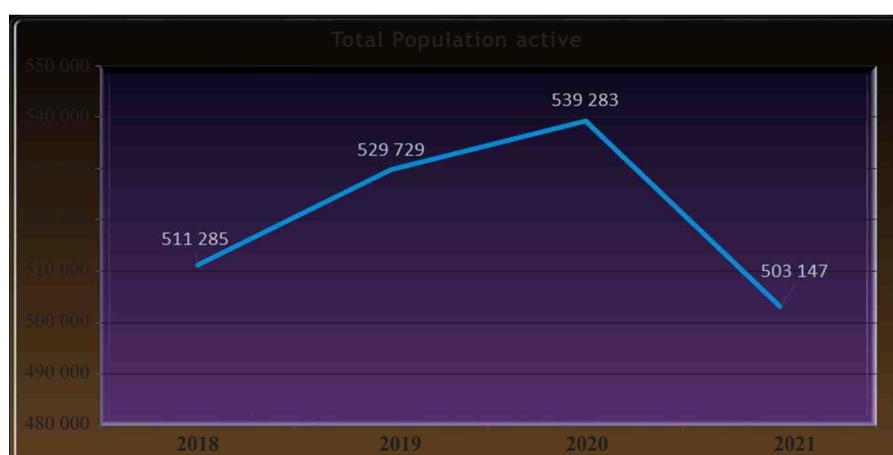
Sources : * données banque mondiale, ** wikipedia, *** rapport zone franc 2016, **** population data.net

0. DONNÉES MACROÉCONOMIQUES

0.1- Populations actives

Secteurs d'activités	2018	2019	2020	2021
Secteur public	ND	ND	ND	ND
Secteur privé	ND	ND	ND	ND
Agriculture	ND	ND	ND	ND
Secteur structuré	ND	ND	ND	ND
Total population active	511 285	529 729	539 283	503 147

Sources : Données Banque Mondiale



289

La population active de la Guinée Equatoriale est passée de 511 285 en 2018 puis 529 729 en 2019 puis 539 283 en 2020 et enfin 503 147 en 2021 soit une régression moyenne annuelle de 0,43%.

0.2- Populations bénéficiant d'une couverture sociale

Régimes	2018	2019	2020	2021
Régime des travailleurs du secteur privé et assimilés	ND	ND	ND	ND
Régimes des fonctionnaires	ND	ND	ND	ND
Autres couvertures	ND	ND	ND	ND
Total	ND	ND	ND	ND

ORGANISME : INSTITUTO DE SEGURIDAD SOCIAL (INSESO)

Les données statistiques, financières et comptables des exercices 2017 à 2021 n'ont pas été produites par l'INSESO.

1. EVOLUTION DES POPULATIONS ASSUJETTIES**1.1- Employeurs affiliés à l'organisme**

Type	2018	2019	2020	2021
Entreprises	ND	ND	ND	ND
Autres	ND	ND	ND	ND
Total	ND	ND	ND	ND

1.2- Salariés déclarés

Type	2018	2019	2020	2021
Salariés relevant des entreprises	ND	ND	ND	ND
Autres	ND	ND	ND	ND
Total	ND	ND	ND	ND

1.3- Bénéficiaires de Prestations Familiales

Type	2018	2019	2020	2021
Allocataires	ND	ND	ND	ND
Enfants à charges	ND	ND	ND	ND
Total	ND	ND	ND	ND

1.4- Bénéficiaires de Rentes

Type	2018	2019	2020	2021
Rentiers	ND	ND	ND	ND
Ayants-droit	ND	ND	ND	ND
Total	ND	ND	ND	ND

1.5- Bénéficiaires de Pensions

Type	2018	2019	2020	2021
Pensionnés	ND	ND	ND	ND
Ayants-droit	ND	ND	ND	ND
Total	ND	ND	ND	ND

1.6- Bénéficiaires des Prestations de l'Action Sanitaire et Sociale

Type	2018	2019	2020	2021
Assurés	ND	ND	ND	ND
Non Assurés	ND	ND	ND	ND
Total	ND	ND	ND	ND

2. EVOLUTION DES DONNEES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

2. 1- Personnel de l'organisme

Personnel de l'Organisme	2018	2019	2020	2021
- Cadres	ND	ND	ND	ND
- Techniciens supérieurs	ND	ND	ND	ND
- Agents d'exécution	ND	ND	ND	ND
Total	ND	ND	ND	ND

2. 2- Ratios des Charges Administratives

Rubriques	2018	2019	2020	2021
Charges administratives	ND	ND	ND	ND
Produits des cotisations				

2. 3- Evolution des Produits (en millions de Fcfa)

Nature des Ressources	2018	2019	2020	2021
- Produits techniques PF	ND	ND	ND	ND
- Produits techniques ATMP	ND	ND	ND	ND
- Produits techniques Retraite	ND	ND	ND	ND
Sous total Produits techniques	ND	ND	ND	ND
- Autres produits	ND	ND	ND	ND
TOTAL des produits	ND	ND	ND	ND

Autres Produits	2018	2019	2020	2021
- Loyers	ND	ND	ND	ND
- Revenus des placements	ND	ND	ND	ND
- Dividendes	ND	ND	ND	ND
Total Autres Produits	ND	ND	ND	ND

2. 4- Evolution des Charges (en millions de Fcfa)

Nature des charges	2018	2019	2020	2021
- Prestations familiales	ND	ND	ND	ND
- ATMP	ND	ND	ND	ND
- Retraite	ND	ND	ND	ND
- Action sanitaire et sociale	ND	ND	ND	ND
Sous total CHARGES TECHNIQUES	ND	ND	ND	ND
- Charges gestions administratives	ND	ND	ND	ND
- Charges administratives gestions ASS	ND	ND	ND	ND
- Charges autres gestions	ND	ND	ND	ND

2. 5- Analyse des résultats des Branches Techniques

2. 5.1- Prestations Familiales (en millions de Fcfa)

INTITULES	2018		2019		2020		2021	
	Montant	Taux %						
Produits Techniques	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Charges Techniques	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Résultat N° 1	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Charges Administratives	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Résultat N° 2	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Charges ASS	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Résultat N° 3	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND

292

2. 5.2- Risques Professionnels (en millions de Fcfa)

INTITULES	2018		2019		2020		2021	
	Montant	Taux %						
Produits Techniques	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Charges Techniques	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Résultat N° 1	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Charges Administratives	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Résultat N° 2	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Charges ASS	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Résultat N° 3	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND

2. 5.3- Pensions Vieilleses (en millions de Fcfa)

INTITULES	2018		2019		2020		2021	
	Montant	Taux %						
Produits Techniques	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Charges Techniques	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Résultat N° 1	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Charges Administratives	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Résultat N° 2	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Charges ASS	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Résultat N° 3	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND

2. 6- Evolution des Résultats et des Réserves (en millions de Fcfa)

Nature des ressources	2018	2019	2020	2021
- Résultat PF	ND	ND	ND	ND
- Résultat ATMP	ND	ND	ND	ND
- Résultat Retraite	ND	ND	ND	ND
- Résultat autres gestions	ND	ND	ND	ND
Total Résultats	ND	ND	ND	ND
- Réserves Réglementaires et Techniques	ND	ND	ND	ND
- Réserves Immobilisées	ND	ND	ND	ND
- Réserves Disponibles	ND	ND	ND	ND
Total Réserves	ND	ND	ND	ND
TOTAL (Résultats + Réserves)	ND	ND	ND	ND



Etats membres de la C.I.P.R.E.S.								
Bénin	Burkina Faso	Cameroun	Centrafrique	Comores	Congo	Côte d'Ivoire	Gabon	Guinée Bissau
Guinée Equatoriale	Madagascar	Mali	Niger	RD Congo	Sénégal	Tchad	Togo	

Rapport Annuel de la CIPRES Exercice 2021





Le Bénin est un pays d'Afrique occidentale, qui couvre une superficie de 114 763 km² et s'étend sur 670 km, du fleuve Niger au nord à la côte atlantique au sud. Le Bénin comptait 8 791 832 habitants en 2009. Il a comme voisins le Togo à l'ouest, le Nigeria à l'est et le Niger et le Burkina Faso au nord.

TABLEAU DES INDICATEURS SOCIAUX

DONNEES	VALEURS
SUPERFICIE	587.040 km ²
INDEPENDANCE	26 juin 1960
CAPITALE	Antananarivo
LANGUE OFFICIELLE	Malagasy
POPULATION	28 427 333 (2021)*
DENSITE	47,59 (2020)*
TAUX DE CROISSANCE DE LA POPULATION	2,62% (2021)*
PIB PAR HABITANT	514,91 \$ (2021)*
ESPERANCE DE VIE DES HOMMES	65,74 ans (2020)*
ESPERANCE DE VIE DES FEMMES	69,05ans (2020)*
TAUX DE NATALITE	32,12‰ (2020)*
TAUX DE MORTALITE	5,82‰ (2020)*
TAUX DE MORTALITE INFANTILE	36,3 ‰ (2020)*
TAUX D'ALPHABETISATION	76,67% (2018)*
TAUX DE FECONDITE	3,97% (20210)*
TAUX DE PAUVRETE	61,2% (2012)*
INDICATIF TELEPHONIQUE	+261
ORGANISME DE PREVOYANCE SOCIALE AFFILIE A LA CIPRES	CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE (CNaPS)

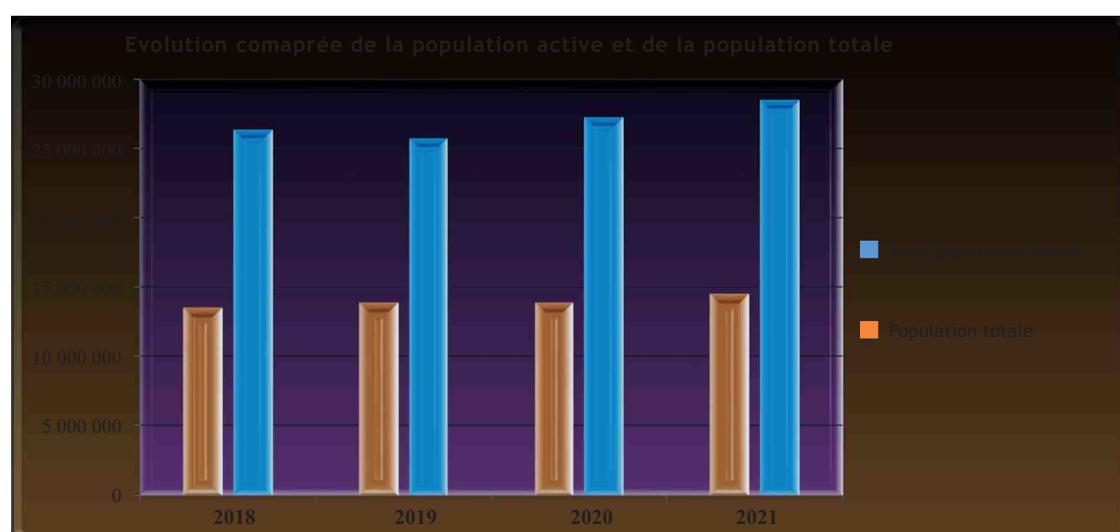
Sources : (*) Banque Mondiale

0. DONNÉES MACROÉCONOMIQUES

0.1- Populations actives

Secteurs d'activités	2018	2019	2020	2021
Secteur public	ND	ND	ND	ND
Secteur privé	ND	ND	ND	ND
Agriculture	ND	ND	ND	ND
Secteur structuré	ND	ND	ND	ND
Total population active	13 464 363	13 851 504	13 850 442	14 462 246
Population Total	26 262 368	25 680 642	27 190 927	28 427 333

Sources : Monographie CNaPS



297

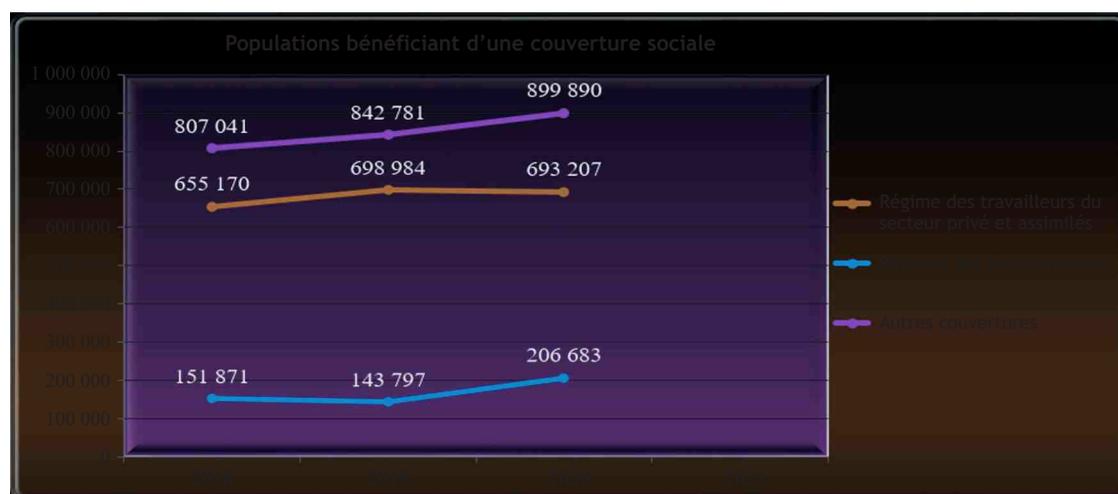
Comme on peut le constater dans le tableau ci-dessus, la population active totale de Madagascar est passée de 13 464 363 en 2018 à 13 851 504 en 2019 puis 13 850 442 en 2020 et 14 462 246 en 2021, soit une progression annuelle moyenne de 2,43%.

La population active de 2021 rapportée à la population totale du pays estimée en fin 2020 à 28 427 333 habitants, donne un taux d'activité de 50,87%.

0.2- Populations bénéficiant d'une couverture sociale

Régimes	2018	2019	2020	2021
Régime des travailleurs du secteur privé et assimilés	655 170	698 984	693 207	ND
Régimes des fonctionnaires	151 871	143 797	206 683	ND
Autres couvertures	ND	ND	ND	ND
Total	807 041	842 781	899 890	ND

Sources: Monographie CNaPS



La population bénéficiant d'une couverture sociale relevant de la CNaPS tel qu'il ressort du tableau ci-dessus est estimée à 807 041 en 2018, 842 781 en 2019 et 899 890 en 2020.

Avec cette population, la CNaPS a réalisé un taux de couverture estimé en fin 2020 à 6,08%.

ORGANISME : CAISSE NATIONALE DE PRÉVOYANCE SOCIALE (CNaPS)

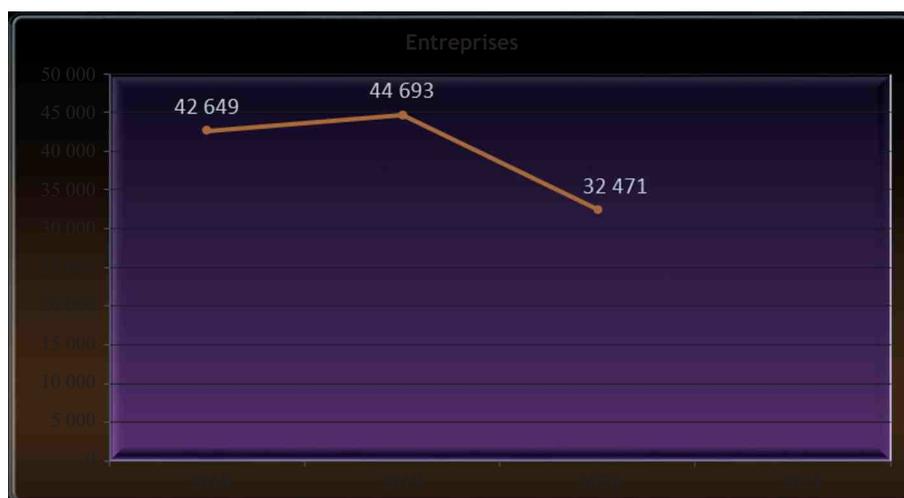
Les données statistiques, financières et comptables ci-dessous proviennent de la monographie communiquée par l'organisme. Les informations financières et comptables ont été converties d'ARIARY (MGA) en FCFA. Leurs variations sont sensibles aux cours de change utilisés par l'organisme.

1. EVOLUTION DES POPULATIONS ASSUJETTIES**1.1- Employeurs affiliés à l'organisme**

Type	2018	2019	2020	2021
Entreprises	42 649	44 693	32 471	ND
Autres	ND	ND	ND	ND
Total	42 649	44 693	32 471	ND

Sources: Monographie CNaPS

299

**1.2- Salariés déclarés**

Type	2018	2019	2020	2021
Salariés relevant des entreprises	485 961	516 294	685 133	ND
Autres	ND	ND	ND	ND
Total	485 961	516 294	685 133	ND

Sources: Monographie CNaPS



300

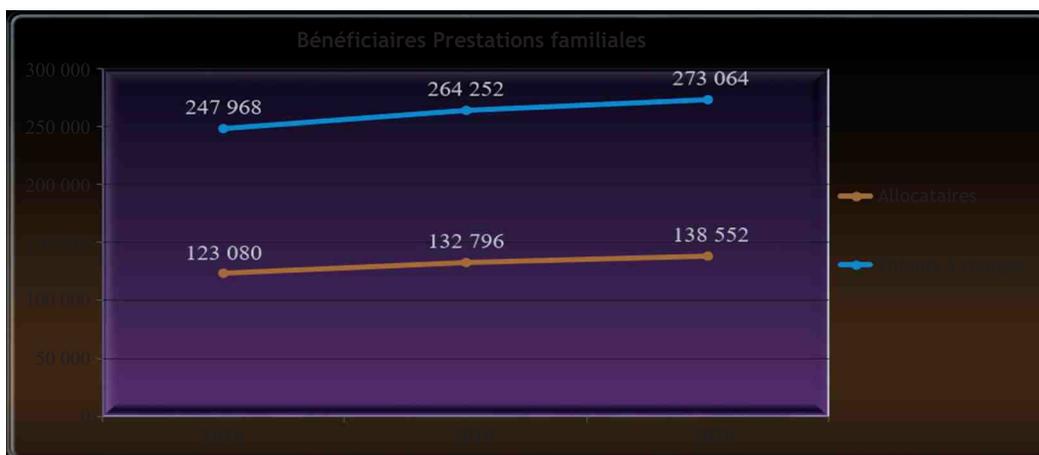
Comme il ressort des tableaux ci-dessus, l'effectif des employeurs affiliés à la CNaPS est passé de 42 649 en 2018 à 44 693 en 2019 puis à 34 471 en 2020. Ainsi, le nombre des employeurs affiliés à la CNaPS a connu une régression moyenne annuelle de 11,28% sur la période.

Ces employeurs ont déclaré 485 961, 516 294 et 685 133 salariés respectivement en 2018, 2019 et 2020.

1.3- Bénéficiaires de Prestations Familiales

Type	2018	2019	2020	2021
Allocataires	123 080	132 796	138 552	ND
Enfants à charges	247 968	264 252	273 064	ND
TOTAL	371 048	397 048	411 616	ND

Sources: Monographie CNaPS

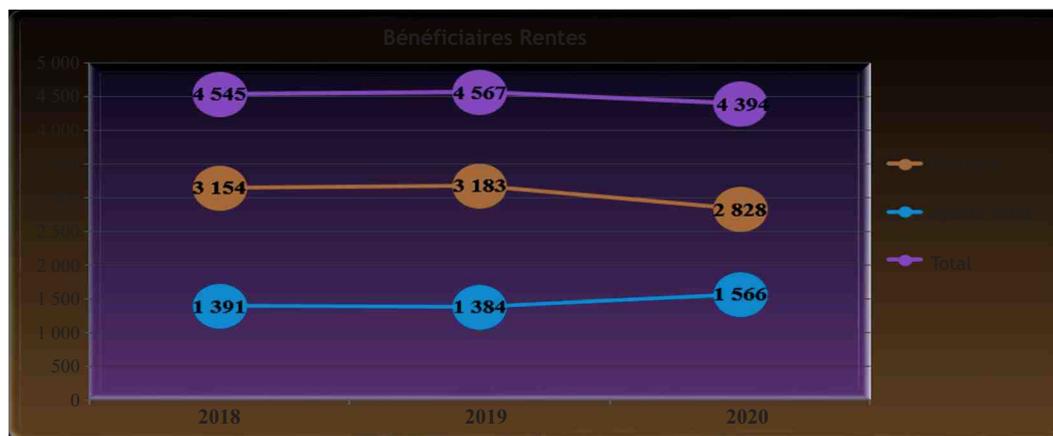


L'effectif des allocataires de la CNaPS est passé de 123 080 en 2018 à 132 796 en 2019 puis 138 552 en 2020. Quant au nombre des enfants à charge, il est passé de 247 968 en 2018 à 264 252 en 2019 et enfin à 273 064 en 2020.

1.4- Bénéficiaires de Rentés

Type	2018	2019	2020	2021
Rentiers	3 154	3 183	2 828	ND
Ayant-droits	1 391	1 384	1 566	ND
Total	4 545	4 567	4 394	ND

Sources: Monographie CNaPS

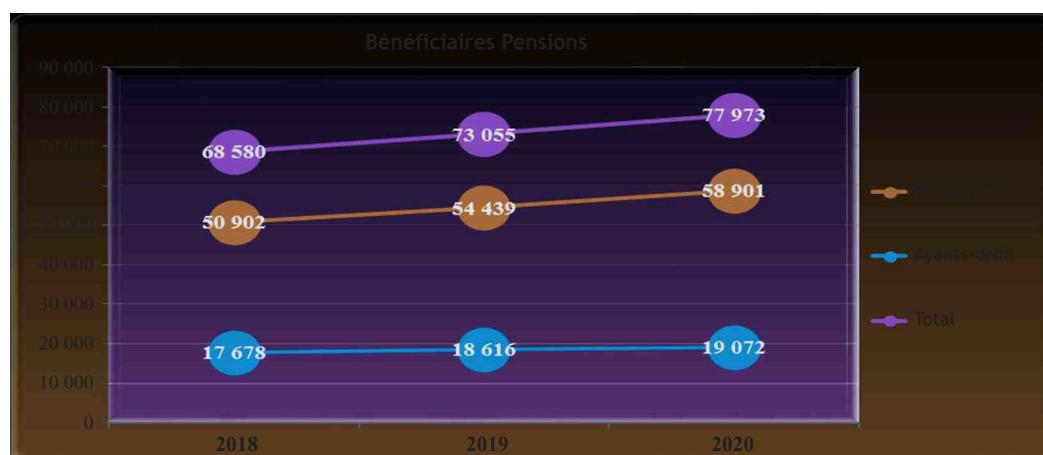


A l'observation du tableau ci-dessus, il ressort que l'effectif des bénéficiaires des prestations d'AT/MP de la CNaPS est passé de 4 545 en 2018 à 4 567 en 2019 puis 4 394 en 2020 ce qui correspond à un taux de régression moyen annuel de 1,65%.

1.5- Bénéficiaires de Pensions

Type	2018	2019	2020	2021
Pensionnés	50 902	54 439	58 901	ND
Ayant-droits	17 678	18 616	19 072	ND
Total	68 580	73 055	77 973	ND

Sources : Monographie CNaPS



Le tableau ci-dessus indique que le nombre des bénéficiaires de pensions (titulaires et ayants-droit) de la CNaPS est passé de 68 580 en 2018 à 73 055 en 2019 puis à 77 973 en 2020. Il a ainsi varié de 6,53% en 2019 et 5,80% en 2020.

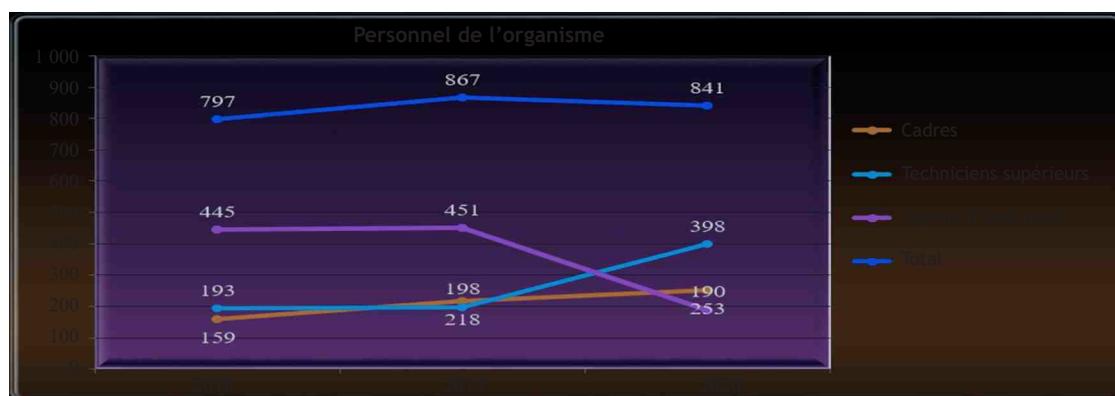
Le rapport du nombre des salariés déclarés en 2019 et 2020 sur le nombre des bénéficiaires de pensions donne, un ratio de dépendance démographique entre actifs et retraités de 7,07 pour 1 en 2019 et 8,79 pour 1 en 2020.

2. EVOLUTION DES DONNEES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

2.1- Personnel de l'organisme

Personnel de l'Organisme	2018	2019	2020	2021
- Cadres	159	218	253	ND
- Techniciens supérieurs	193	198	398	ND
- Agents d'exécution	445	451	190	ND
Total	797	867	841	ND

Sources: Monographie CNaPS



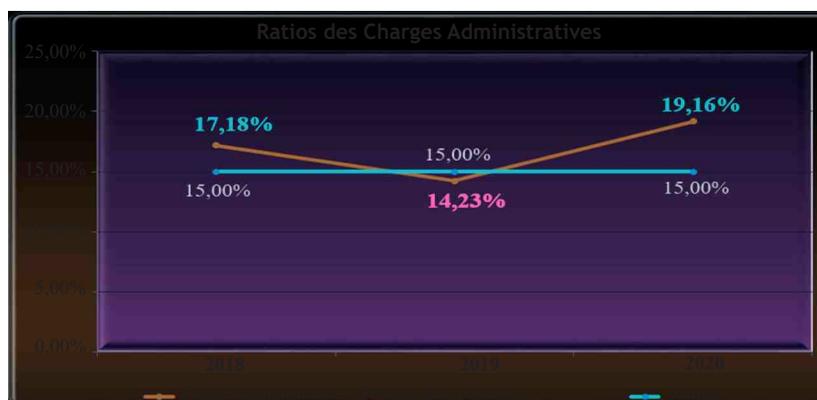
Au regard du tableau ci-dessus, l'effectif global du personnel de la CNaPS est passé de 797 en 2018 à 867 en 2019 puis 841 en 2020 soit une progression moyenne annuelle de 3%.

Le rapport du nombre de cadres sur l'effectif total donne un taux d'encadrement de 19,95% en 2018, 25,14% en 2019 et 30,08% en 2020, pour une norme fixée à 10% au maximum par la CIPRES.

2.2- Ratios des Charges Administratives

Rubriques	2018	2019	2020	2021
Charges administratives	17,18%	14,23%	19,16%	ND
Produits des cotisations				

Sources: Données fournies par la CNaPS



Au vu du tableau ci-dessus, on constate que le ratio des charges administratives sur les produits techniques est passé de 17,18% en 2018 à 14,23% en 2019 puis 19,16% en 2020 contre une norme de 15% maximum.

2.3- Evolution des Produits (en millions de FCFA)

Nature des Ressources	2018	2019	2020	2021
- Produits techniques PF	3 248,53	7 553,53	7 023,10	ND
- Produits techniques ATMP	2 939,29	4 196,44	3 910,08	ND
- Produits techniques Retraite	29 479,70	34 560,45	32 743,73	ND
Sous total Produits techniques	35 667,52	46 310,43	43 676,91	ND
Autres produits récurrents (1)*	2 324,59	9 821,70	10 894,63	ND
Produits ASS, œuvres et divers	69	125,31	93,69	ND
TOTAL des produits	38 061,11	56 257,44	54 665,23	ND

Sources : Monographie CNaPS

(1)* il s'agit des loyers, des revenus des placements et des dividendes (voir tableau suivant)

304



A l'observation du tableau ci-dessus, l'on constate que les produits techniques de la CNaPS sont passés de 35,668 milliards de FCFA en 2018 à 46,310 milliards de FCFA en 2019 puis à 43,676 milliards de FCFA en 2020.

(en millions de FCFA)

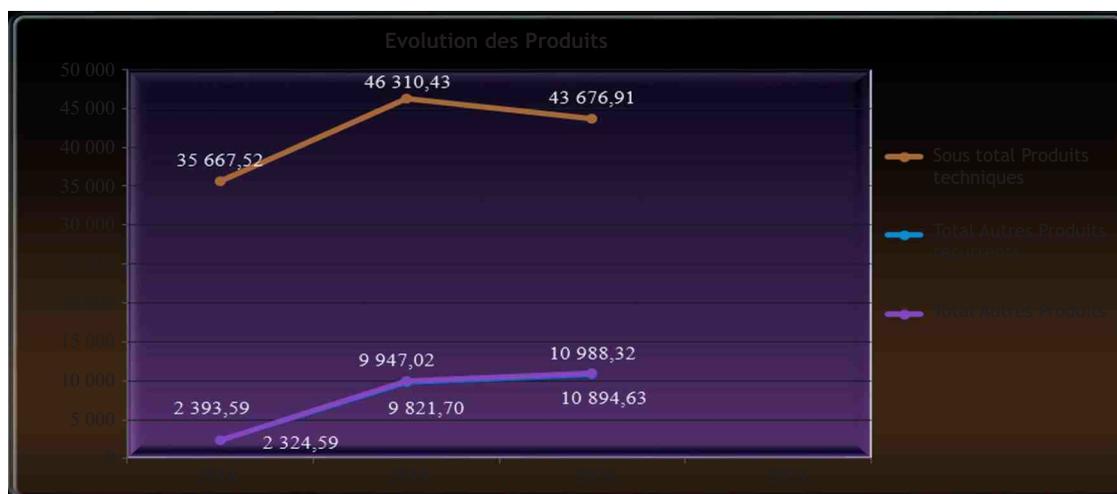
Autres Produits	2018	2019	2020	2021
- Loyers	45,34	54,04	63,16	ND
- Revenus des placements	2 193,10	9 132,53	10 798,21	ND
- Dividendes	86,15	635,13	33,26	ND
Total Autres Produits récurrents	2 324,59	9 821,70	10 894,63	ND
Produits de l'ASS et œuvres	61,96	123,66	90,52	ND
Divers (3)*	7,04	1,65	3,17	ND
Total Autres Produits	2 393,59	9 947,02	10 988,32	ND

Sources : Monographie CNaPS

(3)* Les divers sont les produits autres que les produits récurrents, de l'ASS et des Œuvres.



Le montant total des loyers, revenus des placements, dividendes réalisés par la CNaPS est passé de 2,325 milliards en 2018 à 9,821 milliards de FCFA en 2019 puis 10,894 milliards de F CFA en 2020.

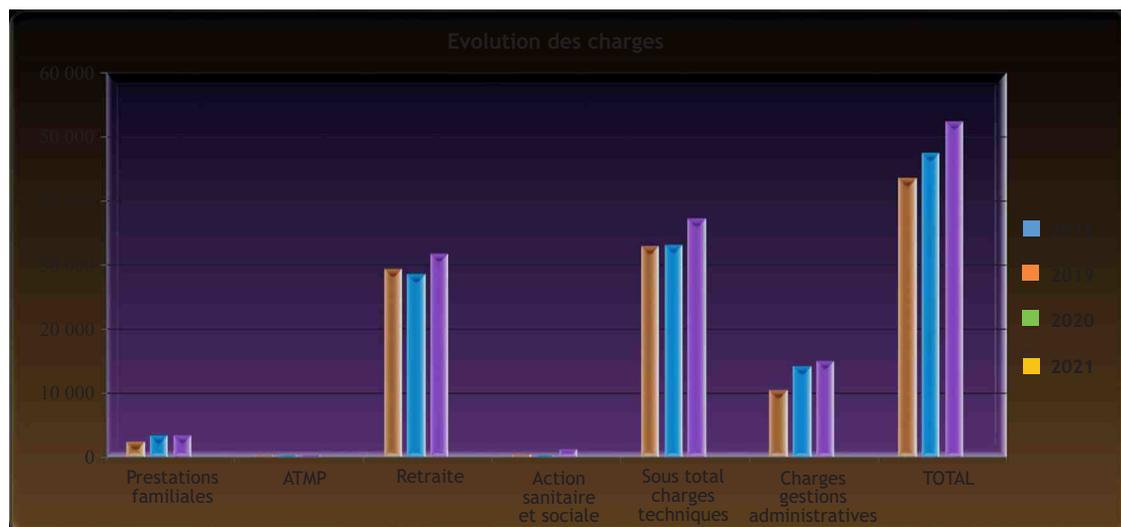


2.4- Evolution des Charges (en millions de FCFA)

Nature des charges	2018	2019	2020	2021
- Prestations familiales	2 661,08	3 576,33	3 621,77	ND
- ATMP	432,17	463,49	367,45	ND
- Retraite	29 417,53	28 703,92	31 793,94	ND
- Action sanitaire et sociale	577,12	437,35	1 470,25	ND
- Sous total CHARGES TECHNIQUES	33 087,90	33 181,08	37 253,41	ND
- Charges gestions administratives	10 573,72	14 444,01	15 236,12	ND
- Charges administratives gestions ASS	0	0	0	ND
- Charges autres gestions	0	0	0	ND
TOTAL	43 661,62	47 625,09	52 489,53	ND

Sources : Monographie CNaPS

(1) Y compris les amortissements et les provisions (comptes 61 à 69)



Le montant total des charges techniques est passé de 33,087 milliards de FCFA en 2018 à 33,181 milliards de FCFA en 2019 puis 37,253 milliards de F CFA en 2020.

Quant aux autres charges, elles sont passées de 10,573 milliards de FCFA en 2018 à 14,444 milliards de FCFA en 2019 et 15,236 milliards de F CFA en 2020.

Les charges techniques représentent en 2018, 2019 et 2020 respectivement 75,78%, 69,67% et 70,97% des charges totales contre 24,22%, 30,33% et 29,03% pour les autres charges.

2.5- Analyse des résultats des Branches Techniques

2.5.1- Prestations Familiales (en millions de FCFA)

INTITULES	2018		2019		2020		2021	
	Montant	Taux %	Montant	Taux %	Montant	Taux %	Montant	Taux %
Produits Techniques	3 248,53	100	7 553,53	100	7 023,10	100	ND	ND
Charges Techniques	2 661,08	81,92	3 576,33	47,35	3 621,77	51,57	ND	ND
Résultat N° 1	587,45	18,08	3 977,21	52,65	3 401,33	48,43	ND	ND
Charges Administratives (1)	1 447,26	44,55	1 995,69	26,42	2 041,11	29,06	ND	ND
Résultat N° 2	-859,81	-26,47	1 981,52	26,23	1 360,22	19,37	ND	ND
Charges ASS (1)	0	0	-	0	-	0	ND	ND
Résultat N° 3	-859,81	-26,47	1 981,52	26,23	1 360,22	19,37	ND	ND

Sources : Monographie CNaPS

(1) Il s'agit des prélèvements au profit d'autres gestions



Il ressort du tableau ci-dessus que la branche des prestations familiales a enregistré des produits techniques de 3,248 milliards en 2018, 7,553 milliards de FCFA en 2019 et 7,023 milliards de F CFFA en 2020.

Les charges techniques de la branche quant à elles, ont été de 2,661 milliards en 2018, 3,576 milliards de FCFA en 2019 et 3,621 milliards de F CFA en 2020.

Le taux de redistribution (ressources de cotisations allouées aux prestations) s'est élevé à 81,92% en 2018, 47,35% en 2019 et 51,57% en 2020, contre la norme de 65% minimum fixée par la CIPRES.

Il a été prélevé dans les ressources de la branche au titre de sa participation au fonctionnement du régime 44,55% en 2018, 26,42% en 2019 et 29,06% en 2020, pour une norme de 15% au maximum fixée par la CIPRES.

Le résultat ainsi dégagé après les prélèvements représente -26,47% en 2018, 6,23% en 2019 et 19,37% en 2020 des produits techniques.

2.5.2- Risques Professionnels (en millions de FCFA)

INTITULES	2018		2019		2020		2021	
	Montant	Taux %	Montant	Taux %	Montant	Taux %	Montant	Taux %
Produits Techniques	2 939,29	100	4 196,44	100	3 910,08	100	ND	ND
Charges Techniques	432,17	14,7	463,49	11,04	367,45	9,4	ND	ND
Résultat N° 1	2 507,12	85,3	3 732,95	88,96	3 542,64	90,6	ND	ND
Charges Administratives	4 002,11	136,16	836,12	19,92	820,2	20,98	ND	ND
Résultat N° 2	-1 494,99	-50,86	2 896,83	69,03	2 722,44	69,63	ND	ND
Charges ASS	-	0	-	0	-	0	ND	ND
Résultat N° 3	-1 494,99	-50,86	2 896,83	69,03	2 722,44	69,63	ND	ND

Sources : Données fournies par la CNaPS

308



Il ressort de l'examen du tableau ci-dessus que la branche des risques professionnels a enregistré des produits techniques de 2,939 milliards en 2018, 4,196 milliards de FCFA en 2019 et 3,910 milliards de F CFA en 2020.

Les charges techniques quant à elles, ont été de 0,432 milliards en 2018, 0,014 milliards de FCFA en 2019 et 0,367 milliards de F CFA en 2020.

Le taux de redistribution (ressources de cotisations allouées aux prestations) s'est élevé à 14,70% en 2018, 11,04% en 2019 et 9,40% en 2020 contre la norme de 65% minimum fixée par la CIPRES.

Il a été prélevé dans les ressources de la branche au titre de sa participation au fonctionnement du régime 136,16% en 2018, 19,92% en 2019 et 20,98% en 2020 pour une norme de 15% au maximum fixée par la CIPRES.

Le résultat ainsi dégagé après les prélèvements est de -1,494 milliards de FCFA en 2018, 2,896 milliards de FCFA en 2019 et 2,722 milliards de F CFA en 2020.

2.5.3- Pensions Vieilleses (en millions de FCFA)

INTITULES	2018		2019		2020		2021	
	Montant	Taux %	Montant	Taux %	Montant	Taux %	Montant	Taux %
Produits Techniques	29 479,70	100	34 560,45	100	32 743,73	100	ND	ND
Charges Techniques	29 417,53	99,79	28 703,92	83,05	31 793,94	97,1	ND	ND
Résultat N° 1	62,17	0,21	5 856,53	16,95	949,79	2,9	ND	ND
Charges Administratives (1)	8 487,71	28,79	11 361,88	32,88	12 374,81	37,79	ND	ND
Résultat N° 2	15 222,48	51,64	16 410,66	47,48	-3 313,58	-10,12	ND	ND
Charges ASS (1)	-	0	-	0	-	0	ND	ND
Résultat N° 3	15 222,48	51,64	16 410,66	47,48	-3 313,58	-10,12	ND	ND

Sources : Données fournies par la CNaPS

(1) Il s'agit des prélèvements au profit d'autres gestions



Comme on le constate dans le tableau ci-dessus, les produits de la branche des pensions sont passés de 29,479 milliards en 2018 à 34,560 milliards de FCFA en 2019 puis 32,743 milliards de F CFA en 2020.

Les charges techniques quant à elles, ont été de 29,417 milliards en 201, 28,703 milliards de FCFA en 2019 et 31,793 milliards de F CFA en 2020.

Le taux de redistribution ou ressources de cotisations allouées aux prestations s'est élevé à 99,79% en 2018, 83,05% en 2019 et 97,10% en 2020 contre la norme de 65% minimum fixée par la CIPRES.

Il a été prélevé dans les ressources de la branche au titre de sa participation au fonctionnement du régime 28,79% en 2018, 32,88% en 2019 et 37,79% en 2020 pour une norme de 15% au maximum fixée par la CIPRES.

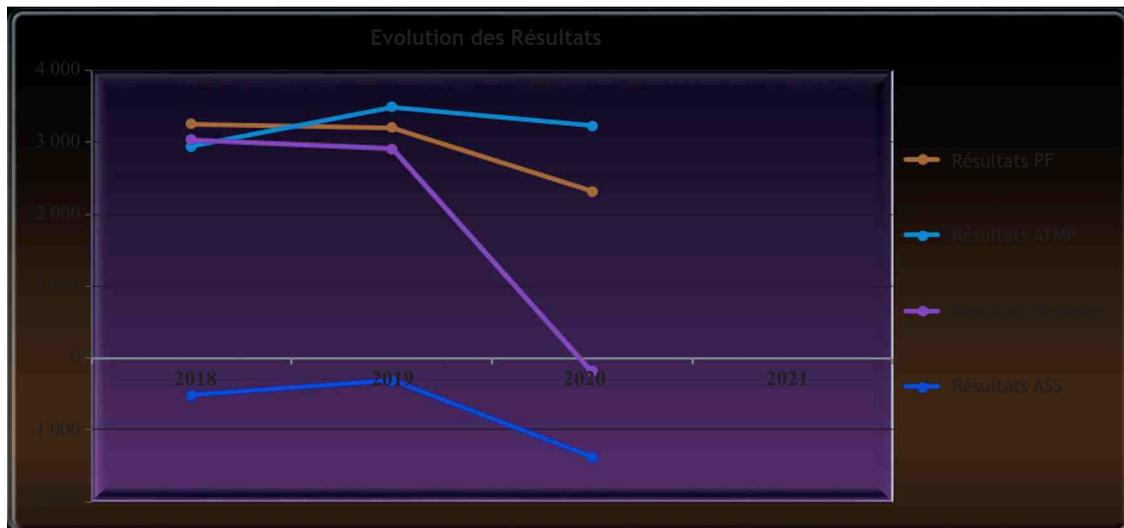
Le résultat ainsi dégagé après les prélèvements représente -11,24% en 208, -24,38% en 2019 et -10,12% en 2020.

2.6- Evolution des Résultats et des Réserves

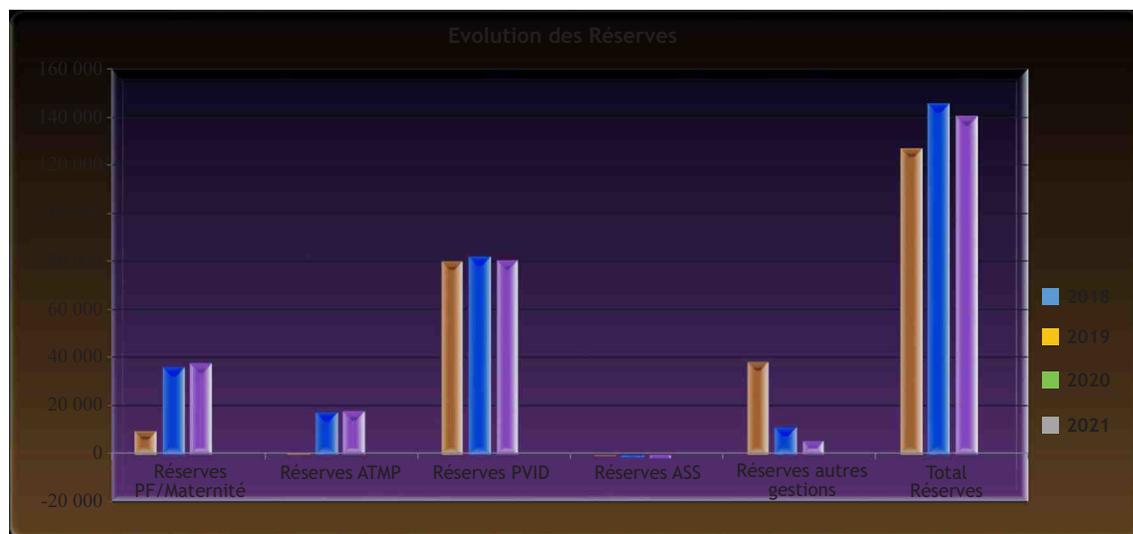
Nature des ressources	2018	2019	2020	2021
- Résultat PF	3248,53	3 204,46	2 320,02	ND
- Résultat ATMP	2939,29	3 485,81	3 228,65	ND
- Résultat Retraite	3037,45	2 910,16	-188,99	ND
- Résultat ASS	-515,15	-313,68	-1 379,73	ND
Total Résultat	8 710,12	9 286,74	3 979,96	ND
Réserves PF/Maternité (1)	9 564,97	35 932,38	37 655,32	ND
Réserves ATMP (1)	202,36	17 692,94	17 731,74	ND
Réserves PVID (1)	79 522,20	81 743,59	80 299,57	ND
Réserves ASS1)	-837,51	-1 350,83	-1 603,80	ND
Réserves autres gestions (1)	38 111,63	11 305,69	5 729,68	ND
Total Réserves	126 563,65	145 323,76	139 812,50	ND
TOTAL (Résultat + Réserve)	135 273,77	154 610,50	143 792,46	ND

Sources : Données fournies par la CNaPS

(1) Il s'agit des réserves + les reports à nouveau (comptes 11+12)



L'examen du tableau ci-dessus révèle que le résultat de la CNaPS est passé de 9,255 milliards de FCFA en 2017 à 8,710 milliards en 2018 puis 9,286 milliards de FCFA en 2019 et enfin 3,979 milliards de F CFA en 2020.



Quant aux réserves constituées, leur montant est passé de 126,563 milliards en 2018 à 145,323 milliards de FCFA en 2019 puis 139,812 milliards de F CFA en 2020.

Le total du résultat et des réserves s'est élevé en fin 2020 à 143,812 milliards de F CFA contre 154,610 milliards de FCFA en 2019.

Ces réserves correspondent à 2,74 fois le total des charges réalisées en fin 2020.

RÉPUBLIQUE DU MALI

ORGANISMES AFFILIÉS À LA CIPRES

INSTITUT NATIONAL DE PRÉVOYANCE SOCIALE
CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE MALADIE
CAISSE MALIENNE DE SÉCURITÉ SOCIALE



Etats membres de la C.I.PRE.S.								
Bénin	Burkina Faso	Cameroun	Centrafrique	Comores	Congo	Côte d'Ivoire	Gabon	Guinée Bissau
Guinée Equatoriale	Madagascar	Mali	Niger	RD Congo	Sénégal	Tchad	Togo	

Rapport Annuel de la CIPRES Exercice 2021





Le Mali est un pays d'Afrique de l'Ouest ayant des frontières communes avec la Mauritanie et l'Algérie au nord, le Niger à l'est, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire au sud, la Guinée au sud-ouest et le Sénégal à l'ouest.

TABLEAU DES INDICATEURS SOCIAUX

DONNEES	VALEURS
SUPERFICIE	1 241 238 km ²
INDEPENDANCE	22 septembre 1960
CAPITALE	Bamako
LANGUE OFFICIELLE	Français
POPULATION	20 855 724 habitants (2021)*
DENSITE	16,59 habitants/km ² (2020)*
TAUX DE CROISSANCE DE LA POPULATION	2,94% (2021)*
PIB PAR HABITANT	917,91 \$/habitant (2021)*
POPULATION EN DECA DU SEUIL DE PAUVRETE	42,1% (en 2019)*
ESPERANCE DE VIE DES HOMMES	58,89 ans (2020)*
ESPERANCE DE VIE DES FEMMES	60,49 ans (2020)*
TAUX DE NATALITE	40,55‰ (2020)*
TAUX DE MORTALITE	9,16‰ (2020)*
TAUX DE MORTALITE INFANTILE	58,8‰ naissances (2020)*
TAUX D'ALPHABETISATION	30,76% (2020)*
TAUX DE FECONDITE	5,7 enfants/femme (2020)*
INDICATIF TELEPHONIQUE	+223
ORGANISMES DE PREVOYANCE SOCIALE AFFILIES A LA CIPRES	Institut National de Prévoyance Sociale (INPS)
	Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CANAM)
	Caisse Malienne de Sécurité Sociale (CMSS)

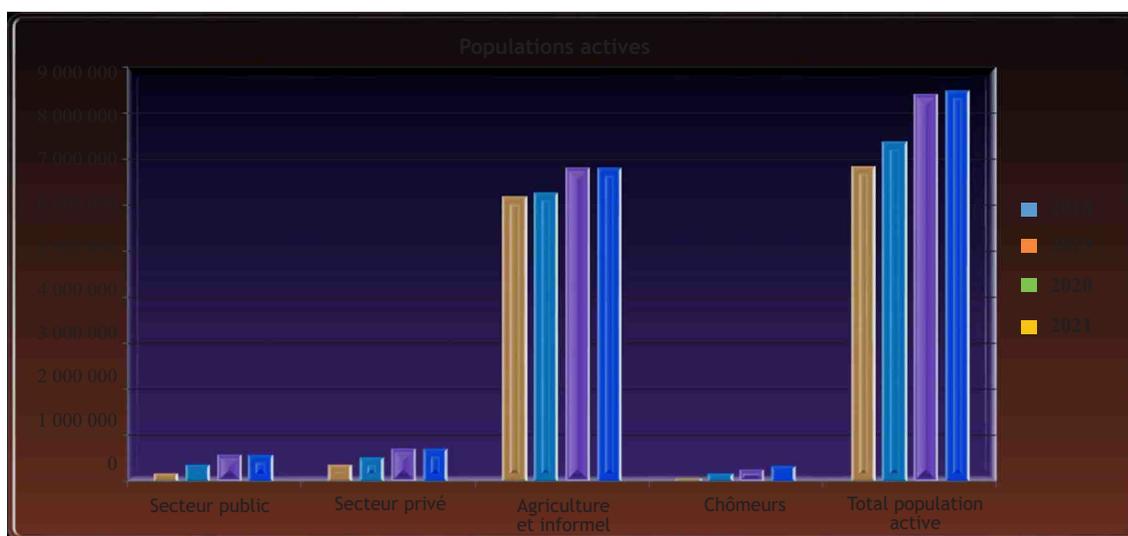
Sources : * données banque mondiale, 2020

0. DONNÉES MACROÉCONOMIQUES

0.1- Populations actives

Secteurs d'activités	2018	2019	2020	2021
Secteur public	199 486	388 872	603 391	605 479
Secteur privé	369 028	547 956	722 968	725 636
Agriculture et informel	6 184 181	6 266 142	6 789 909	6 792 909
Chômeurs	86 106	176 760	283 413	352 800
Total population active	6 838 801	7 379 730	8 399 681	8 476 824

Sources : Données banque mondiale



315

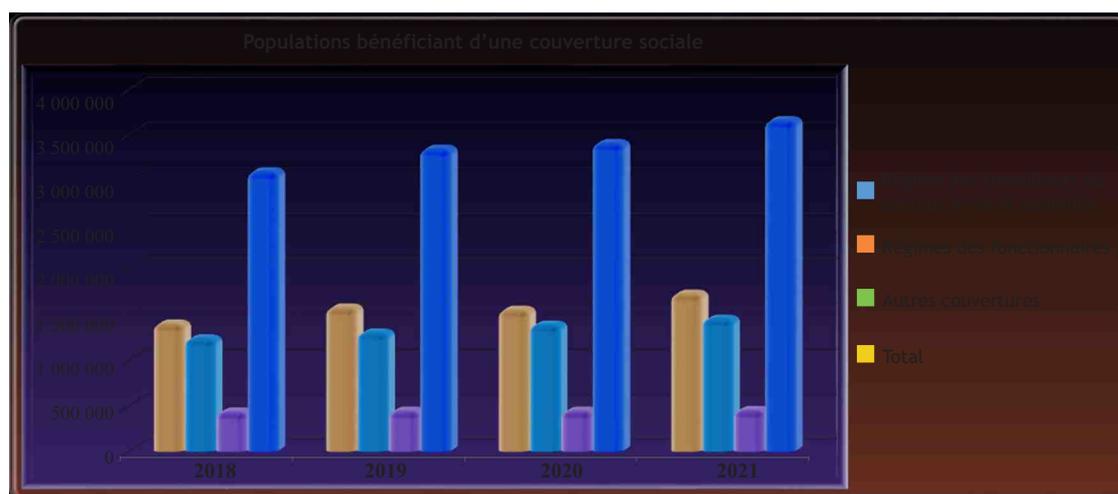
Comme on peut le constater dans le tableau ci-dessus, la population active totale du Mali est passée de 6 838 801 en 2018 à 7 379 730 en 2019 puis à 8 399 681 en 2020 et enfin à 8 476 824 en 2021.

La population active de 2021 rapportée à la population totale du pays estimée en fin 2021 à 20 855 724 habitants, donne un taux d'activité de 40,65%.

0.2- Populations bénéficiant d'une couverture sociale

Régimes	2018	2019	2020	2021
Régime des travailleurs du secteur privé et assimilés	1 410 586	1 587 500	1 563 736	1 740 650
Régimes des fonctionnaires	1 245 738	1 311 238	1 398 888	1 464 388
Autres couvertures	435 540	444 251	444 251	453 136
Total	3 091 864	3 342 989	3 406 875	3 658 174

Sources : Données INPS, CANAM et CMSS



La population bénéficiant d'une couverture sociale est estimée à 3 091 864 en 2018, 3 342 989 en 2019, 3 406 875 en 2020 enfin 3 658 174 en 2021.

La population bénéficiant d'une couverture sociale relevant de l'INPS tel qu'il ressort du tableau ci-dessus est estimée à 1 410 586 en 2018, 1 587 500 en 2019, 1 563 736 en 2020 enfin 1 740 650 en 2021.

Avec cette population, l'INPS a réalisé un taux de couverture estimé en fin 2020 à 20,53% pour une population active de 8 476 824 en 2021.

ORGANISME : INSTITUT NATIONAL DE PREVOYANCE SOCIALE (INPS)

1. EVOLUTION DES POPULATIONS ASSUJETTIES

1.1- Employeurs affiliés à l'organisme

Type	2018	2019	2020	2021
Entreprises	33 946	35 725	36 079	37 566
Autres	13 046	20 837	26 431	31 707
Total	46 992	56 562	62 510	69 273

Sources : Données statistiques INPS



317

1.2- Salariés déclarés

Type	2018	2019	2020	2021
Salariés relevant des entreprises	325 773	317 191	338 125	348 658
Autres	13 036	20 827	26 431	31 707
Total	338 809	338 018	364 556	380 365

Sources : Données statistiques INPS



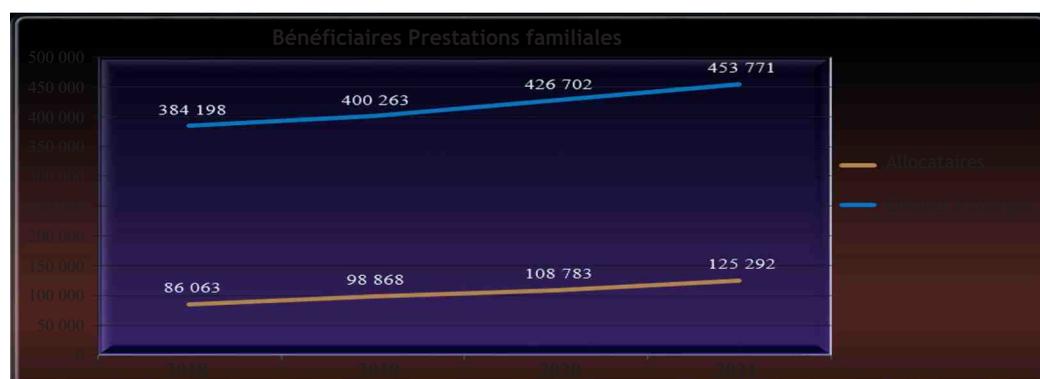
Comme il ressort des tableaux ci-dessus, l'effectif des employeurs affiliés à l'INPS est passé de 46 992 en 2018 à 56 562 en 2019, 62 510 en 2020 et enfin 69 273 en 2021. Ainsi, le nombre des employeurs affiliés à l'INPS a connu une augmentation de 20,37% en 2019 et 10,52% en 2020 et 10,823% en 2021.

Ces employeurs ont déclaré respectivement 338 809, 338 018, 364 556 et 380 365 en 2018, 2019, 2020 et 2021.

1.3- Bénéficiaires de Prestations Familiales

Type	2018	2019	2020	2021
Allocataires	86 063	98 868	108 783	125 292
Enfants à charges	384 198	400 263	426 702	453 771
TOTAL	470 261	499 131	535 485	579 063

Sources : Données statistiques INPS

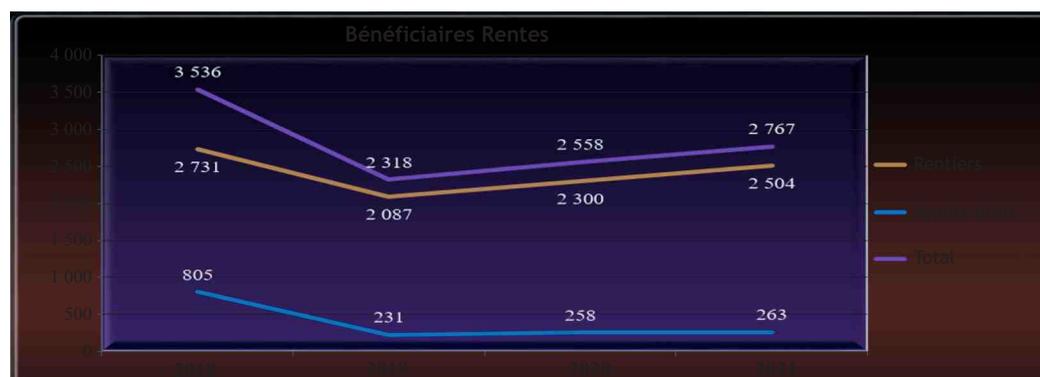


L'effectif des allocataires de l'INPS est passé de 86 063 en 2018 à 98 868 en 2019 puis 108 783 en 2020 et enfin 124 292 en 2021. Quant au nombre des enfants à charge, il est passé de 384 198 en 2018 à 400 263 en 2019 puis 426 702 en 2020 et 453 771 en 2021.

1.4- Bénéficiaires de Rentes

Type	2018	2019	2020	2021
Rentiers	2 731	2 087	2 300	2 504
Ayant-droits	805	231	258	263
Total	3 536	2 318	2 558	2 767

Sources : Données statistiques INPS

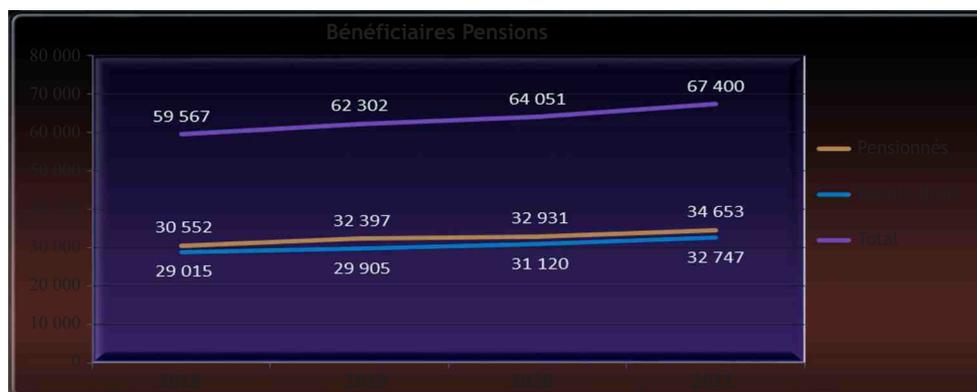


A l'observation du tableau ci-dessus, il ressort que l'effectif des bénéficiaires des prestations d'AT/MP de l'INPS est passé de 3 536 en 2018 à 2 318 en 2019 puis 2 558 en 2020 et 2 767 en 2021. Il a ainsi régressé en moyenne de 5,31% par an sur la période.

1.5- Bénéficiaires de Pensions

Type	2018	2019	2020	2021
Pensionnés	30 552	32 397	32 931	34 653
Ayant-droits	29 015	29 905	31 120	32 747
Total	59 567	62 302	64 051	67 400

Sources: Données statistiques INPS



Le tableau ci-dessus indique que le nombre des bénéficiaires de pensions (titulaires et ayants-droit) de l'INPS est passé de 59 567 en 2018 à 62 302 en 2019 puis 64 051 en 2020 et enfin 67 400 en 2021.

Le rapport du nombre des salariés déclarés sur le nombre des bénéficiaires de pensions donne, un ratio de dépendance démographique entre actifs et retraités de 5,69 pour 1 en 2020 et 5,64 pour 1 en 2021.

1.6. Bénéficiaires des Prestations de l'Action Sanitaire et Sociale

Type	2018	2019	2020	2021
Assurés	93 718	36 235	10 522	ND
Non Assurés	42 500	80 004	38 951	ND
Total	136 218	116 239	49 473	ND

Sources: Données statistiques INPS



L'effectif des bénéficiaires de l'ASS est passé de 136 218 en 2018 à 116 239 en 2019 et 49 473 en 2020.

2. EVOLUTION DES DONNEES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

2.1- Personnel de l'organisme

Personnel de l'Organisme	2018	2019	2020	2021
- Cadres	601	585	581	576
- Techniciens supérieurs	434	392	381	357
- Agents d'exécution	173	153	137	112
Total	1 208	1 130	1 099	1 045

Sources: Données statistiques



Au regard du tableau ci-dessus, l'effectif global du personnel de l'INPS est passé de 1 208 en 2018 à 1 130 en 2019 puis 1 099 en 2020 et enfin 1 045 en 2021.

Le rapport du nombre de cadres sur l'effectif total donne un taux d'encadrement de 52,87% en 2020 et 55,12% en 2021, pour une norme fixée à 10% au maximum par la CIPRES.

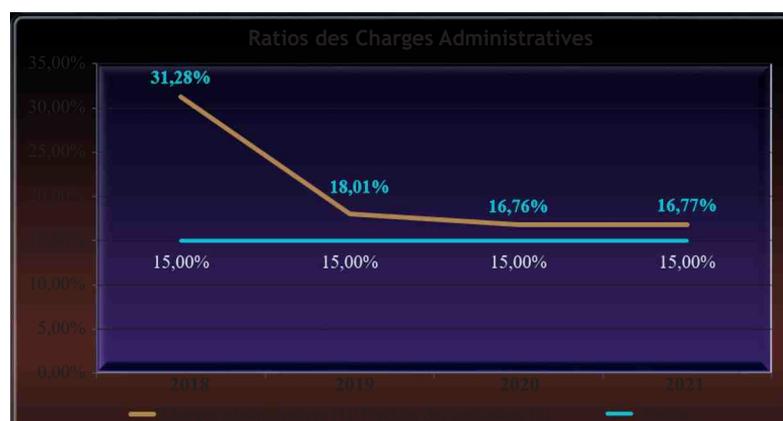
2.2- Ratios des Charges Administratives

Rubriques	2018	2019	2020	2021
Charges administratives (1)	31,28%	18,01%	16,76%	16,77%
Produits des cotisations (2)				

Sources: Etats financiers

(1) Sans amortissements et les provisions (comptes 61 à 68 des gestions G et E)

(2) y compris les pénalités et les majorations (comptes 70)



Au vu du tableau ci-dessus, on constate que le ratio des charges administratives sur les produits techniques est passé de 31,28% en 2018 à 18,01% en 2019 puis 16,76% en 2020 et enfin 16,77% en 2021.

Les charges administratives de l'INPS au cours de la période sous revue ne sont pas conformes à la norme CIPRES de 15% au maximum.

2.3- Evolution des Produits (en millions de FCFA)

Nature des Ressources	2018	2019	2020	2021
- Produits techniques PF	50 609,91	56 734,19	63 157,00	68 526,19
- Produits techniques ATMP	17 306,71	19 548	21 597,64	21 725,65
- Produits techniques Retraite	56 910,95	63 789	71 015,07	76 883,09
- Produits techniques Maladie	0	0	0	0
- Produits tech. ass. Volontaire	885,61	1 002	938,62	1 296,57
Sous total Produits techniques	115 019,67	141 072,91	156 708,33	168 431,51
- Autres produits (1)*	4 513,16	6 491,60	7 980,25	4 632,02
TOTAL des produits	111 988,29	121 031,42	164 688,59	173 063,53

321

Sources : Etats financiers

(1)* il s'agit des loyers, des revenus des placements et des dividendes (voir tableau suivant)



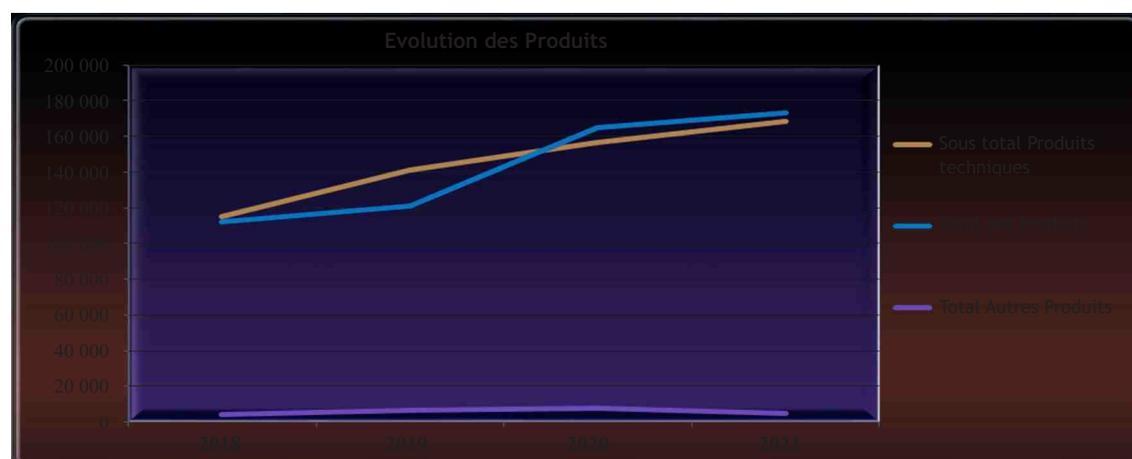
A l'observation du tableau ci-dessus, l'on constate que les produits techniques de l'INPS du Mali sont passés 115,019 milliards de FCFA en 2018 à 141,078 milliards de FCFA en 2019 puis 156,708 milliards de F CFA en 2020 et enfin 168,431 milliards de F CFA en 2021.

(en millions de FCFA)

Autres Produits	2018	2019	2020	2021
- Loyers	84,19	23	196	166
- Revenus des placements	4 428,97	3 070	3 014	831
- Dividendes	0	0	0	0
Sous Total produits récurrents	4 513,16	3 092,96	3 210,15	996,98
Produits de l'ASS et œuvres		20,38	11,78	153,95
Divers*		3 378,26	4 758,31	3 481,09
Total Autres Produits	4 513,16	6 491,60	7 980,25	4 632,02

Sources : Etats financiers

* Les divers sont les produits autres que les produits récurrents, de l'ASS et des Œuvres.



Le montant total des loyers, revenus des placements, dividendes réalisés par l'INPS du Mali est passé de 4,513 milliards de F CFA en 2018 à 3,092 milliards de F CFA en 2019 puis 3,210 milliards de F CFA en 2020 et enfin 0,996 milliards de F CFA en 2021.

Lesdits produits couvrent les charges de fonctionnement ou charges administratives à hauteur de 21,82% en 2020 et 12,66% en 2021.

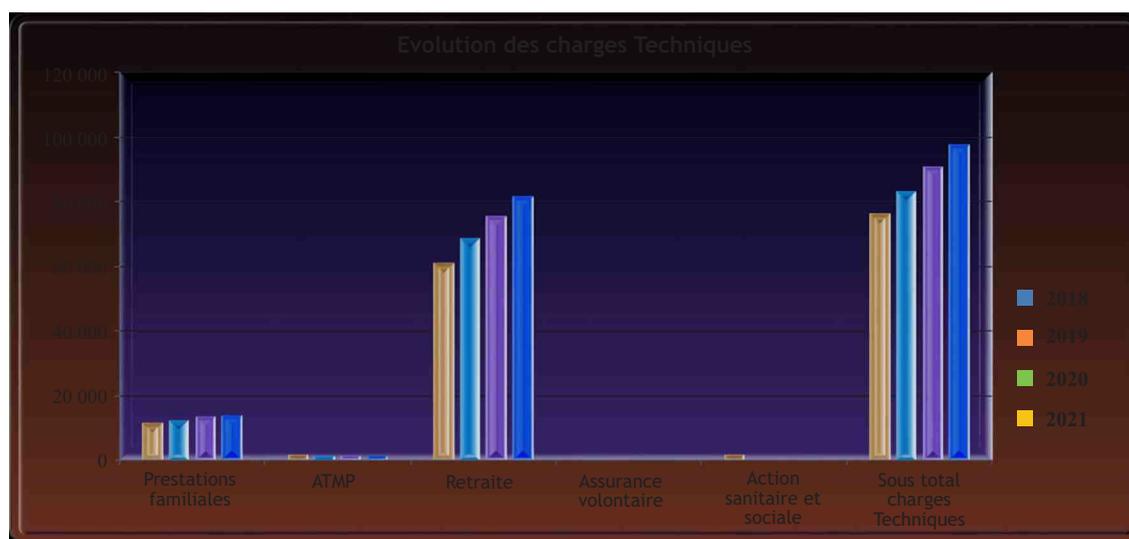
2.4- Evolution des Charges (en millions de FCFA)

Nature des charges	2018	2019	2020	2021
- Prestations familiales	11 819,01	12 470,47	13 593,10	13 779,92
- ATMP	1 581,86	1 558,54	1 493,42	1 477,69
- Retraite	60 854,25	68 493,19	75 160,10	81 482,29
- Maladie	0	-	-	-
- assurance volontaire	56,92	104,99	193,09	180,8
- Action sanitaire et sociale	1 760,03	421,83	-	332,28
Sous total CHARGES TECHNIQUES	76 072,07	83 049,01	90 439,71	97 252,99
- Charges gestions administratives (1)	44 499,73	37 329,38	36 572,30	36 588,88
- Charges administratives gestions ASS (1)	1 387,29	983,21	1 112,42	1 267,97
- Charges autres gestions (1)	13 873,98	9 922,40	21 179,66	2 719,19
Sous total Autres Charges	59 761,00	48 234,99	58 864,38	40 576,04
TOTAL DES CHARGES	135 833,07	131 284,00	149 304,08	137 829,03

Sources : Etats financiers

(1) Y compris les amortissements et les provisions (comptes 61 à 69)

323



Au regard des informations retracées dans le tableau ci-dessus, le niveau des charges techniques enregistrées par l'INPS a connu une augmentation de 9,17% en 2019, 8,90% en 2020 et 7,53% en 2021.

Ainsi, le montant total des charges techniques est passé de 76,072 milliards de FCFA en 2018 à 83,049 milliards de FCFA en 2019 puis 90,439 milliards de F CFA en 2020 et enfin à 97,252 milliards de F CFA en 2021.

Quant aux autres charges, elles sont passées de 59,76 milliards en 2018 à 48,234 milliards de FCFA en 2019 puis 58,864 milliards de F CFA en 2020 et enfin 40,576 milliards de F CFA en 2021.

Les autres charges représentent en 2018, 2019, 2020 et 2021, respectivement 44,00%, 36,74%, 39,43% et 29,44% des charges totales contre 56,00%, 63,26%, 60,57% et 70,56% pour les charges techniques.

La proportion des autres charges sur les produits techniques constatés au cours de l'exercice 2020 est de 24,09% contre 57,74% pour les charges techniques.

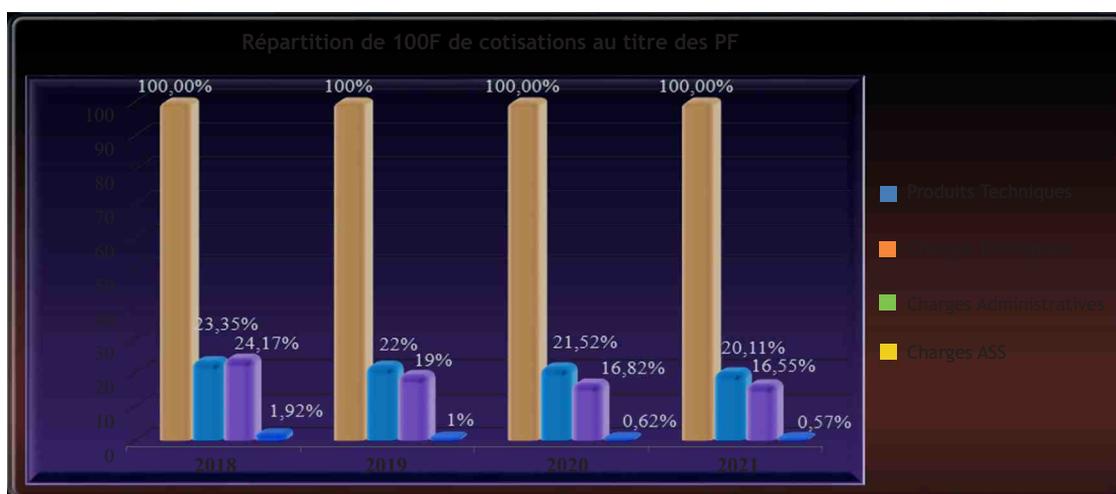
2.5- Analyse des résultats des Branches Techniques

2.5.1- Prestations Familiales (en millions de FCFA)

INTITULES	2018		2019		2020		2021	
	Montant	Taux %	Montant	Taux %	Montant	Taux %	Montant	Taux %
Produits Techniques	50 609,91	100,00%	56 734,19	100%	63 157,00	100,00%	68 526,19	100,00%
Charges Techniques	11 819,01	23,35%	12 470,47	22%	13 593,10	21,52%	13 779,92	20,11%
Résultat N° 1	38 790,90	76,65%	44 263,72	78%	49 563,91	78,48%	54 746,27	79,89%
Charges Administratives (1)	12 233,24	24,17%	10 962	19%	10 621	16,82%	11 343	16,55%
Résultat N° 2	26 557,66	52,48%	33 301,23	59%	38 942,96	61,66%	43 403,72	63,34%
Charges ASS (1)	974,06	1,92%	428,36	1%	388,59	0,62%	393,07	0,57%
Résultat N° 3	25 583,60	50,55%	32 872,87	58%	38 554,37	61,05%	43 010,65	62,77%

Sources : Etats financiers

(1) Il s'agit des prélèvements au profit d'autres gestions



Il ressort du tableau ci-dessus que la branche des prestations familiales a enregistré des produits techniques de 50,61 milliards en 2018, 56,734 milliards de FCFA en 2019, 63,157 milliards de F CFA en 2020 et 68,526 milliards de F CFA en 2021.

Les charges techniques de la branche quant à elles, ont été de 11,82 milliards en 2018, 12,470 milliards de FCFA en 2019, 13,593 milliards de F CFA en 2020 et 13,779 milliards de F CFA en 2021.

Le taux de redistribution (ressources de cotisations allouées aux prestations) s'est élevé à 23,345% en 2018, 21,90% en 2019, 21,52% en 2020 et 20,11% en 2021 contre la norme de 65% minimum fixée par la CIPRES.

Il a été prélevé dans les ressources de la branche au titre de sa participation au fonctionnement du régime 24,17% en 2018, 19,32% en 2019 et 16,8% en 2020 et 16,55% en 2021 pour une norme de 15% au maximum fixée par la CIPRES.

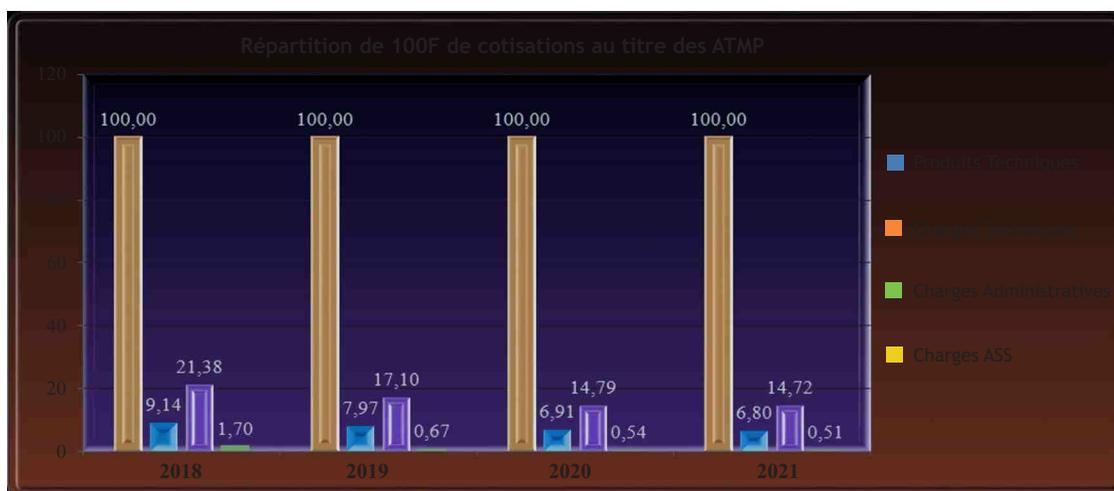
Le résultat ainsi dégagé après les prélèvements représente 50,55% en 2018, 57,94% en 2019, 61,05% en 2020 et 62,77% en 2021 des produits techniques.

2. 5.2 Risques Professionnels (en millions de Fcfa)

INTITULES	2018		2019		2020		2021	
	Montant	Taux %						
Produits Techniques	17 306,71	100	19 547,62	100	21 597,64	100	21 725,65	100
Charges Techniques	1 581,86	9,14	1 558,54	7,97	1 493,42	6,91	1 477,69	6,8
Résultat N° 1	15 724,85	90,86	17 989,08	92,03	20 104,22	93,09	20 247,96	93,2
Charges Administratives (1)	3 701,00	21,38	3 343,43	17,1	3 193,39	14,79	3 197,64	14,72
Résultat N° 2	12 023,85	69,48	14 645,65	74,92	16 910,83	78,3	17 050,32	78,48
Charges ASS (1)	294,71	1,7	130,64	0,67	116,84	0,54	110,81	0,51
Résultat N° 3	11 729,13	67,77	14 515,00	74,25	16 794,00	77,76	16 939,51	77,97

Sources: Etats financiers

(1) Il s'agit des prélèvements au profit d'autres gestions



Il ressort de l'examen du tableau ci-dessus que la branche des risques professionnels a enregistré des produits techniques de 17,30 milliards en 2018, 19,547 milliards de FCFA en 2019, 21,597 milliards de F CFA en 2020 et 21,725 milliards de F CFA en 2021.

Les charges techniques quant à elles, ont été de 1,581 milliard en 2018 puis 1,558 milliards de FCFA en 2019, 1,493 milliards de F CFA en 2020 et 1,477 milliards de F CFA en 2021.

Le taux de redistribution (ressources de cotisations allouées aux prestations) s'est élevé à 9,14% en 2018 puis 7,97% en 2019, 6,91% en 2020 et 6,80% en 2021 contre la norme de 65% minimum fixée par la CIPRES.

Il a été prélevé dans les ressources de la branche au titre de sa participation au fonctionnement du régime 21,38% en 2018, 17,10% en 2019, 14,79% en 2020 et 14,72% en 2021 contre la norme de 15% maximum fixée par la CIPRES.

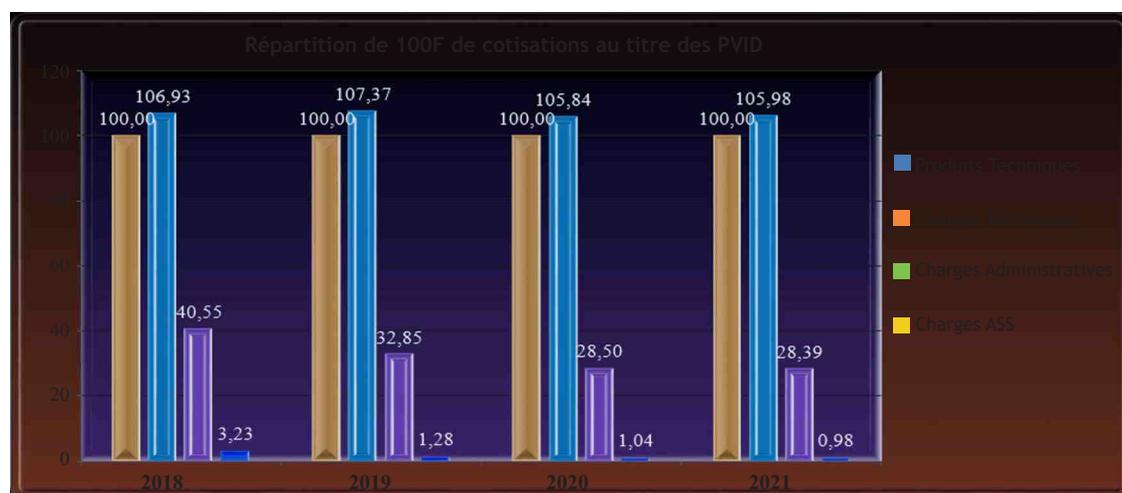
Le résultat ainsi dégagé après les prélèvements représente 67,77% en 2018 puis 74,25% en 2019, 77,76% en 2020 et 77,97% en 2021.

2.5.3- Pensions Vieillessees (en millions de FCFA)

INTITULES	2018		2019		2020		2021	
	Montant	Taux %						
Produits Techniques	56 910,95	100	63 789,22	100	71 015,07	100	76 883,09	100
Charges Techniques	60 854,25	106,93	68 493,19	107,37	75 160,10	105,84	81 482,29	105,98
Résultat N° 1	-3 943,30	-6,93	-4 703,97	-7,37	-4 145,03	-5,84	-4 599,20	-5,98
Charges Administratives (1)	23 076,75	40,55	20 954,43	32,85	20 235,94	28,5	21 824,23	28,39
Résultat N° 2	-27 020,06	-47,48	-25 658,40	-40,22	-24 380,97	-34,33	-26 423,42	-34,37
Charges ASS (1)	1 837,47	3,23	818,8	1,28	740,38	1,04	756,31	0,98
Résultat N° 3	-28 857,52	-50,71	-26 477,20	-41,51	-25 121,35	-35,37	-27 179,73	-35,35

Sources : Etats financiers

(1) Il s'agit des prélèvements au profit d'autres gestions



Comme on le constate dans le tableau ci-dessus, les produits de la branche des pensions sont passés de 56,91 milliards en 2018 à 63,789 milliards de FCFA en 2019 puis 71,015 milliards de F CFA en 2020 et enfin 76,883 milliards de F CFA en 2021.

Les charges techniques quant à elles, ont été de 60,85 milliards en 2018, 68,493 milliards de FCFA en 2019, 75,160 milliards de F CFA en 2020 et 81,482 milliards de F CFA en 2021.

Le taux de redistribution ou ressources de cotisations allouées aux prestations s'est élevé à 106,93% en 2018, 107,37% en 2019, 105,84% en 2020 et 105,98% en 2021 contre la norme de 65% minimum et 100% maximum fixée par la CIPRES.

Il a été prélevé dans les ressources de la branche au titre de sa participation au fonctionnement du régime 40,55%, 32,85% en 2019, 28,50% en 2020 et 28,39% en 2021 pour une norme de 15% au maximum fixée par la CIPRES.

Le résultat ainsi dégagé après les prélèvements est déficitaire de 28,86% en 2018, 26,477 milliards de FCFA en 2019, 25,121 milliards de F CFA en 2020 et 27,179 milliards de F CFA en 2021.

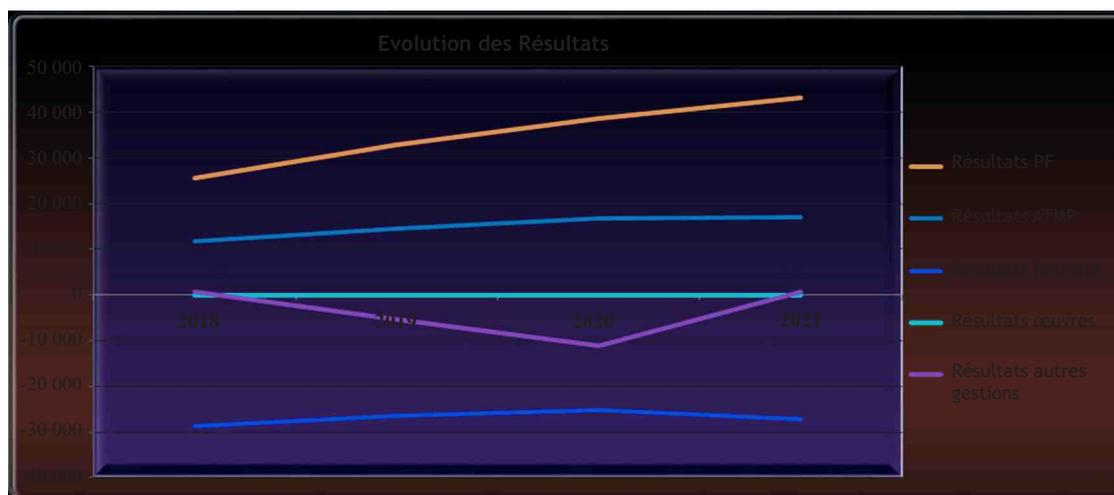
2.6- Evolution des Résultats et des Réserves

Nature des ressources	2018	2019	2020	2021
- Résultat PF	25 583,60	32 872,87	38 554,37	43 010,65
- Résultat ATMP	11 728,82	14 515,34	16 794,22	16 939,51
- Résultat Retraite	-28 857,53	-26 477,20	-25 121,35	-27 179,73
- Résultat Maladie	-	-	-	-
- Résultat autres gestions	641,67	-5 372,25	-11 211,02	732,04
Total Résultat	9 096,56	15 538,76	19 016,22	33 502,47
- Réserves Trésorerie (1)	27 364,62	30 422,37	43 899,91	
- Réserves Sécurité (1)	6 048,57	6 165,78	6 444,33	
- Réserves Technique (1)	110 565,66	118 592,05	104 835,97	
- Autres Réserves (1)	9 698,79	728,87	6 412,64	
Total Réserves	153 677,64	155 909,08	161 592,84	
TOTAL (Résultat + Réserve)	162 774,20	171 447,84	180 609,07	33 502,47

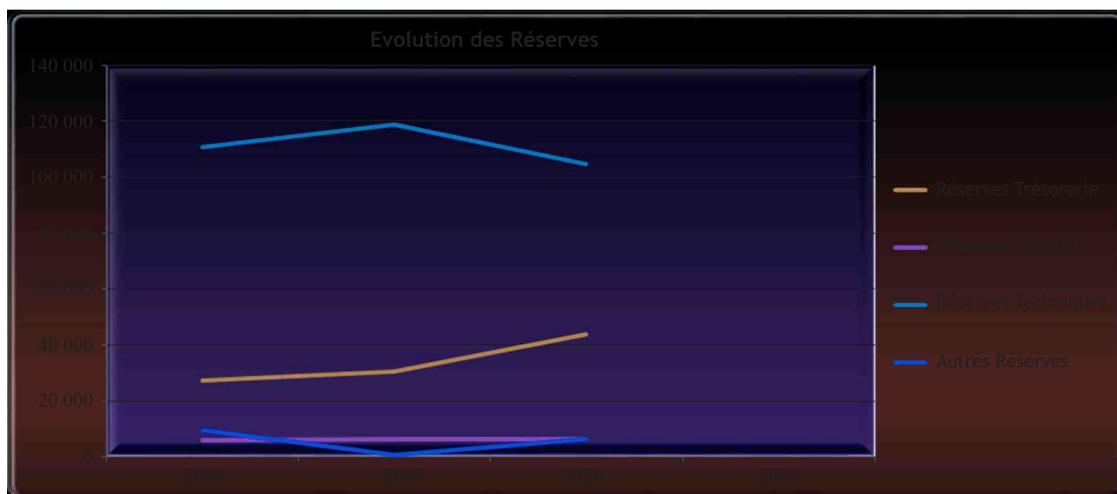
Sources: Etats financiers

(1) Il s'agit des réserves + les reports à nouveau (comptes 11+12)

327



L'examen du tableau ci-dessus révèle que le résultat net de l'INPS est passé de 9,096 milliards de FCFA en 2018, 15,538 milliards de FCFA en 2019, 19,016 milliards de F CFA en 2020 et 33,502 milliards de F CFA en 2021.



328

Quant aux réserves constituées, leur montant a augmenté au fil des années. Il est passé de 153,677 milliards de FCFA en 2018 à 155,909 milliards de FCFA en 2019 puis 161,592 milliards de FCFA en 2020.





RÉPUBLIQUE DU MALI

**CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE MALADIE
(CANAM)**

ORGANISME : CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE MALADIE (CANAM)**1. EVOLUTION DES POPULATIONS ASSUJETTIES****1.1- Employeurs affiliés à l'organisme**

Type	2018	2019	2020	2021
Entreprises	33 946	34 569	36 079	ND
Autres	13 036	20 894	26 431	ND
Total	46 982	55 463	62 510	ND

Sources : Données statistiques CANAM



L'effectif des employeurs affiliés à la CANAM était de 46 982 en 2018, 55 463 en 2019 et 62 510 en 2020 soit une progression moyenne annuelle de 15,38% sur la période.

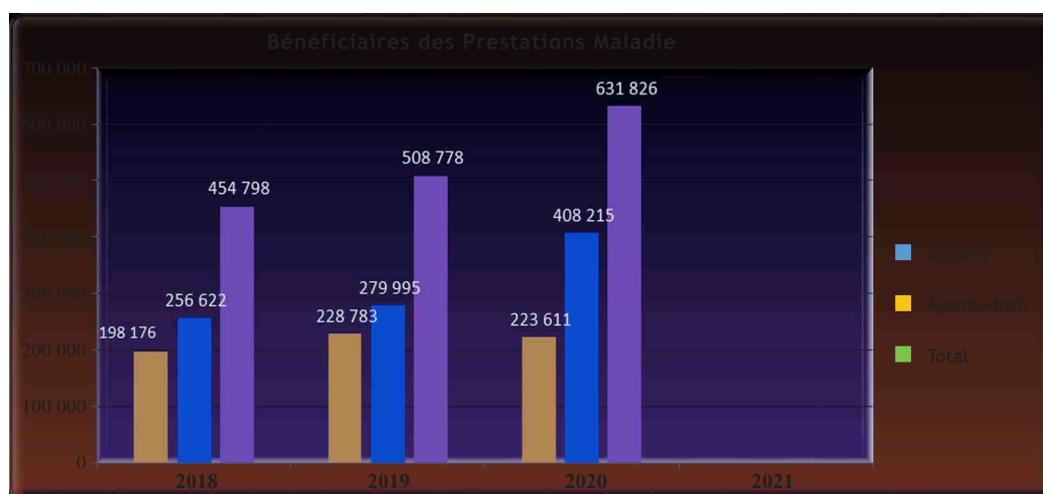
1.2- Assurés déclarés

Type	2018	2019	2020	2021
Salariés relevant des entreprises	ND	ND	ND	ND
Autres	ND	ND	ND	ND
Total	ND	ND	ND	ND

1.3- Bénéficiaires des Prestations Maladie

Type	2018	2019	2020	2021
Assurés	198 176	228 783	223 611	ND
Autres	256 622	279 995	408 215	ND
Total	454 798	508 778	631 826	ND

Sources : Données statistiques CANAM



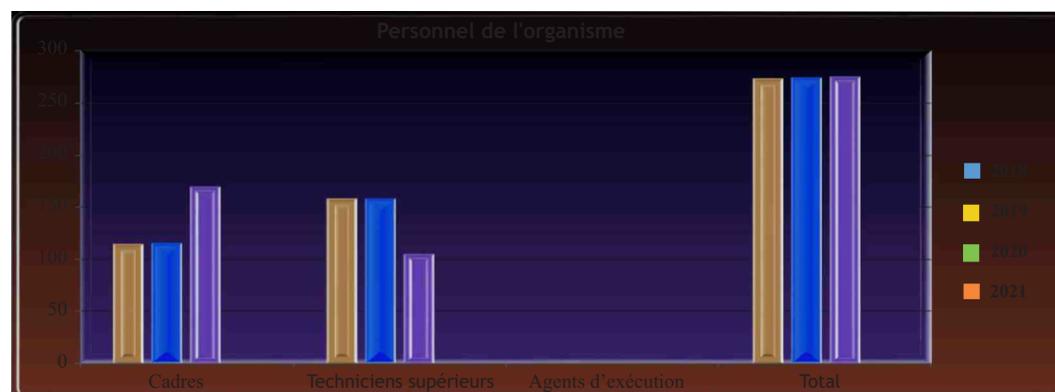
L'effectif des bénéficiaires de l'assurance maladie est passé de 454 798 en 2018 à 508 778 en 2019 puis 631 826 en 2020 soit une progression moyenne de 18% sur la période.

2. EVOLUTION DES DONNEES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

2.1- Personnel de l'organisme

Personnel de l'Organisme	2018	2019	2020	2021
- Cadres	115	116	170	ND
- Techniciens supérieurs	158	158	105	ND
- Agents d'exécution	0	0	0	ND
Total	273	274	275	ND

Sources : Données statistiques

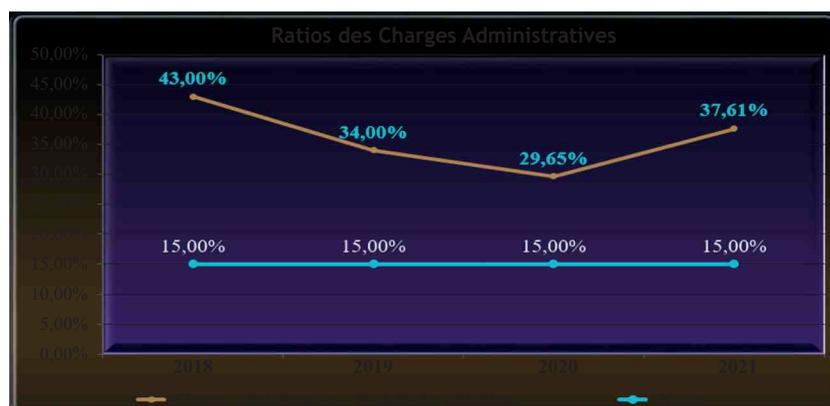


Au vu du tableau ci-dessus, il ressort que l'effectif global du personnel de la CANAM est de 273 en 2018, 274 en 2019 et 275 en 2020. Cet effectif est resté presque constant sur la période de référence.

2.2- Ratios des Charges Administratives

Rubriques	2018	2019	2020	2021
Charges administratives	43,00%	34,00%	29,65%	37,61%
Produits des cotisations				

Sources : Monographies 2021 CANAM



Au vu du tableau ci-dessus, on constate que le ratio des charges administratives sur les produits techniques est passé de 38,21% en 2018 à 33,59% en 2019 puis 29,65% en 2020 et enfin 37,61% en 2021.

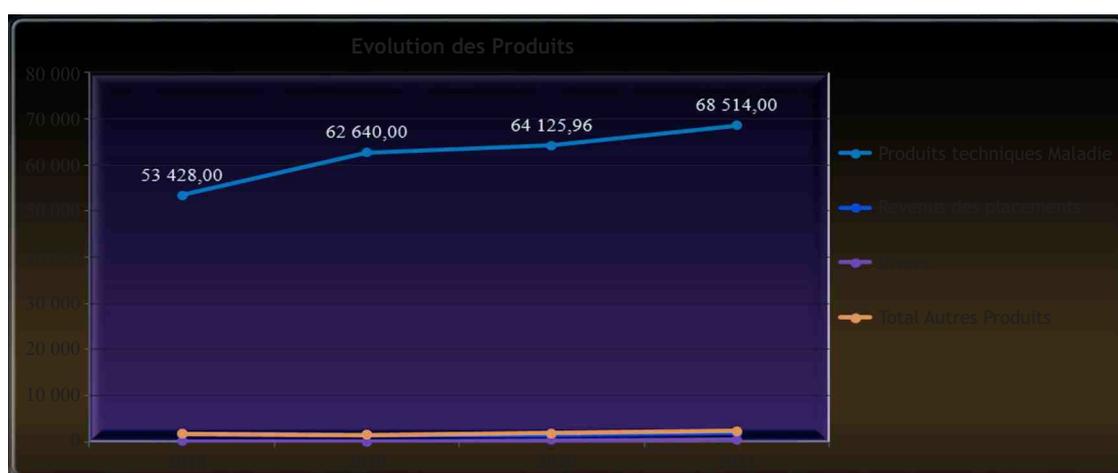
On note que sur toute la période le ratio des charges administratives par rapport aux produits techniques n'est pas conforme à la norme CIPRES de 15% au maximum.

2.3- Evolution des Produits (en millions de FCFA)

Nature des Ressources	2018	2019	2020	2021
- Produits techniques Maladie	53 428,00	62 640,00	64 125,96	68 514,00
- Autres Produits techniques	0	0	0	
Total Produits techniques	53 428,00	62 640,00	64 125,96	68 514,00
- Autres produits récurrents (1) *	1 706,00	1 508,00	1 567,01	1 912,88
TOTAL des produits	55 134,00	64 148,00	65 692,97	70 426,88

Sources : Monographies 2021 CANAM

(1)* il s'agit des loyers, des revenus des placements et des dividendes (voir tableau suivant)



333

A l'observation du tableau ci-dessus, on constate que les produits techniques de la CANAM sont passés de 53,428 milliards de FCFA en 2018 à 62,639 milliards de FCFA en 2019 puis 64,125 milliards de F CFA en 2020 et enfin 68,514 en 2021 affichant ainsi un taux de progression moyen annuel de 8,82%.

en millions de Fcfa

Autres Produits	2018	2019	2020	2021
- Loyers	0	0	0	0
- Revenus des placements	1 706,00	1 508,00	1 567,01	1 912,88
- Dividendes	0	0	0	0
Autre produits récurrents	1 706,00	1 508,00	1 567,01	1 912,88
- Divers	102	30	352,75	516,96
Total Autres Produits	1 808,00	1 538,00	1 919,76	2 429,84

Sources : Monographies 2021 CANAM

Le montant total des loyers, revenus des placements et dividendes réalisés par la CANAM du Mali est passé de 1,706 milliard en 2018 à 1,508 milliards en 2019 puis 1,567 milliards de F CFA en 2020 et enfin 2,429 milliards de F CFA en 2021.

Lesdits produits couvrent les charges de fonctionnement ou charges administratives à hauteur de 8,732% en 2018, 7,17% en 2019, 7,30% en 2020 et 7,42% en 2021.

2.4- Evolution des Charges (en millions de FCFA)

Nature des charges	2018	2019	2020	2021
- Prestations Maladie	31 148,00	48 037,00	40 403,56	41 938,99
- Autres charges techniques	0	0	0	0
Sous total CHARGES TECHNIQUES	31 148,00	48 037,00	40 403,56	41 938,99
- Charges gestion administrative (1)	23 305,00	21 041,00	21 461,03	25 768,29
- Charges autres gestions (1)	89,84	21,31	258,93	278,95
Total des autres charges	23 394,84	21 062,31	21 719,96	26 047,25
TOTAL DES CHARGES	54 542,84	69 099,31	62 123,52	67 986,23

Sources: Monographies 2021 CANAM

(1) Y compris les amortissements et les provisions (comptes 61 à 69)



Au regard des informations retracées dans le tableau ci-dessus, les charges techniques enregistrées par la CANAM ont connu une hausse de 54,22% en 2019 et une régression de 15,89% en 2020 et une hausse de 3,80% en 2021, soit un taux de croissance moyen annuel de 14,04% contre 8,82% pour les produits techniques.

Ainsi, le montant total des charges techniques est passé 31,148 milliards de FCFA en 2018 à 48,037 milliards de FCFA en 2019 puis 40,403 milliards de F CFA en 2020 et enfin 41,938 milliards de F CFA en 2021.

Quant aux autres charges, elles sont passées de 23,395 milliards de FCFA en 2018 à 21,061 milliards de FCFA en 2019 puis 21,719 milliards de F CFA en 2020 et enfin 26,047 milliards de F CFA en 2021.

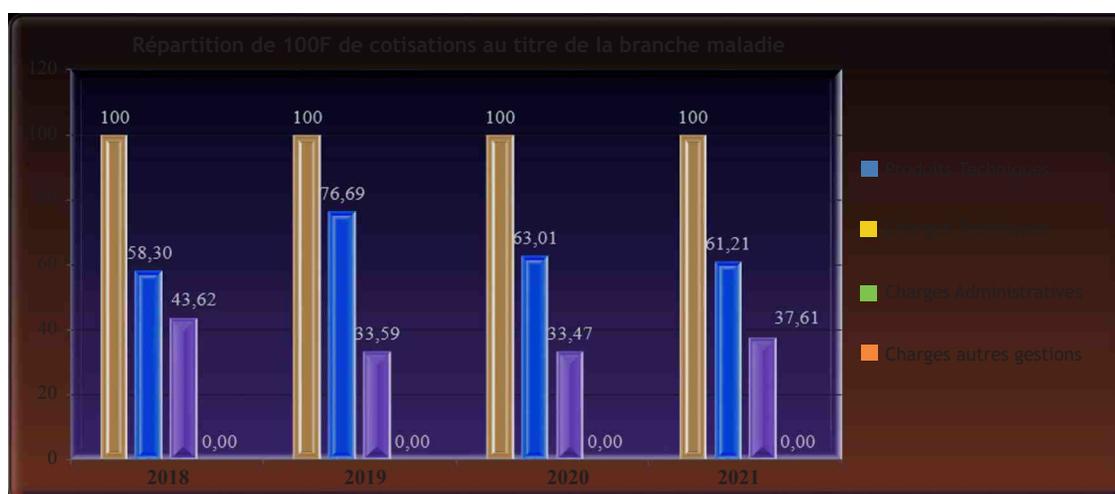
Les autres charges représentent en 2018, 2019, 2020 et 2021 respectivement 42,89%, 30,48%, 34,96% et 38,31% en 2021 des charges totales contre 57,11%, 69,52%, 65,04% et 61,69% pour les charges techniques.

La proportion des autres charges sur les produits techniques constatés au cours de l'exercice 2021 est de 38,02% contre 61,21% pour les charges techniques.

2.5- Analyse des résultats de la Branche Technique (Maladie)

INTITULES	2018		2019		2020		2021	
	Montant	Taux %						
Produits Techniques	53 428,00	100	62 640,00	100	64 125,96	100	68 514,00	100
Charges Techniques	31 148,00	58,3	48 037,00	76,69	40 403,56	63,01	41 938,99	61,21
Résultat N° 1	22 280,00	41,7	14 603,00	23,31	23 722,40	36,99	26 575,01	38,79
Charges Administratives	23 305,00	43,62	21 041,00	33,59	21 461,03	33,47	25 768,29	37,61
Résultat N° 2	-1 025,00	-1,92	-6 438,00	-10,28	2 261,37	3,53	806,72	1,18
Charges autres gestions	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat N° 3	-1 025,00	-1,92	-6 438,00	-10,28	2 261,37	3,53	806,72	1,18

Sources: Monographies 2021 CANAM



335

Il ressort de l'examen du tableau ci-dessus que la branche de l'assurance maladie a enregistré des produits techniques de 53,428 en 2018, 62,639 milliards de FCFA en 2019, 64,125 milliards de F CFA en 2020 et 68,514 milliards de F CFA en 2021.

Les charges techniques quant à elles, ont été de 31,148 milliards de FCFA en 2018, 48,037 milliards de FCFA en 2019, 40 403 milliards de F CFA en 2020 et 41,938 milliards de F CFA en 2021.

Le taux de redistribution (ressources de cotisations allouées aux prestations) s'est élevé à 58,30% en 2018, 76,69% en 2019, 63,01% en 2020 et 61,21% en 2021 contre une norme de 65% minimum fixée par la CIPRES.

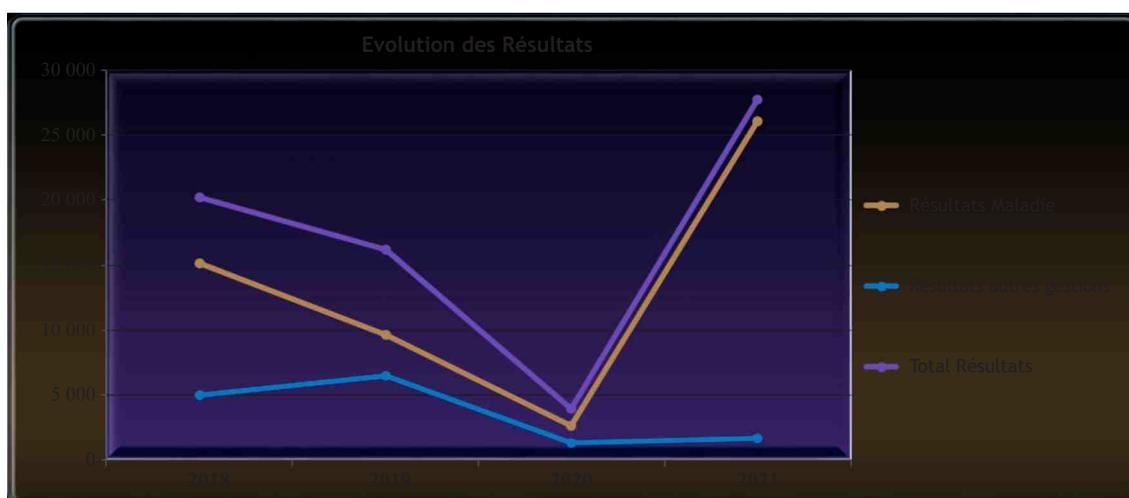
Il a été prélevé dans les ressources de la branche au titre de sa participation au fonctionnement du régime 42,77% en 2018, 33,54% en 2019, 33,47% en 2020 et 37,61% en 2021 pour une norme de 15% au maximum fixée par la CIPRES.

Le résultat ainsi dégagé après les prélèvements représentent (-) 1,07% en 2018, (-) 10,23% en 2019, 3,53% en 2020 et 1,18% en 2021 des produits techniques.

2.6- Evolution des Résultats et des Réserves (en millions de FCFA)

Nature des ressources	2018	2019	2020	2021
- Résultat Maladie	15 164,00	9 655,00	2 614,12	26 105,32
- Résultat autres gestions	5 023,00	6 510,00	1 308,08	1 633,93
Total Résultat	20 187,00	16 165,00	3 922,20	27 739,25
- Réserves Maladie	45 361,00	45 361,00	45 361,00	45 361,04
- Autres Réserves	2 891,00	2 891,00	2 891,00	2 891,01
Total Réserves	48 252,00	48 252,00	48 252,00	48 252,05
TOTAL (Résultat + Réserve)	68 439,00	64 417,00	52 174,20	75 991,30

Sources : Monographies 2021 CANAM



L'examen du tableau ci-dessus révèle que le résultat net de la CANAM est ressorti excédentaire de 20,187 milliard en 2018, 16,165 milliards de FCFA en 2019, 3 922 milliards de F CFA en 2020 et 27,739 milliards de F CFA en 2021.



Quant aux réserves constituées, elles sont de 48,252 milliards de FCFA sur la période de référence.



Le total du résultat et des réserves s'est élevé en conséquence en fin 2021 à 75,991 milliards de FCFA.

Ces réserves correspondent à 1,1% fois le total des charges réalisées en fin 2021.



RÉPUBLIQUE DU MALI

**CAISSE MALIENNE DE SECURITE SOCIALE
(CMSS)**

ORGANISME : CAISSE MALIENNE DE SECURITE SOCIALE (CMSS)**1. EVOLUTION DES POPULATIONS ASSUJETTIES****1.1- Employeurs affiliés à l'organisme**

Type	2018	2019	2020	2021
Entreprises	ND	ND	ND	ND
Autres (Ministères, Institutions)	ND	ND	ND	ND
Total	ND	ND	ND	ND

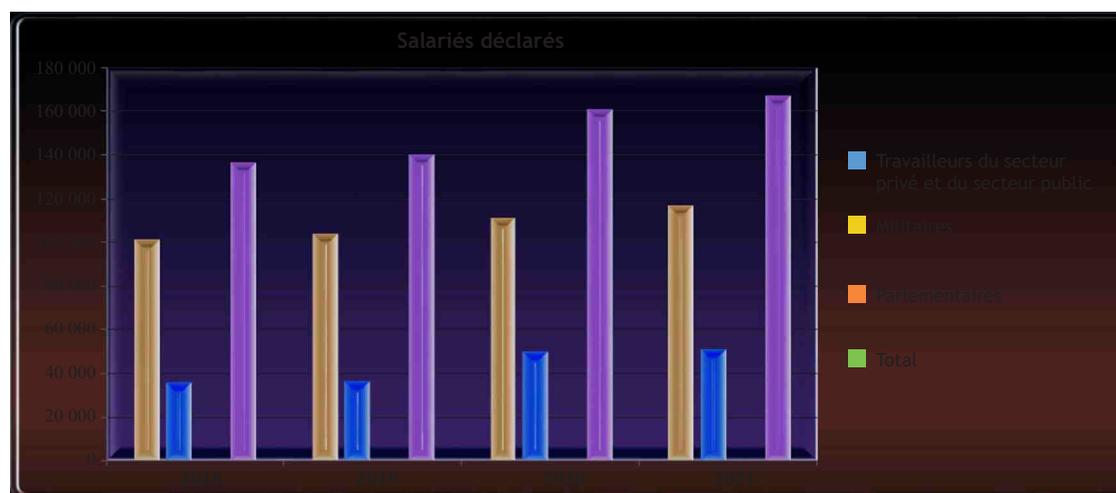
NB : Les données relatives aux employeurs affiliés n'ont pas été fournies par la CMSS.

340

1.2- Salariés déclarés

Type	2018	2019	2020	2021
Travailleurs du secteur privé et du secteur public (Fonctionnaires)	101 151	104 049	111 283	116 918
Militaires	35 485	35 982	49 517	50 399
Parlementaires	145	142		
Total	136 781	140 173	160 800	167 317

Sources : Annuaire statistique



L'effectif des salariés déclarés à la CMSS est passé de 136 636 en 2018 à 140 031 en 2019 puis 160 800 en 2020 et enfin 167 317 en 2021 soit 7,08% de croissance moyenne annuelle sur la période.

1.3- Bénéficiaires de Pensions

Type	2018	2019	2020	2021
Pensionnés	29 619	30 661	30 302	30 304
Ayant-droits	26 893	26 190	27 765	29 434
Total	56 512	56 851	58 067	59 738

Sources : Données statistiques



341

Le tableau ci-dessus indique que le nombre des bénéficiaires de pensions (titulaires et ayants-droit) de la CMSS est passé de 56 512 en 2018 à 56 851 en 2019 puis à 58 067 en 2020 et enfin à 59 738 en 2021.

Le rapport du nombre des salariés déclarés sur le nombre des bénéficiaires de pensions donne un ratio de dépendance démographique entre actifs et retraités 2,42 pour 1 en 2018, 2,47 pour 1 en 2019, 2,77 pour 1 en 2020 et 2,80 pour 1 en 2021.

2. EVOLUTION DES DONNEES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

2.1- Personnel de l'organisme

Personnel de l'Organisme	2018	2019	2020	2021
- Cadres	389	390	397	508
- Techniciens supérieurs	448	437	448	472
- Agents d'exécution	231	244	246	240
Total	1068	1071	1091	1220

Sources: Rapports d'activités



Au regard du tableau ci-dessus, l'effectif global du personnel de la CMSS est passé de 1 068 en 2018, à 1 071 en 2019 puis 1 091 en 2020 et enfin 1 220 en 2021.

L'effectif de 2021 se répartit par groupe à raison de 41,64% de cadres, 38,69% de techniciens supérieurs et 19,67% d'agents d'exécution.

Le rapport du nombre de cadres sur l'effectif total donne un taux d'encadrement de 41,64% en 2021 pour une norme fixée à 10% au maximum par la CIPRES.

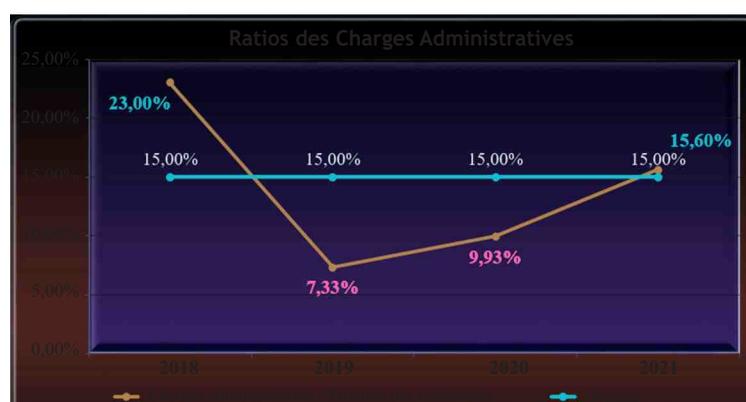
2.2- Ratios des Charges Administratives

Rubriques	2018	2019	2020	2021
Charges administratives (1)	23,00%	7,33%	9,93%	15,60%
Produits des cotisations (2)				

Sources: Etats financiers

(1) Sans amortissements et provisions (comptes 61 à 68 de la gestion G)

(2) y compris les pénalités et les majorations (comptes 70)



Au vu du tableau ci-dessus, on constate que le ratio des charges administratives sur les produits techniques de la CMSS est passé de 23% en 2018 à 7,33% en 2019 puis 9,93% en 2020 et enfin 15,60% en 2021.

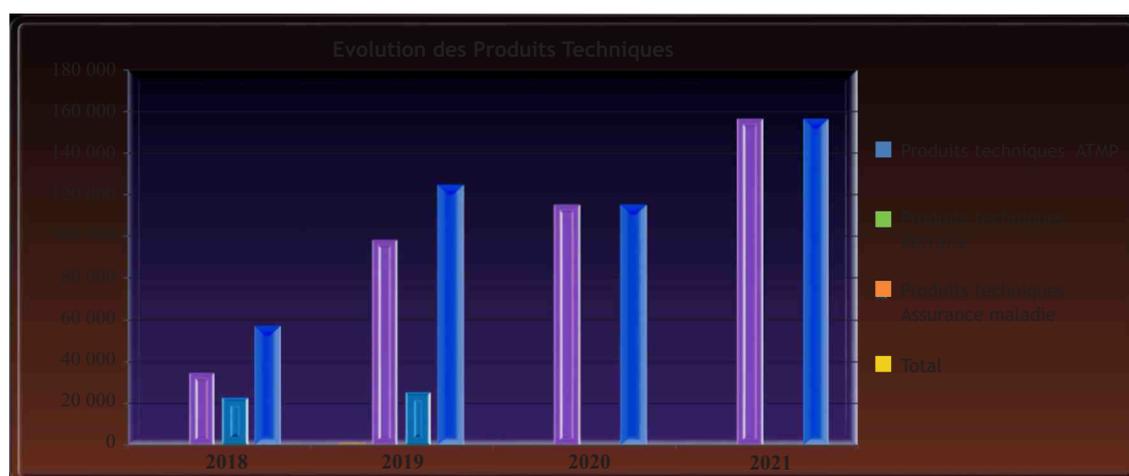
2.3- Evolution des Produits (en millions de FCFA)

Nature des Ressources	2018	2019	2020	2021
- Produits techniques ATMP	0	1 000,00	0	0
- Produits techniques Retraite	34 620,11	98 519,47	115 263,71	156 177,45
Produits techniques Assurance maladie	22 886,34	25 252,85	0	0
Total Produits techniques	57 506,45	124 772,32	115 263,71	156 177,45
-Subvention d'exploitations de l'Etat	ND	ND	ND	ND
- Autres produits (1) *	0,00	134,47	23,45	260,46
TOTAL des produits	57 506,45	124 906,79	115 287,16	156 437,90

Sources : Etats financiers

(1)* il s'agit des loyers, des revenus des placements et des dividendes (voir tableau suivant)

343



A l'observation du tableau ci-dessus, l'on constate que les produits techniques de la CMSS sont passés 57,506 milliards de FCFA en 2018 à 124,772 milliards de FCFA en 2019 puis 115,263 milliards de F CFA en 2020 et enfin 156,177 milliards de F CFA en 2021.

En millions de FCFA

Autres Produits	2018	2019	2020	2021
- Loyers	0	0	0	0
- Revenus des placements	ND	134,47	23,45	260,46
-Dividendes	0	0	0	0
Sous Total	0	134,47	23,45	260,46

Sources : Etats financiers



344

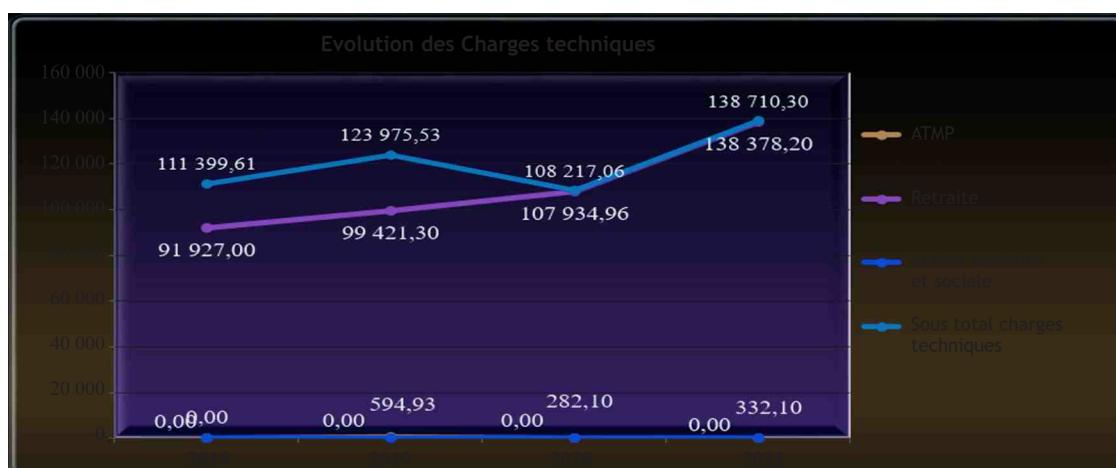
La CMSS a réalisé des revenus de placement de 134,47 millions de F CFA en 2019, 23,45 millions de FCFA en 2020 et 260,46 millions de F CFA en 2021.

2.4- Evolution des Charges (en millions de FCFA)

Nature des Charges	2018	2019	2020	2021
- ATMP	0	594,93	282,1	332,1
- Retraite	91 927,00	99 421,30	107 934,96	138 378,20
- Action sanitaire et sociale	0	0	0	0
Sous total CHARGES TECHNIQUES	19 472,61	23 959,30	0	0
- Charges gestions administratives (1)	111 399,61	123 975,53	108 217,06	138 710,30
- Charges administratives gestions ASS (1)	7 937,04	7 285,24	11 973,01	25 078,18
- Charges autres gestions (1)	ND	ND	ND	ND
Sous total autres charges	954,41	1 307,00	37,93	19,27
Total des charges	8 891,45	8 592,24	12 010,94	25 097,45

Sources : Données statistiques et états financiers

(1) Y compris les amortissements et les provisions (comptes 61 à 69)



Au regard des informations retracées dans le tableau ci-dessus, les charges techniques enregistrées par la CMSS ont connu une augmentation passant de 111,399 milliards de F CFA en 2018 à 123,975 milliards de F CFA en 2019 avant de régresser à 108,217 milliards de F CFA en 2020 et augmenter à nouveau à 138,710 milliards de F CFA en 2021.

Quant aux autres charges, elles sont passées de 8,891 milliards de FCFA en 2018 à 8,592 milliards de FCFA en 2019 puis 12,010 milliards de F CFA en 2020 et enfin 25,097 milliards de F CFA en 2021.



Les autres charges représentent en 2018, 2019, 2020 et 2021 respectivement 7,39%, 6,48%, 9,99% et 15,32% des charges totales contre 92,61%, 93,52%, 90,01% et 84,68% pour les charges techniques.

La proportion des autres charges sur les produits techniques constatés au cours de l'exercice 2021 est de 16,07% contre 88,82% pour les charges techniques.

2.5- Analyse des résultats des Branches Techniques : Pensions Vieillesse (en millions de FCFA)

2.5.1- Analyse des résultats de la Branche des PVID (en millions de FCFA)

INTITULES	2018		2019		2020		2021	
	Montant	Taux %	Montant	Taux %	Montant	Taux %	Montant	Taux %
Produits Techniques	34 620,11	100	98 519,47	100	115 263,71	100	156 177,45	100
Charges Techniques	91 927,00	265,53	99 421,30	100,92	107 934,96	93,64	138 378,20	88,6
Résultat N° 1	-57 306,89	-165,53	-901,83	-0,92	7 329	6,36	17 799	11,4
Charges Administratives (1)	7 937	22,93	7 285	7,39	11 973	10,39	25 078	16,06
Résultat N° 2	-65 243,93	-188,46	-8 187,06	-8,31	-4 644	-4,03	-7 279	-4,66
Charges ASS (1)	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat N° 3	-65 243,93	-188,46	-8 187,06	-8,31	-4 644	-4,03	-7 279	-4,66

Sources: Données statistiques et états financiers

(1) Il s'agit des prélèvements au profit d'autres gestions

346



Il ressort du tableau ci-dessus que la branche des pensions a enregistré des produits techniques de 34,620 milliards de FCFA en 2018, 98,519 milliards de FCFA en 2019, 115,263 milliards de F CFA en 2020 et 156,177 milliards de F CFA en 2021.

Les charges techniques de la branche quant à elles, ont été de 91,927 milliards de FCFA en 2018, 99,421 milliards de FCFA en 2019, 107,934 milliards de F CFA en 2020 et 138,378 milliards de F CFA en 2021.

Le taux de redistribution (ressources de cotisations allouées aux prestations) s'est élevé à 265,52% en 2018, 100,92% en 2019, 93,64% en 2020 et 88,60%, contre une norme de 65% au minimum fixée par la CIPRES.

Il a été prélevé dans les ressources de la branche au titre de sa participation au fonctionnement du régime 22,93% en 2018, 7,39% en 2019, 10,39% en 2020 et 16,06% en 2021, pour une norme de 15% au maximum fixée par la CIPRES.

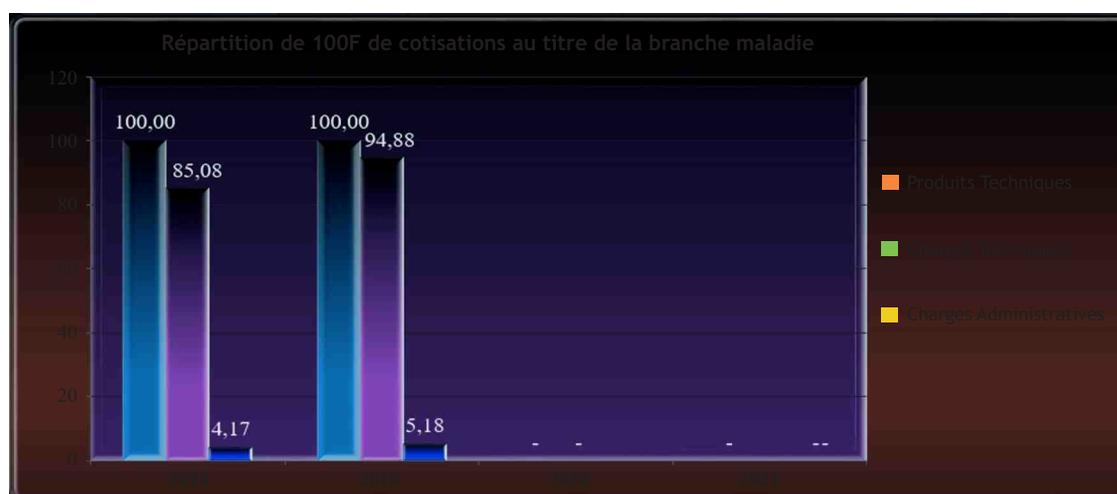
Le résultat ainsi dégagé après les prélèvements est déficitaire 65,244 milliards de FCFA en 2018, 8,187 milliards de FCFA en 2019, 4,644 milliards de F CFA en 2020 et 7,279 milliards de F CFA en 2021.

2. 5.2. Analyse des résultats de la Branche Maladie (en millions de FCFA)

INTITULÉS	2018		2019		2020		2021	
	Montant	Taux %	Montant	Taux %	Montant	Taux %	Montant	Taux %
Produits Techniques	22 886	100	25 253	100	ND	ND	ND	ND
Charges Techniques	19 473	85,08	23 959	94,88	ND	ND	ND	ND
Résultat N° 1	3 414	14,92	1 294	5,12	ND	ND	ND	ND
Charges Administratives (1)	954	4,17	1 307	5,18	ND	ND	ND	ND
Résultat N° 2	2 459	10,75	-13	-0,05	ND	ND	ND	ND
Charges ASS (1)	0	0	0	0	ND	ND	ND	ND
Résultat N° 3	2 459,32	10,75	-13	-0,05	ND	ND	ND	ND

Sources : Monographie 2019

(1) Il s'agit des prélèvements au profit d'autres gestions



Il ressort du tableau ci-dessus que la branche maladie a enregistré des produits techniques de 22,886 milliards de FCFA en 2018 et 25,253 milliards de FCFA en 2019.

Les charges techniques de la branche quant à elles, ont été de 19,473 milliards de FCFA en 2018 et 23,959 milliards de FCFA en 2019.

Le taux de redistribution (ressources de cotisations allouées aux prestations) s'est élevé à 85,05% en 2018 et 94,88% en 2019, contre une norme de 65% au minimum fixée par la CIPRES.

Il a été prélevé dans les ressources de la branche au titre de sa participation au fonctionnement du régime 4,17% en 2018 et 5,18% en 2019, pour une norme de 15% au maximum fixée par la CIPRES.

Le résultat ainsi dégagé après les prélèvements est bénéficiaire de 2,459 milliards de FCFA en 2018 et déficitaire de 13 millions de FCFA en 2019.

2. 6. Evolution des Résultats et des Réserves (en millions de Fcfa)

Nature des ressources	2018	2019	2020	2021
- Résultat ATMP	0	0	617,9	0
- Résultat Retraite	-57 306,89	-901,83	4 132,96	3 138,05
- Résultat Maladie	3 413,73	1 293,55	-	-
Total Résultat	-53 893,16	391,72	4 750,86	3 138,05
- Réserves ATMP (1)	0,00	0	0	0
- Réserves retraite (1)	0,00	0	0	0
- Autres Réserves (1)	0,00	0	0	0
Total Réserves	0	0	0	0
TOTAL (Résultat + Réserve)	-53 893,16	391,72	4 750,86	3 138,05

Sources : Monographie CMSS 2021

(1) Il s'agit des réserves + les reports à nouveau (comptes 11+12))

348



La CMSS a enregistré des résultats déficitaires en 2018 respectivement -53,893 milliards de F CFA et excédentaire de 391,72 milliards de F CFA en 2019, 4,750 milliards de F CFA en 2020 et 3,138 milliards de F CFA en 2021.

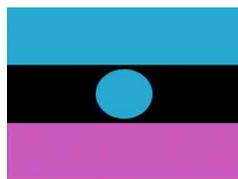
Les réserves sont nulles au cours de la période de référence.



Etats membres de la C.I.PRE.S.								
Bénin	Burkina Faso	Cameroun	Centrafrique	Comores	Congo	Côte d'Ivoire	Gabon	Guinée Bissau
Guinée Equatoriale	Madagascar	Mali	Niger	RD Congo	Sénégal	Tchad	Togo	

Rapport Annuel de la CIPRES Exercice 2021





Le Niger est un pays d'Afrique de l'Ouest steppique, situé entre l'Algérie, le Bénin, le Burkina Faso, le Tchad, la Libye, le Mali et le Nigeria. La capitale est Niamey. Le pays constitue une terre de contact entre l'Afrique noire et l'Afrique du nord.

TABLEAU DES INDICATEURS SOCIAUX

DONNEES	VALEURS
SUPERFICIE	1 267 000 km ²
INDEPENDANCE	03 août 1960
CAPITALE	Niamey
LANGUE OFFICIELLE	Français
POPULATION	24 206 636 habitants (en 2020)*
DENSITE	19,10 habitants/km ² (en 2020)*
TAUX DE CROISSANCE DE LA POPULATION	3,77% (en 2020)*
PIB PAR HABITANT	USD 567,66/habitant (en 2020)*
POPULATION EN DECA DU SEUIL DE PAUVRETE	37,6 %(en 2018)*
ESPERANCE DE VIE DES HOMMES	61,64 ans(en 2020)*
ESPERANCE DE VIE DES FEMMES	64,01 ans(en 2020)*
TAUX DE NATALITE	45,21‰ (en 2020)*
TAUX DE MORTALITE	7,82‰ (en 2020)*
TAUX DE MORTALITE INFANTILE	45,6‰ (en 2020)*
TAUX D'ALPHABETISATION	35,04% (en 2018)*
TAUX DE FECONDITE	6,76 enfants/femme (en 2020)*
INDICATIF TELEPHONIQUE	+227
ORGANISMES DE PREVOYANCE SOCIALE AFFILIES A LA CIPRES	Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)

Sources : * données banque mondiale

0. DONNÉES MACROÉCONOMIQUES

0.1- Populations actives

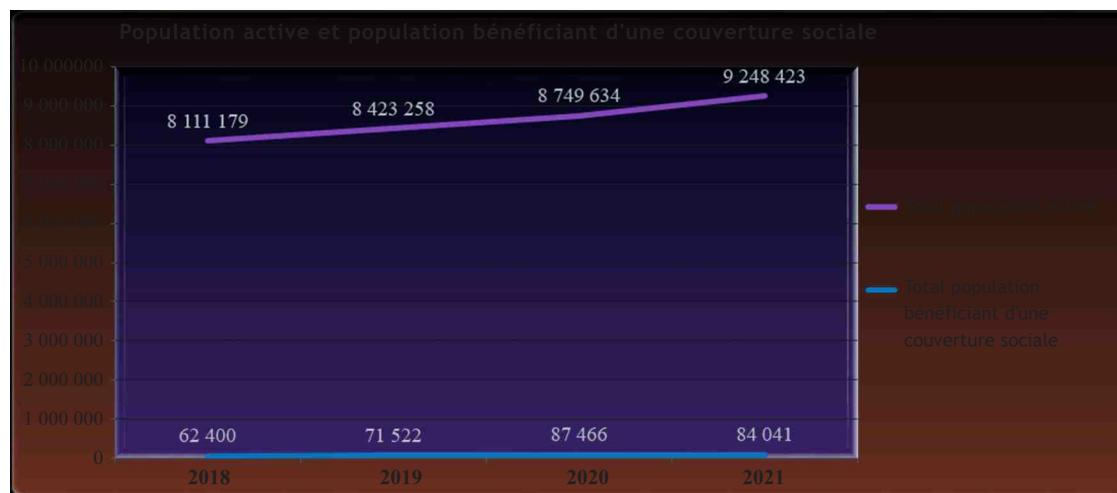
Secteurs d'activités	2018	2019	2020	2021
Secteur public	ND	ND	ND	ND
Secteur privé	ND	ND	ND	ND
Agriculture	ND	ND	ND	ND
Secteur structuré	ND	ND	ND	ND
Total population active	8 111 179	8 423 258	8 749 634	9 248 423

Sources : <http://données.banquemondiale.org>

0.2- Populations bénéficiant d'une couverture sociale

Régimes	2018	2019	2020	2021
Régime des travailleurs du secteur privé et assimilés	62 400	71 522	87 466	84 041
Régimes des fonctionnaires	ND	ND	ND	ND
Autres	ND	ND	ND	ND
Total	62 400	71 522	87 466	84 041

Sources : Données statistiques, rapport d'activités



La population active du Niger est passée de 8 111 179 en 2018 à 8 423 258 en 2019 puis 8 749 634 en 2020 et enfin 9 248 423 en 2021, soit un taux de progression moyen annuel de 4,47%.

La population active de 2021 rapportée à la population totale du pays estimée en fin 2021 à 25 130 810 habitants, donne un taux d'activité de 36,80%.

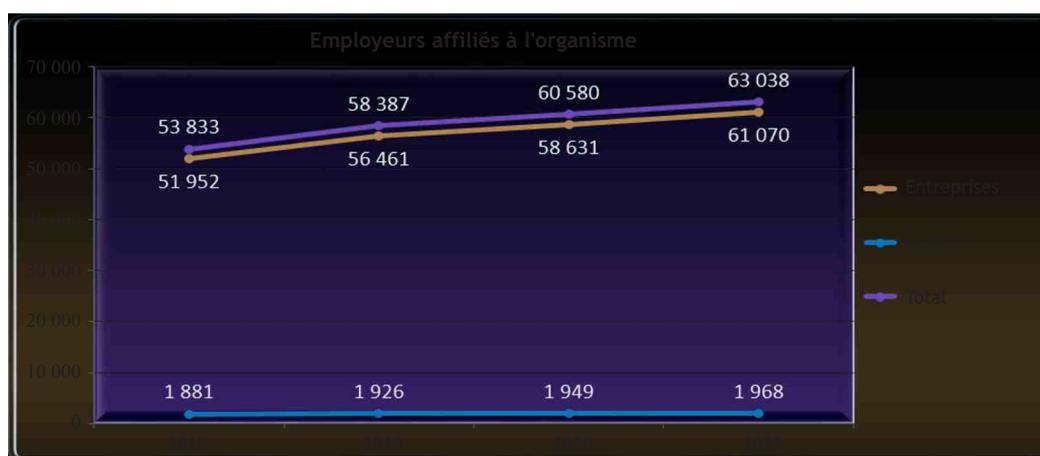
La population bénéficiant d'une couverture sociale relevant de la CNSS tel qu'il ressort du tableau ci-dessus est estimée à 62 400 en 2018, 71 522 en 2019, 87 466 en 2020 et 84 041 en 2021. Elle a ainsi progressé de 11,00% au cours de la période sous revue.

Avec cette population, la CNSS a réalisé en fin 2021 un taux de couverture estimé à 0,91% pour une population active estimée à 9 248 423.

ORGANISME : CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE (CNSS)**1. EVOLUTION DES POPULATIONS ASSUJETTIES****1.1- Employeurs affiliés à l'organisme**

Type	2018	2019	2020	2021
Entreprises	51 952	56 461	58 631	61 070
Autres	1 881	1 926	1 949	1 968
Total	53 833	58 387	60 580	63 038

Sources : Données statistiques, rapport d'activités



352

1.2- Salariés déclarés

Type	2018	2019	2020	2021
Salariés relevant des entreprises	62 400	71 522	87 466	84 041
Autres	ND	ND	ND	ND
Total	62 400	71 522	87 466	84 041

Sources: Données statistiques



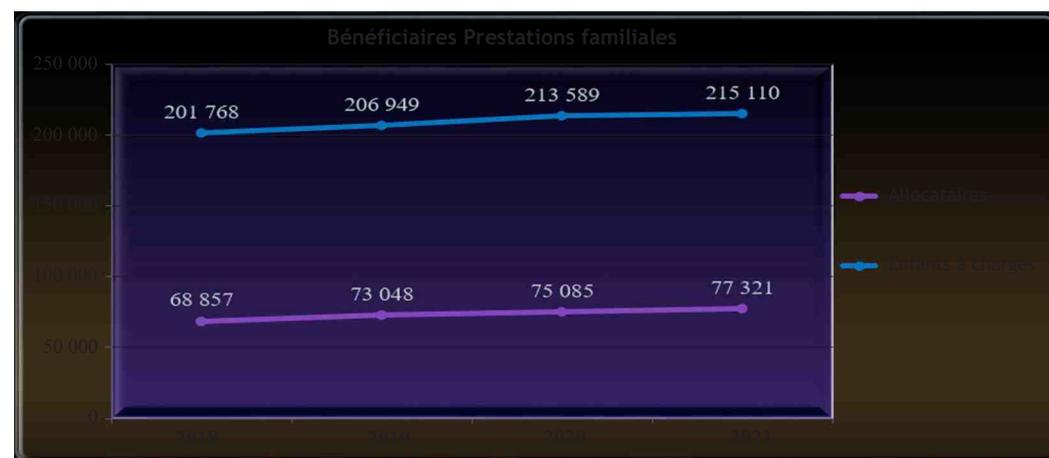
Comme il ressort des tableaux ci-dessus, le nombre d'employeurs affiliés à la CNSS est de 53 833 en 2018, 58 387 en 2019 puis 60 580 en 2020 et enfin 63 038 en 2021. Ainsi, le nombre des employeurs affiliés à la CNSS a connu une régression moyenne annuelle de 5,42% sur la période.

Ces employeurs ont déclaré 62 400 salariés en 2018, 71 522 salariés en 2019, 87 466 salariés en 2020, et enfin 84 041 salariés en 2021.

1.3- Bénéficiaires de Prestations Familiales

Type	2018	2019	2020	2021
Allocataires	68 857	73 048	75 085	77 321
Enfants à charges	201 768	206 949	213 589	215 110
TOTAL	270 625	279 997	288 674	292 431

Sources : Données statistiques, rapport d'activités



L'effectif des allocataires de la CNSS est passé de 68 857 en 2018 à 73 048 en 2019 puis 75 085 en 2020 et enfin 77 321 en 2021. La variation entre 2020 et 2021 est de 2 236 en valeur absolue et 3,98% en valeur relative. Quant au nombre des enfants à charge, il est passé de 201 768 en 2018 à 206 949 en 2019 puis 213 589 en 2020 et enfin 215 110 connaissant ainsi une hausse moyenne annuelle de 2,2%.

1.4- Bénéficiaires de Rentes

Type	2018	2019	2020	2021
Rentiers	981	928	940	997
Ayant-droits	955	962	895	896
Total	1 936	1 890	1 835	1 893

Sources : Données statistiques, rapport d'activités



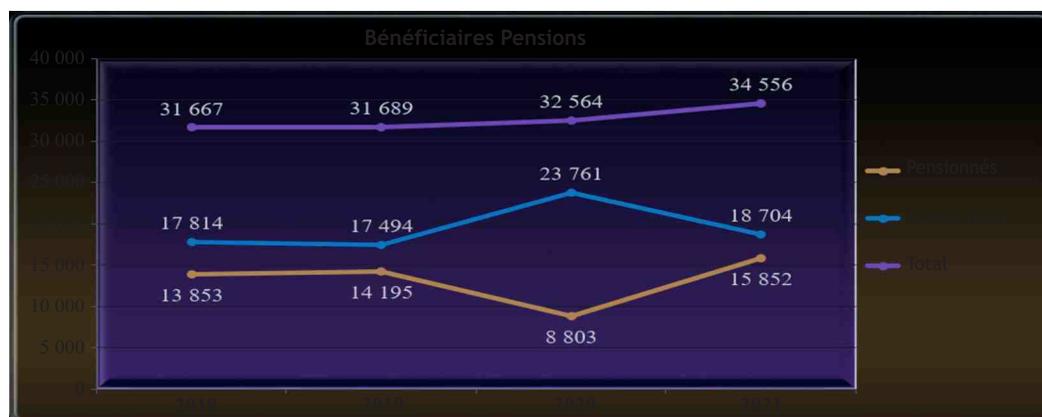
A l'observation du tableau ci-dessus, il ressort que l'effectif des bénéficiaires des prestations d'AT/MP de la CNSS est passé de 1 936 en 2018 à 1 890 en 2019 puis 1 835 en 2020 et enfin 1 893 en 2021. Les variations ont été de -2,38% en 2019, -2,91% en 2020 et 3,16% en 2021 soit une régression moyenne annuelle de 0,71%.

354

1.5- Bénéficiaires de Pensions

Type	2018	2019	2020	2021
Pensionnés	13 853	14 195	8 803	15 852
Ayant-droits	17 814	17 494	23 761	18 704
Total	31 667	31 689	32 564	34 556

Sources: Données statistiques, rapport d'activités



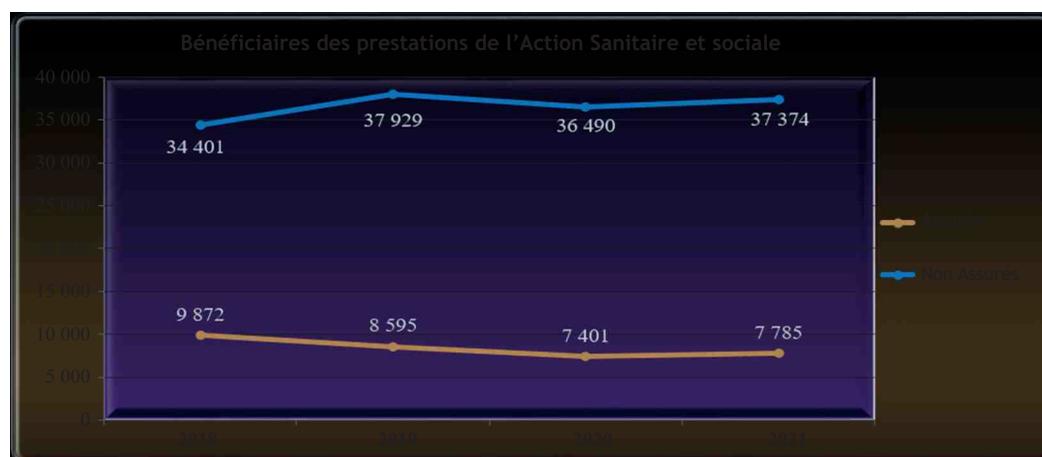
Comme l'indique le tableau ci-dessus, le nombre des bénéficiaires de pensions (titulaires et ayants-droit) de la CNSS est passé de 31 667 en 2018 à 31 689 en 2019 puis 32 564 en 2020 et enfin 34 556 en 2021. Il a ainsi progressé de 0,07% en 2019, 2,76% en 2020 et enfin 6,12% en 2021.

Le rapport du nombre des salariés déclarés sur le nombre des bénéficiaires de pensions donne, un ratio de dépendance démographique entre actifs et retraités de 1,97 en 2018, 2,26 pour 1 en 2019, 2,69 pour 1 en 2020 et de 2,43 pour 1 en 2021.

1.6- Bénéficiaires des Prestations de l'Action Sanitaire et Sociale

Type	2018	2019	2020	2021
Assurés	9 872	8 595	7 401	7 785
Non Assurés	34 401	37 929	36 490	37 374
Total	44 273	46 524	43 891	45 159

Sources: Données statistiques, rapport d'activités



355

Les données produites font état des effectifs des populations usagers des centres médico-sociaux de la CNSS classées en deux catégories : assurés et non assurés.

Le total des bénéficiaires des prestations de l'action sanitaire et sociale est passé de 44 273 en 2018 à 46 524 en 2019 puis 43 891 en 2020 et enfin 45 159 en 2021.

2. EVOLUTION DES DONNEES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

2.1- Personnel de l'organisme

Personnel de l'Organisme	2018	2019	2020	2021
- Cadres	138	146	163	164
- Techniciens supérieurs	213	219	219	252
- Agents d'exécution	324	302	294	270
Total	675	667	676	686

Sources : Données statistiques, rapport d'activités



356

Au regard du tableau ci-dessus, l'effectif global du personnel de la CNSS est passé de 675 en 2018 à 667 en 2019 puis 676 en 2020 et enfin 686 en 2021.

L'effectif de 2021 se répartit par groupe à raison de 23,91% de cadres, 36,73% de techniciens supérieurs et 39,36% d'agents d'exécution.

Le rapport du nombre de cadres sur l'effectif total donne un taux d'encadrement de 20,44% en 2018, 21,89% en 2019, 24,11% en 2020 et 23,91% en 2021 pour une norme fixée à 10% au maximum par la CIPRES.

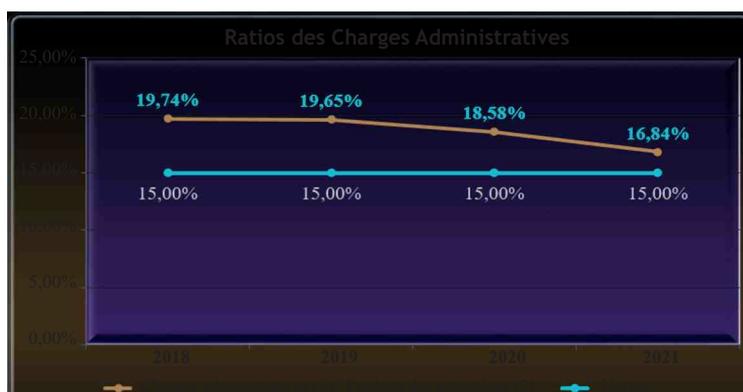
2.2- Ratios des Charges Administratives

Rubriques	2018	2019	2020	2021
Charges administratives (1)	19,74%	19,65%	18,58%	16,84%
Produits des cotisations (2)				

Sources : Etats financiers

(1) Sans amortissements et provisions (comptes 61 à 68)

(2) y compris les pénalités et les majorations (comptes 70)



Au vu du tableau ci-dessus, on constate que le ratio des charges administratives sur les produits techniques est passé de 19,74% en 2018, 19,65% en 2019, 18,58% en 2020 et 16,84% en 2021.

La part des charges administratives dans le fonctionnement de la CNSS n'est pas conforme à la norme CIPRES de 15% au maximum.

2.3- Evolution des Produits (en millions de FCFA)

Nature des ressources	2018	2019	2020	2021
- Produits techniques PF	15 682,68	16 568,37	19 208,09	19 670,45
- Produits techniques ATMP	3 267,22	3 451,84	4 001,69	4 098,01
- Produits techniques Retraite	21 470,33	22 684,11	26 296,79	26 929,79
Sous total Produits techniques	40 420,23	42 704,33	49 506,56	50 698,25
- Autres produits (1) *	4 844,41	5 148,88	5 214,29	6 334,17
TOTAL des produits	45 264,65	47 853,20	54 720,85	57 032,43

Sources : Etats financiers

(1)* il s'agit des loyers, des revenus des placements et des dividendes (voir tableau suivant)



A l'observation du tableau ci-dessus, l'on constate que les produits techniques de la CNSS du Niger ont augmenté de 5,65% en 2019, 15,93% en 2020 et 2,41% en 2021, affichant ainsi un taux de régression moyen annuel en 8% % sur la période de référence.

(en millions de FCFA)

Autres Produits	2018	2019	2020	2021
- Loyers	293,99	300,52	320,4	340,63
- Revenus des placements	4 220,91	4 493,73	4 590,62	5 660,15
-Dividendes	329,52	354,63	303,27	333,4
Total Autres Produits	4 844,41	5 148,88	5 214,29	6 334,17

Sources : Etats financiers



Le montant total des loyers, revenus des placements et dividendes (autres produits) réalisés par la CNSS du Niger est passé de 4,844 milliards de FCFA en 2018 à 5,148 milliards de FCFA en 2019 puis 5,214 milliards de F CFA en 2020 et 6 334,17 milliards de F CFA en 2021.

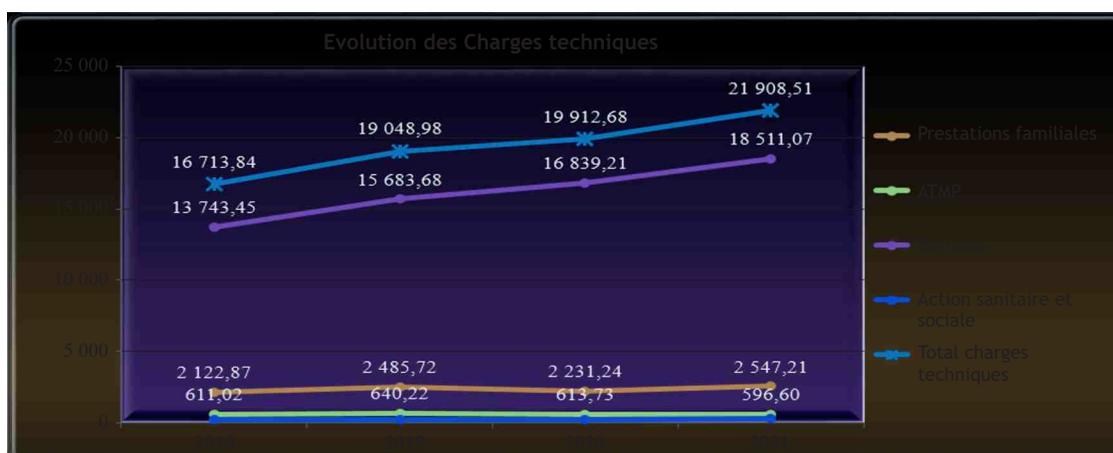
Lesdits produits couvrent les charges de fonctionnement ou charges administratives à hauteur de 45,28% en 2018, 51,37% en 2019, 47,94% en 2020 et 66,12% en 2021.

2.4- Evolution des Charges (en millions de FCFA)

Nature des charges	2018	2019	2020	2021
- Prestations familiales	2 122,87	2 485,72	2 231,24	2 547,21
- ATMP	611,02	640,22	613,73	596,6
- Retraite	13 743,45	15 683,68	16 839,21	18 511,07
- Action sanitaire et sociale	236,49	239,36	228,51	253,63
Total charges techniques	16 713,84	19 048,98	19 912,68	21 908,51
- Charges gestions administratives (1)	10 698,29	10 023,37	10 877,62	9 579,21
- Charges administratives gestions ASS (1)	2 064,24	1 919,30	1 835,19	1 898,64
- Charges autres gestions (1)	948,36	923,29	13 831,62	12 834,22
Total autres charges	13 710,90	12 865,96	26 544,43	24 312,07
Total des charges	30 424,74	31 914,94	46 457,11	46 220,57

Sources : Etats financiers

(1) Y compris les amortissements et les provisions (comptes 61 à 69)



Au regard des informations retracées dans le tableau ci-dessus, le niveau des charges techniques enregistrées par la CNSS a connu une augmentation passant de 16,713 milliards de FCFA en 2018 à 19,048 milliards de F CFA en 2019 puis 19,912 milliards de F CFA en 2020 et enfin 21,908 milliards de F CFA en 2021.



Quant aux autres charges, elles sont passées de 13,71 milliards de FCFA en 2018 à 12,865 milliards de FCFA en 2019 puis 26,544 milliards de F CFA en 2020 et enfin 24,312 milliards de F CFA en 2021 soit un taux moyen annuel de progression de 30,58%.

Les autres charges représentent en 2018, 2019, 2020 et 2021 respectivement 45,06%, 40,31%, 57,14% et 52,60% des charges totales contre 54,94%, 59,69%, 42,86% et 47,40% en 2021 pour les charges techniques.

La proportion des autres charges sur les produits techniques constatés au cours de l'exercice 2021 est de 47,95% contre 43,21% pour les charges techniques.



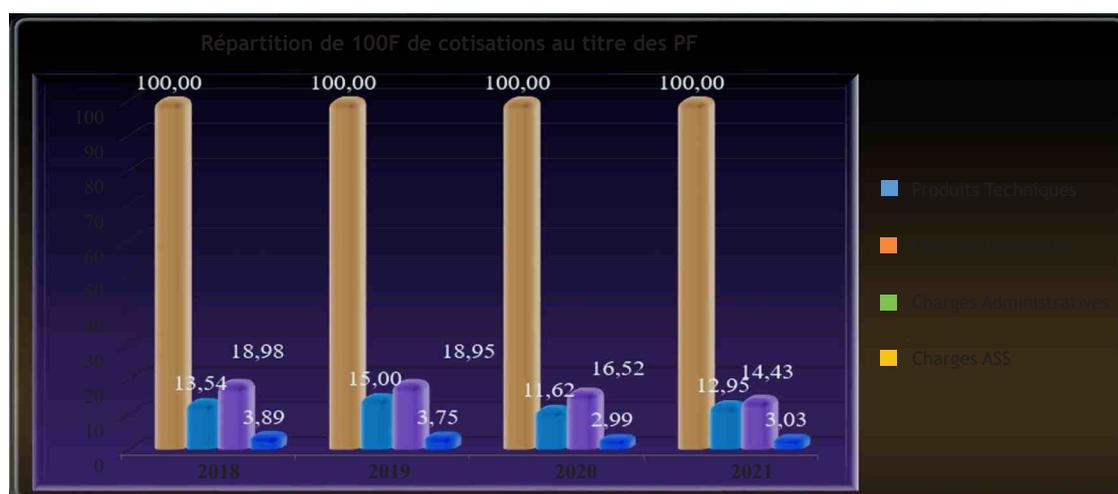
2.5- Analyse des résultats des Branches Techniques

2.5.1- Prestations Familiales (en millions de FCFA)

INTITULES	2018		2019		2020		2021	
	Montant	Taux %						
Produits Techniques	15 682,68	100	16 568,37	100	19 208,09	100	19 670,45	100
Charges Techniques	2 122,87	13,54	2 485,72	15	2 231,24	11,62	2 547,21	12,95
Résultat N° 1	13 559,80	86,46	14 082,65	85	16 976,85	88,38	596,6	3,03
Charges Administratives (1)	2 976,40	18,98	3 139,85	18,95	3 172,53	16,52	2 838,49	14,43
Résultat N° 2	10 583,40	67,48	10 942,80	66,05	13 804,32	71,87	253,63	1,29
Charges ASS (1)	610,53	3,89	620,57	3,75	574,69	2,99	595,49	3,03
Résultat N° 3	9 972,87	63,59	10 322,24	62,3	13 229,63	68,88	9 579,21	48,7

Sources : Etats financiers

(1) Il s'agit des prélèvements au profit d'autres gestions



Il ressort du tableau ci-dessus que la branche des prestations familiales a enregistré des produits techniques de 15,683 milliards de FCFA en 2018, 16,568 milliards de FCFA en 2019, 19,208 milliards de F CFA en 2020 et 19,670 milliards de F CFA en 2021.

Les charges techniques de la branche quant à elles, ont été de 2,122 milliards de FCFA en 2018, 2,485 milliards de FCFA en 2019, 2,231 milliards de F CFA en 2020 et 2,547 milliards e F CFA en 2021.

Le taux de redistribution (ressources de cotisations allouées aux prestations) s'est élevé à 13,54% en 2018, 15% en 2019, 11,62% en 2020 et 12,95% en 2021 contre la norme de 65% minimum fixée par la CIPRES.

Il a été prélevé dans les ressources de la branche au titre de sa participation au fonctionnement du régime 18,98% en 2018, 18,95% en 2019, 16,52% en 2020 et 14,43% en 2021 pour une norme de 15% au maximum fixée par la CIPRES.

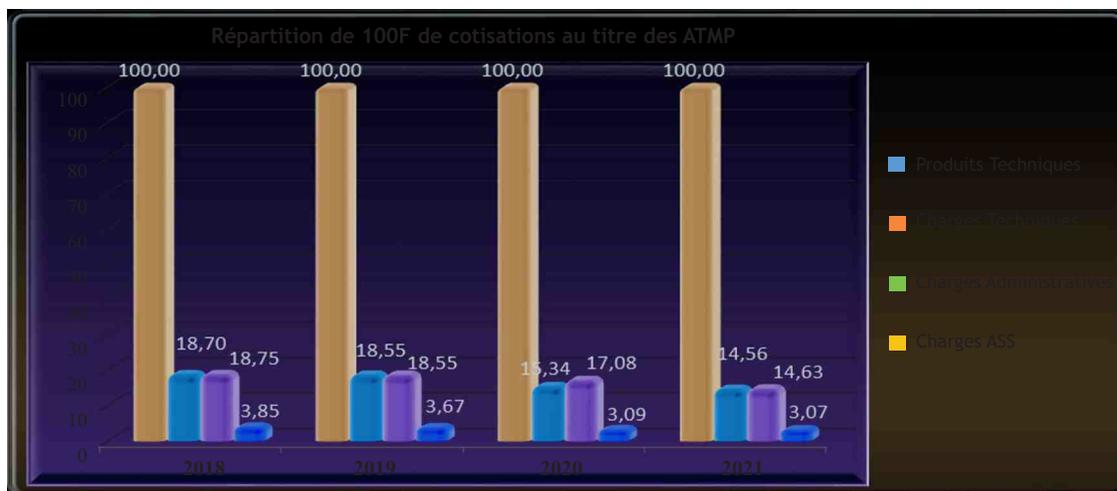
Le résultat ainsi dégagé après les prélèvements représente 63,59% en 2018, 60,50% en 2019, 56,63% en 2020 et 48,70% en 2021 des produits techniques.

2.5.2- Risques Professionnels (en millions de FCFA)

INTITULES	2018		2019		2020		2021	
	Montant	Taux %	Montant	Taux %	Montant	Taux %	Montant	Taux %
Produits Techniques	3 267,22	100	3 451,84	100	4 001,69	100	4 098,01	100
Charges Techniques	611,02	18,7	640,22	18,55	613,73	15,34	596,6	14,56
Résultat N° 1	2 656,20	81,3	2 811,63	81,45	3 387,96	84,66	18 511,07	451,71
Charges Administratives (1)	612,73	18,75	640,22	18,55	683,34	17,08	599,67	14,63
Résultat N° 2	2 043,47	62,54	2 171,40	62,91	2 704,62	67,59	21 908,51	534,61
Charges ASS (1)	125,68	3,85	126,54	3,67	123,78	3,09	125,81	3,07
Résultat N° 3	1 917,79	58,7	2 044,87	59,24	2 580,84	64,49	1 898,64	46,33

Sources : Etats financiers

(1) Il s'agit des prélèvements au profit d'autres gestions



Il ressort de l'examen du tableau ci-dessus que la branche des risques professionnels a enregistré des produits techniques de 3,267 milliards de FCFA en 2018, 3,451 milliards de FCFA en 2019 et 4,001 milliards de F CFA en 2020 et 4,098 milliards de F CFA en 2021.

Les charges techniques quant à elles, ont été de 0,611 milliards de FCFA en 2018, 0,640 milliards de FCFA en 2019, 0.613 milliards de F CFA en 2020 et enfin 0,596 milliards de F CFA en 2021.

Le taux de redistribution (ressources de cotisations allouées aux prestations) s'est élevé à 18,70% en 2018, 18,55% en 2019, 15,34% en 2020 et 14,56% en 2021 contre la norme de 65% minimum fixée par la CIPRES.

Il a été prélevé dans les ressources de la branche au titre de sa participation au fonctionnement du régime 18,75% en 2018, 18,55% en 2019, 17,08% en 2020 et 14,63% en 2021 pour une norme de 15% au maximum fixée par la CIPRES.

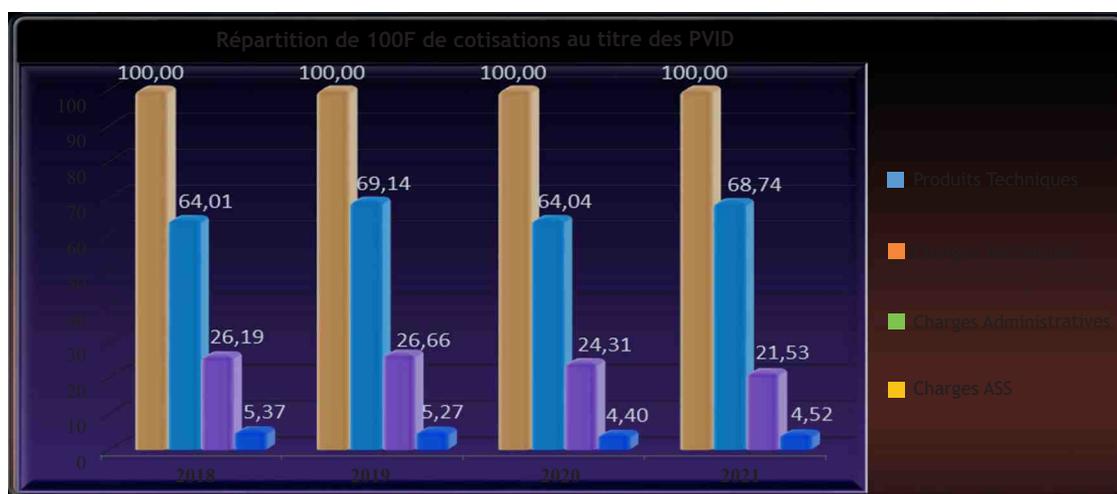
Le résultat ainsi dégagé après les prélèvements représente 58,70% en 2018, 55,60% en 2019, 45,86% en 2020 et 46,33% en 2021 des produits techniques.

2.5.3- Pensions Vieilles (en millions de FCFA)

INTITULES	2018		2019		2020		2021	
	Montant	Taux %						
Produits Techniques	21 470,33	100	22 684,11	100	26 296,79	100	26 929,79	100
Charges Techniques	13 743,45	64,01	15 683,68	69,14	16 839,21	64,04	18 511,07	68,74
Résultat N° 1	7 726,88	35,99	7 000,43	30,86	9 457,58	35,96	8 418,72	31,26
Charges Administratives (1)	5 623,43	26,19	6 047,94	26,66	6 391,98	24,31	5 798,99	21,53
Résultat N° 2	2 103,45	9,8	952,49	4,2	3 065,60	11,66	2 619,72	9,73
Charges ASS (1)	1 153,49	5,37	1 195,33	5,27	1 157,88	4,4	1 216,58	4,52
Résultat N° 3	949,96	4,42	-242,84	-1,07	1 907,71	7,25	1 403,14	5,21

Sources : Etats financiers

(1) Il s'agit des prélèvements au profit d'autres gestions



Comme on le constate dans le tableau ci-dessus, les produits de la branche des pensions sont passés de 21,470 milliards de FCFA en 2018 à 22,684 milliards de FCFA en 2019 puis 26,296 milliards de F CFA en 2020 et enfin 26,929 milliards de F CFA en 2021.

Les charges techniques quant à elles, ont été de 13,74 milliards de FCFA en 2018, 15,683 milliards de FCFA en 2019, 16,839 milliards de F CFA en 2020 et 18,511 milliards de F CFA en 2021.

Le taux de redistribution ou ressources de cotisations allouées aux prestations s'est élevé à 64,01% en 2018, 69,14% en 2019, 64,04% en 2020 et 68,74% en 2021 contre la norme de 65% minimum fixée par la CIPRES.

Il a été prélevé dans les ressources de la branche au titre de sa participation au fonctionnement du régime 26,19% en 2018, 26,66% en 2019, 24,31% en 2020 et 21,53% en 2021 pour une norme de 15% au maximum fixée par la CIPRES.

Le résultat ainsi dégagé après les prélèvements est excédentaire de 0,949 milliards de FCFA en 2018, déficitaire de 13,243 milliards de FCFA en 2019, excédentaire de 1,907 milliards de F CFA en 2020 et excédentaire de 1,403 milliards de F CFA en 2021.

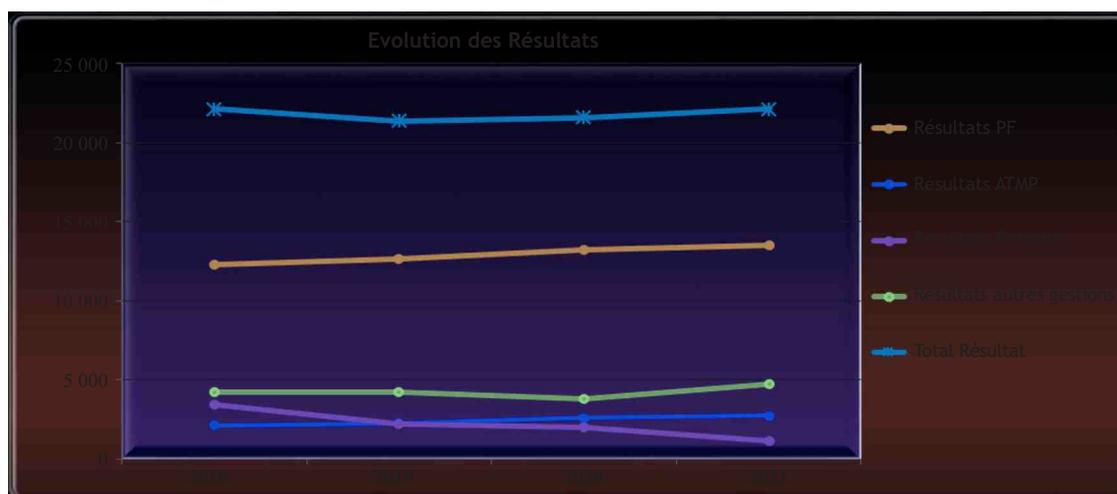
2.6- Evolution des Résultats et des Réserves

Nature des ressources	2018	2019	2020	2021
- Résultat PF	12 300,85	12 650,78	13 233,63	13 486,37
- Résultat ATMP	2 145,11	2 272,25	2 584,16	2 733,42
- Résultat Retraite	3 433,92	2 231,65	1 975,58	1 147,69
- Résultat autres gestions	4 223,19	4 210,62	3 782,97	4 747,14
Total Résultat	22 103,07	21 365,29	21 576,34	22 114,61
- Réserves PF (1)	125 596,06	137 896,91	150 547,69	163 781,31
- Réserves ATMP (1)	24 057,75	26 202,86	28 475,11	31 059,27
- Réserves retraite (1)	16 045,02	25 216,53	25 216,53	23 686,17
- Autres Réserves (1)	46 040,16	54 184,12	58 374,80	56 926,69
Total Réserves	211 738,99	243 500,41	262 614,12	275 453,44
TOTAL (Résultat + Réserve)	233 842,07	264 865,70	284 190,46	297 568,06

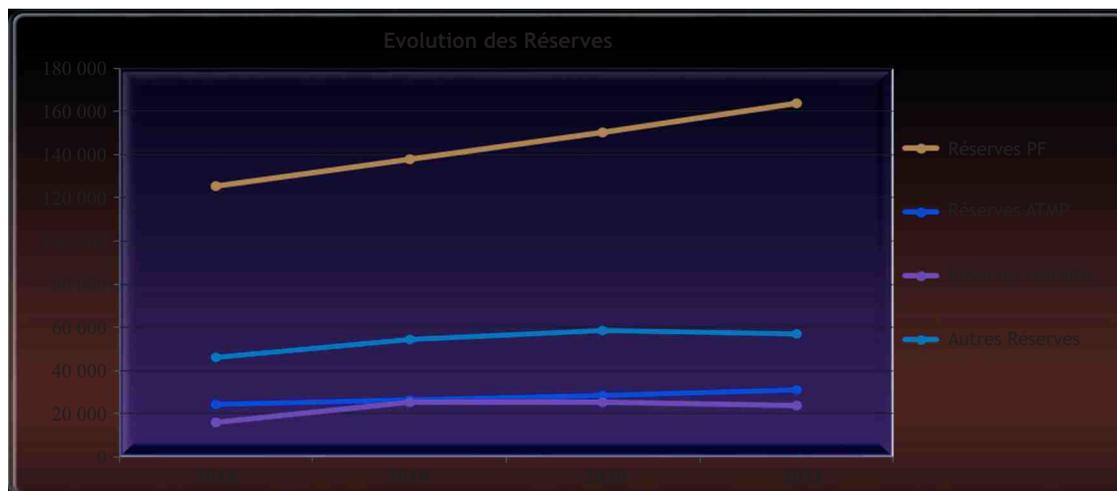
Sources : Etats financiers

(1) Il s'agit des réserves + les reports à nouveau (comptes 11+12)

363

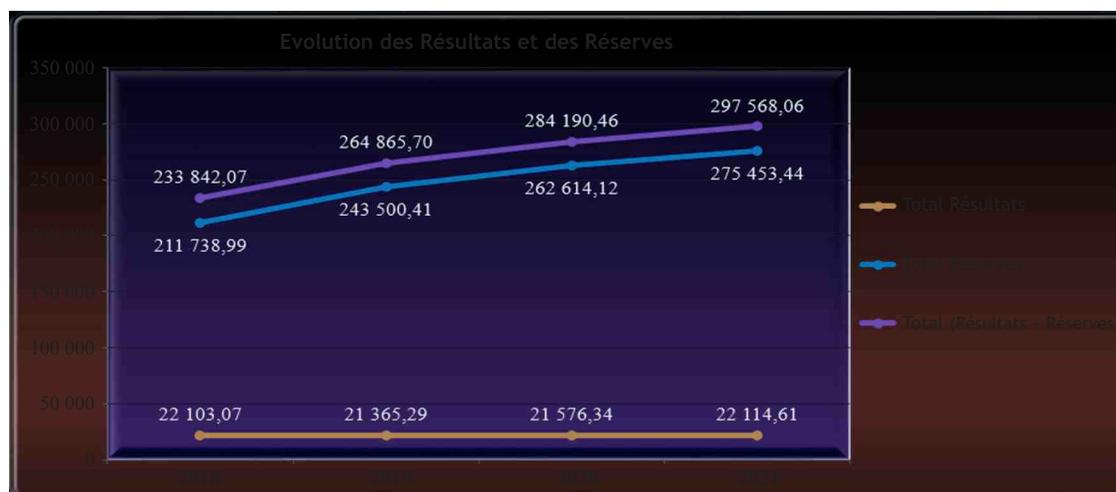


L'examen du tableau ci-dessus révèle que le résultat net de la CNSS est de 22,103 milliards de FCFA en 2018, 21,365 milliards de FCFA en 2019, 21,576 milliards de F CFA en 2020 et enfin 22,114 milliards de F CFA en 2021.



364

Quant aux réserves puis 262,614 milliards de F CFA en 2020 et enfin 275,453 milliards de F CFA en 2021.



Le total du résultat et des réserves s'est élevé en conséquence en fin 2021 à 297,568 milliards de FCFA. Ces réserves correspondent 6,44 fois le total des charges réalisées en fin 2021.



La République démocratique du Congo est le deuxième plus vaste pays d'Afrique après l'Algérie et le plus peuplé d'Afrique centrale ainsi que des pays francophones. Elle est également appelée « Congo-Kinshasa » pour la différencier de son voisin la République du Congo ou « Congo-Brazzaville ». Elle a également porté le nom de Zaïre de 1971 à 1997. La RDC partage ses frontières avec l'enclave de Cabinda (Angola) et la République du Congo à l'ouest, la République centrafricaine et le Soudan au nord, l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi et la Tanzanie à l'est, la Zambie et l'Angola au sud.

TABLEAU DES INDICATEURS SOCIAUX

DONNEES	VALEURS
SUPERFICIE	2 344 798 km ²
INDEPENDANCE	30 juin 1960
CAPITALE	Kinshasa
LANGUE OFFICIELLE	Français
POPULATION	89 561 404 habitants (2020)*
DENSITE	39,51 habitants/km ² (2020)*
TAUX DE CROISSANCE DE LA POPULATION	3,14% (2020)*
PIB PAR HABITANT	543,95 \$ /habitant (2020)*
POPULATION EN DECA DU SEUIL DE PAUVRETE	71,00% (en 2014)
ESPERANCE DE VIE DES HOMMES	59,42 ans (2020)*
ESPERANCE DE VIE DES FEMMES	62,54 ans (2019)*
TAUX DE NATALITE	40,10‰ habitants (2020)*
TAUX DE MORTALITE	9,118‰ habitants (2020)*
TAUX DE MORTALITE INFANTILE	63,8‰ naissances (2020)
TAUX D'ALPHABETISATION	77,04% (2016)*
TAUX DE FECONDITE	5,72 enfants/femme (2020)*
INDICATIF TELEPHONIQUE	+243
ORGANISME DE PREVOYANCE SOCIALE AFFILIE A LA CIPRES	Institut Nationale de Sécurité Sociale (INSS)

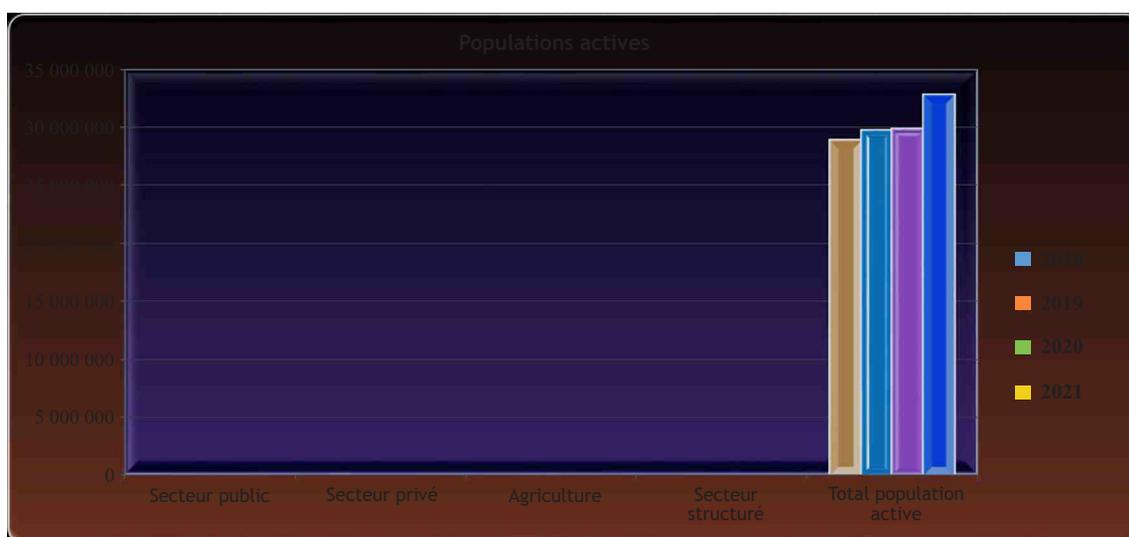
Sources : * données banque mondiale

0. DONNÉES MACROÉCONOMIQUES

0.1- Populations actives

Secteurs d'activités	2018	2019	2020	2021
Secteur public	ND	ND	ND	ND
Secteur privé	ND	ND	ND	ND
Agriculture	ND	ND	ND	ND
Secteur structuré	ND	ND	ND	ND
Total population active	28 829 943	29 741 906	29 797 897	32 706 320

Sources : <https://donnees.banquemondiale.org>



367

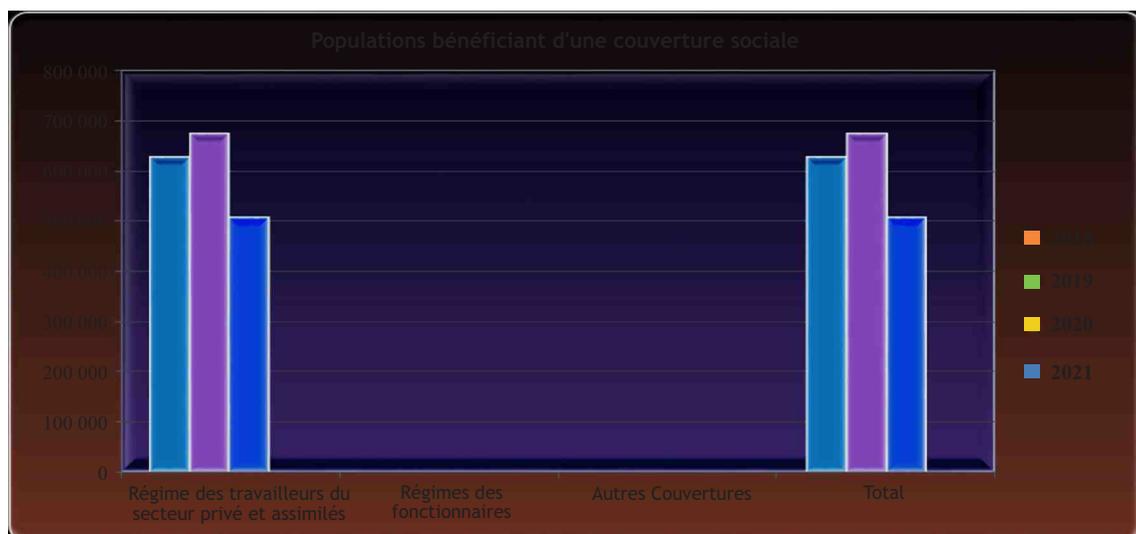
Il ressort du tableau ci-dessus que la population active totale de la République Démocratique du Congo est de 28 829 943 en 2018, 29 741 906 en 2019, 29 797 897 en 2020 et 32 706 320 en 2021.

La population active 2021 rapportée à la population totale du pays estimée en fin 2021 à 92 377 986 habitants, donne un taux d'activité de 35,40%.

0.2- Populations bénéficiant d'une couverture sociale

Régimes	2018	2019	2020	2021
Régime des travailleurs du secteur privé et assimilés	629 165	676 179	508 408	ND
Régimes des fonctionnaires	ND	ND	ND	ND
Autres Couvertures	ND	ND	ND	ND
Total	629 165	676 179	508 408	ND

Sources : Données statistiques



La population bénéficiant d'une couverture sociale relevant de la CNSS telle qu'il ressort du tableau ci-dessus est estimée à 629 165 en 2018, 676 179 en 2019, 508 408 en 2020.

Avec cette population, la CNSS a réalisé en fin 2020 un taux de couverture estimé à 1,71% pour une population active estimée à 29 741 906.

ORGANISME : CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE (CNSS)

Les variations des données financières analysées ci-dessous comprennent donc une partie induite par la variation des cours du franc congolais.

1. EVOLUTION DES POPULATIONS ASSUJETTIES

1.1- Employeurs affiliés à l'organisme

Type	2018	2019	2020	2021
Entreprises	56 017	61 812	53 688	ND
Autres	ND	ND	ND	ND
Total	56 017	61 812	53 688	ND

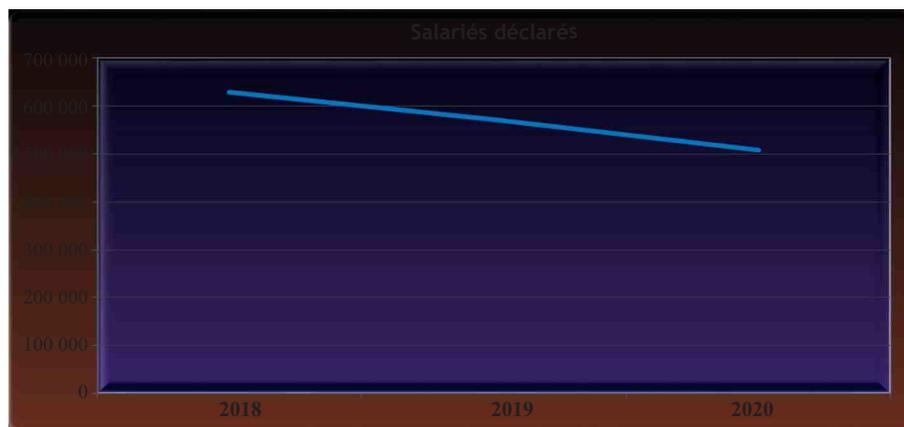
Sources : Données statistiques



1.2- Salariés déclarés

Type	2018	2019	2020	2021
Salariés relevant des entreprises	629 165	572 195	508 408	ND
Autres	ND	ND	ND	ND
Total	629 165	572 195	508 408	ND

Sources : Données statistiques

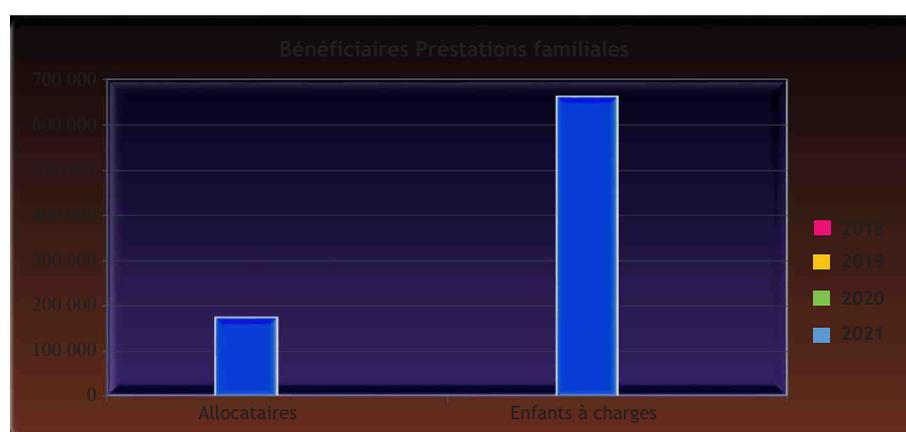


Comme il ressort des tableaux ci-dessus, le nombre d'employeurs affiliés à la CNSS est de 56 017 en 2018, 61 812 en 2019 et 53 688 en 2020. Ces employeurs ont déclaré respectivement 629 165, 572 195 et 508 408 salariés en 2018, 2019 et 2020.

1.3- Bénéficiaires de Prestations Familiales

Type	2018	2019	2020	2021
Allocataires	ND	175 668	ND	ND
Enfants à charges	ND	664 376	ND	ND

Sources: Données statistiques



370

L'effectif des allocataires de la CNSS est 175 668 en 2019.
Celui des enfants à charge, est de 664 376 au cours de la même année.

NB : Les données des autres années n'ont pas été produites par l'organisme.

1.4- Bénéficiaires de Rentes

Type	2018	2019	2020	2021
Rentiers	1 166	1 159	ND	ND
Ayant-droits	2 041	775	ND	ND
Total	3 207	1 934	ND	ND

Sources : Données statistiques



A l'observation du tableau ci-dessus, il ressort que l'effectif des bénéficiaires de rentes titulaires de la CNSS est passé de 1 166 en 2018 à 1 159 en 2019.

Quant aux ayants-droits, leur effectif est passé de 2 041 en 2018 à 775 en 2019.

Au total, l'effectif des rentiers est passé de 3 207 en 2018 à 1 934 en 2019.

1.5- Bénéficiaires de Pensions

Type	2018	2019	2020	2021
Pensionnés	41 449	36 506	ND	ND
Ayant-droits	26 399	23 658	ND	ND
Total	67 848	60 164	ND	ND

Sources : Données statistiques



Comme l'indique le tableau ci-dessus, le nombre des bénéficiaires de pensions (titulaires et ayants-droit) de la Caisse est passé de 67 848 en 2018 à 62 164 en 2019.

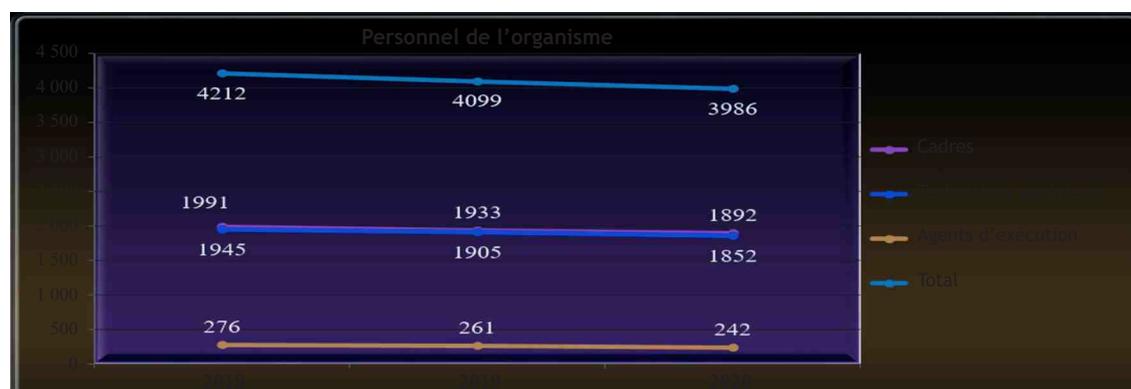
Le rapport du nombre des salariés déclarés qui est 572 195 en 2019 sur le nombre des bénéficiaires de pensions de cet exercice, donne un ratio de dépendance démographique entre actifs et retraités de 10,51 pour en 2019.

2. EVOLUTION DES DONNEES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

2.1- Personnel de l'organisme

Personnel de l'Organisme	2018	2019	2020	2021
- Cadres	1991	1933	1892	ND
- Techniciens supérieurs	1945	1905	1852	ND
- Agents d'exécution	276	261	242	ND
Total	4212	4099	3986	ND

Sources : Données statistiques



Au regard du tableau ci-dessus, l'effectif global du personnel de la CNSS est passé de 4 212 en 2018 à 4 099 en 2019 puis 3 986 en 2020.

L'effectif de 2020 se répartit par groupe à raison de 47,47% de cadres, 46,46% de techniciens supérieurs et 6,07% d'agents d'exécution.

Le rapport du nombre de cadres sur l'effectif total donne un taux d'encadrement de 47,47% en 2020 contre une norme fixée à 10% au maximum par la CIPRES.

2.2- Ratios des Charges Administratives

Rubriques	2018	2019	2020	2021
Charges administratives (1)	37,99%	32,06%	43,22%	57,58%
Produits des cotisations (2)				

Sources : Etats financiers

(1) : Sans amortissements et provisions (comptes 61 à 68)

(2) y compris les pénalités et les majorations (comptes 70)



Au vu du tableau ci-dessus, on constate que le ratio des charges administratives sur les produits techniques est passé de 37,99% en 2018 à 32,06% en 2019 puis 43,22% en 2020 et enfin 57,58% en 2021.

La part des charges administratives dans le fonctionnement de la CNSS n'est pas conforme à la norme CIPRES de 15% maximum au cours de la période sous revue.

2.3- Evolution des Produits (en millions de FCFA)

Nature des Ressources	2018	2019	2020	2021
- Produits techniques PF	1 297,90	84 668,79	89 093,75	96 038,33
- Produits techniques ATMP	18 063,00	19 538,95	19 314,10	21 341,85
- Produits techniques Retraite	66 368,63	130 259,67	157 578,10	149 392,96
- Produits techniques ASS	0	0	0	0
Total Produits techniques	85 729,53	234 467,41	265 985,95	266 773,15
- Autres produits (1)*	2 230,17	4 076,56	4 076,56	13 960,73
TOTAL des produits	87 959,70	238 543,97	270 062,51	280 733,88

Sources : Etats financiers

(1)* il s'agit des loyers, des revenus des placements et des dividendes (voir tableau suivant)

373

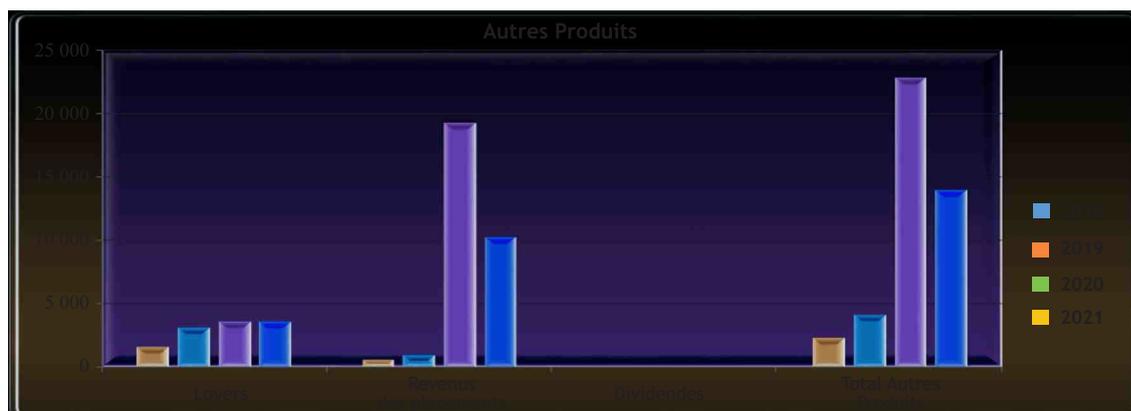


A l'observation du tableau ci-dessus, l'on constate que les produits techniques de la CNSS sont passés de 85,729 milliards en 2018 à 234,467 milliards en 2019 puis 265,985 milliards de F CFA en 2020 et enfin 266,773 milliards de F CFA en 2021.

en millions de Fcfa

Autres Produits	2018	2019	2020	2021
- Loyers	1 598,85	3 081,96	3 585,75	3 658,32
- Revenus des placements	631,32	994,6	19 280,00	10 302,41
- Dividendes	0	0	0	0
Sous Total	2 230,17	4 076,56	22 865,75	13 960,73
Divers	3 196,76	4 572,98	1 094,63	5 649,35
Total Autres Produits	5 426,93	8 649,55	23 960,38	19 610,08

Sources : Etats financiers



Le montant total des loyers, revenus des placements, dividendes (autres produits) réalisés par la CNSS est passé de 2,230 milliards de F CFA en 2018 à 4,076 milliards de F CFA en 2019 puis 22,235 milliards de F CFA en 2020 et enfin 13,960 milliards de F CFA en 2021.

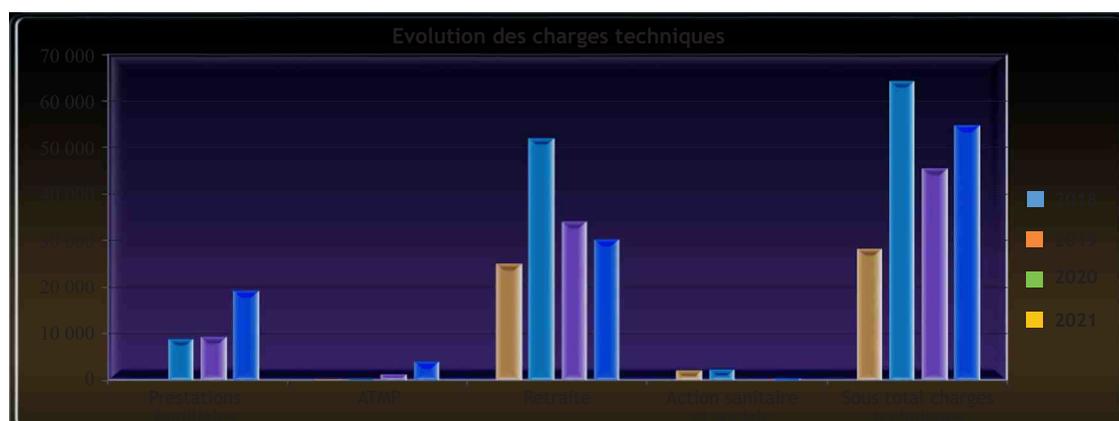
Lesdits produits couvrent les charges de fonctionnement ou charges administratives à hauteur de 6,60% en 2018, 5,33% en 2019, 12,35% en 2020 et 9,38% en 2021.

2.4- Evolution des Charges (en millions de FCFA)

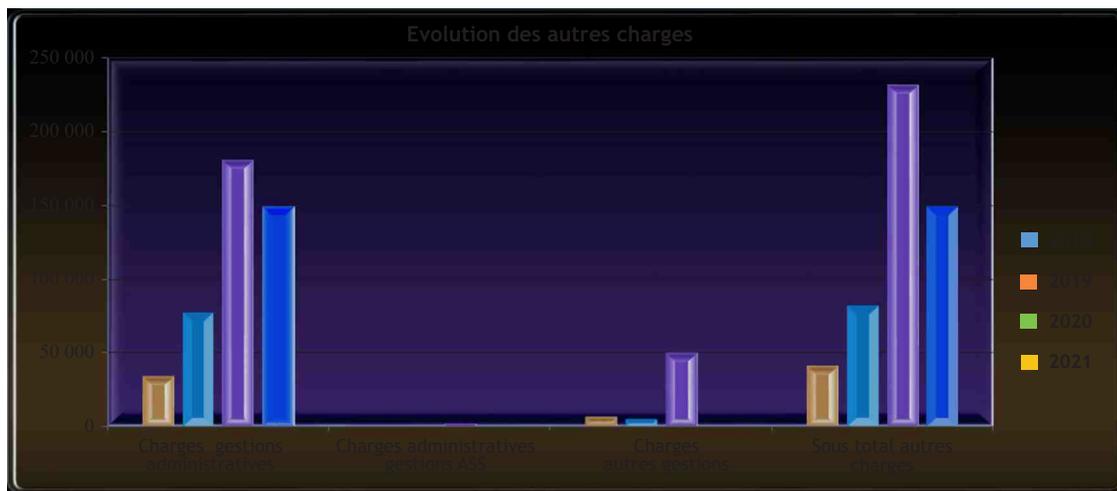
Nature des charges	2018	2019	2020	2021
- Prestations familiales	184,21	9 219,73	9 579,45	19 505,22
- ATMP	551,9	502,09	1 571,60	4 334,49
- Retraite	25 144,58	52 030,87	34 112,81	30 341,45
- Action sanitaire et sociale	2 304,10	2 647,67	244,79	611,29
Sous total CHARGES TECHNIQUES	28 184,80	64 400,36	45 508,64	54 792,46
- Charges gestions administratives (1)	33 806,46	76 501,30	179 993,65	148 893,56
- Charges administratives gestions ASS (1)	34,81	109,68	2 153,70	0
- Charges autres gestions (1)	6 788,34	4 941,87	49 509,69	
Sous total autres charges	40 629,61	81 552,85	231 657,04	148 893,56
Total des charges	68 814,41	145 953,21	277 165,68	203 686,01

Sources : Etats financiers

(1) Y compris les amortissements et les provisions (comptes 61 à 69)



Au regard des informations retracées dans le tableau ci-dessus, le montant total des charges techniques est passé de 28,184 milliards de F CFA en 2018 à 64,400 milliards de F CFA en 2019 puis 45,508 milliards de F CFA et enfin 54,792 milliards de F CFA en 2021.



Quant aux autres charges, elles sont passées de 40,629 milliards de F CFA en 2018 à 81,552 milliards de F CFA en 2019 puis 231,657 milliards de F CFA en 2020 et enfin 148,893 milliards de F CFA en 2021.

Les autres charges représentent en 2018, 2019, 2020 et 2021, respectivement 59,04%, 55,88%, 83,58% et 73,10% des charges totales contre 40,96%, 44,12%, 16,42% en 2020 et 26,90% en 2021 pour les charges techniques.

La proportion des autres charges sur les produits techniques constatés au cours de l'exercice 2021 est 55,81% contre 20,54% pour les charges techniques.



2.5- Analyse des résultats des Branches Techniques

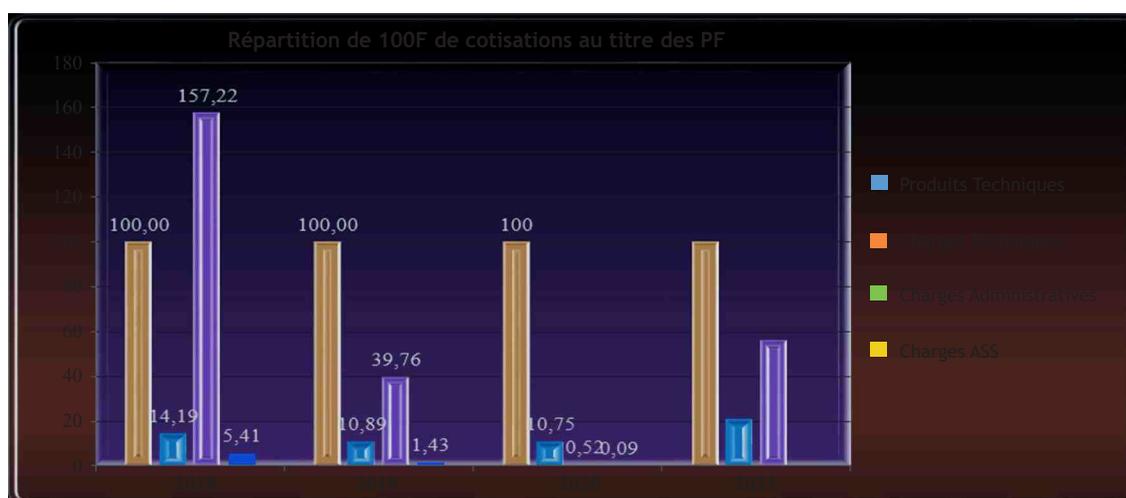
2.5.1- Prestations Familiales (en millions de FCFA)

INTITULES	2018		2019		2020		2021	
	Montant	Taux %	Montant	Taux %	Montant	Taux %	Montant	Taux %
Produits Techniques	1 297,90	100	84 668,79	100	89 093,75	100	96 038,33	100
Charges Techniques	184,21	14,19	9 219,73	10,89	9 579,45	10,75	19 505,22	20,31
Résultat N° 1	1 113,68	85,81	75 449,06	89,11	79 514,31	89,25	76 533,11	79,69
Charges Administratives (1)	2 040,59	157,22	33 660,57	39,76	464,73	0,52	53 601,68	55,81
Résultat N° 2	-926,91	-71,42	41 788,49	49,36	79 049,57	88,73	22 931,43	23,88
Charges ASS (1)	70,17	5,41	1 213,24	1,43	76,93	0,09	0	0
Résultat N° 3	-997,07	-76,82	40 575,25	47,92	78 972,65	88,64	22 931,43	23,88

Sources : Etats financiers

(1) Il s'agit des prélèvements au profit d'autres gestions

376



Il ressort du tableau ci-dessus que la branche des prestations familiales a enregistré des produits techniques de 1,297 milliards de F CFA en 2018, 84,668 milliards de F CFA en 2019, 89,093 milliards de F CFA et 96,038 milliards de F CFA en 2021.

Les charges techniques de la branche quant à elles, ont été de 0,184 milliards de F CFA en 2018, 9,219 milliards de F CFA en 2019, 9,579 milliards de F CFA en 2020 et enfin 19,505 milliards de F CFA en 2021.

Le taux de redistribution (ressources de cotisations allouées aux prestations) s'est élevé à 14,19% en 2018, 10,89% en 2019, 10,75% en 2020 et 20,31% en 2021 contre la norme de 65% minimum fixée par la CIPRES.

Il a été prélevé dans les ressources de la branche au titre de sa participation au fonctionnement du régime 157,22% en 2018, 39,76% en 2019, 0,52% en 2020 et 55,81% en 2021 contre une norme de 15% au maximum fixée par la CIPRES.

Le résultat ainsi dégagé est déficitaire de 0,997 milliards de F CFA en 2018 et excédentaire de 40,575 milliards de F CFA en 2019, 78,961 milliards de F CFA en 2020 et 22,931 milliards de F CFA en 2021.

2.5.2- Risques Professionnels (en millions de FCFA)

INTITULES	2018		2019		2020		2021	
	Montant	Taux %						
Produits Techniques	18 063,00	100	19 538,95	100	19 314,10	100	21 341,85	100
Charges Techniques	551,9	3,06	502,09	2,57	1 571,60	8,14	4 334,49	20,31
Résultat N° 1	17 511,09	96,94	19 036,86	97,43	17 742,49	91,86	17 007,36	79,69
Charges Administratives (1)	17 221,62	95,34	8 415,14	43,07	121,48	0,63	11 911,48	55,81
Résultat N° 2	289,48	1,6	10 621,72	54,36	17 621,02	91,23	5 095,87	23,88
Charges ASS (1)	654,89	3,63	303,31	1,55	20,98	0,11	0	0
Résultat N° 3	-365,42	-2,02	10 318,41	52,81	17 600,04	91,13	5 095,87	23,88

Sources : Etats financiers

(1) Il s'agit des prélèvements au profit d'autres gestions



Il ressort de l'examen du tableau ci-dessus que la branche des risques professionnels a enregistré des produits techniques de 18,063 milliards de F CFA en 2018, 19,538 milliards de F CFA en 2019, 19,314 milliards de F CFA en 2020 et 21,314 milliards de F CFA en 2021.

Les charges techniques quant à elles, ont été de 0,551 milliards de F CFA en 2018, 0,502 milliards de F CFA en 2019, 1,571 milliards de F CFA en 2020 et 4,334 milliards de F CFA en 2021.

Le taux de redistribution (ressources de cotisations allouées aux prestations) s'est élevé à 3,06% en 2018, 2,57% en 2019, 8,14% en 2020 et 20,31% en 2021 contre la norme de 65% minimum fixée par la CIPRES.

Il a été prélevé dans les ressources de la branche au titre de sa participation au fonctionnement du régime 95,34% en 2018, 43,07% en 2019, 0,63% en 2020 et 55,81% en 2021 contre une norme de 15% au maximum fixée par la CIPRES.

Le résultat ainsi dégagé est déficitaire de 0,365 milliards de F CFA en 2018 et excédentaire de 10,318 milliards de F CFA en 2019, 17,600 milliards de F CFA en 2020 des produits techniques et 5,095 milliards de F CFA en 2021.

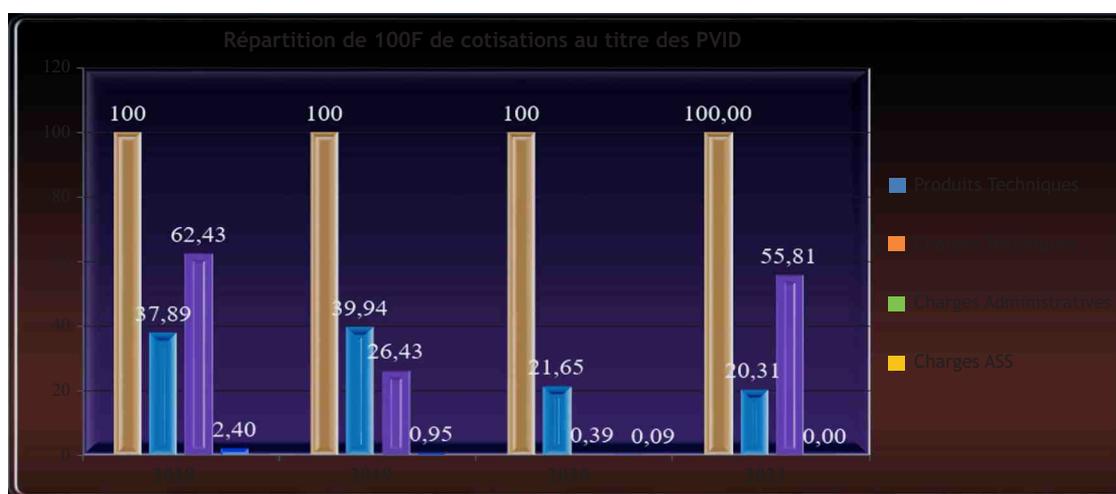
2.5.3- Pensions Vieilleses (en millions de FCFA)

INTITULES	2018		2019		2020		2021	
	Montant	Taux %	Montant	Taux %	Montant	Taux %	Montant	Taux %
Produits Techniques	66 368,63	100	130 259,67	100	157 578,10	100	149 392,96	100
Charges Techniques	25 144,58	37,89	52 030,87	39,94	34 112,81	21,65	30 341,45	20,31
Résultat N° 1	41 224,05	62,11	78 228,81	60,06	123 465,29	78,35	119 051,51	79,69
Charges Administratives (1)	41 435,49	62,43	34 425,59	26,43	608,18	0,39	83 380,39	55,81
Résultat N° 2	-211,44	-0,32	43 803,22	33,63	122 857,11	77,97	35 671,12	23,88
Charges ASS (1)	1 590,46	2,4	1 240,81	0,95	139,85	0,09	0	0
Résultat N° 3	-1 801,90	-2,71	42 562,41	32,68	122 717,26	77,88	35 671,12	23,88

Sources : Etats financiers

(1) Il s'agit des prélèvements au profit d'autres gestions

378



Comme on le constate dans le tableau ci-dessus, les produits de la branche des pensions sont passés de 66,368 milliards de F CFA en 2018, 130,259 milliards de F CFA en 2019, 157,578 milliards de F CFA en 2020 et 149,392 milliards de F CFA en 2021.

Les charges techniques quant à elles, ont été de 25,144 milliards de F CFA en 2018, 34,425 milliards de F CFA en 2019, 34,112 milliards de F CFA en 2020 et 30,341 milliards de F CFA en 2021.

Le taux de redistribution ou ressources de cotisations allouées aux prestations s'est élevé à 37,89% en 2018, 39,94% en 2019, 21,65% en 2020 et 20,31% en 2021 contre la norme de 65% minimum fixée par la CIPRES.

Il a été prélevé dans les ressources de la branche au titre de sa participation au fonctionnement du régime 62,43% en 2018, 26,43% en 2019, 0,39% en 2020 et 55,81% en 2021 contre une norme de 15% au maximum fixée par la CIPRES.

Le résultat ainsi dégagé après les prélèvements est déficitaire en 2008 et représentant de 2,71% des produits techniques de cette branche. En 2019, 2020 et 2021, le résultat est excédentaire respectivement de 42,562, 122,721 et 35,671 milliards de F CFA en 2021 milliards de F CFA.

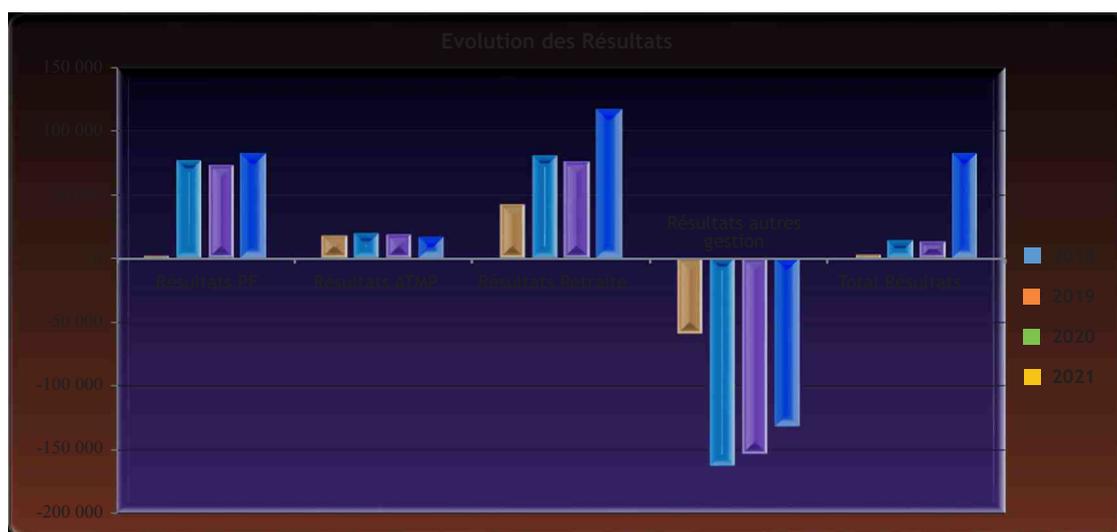
2.6- Evolution des Résultats et des Réserves

Nature des ressources	2018	2019	2020	2021
- Résultat PF	2 076,26	76 947,97	72 566,78	82 083,16
- Résultat ATMP	17 522,63	19 382,76	18 279,17	16 629,59
- Résultat Retraite	42 159,74	80 534,82	75 949,41	116 407,14
- Résultat autres gestions	-59 503,23	-163 105,95	-153 819,19	-132 502,73
Total Résultat	2 255,39	13 759,59	12 976,16	82 617,16
Réserves PF (1)	16 803,22	24 846,92	23 432,21	
Réserves ATMP (1)	6 301,21	6 211,73	5 858,05	
Réserves PVID (1)	29 405,64	25 411,62	23 964,76	
Total Réserves	52 510,08	56 470,27	53 255,02	107 929,94
TOTAL (Résultat + Réserve)	54 765,47	70 229,86	66 231,18	190 547,11

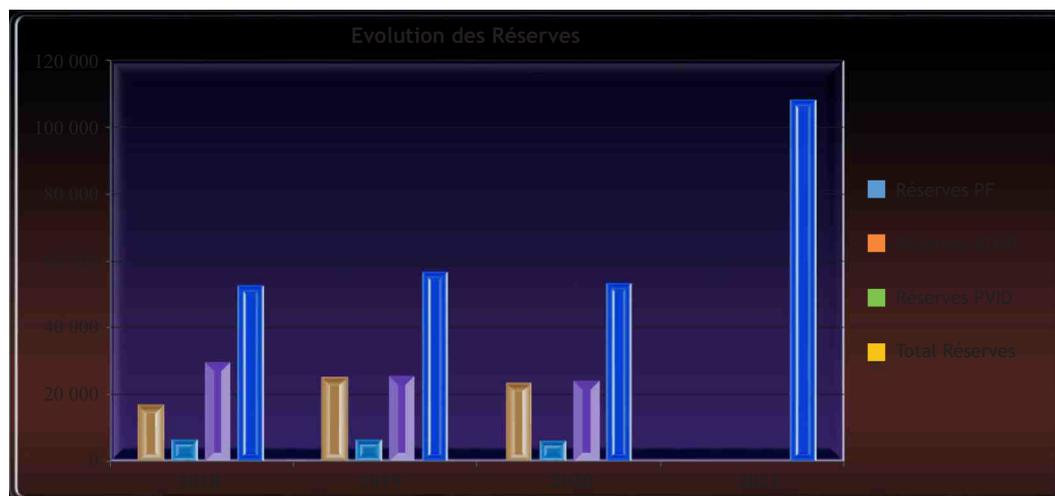
Sources : Etats financiers

(1) Il s'agit des réserves + les reports à nouveau (comptes 11+12)

379

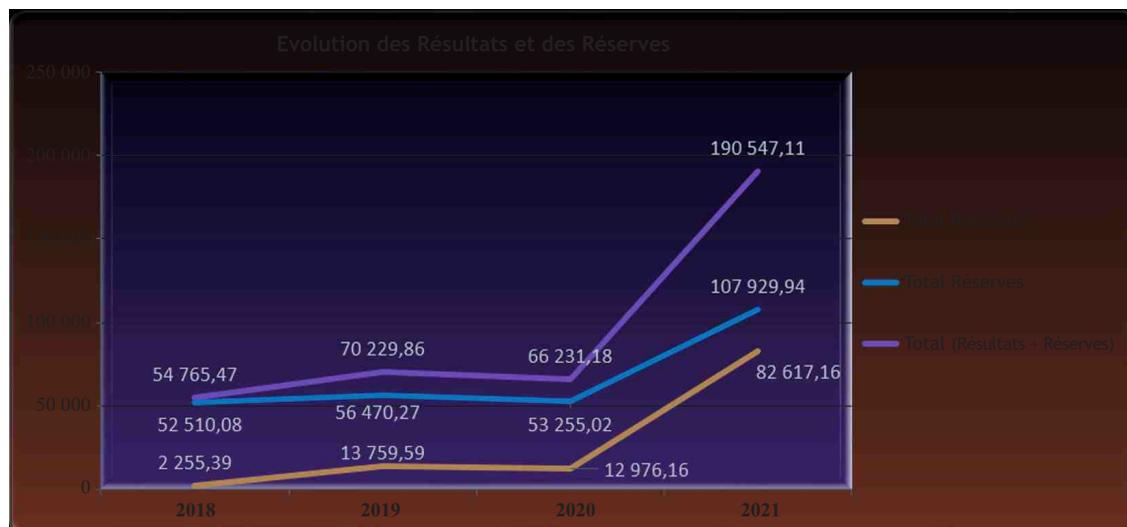


L'examen du tableau ci-dessus révèle que le résultat net de la CNSS est ressorti excédentaire de 2,255 milliards de F CFA en 2018, 13,759 milliards de F CFA en 2019, 12,976 milliards de F CFA en 2020 et 82,617 milliards de F CFA en 2021.



380

Quant aux réserves constituées, elles se chiffrent à 52,510 milliards de F CFA en 2018, 56,470 milliards de F CFA en 2019, 53,255 milliards en 2020 et 107,929 milliards de F CFA en 2021.



Le total du résultat et des réserves s'est élevé à 54,765 milliards de F CFA en fin 2018, 70,229 milliards de F CFA en fin 2019, 66,231 milliards de F CFA en fin 2020 et 190,547 milliards de F CFA en fin 2021.

Ces réserves correspondent à 0,94 fois le total des charges réalisées en fin 2021.

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

ORGANISMES AFFILIÉS À LA CIPRES

CAISSE DE SÉCURITÉ SOCIALE

INSTITUTION DE PRÉVOYANCE RETRAITE
DU SÉNÉGAL



Etats membres de la C.I.PRE.S.								
Bénin	Burkina Faso	Cameroun	Centrafrique	Comores	Congo	Côte d'Ivoire	Gabon	Guinée Bissau
Guinée Equatoriale	Madagascar	Mali	Niger	RD Congo	Sénégal	Tchad	Togo	

Rapport Annuel de la CIPRES Exercice 2021





Le Sénégal, officiellement la République du Sénégal, est un pays d'Afrique de l'Ouest appartenant à l'Afrique sub-saharienne. Il est bordé par l'océan Atlantique à l'ouest, la Mauritanie au nord et à l'est, le Mali à l'est et la Guinée et la Guinée-Bissau au sud. La Gambie forme une quasi-enclave dans le Sénégal, pénétrant à plus de 300 km à l'intérieur des terres. Les îles du Cap-Vert sont situées à 560 km de la côte sénégalaise.

Le pays doit son nom au fleuve qui le borde à l'est et au nord et qui prend sa source dans le Fouta Djallon en Guinée.

TABLEAU DES INDICATEURS SOCIAUX

DONNEES	VALEURS
SUPERFICIE	196 723 km ²
INDEPENDANCE	20 août 1960
CAPITALE	Dakar
LANGUE OFFICIELLE	Français
POPULATION	17 196 308 habitants (en 2021)*
DENSITE	86,96 habitants/km ² (en 2020)*
TAUX DE CROISSANCE DE LA POPULATION	2,67% (en 2021)*
PIB PAR HABITANT	USD 1 606,47 /habitant (en 2021)*
POPULATION EN DECA DU SEUIL DE PAUVRETE	10,7 % (en 2018)*
ESPERANCE DE VIE DES HOMMES	66,014 ans (en 2020)*
ESPERANCE DE VIE DES FEMMES	70 ans (en 2020)*
TAUX DE NATALITE	33,42‰ habitants (en 2020)*
TAUX DE MORTALITE	5,48‰ habitants (en 2020)*
TAUX DE MORTALITE INFANTILE	28,9‰ naissances (en 2020)*
TAUX D'ALPHABETISATION	51,90% (en 2017)*
TAUX DE FECONDITE	4,49 enfants/femme (en 2020)*
INDICATIF TELEPHONIQUE	+221
ORGANISMES DE PREVOYANCE SOCIALE AFFILIES A LA CIPRES	Caisse de Sécurité Sociale (CSS)
	Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES)

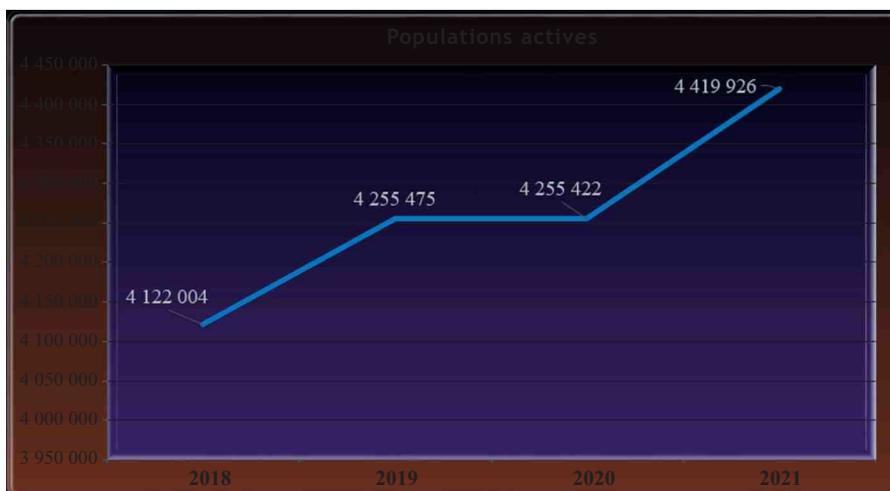
Sources : * données banque mondiale

0. DONNÉES MACROÉCONOMIQUES

0.1- Populations actives

Secteurs d'activités	2018	2019	2020	2021
Secteur public	ND	ND	ND	ND
Secteur privé	ND	ND	ND	ND
Agriculture	ND	ND	ND	ND
Secteur structuré	ND	ND	ND	ND
Total population active	4 122 004	4 255 475	4 255 422	4 419 926

Sources : <https://donnees.banquemondiale.org>



383

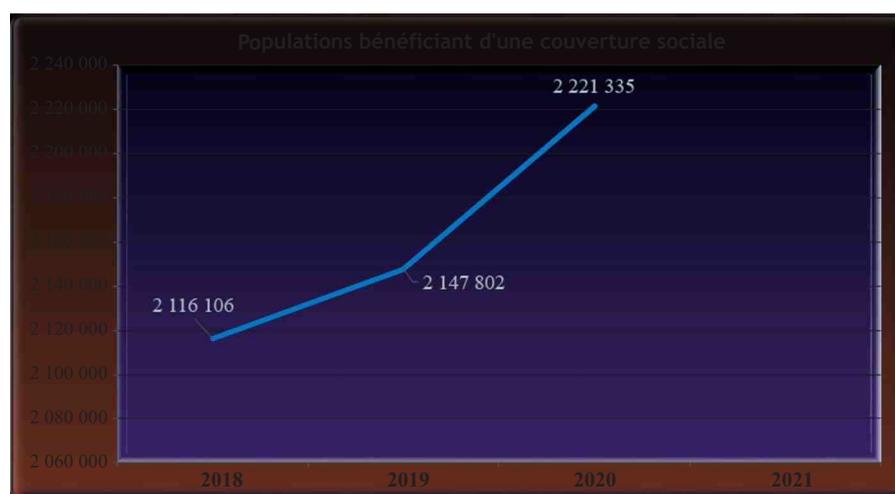
La population active du Sénégal est passée de 4 122 004 en 2018 à 4 255 475 en 2019 puis 4 255 422 en 2020 et 4 419 926 en 2021 soit un taux de progression moyen annuel de 2%.

La population active de 2021 rapportée à la population totale du pays estimée en fin 2021 à 17 196 308 habitants, donne un taux d'activité de 26,40%.

0.2- Populations bénéficiant d'une couverture sociale

Régimes	2018	2019	2020	2021
Régime des travailleurs du secteur privé et assimilés	2 116 106	2 147 802	2 221 335	ND
Régimes des fonctionnaires	ND	ND	ND	ND
Autres couvertures	ND	ND	ND	ND
Total	2 116 106	2 147 802	2 221 335	ND

Sources : Monographie CSS et IPRES



La population bénéficiant d'une couverture sociale relevant des Organismes de Prévoyance Sociale tel qu'il ressort du tableau ci-dessus est estimée à 1 942 824 en 2018, 1 876 969 en 2019 et 2 006 006 en 2020.

Avec cette population, le taux de couverture s'est établi à 52,20% pour une population active en 2020.

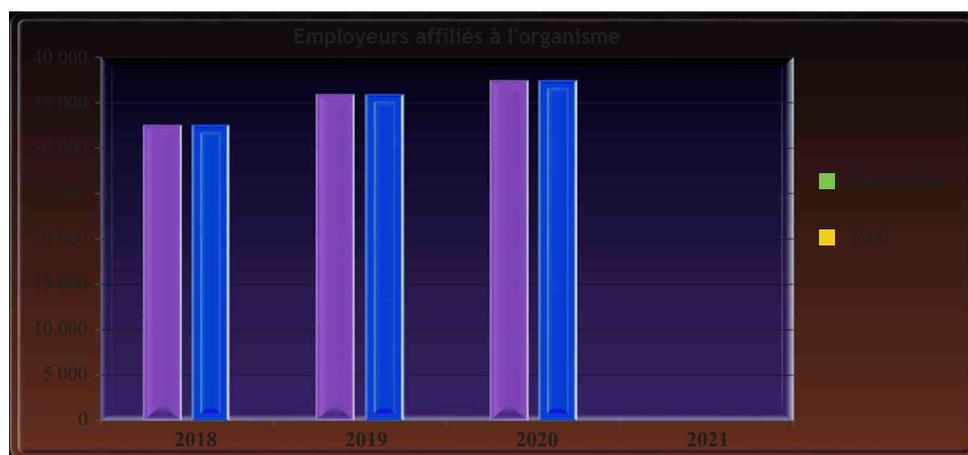
ORGANISME : CAISSE DE SECURITE SOCIALE (CSS)

1. EVOLUTION DES POPULATIONS ASSUJETTIES

1.1- Employeurs affiliés à l'organisme

Type	2018	2019	2020	2021
Entreprises	32 535	35 881	37 432	ND
Autres	ND	ND	ND	ND
Total	32 535	35 881	37 432	ND

Sources : Monographie CSS



1.2- Salariés déclarés

Type	2018	2019	2020	2021
Salariés relevant des entreprises	294 825	304 078	491 148	ND
Autres	ND	ND	ND	ND
Total	294 825	304 078	491 148	ND

Sources : Monographie CSS



Comme il ressort des tableaux ci-dessus, le nombre d'employeurs affiliés à la CSS est de 32 535 en 2018, 35 881 en 2019 et 37 432 en 2020. Ainsi, le nombre des employeurs affiliés à la CSS a progressé de 10,28% en 2019 et 4,32% en 2020.

Ces employeurs ont déclaré au titre des exercices 2018, 2019 et 2020, respectivement 294 825, 304 078 et 491 148 salariés.

1.3- Bénéficiaires de Prestations Familiales

Type	2018	2019	2020	2021
Allocataires	172 815	110 371	117 460	ND
Enfants à charges	458 132	311 720	332 421	ND
TOTAL	630 947	422 091	449 881	ND

Sources : Monographie CSS



L'effectif des allocataires de la CSS est passé de 172 815 en 2018 à 110 371 en 2019 et 117 460 en 2020. Quant au nombre des enfants à charge, il est passé de 458 132 en 2018 à 311 720 en 2019 puis 332 421 en 2020.

1.4- Bénéficiaires de Rentés

Type	2018	2019	2020	2021
Rentiers	971	1 059	ND	ND
Ayant-droits	2 589	2 513	ND	ND
Total	3 560	3 572	5 342	ND

Sources : Monographie CSS

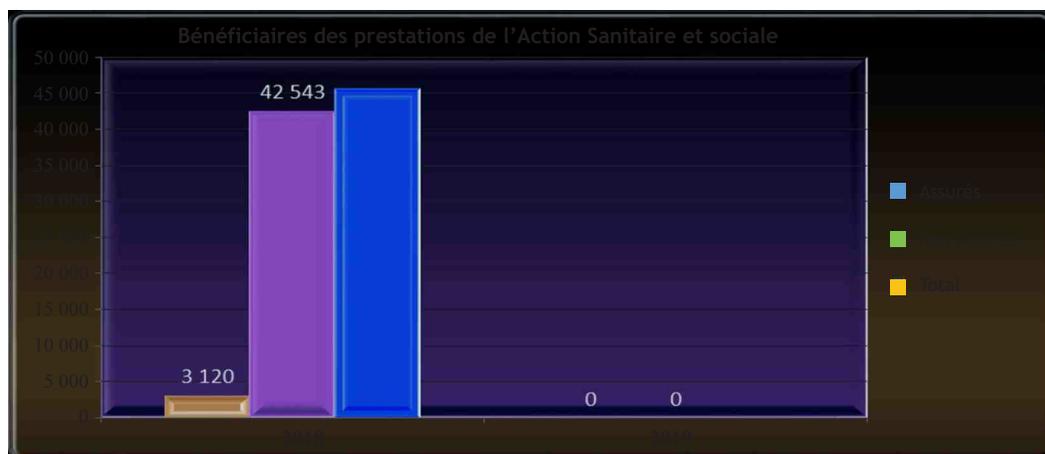


A l'observation du tableau ci-dessus, il ressort que l'effectif des bénéficiaires de rentes de la CSS a évolué de 3 560 en 2018 à 3 572 en 2019 et 5 342 en 2020

1.5- Bénéficiaires des Prestations de l'Action Sanitaire et Sociale

Type	2018	2019	2020	2021
Assurés	3 120	ND	ND	ND
Non Assurés	42 543	ND	ND	ND
Total	45 663	ND	ND	ND

Sources : Monographie CSS



Il ressort du tableau ci-dessus que l'effectif des usagers des centres médico-sociaux de la CSS est de 45 663 en 2018.

2. EVOLUTION DES DONNEES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

2.1- Personnel de l'organisme

Personnel de l'Organisme	2018	2019	2020	2021
- Cadres	95	94	ND	ND
- Techniciens supérieurs	177	166	ND	ND
- Agents d'exécution	97	84	ND	ND
Total	369	344	ND	ND

Sources : Monographie CSS



Au regard du tableau ci-dessus, l'effectif global du personnel de la CSS est passé de 369 en 2018 à 344 en 2019.

L'effectif de 2019 se répartit par groupe à raison de 27,33% de cadres, 48,26% de techniciens supérieurs et 24,42% d'agents d'exécution.

Le rapport du nombre de cadres sur l'effectif total donne un taux d'encadrement de 25,75% en 2018 et 27,33% en 2019, pour une norme fixée à 10% au maximum par la CIPRES.

2.2- Ratios des Charges Administratives

Rubriques	2018	2019	2020	2021
Charges administratives (1)	27,79%	34,69%	28,50%	ND
Produits des cotisations (2)				

Sources : Etats financiers

(1) Sans amortissements et provisions

(2) y compris les pénalités et les majorations



Au vu du tableau ci-dessus, on constate que le ratio des charges administratives sur les produits techniques est de 27,79% en 2018 à 34,69% en 2019 puis 28,50 en 2020.

La part des charges administratives dans le fonctionnement de la CSS n'est pas conforme à la norme CIPRES de 15% au maximum, sur toute la période sous revue.

2.3- Evolution des Produits (en millions de F CFA)

Nature des Ressources	2018	2019	2020	2021
- Produits techniques PF	21 651,82	22 275,89	22 142,00	ND
- Produits techniques AT/MP	7 798,31	8 747,97	7 984,00	ND
Sous total Produits techniques	29 450,13	31 023,86	30 126,00	ND
- Autres produits récurrents	2 539,00	2 837,00	2 619,00	ND
TOTAL des produits	31 989,13	33 860,86	32 745,00	ND

Sources : Etats financiers



A l'observation du tableau ci-dessus, l'on constate que les produits techniques de la CSS sont passés de 29,450 milliards en 2018 à 31,023 milliards de FCFA en 2019 puis 30,126 milliards de F CFA en 2020. Ils ont connu une progression moyenne annuelle de 1,22% sur la période.

(en millions de Fcfa)

Autres Produits	2018	2019	2020	2021
- Loyers	1 023,00	1 159,00	1 101,00	ND
- Revenus des placements	811	864	1 033,00	ND
- Dividendes	705	814	485	ND
Total Produits récurrents	2 539,00	2 837,00	2 619,00	ND
Produits de l'ASS et œuvres	45	53	41	ND
Divers*	118	157	171	ND
Total Autres Produits	2 702,00	3 047,00	2 831,00	ND

Sources : Etats financiers CSS



Le montant total des loyers, revenus des placements et dividendes (autres produits récurrents) réalisés par la CSS est passé de 2,539 milliards de F CFA en 2018 à 5,670 milliards de FCFA en 2019 et à 2,619 milliards de F CFA en 2020.

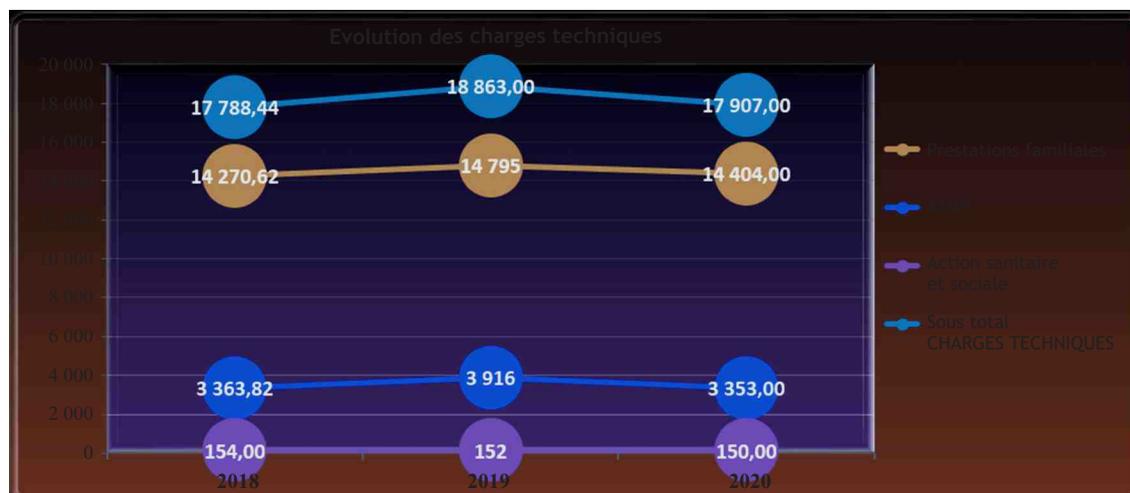
390

Lesdits produits couvrent les charges de fonctionnement ou charges administratives à 52,58% en 2018, 51,48% en 2019 et 53,36% en 2020.

2.4- Evolution des Charges (en millions de FCFA)

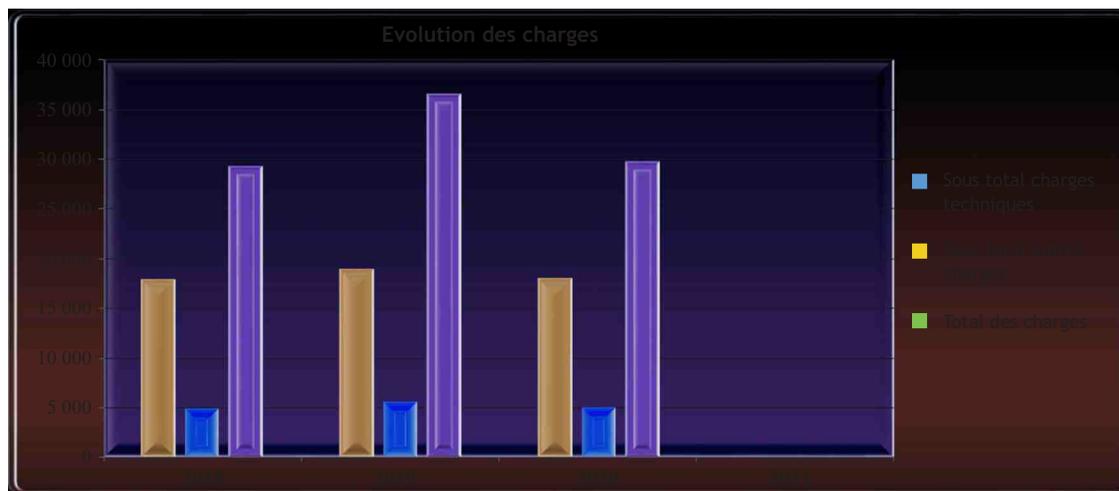
Nature des charges	2018	2019	2020	2021
- Prestations familiales	14 270,62	14 795	14 404,00	ND
- ATMP	3 363,82	3 916	3 353,00	ND
- Action sanitaire et sociale	154	152	150	ND
Sous total CHARGES TECHNIQUES	17 788,44	18 863,00	17 907,00	ND
- Charges gestions administratives	4 829,00	5 511,00	4 908,00	ND
- Charges administratives gestions ASS	308	299	300	ND
- Charges autres gestions	6 346,00	11 773,00	6 552,00	ND
Total autres charges	11 483,00	17 583,00	11 760,00	ND
Total des charges	29 271,44	36 446,00	29 667,00	ND

Sources : Etats financiers CSS



Au regard des informations retracées dans le tableau ci-dessus, le niveau des charges techniques enregistrées par la CSS a connu une progression de 6,04% en 2019 et une régression de 5,07% en 2020.

Ainsi, le montant total des charges techniques est passé de 17,788 milliards en 2018 à 18,862 milliards de FCFA en 2019 et enfin 17,907 milliards de F CFA en 2020.



Quant aux autres charges, elles sont passées de 11,483 milliards en 2018 à 17,583 milliards de FCFA en 2019 et enfin 11,7600 milliards de F CFA en 2020.

Les autres charges représentent en 2018, 2019 et 2020 respectivement 39,23%, 48,24% et 39,64% des charges totales contre 60,77%, 51,76% et 60,36 pour les charges techniques.

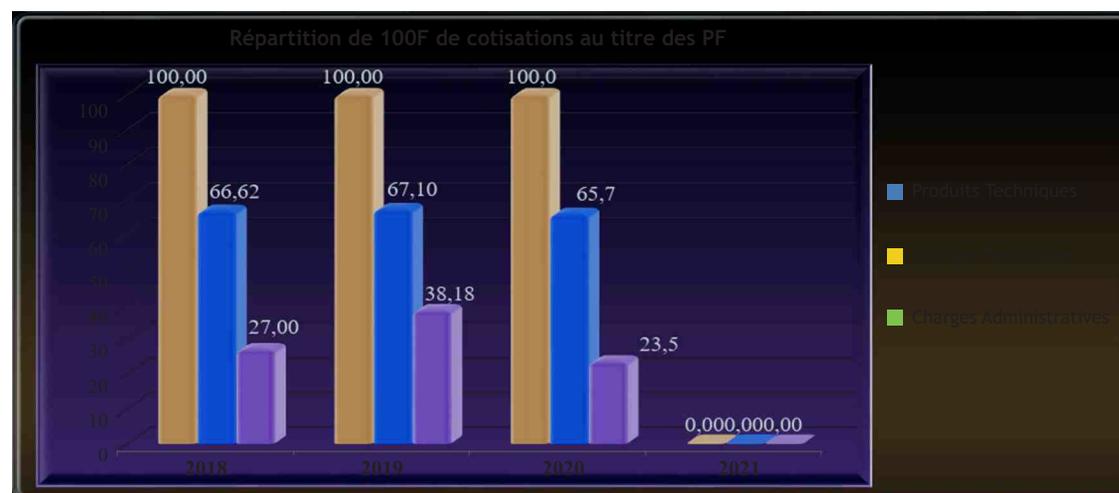
La proportion des autres charges sur les produits techniques constatés au cours de l'exercice 2020 est de 39,04% contre 59,44% pour les charges techniques.

2.5- Analyse des résultats des Branches Techniques

2.5.1- Prestations Familiales (en millions de FCFA)

INTITULES	2018		2019		2020		2021	
	Montant	Taux %	Montant	Taux %	Montant	Taux %	Montant	Taux %
Produits Techniques	21 651,82	100	22 275,89	100	22 142,00	100	ND	ND
Charges Techniques	14 424,62	66,62	14 947,00	67,1	14 554,00	65,7	ND	ND
Résultat N° 1	7 227,20	33,38	7 328,89	32,9	7 588,00	34,3	ND	ND
Charges Administratives	5 846,74	27	8 504,38	38,18	5 208,00	23,5	ND	ND
Résultat N° 2	1 380,46	6,38	-1 175,48	-5,28	2 380,00	10,7	ND	ND
Charges ASS	308	1,42	299	1,34	300	1,35	ND	ND
Résultat N° 3	1 072,46	4,95	-1 474,48	-6,62	2 080,00	9,4	ND	ND

Sources: Etats financiers



Il ressort du tableau ci-dessus que la branche des prestations familiales a enregistré des produits techniques de 21,651 en 2018, 22,275 milliards de FCFA en 2019 et 22,142 milliards de F CFA en 2020.

Les charges techniques de la branche quant à elles, ont été de 14,425 milliards en 2018, 14,946 milliards de FCFA en 2019 et 14,255 milliards de F CFA en 2020.

Le taux de redistribution (ressources de cotisations allouées aux prestations) s'est élevé à 66,62% en 2018, 67,10% en 2019 et 65,73% en 2020 contre la norme de 65% minimum fixée par la CIPRES.

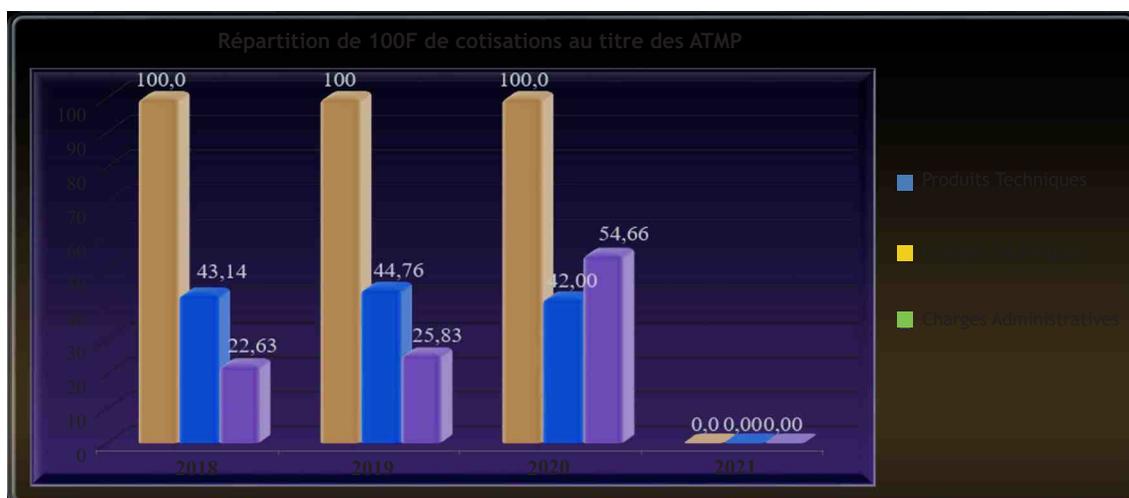
Il a été prélevé dans les ressources de la branche au titre de sa participation au fonctionnement du régime 27% en 2018, 38,18% en 2019 et 23,52% en 2020 pour une norme de 15% au maximum fixée par la CIPRES.

Le résultat ainsi dégagé après les prélèvements est excédentaire de 1,380 milliards de FCFA en 2018 et déficitaire de 1 175, 12 milliards de FCFA et excédentaire de 2,380 milliards de F CFA.

2.5.2- Risques Professionnels (en millions de FCFA)

INTITULES	2018		2019		2020		2021	
	Montant	Taux %	Montant	Taux %	Montant	Taux %	Montant	Taux %
Produits Techniques	7 798,31	100	8 747,97	100	7 984,00	100	ND	ND
Charges Techniques	3 363,82	43,14	3 916,00	44,76	3 353,00	42	ND	ND
Résultat N° 1	4 434,49	56,86	4 831,97	55,24	4 631,00	58	ND	ND
Charges Administratives	1 764,82	22,63	2 259,24	25,83	4 364,00	54,66	ND	ND
Résultat N° 2	2 669,67	34,23	2 572,73	29,41	267	3,34	ND	ND
Charges ASS	0	0	0	0	0	0	ND	ND
Résultat N° 3	2 669,67	34,23	2 572,73	29,41	267	3,34	ND	ND

Sources : Etats financiers



Il ressort de l'examen du tableau ci-dessus que la branche des risques professionnels a enregistré des produits techniques de 7,798 milliards en 2018, 8,747 milliards de FCFA en 2019 et 7,984 milliards de F CFA en 2020.

Les charges techniques quant à elles, ont été de 3,364 milliards en 2018, 3,915 milliards de FCFA en 2019 et 3,353 milliards de F CFA en 2020.

Le taux de redistribution (ressources de cotisations allouées aux prestations) s'est élevé à 43,14% en 2018, 44,76% en 2019 et 42% en 2020 contre la norme de 65% minimum fixée par la CIPRES.

Il a été prélevé dans les ressources de la branche au titre de sa participation au fonctionnement du régime 22,63% en 2018, 25,83% en 2019 et 54,66% en 2020 pour une norme de 15% au maximum fixée par la CIPRES.

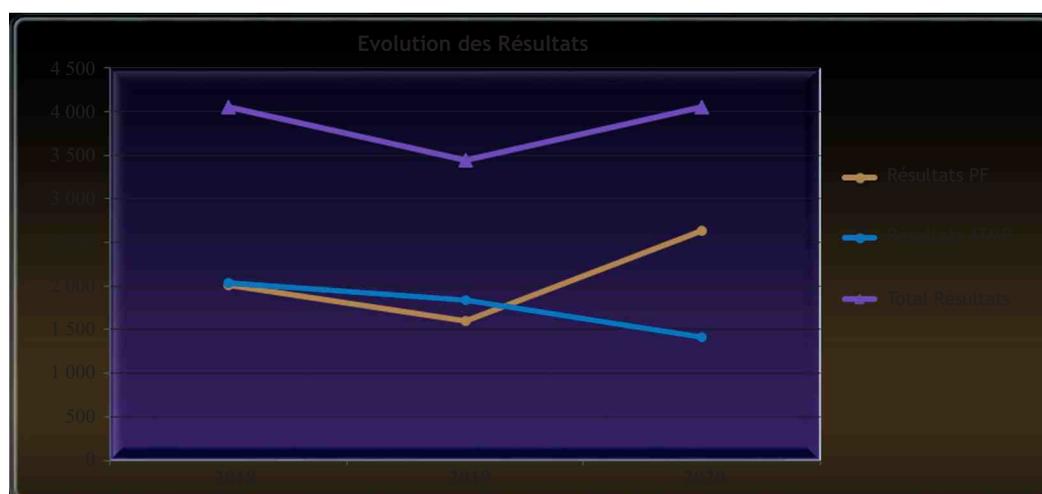
Le résultat ainsi dégagé après les prélèvements représente 34,23% en 2018, 29,41% en 2019 et 3,34% en 2020 des produits techniques.

2.6- Evolution des Résultats et des Réserves

Nature des ressources	2018	2019	2020	2021
- Résultat PF	2 010,42	1 603,31	2 637,00	ND
- Résultat ATMP	2 039,71	1 831,73	1 410,00	ND
Total Résultat	4 050,13	3 435,04	4 047,00	ND
- Réserves PF (1)	54 293,44	49 353,99	56 892,00	ND
- Réserves ATMP (1)	45 493,65	41 354,77	50 381,00	ND
Total Réserves	99 787,09	90 708,76	107 273,00	ND
TOTAL (Résultat + Réserve)	103 837,23	94 143,80	111 320,00	ND

Sources: Etats financiers CSS

(1) Il s'agit des réserves + les reports à nouveau (comptes 11+12)



L'examen du tableau ci-dessus révèle que le résultat net de la CSS est excédentaire de 4,50 milliards de FCFA en 2018, 3,435 milliards de FCFA en 2019 et 4,047 milliards de FCFA en 2020.



Quant aux réserves constituées, elles sont passées de 99,787 milliards en 2018 à 90,708 milliards de FCFA en 2019 puis 107,273 milliards de F CFA en 2020.

395



Le total du résultat et des réserves s'est élevé en conséquence en fin 2020 à 111,320 milliards de FCFA. Ces réserves correspondent à 3,75 fois le total des charges réalisées en fin 2020.



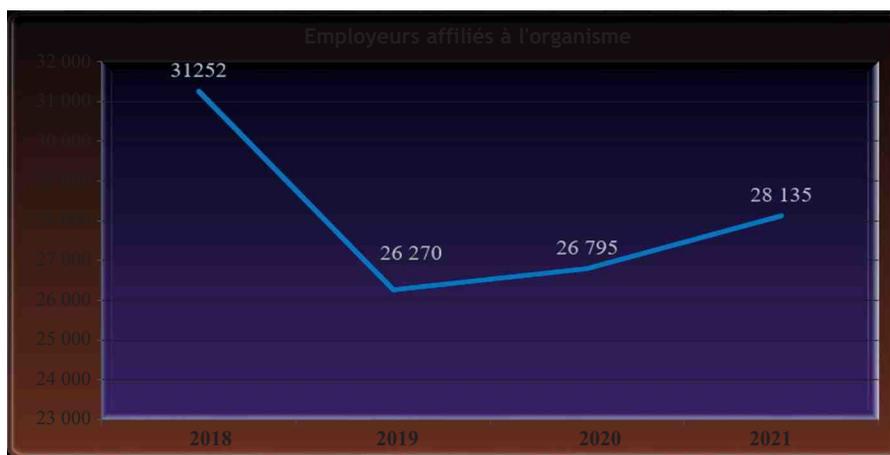
RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

**INSTITUTION DE PREVOYANCE RETRAITE
DU SENEGAL (IPRES)**

ORGANISME : INSTITUTION DE PREVOYANCE RETRAITE DU SENEGAL (IPRES)**1. EVOLUTION DES POPULATIONS ASSUJETTIES****1.1- Employeurs affiliés à l'organisme**

Type	2018	2019	2020	2021
Entreprises	31252	26 270	26 795	28 135
Autres				
Total	31 252	26 270	26 795	28 135

Sources: Données statistiques



398

1.2- Salariés déclarés

Type	2018	2019	2020	2021
Salariés relevant des entreprises	352 610	352 610	359 662	377 646
Autres				
Total	352 610	352 610	359 662	377 646

Sources: Données statistiques



Comme il ressort des tableaux ci-dessus que le nombre d'employeurs affiliés à l'IPRES est de 31 252 en 2018, 26 270 en 2019 et 26 795 en 2020 et 28 135 en 2021.

Ces employeurs ont déclaré au titre des exercices 2018, 2019, 2020 et 2021 respectivement 352 610, 352 610, 359 662 et 377 646 salariés.

1.3- Bénéficiaires de Pensions

Type	2018	2019	2020	2021
Pensionnés	89 386	85 952	88 727	93 163
Ayant-droits	56 002	51 826	53 717	56 403
Total	145 388	137 778	142 444	149 567

Sources : Données statistiques



399

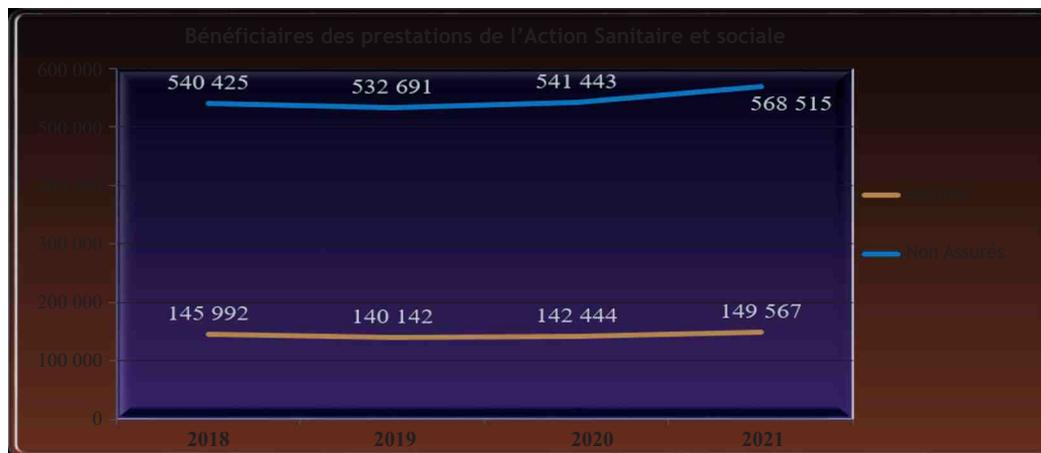
Comme l'indique le tableau ci-dessus, le nombre de bénéficiaires de pensions (titulaires et ayants-droit) de l'IPRES est de 388 en 2018, 137 778 en 2019, 142 444 en 2020 et 149 567 en 2021 soit une régression moyenne annuelle de 0.01%.

Le rapport du nombre des salariés déclarés qui est de 377 646 en 2021 sur le nombre des bénéficiaires de pensions, donne un ratio de dépendance démographique entre actifs et retraités de 2,52 pour 1.

1.4- Bénéficiaires des Prestations de l'Action Sanitaire et Sociale

Type	2018	2019	2020	2021
Assurés	145 992	140 142	142 444	149 567
Non Assurés	540 425	532 691	541 443	568 515
Total	686 417	672 833	683 887	718 081

Sources: Données statistiques



Comme l'indique le tableau ci-dessus, le nombre de bénéficiaires de l'Action Sanitaire et Sociale (essentiellement les assurés) de l'IPRES est de 145 992 en 2018, 140 142 en 2019, 142 444 en 2020 et 149 567 en 2021.

2. EVOLUTION DES DONNEES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

2.1- Personnel de l'organisme

Personnel de l'Organisme	2018	2019	2019	2020
- Cadres	117	121	123	115
- Techniciens supérieurs	352	380	350	350
- Agents d'exécution	100	108	97	96
Total	569	609	570	561

Sources : Données statistiques



Au regard du tableau ci-dessus, l'effectif global du personnel de l'IPRES est passé de 569 en 2018 à 609 en 2019 puis 570 en 2020 et enfin 561 en 2021.

L'effectif de 2021 se répartit par groupe à raison de 20,50% de cadres, 62,39% de techniciens supérieurs (gradés non-cadres) et 17,11% d'agents d'exécution.

Le rapport du nombre de cadres sur l'effectif total donne un taux d'encadrement de 20,56% en 2018, 19,87% en 2019, 21,58% en 2020 et 20,50% en 2021 pour une norme fixée à 10% au maximum par la CIPRES.

2.2- Ratios des Charges Administratives

Rubriques	2018	2019	2020	2021
Charges administratives (1)	9,91%	14,82%	6,16%	15,00%
Produits des cotisations (2)				

Sources: Etats financiers IPRES

(1) Sans amortissements et provisions

(2) y compris les pénalités et les majorations



Au vu du tableau ci-dessus, le ratio des charges administratives sur les produits techniques est de 9,91% en 2018, 14,82% en 2019, 6,16% en 2020 et 15% en 2021. La part des charges administratives dans le fonctionnement de l'IPRES est conforme à la norme CIPRES de 15% maximum sur cette période

2.3- Evolution des Produits (en millions de FCFA)

Nature des Ressources	2018	2019	2020	2021
- Produits techniques Retraite	121 060,21	126 524,27	124 279,00	126 406,00
Sous total Produits techniques	121 060,21	126 524,27	124 279,00	126 406,00
- Autres produits (1)*	6 785,97	7 433,20	7 290,70	0
TOTAL des produits	127 846,18	133 957,47	131 569,70	126 406,00

Sources: Etats financiers IPRES et Monographie 2021

(1)* il s'agit des loyers, des revenus des placements et des dividendes (voir tableau suivant)



A l'observation du tableau et du graphique ci-dessus, l'on constate que les produits techniques de l'IPRES se sont accrus en moyenne de 1,48% par an sur la période 2018-2021, passant de 121,060 milliards de FCFA en 2018, 126,524 milliards de F CFA en 2019, 124,279 milliards de F CFA en 2020 et enfin 126,406 milliards de F CFA en 2021.

(en millions de Fcfa)

Autres Produits	2018	2019	2020	2021
- Loyers	247,25	0	184,77	ND
- Revenus des placements	5 179,54	6 016,92	6 099,60	ND
- Dividendes	1 359,18	1 416,28	1 006,33	ND
Total Autres Produits	6 785,97	7 433,20	7 290,70	ND

Sources : Etats financiers IPRES et Monographie 2021



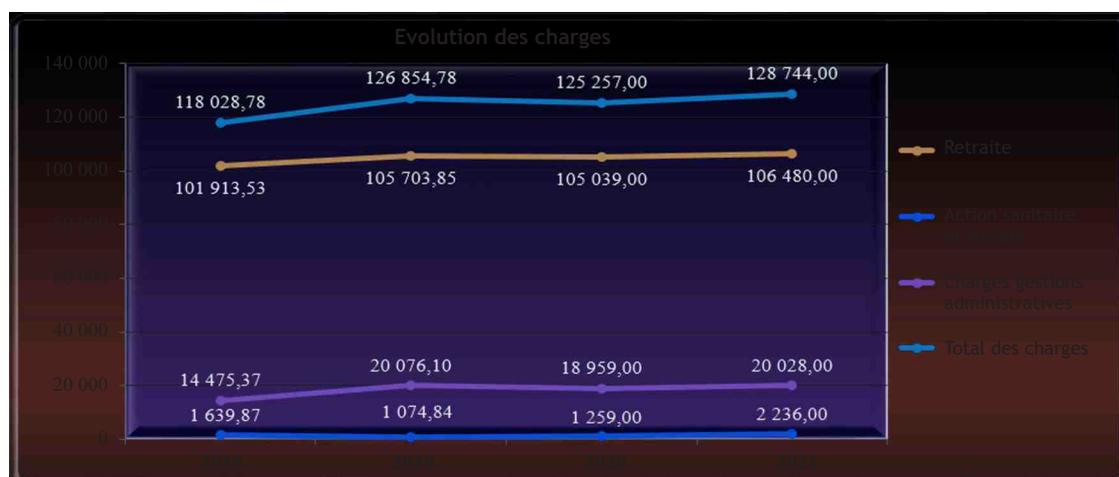
Le montant total des loyers, revenus des placements et dividendes (autres produits) réalisés par l'IPRES du Sénégal a évolué en dents de scie sur la période de 2018 à 2021 en passant de 6,785 milliards de F CFA en 2018 à 7,433 milliards de F CFA en 2019 et 7,290 milliards de F CFA en 2020.

Lesdits produits couvrent les charges de fonctionnement ou charges administratives à 46,88% en 2018, 37,03% en 2019 et 38,46% en 2020.

2.4- Evolution des Charges (en millions de FCFA)

Nature des charges	2018	2019	2020	2021
- Retraite	101 913,53	105 703,85	105 039,00	106 480,00
- Action sanitaire et sociale	1 639,87	1 074,84	1 259,00	2 236,00
Sous total CHARGES TECHNIQUES	103 553,41	106 778,68	106 298,00	108 716,00
- Charges gestions administratives (1)	14 475,37	20 076,10	18 959,00	20 028,00
- Charges administratives gestions ASS (1)	0,00	0	0	0
- Charges autres gestions (1)	0,00	0	0	0
Sous total autres CHARGES	14 475,37	20 076,10	18 959,00	20 028,00
Total des charges	118 028,78	126 854,78	125 257,00	128 744,00

Sources : Etats financiers IPRES et Monographie 2021



Au regard des informations retracées dans le tableau ci-dessus, le niveau des charges techniques enregistrées par l'IPRES a connu une augmentation de 3,11% en 2019 et une régression de 0,45% en 2020 et une progression de 2,27% en 2021.

Ainsi, le montant total des charges techniques est passé de 103,553 milliards en 2018 à 106,778 milliards en 2019 puis 106,298 milliards de F CFA en 2020 et 108,716 milliards de F CFA en 2021.

Quant aux autres charges, elles sont passées de 14,475 milliards en 2018 à 20,076 milliards en 2019 puis 18,959 milliards de F CFA en 2020 et enfin 20,028 milliards de F CFA en 2021 soit une progression moyenne annuelle de 12,92%.

Les autres charges représentent en 2018, 2019, 2020 et 2021, respectivement 12,26%, 15,83%, 15,14% et 15,56% des charges totales contre 87,74%, 84,17%, 84,86% et 84,44% pour les charges techniques.

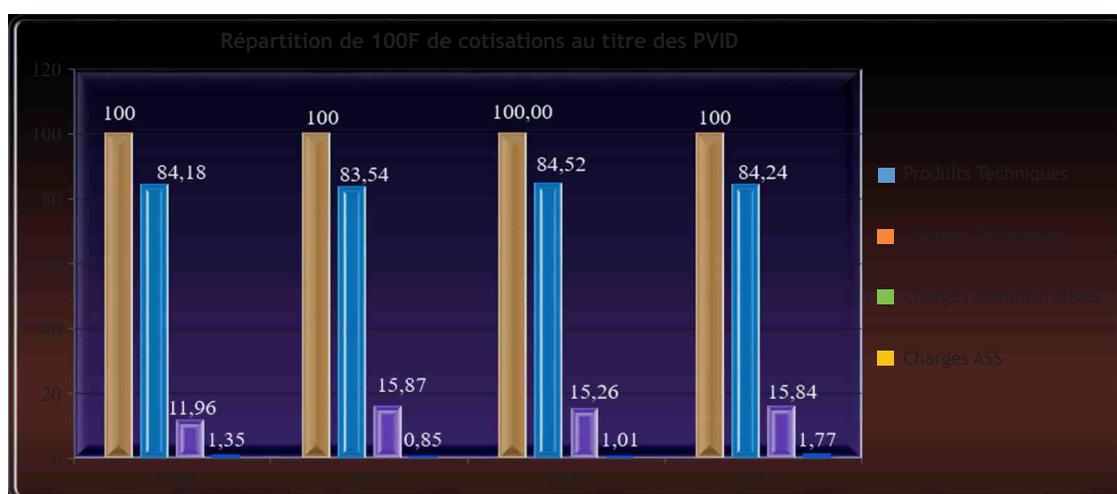
La proportion des autres charges sur les produits techniques constatés au cours de l'exercice 2021 est 15,84% contre 86,01% pour les charges techniques.

2.5- Analyse des résultats de la branche des PVID (en millions de FCFA)

INTITULES	2018		2019		2020		2021	
	Montant	Taux %						
Produits Techniques	121 060,21	100	126 524,27	100	124 279,00	100	126 406,00	100
Charges Techniques	101 913,53	84,18	105 703,85	83,54	105 039,00	84,52	106 480,00	84,24
Résultat N° 1	19 146,68	15,82	20 820,42	16,46	19 240,00	15,48	19 926,00	15,76
Charges Administratives	14 475,37	11,96	20 076,10	15,87	18 959,00	15,26	20 028,00	15,84
Résultat N° 2	4 671,30	3,86	744,33	0,59	281	0,23	-102	-0,08
Charges ASS	1 639,87	1,35	1 074,84	0,85	1 259,00	1,01	2 236,00	1,77
Résultat N° 3	3 031,43	2,5	-330,51	-0,26	-978	-0,79	-2 338,00	-1,85

Sources: Etats financiers IPRES et Monographie 2021

405



Comme on le constate dans le tableau ci-dessus, les produits de la branche des pensions sont passés de 121,060 milliards en 2018 à 126,524 milliards de F CFA en 2019 puis 124,279 milliards de F CFA en 2020 et enfin 126,406 milliards de F CFA en 2021.

Les charges techniques quant à elles, ont été de 101,913 milliards en 2018, 105,703 milliards en 2019, 105,039 milliards de F CFA en 2020 et 106,480 milliards de F CFA en 2021.

Le taux de redistribution ou ressources de cotisations allouées aux prestations s'est élevé à 84,18% en 2018, 83,54% en 2019, 84,52% en 2020 et 84,24% en 2021 contre la norme de 65% minimum fixée par la CIPRES.

Il a été prélevé dans les ressources de la branche au titre de sa participation au fonctionnement du régime 11,96% en 2018, 15,87%, 15,26% en 2020 et 15,84% en 2021 pour une norme de 15% au maximum fixée par la CIPRES.

Le résultat ainsi dégagé après les prélèvements est de 3,031 milliards en 2018, -0,330 milliards de F CFA en 2019, -0,79% en 2020 et -2,338 milliards de F CFA en 2021.

2.6- Evolution des Résultats et des Réserves

Nature des ressources	2018	2019	2020	2021
- Résultat Retraite	15 604,95	10 287,16	7094	7544
- Résultat autres gestions	0	0	0	0
Total Résultat	15 604,95	10 287,16	7 094,00	7 544,00
- Réserves de stabilité	203 514,51	203 514,51	203515	203515
- Réserves PBE	0	0	0	0
- Réserves Fonds Social	0	0	0	0
- Autres Réserves (1)	33 951,78	49 556,73	0	0
Total Réserves	237 466,29	253 071,24	203 515,00	203 515,00
TOTAL (Résultat + Réserve)	253 071,24	263 358,40	210 609,00	211 059,00

Sources : Etats financiers IPRES et Monographie 2021

(1) Il s'agit des reports à nouveau (comptes 12) OU du résultat en instance d'affectation

406



L'examen du tableau ci-dessus révèle que le résultat technique de l'IPRES est ressorti excédentaire de 15,604 milliards en 2018, 10,287 milliards de F CFA en 2019, 7,094 milliards de F CFA en 2020 et 7,544 milliards de F CFA en 2021.

Les réserves constituées sont passées de 237,466 milliards en 2018 à 253,071 milliards de F CFA en 2019 puis 203,515 milliards de F CFA en 2020 et enfin 203,515 en 2021.

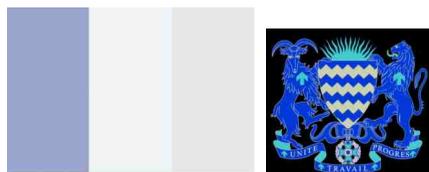
Le total du résultat et des réserves s'est élevé en conséquence en fin 2021 à 211,059 milliards de FCFA. Ces réserves correspondent à 1,64 fois le total des charges réalisées en fin 2021.



Etats membres de la C.I.PRE.S.								
Bénin	Burkina Faso	Cameroun	Centrafrique	Comores	Congo	Côte d'Ivoire	Gabon	Guinée Bissau
Guinée Equatoriale	Madagascar	Mali	Niger	RD Congo	Sénégal	Tchad	Togo	

Rapport Annuel de la CIPRES Exercice 2021





Le Tchad est un pays d'Afrique centrale sans accès à la mer, situé au sud de la Libye, à l'est du Niger et du Nigeria, au nord du Cameroun et de la République centrafricaine et à l'ouest du Soudan. Géographiquement et culturellement, le Tchad constitue un point de passage entre l'Afrique du Nord et l'Afrique noire.

TABLEAU DES INDICATEURS SOCIAUX

DONNEES	VALEURS
SUPERFICIE	1 284 000 km ²
INDEPENDANCE	11 août 1960
CAPITALE	N'Djamena
LANGUE OFFICIELLE	Français, Arabe
POPULATION	16 914 985 habitants (2021)*
DENSITE	13,04 habitants/km ² (2020)*
TAUX DE CROISSANCE DE LA POPULATION	2,93% (2021)*
PIB PAR HABITANT	696,42 \$/habitant(2021)*
POPULATION EN DECA DU SEUIL DE PAUVRETE	25,3% (2018)*
ESPERANCE DE VIE DES HOMMES	53,09 ans (2020)*
ESPERANCE DE VIE DES FEMMES	55,95 ans (2020)*
TAUX DE NATALITE	41,16‰ habitants (2020)*
TAUX DE MORTALITE	11,72‰ habitants (2020)*
TAUX DE MORTALITE INFANTILE	67,4‰ naissances (en 2020)*
TAUX D'ALPHABETISATION	22,32% (2016)*
TAUX DE FECONDITE	5,55 enfants/femme (en 2020)*
INDICATIF TELEPHONIQUE	+235
ORGANISME DE PREVOYANCE SOCIALE AFFILIE A LA CIPRES	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS)

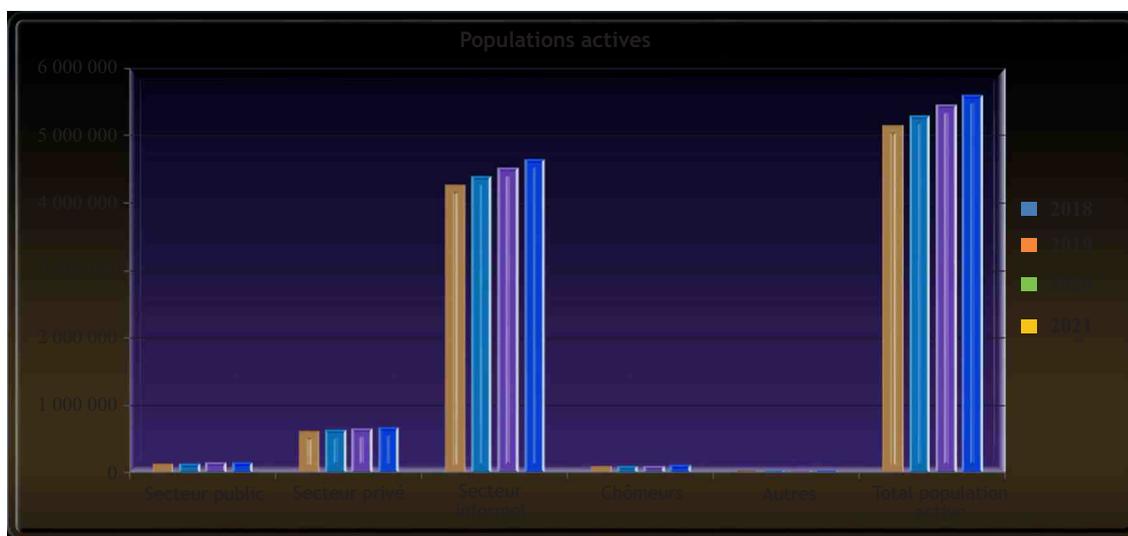
Sources : * données banque mondiale

0. DONNÉES MACROÉCONOMIQUES

0.1- Populations actives

Secteurs d'activités	2018	2019	2020	2021
Secteur public	139 466	143 461	147 455	151 450
Secteur privé	616 232	633 883	651 535	669 186
Secteur informel	4 286 761	4 409 552	4 532 342	4 655 132
Chômeurs	102 275	105 204	108 134	111 064
Autres	20 662	21 253	21 845	22 437
Total population active	5 165 396	5 313 353	5 461 311	5 609 269

Sources : <https://donnees.banquemondiale.org>



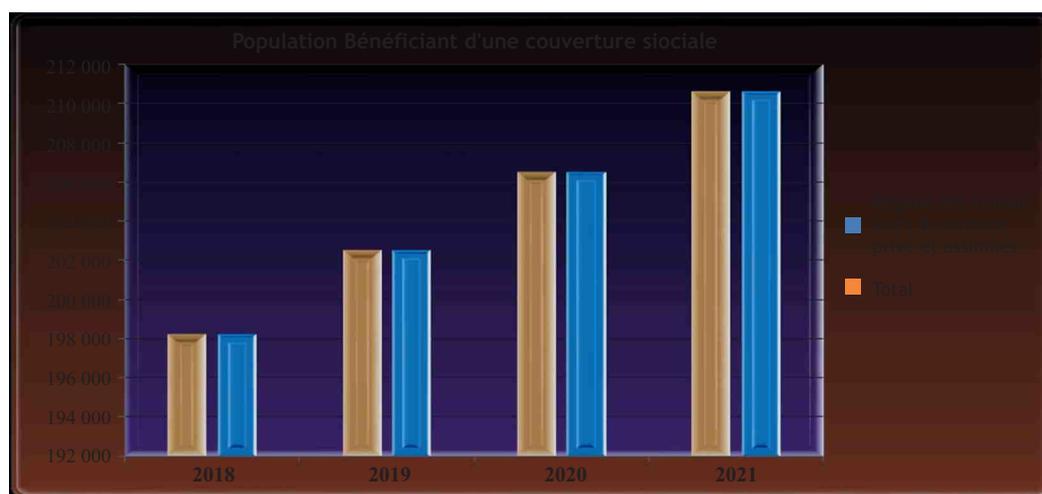
La population active totale du Tchad est passée de 5 165 396 en 2018 à 5 313 353 en 2019, 5 461 311 en 2020 et 5 609 269 en 2021, soit un taux de progression annuel moyen de 2,79%.

La population active de 2021 rapportée à la population totale du pays estimée en fin 2021 à 16 914 985 habitants, donne un taux d'activité de 33,16%.

0.2- Populations bénéficiant d'une couverture sociale

Régimes	2018	2019	2020	2021
Régime des travailleurs du secteur privé et assimilés	198 284	202 523	206 499	210 574
Régimes des fonctionnaires	ND	ND	ND	ND
Total	198 284	202 523	206 499	210 574

Sources : Statistiques CNPS Tchad



410

La population bénéficiant d'une couverture sociale relevant de la CNPS tel qu'il ressort du tableau ci-dessus est estimée à 198 284 en 2018, 202 523 en 2019, 206 499 en 2020 et 210 574 en 2021.

Avec cette population, la CNPS a réalisé en fin 2021 un taux de couverture estimé à 3,75% pour une population active.

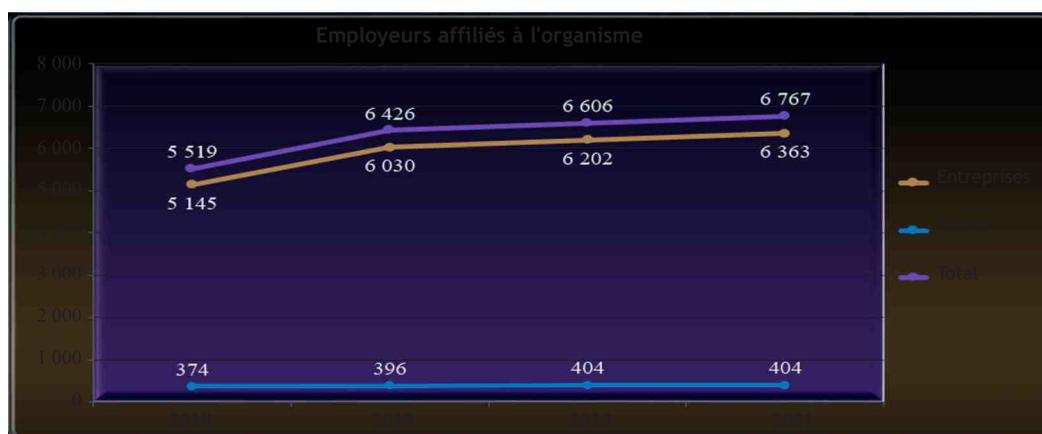
ORGANISME : CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE (CNPS)

1. EVOLUTION DES POPULATIONS ASSUJETTIES

1.1- Employeurs affiliés à l'organisme

Type	2018	2019	2020	2021
Entreprises	5 145	6 030	6 202	6 363
Autres	374	396	404	404
Total	5 519	6 426	6 606	6 767

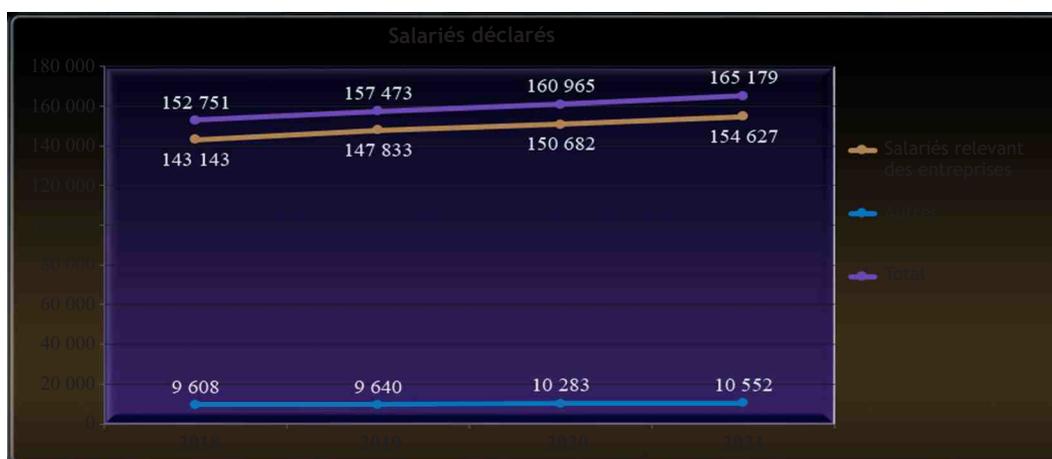
Sources: Données statistiques



1.2- Salariés déclarés

Type	2018	2019	2020	2021
Salariés relevant des entreprises	143 143	147 833	150 682	154 627
Autres	9 608	9 640	10 283	10 552
Total	152 751	157 473	160 965	165 179

Sources : Données statistiques



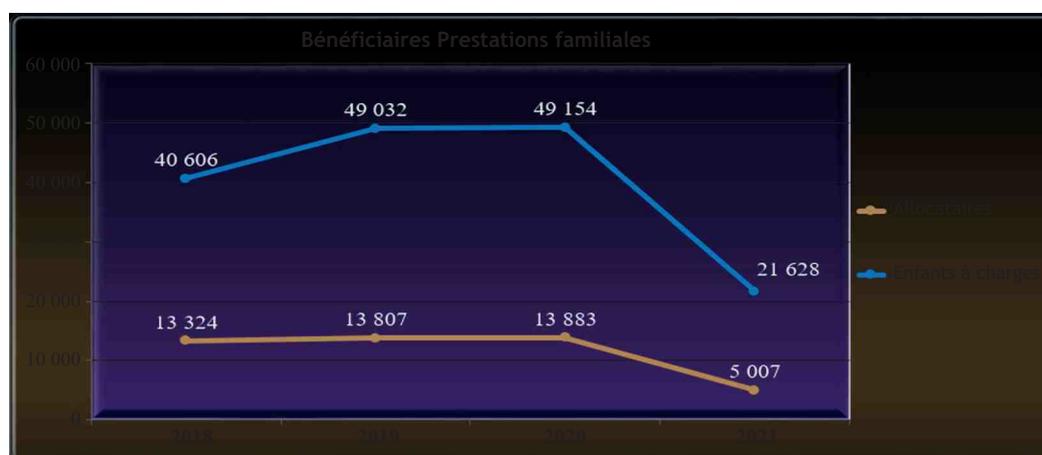
Comme il ressort des tableaux ci-dessus, le nombre d'employeurs affiliés à la CNPS est de 5 519 en 2018, 6 426 en 2019, 6 606 en 2020 et 6 767 en 2021.

Ces employeurs ont déclaré 152 751 en 2018, 152 751 en 2019, 160 965 en 2020 et 165 179 en 2021.

1.3- Bénéficiaires de Prestations Familiales

Type	2018	2019	2020	2021
Allocataires	13 324	13 807	13 883	5 007
Enfants à charges	40 606	49 032	49 154	21 628
TOTAL	53 930	62 839	63 037	26 635

Sources: Données statistiques

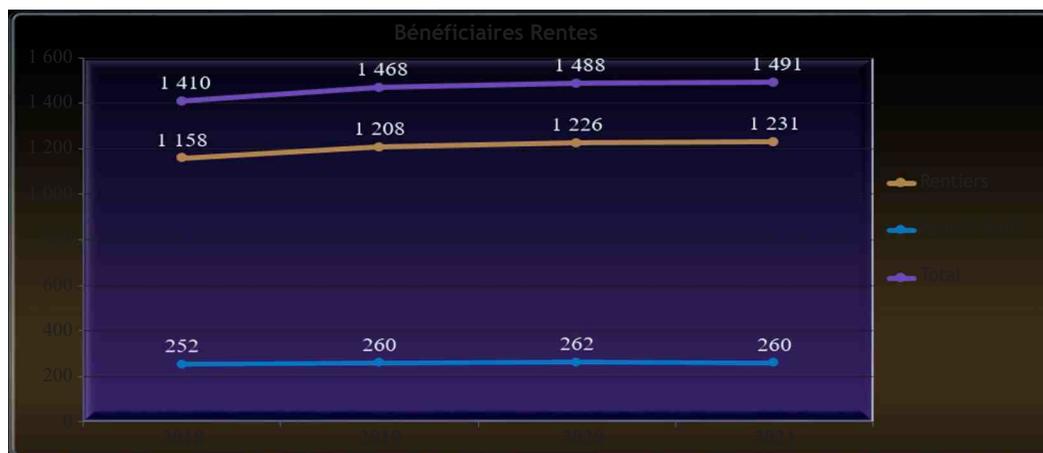


L'effectif des allocataires de la CNPS est passé de 13 324 en 2018, 13 807 en 2019, 13 883 en 2020 et 5 007 en 2021. Quant au nombre d'enfants à charge, il est passé de 40 606 en 2018 à 49 032 en 2019 puis 49 154 en 2020 et enfin 21 628 en 2021.

1.4- Bénéficiaires de Rentes

Type	2018	2019	2020	2021
Rentiers	1 158	1 208	1 226	1 231
Ayant-droits	252	260	262	260
Total	1 410	1 468	1 488	1 491

Sources: Données statistiques

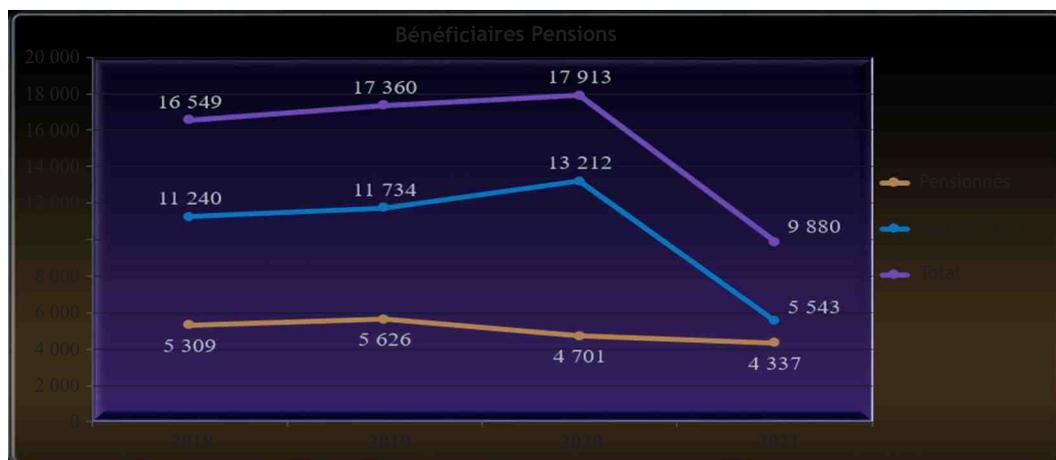


A l'observation du tableau ci-dessus, il ressort que l'effectif des bénéficiaires de rentes de la CNPS est passé de 1 410 en 2018 à 1 468 en 2019 puis 1 488 en 2020 et enfin 1 492 en 2021.

1.5- Bénéficiaires de Pensions

Type	2018	2019	2020	2021
Pensionnés	5 309	5 626	4 701	4 337
Ayant-droits	11 240	11 734	13 212	5 543
Total	16 549	17 360	17 913	9 880

Sources : Données statistiques



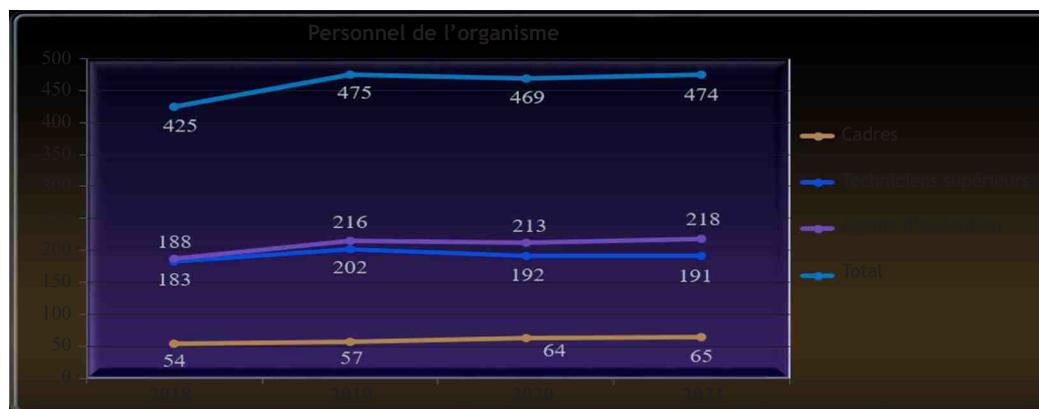
Le tableau ci-dessus indique que le nombre des bénéficiaires de pensions (titulaires et ayants-droit) de la CNPS est passé de 16 549 en 2018 à 17 360 en 2019 puis 17 913 en 2020 et 9 880 zen 2021.

2. EVOLUTION DES DONNEES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

2.1- Personnel de l'organisme

Personnel de l'Organisme	2018	2019	2020	2021
- Cadres	54	57	64	65
- Techniciens supérieurs	183	202	192	191
- Agents d'exécution	188	216	213	218
Total	425	475	469	474

Sources: Données statistiques



414

Au regard du tableau ci-dessus, l'effectif global du personnel de la CNPS est passé de 425 en 2018 à 475 en 2019 puis 469 en 2020 et enfin 474 en 2021.

L'effectif de 2021 se répartit par groupe à raison de 13,71% de cadres, 40,30% de techniciens supérieurs et 45,99% d'agents d'exécution.

Le rapport du nombre de cadres sur l'effectif total (taux d'encadrement) est de 12,71% en 2018, 12% en 2019, 13,65% en 2020 et 13,71% en 2021 pour une norme fixée à 10% au maximum par la CIPRES.

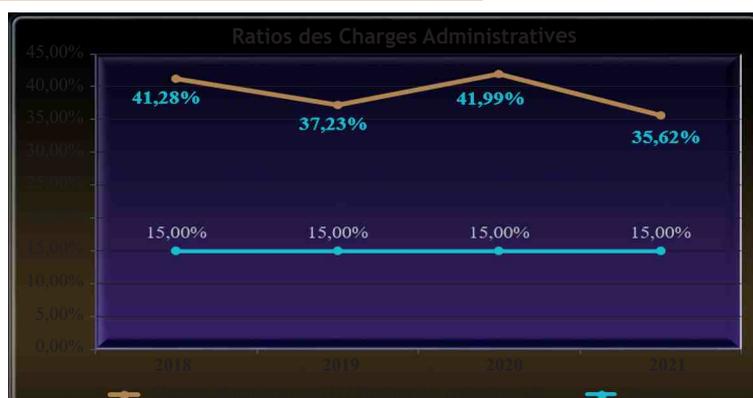
2.2- Ratios des Charges Administratives

Rubriques	2018	2019	2020	2021
Charges administratives (1)	41,28%	37,23%	41,99%	35,62%
Produits des cotisations (2)				

Sources : Etats financiers

(1) Sans amortissements et provisions

(2) y compris les pénalités et les majorations



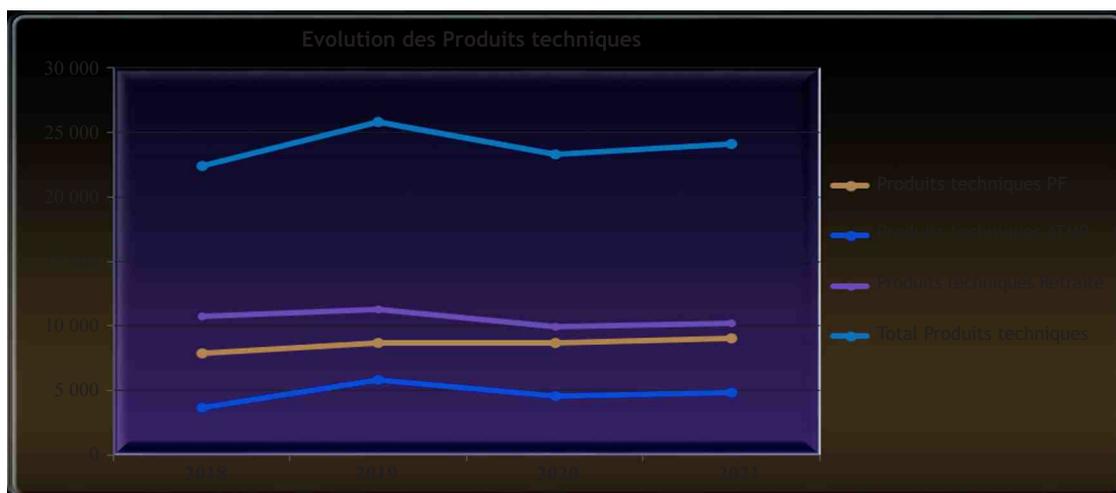
Il ressort de ce tableau que le ratio des charges administratives sur les produits est de 41,28% en 2018, 37,23% en 2019, 41,99% en 2020 et 35,62% en 2021. Comme le montre la courbe, ce ratio est largement supérieur à la norme de 15% fixée par la CIPRES.

2.3- Evolution des Produits (en millions de FCFA)

Nature des ressources	2018	2019	2020	2021
- Produits techniques PF	7 901,28	8 676,69	8 700,92	9 037,67
- Produits techniques ATMP	3 687,91	5 798,00	4 605,49	4 820,09
- Produits techniques Retraite	10 752,53	11 275,24	9 959,15	10 242,69
Sous total Produits techniques	22 341,73	25 749,93	23 265,56	24 100,46
- Autres produits (1)*	799,86	785,97	547,43	766,91
TOTAL des produits	23 141,59	26 535,90	23 812,99	24 867,36

Sources : Etats financiers

(1)* il s'agit des loyers, des revenus des placements et des dividendes (voir tableau suivant)



A l'observation du tableau ci-dessus, l'on constate que les produits techniques de la CNPS du Tchad ont progressé en passant de 22,342 milliards de FCFA en 2018 à 25,749 milliards de FCFA en 2019 puis 23,265 milliards de F CFA en 2020 et 24,100 en 2021.

(en millions de FCFA)

Autres Produits	2018	2019	2020	2021
- Loyers	30,25	303,12	243,95	111,5
- Revenus des placements	717,77	431	228,48	655,41
- Dividendes	51,84	51,84	75	0
Total Autres Produits	799,86	785,97	547,43	766,91

Sources: Etats financiers



416

Le montant total des loyers, revenus des placements et dividendes (autres produits) réalisés par la CNPS du Tchad est passé de 0,799 milliards en 2018 à 0,785 milliards de FCFA en 2019 puis 0,547 milliards de F CFA en 2020 et 0,766 milliards de F CFA en 2021 soit un taux de variation moyen annuel de 2,67%.

Lesdits produits couvrent les charges de fonctionnement ou charges administratives à hauteur de 5,68% en 2018, 5,13% en 2019, 04% en 2020 et 5% en 2021.

2.4- Evolution des Charges (en millions de FCFA)

Nature des charges	2018	2019	2020	2021
- Prestations familiales	461,67	804,31	742,18	633,01
- ATMP	304,75	707,25	380,36	203,74
- Retraite	7 060,42	8 399,00	5 021,04	5 003,53
- Action sanitaire et sociale	268,07	94,65	88,63	104,4
Sous total CHARGES TECHNIQUES	8 094,91	10 005,23	6 232,21	5 944,68
- Charges gestions administratives (1)	14 089,77	15 320,95	13 916,77	16 204,36
- Charges administratives gestions ASS (1)	1 095,65	1 186,88	1 014,02	665,93
- Charges autres gestions (1)	1 650,79	2 294,69	1 254,88	1 234,30
Sous total autres charges	16 836,22	18 802,51	16 185,67	18 104,59
Total des charges	24 931,12	28 807,74	22 417,88	24 049,27

Sources: Etats financiers

(1) Y compris les amortissements et les provisions



Au regard des informations retracées dans le tableau ci-dessus, le niveau des charges techniques enregistrées par la CNPS a connu des hausses de 23,60%, -37,71% et -4,61% respectivement en 2019, 2020 et 2021.

Ainsi, le montant total des charges techniques est passé de 8,094 milliards en 2018, 10,005 milliards de FCFA en 2019, 6,232 milliards de F CFA en 2020 et 5,944 milliards de F CFA en 2021.

Quant aux autres charges, elles sont passées de 16,836 milliards en 2018 à 18,802 milliards en FCFA en 2019 puis 16,185 milliards de F CFA en 2020 et enfin 18,104 milliards de F CFA en 2021.

Les autres charges représentent en 2018, 2019, 2020 et 2021, respectivement 67,53%, 65,26%, 72,20% et 75,28% des charges totales contre 32,47%, 34,73%, 27,80% et 24,72% pour les charges techniques.

La proportion des autres charges sur les produits techniques constatés au cours de l'exercice 2021 est de 75,12% contre 24,67% pour les charges techniques.

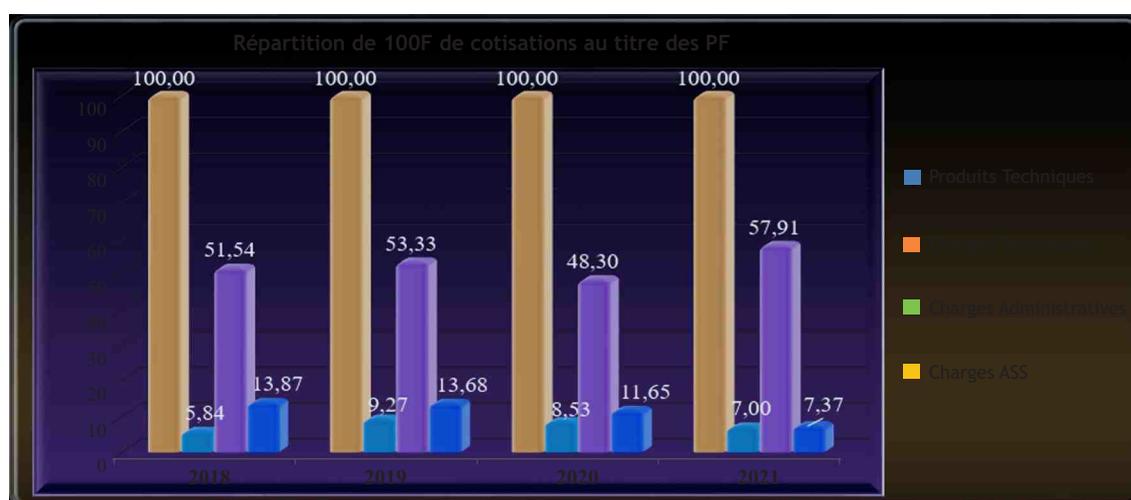
2.5- Analyse des résultats des Branches Techniques

2.5.1- Prestations Familiales (en millions de FCFA)

INTITULES	2018		2019		2020		2021	
	Montant	Taux %						
Produits Techniques	7 901,28	100	8 676,69	100	8 700,92	100	9 037,67	100
Charges Techniques	461,67	5,84	804,31	9,27	742,18	8,53	633,01	7
Résultat N° 1	7 439,62	94,16	7 872,38	90,73	7 958,74	91,47	8 404,66	93
Charges Administratives	4 071,94	51,54	4 626,93	53,33	4 202,86	48,3	5 234,01	57,91
Résultat N° 2	3 367,67	42,62	3 245,45	37,4	3 755,88	43,17	3 170,65	35,08
Charges ASS	1095,65	13,87	1 186,88	13,68	1 014,02	11,65	665,93	7,37
Résultat N° 3	2 272,02	28,76	2058,57	23,73	2 741,86	31,51	2 504,72	27,71

Sources : Etats financiers

418



Il ressort du tableau ci-dessus que la branche des prestations familiales a enregistré des produits techniques de 7,901 milliards de FCFA en 2018, 8,676 milliards de FCFA en 2019, 8,700 milliards de F CFA en 2020 et 9,037 milliards de F CFA en 2021.

Les charges techniques de la branche quant à elles, ont été de 0,461 milliards de FCFA en 2018, 0,804 milliards de FCFA en 2019, 0,742 milliards de F CFA en 2020 et 0,633 milliards de F CFA en 2021.

Le taux de redistribution (ressources de cotisations allouées aux prestations) s'est élevé à 5,84% en 2018, 9,27% en 2019, 8,53% en 2020 et 7% en 2021 contre la norme de 65% minimum fixée par la CIPRES.

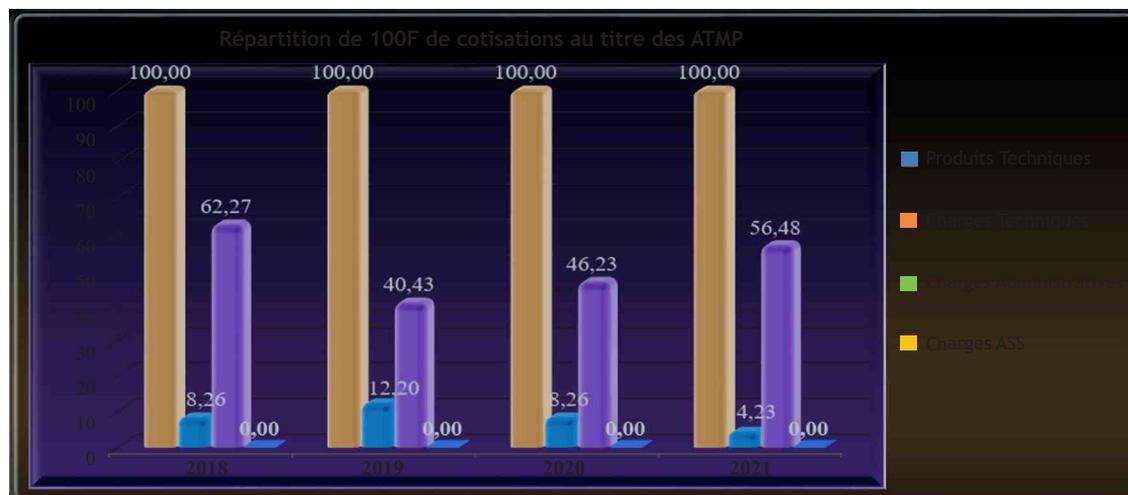
Il a été prélevé dans les ressources de la branche au titre de sa participation au fonctionnement du régime 51,54% en 2018, 53,33% en 2019, 48,30% en 2020 et 57,91% en 2021 pour une norme de 15% au maximum fixée par la CIPRES.

Le résultat ainsi dégagé après les prélèvements représente 28,76% en 2018, 23,73% en 2019, 31,51% en 2020 et 27,71% en 2021 des produits techniques.

2.5.2- Risques Professionnels (en millions de FCFA)

INTITULES	2018		2019		2020		2021	
	Montant	Taux %						
Produits Techniques	3 687,91	100	5 798,00	100	4 605,49	100	4 820,09	100
Charges Techniques	304,75	8,26	707,25	12,2	380,36	8,26	203,74	4,23
Résultat N° 1	3 383,16	91,74	5 090,74	87,8	4 225,13	91,74	4 616,35	95,77
Charges Administratives	2 296,63	62,27	2 344,11	40,43	2 129,27	46,23	2 722,33	56,48
Résultat N° 2	1 086,53	29,46	2746,64	47,37	2095,86	45,51	1 894,02	39,29
Charges ASS	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat N° 3	1 086,53	29,46	2746,64	47,37	2095,86	45,51	1 894,02	39,29

Sources: Etats financiers



Il ressort de l'examen du tableau ci-dessus que la branche des risques professionnels a enregistré des produits techniques de 3,687 milliards de FCFA en 2018, 5,798 milliards de FCFA en 2019, 4,605 milliards de F CFA en 2020 et 4,820 milliards de F CFA en 2021.

Les charges techniques quant à elles, ont été de 0,304 milliards de FCFA en 2018, 0,707 milliards de FCFA en 2019, 0,380 milliards de F CFA en 2020 et 0,203 milliards de F CFA en 2021.

Le taux de redistribution (ressources de cotisations allouées aux prestations) s'est élevé à 8,26% en 2018, 12,20% en 2019, 8,26% en 2020 et 4,23% en 2021 contre la norme de 65% minimum fixée par la CIPRES.

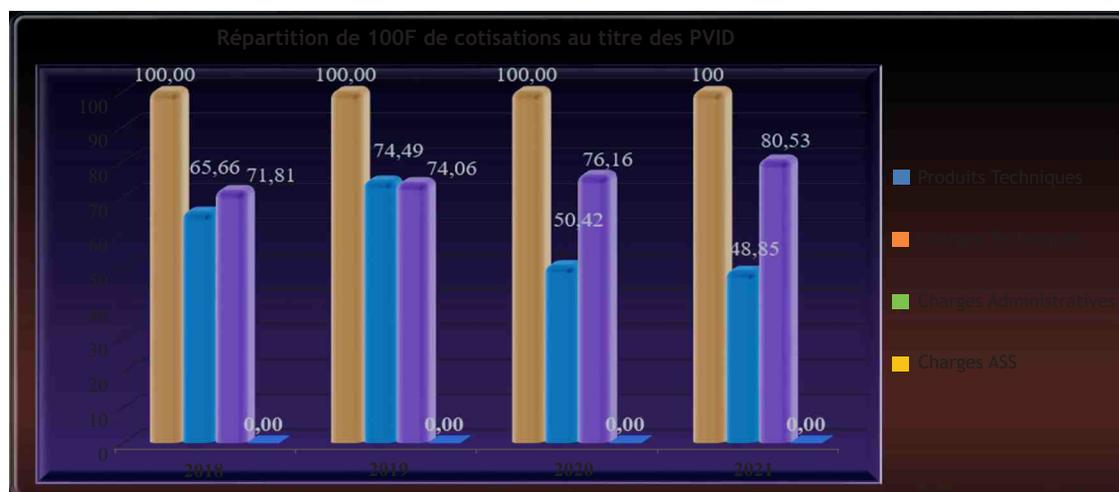
Il a été prélevé dans les ressources de la branche au titre de sa participation au fonctionnement du régime 62,27% en 2018, 40,43% en 2019, 46,23% en 2020 et 56,48% en 2021, pour une norme de 15% au maximum fixée par la CIPRES.

Le résultat ainsi dégagé après les prélèvements représente 29,46% en 2018, 47,37% en 2019, 45,51% en 2020 et 39,29% en 2021 des produits techniques.

2. 5.3 Pensions Vieillesse (en millions de FCFA)

INTITULES	2018		2019		2020		2021	
	Montant	Taux %	Montant	Taux %	Montant	Taux %	Montant	Taux %
Produits Techniques	10 752,53	100	11 275,24	100	9 959,15	100	10 242,69	100
Charges Techniques	7 060,42	65,66	8 399,00	74,49	5 021,04	50,42	5 003,53	48,85
Résultat N° 1	3 692,12	34,34	2876,23855	25,51	4 938,11	49,58	5 239,17	51,15
Charges Administratives	7 721,20	71,81	8 349,92	74,06	7 584,64	76,16	8 248,02	80,53
Résultat N° 2	-4 029,08	-37,47	-5 473,68	-48,55	-2 646,53	-26,57	-3 008,85	-29,38
Charges ASS	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat N° 3	-4 029,08	-37,47	-5 473,68	-48,55	-2 646,53	-26,57	-3 008,85	-29,38

Sources: Etats financiers



Comme on le constate dans le tableau ci-dessus, les produits de la branche des pensions sont passés de 10,75 milliards de FCFA en 2018 à 11,275 milliards de FCFA en 2019 puis 9,959 milliards de F CFA en 2020 et 10,242 milliards de F CFA en 2021.

Les charges techniques quant à elles, ont été de 7,060 milliards de FCFA en 2018, 8,399 milliards de FCFA en 2019, 5,021 milliards de F CFA en 2020 et 5,003 milliards de F CFA en 2021.

Le taux de redistribution ou ressources de cotisations allouées aux prestations s'est élevé à 65,66% en 2018, 74,49% en 2019, 50,42% en 2020 et 51,15% en 2021, contre la norme de 65% minimum fixée par la CIPRES.

Il a été prélevé dans les ressources de la branche au titre de sa participation au fonctionnement du régime 71,81% en 2018, 74,06% en 2019, 76,16% en 2020 et 80,53% en 2021, pour une norme de 15% au maximum fixée par la CIPRES.

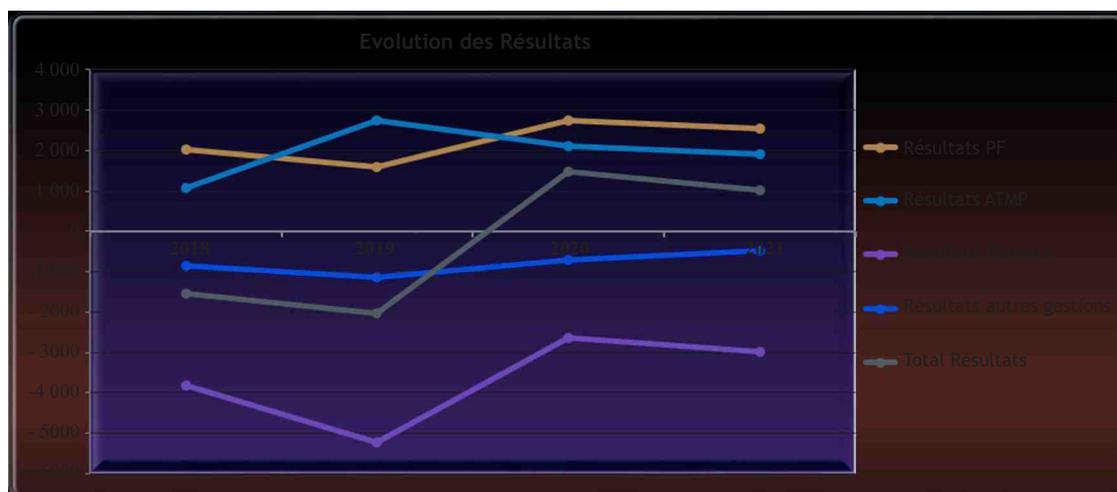
Le résultat ainsi dégagé après les prélèvements est déficitaire de 4,029 milliards en 2018, 5,473 milliards en 2019, 2,646 milliards de F CFA en 2020 et 3,008 milliards de F CFA en 2021.

2.6- Evolution des Résultats et des Réserves

Nature des ressources	2018	2019	2020	2021
- Résultat PF	2 031,96	1 585,25	2 741,86	2 540,46
- Résultat ATMP	1 086,53	2 746,64	2 095,83	1 919,40
- Résultat Retraite	-3 802,49	-5 238,13	-2 646,53	-2 968,29
- Résultat autres gestions	-850,93	-1 130,05	-707,46	-467,39
· Immeubles de rapport	-1 512,99	-1 440,62		-924,53
· Placement	662,06	310,57		457,14
Total Résultat	-1 534,93	-2 036,29	1 483,70	1 024,18
- Réserves PF	89 213,04	91 183,97	ND	ND
- Réserves ATMP	8 715,48	9 775,07	ND	ND
- Réserves retraite	9 733,95	7 382,21	ND	ND
- Autres Réserves	1 443,69	9 347,93	ND	ND
Total Réserves	109 106,16	117 689,18	103 868,96	103 679,83
TOTAL (Résultat + Réserve)	107 571,23	115 652,89	105 352,66	104 704,01

Sources: Etats financiers

421



L'examen du tableau ci-dessus révèle que le résultat net de la CNPS est ressorti déficitaire de 1,534 milliards de F CFA en 2018, 2,036 milliards de F CFA, 2019 et excédentaire de 1,483 milliards de F CFA en 2020 et 1,024 milliards de F CFA en 2021.



422

Quant aux réserves constituées, elles sont passées de 109,106 milliards en 2018 à 117,689 milliards en 2019 puis 103,868 milliards de F CFA en 2020 et enfin 103,679 milliards de F CFA en 2021.



Le total du résultat et des réserves s'est élevé en conséquence en fin 2021 à 104,704 milliards de FCFA. Ces réserves correspondent à 4,35 fois le total des charges réalisées en fin 2021.

RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

ORGANISMES AFFILIÉS À LA CIPRES

CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE

CAISSE DE RETRAITE DU TOGO

INSTITUT NATIONAL D'ASSURANCE MALADIE



Etats membres de la C.I.PRES.								
Bénin	Burkina Faso	Cameroun	Centrafrique	Comores	Congo	Côte d'Ivoire	Gabon	Guinée Bissau
Guinée Equatoriale	Madagascar	Mali	Niger	RD Congo	Sénégal	Tchad	Togo	

Rapport Annuel de la CIPRES Exercice 2021





Le Togo est un pays d'Afrique de l'Ouest ayant des frontières communes avec le Bénin à l'est, le Burkina Faso au nord, et le Ghana à l'ouest. Sa façade sud est ouverte sur le golfe du Bénin.

TABLEAU DES INDICATEURS SOCIAUX

DONNEES	VALEURS
SUPERFICIE	56 785 km ²
INDEPENDANCE	27 avril 1960
CAPITALE	Lomé
LANGUE OFFICIELLE	Français
POPULATION	8 478 242 habitants (2021)*
DENSITE	152,21 habitants/km ² (2020)*
TAUX DE CROISSANCE DE LA POPULATION	2,38% (2021)*
PIB PAR HABITANT	992,328 \$ habitant (2021)*
POPULATION EN DECA DU SEUIL DE PAUVRETE	22,9 % (2018)
ESPERANCE DE VIE (F)	60,42 ans (2020)*
ESPERANCE DE VIE (H)	62,24 ans (2020)*
TAUX DE NATALITE	32,33‰ habitants (2020)*
TAUX DE MORTALITE	8,20‰ habitants (2020)*
TAUX DE MORTALITE INFANTILE	44,4‰ naissances (2020)*
TAUX D'ALPHABETISATION	63,53% (2020)*
TAUX DE FECONDITE	4,20 enfants/femme (2020)*
INDICATIF TELEPHONIQUE	+228
ORGANISMES DE PREVOYANCE SOCIALE AFFILIES A LA CIPRES	Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)
	Caisse de Retraite du Togo (CRT)
	Institut National d'Assurance Maladie (INAM)

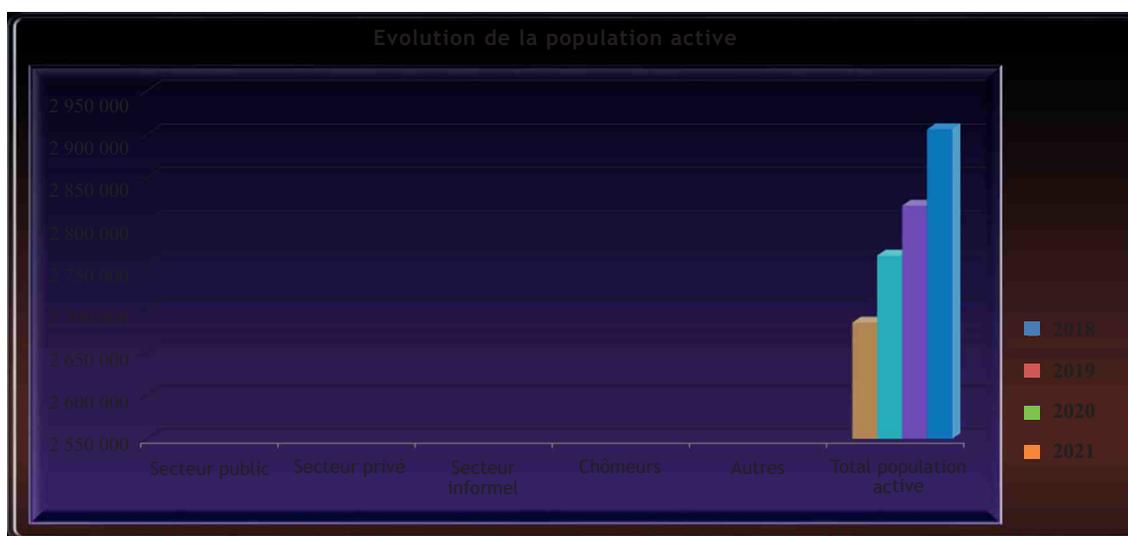
Sources : * données banque mondiale

0. DONNÉES MACROÉCONOMIQUES

0.1- Populations actives

Secteurs d'activités	2018	2019	2020	2021
Secteur public	ND	ND	ND	ND
Secteur privé	ND	ND	ND	ND
Secteur informel	ND	ND	ND	ND
Chômeurs	ND	ND	ND	ND
Autres	ND	ND	ND	ND
Total population active	2 683 601	2 760 567	2 817 960	2 905 587

Sources : <https://donnees.banquemondiale.org>



425

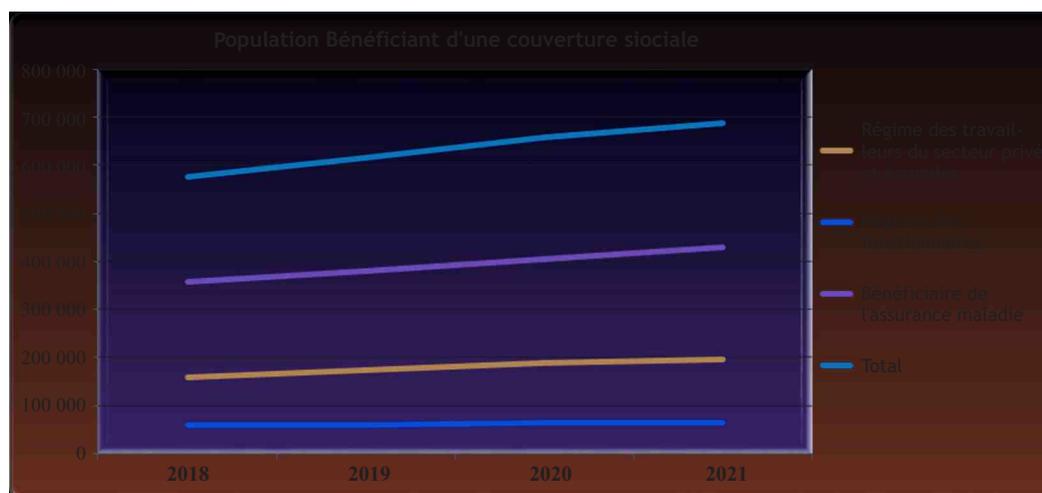
La population active totale du Togo est passée de 2 728 772 en 2018 à 2 804 487 en 2019 puis 3 235 421 en 2020 et enfin 2 905 587 en 2021.

La population active de 2021 rapportée à la population totale du pays estimée en fin 2020 à 8 278 737 habitants, donne un taux d'activité de 35,10%.

0.2- Populations bénéficiant d'une couverture sociale

Régimes	2018	2019	2020	2021
Régime des travailleurs du secteur privé et assimilés	159 180	174 702	188 358	195 400
Régimes des fonctionnaires	60 130	60 205	63 219	63 219
Bénéficiaire de l'assurance maladie	357 133	380 463	405 419	428 589
Total	576 443	615 370	656 996	687 208

Sources : Données statistiques CNSS, CRT et INAM



La population bénéficiant d'une couverture sociale relevant de la CNSS, de l'INAM et de la CRT tel qu'il ressort du tableau ci-dessus a évolué 357 133 en 2018 à 380 463 en 2019 puis 405 419 en 2020 et enfin 428 589 en 2021 soit une progression annuelle moyenne de 6,27%.

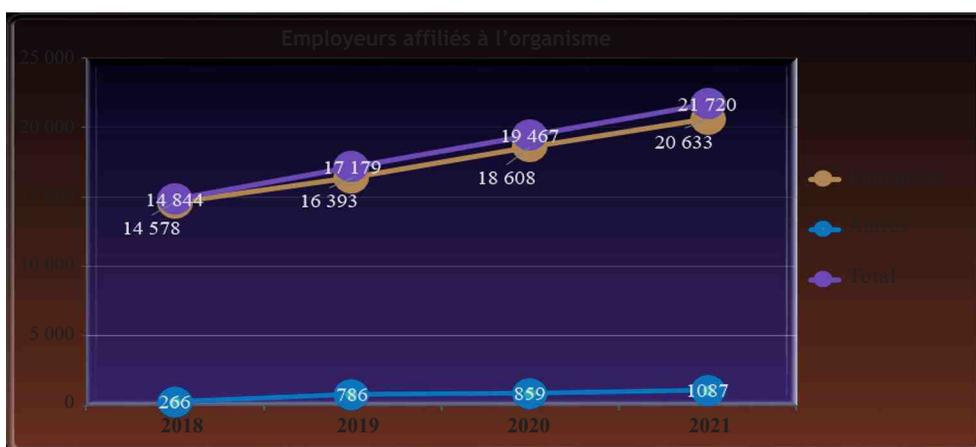
ORGANISME : CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE (CNSS)

1. EVOLUTION DES POPULATIONS ASSUJETTIES

1.1- Employeurs affiliés à l'organisme

Type	2018	2019	2020	2021
Entreprises	14 578	16 393	18 608	20 633
Autres	266	786	859	1087
Total	14 844	17 179	19 467	21 720

Sources : Données statistiques

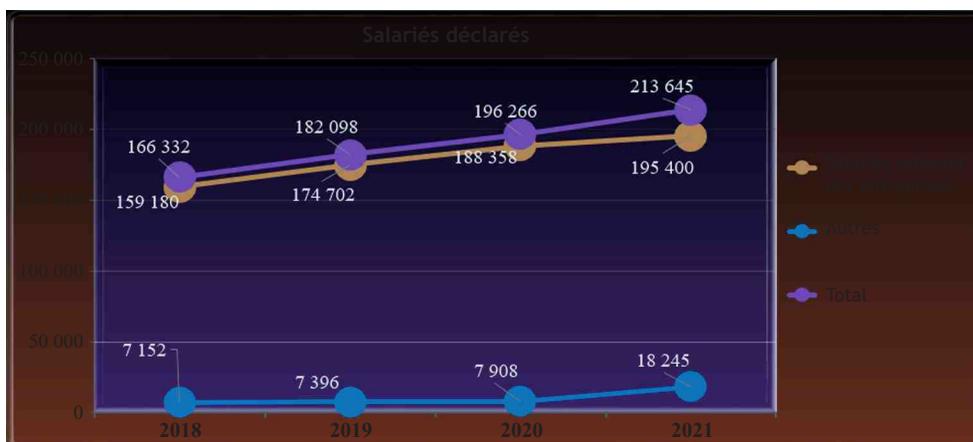


427

1.2- Salariés déclarés

Type	2018	2019	2020	2021
Salariés relevant des entreprises	159 180	174 702	188 358	195 400
Autres	7 152	7 396	7 908	18 245
Total	166 332	182 098	196 266	213 645

Sources: Données statistiques



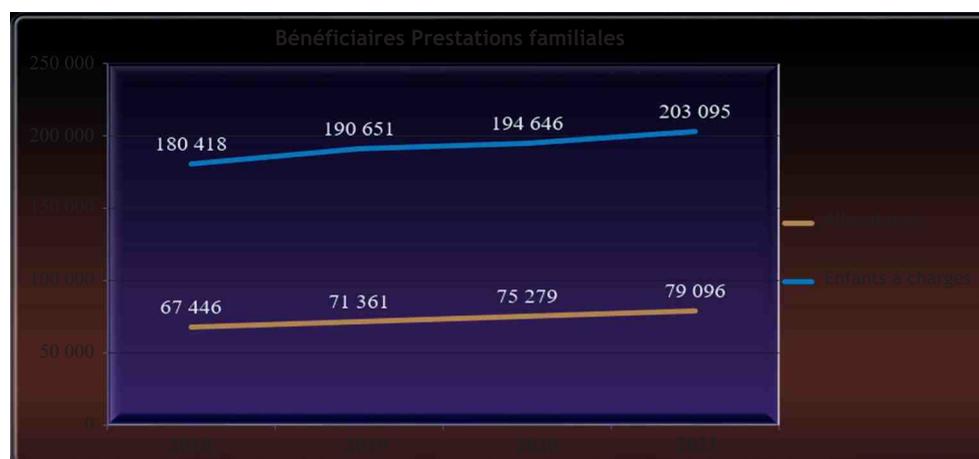
Il ressort des tableaux ci-dessus que le nombre d'employeurs affiliés à la CNSS est de 14 844 en 2018 à 17 179 en 2019 puis 19 467 et enfin 21 720 en 2021. Ainsi, le nombre d'employeurs affiliés à la CNSS a connu une augmentation de 15,73% en 2019, 13,32% en 2020 et enfin 11,57% en 2021 soit un taux d'évolution moyen annuel de 13,54%.

Ces employeurs ont déclaré en 2018, 2019, 2020 et 2021 respectivement 166 332, 182 098, 196 266 et 213 645 salariés.

1.3- Bénéficiaires de Prestations Familiales

Type	2018	2019	2020	2021
Allocataires	67 446	71 361	75 279	79 096
Enfants à charges	180 418	190 651	194 646	203 095
TOTAL	247 864	262 012	269 925	282 191

Sources : Données statistiques et rapport d'activités



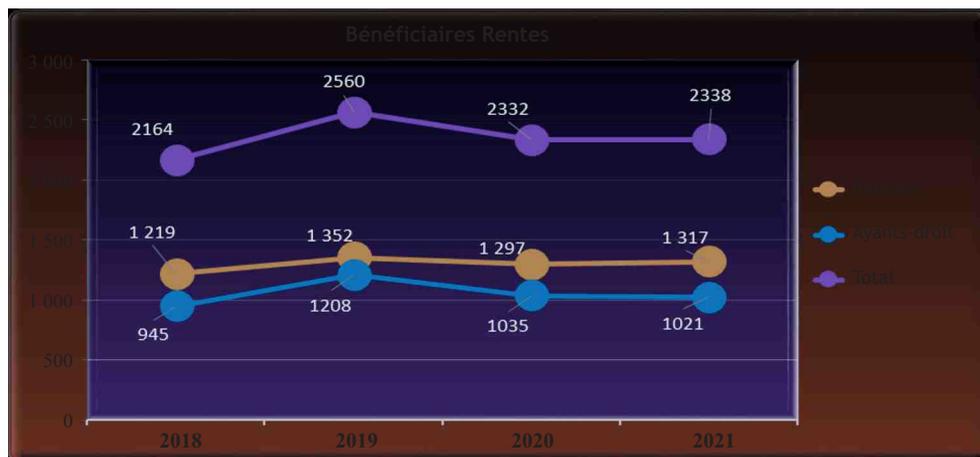
L'effectif des allocataires de la CNSS s'est accru en moyenne de 4,42% par an en passant 67 446 en 2018 à 71 361 en 2019, 75 279 en 2020 et enfin 79 096 en 2021.

Quant au nombre des enfants à charge, il est passé de 180 418 en 2018 à 190 651 en 2019 puis 194 646 en 2020 et enfin 203 191 en 2021.

1.4- Bénéficiaires de Rentes

Type	2018	2019	2020	2021
Rentiers	1 219	1 352	1 297	1 317
Ayant-droits	945	1208	1035	1021
Total	2164	2560	2332	2338

Sources : Données statistiques et rapport d'activités



A l'observation du tableau ci-dessus, il ressort que l'effectif des bénéficiaires de rentes de la CNSS est passé de 2 164 en 2018 à 2 560 en 2019 puis 2 332 en 2020 et enfin 2 338 en 2021, soit un taux de variation moyen annuel de 3,22%.

1.5- Bénéficiaires de Pensions

Type	2018	2019	2020	2021
Pensionnés	24 044	25 079	26 013	26 780
Ayant-droits	16 413	16 776	17 891	18 608
Total	40 457	41 855	43 904	45 388

Sources : Données statistiques et rapport d'activités



Le tableau ci-dessus indique que le nombre des bénéficiaires de pensions (titulaires et ayants-droit) de la CNSS est passé de 40 457 en 2018 à 41 855 en 2019 puis 43 904 en 2020 et enfin 45 388 en 2021, soit un taux de variation moyen annuel de 3,91%.

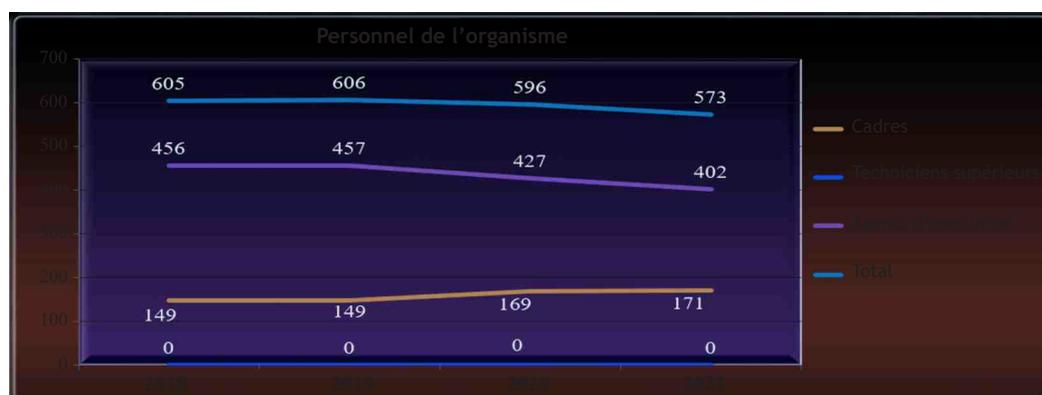
Le rapport du nombre des salariés déclarés sur le nombre des bénéficiaires de pensions donne, un ratio de dépendance démographique entre actifs et retraités de 8,22 pour 1 en 2018, 4,35% en 2019, 4,47 pour 1 en 2020 et 4,71 pour 1 en 2021.

2. EVOLUTION DES DONNEES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

2.1- Personnel de l'organisme

Personnel de l'Organisme	2018	2019	2020	2021
- Cadres	149	149	169	171
- Techniciens supérieurs	0	0	0	0
- Agents d'exécution	456	457	427	402
Total	605	606	596	573

Sources : Statistiques CNSS Togo



430

Au regard du tableau ci-dessus, l'effectif global du personnel de la CNSS est passé de 605 en 2018 à 606 en 2019 puis 596 en 2020 et 573 en 2021.

Cet effectif a ainsi enregistré sur la période un taux de régression moyen annuel de 0,01%.

L'effectif de 2021 se répartit par groupe à raison de 29,84% de cadres et 70,16% d'agents d'exécution.

Le rapport du nombre de cadres sur l'effectif total donne un taux d'encadrement de 23,50% en 2018, 24,59% en 2019, 28,36% en 2020 et 29,84% en 2021 contre la norme de 10% au maximum fixée par la CIPRES.

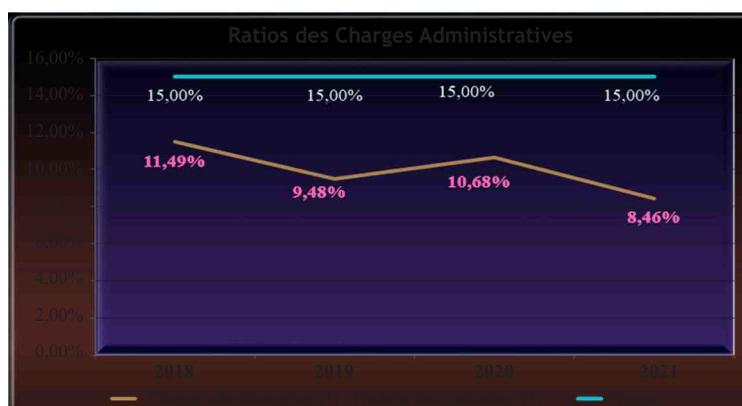
2.2- Ratios des Charges Administratives

Rubriques	2018	2019	2020	2021
Charges administratives (1)	11,49%	9,48%	10,68%	8,46%
Produits des cotisations (2)				

Sources : Etats financiers

(1) Sans amortissements et provisions

(2) y compris les pénalités et les majorations



Au vu du tableau ci-dessus, on constate que le ratio des charges administratives sur les produits techniques est passé de 11,49% en 2018 à 9,48% en 2019 puis 10,68% en 2020 et enfin 8,46% en 2021.

Les charges administratives de la CNSS sont conformes à la norme de 15% fixée par la CIPRES au cours de la période de référence.

2.3- Evolution des Produits (en millions de FCFA)

Nature des ressources	2018	2019	2020	2021
- Produits techniques PF	7 634,38	10 831,39	9 684,53	12 878,99
- Produits techniques ATMP	5 093,80	7 171,86	6 553,78	8 721,70
- Produits techniques Retraite	41 138,90	57 424,74	53 466,21	69 886,58
- Majorations de retard	1 237,11	11 651,35	2 256,11	4 534,51
Sous total Produits techniques	55 104,19	87 079,34	71 960,63	96 021,77
- Autres produits (1) *	12 502,12	13 621,03	13 772,46	13 147,23
TOTAL des produits	67 606,31	100 700,37	85 733,08	109 168,99

Sources : Etats financiers

(1)* il s'agit des loyers, des revenus des placements et des dividendes (voir tableau suivant)



L'observation du tableau ci-dessus révèle que les produits techniques de la CNSS du Togo se sont accrus en moyenne de 24,75% par an sur la période 2018-2021, passant de 55,104 milliards de FCFA en 2018 à 87,079 milliards de FCFA en 2019 puis 71,960 milliards de F CFA en 2020 et enfin 96,021 milliards de F CFA en 2021.

(en millions de FCFA)

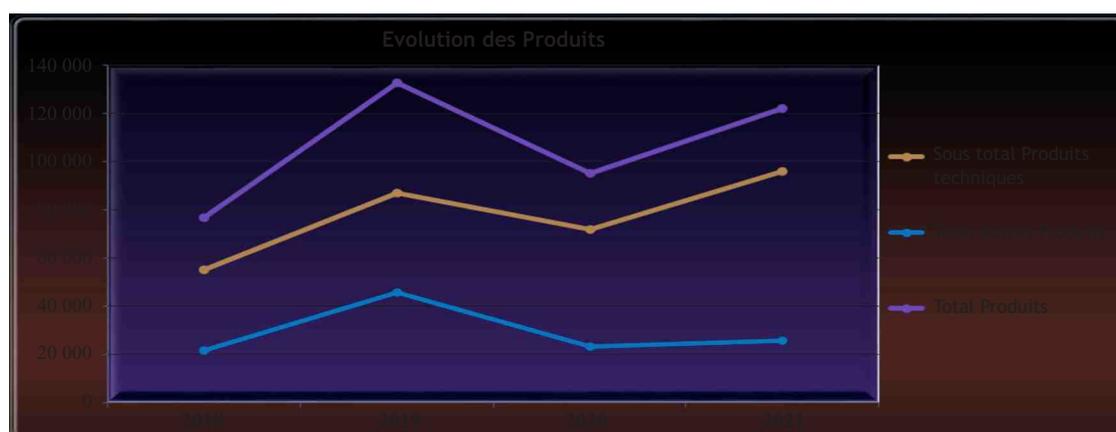
Autres Produits	2018	2019	2020	2021
- Loyers	80,4	139,63	306,06	434,62
- Dividendes	12 421,72	12 987,83	12 867,07	12 408,27
- Revenus des placements	758,85	493,56	599,32	304,34
Sous Total	12 502,12	13 621,03	13 772,46	13 147,23
- Autres	8 959,20	32 027,20	9 378,44	12 733,05
Total Autres Produits	21 461,32	45 648,24	23 150,90	25 880,27

Sources : Etats financiers



Le montant total des loyers, revenus des placements et dividendes (autres produits) réalisés par la CNSS du Togo sont passés de 12,502 milliards en 2018 à 13,621 milliards de FCFA en 2019 puis 13,772 milliards de F CFA en 2020 et enfin 13,147 milliards de F CFA en 2021, affichant ainsi un taux de progression moyen annuel de 1,84%.

Lesdits produits couvrent les charges de fonctionnement ou charges administratives à hauteur de 79,25% en 2018, 95,52% en 2019, 44,61% en 2020 et 75,68% en 2021.

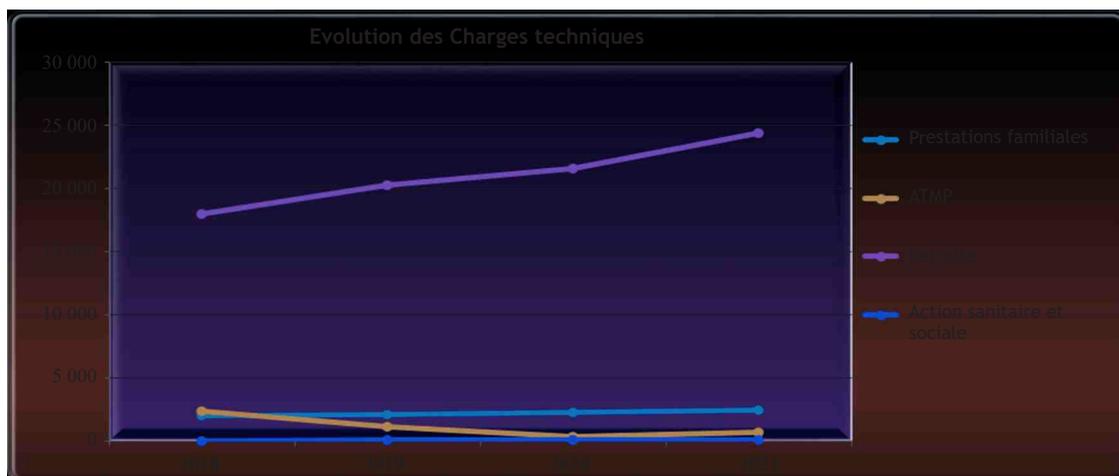


2.4- Evolution des Charges (en millions de FCFA)

Nature des charges	2018	2019	2020	2021
- Prestations familiales	1 973,18	2 065,44	2 232,27	2 421,28
- ATMP	2 355,85	1 078,63	333,28	704,82
- Retraite	17 963,33	20 294,42	21 540,46	24 361,01
- Action sanitaire et sociale	12	62,17	108,51	35
Sous total CHARGES TECHNIQUES	22 304,36	23 500,65	24 214,52	27 522,11
- Charges gestions administratives (1)	13 883,57	30 527,86	18 197,35	23 913,76
- Charges administratives gestions ASS (1)	11,68	7,19	5,53	3,4
- Charges autres gestions (1)	8 212,52	6 435,10	9 153,96	4 300,78
Sous total autres charges	22 107,78	36 970,16	27 356,84	28 217,93
Total des charges	44 412,14	60 470,81	51 571,36	55 740,05

Sources : Etats financiers

(1) Y compris les amortissements et les provisions (comptes 61 à 69)



Au regard des informations présentées dans le tableau ci-dessus, le montant total des charges techniques est passé de 22,304 milliards en 2018 à 23,500 milliards de FCFA en 2019 puis 24,214 milliards de F CFA en 2020 et enfin 27,522 milliards de F CFA en 2021.

Quant aux autres charges, elles sont passées de 22,107 milliards de FCFA en 2018 à 36,970 milliards de FCFA en 2019 puis 27,356 milliards de F CFA en 2020 et enfin 28,217 milliards de F CFA en 2021.



Les autres charges représentent en 2018, 2019, 2020 et 2021, respectivement 49,78%, 61,14%, 53,05% et 50,62% des charges totales contre 50,22%, 38,86%, 46,95% et 49,38% en 2020 pour les charges techniques.

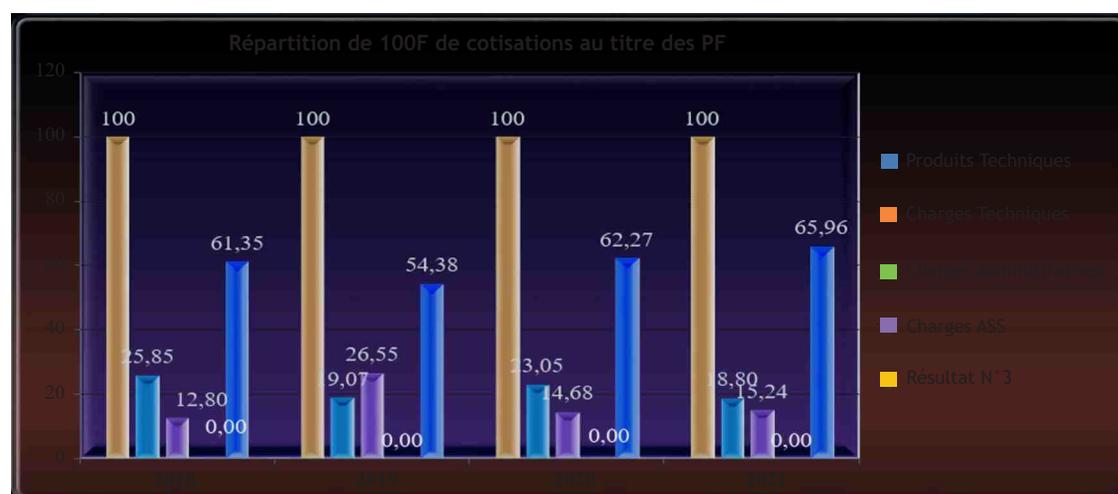
La proportion des autres charges sur les produits techniques constatés au cours de l'exercice 2021 est 29,39% contre 28,66% pour les charges techniques.

2.5- Analyse des résultats des Branches Techniques

2.5.1- Prestations Familiales (en millions de FCFA)

INTITULES	2018		2019		2020		2021	
	Montant	Taux %	Montant	Taux %	Montant	Taux %	Montant	Taux %
Produits Techniques	7 634,38	100	10 831,39	100	9 684,53	100	12 878,99	100
Charges Techniques	1 973,18	25,85	2 065,44	19,07	2 232,27	23,05	2 421,28	18,8
Résultat N° 1	5 661,21	74,15	8 765,95	80,93	7 452,26	76,95	10 457,71	81,2
Charges Administratives	977,35	12,8	2 875,80	26,55	1 421,98	14,68	1 963	15,24
Résultat N° 2	4 683,86	61,35	5 890,15	54,38	6 030,28	62,27	8 494,50	65,96
Charges ASS	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat N° 3	4 683,86	61,35	5 890,15	54,38	6 030,28	62,27	8 494,50	65,96

Sources: Etats financiers



Il ressort du tableau ci-dessus que la branche des prestations familiales a enregistré des produits techniques de 7,634 milliards en 2018, 10,831 milliards de FCFA en 2019, 9,684 milliards de F CFA en 2020 et 12,878 milliards de F CFA en 2021.

Les charges techniques de la branche quant à elles, ont été de 1,973 milliards en 2018, 2,065 milliards de FCFA en 2019, 2,232 milliards de F CFA en 2020 et 2,421 milliards de F CFA en 2021.

Le taux de redistribution (ressources de cotisations allouées aux prestations) s'est élevé à 25,85% en 2018, 19,07% en 2019, 23,05% en 2020 et 18,80% en 2021 contre la norme de 65% minimum fixée par la CIPRES.

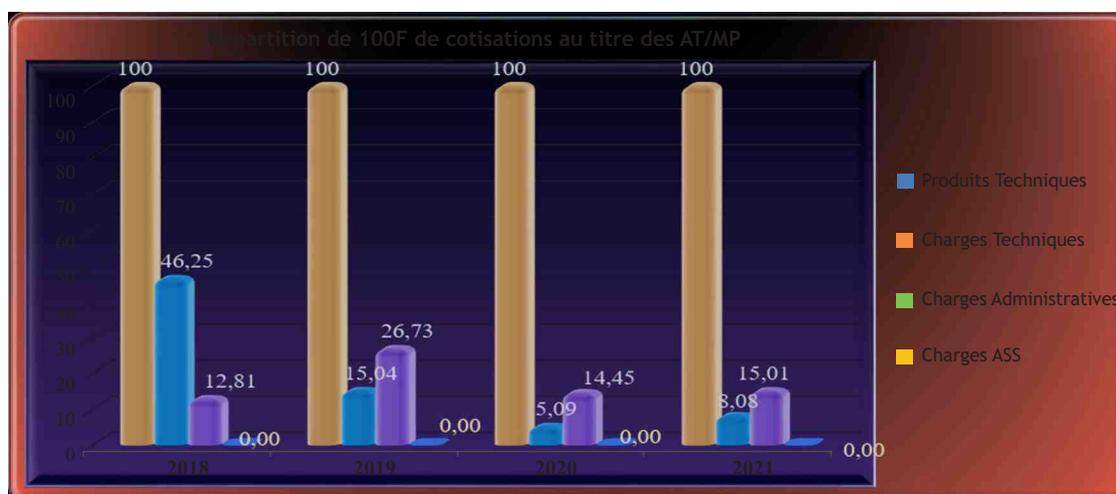
Il a été prélevé dans les ressources de la branche au titre de sa participation au fonctionnement du régime 12,80% en 2018, 26,55% en 2019, 14,68% en 2020 et 15,24% en 2021 pour une norme de 15% au maximum fixée par la CIPRES.

Le résultat ainsi dégagé après les prélèvements représente 63,57% en 2018, 69,30% en 2019, 62,27% en 2020 et 65,96% en 2021 des produits techniques.

2.5.2- Risques Professionnels (en millions de FCFA)

INTITULES	2018		2019		2020		2021	
	Montant	Taux %						
Produits Techniques	5 093,80	100	7 171,86	100	6 553,78	100	8 721,70	100
Charges Techniques	2 355,85	46,25	1 078,63	15,04	333,28	5,09	704,82	8,08
Résultat N° 1	2 737,95	53,75	6 093,23	84,96	6 220,50	94,91	8 016,87	91,92
Charges Administratives	652,27	12,81	1 917,20	26,73	947	14,45	1 309	15,01
Résultat N° 2	2 085,68	40,95	4 176,03	58,23	5 273,50	80,47	6 708,07	76,91
Charges ASS	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat N° 3	2 085,68	40,95	4 176,03	58,23	5 273,50	80,47	6 708,07	76,91

Sources: Etats financiers



Il ressort de l'examen du tableau ci-dessus que la branche des risques professionnels a enregistré des produits techniques de 5,094 milliards de FCFA en 2018, 7,171 milliards de FCFA en 2019, 6,553 milliards de F CFA en 2020 et 8,721 milliards de F CFA en 2021.

Les charges techniques quant à elles, ont été de 2,356 milliards en 2018, 1,078 milliards de FCFA en 2019, 0,333 milliards de F CFA en 2020 et 0,704 milliards de F CFA en 2021.

Le taux de redistribution (ressources de cotisations allouées aux prestations) s'est élevé à 46,26% en 2018, 15,04% en 2019, 5,09% en 2020 et 8,08% en 2021 contre la norme de 65% minimum fixée par la CIPRES.

Il a été prélevé dans les ressources de la branche au titre de sa participation au fonctionnement du régime 12,81% en 2018, 26,73% en 2019, 14,45% en 2020 et 15,01% en 2021 contre une norme de 15% au maximum fixée par la CIPRES.

Le résultat ainsi dégagé après les prélèvements représente 40,95% en 2018, 58,23% en 2019, 80,47% en 2020 et 76,91% en 2021 des produits techniques.

2.5.3- Pensions Vieillesse (en millions de FCFA)

INTITULES	2018		2019		2020		2021	
	Montant	Taux %						
Produits Techniques	41 138,90	100	57 424,74	100	53 466,21	100	69 886,58	100
Charges Techniques	17 963,33	43,67	20 294,42	35,34	21 540,46	40,29	24 361,01	34,86
Résultat N° 1	23 175,57	56,33	37 130,32	64,66	31 925,75	59,71	45 525,56	65,14
Charges Administratives	5 376,48	13,07	15 822,05	27,55	7 823,00	14,63	10 801	15,46
Résultat N° 2	17 799,09	43,27	21 308,27	37,11	24 102,75	45,08	34 724,40	49,69
Charges ASS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat N° 3	17 799,09	43,27	21 308,27	37,11	24 102,75	45,08	34 724,40	49,69

Sources: Etats financiers

436



Comme on le constate dans le tableau ci-dessus, les produits de la branche des pensions sont passés de 41,138 milliards en 2018 à 57,424 milliards de FCFA en 2019 puis 53,466 milliards de F CFA en 2020 et enfin 69,886 milliards de F CFA en 2021.

Les charges techniques quant à elles, ont été de 17,963 milliards en 2018, 20,294 milliards de FCFA en 2019, 21,540 milliards de F CFA en 2020 et 24,361 milliards de F CFA en 2021.

Le taux de redistribution ou ressources de cotisations allouées aux prestations s'est élevé 43,67%, 35,34% en 2019, 40,29% en 2020 et 34,86% en 2021 contre la norme de 65% minimum fixée par la CIPRES.

Il a été prélevé dans les ressources de la branche au titre de sa participation au fonctionnement du régime 13,07% en 2018, 27,55% en 2019, 14,63% en 2020 et 15,46% en 2021 contre la norme de 15% au maximum fixée par la CIPRES.

Le résultat ainsi dégagé après les prélèvements est excédentaire de 18,730 milliards en 2018, 30,197 milliards de FCFA en 2019, 24,102 milliards de F CFA en 2020 et 34,724 milliards de F CFA en 2021.

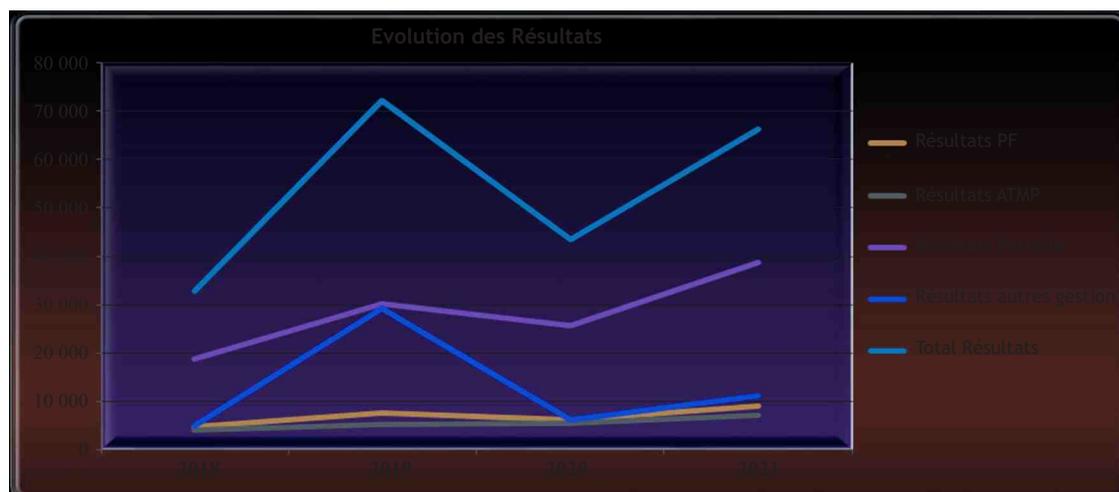
2.6- Evolution des Résultats et des Réserves

Nature des ressources	2018	2019	2020	2021
- Résultat PF	4 853,30	7 515,53	6 284,48	9 070,12
- Résultat ATMP	4 058,29	5 263,69	5 488,11	7 095,66
- Résultat Retraite	18 792,66	30 269,50	25 570,87	38 770,68
- Résultat autres gestions	4 963,00	29 208,05	6 196,70	11 225,54
Total Résultat	32 667,24	72 256,77	43 540,16	66 161,99
- Réserves PF (1)	21 295,27	26 661,59	37 339,76	44 060,54
- Réserves ATMP (1)	25 450,94	30 122,36	22 448,73	45 008,30
- Réserves retraite (1)	166 052,69	219 115,18	241 527,32	270 183,33
- Autres Réserves (1)	5 056,04	4 892,32	4 949,22	7 066,70
Total Réserves	217 854,94	280 791,44	306 265,03	366 318,87
TOTAL (Résultat + Réserve)	250 522,18	353 048,21	349 805,19	432 480,86

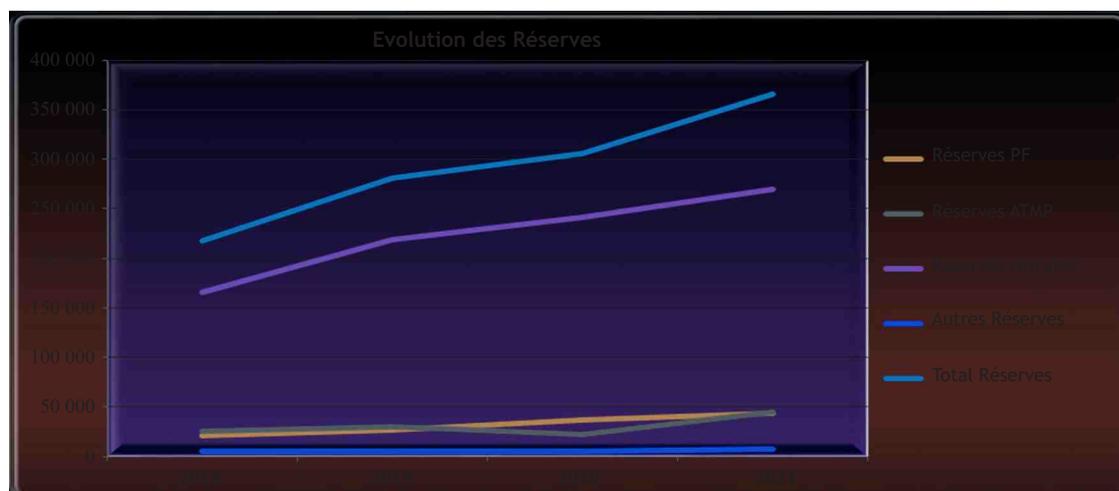
Sources : Etats financiers

(1) Il s'agit des réserves + les reports à nouveau (comptes 11+12)

437

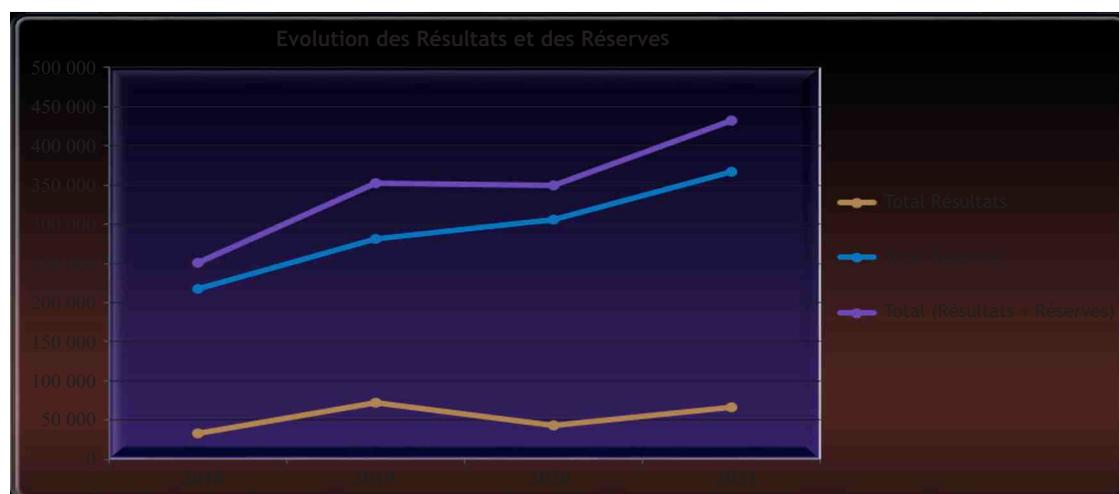


L'examen du tableau ci-dessus révèle que le résultat net de la CNSS est ressorti excédentaire de 32,67 milliards en 2018, 72,256 milliards en 2019, 43,540 milliards de F CFA en 2020 et 66,161 milliards de F CFA en 2021.



438

Quant aux réserves constituées, elles sont passées de 217,855 milliards en 2018 à 280,791 milliards en 2019 puis 306,265 milliards de F CFA en 2020 et enfin 366,318 milliards de F CFA en 2021.



Le total du résultat et des réserves s'est élevé en conséquence en fin 2021 à 432,480 milliards de F CFA.

Ces réserves correspondent à 7,76 fois le total des charges réalisées en fin 2021.



RÉPUBLIQUE DU TOGO

CAISSE DE RETRAITE DU TOGO (CRT)

ORGANISME : CAISSE DE RETRAITE DU TOGO (CRT)**1. EVOLUTION DES POPULATIONS ASSUJETTIES****1.1- Employeurs affiliés à l'organisme**

Type	2018	2019	2020	2021
Entreprises et Etat	59	58	60	ND
Autres	ND	ND	ND	ND
Total	59	58	60	ND

Sources : Données statistiques

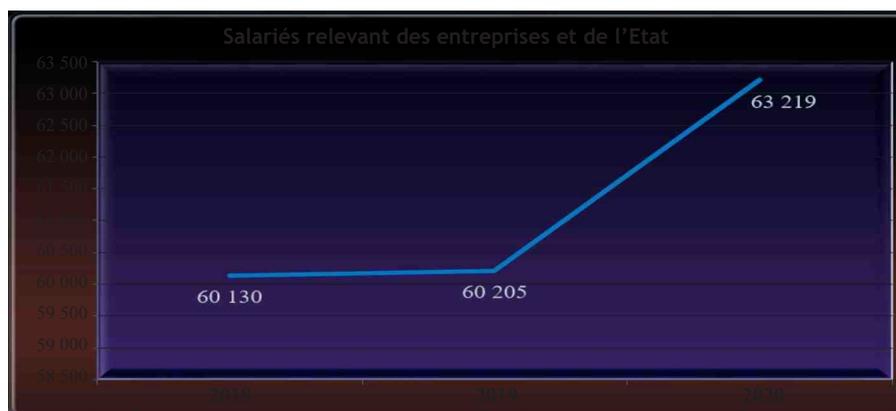


440

1.2- Salariés déclarés

Type	2018	2019	2020	2021
Salariés relevant des entreprises et Etat	60 130	60 205	63 219	ND
Autres (en détachement)	ND	ND	ND	ND
Total	60 130	60 205	63 219	ND

Sources : Données statistiques



Il ressort des tableaux ci-dessus que l'effectif des employeurs affiliés à la CRT est de 59 en 2018, 58 en 2019 et 60 en 2020.

Ces employeurs ont déclaré en 2018, 2019 et 2020 respectivement 60 130, 60 205 et 63 219 salariés.

1.3- Bénéficiaires de Prestations Familiales

Type	2018	2019	2020	2021
Allocataires	8 300	8 357	8 225	ND
Enfants à charges	19 695	17 154	16 529	ND
TOTAL	27 995	25 511	24 754	ND

Sources : Données statistiques



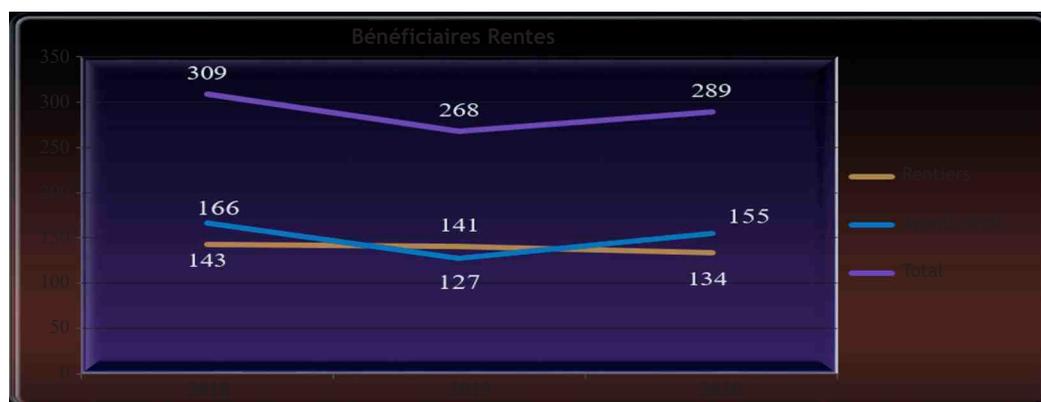
L'effectif des allocataires de la CRT est passé de 8 300 en 2018 puis 8 357 en 2019 et enfin 8 225 en 2020.

Quant au nombre des enfants à charge, il est passé de 19 695 en 2018 à 17 154 en 2019 et enfin 16 529 en 2020.

1.4- Bénéficiaires de Rentes

Type	2018	2019	2020	2021
Rentiers	143	141	134	ND
Ayant-droits	166	127	155	ND
Total	309	268	289	ND

Sources : Données statistiques



A l'observation du tableau ci-dessus, il ressort que l'effectif des bénéficiaires de rentes de la CRT est passé de 309 en 2018 à 268 en 2019 puis 289 en 2020. Les taux de variation ont été de -13,27% en 2019 et 7,84% en 2020, soit un taux de variation moyen annuel de -2,72%.

1.5- Bénéficiaires de Pensions

Type	2018	2019	2020	2021
Pensionnés	22 913	23 580	24 216	ND
Ayant-droits	11 553	12 433	11 975	ND
Total	34 466	36 013	36 191	ND

Sources: Données statistiques



Le tableau ci-dessus indique que le nombre des bénéficiaires de pensions (titulaires et ayants-droit) de la CRT a évolué de manière croissante sur toute la période. Il est passé de 34 466 en 2018 à 36 013 en 2019 et 36 191 en 2020. Il a ainsi progressé de 4,49% en 2019 et 0,49% en 2020, soit un taux de progression moyen annuel de 2,49%.

Le rapport du nombre des salariés déclarés qui est de 60 205 en 2019 et 63 219 en 2020 sur le nombre des bénéficiaires de pensions donne, un ratio de dépendance démographique entre actifs et retraités de 1,67 pour 1 en 2019 et 1,75 en 2020.

2. EVOLUTION DES DONNEES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

2.1- Personnel de l'organisme

Personnel de l'Organisme	2018	2019	2020	2021
- Cadres	52	54	ND	ND
- Techniciens supérieurs	39	33	ND	ND
- Agents d'exécution	54	57	ND	ND
Total	145	144	ND	ND

Sources : Données statistiques



443

Au regard du tableau ci-dessus, l'effectif global du personnel de la CRT est passé de 151 en 2017 à 145 en 2018 et à 144 en 2019. L'effectif de 2019 se répartit par groupe à raison de 37,50% de cadres, 22,92% de techniciens supérieurs et 39,58% d'agents d'exécution.

Le rapport du nombre de cadres sur l'effectif total donne un taux d'encadrement de 27,81% en 2017, 35,86% en 2018 et 39,58% en 2019 contre la norme de 10% maximum fixée par la CIPRES.

NB : Les données de 2020 et 2021 n'ont pas été produites par l'institution.

2.2- Ratios des Charges Administratives

Rubriques	2018	2019	2020	2021
Charges administratives (1)	4,76%	4,96%	4,56%	ND
Produits des cotisations (2)				

Sources : Etats financiers et Monographies 2020

(1) Sans amortissements et provisions (comptes 61 à 68 de la gestion G)

(2) y compris les pénalités et les majorations (comptes 70)



Au vu du tableau ci-dessus, on constate que le ratio des charges administratives sur les produits techniques de la CRT est passé de 4,76% en 2018 à 4,96% en 2019 puis 4,56% en 2020.

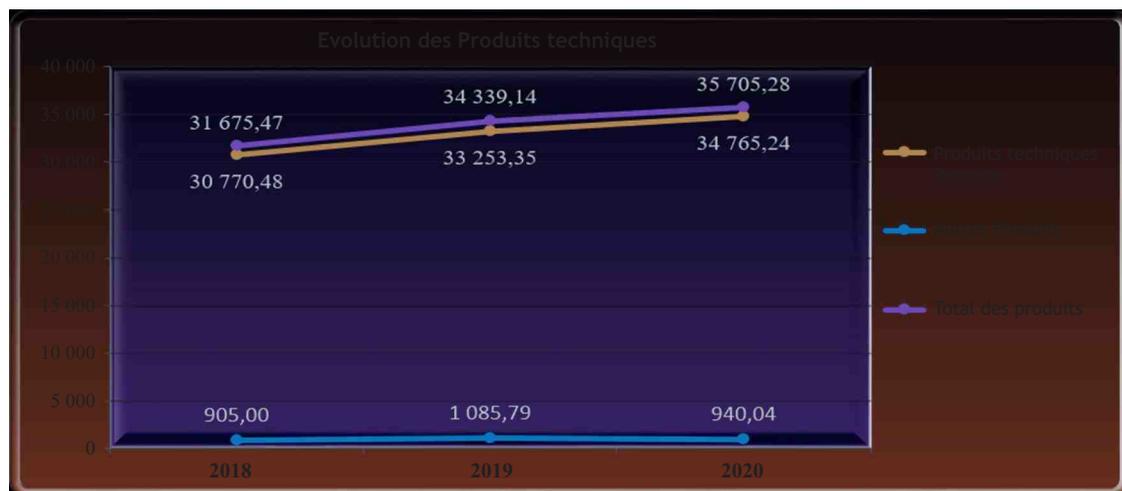
Les charges administratives de la CRT sont conformes à la norme CIPRES de 15% maximum sur la période sous revue.

2.3- Evolution des Produits (en millions de FCFA)

Nature des Ressources	2018	2019	2020	2021
- Produits techniques ATMP	0	0	0	ND
- Produits techniques Retraite	30 770,48	33 253,35	34 765,24	ND
Total Produits techniques	30 770,48	33 253,35	34 765,24	ND
- Autres produits (1)*	905,00	1 085,79	940,04	ND
TOTAL des produits	31 675,47	34 339,14	35 705,28	ND

Sources : Etats financiers et Monographies 2020

(1)* il s'agit des loyers, des revenus des placements et des dividendes (voir tableau suivant)

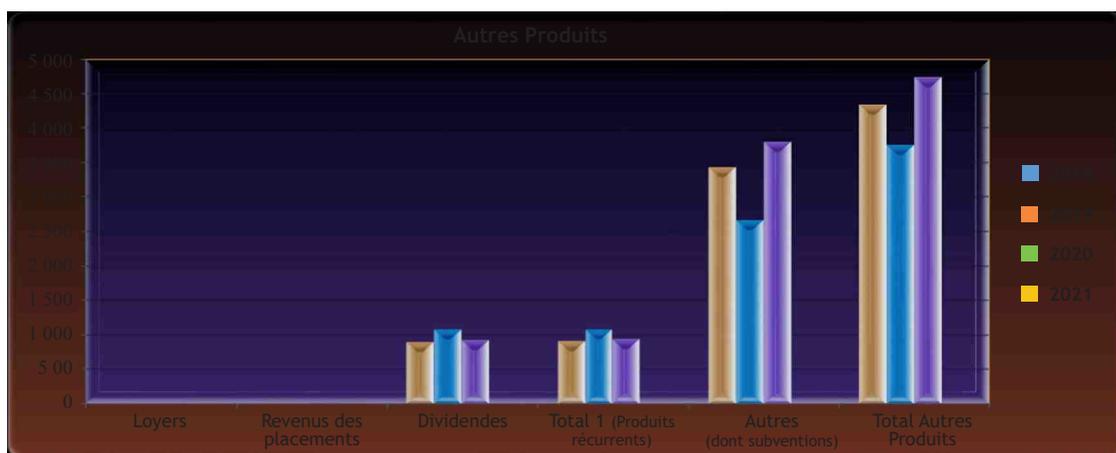


A l'observation du tableau ci-dessus, l'on constate que les produits techniques de la CRT sont passés de 30,77 milliards en 2018 à 33,253 milliards de FCFA en 2019 puis 34,765 milliards de F CFA en 2020.

(en millions de FCFA)

Autres Produits	2018	2019	2020	2021
- Loyers	0	0		ND
- Revenus des placements	10,08	9,92	16	ND
- Dividendes	895	1 076	924	ND
Total 1	905	1 085,79	940,04	ND
Autres (dont subventions)	3 432,41	2 661,62	3 800,00	ND
Total Autres Produits	4 337,41	3 747,41	4 740,04	ND

Sources : Etats financiers et Monographies 2020



Le montant des revenus des placements (autres produits) réalisés par la CRT est passé 0,945 milliards en 2018 à 1,085 milliards de FCFA en 2019 puis 0,940 milliards de F CFA en 2020.

Lesdits produits couvrent les charges de fonctionnement ou charges administratives à 57,37% en 2018, 58,29% en 2019 et 59,27% en 2020.

2.4- Evolution des Charges (en millions de FCFA)

Nature des Charges	2018	2019	2020	2021
- PF	3 430,84	3 592,02	434,14	ND
- ATMP	50,93	62,43	52,31	ND
- Retraite	29 966,72	31 751,58	34 874,83	ND
- Allocations de départ	0	0	0	ND
- Action sanitaire et sociale	2	2,8	2	ND
Sous total CHARGES TECHNIQUES	33 450,49	35 408,83	35 363,28	ND
- Charges gestions administratives (1)	1 646,64	1 744,13	1 585,94	ND
- Charges administratives gestions ASS (1)	0	0	0	ND
- Charges autres gestions (1)	0	0	0	ND
Total autres charges	1 646,64	1 744,13	1 585,94	ND
Total des charges	35 097,13	37 152,96	36 949,22	ND

Sources : Etats financiers et Monographies 2020
 (1) Y compris les amortissements et les provisions (comptes 61 à 69)



Au regard des informations retracées dans le tableau ci-dessus, le montant total des charges techniques est passé de 35,097 milliards de FCFA à 35,408 milliards de FCFA en 2019 puis 35,363 milliards de F CFA en 2020.

Quant aux autres charges, elles sont passées de 1,647 milliards de FCFA en 2018 à 1,744 milliards de FCFA et 1,585 milliards de F CFA en 2020.

Les autres charges représentent en 2018, 2019 et 2020 respectivement 4,69%, 4,69% en 2019 et 4,29% en 2020 des charges totales contre 95,31%, 95,31% et 95,71% pour les charges techniques.

La proportion des autres charges sur les produits techniques constatés au cours de l'exercice 2020 est 4,56% contre 101,72% pour les charges techniques.

2.5- Analyse des résultats de la Branches des Pensions Vieillessees (en millions de FCFA)

INTITULES	2018		2019		2020		2021	
	Montant	Taux %	Montant	Taux %	Montant	Taux %	Montant	Taux %
Produits Techniques	30 770,48	100	33 253,35	100	34 765,24	100	ND	ND
Charges Techniques	33 397,55	108,54	35 343,60	106,29	35 308,97	101,56	ND	ND
Résultat N° 1	-2 627,08	-8,54	-2 090,25	-6,29	-543,73	-1,56	ND	ND
Charges Administratives (1)	1 646,64	5,35	1 744,13	5,24	1 585,94	4,56	ND	ND
Résultat N° 2	-4 273,72	-13,89	-3 834,38	-11,53	-2 129,66	-6,13	ND	ND
Charges ASS (1)	2	0,01	2,8	0,01	2	0,01	ND	ND
Résultat N° 3	-4 275,72	-13,9	-3 837,18	-11,54	-2 131,66	-6,13	ND	ND

Sources : Etats financiers et Monographies 2020

(1) Il s'agit des prélèvements au profit d'autres gestions



Comme on le constate dans le tableau ci-dessus, les produits de la branche des pensions sont passés de 30,770 milliards de FCFA en 2018 à 33,253 milliards de FCFA en 2019 puis 34,765 milliards de F CFA en 2020.

Les charges techniques (y compris les allocations familiales et majorations pour enfants) quant à elles, ont été de 33,398 milliards de FCFA en 2018, 35,343 milliards de FCFA en 2019 et 35,308 milliards de F CFA en 2020.

Le taux de redistribution ou ressources de cotisations allouées aux prestations s'est élevé 108,13% en 2018, 106,29 et 101,56% en 2020 en 2019 contre la norme de 65% minimum fixée par la CIPRES.

Il a été prélevé dans les ressources de la branche au titre de sa participation au fonctionnement du régime 5,35% en 2018, 5,24% en 2019 et 4,56% en 2020 pour une norme de 15% au maximum fixée par la CIPRES.

Le résultat ainsi dégagé après les prélèvements est déficitaire de 4,275 milliards de FCFA en 2018 et 3,837 milliards de FCFA en 2019 et 2,131 milliards de F CFA en 2020.

2.6- Evolution des Résultats et des Réserves

Nature des ressources	2018	2019	2020	2021
- Résultat ATMP				
- Résultat Retraite	50,41	-221,29	ND	ND
- Résultat autres gestions				
Total Résultat	50,41	-221,29	ND	ND
- Réserves ATMP (1)				
- Réserves retraite (1)	82 821,94	83 324,92	ND	ND
- Autres Réserves (1)				
Total Réserves	82 821,94	83 324,92	ND	ND
TOTAL (Résultat + Réserve)	82 872,35	83 103,63	ND	ND

Sources : Etats financiers et Monographies 2020

(1) Il s'agit des réserves + les reports à nouveau (comptes 11+12)

448



L'examen du tableau ci-dessus révèle que le résultat net de la CRT est excédentaire de 0,050 milliards de FCFA en 2018 et déficitaire de 0,221 milliards de F CFA en 2019.

Quant aux réserves constituées, elles se chiffrent à 82,82 milliards de FCFA en 2018 et 83,324 milliards de FCFA en 2019.

Le total du résultat et des réserves s'est élevé en fin 2019 à 83,103 milliards de FCFA. Ces réserves correspondent à 2,24 fois le total des charges réalisées en fin 2019.



RÉPUBLIQUE DU TOGO

**INSTITUT NATIONAL D'ASSURANCE MALADIE
(INAM)**

ORGANISME : INSTITUT NATIONAL D'ASSURANCE MALADIE (INAM)

1. EVOLUTION DES POPULATIONS ASSUJETTIES

1.1- Employeurs affiliés à l'organisme

Type	2018	2019	2020	2021
Etats et Entreprises	17	28	39	94
Autres	ND	ND	ND	ND
Total	17	28	39	94

Sources: Données statistiques INAM



450

1.2- Salariés déclarés

Type	2018	2019	2020	2021
Etats et Entreprises	105 070	109 163	118 823	119 422
Autres	2 557	2 228	ND	ND
Total	107 627	111 391	118 823	119 422

Sources: Données statistiques INAM



Il ressort des tableaux ci-dessus que l'effectif des employeurs affiliés à l'INAM est de 17 en 2018, 28 en 2019, 39 en 2020 et 94 en 2021.

Ces employeurs ont déclaré au titre de la même période 107 627 en 2018, 111 391 en 2019, 118 823 en 2020 puis 119 422 en 2021, soit une progression moyenne annuelle de 3,56%.

1.3- Bénéficiaires des Prestations de l'Assurance Maladie

Type	2018	2019	2020	2021
Assurés	104 288	111 363	119 883	126 480
Autres	252 845	269 100	287 155	302 109
Total	357 133	380 463	407 038	428 589

Sources: Données statistiques INAM

451



Les bénéficiaires des prestations de l'assurance maladie sont passés de 357 133 en 2018 à 380 463 en 2019 puis 407 038 en 2020 et enfin 428 589 en 2021 soit un taux de progression moyen annuel de 6%.

2. EVOLUTION DES DONNEES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

2.1- Personnel de l'organisme

Personnel de l'Organisme	2018	2019	2020	2021
- Cadres	49	49	52	ND
- Techniciens supérieurs	128	128	146	ND
- Agents d'exécution	88	88	15	ND
Total	265	265	213	ND

Sources : Données statistiques INAM



Au regard du tableau ci-dessus, l'effectif global du personnel de l'INAM est passé de 265 en 2018 et 2019 et 213 en 2020.

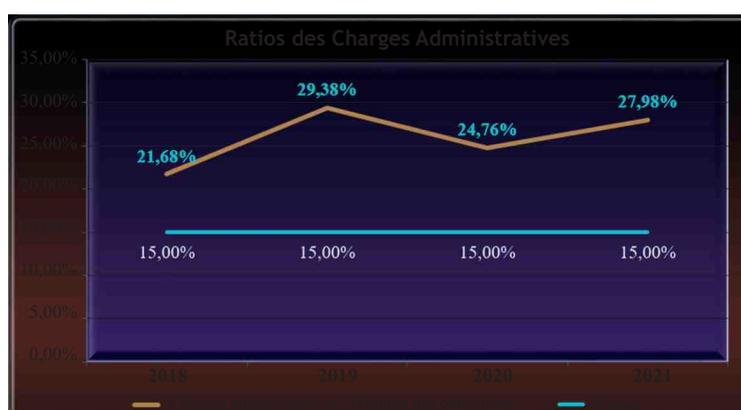
L'effectif de 2020 se répartit par groupe à raison de 24,41% de cadres, 68,54% de techniciens supérieurs et 7,04% d'agents d'exécution.

Le rapport du nombre de cadres sur l'effectif total (taux d'encadrement) est de 18,49% en 2018, 18,49% en 2019 et 24,41% en 2020 pour une norme fixée à 10% au maximum par la CIPRES.

2.2- Ratios des Charges Administratives

Rubriques	2018	2019	2020	2021
Charges administratives				
	21,68%	29,38%	24,76%	27,98%
Produits des cotisations				
	15,00%	15,00%	15,00%	15,00%

Sources : Données statistiques INAM



Au vu du tableau ci-dessus, on constate que le ratio des charges administratives sur les produits techniques est en hausse sur la période sous revue en passant de 21,68 en 2018 à 26,43% en 2019 puis 26,16% en 2020 et 27,98% en 2021.

Les charges administratives de l'INAM ne sont pas conformes à la norme CIPRES de 15% maximum.

2.3- Evolution des Produits (en millions de FCFA)

Nature des Ressources	2018	2019	2020	2021
- Produits techniques Maternité				
- Produits techniques accidents et maladies non professionnels				
- Produits techniques Maladie	11 122,02	12 074,77	13 392,48	13 261,97
- Autres Produits techniques	0	0	0	0
Total Produits techniques	11 122,02	12 074,77	13 392,48	13 261,97
- Autres produits (1)*	526,18	548,37	682,13	554,09
- Autres produits	111,52	357,18	228,76	53,95
TOTAL des produits	11 759,72	12 980,32	14 303,37	13 870,00

Sources : Données statistiques INAM

(1)* il s'agit des loyers, des revenus des placements et des dividendes (voir tableau suivant)



A l'observation du tableau ci-dessus, l'on constate que les produits techniques de l'INAM du Togo se sont accrus en moyenne de 6,17% sur la période 2018-2021, passant de 11,122 milliards de FCFA en 2018 à 12,074 milliards de FCFA en 2019, 13,392 milliards de F CFA en 2020 et enfin 13,261 milliards de F CFA en 2021.

Autres Produits	2018	2019	2020	2021
- Loyers	0	0	0	0
- Revenus des placements	526,18	548,37	682,13	554,09
-Dividendes	0	0	0	0
Total Autres Produits	526,18	548,37	682,13	554,09

Sources : Données statistiques INAM

Le montant des revenus des placements (autres produits) réalisés par l'INAM du Togo a progressé de manière constante sur la période sous revue, passant de 526,18 millions de FCFA en 2018 à 548,37 millions de FCFA en 2019 puis 682 millions de F CFA en 2020 et 554,09 millions de F CFA en 2021, soit un taux de progression moyen annuel de 3,84%.

Lesdits produits couvrent les charges de fonctionnement ou charges administratives à hauteur de 19,94% en 2018, 11,73% en 2019, 17,48% en 2020 et enfin 13,85% en 2021.

2.4- Evolution des Charges (en millions de FCFA)

Nature des charges	2018	2019	2020	2021
- Prestations maternité				
- Prestations accidents et maladies non professionnels				
- Prestations de l'Assurance Maladie	6 271,32	7 747,81	7 889,90	8 442,42
- Autres charges techniques				
Sous total CHARGES TECHNIQUES	6 271,32	7 747,81	7 889,90	8 442,42
- Charges gestion administrative (1)	2 638,26	4 673,09	3 902,38	3 999,20
- Charges autres gestions (1)	1 379,64	0	917,62	917,62
Sous total autres charges	4 017,90	4 673,09	4 819,99	4 916,81
Total des charges	10 289,21	12 420,90	12 709,90	13 359,24

Sources: Données statistiques INAM

(1) Y compris les amortissements et les provisions

454



Au regard des informations retracées dans le tableau ci-dessus le montant total des charges techniques est passé de 6,271 milliards de FCFA en 2018 à 7,748 milliards de FCFA en 2019 puis 7,889 milliards en 2020 et enfin 8,442 milliards de F CFA en 2021.

Quant aux autres charges, elles sont passées de 4,018 milliards en 2018 à 4,673 milliards de FCFA en 2019, 4,819 milliards de F CFA en 2020 et enfin 4,916 milliards de F CFA en 2021.

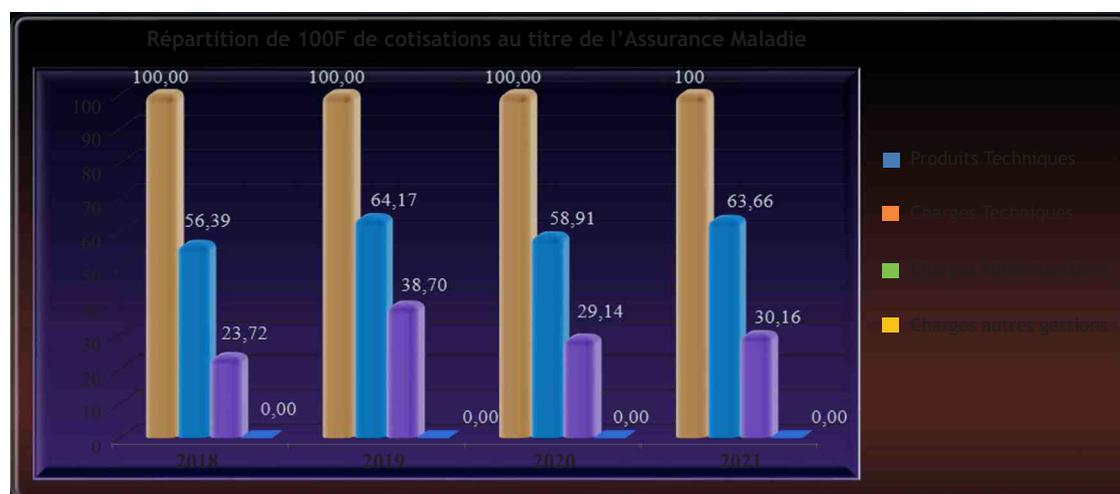
Les autres charges représentent en 2018, 2019, 2020 et 2021 respectivement 39,05%, 37,62%, 37,92% et 36,80% des charges totales contre 60,95%, 62,38%, 62,08% et 63,20% pour les charges techniques.

La proportion des autres charges sur les produits techniques constatés au cours de l'exercice 2021 est 37,07% contre 63,66% pour les charges techniques.

2.5- Analyse des résultats de la branche techniques Maladie

INTITULES	2018		2019		2020		2021	
	Montant	Taux %						
Produits Techniques	11 122,02	100	12 074,77	100	13 392,48	100	13 261,97	100
Charges Techniques	6 271,32	56,39	7 747,81	64,17	7 889,90	58,91	8 442,42	63,66
Résultat N° 1	4 850,70	43,61	4 326,96	35,83	5 502,58	41,09	4 819,54	36,34
Charges Administratives	2 638,26	23,72	4 673,09	38,7	3 902,38	29,14	3 999,20	30,16
Résultat N° 2	2 212,44	19,89	-346,13	-2,87	1 600,20	11,95	820,35	6,19
Charges autres gestions	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat N° 3	2 212,44	19,89	-346,13	-2,87	1 600,20	11,95	820,35	6,19

Sources : Données statistiques INAM



Il ressort de l'examen du tableau ci-dessus que la branche de l'assurance maladie a enregistré des produits techniques de 11,122 milliards en 2018, 12,074 milliards de FCFA en 2019, 13,392 milliards de F CFA en 2020 et 13,261 milliards de F CFA en 2021.

Les charges techniques quant à elles, ont été de 6,271 milliards en 2018, 7,747 milliards de FCFA en 2019, 7,889 milliards de F CFA en 2020 et 8,442 milliards de F CFA en 2021.

Le taux de redistribution (ressources de cotisations allouées aux prestations) s'est élevé à 56,39% en 2018, 64,17% en 2019, 58,91% en 2020 et 63,66% en 2021 contre la norme de 65% minimum fixée par la CIPRES.

Il a été prélevé dans les ressources de la branche au titre de sa participation au fonctionnement du régime 23,72% en 2018, 35,74% en 2019, 29,14% en 2020 et 30,16% en 2021 et pour une norme de 15% au maximum fixée par la CIPRES.

Le résultat ainsi dégagé après les prélèvements est excédentaire de 0,832 milliards de FCFA en 2018, et déficitaire de 0,346 milliards de F CFA en 2019, excédentaire de 1,600 milliards de F CFA en 2020 et excédentaire de 0,820 milliards de F CFA en 2021.

2.6- Evolution des Résultats et des Réserves

Nature des ressources	2018	2019	2020	2021
- Résultat Maternité				
- Résultat Accidents et Maladies non professionnels				
- Résultat Maladie	944,32	5 832,14	5 174,33	4 819,54
- Résultat autres gestions	526,18	-3 746,21	-3 115,24	-3 391,16
Total Résultat	1 470,50	2 085,93	2 059,08	1 428,38
- Réserves Maternité				
- Réserves Accidents et Maladies NP				
- Réserves Maladie	10 205,48	10 205,48	10 205	10 205
- Autres Réserves				
Total Réserves	10 205,48	10 205,48	10 205,48	10 205,48
TOTAL (Résultat + Réserve)	11 675,98	12 291,41	12 264,56	11 633,86

Sources: Données statistiques INAM



L'examen du tableau ci-dessus révèle qu'en terme de résultat net, la situation de l'INAM est excédentaire sur la période de référence avec des résultats respectifs de 1,470 milliards de FCFA en 2018, 2,085 milliards de FCFA en 2019, 2,059 milliards de FCFA en 2020 et 1 428 milliards de FCFA en 2021.

Quant aux réserves réelles constituées, elles sont de 10,205 milliards de FCFA sur la période de référence.



Le total du résultat et des réserves s'est élevé en conséquence en fin 2021 à 11,633 milliards de FCFA.

Ces réserves correspondent à 0,87 fois le total des charges réalisées en fin 2021.

LES ETATS MEMBRES DE LA C.I.PRE.S

1- Bénin



Guinée Bissau -9



2- Burkina Faso



Guinée Equatoriale -10



3- Cameroun



Madagascar -11



4- Centrafrique



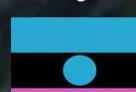
Mali -12



5- Comores



Niger -13



6- Congo



RD Congo -14



7- Côte d'Ivoire



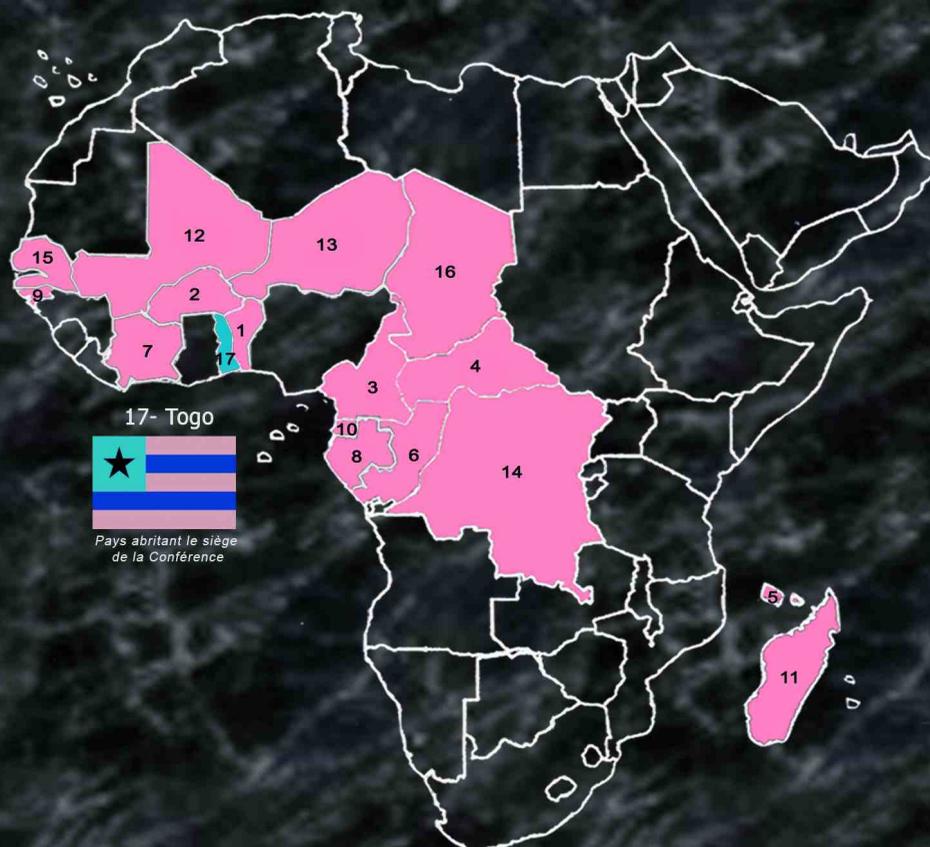
Sénégal -15



8- Gabon



Tchad - 16



17- Togo
Pays abritant le siège
de la Conférence